ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET FONDS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1998-1999

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Québec
Ministère des
Finances

ISSN 1488-9110
ISBN 2-550-35243-2

Dépôt légal – 1re trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec

Avis au lecteur,

Nous vous avisons que le Volume 3 «États financiers des fonds spéciaux du gouvernement du Québec» n'est plus publié. Le contenu de ce volume est maintenant intégré au volume des «États financiers des organismes, entreprises et fonds spéciaux du gouvernement du Québec – 1998-1999».

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes, entreprises et fonds spéciaux du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes, entreprises et fonds spéciaux sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le Vice-Premier ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances
Bernard Landry

Québec, Mars 2000

101-01202/

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES, ENTREPRISES ET FONDS SPÉCIAUX	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles	1999-03-31	11
Agence métropolitaine de transport	Affaires municipales et Métropole	1998-12-31	17
Bibliothèque nationale du Québec	Culture et Communications	1999-03-31	31
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1998-12-31	39
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie et Commerce	1999-03-31	57
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration et Fonction publique	1998-12-31	(*)
Commission de la capitale nationale du Québec	Environnement	1999-03-31	65
Commission de la construction du Québec	Travail	1998-12-31	72
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1998-12-31	110
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	1999-03-31	133
Commission des lésions professionnelles	Travail	1999-03-31	137
Commission des normes du travail	Travail	1999-03-31	143
Commission des services juridiques	Justice	1999-03-31	150
Commission des valeurs mobilières du Québec	Finances	1999-03-31	161
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	1999-03-31	167
Conseil des assurances de dommages	Finances	1998-12-31	175
Conseil des assurances de personnes	Finances	1998-12-31	187
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1999-03-31	198
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	Santé et Services sociaux	1999-03-31	213
Curateur public (Le)	Relations avec les citoyens et Immigration	1998-12-31	225
Fondation de la faune du Québec	Faune et Parcs	1999-03-31	242
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	1998-12-31	254
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et Rapport du Vérificateur	Solidarité sociale	1999-03-31	258
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1999-03-31	263
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels et Rapport du Vérificateur	Justice	1999-03-31	269
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	274
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	278
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	282
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	286

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES, ENTREPRISES ET FONDS SPÉCIAUX	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	291
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1999-03-31	295
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1999-03-31	299
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier et Rapport du Vérificateur	Transports	1999-03-31	306
Fonds de développement du marché du travail et Rapport du Vérificateur	Solidarité sociale	1999-03-31	315
Fonds de développement régional et Rapport du Vérificateur	Régions	1999-03-31	322
Fonds de financement et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	328
Fonds de gestion de l'équipement roulant et Rapport du Vérificateur	Transports	1999-03-31	336
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger et Rapport du Vérificateur	Relations internationales	1999-03-31	342
Fonds de la recherche en santé du Québec	Recherche, Science et Technologie	1999-03-31	350
Fonds de la réforme du cadastre québécois et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	1999-03-31	359
Fonds de l'assurance-médicaments et Rapport du Vérificateur	Santé et Services sociaux	1999-03-31	366
Fonds de l'état civil et Rapport du Vérificateur	Relations avec les citoyens et Immigration	1999-03-31	370
Fonds de l'industrie des courses de chevaux et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	377
Fonds de l'information gouvernementale et Rapport du Vérificateur	Relations avec les citoyens et Immigration	1999-03-31	380
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et Rapport du Vérificateur	Solidarité sociale	1999-03-31	388
Fonds de partenariat touristique et Rapport du Vérificateur	Tourisme	1999-03-31	393
Fonds de perception et Rapport du Vérificateur	Revenu	1999-03-31	402
Fonds des cautionnements des agents de voyages	Relations avec les citoyens et Immigration	1999-03-31	409
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et Rapport du Vérificateur	Transports	1999-03-31	416
Fonds des pensions alimentaires et Rapport du Vérificateur	Revenu	1999-03-31	420
Fonds des registres du ministère de la Justice et Rapport du Vérificateur	Justice	1999-03-31	426
Fonds des services de police et Rapport du Vérificateur	Sécurité publique	1999-03-31	434
Fonds des services de santé et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	439
Fonds des services gouvernementaux et Rapport du Vérificateur	Conseil du trésor	1999-03-31	443
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor et Rapport du Vérificateur	Conseil du trésor	1999-03-31	463

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES, ENTREPRISES ET FONDS SPÉCIAUX	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	467
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu et Rapport du Vérificateur	Revenu	1999-03-31	471
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale et Rapport du Vérificateur	Solidarité sociale	1999-03-31	(*)
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	1998-12-31	475
Fonds d'information géographique et foncière et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	1999-03-31	479
Fonds du Bureau de la statistique du Québec et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	485
Fonds en fidéicommis et Rapport du Vérifiacteur	Finances	1999-03-31	490
Fonds forestier et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	1999-03-31	493
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Solidarité sociale	1999-03-31	501
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Recherche, Science et Technologie	1999-05-31	506
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles et Rapport du Vérificateur	Ressources naturelles	1999-03-31	513
Fonds relatif à la tempête de verglas et Rapport du Vérificateur	Conseil du trésor	1999-03-31	518
Fonds spécial de financement des activités locales et Rapport du Vérificateur	Affaires municipales et Métropole	1999-03-31	524
Fonds spécial olympique et Rapport du Vérificateur	Finances	1999-03-31	528
Grande Bibliothèque du Québec	Culture et Communications	1999-03-31	532
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	1999-03-31	537
Hydro-Québec	Ressources naturelles	1998-12-31	547
Institut de police du Québec	Sécurité publique	1998-06-30	577
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Travail	1999-03-31	583
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation	1998-06-30	587
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Service sociaux	1999-03-31	598
Investissement-Québec	Finances	1999-03-31	603
Loto-Québec	Finances	1999-03-31	616
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	1999-03-31	630
Musée de la civilisation	Culture et Communications	1999-03-31	645
Musée du Québec	Culture et Communications	1999-03-31	656
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Solidarité sociale	1998-06-30	668
Office des professions du Québec	Justice	1999-03-31	672
Parc technologique du Québec métropolitain	Industrie et Commerce	1999-03-31	677
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1998-12-31	685
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1999-03-31	692
Régie de l'énergie	Ressources naturelles	1999-03-31	702

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES, ENTREPRISES ET FONDS SPÉCIAUX	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie des assurances agricoles du Québec et Rapport du Vérificateur	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1999-03-31	710
Régie des installations olympiques	Affaires municipales et Métropole	1998-10-31	724
Régie des rentes du Québec	Solidarité sociale	1999-03-31	737
Sidbec	Industrie et Commerce	1998-12-31	751
Société de développement de la Baie James	Ressources naturelles	1998-12-31	756
Société de développement des entreprises culturelles	Cultures et Communications	1999-03-31	767
Société de financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1999-03-31	781
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	1998-08-31	788
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	1998-12-31	800
Société des alcools du Québec	Industrie et Commerce	1999-03-27	814
Société des établissements de plein air du Québec	Faune et Parcs	1999-03-31	824
Société des Traversiers du Québec	Transports	1998-03-31	834
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Métropole	1998-12-31	845
Société d'Investissement Jeunesse	Industrie et Commerce	1999-03-31	860
Société du Centre des congrès de Québec	Industrie et Commerce	1999-03-31	867
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	1998-08-31	878
Société du Palais des congrès de Montréal	Affaires municipales et Métropole	1999-03-31	887
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Industrie et Commerce	1999-03-31	898
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie et Commerce	1999-03-31	906
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive	Transports	1998-12-31	911
Société générale de financement du Québec	Finances	1998-12-31	916
Société immobilière du Québec	Conseil du trésor	1999-03-31	932
Société Innovatech du Grand Montréal	Affaires municipales et Métropole	1999-03-31	945
Société Innovatech du Sud du Québec	Industrie et Commerce	1999-03-31	955
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Industrie et Commerce	1999-03-31	965
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles	1999-03-31	976
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Métropole	1999-03-31	983
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Environnement	1999-03-31	992
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	1999-03-31	1005
Télé-Québec	Culture et Communications	1999-03-31	1011
Tribunal administratif du Québec	Justice	1999-03-31	1022

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
L.R.Q., 1997, c. 55

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998 (4 mois)
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	7 786 313 $	1 272 771 $
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	4 916 971	329 658
Commandites et représentation	107 053	13 041
Traitements et avantages sociaux	1 601 542	555 500
Honoraires professionnels et frais administratifs	445 419	248 792
Frais de communication	38 340	9 591
Formation	18 328	1 675
Loyer	129 304	42 517
Fournitures	55 928	7 813
Entretien et réparations	42 961	9 390
Amortissement des immobilisations	27 850	4 794
	7 383 696	1 222 771
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	402 617	50 000
EXCÉDENT AU DÉBUT	50 000	
EXCÉDENT À LA FIN	452 617 $	50 000 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	20 036 $	11 409 $
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	4 894 185	448 181
	4 914 221	459 590
Prêts (note 4)	69 950	
Immobilisations (note 5)	86 571	98 324
	5 070 742 $	557 914 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	4 551 148 $	440 937 $
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	452 617	50 000
	519 594	116 977
	5 070 742 $	557 914 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Dallaire
Pierre Vézina

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale, au sens du code civil, constituée le 22 octobre 1997 par une loi spéciale (L.R.Q., 1997, chapitre 55), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	1999	1998 (4 mois)
Entreprises et organismes d'État	20 000 $	22 500 $
Entreprises privées	251 000	173 328
Municipalités	101 000	31 900
Établissements de santé et de services sociaux	158 461	10 000
Organismes sans but lucratif du secteur privé	4 386 510	91 930
	4 916 971 $	329 658 $

4. PRÊTS

	1999	1998
Entreprise privée, sans intérêt, remboursable sous forme de redevances jusqu'en mars 2002	40 000 $	
Organisme sans but lucratif du secteur privé, sans intérêt, remboursable en un versement unique en mars 2002	29 950	
	69 950 $	

Au cours de l'exercice, des subventions récupérables au montant de 139 250 $, pour lesquelles il n'est pas raisonnablement certain de les récupérer, ont été imputées aux dépenses.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	46 624 $	11 567 $	35 057 $	44 382 $
Mobilier et équipement	19 797	2 962	16 835	9 907
Équipement informatique	52 794	18 115	34 679	44 035
	119 215 $	32 644 $	86 571 $	98 324 $

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 16 097 $.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998 (4 mois)
Subventions octroyées	4 073 320 $	221 578 $
Fournisseurs	332 512	118 286
Traitements et avantages sociaux	145 316	101 073
	4 551 148 $	440 937 $

7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 1999 se répartit comme suit:

2000	411 633 $
2001	161 277
	572 910 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 77 202 $ (1998: 25 148 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

De l'avis de la direction, l'Agence a adopté des mesures qui réduisent les incertitudes et le risque associé au passage de l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'Agence, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Normand Bergeron
Directeur général

Québec, le 16 juin 1999

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juin 1999

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
L.R.Q., c. A-7.02

FONDS D'EXPLOITATION
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

	1998		1997
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
REVENUS			
Recettes des trains de banlieue (note 4)	13 479	17 892	13 593
Recettes métropolitaines (note 5)	34 870	32 967	30 921
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 4)	18 325	17 674	17 007
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
- pour les trains de banlieue	21 993	21 993	22 144
- pour les équipements métropolitains	5 683	5 786	5 539
Remises gouvernementales à l'égard du droit sur l'immatriculation	40 939	41 565	40 363
Remises gouvernementales à l'égard de la taxe sur l'essence	43 261	44 894	46 123
Programme d'aide gouvernementale au transport adapté	300	241	
Autres		1 221	530
	178 850	184 233	176 220
DÉPENSES			
Répartition des recettes des trains de banlieue (note 4)	1 000	2 876	2 646
Répartition des recettes métropolitaines (note 5)	34 870	32 967	30 921
Aide métropolitaine (note 6)	51 364	52 242	52 103
Trains de banlieue (note 4)	47 156	46 946	43 303
Équipements métropolitains	7 000	7 156	6 223
Service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (note 13):			
- pour les trains de banlieue	22 028	22 035	22 205
- pour les équipements métropolitains	7 267	7 484	6 925
Dépenses de fonctionnement	3 241	3 295	3 160
Aide à l'intégration tarifaire	840	483	
Transport adapté	400	321	
Desserte métropolitaine		133	
Autres	900	940	900
	176 066	176 878	168 386
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	2 784	7 355	7 834
Subvention d'équilibre (note 7)	3 284	5 000	5 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(500)	2 355	2 834
Revenus reportés au début de l'exercice	500	4 188	1 354
REVENUS REPORTÉS À LA FIN DE L'EXERCICE		6 543	4 188

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	21 282	17 555
Remises gouvernementales à recevoir à l'égard du droit sur l'immatriculation	11 407	10 697
Remises gouvernementales à recevoir à l'égard de la taxe sur l'essence	7 916	10 929
À recevoir des autorités organisatrices de transport en commun (note 8)	10 454	8 887
À recevoir du ministère des Transports du Québec	335	94
À recevoir des municipalités	129	180
À recevoir du ministère des Affaires municipales et de la Métropole	88	88
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 526	600
Autres	926	457
	54 063	49 487
PASSIF		
Créditeurs et autres	7 027	3 533
À payer aux autorités organisatrices de transport en commun (note 9)	35 200	36 587
Subvention d'équilibre à payer (note 7)	5 000	5 000
À payer aux municipalités	293	179
Revenus reportés à l'exercice suivant	6 543	4 188
	54 063	49 487

ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 13)

Au nom du Conseil d'administration,
Florence Junca-Adenot
Paul Larocque

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT RÉALISÉ
exercices terminés les 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

	1998	1997
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec (note 10)	16 907	3 127
Contributions municipales (note 11)	15 657	10 238
Autres	687	264
	33 251	13 629
Transferts d'éléments d'actif		
Transfert des éléments d'actif des trains de banlieue (note 3)	24 129	98 087
Transfert d'équipements métropolitains – voies réservées		420
	24 129	98 507
	57 380	112 136
DÉPENSES		
Trains de banlieue		
Dorion-Rigaud – infrastructures	696	
Dorion-Rigaud – matériel roulant		1 172
Deux-Montagnes – infrastructures	650	1 553
Blainville – infrastructures	129	749
Équipements métropolitains		
Parcs de stationnement incitatif	4 184	697
Voies réservées	1 441	1 637
Terminus		(276)
Rénovation des stations de métro du réseau initial (note 13)	6 259	970
Études de faisabilité	394	36
Immobilisations en cours	15 772	398
	29 525	6 936
Transferts d'éléments d'actif		
Trains de banlieue (note 3)		
Dorion-Rigaud – infrastructures	24 129	
Deux-Montagnes – infrastructures		72 482
Deux-Montagnes – matériel roulant		12 101
Deux-Montagnes – terrains		13 504
Équipements métropolitains – voies réservées		420
	24 129	98 507
	53 654	105 443
FINANCEMENT PERMANENT RÉALISÉ DE L'EXERCICE	3 726	6 693
Financement permanent réalisé au début de l'exercice	11 079	4 386
FINANCEMENT PERMANENT RÉALISÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	14 805	11 079

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	21 666	12 396
À recevoir du ministère des Transports du Québec	19 100	1 960
Autres	231	225
	40 997	14 581
PASSIF		
Créditeurs	9 342	3 502
Billet à payer (note 12)	16 850	
	26 192	3 502
AVOIR		
Financement permanent réalisé	14 805	11 079
	40 997	14 581

ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 13)

Au nom du Conseil d'administration,
Florence Junca-Adenot
Paul Larocque

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Train de banlieue Deux-Montagnes		
Terrains	13 504	13 504
Infrastructures	74 762	74 112
Matériel roulant	129 175	129 175
Train de banlieue Dorion-Rigaud		
Matériel roulant	51 075	51 075
Infrastructures	24 825	
Train de banlieue Blainville		
Infrastructures	129	
Équipements métropolitains		
Voies réservées	3 498	2 057
Parcs de stationnement incitatif	4 881	697
Pièces de rechange des trains de banlieue	1 448	1 448
Immobilisations en cours	16 170	398
	319 467	272 466
AVOIR		
Placement dans les actifs immobilisés	319 467	272 466

ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (note 13)

Au nom du Conseil d'administration,
Florence Junca-Adenot
Paul Larocque

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. A-7.02 (ci-après appelée la Loi). La compétence de l'AMT s'exerce sur le transport en commun métropolitain effectué sur son territoire qui est constitué de celui des 94 municipalités mentionnées à l'annexe A de la Loi et de celui de la réserve indienne de Kahnawake. Elle a commencé ses activités le 1er janvier 1996.

L'AMT a pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, dont les services spéciaux de transport pour les personnes handicapées, d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers. L'AMT exerce sa mission dans les champs de compétence suivants:

- les trains de banlieue;
- le transport métropolitain, certains services de transport de personnes par autobus et certains équipements et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de son réseau de transport métropolitain par autobus; et
- certaines voies de circulation routière.

La Loi prévoit, à sont article 172 ce qui suit:

«Au plus tard le 1er janvier 1999, le ministre évalue l'application de la loi et, à cette fin, consulte les autorités organisatrices de transport en commun et les municipalités afin de conclure une entente visant à confier le contrôle de l'Agence à des décideurs régionaux. Il en fait rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er décembre 1999 ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. Il dépose à cette occasion, le cas échéant, l'entente conclue lors de la consultation en indiquant les modifications qui devront faire l'objet d'un projet de loi y donnant suite.»

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus, selon certaines particularités de la comptabilité par fonds et de manière générale selon les directives contenues dans le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec.

Méthode de comptabilité

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

FONDS D'EXPLOITATION

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son administration.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées dans l'exercice pour lequel elles sont attribuées.

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler les revenus et dépenses en immobilisations.

ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'AMT utilise un état des actifs immobilisés pour comptabiliser ses immobilisations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

ÉTAT DES ACTIFS IMMOBILISÉS (suite)

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans l'état des actifs immobilisés et ne sont pas amorties.

3. TRANSFERT DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DES TRAINS DE BANLIEUE

Le ministère des Transports du Québec (ci-après appelé le MTQ) a cédé, en 1998, ses droits de propriété dans les aménagements des gares et tous les accessoires et équipements de la ligne de train de banlieue Montréal/Dorion-Rigaud. Ce transfert, au montant de 24 129 000 $, représente les coûts accumulés dans les comptes du MTQ pour les biens dont il était propriétaire.

En 1997, le MTQ a cédé à l'AMT les droits de propriété dans les infrastructures ferroviaires, les terrains, le garage, le matériel roulant et tous les accessoires et équipements de la ligne de train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes pour un montant de 94 123 000 $. Un ajustement d'un montant de 3 964 000 $ (2 966 000 $ pour des infrastructures, 1 808 000 $ pour du matériel roulant et une réduction des coûts des terrains de 810 000 $) concernant ces actifs cédés en 1997 a été comptabilisé aux livres de l'AMT en redressant le montant du transfert des éléments d'actif de cette ligne de train de banlieue à 98 087 000 $ en 1997. Ce montant représente les coûts accumulés dans les comptes du MTQ pour les biens dont il était propriétaire.

4. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes tarifaires du réseau de train de banlieue proviennent des titres intégrés, c'est-à-dire des titres qui permettent de circuler sur le réseau de train de banlieue et les réseaux de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (ci-après appelée STCUM), de la Société de transport de la Ville de Laval (ci-après appelée la STL), de la Société de transport de la rive sud de Montréal (ci-après appelée STRSM) et des organismes municipaux et intermunicipaux de transport (ci-après appelées OMIT) de la région métropolitaine, et des titres non intégrés, c'est-à-dire des titres qui ne permettent d'accéder qu'au réseau de train de banlieue.

Les recettes des trois lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit:

	1998		1997
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
Deux-Montagnes	7 847	11 112	8 585
Dorion-Rigaud	4 225	4 808	4 627
Blainville – avant 15 août 1998	545	944	381
Blainville – après 14 août 1998	862	1 028	
	13 479	17 892	13 593

Contributions municipales aux trains de banlieue

Pour financer une partie des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de train de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, l'AMT répartit 40 % de ces coûts entre les municipalités desservies par une ligne de train de banlieue selon le nombre de places assises disponibles par kilomètre pour chaque tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence. Pour les municipalités qui font partie du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (ci-après appelée la CUM), l'AMT facture la CUM qui doit, selon les modalités de versement prescrites par la Loi, le cas échéant, payer à l'AMT une somme égale au total de celles que les municipalités de son territoire auraient dû payer.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Contributions municipales aux trains de banlieue (suite)

Le 27 mars 1998, le conseil d'administration a approuvé le projet de mise en place progressive de la ligne de train de banlieue Montréal/Blainville pour financer une partie des coûts d'exploitation et de gestion de la ligne de train Montréal/Blainville, l'AMT répartit 40 % de ces coûts entre les municipalités desservies par cette ligne de train, selon le nombre de départs de trains, à chaque gare, pour chaque tronçon. Lorsque la somme des recettes tarifaires nettes affectées aux trains et la contribution municipale (40 %) excèdent 70 % des coûts de gestion et d'exploitation des trains, l'excédent est partagé en deux parts égales entre les municipalités desservies par cette ligne de train et l'AMT. Cependant, dans le cas du conseil intermunicipal de transport (ci-après appelé CIT) des Basses Laurentides, le partage de ces coûts entre les municipalités desservies s'effectue selon une formule de répartition propre au CIT des Basses Laurentides.

Les contributions municipales aux trois lignes de train de banlieue se répartissent comme suit:

	1998			1997	
	Budget (non vérifié)	Réel	% du coût des trains	Réel	% du coût des trains
Deux-Montagnes	9 345	9 238	40 %	8 667	40 %
Dorion-Rigaud	7 855	7 674	40 %	8 340	40 %
	17 200	16 912		17 007	
Blainville – après le 14 août 1998	1 125	915	40 %		
Blainville – ristourne efficacité		(153)	(7) %		
	1 125	762	33 %		
	18 325	17 674		17 007	

Répartition des recettes des trains de banlieue

L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les autorités organisatrices de transport en commun (ci-après appelées AOT), les recettes des trains de banlieue, à l'exception du train de banlieue Montréal/Blainville pour la période du 1er janvier 1998 au 14 août 1998, selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

Le partage des recettes des trains de banlieue se répartit comme suit:

	1998		1997
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	990	2 601	2 425
Société de transport de la Ville de Laval	10	259	209
Société de transport de la rive sud de Montréal		16	12
	1 000	2 876	2 646

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

4. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des trois lignes de train de banlieue se répartissent comme suit:

	1998		1997
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
Deux-Montagnes	23 363	23 096	21 670
Dorion-Rigaud	19 637	19 184	20 849
Blainville – avant 15 août 1998	1 344	2 378	784
Blainville – après 14 août 1998	2 812	2 288	
	47 156	46 946	43 303

5. RECETTES MÉTROPOLITAINES

Les recettes métropolitaines correspondent aux titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les AOT et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT, lesquelles ne comprennent pas les recettes de titres vendus pour les services de trains de banlieue.

Répartition des recettes métropolitaines

L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, répartit avec les AOT les recettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif (à 50 % selon le lieu de résidence des usagers et à 50 % selon l'utilisation des services de leur réseau de transport respectif en 1997)

La répartition des recettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain se détaille comme suit:

	1998	1997
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	13 514	8 359
Société de transport de la rive sud de Montréal	10 986	14 248
Société de transport de la Ville de Laval	5 764	8 314
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT)	2 703	
	32 967	30 921

6. AIDE MÉTROPOLITAINE

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de transport métropolitain par autobus ou au réseau du métro, ou les coûts de desserte d'une voie de circulation réservée.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit:

- 0,20 $ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau du métro;
- 0,50 $ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

6. AIDE MÉTROPOLITAINE (suite)

En 1997, le montant de l'aide métropolitaine approuvé par le conseil d'administration était fixé à 52 103 000 $. En fonction de l'achalandage observé sur le réseau de transport métropolitain par autobus et sur le réseau du métro, en 1997, le montant de l'aide métropolitaine s'établissait à 48 100 000 $. Exceptionnellement, l'AMT a versé le solde de 4 003 000 $ au prorata de l'achalandage de chacune des AOT sur le réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit:

	1998	1997
Métro		
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	40 329	40 122
Autobus		
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	5 985	5 258
Société de transport de la rive sud de Montréal	2 928	3 415
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT)	1 505	1 628
Société de transport de la Ville de Laval	1 495	1 680
	11 913	11 981
	52 242	52 103

7. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

La création de l'AMT a donné lieu à une redistribution du fardeau fiscal entre les municipalités de son territoire, qui se traduit, pour certaines, par une augmentation de leur contribution au financement du transport en commun.

Afin d'atténuer cet impact budgétaire pour les cinq premiers exercices financiers de l'AMT, la Loi prévoit que l'AMT doit affecter, à même ses surplus, un montant devant être réparti entre les municipalités des secteurs Vaudreuil et Deux-Montagnes qui contribuent aux coûts des trains de banlieue et, s'il y a lieu, entre la STCUM, la STL et la STRSM.

La Loi prévoit que la subvention d'équilibre est répartie de sorte que 500 000 $ sont d'abord versés aux municipalités des secteurs Vaudreuil et Deux-Montagnes qui contribuent aux coûts d'exploitation et de gestion des trains de banlieue et qui ne font pas partie d'une société de transport. Le solde doit ensuite être versé, selon le cas, aux sociétés de transport, selon les critères et modalités de répartition déterminés par le Gouvernement.

Le 26 mars 1999, le conseil d'administration a résolu de fixer la subvention d'équilibre de 5 000 000 $ pour l'exercice de 1998.

	1998	1997
Société de transport de la Ville de Laval	2 250	2 250
Société de transport de la rive sud de Montréal	2 250	2 250
Municipalités	500	500
	5 000	5 000

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

8. À RECEVOIR DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	1998	1997
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	4 949	3 608
Société de transport de la Ville de Laval	2 150	2 482
Société de transport de la rive sud de Montréal	2 042	2 532
Organismes municipaux et itnermunicipaux de transport (OMIT)	1 313	265
	10 454	8 887

9. À PAYER AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT EN COMMUN

	1998	1997
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal	30 770	30 657
Société de transport de la rive sud de Montréal	2 415	3 182
Société de transport de la Ville de Laval	1 227	1 646
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT)	788	1 102
	35 200	36 587

10. SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport en commun du gouvernement du Québec, l'AMT reçoit des subventions relatives aux dépenses admissibles encourues pour l'acquisition d'immobilisations. Les subventions sont versées sous la forme de contribution au service de la dette.

11. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT ont versé un montant représentant un cent par 100 $ (deux tiers de un cent par 100 $ en 1997) de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale établie pour l'exercice de référence.

12. BILLET À PAYER

L'AMT a contracté un emprunt auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement d'un montant de 16 850 500 $ en date du 29 décembre 1998, portant intérêt au taux de 5,046 % et venant à échéance le 1er décembre 2003. En vertu du programme d'aide du gouvernement du Québec au transport en commun (Décret no 1420-93), le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de cette dette, capital et intérêts.

Les remboursements annuels en capital et intérêts de cet emprunt pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

1999	2 167
2000	2 167
2001	2 167
2002	2 167
2003	11 554
	20 222
Moins les intérêts	3 372
	16 850

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Engagements

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices se répartissent comme suit:

1999	41 775
2000	34 813
2001	17 060
2002	16 543
2003	16 527
2004 et suivants	33 008
	159 726

Rénovation des stations de métro du réseau initial

En vertu de l'entente intervenue entre le MTQ, la STCUM et l'AMT relativement à la rénovation des stations de métro du réseau initial, du Centre de contrôle Providence, du terminus Mont-Royal et du terminus Rosemont, l'AMT s'est engagée à assumer une quote-part de 25 % des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à un montant n'excédant pas 15 000 000 $. Le coût du programme de rénovation totalise 60 000 000 $. Le MTQ accorde à la STCUM une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 30 000 000 $ pour effectuer lesdits travaux.

En remboursement des dépenses admissibles, l'AMT s'est engagée à payer à la STCUM, pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, une somme ne pouvant excéder 7 771 286 $ sur réception d'une facture selon une fréquence de facturation prévue à l'entente.

Actifs à être transférés à l'AMT

En vertu de la Loi, l'AMT doit acquérir, par voie de transfert, une série d'équipements métropolitains identifiés au Décret no 567-96 du 15 mars 1996 et comprenant des parcs de stationnement incitatif, des terminus et des infrastructures de nature métropolitaine. Ce transfert d'actifs doit se faire de gré à gré par entente avec les propriétaires actuels étant entendu que les prises en charge du coût d'exploitation et d'immobilisations de ces actifs sont conditionnelles au transfert de propriété. Bien que le transfert de ces actifs à l'AMT ne soit pas effectué, l'AMT a remboursé les propriétaires actuels, en capital et intérêts, le service de la dette restant et les coûts d'exploitation de ces équipements métropolitains depuis le 1er janvier 1996.

Acquisitions d'actif par l'AMT

En vertu des actes notariés des 2 et 3 février 1999, L'AMT s'est portée acquéreur de deux terrains dans la paroisse Saint-Martin dans la Ville de Laval, pour un montant de 2 825 000 $, aux fins de construction d'un parc de stationnement incitatif et du terminus métropolitain Le Carrefour.

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains

En vertu des articles 38 et 152 de la Loi, la STCUM, la STRSM et la STL conservent le service de la dette afférent au financement des biens dont la propriété est transférée ou sera transférée à l'AMT. Les trois sociétés de transport demeurent responsables des engagements que comportent les valeurs mobilières qu'elles ont émises et qui continuent de constituer pour elles des obligations directes et générales. L'AMT rembourse la STCUM, la STRSM et la STL, en capital et intérêts, selon les échéances du service de la dette de ces dernières. Les paiements futurs en vertu de ces obligations, pour lesquelles l'AMT reçoit actuellement des subventions pour une partie de ces paiements, se répartissent comme suit pour les prochains exercices:

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
aux 31 décembre 1998 et 1997
(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

Service de la dette des sociétés de transport pour les trains de banlieue et les équipements métropolitains (suite)

1999	28 508
2000	20 457
2001	25 235
2002	16 731
2003	10 599
2004 et suivants	27 437
	128 967

Assurances

Pour l'exploitation des lignes de trains de banlieue, l'AMT partage, selon des formules préétablies, la responsabilité pour toute réclamation de quelque nature ou les dommages qui pourraient survenir dans le cadre de l'exploitation de ces lignes de train. Une provision égale à 0,5 % des budgets d'exploitation annuels des trains de banlieue jusqu'à concurrence d'une provision cumulative de 5 000 000 $ est comptabilisée aux livres de l'AMT pour couvrir les risques qui ne sont pas assurés en relation avec l'exploitation des trains de banlieue. Le total du montant provisionné à ce jour s'élève à 535 000 $ (300 000 $ en 1997).

Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir les dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'AMT, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers présentés aux bilans du Fonds d'exploitation et du Fonds d'immobilisations correspond approximativement à leur valeur comptable parce qu'il s'agit d'éléments à court terme ou d'éléments dont la valeur comptable s'apparente à celle du marché.

Risque de crédit

Les sommes à recevoir présentées aux bilans du Fonds d'exploitation et du Fonds d'immobilisations sont exposées à un risque de crédit minime puisqu'elles sont à recevoir d'organismes gouvernementaux ou municipaux.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations et l'état des actifs immobilisés de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée L'AMT) au 31 décembre 1998 et l'état des revenus et des dépenses du Fonds d'exploitation et l'état des opérations et du financement permanent réalisé du Fonds d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'AMT au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet de notre vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
le 26 mars 1999

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. B-2.1
FONDS DES OPÉRATIONS
FONDS DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC
REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Fonds des opérations	Fonds de la Grande bibliothèque du Québec	Total	Total
REVENUS				
Subvention du gouvernement du Québec	8 923 500 $	155 689 $	9 079 189 $	9 260 170 $
Montant viré au fonds des immobilisations pour financer les acquisitions d'immobilisations	127 227		127 227	152 718
	8 796 273	155 689	8 951 962	9 107 452
Dons de publications, livres et collections	613 679		613 679	1 092 892
Ventes de biens et services	357 510		357 510	232 537
Intérêts sur dépôts bancaires	89 841		89 841	57 137
	9 857 303	155 689	10 012 992	10 490 018
DÉPENSES				
Traitements et avantages sociaux	5 837 544		5 837 544	5 816 890
Loyer	761 666		761 666	795 819
Transport et communication	313 382	15 292	328 674	456 968
Services professionnels, administratifs et autres	929 967	133 330	1 063 297	811 921
Entretien et réparations	368 629		368 629	340 321
Fournitures et approvisionnements	425 149	7 032	432 181	466 004
Animation et promotion	138 532		138 532	60 577
Autres	2 622	35	2 657	1 955
	8 777 491	155 689	8 933 180	8 750 455
Acquisitions de publications, livres et collections:				
Dons	613 679		613 679	1 092 892
Achats	570 893		570 893	520 360
	9 962 063	155 689	10 117 752	10 363 707
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(104 760)		(104 760)	126 311
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	245 680		245 680	119 369
SOLDE DU FONDS À LA FIN	140 920 $		140 920 $	245 680 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS DES IMMOBILISATIONS

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
AUGMENTATION		
Subvention du gouvernement du Québec pour:		
Acquisitions d'immobilisations	127 227 $	152 718 $
Frais financiers	1 072 063	1 117 576
Remboursement du capital de la dette à long terme	712 509	712 509
	1 911 799	1 982 803
DIMINUTION		
Frais financiers (note 4)	1 110 846	1 156 346
Aliénation d'immobilisations	44 038	95 830
	1 154 884	1 252 176
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	756 915	730 627
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 718 967	1 988 340
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 475 882 $	2 718 967 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999				1998
	Fonds des opérations	Fonds de la Grande bibliothèque du Québec	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	1 196 640 $			1 196 640 $	1 779 788 $
Débiteurs	104 990			104 990	45 098
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		89 641 $	524 824 $	614 465	692 618
Dû par le fonds des opérations			321 830		
Dû par le fonds de la Grande bibliothèque du Québec	11 734				
Frais payés d'avance	38 142			38 142	24 612
	1 351 506	89 641	846 654	1 954 237	2 542 116
Escompte sur la dette à long terme reporté			329 546	329 546	368 316
Immobilisations (note 5)			19 066 584	19 066 584	18 837 156
	1 351 506 $	89 641 $	20 242 784 $	21 350 367 $	21 747 588 $
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	888 756 $	53 766 $	91 060 $	1 033 582 $	1 226 202 $
Emprunt temporaire (note 6)			29 098	29 098	
Intérêts à payer			524 962	524 962	542 618
Dû au fonds des immobilisations	321 830				
Dû au fonds des opérations		11 734			
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 7)		24 141		24 141	179 830
	1 210 586	89 641	645 120	1 611 783	1 948 650
Dette à long terme (note 8)			16 121 782	16 121 782	16 834 291
	1 210 586	89 641	16 766 902	17 733 565	18 782 941
SOLDE DES FONDS	140 920		3 475 882	3 616 802	2 964 647
	1 351 506 $	89 641 $	20 242 784 $	21 350 367 $	21 747 588 $

Pour le Conseil d'administration,
André Goyer
André Rousseau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre B-2.1), a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque. Le fonds de la Grande bibliothèque du Québec présente les opérations relatives au mandat que le gouvernement du Québec a confié à la Bibliothèque nationale d'assumer les frais encourus pour la préparation du projet de la Grande bibliothèque du Québec.

Le fonds des immobilisations présente les opérations relatives à l'acquisition et au financement des immobilisations de la Bibliothèque.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Publications, livres et collections

Les acquisitions de publications, de livres et de collections sont imputées aux dépenses du fonds des opérations.

La valeur des publications, livres et collections acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

La dépense relative aux abonnements, incluse aux publications, livres et collections, est comptabilisée lors du paiement.

Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles cédées par le gouvernement du Québec lors de la constitution de la Bibliothèque qui sont comptabilisées à la valeur nominale de 1 $, et elles ne sont pas amorties.

Le coût du bâtiment comprend le coût initial d'acquisition, les travaux effectués pour sa restauration, les honoraires professionnels, les frais de financement temporaire ainsi que divers autres frais.

4. FRAIS FINANCIERS

	1999	1998
Intérêts sur la dette à long terme	1 071 072 $	1 117 576 $
Intérêts sur emprunt temporaire	991	
Amortissement de l'escompte sur:		
- la dette à long terme reportée	38 770	38 770
- emprunt bancaire	13	
	1 110 846 $	1 156 346 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS

	1999	1998
Terrain	994 000 $	994 000 $
Bâtiment	13 619 127	13 523 738
Mobilier et agencement	1 904 604	1 882 059
Équipement	667 009	631 412
Matériel roulant	24 250	24 250
Équipement informatique	1 857 594	1 781 697
	19 066 584 $	18 837 156 $

Le 5 septembre 1995, la Bibliothèque nationale du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec, d'acquérir et de rénover l'édifice sis au 2275, rue Holt à Montréal. Au 31 mars 1999, la rénovation est presque terminée. Les coûts cumulés à cette date s'élèvent à 16 504 731 $ et se répartissent comme suit:

	1999
Bâtiment *	13 619 127 $
Terrain	994 000
Mobilier et agencement	1 640 711
Équipement	125 298
Équipement informatique	125 595
	16 504 731 $

* Ce poste inclut des frais de financement temporaire de 367 604 $.

Le coût total prévu de ce projet est de 16 750 000 $.

6. EMPRUNT TEMPORAIRE

	1999	1998
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,0 % (taux effectif de 6,018 %), remboursable le 13 septembre 1999	29 098 $	

Le capital et les intérêts sur cet emprunt sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

7. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Au cours de l'exercice financier 1997-1998, le ministère de la Culture et des Communications a octroyé une somme de 300 000 $ à la Bibliothèque nationale du Québec pour lui permettre d'assumer les frais relatifs à la préparation du projet de la Grande bibliothèque du Québec.

	1999	1998
Subvention reportée au début	179 830 $	
Subvention accordée par le gouvernement du Québec		300 000 $
Subvention virée aux opérations de l'exercice	155 689	120 170
Subvention reportée à la fin	24 141 $	179 830 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 685 916 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 $ le 1er octobre 2007	15 776 068 $	16 461 984 $
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %), remboursable par versements annuels de 26 593 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 132 970 $ le 1er octobre 2007	345 714	372 307
	16 121 782 $	16 834 291 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 712 509 $ annuellement.

Le capital et les intérêts sur ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec. Considérant que le Gouvernement s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement, les versements en capital échéant en deçà d'un an sur ces dettes ne sont pas présentés au passif à court terme.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Bibliothèque participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 249 207 $ (1998: 260 298 $). Les obligations de la Bibliothèque envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Bibliothèque d'exercer normalement ses activités.

La Bibliothèque a mis en place un plan d'adaptation à l'an 2000 pour remédier à cette incertitude. Cependant, il est impossible de garantir que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou autres tiers seront entièrement résolus et qu'ils n'auront aucune incidence sur la Bibliothèque nationale du Québec.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été établis par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers mensuels et annuels.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Philippe Sauvageau
Président et directeur général

Jean-Guy Théoret
Directeur général adjoint et
Directeur de l'administration

Montréal, le 14 mai 1999

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état de l'évolution du solde du fonds des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 1999, ainsi que des résultats du fonds des opérations et du fonds de la Grande bibliothèque du Québec et des flux de trésorerie des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 mai 1999

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
REVENUS		
Revenus de placement		
Intérêts sur obligations	1 895	2 021
Dividendes et intérêts sur valeurs convertibles	590	435
Intérêts sur financements hypothécaires	135	126
Revenus nets tirés des biens immobiliers	240	148
Intérêts sur valeurs à court terme	131	97
	2 991	2 827
Autres revenus	25	25
	3 016	2 852
Moins:		
Frais de gestion des placements (note 5)		
Frais internes	34	25
Frais provenant des filiales	33	23
Frais externes	10	13
	77	61
	2 939	2 791
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 5)		
Frais internes	12	11
Frais provenant des filiales	10	9
	22	20
REVENU AVANT POSTE SUIVANT	2 917	2 771
Moins:		
Part des actionnaires sans contrôle	15	14
REVENU NET DE PLACEMENT	2 902	2 757

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3)		
Obligations	31 797	31 001
Actions et valeurs convertibles	33 854	29 520
Financements hypothécaires	1 760	1 497
Biens immobiliers	7 350	4 281
Valeurs à court terme	4 677	1 618
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 583	1 669
	82 021	69 586
Revenus de placement courus et à recevoir	633	671
Opérations en voie de règlement	190	43
Autres éléments d'actif	483	224
	83 327	70 524
PASSIF		
Dépôts sur prêts de titres (note 3)	6 357	2 992
Emprunts bancaires et billets à payer (note 3)	233	137
Opérations en voie de règlement	475	105
Engagements liés à des titres vendus à découvert (note 3)	2 575	1 340
Emprunts hypothécaires (note 3)	2 990	1 520
Instruments financiers dérivés (note 3)	1 148	500
Autres éléments de passif	384	175
Part des actionnaires sans contrôle (note 3)	597	144
	14 759	6 913
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	68 568	63 611

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 6)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (tableau complémentaire)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Claude Scraire
Jean-Claude Bachand

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu net de placement	2 902	2 757
Gains (pertes) à la vente de placements		
Obligations	705	787
Actions et valeurs convertibles	2 971	3 012
Financements hypothécaires		6
Biens immobiliers	34	(59)
Valeurs à court terme	(12)	(22)
	3 698	3 724
Moins:		
Part des actionnaires sans contrôle	4	(2)
	3 694	3 726
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Placements		
Obligations	118	166
Actions et valeurs convertibles	(316)	536
Financements hypothécaires	1	(27)
Biens immobiliers	525	169
Valeurs à court terme	(12)	21
Titres achetés en vertu de conventions de revente	4	68
	320	933
Moins:		
Emprunts bancaires et billets à payer	(1)	1
Engagements liés à des titres vendus à découvert	(63)	27
Emprunts hypothécaires	(4)	10
Instruments financiers dérivés	425	142
Part des actionnaires sans contrôle	193	(25)
	550	155
	(230)	778
Total des activités de placement	6 366	7 261
Excédent des retraits des dépensants sur leurs dépôts	1 409	864
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	4 957	6 397
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	63 611	57 214
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	68 568	63 611

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général regroupe des placements diversifiés et constitue une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'avoir net et le revenu net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1998		1997	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec:				
Fonds du Régime de rentes du Québec	16 521 214	97,8	16 923 363	98,0
Régime de rentes de survivants *	330 211	2,0	309 976	1,8
Régie des assurances agricoles du Québec	10 578	0,1	10 578	0,1
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	16 743	0,1	12 871	0,1
Office de la protection du consommateur:				
Fonds des cautionnements des agents de voyages:				
Cautionnements collectifs:				
Détaillants	3 878		4 235	
Grossistes	1 144		1 450	
Cautionnements individuels	107			
Magazine Protégez-vous	2 100		2 100	
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec:				
Fonds d'assurance garantie	3 739		3 496	
Fédération des producteurs de bovins du Québec	2 007		2 007	
	16 891 721	100,0	17 270 076	100,0

* Pour l'administration des rentes de survivants pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, sous la responsabilité du secrétariat du Conseil du trésor.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - cotisations des employés de niveau syndicable et transfert des régimes complémentaires de retraite - administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - cotisations des employés de niveau non syndicable - administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 303

À l'usage des régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux et du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 306

À l'usage du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec.

Fonds 307

À l'usage de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Fonds 308

À l'usage du Fonds d'amortissement des régimes de retraite gouvernementaux administré par le ministère des Finances du Québec.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte général - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte des retraités - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec - compte complémentaire - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés regroupent des placements d'une seule catégorie. Ils constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Au 31 décembre 1998, les huit portefeuilles spécialisés suivants étaient opérationnels: portefeuille d'obligations, portefeuille d'actions canadiennes, portefeuille d'actions américaines, portefeuille d'actions des marchés en émergence, portefeuille d'actions étrangères, portefeuille de financements hypothécaires, portefeuille d'immeubles et portefeuille de valeurs à court terme (constitué le 1er juillet 1998).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales détenues par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers distincts vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date d'engagement, sauf en ce qui concerne les obligations, les financements hypothécaires et les biens immobiliers, comptabilisés en date de règlement.

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie en fin d'exercice. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours de clôture des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres le sont à l'interne selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les opérations à titre d'engagements liés à des titres vendus à découvert donnent lieu à des achats de titres en vertu de conventions de revente ou à des opérations d'emprunts de titres.

c) Revenus

Les revenus tirés des instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus des placements sous-jacents.

Les revenus d'intérêts sur obligations incluent les revenus découlant des titres achetés en vertu de conventions de revente réduits des frais d'intérêts sur dépôts sur prêts de titres.

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des prêts d'actions et de valeurs convertibles sont présentés au poste Dividendes et intérêts sur valeurs convertibles.

Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des intérêts sur les emprunts bancaires et hypothécaires.

Les intérêts sur valeurs à court terme sont réduits des frais d'intérêt sur les billets à payer.

d) Gains et pertes à la vente de placements

Les gains et pertes à la vente de placements sont calculés selon le coût moyen non amorti dans le cas des placements en obligations, des financements hypothécaires et des valeurs à court terme, selon le coût moyen pour les actions et les valeurs convertibles et selon le coût spécifique pour les biens immobiliers. Le coût moyen non amorti correspond au prix d'acquisition redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance.

Les gains et pertes tirés des instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains et pertes des placements sous-jacents.

e) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions ainsi que celui des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés sont convertis au taux en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Le coût non amorti des placements couverts sous forme d'obligations, de financements hypothécaires et de valeurs à court terme est converti au taux moyen des instruments financiers de couverture des risques de change détenus à la fin de l'exercice, alors que celui des placements non couverts est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Conversion des devises (suite)

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles qui sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les revenus et les pertes provenant des instruments financiers dérivés de couverture des risques de change reliés aux placements libellés en devises sont reportés et constatés dans les gains et pertes à la vente de placements au moment de leur réalisation.

f) Immobilisations

Les frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique sont capitalisés et amortis selon la durée de vie utile des biens s'y rapportant. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail. Ces immobilisations sont présentées au poste Autres éléments d'actif.

g) Frais de gestion des placements et frais d'administration

Les frais de gestion des placements couvrent les charges directement liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et ils sont présentés sous un poste distinct, en diminution des revenus de placement; les frais généraux sont présentés au poste Frais d'administration.

3. PLACEMENTS ET POSTES DU PASSIF

Les placements et les postes du passif dont le coût diffère de la juste valeur se détaillent comme suit:

	1998			
	Juste valeur			
	Canadiens	Étrangers	Total	Coût
Actif				
Placements				
Obligations	25 922	5 719	31 641	29 329
Actions et valeurs convertibles	18 265	15 463	33 728	27 302
Financements hypothécaires	1 564	194	1 758	1 707
Biens immobiliers	3 120	4 218	7 338	7 396
Valeurs à court terme	3 830	708	4 538	4 559
Titres achetés en vertu de conventions de revente	725	1 858	2 583	2 583
	53 426	28 160	81 586	72 876
Instruments financiers dérivés	146	289	435	98
	53 572	28 449	82 021	72 974
Passif				
Dépôts sur prêts de titres	1 180	5 177	6 357	6 357
Emprunts bancaires et billets à payer	201	32	233	233
Engagements liés à des titres vendus à découvert	765	1 810	2 575	2 543
Emprunts hypothécaires	415	2 575	2 990	2 968
Instruments financiers dérivés	426	722	1 148	346
Part des actionnaires sans contrôle	563	34	597	434

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET POSTES DU PASSIF (suite)

	1997			
	Juste valeur			
	Canadiens	Étrangers	Total	Coût
Actif				
Placements				
Obligations	29 800	1 077	30 877	28 643
Actions et valeurs convertibles	17 470	11 748	29 218	22 646
Financements hypothécaires	1 396	99	1 495	1 444
Biens immobiliers	2 413	1 858	4 271	4 874
Valeurs à court terme	1 083	418	1 501	1 515
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 026	643	1 669	1 673
	53 188	15 843	69 031	60 795
Instruments financiers dérivés	130	425	555	80
	53 318	16 268	69 586	60 875
Passif				
Dépôts sur prêts de titres	2 411	581	2 992	2 992
Emprunts bancaires et billets à payer	98	39	137	136
Engagements liés à des titres vendus à découvert	821	519	1 340	1 245
Emprunts hypothécaires	246	1 274	1 520	1 494
Instruments financiers dérivés	184	316	500	123
Part des actionnaires sans contrôle	130	14	144	175

La position de change relative aux placements sous forme de titres étrangers, autres que ceux couverts par un passif financier équivalent, est couverte par des instruments financiers dérivés tel qu'il est indiqué à la note 6, à l'exception des titres des marchés en émergence, d'un montant de 1 160 M$ au 31 décembre 1998 (1 160 M$ en 1997), couverts à l'égard des risques liés aux fluctuations de la devise américaine seulement.

Le coût des placements a été augmenté d'un montant de 1 112 M$ au 31 décembre 1998 (122 M$ en 1997), représentant les pertes reportées reliées aux instruments financiers dérivés de couverture des risques de change.

La juste valeur des placements en actions et valeurs convertibles inclut des titres de sociétés fermées, au montant de 2 416 M$ au 31 décembre 1998 (1 352 M$ en 1997), pour lesquels aucun cours n'est disponible. La juste valeur de ces titres est établie selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période, mensuelle pour le fonds général et trimestrielle pour les fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

	1998	1997
Créances des déposants à l'égard de la Caisse:		
Dépôts à vue	72	181
Avances à des déposants	(432)	(435)
Dépôts à terme	189	130
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	3	1
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	1 042	580
	874	457
Avoir des détenteurs de dépôts à participation:		
Dépôts à participation		
Solde au début	52 798	49 207
Unités émises	3 326	4 471
Unités annulées	(886)	(942)
Unités à émettre	478	62
Solde à la fin	55 716	52 798
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	92	108
Plus-value non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	(3 491)	(1 759)
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	7 349	3 763
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	8 028	8 244
	67 694	63 154
Avoir des déposants	68 568	63 611

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Les frais de gestion des placements et les frais d'administration se détaillent comme suit:

	1998		1997	
	Frais de gestion	Frais d'administration	Frais de gestion	Frais d'administration
Traitement et avantages sociaux	35	11	26	11
Services professionnels	24	4	21	3
Locaux et matériel	7	3	5	2
Amortissement des immobilisations	3	2	3	1
Autres frais	8	2	6	3
	77	22	61	20

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

5. FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

b) Les frais de gestion sont attribuables aux catégories de placements de la façon suivante:

	1998	1997
Obligations	15	12
Actions et valeurs convertibles	42	35
Financements hypothécaires	3	3
Biens immobiliers	16	10
Valeurs à court terme	1	1
	77	61

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés, soit à des fins de couverture des risques liés aux fluctuations de change, soit à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt et de marché. Au 31 décembre, ces instruments financiers, dont la juste valeur favorable est regroupée avec celle des placements sous-jacents alors que la juste valeur défavorable est présentée au passif, avec les montants à payer sur ces instruments, au poste Instruments financiers dérivés, s'établissaient comme suit:

	1998		1997	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Marchés hors cote				
Couverture des risques de change *				
Contrats de change à terme				
Achats	(9)	1 329	(113)	234
Ventes	(144)	17 535	244	13 134
Trocs de devises				
Ventes	(176)	760	8	156
Options sur devises				
Achats		12		29
Gestion des risques de taux d'intérêt et de marché				
Contrats de change à terme				
Achats	(2)	701	8	1 152
Ventes	(13)	605	(6)	679
Contrats d'indices boursiers à terme				
Achats	100	1 343	90	1 343
Ventes	(100)	1 343	(89)	1 343
Contrats de garantie de taux d'intérêt				
Achats		664	1	500
Ventes		664	(1)	500
Contrats de garantie sur volatilité de devises				
Achats	15	238		36
Ventes				37
Trocs de taux d'intérêt	(66)	2 903	(38)	2 034
Options sur trocs de taux d'intérêt				
Achats		33	1	325
Ventes		73		400
Options sur taux d'intérêt				
Achats	(4)	620	1	74
Ventes	(5)	768		

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

	1998		1997	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de taux d'intérêt et de marché (suite)				
Options sur indices boursiers				
Achats		50	2	101
Ventes			(1)	68
Options sur devises				
Achats	110	2 435	93	3 911
Ventes	(119)	2 491	(99)	2 934
Options sur actions				
Achats			3	27
Ventes	(261)	270		30
Options sur obligations				
Achats		50		
Ventes		857		
Options sur contrats à terme sur devises				
Achats			5	587
Ventes			(1)	286
Marchés réglementés				
Gestion des risques de taux d'intérêt et de marché				
Contrats à terme sur obligations				
Achats		5 909		491
Ventes		5 364		398
Contrats à terme sur indices boursiers				
Achats		5 339		1 739
Ventes		2 793		1 148
Contrats à terme sur taux d'intérêt				
Achats		1 824		4 432
Ventes		1 151		5 984
Contrats à terme sur devises				
Achats		15		
Ventes		39		88
Options sur contrats à terme sur denrées				
Achats		4		
Options sur contrats à terme sur obligations				
Achats	4	260	1	528
Ventes	(16)	2 276	(3)	833
Options sur contrats à terme sur indices boursiers				
Achats				49
Ventes				14
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt				
Achats		376		808
Ventes		1 522		67
Options sur contrats à terme sur devises				
Achats	1	678	1	189
Ventes	(2)	366		21
Options sur indices boursiers				
Achats				44
Options sur actions				
Ventes		11		14

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

* Lorsque les opérations de couverture impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont couverts au moyen d'instruments financiers dérivés. Pour les obligations, les financements hypothécaires, les investissements immobiliers ainsi que les valeurs à court terme, ces instruments financiers dérivés sont représentatifs de la valeur et de la devise dans laquelle sont libellés les placements. Pour les actions étrangères, dont la pondération par pays dans les portefeuilles se rapproche sensiblement de celle qui se retrouve dans les principaux indices internationaux, la valeur des instruments financiers dérivés est représentative du poids relatif des pays dont les titres composent ces indices. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement de un à trois mois dans le cas des contrats de change à terme et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une couverture efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

D'autre part, l'utilisation de contrats à terme et d'options négociés en bourse, de contrats de change à terme, de contrats d'indices boursiers à terme, de contrats de garantie de taux d'intérêt et sur volatilité de devises, de trocs de taux d'intérêt ainsi que d'options, négociés auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements en plus de générer des revenus des activités de négociation.

Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par une agence de notation reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par le comité de crédit interne qui préconise la signature d'ententes de compensation de manière à limiter le risque de crédit.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, elles pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Caisse a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Caisse, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	1998 – Montant nominal de référence – Échéances: Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	1998 – Juste valeur	1998 – Coût [2]	1997 – Juste valeur	1997 – Coût [2]
	ACTIF									
	Obligations									
	Titres canadiens									
	Émis par un gouvernement									
13,62	Gouvernement du Québec	679,8	2 683,2	6 574,1	9 937,1	7,1	11 352,4	10 375,6	10 713,7	9 792,6
5,35	Gouvernement du Canada	1 419,7	1 829,5	885,0	4 134,2	5,1	4 453,9	4 418,4	9 497,9	9 439,9
0,68	Autres gouvernements			491,3	491,3	6,1	565,3	532,8	652,9	629,7
19,65		2 099,5	4 512,7	7 950,4	14 562,6	6,5	16 371,6	15 326,8	20 864,5	19 862,2
	Garantis par un gouvernement									
	Gouvernement du Québec									
5,68	Hydro-Québec	470,6	511,8	3 222,7	4 205,1	8,0	4 732,0	3 946,7	4 922,6	4 158,7
0,61	Autres	184,2	150,2	91,7	426,1	9,0	504,2	441,7	382,9	318,0
0,14	Gouvernement du Canada			82,3	82,3	9,2	114,7	90,5	112,7	92,3
0,25	Autres		155,0	36,0	191,0	5,3	211,4	209,2	251,3	253,3
6,68		654,8	817,0	3 432,7	4 904,5	8,0	5 562,3	4 688,1	5 669,5	4 822,3
	Garantis par octroi									
0,10	Cégeps	24,0	13,9	33,7	71,6	8,5	82,3	76,1	72,0	63,1
0,43	Hôpitaux	158,0	94,3	57,9	310,2	10,3	354,9	317,0	367,0	318,7
0,12	Universités et écoles affiliées	13,6	20,4	46,0	80,0	7,6	97,8	88,8	107,0	93,6
0,02	Centres de services sociaux	9,5	0,4	6,2	16,1	10,4	19,5	16,4	19,3	16,1
0,51	Commissions scolaires	186,1	38,6	129,6	354,3	11,2	424,0	362,9	432,8	361,0
0,01	Autres	3,0		5,0	8,0	10,2	10,5	8,9	11,1	9,4
1,19		394,2	167,6	278,4	840,2	10,2	989,0	870,1	1 009,2	861,9
	Municipaux et scolaires									
	Municipalités et organismes									
1,06	municipaux	219,7	170,1	351,0	740,8	8,6	882,7	765,2	913,8	782,4
0,12	Commissions scolaires	13,2	13,4	53,7	80,3	9,5	102,8	84,7	99,4	81,6
1,18		232,9	183,5	404,7	821,1	8,7	985,5	849,9	1013,2	864,0
2,42	Entreprises	268,6	879,1	901,3	2 049,0	7,8	2 013,9	2 014,2	1 243,9	1 222,2
31,12		3 650,0	6 559,9	12 967,5	23 177,4	7,1	25 922,3	23 749,1	29 800,3	27 632,6
0,17	Instruments financiers	4 118,3		450,0	4 568,3		145,5		121,6	
31,29							26 067,8	23 749,1	29 921,9	27 632,6
	Titres étrangers									
4,74	Gouvernement des États-Unis	3 361,2	76,8	554,0	3 992,0	4,9	3 947,7	3 948,9	712,0	673,6
0,99	Entreprises	24,0	309,3	589,9	923,2	9,2	828,9	709,1	364,5	336,9
1,13	Autres	153,4	124,3	588,1	865,8	6,5	942,2	921,9		
6,86		3 538,6	510,4	1 732,0	5 781,0	5,8	5 718,8	5 579,9	1 076,5	1 010,5
0,02	Instruments financiers dérivés	4 587,7	150,2		4 737,9		10,8	0,8	3,1	9,1
6,88							5 729,6	5 580,7	1 079,6	1 019,6
38,17							31 797,4	29 329,8	31 001,5	28 652,2
	Actions et valeurs convertibles									
	Titres canadiens									
0,65	Mines et métaux						539,9	673,3	745,1	815,7
0,90	Métaux précieux						750,7	909,3	721,0	856,1
1,23	Pétrole et gaz naturel						1 024,2	1 261,6	1 692,5	1 366,8
0,88	Papiers produits forestiers						730,7	773,9	966,2	929,7
1,49	Produits de consommation						1 245,6	867,4	1 086,1	777,4
3,54	Production industrielle						2 951,1	2 220,1	2 524,2	1 778,2
1,00	Immeubles de construction						830,7	892,3	1 041,8	858,8
9,69	Montants à reporter						8 072,9	7 597,9	8 776,9	7 382,7

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	1998 Montant nominal de référence – Échéances Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	1998 Juste valeur	1998 Coût [2]	1997 Juste valeur	1997 Coût [2]
	ACTIF (suite)									
	Actions et valeurs convertibles (suite)									
	Titres canadiens (suite)									
9,69	Montants reportés						8 072,9	7 597,9	8 776,9	7 382,7
0,55	Transport et services environnementaux						456,5	479,3	665,1	514,3
0,50	Pipelines						418,2	387,3	259,1	186,5
2,74	Services publics						2 287,3	1 307,5	1 808,3	994,5
1,92	Communications						1 597,2	641,2	1 381,4	653,3
1,21	Distribution et services						1 006,7	844,8	877,6	664,3
4,63	Services financiers						3 858,3	2 435,5	3 148,5	1 503,1
0,42	Conglomérats						350,5	238,4	338,1	187,3
0,26	Participations indicielles – TSE 35						217,3	202,7	215,5	202,7
21,92							18 264,9	14 134,6	17 470,5	12 288,7
	Instruments financiers dérivés	60,4			60,4		0,7		5,9	0,1
21,92							18 265,6	14 134,6	17 476,4	12 288,8
	Titres étrangers									
	Fonds externes									
0,72	États-Unis						600,6	423,9	423,4	317,0
0,80	Royaume-Uni						668,1	546,1	599,2	456,5
0,26	France						215,4	168,5	146,7	120,7
0,21	Allemagne						176,8	138,4	105,0	82,3
2,77	Autres pays d'Europe						2 307,8	1 756,5	1 494,7	1 103,3
1,50	Japon						1 249,1	1 427,2	1 320,3	1 613,2
0,04	Hong-Kong						32,8	25,6	37,3	39,5
0,39	Autres pays d'Asie et Océanie						328,0	326,1	366,7	426,5
1,26	Marchés en émergence						1 049,0	1 173,5	1 141,1	1 304,7
	Fonds internes									
5,18	États-Unis						4 319,2	3 147,1	2 617,7	2 148,4
1,98	Royaume-Uni						1 646,1	1 211,2	1 079,1	750,7
0,64	France						531,1	471,6	457,5	372,1
0,34	Allemagne						282,3	274,1	268,6	204,1
1,45	Autres pays d'Europe						1 204,9	887,5	1 020,1	720,3
0,60	Japon						497,1	595,5	474,5	495,7
0,11	Hong-Kong						91,3	97,9	73,1	75,0
0,18	Autres pays d'Asie et Océanie						152,7	418,2	103,6	120,3
0,13	Marchés en émergence						111,2	78,7	19,2	7,2
18,56							15 463,5	13 167,6	11 747,8	10 357,5
0,15	Instruments financiers dérivés	23 054,2			23 054,2		125,4	1,5	296,0	6,9
18,71							15 588,9	13 169,1	12 043,8	10 364,4
40,63							33 854,5	27 303,7	29 520,2	22 653,2
	Financements hypothécaires									
	Titres canadiens									
	Résidentiel									
0,06	Hypothèques assurées	27,7	16,1	1,7	45,5	7,2	54,1	49,1	52,4	51,7
0,14	Hypothèques ordinaires	49,7	44,2	28,2	122,1	8,1	117,7	112,3	109,3	103,4
0,20		77,4	60,3	29,9	167,6	7,8	171,8	161,4	161,7	155,1
1,39	Commercial et bureaux	338,8	688,5	188,9	1 216,2	8,0	1 154,3	1 146,0	987,3	962,0
0,29	Industriel	76,8	131,1	23,3	231,2	8,0	237,8	231,2	247,0	238,9
1,88		493,0	879,9	242,1	1 615,0	8,0	1 563,9	1 538,6	1 396,0	1356,0
	Instruments financiers dérivés								2,0	
1,88	Montants à reporter						1 563,9	1 538,6	1 398,0	1 356,0

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	1998 Montant nominal de référence – Échéances: Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	1998 Juste valeur	1998 Coût [2]	1997 Juste valeur	1997 Coût [2]
	ACTIF (suite)									
	Financements hypothécaires (suite)									
1,88	Montants reportés						1 563,9	1 538,6	1 398,0	1 356,0
	Titres américains									
0,13	Résidentiel	80,1	11,0	1,1	92,2	18,8	104,7	92,2	19,1	21,4
0,11	Commercial et bureaux	3,5	1,6	70,8	75,9	11,6	89,8	75,8	79,7	66,7
0,24		83,6	12,6	71,9	168,1	15,6	194,5	168,0	98,8	88,1
	Instruments financiers dérivés	39,4			39,4		,6			
0,24							196,1	168,0	98,8	88,1
2,12							1 760,0	1 706,6	1 496,8	1 444,1
	Biens immobiliers									
3,74	Canadiens						3 120,3	3 510,1	2 413,3	3 085,8
5,06	Étrangers						4 218,1	3 886,4	1 857,7	1 787,9
0,01	Instruments financiers dérivés	1 006,2	139,7		1 145,9		12,0	5,8	10,5	0,4
8,81							7 350,4	7 402,3	4 281,5	4 874,1
89,73	**Total des placements à long terme**						74 762,3	65 742,4	66 300,0	57 623,6
	Valeurs à court terme									
4,60	Titres canadiens	3 859,1			3 859,1	5,2	3 830,0	3 828,8	1 083,1	1 086,3
	Instruments financiers dérivés	1 535,8			1 535,8		0,2	1,3	1,2	
4,60							3 830,2	3 830,1	1 084,3	1 086,3
0,84	Titres étrangers	714,1			714,1	4,5	707,6	730,4	418,1	428,4
0,17	Instruments financiers dérivés	6 022,1			6 022,1		138,7	88,2	115,3	63,4
1,01							846,3	818,6	533,4	491,8
5,61							4 676,5	4 648,7	1 617,7	1 578,1
	Titres achetés en vertu de conventions de revente									
0,87	Titres canadiens	638,2	22,9	83,2	744,3		724,8	724,8	1 025,7	1 024,1
2,23	Titres étrangers	1 834,2			1 834,2		1 857,8	1 857,8	642,9	649,2
3,10		2 472,4	22,9	83,2	2 578,5		2 582,6	2 582,6	1 668,6	1 673,3
8,71	**Total des placements à court terme**						7 259,1	7 231,3	3 286,3	3 251,4
98,44	**Total des placements**						82 021,4	72 973,7	69 586,3	60 875,0
	Revenus de placement courus et à recevoir	633,0			633,0		633,0	633,0	670,6	670,6
0,75	Opérations en voie de règlement	189,7			189,7		189,7	189,7	42,7	42,7
0,23	Autres éléments d'actif						483,4	483,4	224,0	224,0
0,58										
100,00	**TOTAL DE L'ACTIF**						83 327,5	74 279,8	70 523,6	61 812,3

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE (suite)

RELEVÉ DE L'ACTIF NET CUMULÉ (suite)
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

		1998							1997	
		Montant nominal de référence – Échéances								
Juste valeur %	Ventilation des portefeuilles	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant nominal de référence [1]	Taux d'intérêt effectif %	Juste valeur	Coût [2]	Juste valeur	Coût [2]
100,00	**TOTAL DE L'ACTIF**						83 327,5	74 279,8	70 523,6	61 812,3
	PASSIF									
43,07	Dépôts sur prêts de titres	6 356,8			6 356,8		6 356,9	6 356,9	2 991,9	2 991,9
1,58	Emprunts bancaires et billets à payer	233,0			233,0	5,4	233,0	233,0	137,5	135,5
3,22	Opérations en voie de règlement	475,2			475,2		475,2	475,2	104,7	104,7
13,42	Engagements liés à des obligations vendues à découvert	1 915,0	13,0	83,0	2 011,0		1 981,4	1 968,0	812,0	778,2
4,02	Engagements liés à des actions vendues à découvert						593,4	574,8	527,9	467,2
20,26	Emprunts hypothécaires	645,1	593,1	1 719,1	2 957,3	6,6	2 990,2	2 968,3	1 519,7	1 494,3
7,77	Instruments financiers dérivés	29 743,0	1 054,1	850,4	31 647,5		1 147,5	346,0	499,8	123,0
2,61	Autres éléments de passif						384,1	384,1	175,5	175,5
4,05	Part des actionnaires sans contrôle						597,5	434,5	144,0	175,3
100,00	**TOTAL DU PASSIF**						14 759,2	13 740,8	6 913,0	6 445,6
	ACTIF NET CUMULÉ						68 568,3	60 539,0	63 610,6	55 366,7

(1) Le montant nominal de référence représente, dans le cas des placements et des autres postes de l'actif et du passif à échéance déterminée, la valeur d'échange servant de base à l'évaluation des flux de trésorerie futurs; dans le cas des instruments financiers dérivés, il représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs.

(2) Certaines catégories de placements sont constatées au coût non amorti.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est également responsable de l'information et des déclarations contenues dans les autres sections du rapport annuel d'activités et elle s'assure que les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Caisse.

La Caisse reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont un seul membre fait partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Caisse, conformément aux normes de vérification généralement reconnues;et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Claude Scraire
Président du conseil d'administration et Directeur général

Be..and Lauzon
Vice-président, Finances, contrôle et administration des
systèmes d'information

Montréal, le 12 mars 1999

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des résultats cumulés et l'état de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur actif net de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 12 mars 1999

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.Q., 1997, c. 29

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999
REVENUS	
Travaux exécutés	28 243 333 $
Autres revenus	723 203
	28 966 536
Frais d'exploitation avant les éléments suivants:	34 857 146
Amortissement des immobilisations	1 934 188
Intérêts et frais bancaires	589 367
	37 380 701
PERTE NETTE	(8 414 165) $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Débiteurs (note 3)	19 208 788 $
Travaux en cours	1 730 586
Frais payés d'avance (note 4)	1 621 482
	22 560 856
Créances à long terme (note 5)	55 018
Immobilisations (note 6)	17 869 416
Frais de développement	2 723 861
	20 648 295
	43 209 151 $
PASSIF	
À court terme	
Découvert bancaire	7 854 179 $
Emprunt bancaire (note 7)	3 948 800
Créditeurs et frais courus	5 649 254
Revenus reportés	1 003 983
	18 456 216
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
Capital-actions (note 8)	24 474 140
Surplus d'apport	278 795
	24 752 935
	43 209 151 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Stéphane Saintonge
Serge Guérin

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	
Solde au début	19 474 140 $
Émission de capital-actions	5 000 000
Solde à la fin	24 474 140
SURPLUS D'APPORT (note 9)	
Somme à recevoir du gouvernement du Québec relative au manque de liquidités	15 000 000
Virement du surplus d'apport au déficit	14 721 205
Solde à la fin	278 795
DÉFICIT	
Solde au début	(6 307 040)
Perte nette	(8 414 165)
Virement du surplus d'apport (note 9)	14 721 205
Solde à la fin	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	24 752 935 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

En date du 30 juin 1997, la loi constitutive du Centre de recherche industrielle du Québec a été modifiée (1997, chapitre 29) pour lui permettre de continuer son existence comme personne morale de droit public dotée d'un fonds social. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Le Centre a pour objets de concevoir, développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés; d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits; de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel et de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement. Le degré d'avancement est établi d'après la valeur de facturation des heures réelles de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation des heures de main-d'œuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations reçues à titre gratuit du gouvernement du Québec sont comptabilisées à la juste valeur marchande au moment de la cession.

Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Communauté urbaine de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 % et 20 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliés directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Frais de développement

Les frais de développement de produits sont comptabilisés au coût. Le coût représente les frais de la main-d'œuvre directe et les achats imputés aux projets. Ces frais seront amortis à partir du moment où seront commercialisés les produits au rythme des revenus futurs escomptés.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. DÉBITEURS

	1999
Clients	2 629 965 $
Ministère de l'Industrie et du Commerce	16 528 045
Prêt aux employés	50 778
	19 208 788 $

4. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	1999
Stocks de pièces et de fourniture	219 607 $
Frais pour la réalisation de produits à facturer	550 361
Frais engagés pour la création de sociétés de commercialisation de produits	582 041
Autres	269 473
	1 621 482 $

5. CRÉANCE À LONG TERME

	1999
Prêts à des employés (*)	105 796 $
Portion à court terme	(50 778)
	55 018 $

(*) Ce montant représente des avances sans intérêts et remboursables sur trois ans pour l'achat d'ordinateurs dans le cadre d'un programme approuvé par le conseil d'administration du Centre.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrain (*)	1 239 436 $		1 239 436 $
Bâtiment (*)	20 472 215	10 496 017 $	9 976 198
Mobilier et équipement	16 968 928	12 531 211	4 437 717
Équipement informatique et logiciel	9 655 116	7 469 413	2 185 703
Matériel roulant	141 777	111 415	30 362
	48 477 472 $	30 608 056 $	17 869 416 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Québec. Un bâtiment, d'une valeur comptable nette de 885 763 $ au 31 mars 1999, érigé sur ce terrain, sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

Les acquisitions d'immobilisations et les produits d'aliénations de l'exercice s'élèvent respectivement à 2 611 064 $ et 93 715 $.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Cet emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 4 millions de dollars est renouvelable le 6 avril 1999. Il porte intérêt au taux fixe de 5,2 %.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. CAPITAL-ACTIONS

	1999
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	
Émis et payé 244 741 actions	24 474 140 $

Au cours de l'exercice, le Centre a émis 50 000 actions pour une considération de 5 000 000 $ payée comptant.

9. SURPLUS D'APPORT

Le 23 avril 1999, le gouvernement du Québec versait au Centre une somme de 15 millions de dollars pour combler le manque de liquidités au 31 mars 1999 et celui prévu pour le premier trimestre 1999-2000. Ce montant a été inscrit au surplus d'apport et viré par la suite au déficit avec l'autorisation du ministre des Finances.

10. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations s'élevant à 2 415 000 $ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion du Centre, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 869 813 $.

12. CENTRES DE VEILLE CONCURRENTIELLE

Au 31 mars 1999, le Centre est partenaire dans les centres de veille concurrentielle de la plasturgie, de l'industrie chimique et de l'environnement. Leur mission est de rendre les entreprises de ces secteurs plus compétitives en leur fournissant des outils de décisions et de développement stratégique à moyen et à long terme ainsi qu'un accès facile et efficace aux informations les plus pertinentes disponibles dans le monde. La contribution du Centre à ces centres de veille s'effectue sous forme de rabais sur la facturation.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Centre a effectué les transactions suivantes avec le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Débiteurs	1 528 045 $
Somme à recevoir relative au manque de liquidités	15 000 000
Travaux exécutés	9 989 920

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers, dont les débiteurs, le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et les créditeurs est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres liens, seront entièrement résolus.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

En raison des changements à la loi constitutive du Centre, la direction n'a pas jugé nécessaire de présenter les chiffres de l'exercice précédent.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Serge Guérin
Président-directeur général

Jean Lavoie
Directeur, Systèmes d'information et Finances

Québec, le 25 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats et de l'avoir de l'actionnaire de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 25 mai 1999

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-33.1

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subvention du gouvernement du Québec	13 239 983 $		13 239 983 $	13 035 300 $
Contributions de partenaires	633 063		633 063	270 769
Intérêts	217 269	143 717 $	360 986	321 310
Revenus de location	15 759		15 759	26 294
Autres	10 463		10 463	135 011
	14 116 537	143 717	14 260 254	13 788 684
CHARGES (note 3)				
Aide financière	5 946 673	1 260 744	7 207 417	6 699 506
Traitements et avantages sociaux	1 857 504		1 857 504	1 767 969
Taxes	817 148		817 148	675 656
Services professionnels et administratifs	1 595 281	2 081 487	3 676 768	1 361 195
Transport et communication	974 868		974 868	468 844
Entretien et réparations	331 640		331 640	305 547
Aménagement extérieur	16 259	439 469	455 728	293 391
Fournitures et approvisionnements	141 889	10 528	152 417	160 685
Loyers	446 358		446 358	241 073
Amortissement des immobilisations	53 587		53 587	61 473
	12 181 207	3 792 228	15 973 435	12 035 339
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 935 330	(3 648 511)	(1 713 181)	1 753 345
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT		4 606 574	4 606 574	2 853 229
Virement interfonds (note 4)	(1 935 330)	1 935 330		
SOLDES DE FONDS À LA FIN		2 893 393 $	2 893 393 $	4 606 574 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999			1998
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 574 817 $	1 636 059 $	3 210 876 $	4 780 003 $
Débiteurs	418 887	3 251	422 138	110 141
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 935 330		
Frais payés d'avance	190 170		190 170	170 783
	2 183 874	3 574 640	3 823 184	5 060 927
Immobilisations (note 5)	184 009		184 009	204 838
	2 367 883 $	3 574 640 $	4 007 193 $	5 265 765 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	432 553 $	681 247 $	1 113 800 $	659 191 $
Créances interfonds	1 935 330			
	2 367 883	681 247	1 113 800	659 191
Soldes de fonds		2 893 393	2 893 393	4 606 574
	2 367 883 $	3 574 640 $	4 007 193 $	5 265 765 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Boucher
Alain Bélanger

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	1 935 330 $	(3 648 511) $	(1 713 181) $	1 753 345 $
Élément sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	53 587		53 587	61 473
	1 988 917	(3 648 511)	(1 659 594)	1 814 818
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(3 029 157)	3 152 382	123 225	(831 048)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 040 240)	(496 129)	(1 536 369)	983 770
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:				
Acquisitions d'immobilisations	(32 758)		(32 758)	(25 720)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 072 998)	(496 129)	(1 569 127)	958 050
ENCAISSE AU DÉBUT	2 647 815	2 132 188	4 780 003	3 821 953
ENCAISSE À LA FIN	1 574 817 $	1 636 059 $	3 210 876 $	4 780 003 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) a pour objet de:

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement:

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants:

Équipement et logiciel informatiques	30 %
Équipement et mobilier de bureau	20 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

3. GESTION DES PARCS

La Commission assume la gestion de six parcs et espaces verts. Les dépenses relatives à cette activité se détaillent comme suit:

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	137 473 $	142 176 $
Taxes	817 148	675 656
Entretien et réparations	331 640	305 547
Services professionnels et administratifs	113 172	72 125
Fournitures et approvisionnements	48 980	46 263
Aménagement extérieur	455 728	293 391
Transport et communication	5 761	6 048
	1 909 902 $	1 541 206 $

4. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 935 330 $ représente l'excédent des produits sur les charges des opérations courantes de l'exercice terminé le 31 mars 1999 qui, selon la loi constitutive de la Commission, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement et logiciel informatiques	195 637 $	120 027 $	75 610 $	83 228 $
Équipement et mobilier de bureau	185 704	77 305	108 399	121 610
	381 341 $	197 332 $	184 009 $	204 838 $

6. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée auprès de la Ville de Québec et de l'Assemblée nationale à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la Capitale. Au 31 mars 1999, le solde de cet engagement s'élève à 17 084 215 $ (1998: 2 219 170 $) et il est prévu qu'il sera versé au cours des trois prochains exercices.

De plus, la Commission est engagée par bail à verser annuellement un loyer de 447 953 $ jusqu'au 31 décembre 2001 pour un total de 1 231 871 $

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 69 670 $ (1998: 60 145 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boucher
Président-directeur général

Québec, le 17 juin 1999

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 juin 1999

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-20
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
REVENUS		
Prélèvements	29 236	26 900
Tarification de services	3 430	3 142
Participations volontaires	508	586
Amendes et pénalités	1 228	1 552
Lettres d'état de situation	942	746
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	247	337
Autres	280	424
Revenus de placements (note 5)	222	240
	36 093	33 927
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	37 725	34 592
Dépenses administratives	8 850	8 759
Gestion immobilière	2 111	2 012
Amortissement des immobilisations	1 325	1 310
Intérêts sur emprunt bancaire	234	173
Intérêts sur la dette à long terme	162	158
Intérêts et frais bancaires	104	76
Relations publiques et publicité	468	237
Développement professionnel	245	175
Vote d'allégeance syndicale		184
Comité de juridiction des métiers	17	362
DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	51 241	48 038
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(8 441)	(8 243)
Dépenses imputées au fonds de formation	(247)	(234)
Virements d'intérêts provenant du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(2 433)	(2 909)
Subvention du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(5 722)	(2 276)
	34 398	34 376
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 695	(449)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 599	2 048
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 294	1 599

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	775	687
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	2 418	1 101
Prélèvements à recevoir des employeurs	2 315	2 003
Débiteurs	1 171	1 021
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 339	
Frais payés d'avance	505	347
	8 523	5 159
Immobilisations (note 7)	8 524	8 835
	17 047	13 994
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	3 950	700
Créditeurs et frais courus	3 365	3 215
Subvention du gouvernement du Québec reportée	3 961	5 713
Versements sur la dette à long terme (note 9)	547	487
	11 823	10 115
Dette à long terme (note 9)	1 930	2 280
	13 753	12 395
SOLDE DU FONDS	3 294	1 599
	17 047	13 994

ENGAGEMENTS (note 17)

ÉVENTUALITÉS (note 18)

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 695	(449)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 325	1 310
Gain sur aliénations d'immobilisations	(10)	
Virement de revenus reportés		(31)
	3 010	830
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(3 561)	4 754
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(551)	5 584
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	198	205
Remboursements de la dette à long terme	(488)	(418)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(290)	(213)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 570)	(1 767)
Subvention du gouvernement du Québec pour des Acquisitions d'immobilisations	514	665
Produit d'aliénations d'immobilisations	52	5
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 004)	(1 097)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 845)	4 274
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	1 088	(3 186)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(757)	1 088

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués de l'emprunt bancaire.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	181 169	170 106
Revenus de placements	5 873	7 783
Augmentation des comptes créditeurs	23	
	187 065	177 889
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	171 127	199 229
Intérêts sur indemnités	4 159	4 026
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 433	2 909
Indemnités perçues à verser aux salariés non identifiés ou non réclamées et antérieures à 3 ans	111	135
Diminution des comptes créditeurs		246
	177 830	206 545
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	9 235	(28 656)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	85 668	114 324
ACTIF DU FONDS À LA FIN	94 903	85 668

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	94 903	85 668
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	619	577
Créditeurs	174	193
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	94 110	84 898
	94 903	85 668

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	2 968	3 068
Augmentation des comptes créditeurs	13	
	2 981	3 068
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	2 651	2 971
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à verser aux salariés non identifiés et antérieures à 3 ans	136	202
Diminution des comptes créditeurs		248
	2 787	3 421
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	194	(353)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	608	961
ACTIF DU FONDS À LA FIN	802	608

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements (notes 5 et 6.2a)	756	552
Débiteurs	46	56
	802	608
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	103	90
Réclamations à verser aux salariés	699	518
	802	608

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	7 259	6 775
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	7 495	6 934
DIMINUTION DE L'ACTIF	(236)	(159)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 333	1 492
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 097	1 333

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements (notes 5 et 6.2a)	1 097	1 333
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 097	1 333

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	29 786	28 493
Augmentation des comptes créditeurs	98	
	29 884	28 493
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	29 554	28 478
Diminution des comptes créditeurs		623
	29 554	29 101
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	330	(608)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 836	2 444
ACTIF DU FONDS À LA FIN	2 166	1 836

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements (notes 5 et 6.2a)	2 166	1 836
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	143	45
Cotisations à remettre	2 023	1 791
	2 166	1 836

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	1 335	1 288
Recouvrements d'indemnités	417	526
Pénalités	151	163
Diminution des indemnités à verser aux salariés		761
	1 903	2 738
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés à la suite de l'insolvabilité de leur employeur et aux salariés ayant agi comme juré	2 105	1 687
Augmentation des indemnités à verser aux salariés	229	
	2 334	1 687
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU DÉFICIT	431	(1 051)
DÉFICIT DU FONDS AU DÉBUT	575	1 626
DÉFICIT DU FONDS À LA FIN	1 006	575

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements (notes 5 et 6.2a)		147
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	6	8
Indemnités à verser aux salariés	943	714
Dû au fonds général d'administration, aux fonds en Fidéicommis et aux régimes d'assurance (note 6.2a)	57	
	1 006	722
DÉFICIT	1 006	575
		147

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	336	225
Revenus de placements	20	9
	356	234
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés	53	49
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	303	185
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	258	73
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	561	258

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	561	290
PASSIF		
Cotisations à rembourser		32
AVOIR NET (note 10)	561	258
	561	290

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	13 038	12 618
Revenus de placements	3 423	3 053
	16 461	15 671
UTILISATION DES FONDS		
Coût de réalisation des activités de formation	238	
Frais de fonctionnement du C.G.U.F.F.	81	
Dépenses imputées par le fonds général d'administration		
Coût d'élaboration des règles générales d'utilisation des fonds	39	
Coût des activités de perception et de placements	208	234
	566	234
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	15 895	15 437
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	63 020	47 583
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	78 915	63 020

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	79 153	63 020
PASSIF		
Activités de formation à payer	238	
AVOIR NET (note 11)	78 915	63 020
	79 153	63 020

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE GÉNÉRAL
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.1)	3 084 743	3 065 428
Placements et intérêts courus (note 6.2b)	25 469	22 356
	3 110 212	3 087 784
Créances		
Cotisations de salariés à recevoir	4 710	4 044
Contributions d'employeurs à recevoir	7 763	6 285
	12 473	10 329
	3 122 685	3 098 113
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	132	456
Cotisations et contributions à rembourser et prestations forfaitaires à payer	15 081	14 421
Transfert à payer au compte des retraités	19 535	45 288
	34 748	60 165
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 12)	3 087 937	3 037 948

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	61 001	57 016
Contributions des employeurs	99 046	85 633
Transfert du régime de retraite des vitriers et travailleurs du verre plat	1 644	
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec	125 230	122 534
Autres revenus d'intérêts	620	667
Modification de la juste valeur des placements	175 251	242 472
	462 792	508 322
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations et de contributions	36 150	28 444
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	8 188	8 033
Transfert au compte des retraités	368 356	256 197
Transferts – ententes de réciprocité	109	169
	412 803	292 843
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	49 989	215 479
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	3 037 948	2 822 469
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	3 087 937	3 037 948

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE DES RETRAITÉS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.1)	2 628 788	2 255 168
Placements et intérêts courus (note 6.2b)	32 815	23 707
	2 661 603	2 278 875
Créances		
Transfert à recevoir du compte général	19 535	45 288
Transfert à recevoir du compte complémentaire	2 145	5 072
	21 680	50 360
	2 683 283	2 329 235
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	19	69
Rentes et prestations forfaitaires à payer	888	1 397
	907	1 466
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 12)	2 682 376	2 327 769

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE DES RETRAITÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec	110 797	103 470
Autres revenus d'intérêts	772	415
Transfert du compte général	368 356	256 197
Transfert du compte complémentaire	26 892	24 781
Modification de la juste valeur des placements	137 695	144 358
	644 512	529 221
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Rente et prestations forfaitaires	289 905	267 283
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	354 607	261 938
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	2 327 769	2 065 831
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	2 682 376	2 327 769

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.1)	923 208	807 628
Placements et intérêts courus (note 6.2b)	11 515	12 155
	934 723	819 783
Créances		
Cotisations des salariés à recevoir	5 554	4 720
	940 277	824 503
PASSIF		
Cotisations à rembourser et prestations forfaitaires à payer	6 299	5 757
Transfert à payer au compte des retraités	2 145	5 072
	8 444	10 829
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	931 833	813 674

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	70 956	65 447
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec	45 187	41 544
Autres revenus d'intérêts	540	674
Modification de la juste valeur des placements	41 409	38 501
	158 092	146 166
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	12 827	9 844
Transfert au compte des retraités	26 892	24 781
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	176	192
Transfert – ententes de réciprocité	38	125
	39 933	34 942
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	118 159	111 224
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	813 674	702 450
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	931 833	813 674

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 4)
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	141 439	113 323
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	500	855
Réclamations à payer	475	466
Créditeurs	1 299	1 068
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	476	185
Passifs actuariels (note 13)	108 649	93 220
	111 399	95 794
AVOIR NET	30 040	17 529
	141 439	113 323

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 4)
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	77 262	64 995
Cotisations volontaires des salariés	4 277	3 449
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	1 050	
Revenus de placements	6 976	6 950
Transfert des passifs actuariels du régime supplémentaire d'assurance des électriciens	1 999	
	91 564	75 394
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	61 097	49 705
Taxe sur le capital	1 696	1 461
Frais de gestion de réclamations et primes	903	1 670
Augmentation des passifs actuariels	15 429	13 840
	79 125	66 676
VARIATION NETTE DE L'EXERCICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	12 439	8 718
CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA RÉSORPTION DU DÉFICIT (note 14)	72	1 081
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	12 511	9 799
AVOIR NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	23 434	7 730
Redressement des passifs actuariels (note 4)	(5 905)	
Solde redressé	17 529	7 730
AVOIR NET À LA FIN	30 040	17 529

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 4)
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 6.2a)	11 027	10 201
PASSIF		
Créditeurs	28	21
Provisions pour primes éventuelles (note 15)	1 384	
Passifs actuariels		3 234
	1 412	3 255
AVOIR NET (note 16)	9 615	6 946
	11 027	10 201

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard
Robert Brown

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 4)
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	3 362	2 548
Revenus de placements	650	589
Diminution des passifs actuariels		
Transférés aux régimes de base	2 316	
Virés aux provisions pour primes éventuelles	918	
	7 246	3 137
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations		1 021
Primes d'assurance versées aux régimes de base	1 050	
Frais de gestion de réclamations		23
Taxe sur le capital	67	52
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	77	18
Transfert des passifs actuariels aux régimes de base	1 999	
Provisions pour primes éventuelles	1 384	
Augmentation des passifs actuariels		416
	4 577	1 530
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	2 669	1 607
AVOIR NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	6 680	5 339
Redressement des passifs actuariels (note 4)	266	
Solde redressé	6 946	5 339
AVOIR NET À LA FIN	9 615	6 946

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

À cette fin, la Commission administre sept fonds en fidéicommis ainsi que le régime supplémentaire de rentes et les régimes d'assurance. Quant au fonds général d'administration, il est établi pour rendre compte des opérations de la Commission exercées pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS

2.1 Vocation des fonds en fidéicommis

a) Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

b) Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

c) Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

d) Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

e) Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément au conventions collectives de l'industrie de la construction.

f) Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour indemniser les salariés des frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence émis par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers et tuyauteurs-soudeurs ont été regroupés aux fins de présentation des états financiers.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

g) Fonds de formation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour le financement du plan de formation des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie civil et voirie ainsi que le résidentiel, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au règlement d'application sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r.14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

a) Généralités

Le régime supplémentaire de rentes est un régime de retraite interentreprises à cotisations et prestations déterminées. Ce régime a été élaboré par le comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et a remplacé, à compter du 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement.

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des participants et des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le régime supplémentaire de rentes est constitué selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des employeurs et les cotisations que les participants versent en vertu de la formule générale applicable à tous les participants; le compte complémentaire reçoit les cotisations versées par certains participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Le compte général constitue une disposition à prestations déterminées et prévoit l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée incluant intérêt du compte du participant à la date de sa retraite.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

b) Politique de capitalisation

La cotisation des participants au compte général s'élève à 0,80 $ par heure travaillée. La cotisation des employeurs, à ce même compte, a été augmentée de 1,255 $ à 1,325 $ par heure travaillée le 26 avril 1998.

La cotisation des participants au compte complémentaire varie, selon le métier ou l'occupation du participant, de 0,45 $ à 2,16 $ par heure travaillée. La cotisation de l'employeur est limitée à celle déterminée pour le compte général.

Depuis le début du régime, la cotisation des participants au compte général a progressé de 0,05 $ à 0,80 $ par heure travaillée et la cotisation des employeurs a varié de 0,04 $ à 1,325 $ par heure travaillée. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,20 $ à 2,16 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

c) Prestations de retraite

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 70 et à l'âge de 55 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

c) Prestations de retraite (suite)

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service.

Le participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 60.

La rente de retraite est égale au total de la rente payable en vertu du compte général, majorée du supplément s'y rattachant, et de la rente payable en vertu du compte complémentaire.

La rente payable en vertu du compte général est égale au total de la rente de base accumulée à la fin de l'exercice précédent et de la rente de base résultant des heures travaillées ajustées durant l'exercice en cours selon le taux de rentes de base stipulé à l'annexe II du Règlement. Un supplément de 10 % est applicable aux mises à la retraite effectuées au cours de 1999.

La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée incluant intérêt du compte du participant à la date de sa retraite.

Le participant qui prend sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans. La différence entre ces deux rentes ne peut toutefois excéder 700 $ par mois.

Les rentes, les taux de rentes par 1 000 heures travaillées ajustées et le taux de supplément sont sujets à des ajustements discrétionnaires annuels déterminés par la Commission à la suite de l'évaluation actuarielle du régime supplémentaire de rentes.

d) Prestation d'invalidité

Tout participant frappé d'invalidité totale qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53e semaine qui suit le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. Cette rente demeure payable même si l'invalidité cesse.

e) Prestations au décès

Au décès d'un participant non retraité qui avait accumulé moins de 2 800 heures travaillées, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée, incluant intérêt, des cotisations que le participant avaient versées aux comptes général et complémentaire. Si le participant avait accumulé au moins 2 800 heures travaillées, la prestation forfaitaire est égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède, son conjoint survivant admissible reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité avant son décès (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, avait renoncé à la rente réversible à 60 %).

Par contre, si un retraité n'a pas de conjoint au moment de son décès, son bénéficiaire désigné peut recevoir une prestation forfaitaire égale à l'excédent, s'il en est, de la valeur accumulée des cotisations du participant, incluant intérêt jusqu'à la date de sa retraite, sur la somme des paiements de rente versés au retraité.

f) Prestation de départ

Tout participant qui n'a pas atteint l'âge normal de retraite devient admissible aux prestations de départ lorsque 24 mois consécutifs se sont écoulés sans qu'aucune heure travaillée n'ait été portée à son crédit.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET DES RÉGIMES ADMINISTRÉS (suite)

2.2 Description du régime supplémentaire de rentes (suite)

f) Prestation de départ (suite)

Un participant qui a accumulé moins de 2 800 heures travaillées a droit à une prestation forfaitaire égale à la valeur accumulée, incluant intérêt, des cotisations qu'il a versées aux comptes général et complémentaire.

Un participant qui a accumulé au moins 2 800 heures travaillées a droit à une rente différée payable à compter de sa date normale de retraite ou d'une date de retraite anticipée selon les dispositions du régime. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

2.3 Vocation des régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Au 31 décembre 1998, les métiers et occupations qui participent aux régimes supplémentaires d'assurance sont les suivants: électriciens, couvreurs, ferblantiers, plombiers-soudeurs et ceux reliés aux travaux de transport d'énergie électrique.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par un régime supplémentaire, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré d'un tel régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

Puisque dorénavant la caisse de prévoyance collective des régimes d'assurance de base assure le paiement des réclamations d'assurance, les régimes supplémentaires d'assurance lui ont transféré les provisions actuarielles requises pour couvrir le paiement des prestations additionnelles qui étaient antérieurement assumées par ces régimes.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Commission selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3.1 Régime supplémentaire de rentes

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

a) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur des unités de dépôts à participation détenues dans des fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec est déterminée par cette dernière.

b) Frais d'administration

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance

a) Placements

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements à être remis par les employeurs et acquis au 31 décembre sont comptabilisés comme créances à recevoir.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2 %
Aménagements des bâtiments	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	25 %

d) Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

e) Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g) Tarification de services, prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les tarifications de services, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes et les pénalités sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Il en est de même pour les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation.

h) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis et des régimes d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

i) Virements et imputations

Les imputations du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration du fonds de formation, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.2 Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance (suite)

i) Virements et imputations (suite)

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis ne leur sont pas imputés. Ils sont assumés par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

4. REDRESSEMENTS AFFECTÉS À L'EXERCICE 1997

Régimes d'assurance

Des corrections à l'exercice 1997 ont été effectuées pour comptabiliser les passifs actuariels déterminés lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1997. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1997 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	Régimes de base	Régimes supplémentaires
Passifs actuariels	5 905	(266)
Avoir net	(5 905)	266
Augmentation des passifs actuariels	5 905	(266)

5. REVENUS DE PLACEMENTS - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

En vertu de sa réglementation, la Commission est autorisée à prendre pour son administration les revenus d'intérêts tirés des placements des fonds de réclamations de salaires, de cotisations patronales, de cotisations syndicales et du fonds spécial d'indemnisation. Les revenus provenant des placements de ces fonds attribués au fonds général d'administration ainsi que ceux provenant des placements du fonds général d'administration se détaillent comme suit:

	1998	1997
Fonds de réclamations de salaires	52	57
Fonds de cotisations patronales	37	40
Fonds de cotisations syndicales	99	90
Fonds spécial d'indemnisation	8	(2)
	196	185
Fonds général d'administration	26	55
	222	240

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS

6.1 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec - à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent somme suit:

	1998	1997
Compte général		
Dépôts à participation **	3 008 746	3 032 281
Revenu à recevoir du fonds particulier	75 997	33 147
	3 084 743	3 065 428
Compte des retraités		
Dépôt à vue *		1
Dépôts à participation **	2 587 584	2 223 702
Revenu à recevoir du fonds particulier	41 204	31 465
	2 628 788	2 255 168
Compte complémentaire		
Dépôt à vue *		1
Dépôts à participation **	906 904	796 677
Revenu à recevoir du fonds particulier	16 304	10 950
	923 208	807 628
	6 636 739	6 128 224

* Au fonds général de la Caisse.

** Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse, tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque trimestre. À la clôture de chaque trimestre du fonds particulier, la Caisse attribue à la Commission le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

6.2 Placements et intérêts courus

a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût

	1998	1997
Dû par le fonds spécial d'indemnisation	57	
Encaisse	38 027	31 163
Dépôts à court terme	71 181	83 451
Actions (juste valeur: 49 517 610 $ en 1998 et 44 794 420 $ en 1997)	50 647	44 251
Obligations (juste valeur: 172 565 406 $ en 1998 et 116 546 575 $en 1997)	170 599	116 520
Intérêts courus	3 009	2 086
	333 520	277 471

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

6.2 Placements et intérêts courus (suite)

a) Fonds général d'administration, fonds en fidéicommis et régimes d'assurance - au coût (suite)

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit:

	1998	1997
Fonds général d'administration	2 418	1 101
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	94 903	85 668
Fonds de réclamations de salaires	756	552
Fonds de cotisations patronales	1 097	1 333
Fonds de cotisations syndicales	2 166	1 836
Fonds spécial d'indemnisation		147
Fonds de qualification	561	290
Fonds de formation	79 153	63 020
Régimes d'assurance de base	141 439	113 323
Régimes supplémentaires d'assurance	11 027	10 201
	333 520	277 471

b) Régime supplémentaire de rentes - à la juste valeur

	1998	1997
Encaisse	9 872	10 958
Dépôts à court terme	32 010	37 700
Obligations	27 129	9 179
Intérêts courus	788	381
	69 799	58 218

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit:

	1998	1997
Régime supplémentaires de rentes - compte général	25 469	22 356
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	32 815	23 707
Régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire	11 515	12 155
	69 799	58 218

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût*	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	672		672	672
Bâtiments	8 654	4 381	4 273	4 481
Aménagements des bâtiments	831	168	663	319
Mobilier et équipement	5 678	4 526	1 152	1 309
Équipement informatique	9 311	8 736	575	645
Logiciel informatique	2 453	2 138	315	505
Améliorations locatives	350	169	181	182
	27 949	20 118	7 831	8 113
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	1 216	523	693	722
	29 165	20 641	8 524	8 835

* Des subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations et se répartissent comme suit:

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	291	33	258	200
Équipement informatique	668	113	555	264
Logiciel informatique	177	72	105	156
Améliorations locatives	43	12	31	2
	1 179	230	949	622

8. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission a une facilité de crédit renouvelable annuellement le 1er septembre auprès d'une institution financière. Celle-ci détient des hypothèques sur trois immeubles, dont la valeur comptable nette est de 2 171 109 $, ainsi que les biens meubles servant à leur exploitation. Au 31 décembre 1998, le montant maximum que pourrait prélever la Commission sur cette facilité de crédit s'établissait à 7 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

9. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Hypothèque immobilière, garantie par un immeuble d'une valeur comptable nette de 2 343 092 $, remboursable par versements en capital trimestriels de 50 000 $, intérêts mensuels au taux préférentiel et le solde échéant le 30 avril 2001	1 500	1 700
Hypothèque immobilière, garantie par un immeuble d'une valeur comptable nette de 430 617 $ remboursable par versements mensuels de 3 235 $, comprenant capital et intérêts, taux d'intérêt fixé pour un an à 6,5 % l'an, échéant le 1er mars 2000	271	291
Montants à reporter	1 771	1 991

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	1998	1997
Montants reportés	1 771	1 991
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 9,453 % échéant en 2000	286	410
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 6,85 % échéant en 1999	71	126
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 7,19 % échéant en 2001	157	205
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à 6,84 % échéant en 2001	192	
Dette relative à l'acquisition de logiciel informatique, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 35 000 $, échéant le 1er janvier 1998		35
	2 477	2 767
Versements échéant en deçà d'un an	547	487
	1 930	2 280

Les versements en capital à effectuer pour les trois prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

	1998
1999	547
2000	723
2001	1 207
	2 477

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	1998
1999	368
2000	294
2001	111
Total des paiements minimums exigibles	773
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	67
	706

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

10. AVOIR NET DES FONDS DE QUALIFICATION

Aux fins de présentation des états financiers, les fonds de qualification ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, l'avoir net de chaque fonds se détaille comme suit:

	1998	1997
Mécaniciens	26	9
Serruriers	45	38
Monteurs	20	13
Ferrailleurs	8	3
Électriciens	139	56
Ferblantiers	41	16
Chaudronniers	34	17
Tuyauteurs-soudeurs	248	106
	561	258

11. AVOIR NET DU FONDS DE FORMATION

Au 31 décembre 1998, l'évolution de l'avoir net pour le Plan de formation des secteurs institutionnel-commercial, industriel et des travaux de génie et celui du Plan de formation du secteur résidentiel se détaillent comme suit:

	Institutionnel-commercial, industriel et travaux de génie	Résidentiel	Total
PROVENANCE DES FONDS			
Cotisations des employeurs	12 099	939	13 038
Revenus de placements	3 095	328	3 423
	15 194	1 267	16 461
UTILISATION DES FONDS			
Coût de réalisation des activités de formation	238		238
Frais de fonctionnement du C.G.U.F.F. *	81		81
Dépenses imputées par le fonds général d'administration			
Coût d'élaboration des règles générales d'utilisation du fonds	39		39
Coût des activités de perception et de placements	193	15	208
	551	15	566
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	14 643	1 252	15 895
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	56 828	6 192	63 020
AVOIR NET DU FOND À LA FIN	71 471	7 444	78 915

* Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

12. ENGAGEMENTS ET VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE DU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Le cabinet d'actuaires Morneau Sobeco a établi la valeur des engagements des comptes général et des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 1998 et transmis par la Commission. Cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 1998. Le compte complémentaire n'est pas concerné puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées.

Ces engagements ont été déterminés au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle de répartition des prestations constituées. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date.

Selon cette évaluation les engagements du régime envers les participants s'établissent comme suit:

	1998	1997
Compte général	2 925 743	2 865 800
Compte des retraités	2 450 959	2 241 534
Engagements	5 376 702	5 107 334

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée pour tenir compte des tendances à long terme du marché. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des deux dernières années.

Ces valeurs actuarielles s'établissaient comme suit:

	1998	1997
Actif net disponible pour le service de prestations		
Compte général	3 087 937	3 037 948
Compte de retraités	2 682 376	2 327 769
	5 770 313	5 365 717
Modification des justes valeurs non prise en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	473 036	233 468
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	5 297 277	5 132 249

13. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, les régimes assument une part limitée des risques; certaines garanties d'assurance sont obtenues et le règlement de certaines réclamations est délégué.

Conformément aux articles 100 à 103 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, un actuaire-conseil a réalisé une évaluation actuarielle des régimes au 31 décembre 1997 qui vise à attester la solvabilité des régimes d'assurances. Comme suite à ces travaux, les passifs actuariels de l'exercice précédent ont été redressés tel qu'expliqué à la note 4.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

13. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE (suite)

Les sommes des engagements des régimes ont été projetées au 31 décembre 1998 et la Commission a comptabilisé les sommes requises suivantes:

	1998		1997	
	Régimes de base	Régimes supplémentaires	Régimes de base	Régimes supplémentaires
Engagement relié à la période d'assurance Suivante	34 942		31 587	634
Passif pour heures en réserve	15 449		11 228	284
Provisions pour prestations engagées	16 608		10 311	827
Provisions pour rentes aux assurés invalides	38 850		38 932	1 489
Engagement relié au programme de promotion de la santé	2 800		1 162	
	108 649		93 220	3 234

14. CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA RÉSORPTION DU DÉFICIT DES RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

Au cours des exercices 1994 à 1996, la Commission a majoré de 0,20 $ par heure travaillée la partie de la contribution versée aux régimes d'assurance de base. Ce montant était dévolu à la récupération du déficit accumulé aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1993. Les sommes perçues au cours de l'exercice représentent des contributions d'employeurs couvrant les années 1994 à 1996.

15. PROVISIONS POUR PRIMES ÉVENTUELLES

Au 31 décembre 1998, les régimes supplémentaires d'assurance ont des engagements pour les périodes d'assurabilité futures. La somme des engagements de ces régimes ont été évalués à partir d'une projection actuarielle permettant à la Commission de provisionner les primes éventuelles suivantes:

	1998	1997
Provisions reliées à la période d'assurance suivante	876	
Provisions pour heures en réserve	508	
	1 384	

16. AVOIR NET DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Aux fins de présentation des états financiers, tous les régimes supplémentaires d'assurance ont été regroupés en un seul. Au 31 décembre, la répartition de l'avoir net de chaque régime se détaille comme suit:

	1998	1997
Électriciens	7 177	5 891
Couvreurs	456	250
Ferblantiers	296	155
Plombiers-soudeurs	1 400	553
Travaux de transport d'énergie électrique	286	97
	9 615	6 946

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2002 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1998 concernant ces locaux administratifs s'élève à 829 040 $ (714 095 $ en 1997). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

	1997
1999	783 290
2000	590 129
2001	142 356
2002	9 719
	1 525 494

18. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la Commission, au montant de 2 376 000 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la Commission ont pris fait et cause pour celle-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la Commission. Tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

19. RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ET RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS HORS CONVENTION DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission et le Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission sont des régimes à prestations déterminées; ils comportent des garanties à la retraite et au décès et sont obligatoires pour tous les employés permanents.

Le coût de ces régimes est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission à ces régimes, imputée aux résultats de l'exercice, s'élève à 2 202 920 $ (2 058 750 $ en 1997).

La prochaine évaluation actuarielle, prévue pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, n'est pas encore disponible. En date du 31 décembre 1995, les régimes étaient pleinement capitalisés. De l'avis de la Commission, aucun événement depuis cette date n'est venu détériorer de façon importante la situation financière des régimes.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT PARTIE D'UN RAPPORT D'ÉVALUATION DATÉ DU 22 OCTOBRE 1998. LE RÉGIME A ÉTÉ ÉVALUÉ AU 31 DÉCEMBRE 1998 SUR LA BASE DES DISPOSITIONS DU RÉGIME À CETTE DATE, EN TENANT COMPTE DES TAUX DE RENTE DE BASE ET DU POURCENTAGE DE SUPPLÉMENT FIXÉS PAR LA DÉCISION CCQ-982417, ET DES DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997.

Nous certifions par les présentes qu'à notre avis:

a) L'évaluation révèle la présence d'un manque d'actif de 79 425 000 $ au 31 décembre 1998, lequel se retrouve en entier dans le compte général; les cotisations de 0,215 $/heure versées au régime affectées à l'amortissement des déficits antérieurs, permettront de rendre le régime pleinement capitalisé dans les délais prescrits;

b) Les cotisations salariales et patronales versées au régime, soit 2,125 $ par heure travaillée à compter du 26 avril 1998, auxquelles on doit soustraire les cotisations pour amortissement et la provision pour dépenses, sont suffisantes pour couvrir les engagements résultant de l'application pour l'année 1999 du taux de rente de bases de 385 $ par 1 000 heures.

Nous déclarons qu'à notre avis:

a) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;

b) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation;

c) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Richard Paré, ASA
Conseiller principal

Dolorès Page, FSA, FICA
Associée

Montréal, le 19 avril 1999

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 18 JUIN 1998.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1997. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 1997, l'actif net des régimes de base est supérieur de 11 039 658 $ à la somme des engagements des régimes;

b) Le taux actuel de cotisation 1,03 $/heure pour 1998 et de 1,00 $/heure pour 1999 et 2000 est suffisant pour assurer la solvabilité des régimes de base pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2000.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 25 mars 1999,

Société Conseil Mercier Limitée
Gilles Dufresne, FSA, FICA
Louise Turcotte, ASA

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE POUR LES ÉLECTRICIENS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC FAISANT SUITE AU RAPPORT ACTUARIEL DATÉ DU 18 JUIN 1998.

Les engagements au régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens ont été évalués au 31 décembre 1997. Cette évaluation est fondée sur les données et les coûts des régimes fournis par la Commission.

À notre avis:

a) Au 31 décembre 1997, l'actif net du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens est supérieur de 5 750 834 $ à la somme des engagements du régime;

b) Le taux actuel de cotisation de 15¢/heure est suffisant pour assurer la solvabilité du régime supplémentaire d'assurance pour les électriciens pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2000.

Ce certificat actuariel est basé sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération le 25 mars 1999,

Société Conseil Mercier Limitée
Gilles Dufresne, FSA, FICA
Louise Turcotte, ASA

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les actuaires des cabinets Morneau Sobeco et Société Conseil Mercer Ltée ont été nommés actuaires-conseils par la Commission. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds général d'administration de la Commission, des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

André Ménard
Président-directeur général

Le 14 mai 1999

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1998 et les états des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans, les états de l'actif net disponible pour le service des prestations ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1998 et les états de l'évolution de leur avoir net, de leur déficit ou de leur actif net disponible pour le service des prestations ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date:

Fonds en fidéicommis:

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
Fonds de réclamations de salaires;
Fonds de cotisations patronales;
Fonds de cotisations syndicales;
Fonds spécial d'indemnisation;
Fonds de qualification;
Fonds de formation;

Régime supplémentaire de rentes:

Compte général;
Compte des retraités;
Compte complémentaire;

Régimes d'assurance:

Régimes d'assurance de base;
Régimes supplémentaires d'assurance.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 1998 ainsi que des résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'avoir net, du déficit, de l'actif net disponible pour le service des prestations ou de l'actif des fonds en fidéicommis, du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 mai 1999

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
L.R.Q., c. S-2.1

REVENUS, DÉPENSES ET OPÉRATIONS DE CAPITALISATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	1 790 965	1 722 263
Revenus de placements et intérêts sur cotisations (note 4)	614 560	614 042
Autres revenus	2 105	1 650
	2 407 630	2 337 955
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 5):		
Prestations versées	1 156 992	1 142 284
Augmentation du passif actuariel (note 19)	45 531	159 788
	1 202 523	1 302 072
Programme pour une maternité sans danger (note 6)		
Prestations versées	92 160	85 360
Augmentation (diminution) du passif actuariel (note 19)	3 515	(25)
	95 675	85 335
Programme s de prévention (note 7)	88 198	86 326
Frais d'administration (note 8)	318 631	299 208
Autres frais (note 9)	53 102	27 738
	459 931	413 272
Augmentation nette de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 18)	4 904	15 977
	1 763 033	1 816 656
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES INCLUANT LES OPÉRATIONS DE CAPITALISATION	644 597	521 299
Moins:		
Opérations de capitalisation (note 2f)	(334 248)	(305 886)
SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (note 10)	310 349	215 413

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998				1997
	Engagements non capitalisés du 31-12-89	Engagements non capitalisés des exercices 1990 à 1993	Engagements non capitalisés à compter du 01-01-94	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	844 824	1 060 419	(83 381)	1 821 862	2 343 161
OPÉRATIONS DE CAPITALISATION					
Cotisations des employeurs:					
Cotisations pour capitalisation		(123 000)	(7 300)	(130 300)	(147 200)
Cotisations relatives à la portion capital du solde dû au régime de retraite des fonctionnaires	(4 039)			(4 039)	(3 767)
Cotisations relatives au régime rétrospectif			58 507	58 507	35 811
	(4 039)	(123 000)	51 207	(75 832)	(115 156)
Intérêts relatifs au régime rétrospectif			3 153	3 153	2 118
Intérêts sur engagements non capitalisés	56 776	75 002	68	131 846	165 135
Plafonnement au 31 décembre de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(246 300)			(246 300)	(201 255)
Amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(152 407)			(152 407)	(156 728)
Exploitation de produits et services de commerce électronique			5 292	5 292 *	
	(345 970)	(47 998)	59 720	(334 248)	(305 886)
SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (note 10)					
Surplus relatif aux besoins financiers de l'année courante		(20 427)	(68 433)	(88 860)	(103 772)
Surplus relatif aux besoins financiers des années antérieures		(221 489)		(221 489)	(111 641)
		(241 916)	(68 433)	(310 349)	(215 413)
SOLDE À LA FIN	498 854	770 505	(92 094)	1 177 265	1 821 862

* Ce montant de 5 291 906 $ correspond à la dépense de l'exercice 1998 pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique. Cette dépense est appliquée en réduction du montant de 50 000 000 $ affecté à cette fin à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997. Après imputation de cette dépense, le solde disponible à cette fin pour les exercices à venir s'établit à 44 708 094 $.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse	9 498	695
Cotisations à recevoir et autres créances (note 11)	145 513	145 239
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	6 799 724	6 126 306
Soldes de prix de vente d'immeubles (note 13)	8 520	9 654
Immobilisations (note 14)	35 858	36 139
	6 999 113	6 318 033
PASSIF		
Chèques en circulation	14 983	16 285
Créditeurs et frais courus	43 646	27 205
Cotisations perçues d'avance	18 194	35 031
Provision pour congés de maladie, vacances et départs assistés (note 15)	64 380	59 143
Provision pour remboursements de cotisations (note 16)	99 581	115 851
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	16 456	17 153
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (note 17)	8 948	12 987
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 18)	719 108	714 204
Passif actuariel (note 19)	7 191 082	7 142 036
	8 176 378	8 139 895
ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS	1 177 265	1 821 862
	6 999 113	6 318 033

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 20)

Pour le Conseil d'administration,
Henri Massé
Gilles Taillon

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1). Elle a pour fonctions, dans le cadre de l'application de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi.

La Commission a confié à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec la responsabilité du développement, de la coordination et de l'exécution des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À cette fin, la Commission verse annuellement une subvention d'équilibre budgétaire à l'Institut.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, (L.R.Q., chapitre A-3.001), de cotiser annuellement, conformément à son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles ils sont classés ou, aux taux personnalisés qui leur sont applicables ou, le cas échéant, selon le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., chapitre I-6) et de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., chapitre C-20), de verser aux réclamants des prestations ou d'autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

Mode de fonctionnement

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses dès leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

Depuis le 1er janvier 1990, la Commission applique un mode de tarification tenant davantage compte du double mandat qui lui est dévolu par la loi, soit celui d'agent de prévention et celui d'assureur public.

La Commission détermine annuellement par règlement des unités de classification qu'elle regroupe en secteurs.

Aux fins de la cotisation, la Commission classe chaque employeur dans une ou plusieurs unités, conformément aux règles qu'elle détermine par règlement. Fixée suivant les principes de base de l'assurance, la cotisation variera en fonction du risque associé à l'activité économique et du coût des lésions professionnelles.

Il existe trois régimes de tarification pour établir le taux de cotisation applicable è un employeur: le régime au taux de l'unité, le régime au taux personnalisé et le régime rétrospectif.

L'assujettissement de l'employeur à l'un ou l'autre de ces régimes varie en fonction de l'importance de sa cotisation.

Le régime au taux de l'unité

Cette cotisation est calculée à partir du taux de l'unité d'activités économiques dans laquelle son entreprise est classée. Le taux de l'unité est déterminé à partir du taux moyen provincial et du coût des lésions professionnelles associées à l'unité.

Le régime au taux personnalisé

La cotisation est calculée à partir d'un taux personnalisé, c'est-à-dire que le taux de l'unité d'activités économiques dans laquelle l'employeur est classé est rajusté pour tenir compte de ses efforts en matière de prévention et de retour au travail.

Le régime rétrospectif

L'objectif de ce régime est de faire coïncider le plus possible la cotisation annuelle de l'employeur avec les dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT (suite)

Politique de capitalisation

Le concept de pleine capitalisation retenu par la Commission signifie que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus.

Des mesures ont été prises afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de stabilité et de prévention. Les modalités d'application de la politique de capitalisation sont détaillées aux conventions comptables, à la note 2f.

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation au 31 décembre 1998 est de 85,60 % comparativement à 77,62 % au 31 décembre 1997. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été dressés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de la trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice étant donné que les informations les plus pertinentes apparaissent en notes complémentaires aux états financiers.

a. Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis sur la base d'une estimation des cotisations ultimes. Cette estimation vise à prendre en considération la masse salariale ainsi que la classification ultime de chaque employeur. Elle vise également à prendre en considération, tant pour les employeurs assujettis au régime au taux personnalisé qu'à ceux assujettis au régime rétrospectif, les débours qui seront finalement imputés dans le cadre de l'application de ces régimes. Toutefois, les cotisations ultimes ne tiennent pas compte de l'ajustement définitif de l'année courante relatif à l'application du régime rétrospectif.

b. Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis.

De plus, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût est inscrite graduellement aux livres.

Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés aux revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

c. Intérêts sur cotisations

Les intérêts se rattachant aux remboursements des cotisations sont présentés en réduction des intérêts sur cotisations dans l'exercice au cours duquel ils sont versés.

d. Réclamations à des tierces parties

Les réclamations à des tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des prestations versées.

e. Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont inscrits aux frais d'administration de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f. Opérations de capitalisation

Les opérations de capitalisation, présentées de façon détaillée à l'état des engagements non capitalisés, représentent les transactions de l'exercice reliées à l'application de la politique de capitalisation décrite ci-après. Ainsi, à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation, la déduction de ces transactions reliées à la capitalisation permet de faire ressortir le surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant.

La politique de capitalisation, comporte un mécanisme de rééquilibrage du niveau de capitalisation et prévoit principalement les modalités suivantes:

- d'amortir, avec intérêts au taux de 7,5 %, sur une période de 20 ans à compter de 1990, les engagements non capitalisés du 31 décembre 1989 par un ajustement la cotisation des employeurs;

- d'amortir, avec intérêts au taux de 7,5 %, sur une période de 20 ans à compter de 1994, les engagements non capitalisés des exercices 1990 à 1993 par un ajustement de la cotisation des employeurs;

- d'amortir, avec intérêts au taux de 7,5 %, sur une période de 8 ans, les surplus ou déficits de nature économique portés à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel. Jusqu'au 31 décembre 1998, ces amortissements ont été appliqués uniquement en réduction des engagements non capitalisés du 31 décembre 1989. Pour les années de tarification 1999 et 2000, ces amortissements seront appliqués en réduction de l'ensemble des engagements non capitalisés sans autre ajustement de la cotisation des employeurs;

- de plafonner la provision pour fluctuation du taux de rendement réel à un niveau de 10 % du passif actuariel et d'affecter tout excédent à la réduction des engagements non capitalisés du 31 décembre 1989;

- d'amortir comme suit, avec intérêts au taux de 7,5 % ou au taux prévu par règlement pour l'application du régime rétrospectif, par un ajustement de la cotisation des employeurs, les surplus et déficits eu égard à la tarification réalisés à compter de 1994:

    - les surplus et déficits relatifs aux besoins financiers de l'année courante, dans la prochaine tarification ou selon l'application du régime rétrospectif;

    - les surplus et déficits relatifs aux besoins financiers des années antérieures, dans les prochaines tarifications sur une période de 5 ans;

    - les surplus et déficits de nature exceptionnelle, dans les prochaines tarifications sur une période de 5 ans à défaut d'une autre période prescrite par le conseil d'administration.

Toutefois, les surplus sont affectés à la réduction des engagements non capitalisés des exercices 1990 à 1993, à l'exception des surplus relatifs aux besoins financiers de l'année courante sujets à l'application du régime rétrospectif. Par ailleurs, une portion de 50 000 000 $ du surplus des opérations de l'exercice courant de 1997 relatif aux besoins financiers des années antérieures est affectée, selon un mécanisme d'amortissement sans intérêt, au financement des dépenses à encourir au cours des prochains exercices financiers 1998 à 2003 pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique.

g. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec comprennent d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse et les revenus à recevoir y afférents et d'autre part, un emprunt à court terme du fonds général de la Caisse et les intérêts courus y afférents.

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande, laquelle est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût, et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Édifices	2,5 %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement informatique	20 %
Système de télécommunications	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

i. Provision pour remboursements de cotisations

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au régime rétrospectif

L'objectif du régime rétrospectif est de faire coïncider le plus possible la cotisation annuelle de l'employeur avec les dépenses réelles de lésions professionnelles qui lui sont associées. En conséquence, sa cotisation pour une année sera ajustée ultérieurement pour tenir compte du coût réel des lésions professionnelles survenues dans son entreprise au cours de cette même année.

La Commission inscrit annuellement comme provision pour remboursements de cotisations, l'estimation de l'ajustement définitif des cotisations de l'année antérieure ainsi que la révision d'estimation des années antérieures à l'égard de cette provision.

La variation annuelle de cette provision est appliquée aux revenus de cotisations des employeurs. Cette provision ne tient pas compte de l'ajustement définitif de l'année courante, des intérêts à verser et n'est pas actualisée.

j. Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel résulte du mécanisme d'atténuation des fluctuations économiques que la Commission a retenu afin de ne pas entraîner de fluctuations trop importantes des taux de cotisation et de viser un rééquilibre de l'actif et du passif sur une période définie.

Cette provision est constituée des surplus ou déficits relatifs aux hypothèses économiques, dont la principale porte sur le taux de rendement réel de 3,5 % par année. Cette hypothèse est utilisée pour déterminer la valeur présente des paiements futurs sujets à revalorisation. La variation nette de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel est présentée séparément à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation.

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel ne peut excéder 10 % du passif actuariel. Les surplus ou déficits de nature économique inscrits à la provision portent intérêts à compter de l'exercice suivant leur constatation et sont amortis sur une période de 8 ans à compter du deuxième exercice suivant leur inclusion à la provision. Ce délai de 2 ans est nécessaire étant donné que la tarification de l'année qui suit l'exercice concerné est déjà établie.

k. Passif actuariel

Ce passif comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux lésions professionnelles et aux retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours du présent exercice et des exercices antérieurs, chez les employeurs tenus de cotiser.

Ce passif inclut des provisions pour les demandes de prestations en instance et pour l'indemnisation des victimes d'accidents du travail dont la demande parviendra à la Commission après le présent exercice. Il inclut aussi des provisions pour l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles qui sont présentement indemnisées et de celles qui le seront éventuellement suite à une rechute, récidive ou aggravation.

Ce passif ne comprend aucune provision pour les frais d'administration futurs à l'égard des événements survenus en date de fin d'exercice financier.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	1998	1997
Cotisations relatives à l'année de tarification courante: *		
Opérations courantes	1 667 261	1 609 633
Opérations de capitalisation	134 339	150 967
	1 801 600	1 760 600
Cotisations relatives aux années de tarifications antérieures:		
Opérations courantes:		
Ajustements des cotisations	49 026	11 574
Augmentation de la provision pour remboursements de cotisations	(1 154)	(14 100)
	47 872	(2 526)
Opérations de capitalisation relatives au régime rétrospectif:		
Augmentation de la provision pour remboursements de cotisations	(58 507)	(35 811)
	(10 635)	(38 337)
	1 790 965	1 722 263

* Les cotisations pour l'année de tarification 1998 sont établies sur la base d'une masse salariale assurable cotisable estimée à 71 300 000 000 $ alors que celles pour l'année de tarification 1997 avaient été établies sur la base d'une masse salariale estimée à 68 650 000 000 $ à la fin de l'exercice précédent.

4. REVENUS DE PLACEMENTS ET INTÉRÊTS SUR COTISATIONS

	1998	1997
Revenus de placements		
Dépôts à participation dans un fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus attribués par la Caisse	493 242	364 237
Moins:		
Gains réalisés sur placements par la Caisse	(162 213)	(53 058)
	331 029	311 179
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	121 181	115 455
Amortissement de la différence entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût	160 397	181 752
	612 607	608 386
Intérêts sur dépôts à court terme à la Caisse	995	972
Intérêts sur emprunts à court terme à la Caisse	(5 184)	(1 439)
	608 418	607 919
Intérêts sur soldes bancaires et autres	442	730
Montants à reporter	608 860	608 649

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

4. REVENUS DE PLACEMENTS ET INTÉRÊTS SUR COTISATIONS (suite)

	1998	1997
Montants reportés	608 860	608 649
Intérêts sur cotisations		
Perçus	23 449	19 864
Versés	(17 749)	(14 471)
	5 700	5 393
	614 560	614 042

5. PROGRAMMES DE RÉPARATION

	1998	1997
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice:		
Prestations versées	248 078	238 764
Augmentation du passif actuariel	808 378	800 416
	1 056 456	1 039 180
Dépense à l'égard des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs:		
Prestations versées	908 914	903 520
Diminution du passif actuariel	(762 847)	(640 628)
	146 067	262 892
	1 202 523	1 302 072

La dépense à l'égard des programmes de réparation se répartit comme suit:

	1998	1997
Prestations versées		
Remplacement de revenu:		
Consolidation médicale et réadaptation	403 068	417 382
Postréadaptation	254 879	235 973
	657 947	653 355
Assistance médicale et frais de réadaptation	245 931	228 095
Dommages corporels	68 928	71 292
Incapacité permanente	123 182	129 299
Décès	42 959	40 724
Stabilisation économique et sociale	18 045	19 519
	1 156 992	1 142 284
Augmentation du passif actuariel	45 531	159 788
	1 202 523	1 302 072

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

5. PROGRAMMES DE RÉPARATION (suite)

Lors de la tarification, le coût établi en date du 1er juillet pour les programmes de réparation est l'une des données prises en compte aux fins de l'établissement annuel des besoins financiers à combler par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût au 1er juillet 1998 pour les programmes de réparation à l'égard des événements survenus en 1998 est établi à 1 047 683 000 $ alors que ce coût au 1er juillet 1997 pour les événements survenus en 1997 avait été établi à la fin de l'exercice 1997 à 1 024 254 000 $.

6. PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

	1998	1997
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours de l'exercice:		
Prestations versées	61 332	56 333
Augmentation du passif actuariel	31 622	28 238
	92 954	84 571
Dépense à l'égard des retraits préventifs survenus au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	30 828	29 027
Diminution du passif actuariel	(28 107)	(28 263)
	2 721	764
	95 675	85 335

Lors de la tarification, le coût établi en date du 1er juillet pour le programme pour une maternité sans danger est l'une des données prises en compte aux fins de l'établissement annuel des besoins financiers à combler par les cotisations des employeurs. Aux fins des présents états financiers, le coût au 1er juillet 1998 pour le programme pour une maternité sans danger à l'égard des retraits préventifs de 1998 est établi à 91 831 000 $ alors que le coût au 1er juillet 1997 pour les retraits préventifs de 1997 avait été établi à la fin de l'exercice 1997 à 83 568 000 $.

7. PROGRAMMES DE PRÉVENTION

	1998	1997
Paiements pour les services de santé au travail	51 433	50 049
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	14 310	14 310
Subventions pour la formation et l'information:		
Associations sectorielles paritaires	14 039	13 818
Associations syndicales et patronales	7 861	7 756
Autres	555	393
	88 198	86 326

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1998	1997
Traitements et avantages sociaux	200 923	203 878
Formation et perfectionnement	780	796
Frais de déplacement	8 086	8 393
Postes, messageries et télécommunications	8 440	8 643
Communications et information	2 474	2 505
Services professionnels – Informatique	10 067	10 660
Services professionnels – Administration	35 723	26 805
Entretien et réparations – Équipement informatique	15 283	4 331
Entretien et réparations – Immobilisations et autres	2 571	3 070
Matériel et fournitures	5 127	5 269
Location d'espaces	19 097	19 315
Location d'équipement – Informatique	3 436	2 719
Location d'équipement – Autres	773	801
Assurances, taxes et énergie	1 734	1 772
Autres frais et services	1 681	1 829
Amortissement – Immobilisations	14 583	13 643
	330 778	314 429
Frais imputés:		
Gouvernement du Québec		
- pour l'inspection		3 743
- pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	4 741	4 962
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	4 580	3 652
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 194	2 219
Autres frais imputés	632	645
	12 147	15 221
	318 631	299 208

9. AUTRES FRAIS

	1998	1997
Créances douteuses *	12 573	4 407
Frais d'administration de la Commission des lésions professionnelles	39 579	22 069
Régime de retraite des fonctionnaires		
- Intérêts sur solde dû	884	1 156
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	66	106
	53 102	27 738

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

9. AUTRES FRAIS (suite)

* La dépense de créances douteuses de l'exercice de 12 573 000 $ comprend une dépense de 27 573 000 $ à l'égard des cotisations des employeurs et des surpayés de réparation diminuée d'un montant de 15 000 000 $ afin de tenir compte des sommes reçues en 1998 du gouvernement du Québec relativement aux exercices antérieurs comme suite à l'entente intervenue à l'égard des frais d'inspection. En 1997, la dépense de créances douteuses de 4 407 000 $ comprenait une dépense de 30 636 000 $ à l'égard des cotisations des employeurs et des surpayés de réparation diminuée d'un montant de 26 229 000 $ reçu du gouvernement du Québec à l'égard des frais d'inspection relativement aux exercices antérieurs.

10. SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT

Le surplus des opérations de l'exercice courant représente les surplus ou déficits eu égard à la tarification réalisés au cours de l'exercice courant, qui devront faire l'objet d'ajustements à la cotisation des employeurs dans les années subséquentes, et ce, en conformité avec la politique de capitalisation décrite à la note 2f.

Le surplus des opérations de l'exercice courant s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification:

	1998	1997
	Surplus (déficit)	
Variations – besoins financiers de l'année courante		
Cotisations *	107 377	49 777
Autres revenus	2 105	1 650
Programmes de réparation **	(11 383)	17 546
Programme pour une maternité sans danger	(4 831)	2 732
Programmes de prévention	(198)	1 974
Frais d'administration	561	(1 908)
Frais d'administration de la Commission des lésions professionnelles et du Tribunal administratif du Québec ***	(17 345)	825
Créances douteuses	9 927	28 593
	86 213	101 189
Intérêts courus du 1er juillet au 31 décembre sur les variations relatives aux besoins financiers de l'année courante	2 647	2 583
	88 860	103 772
Variations – besoins financiers des années antérieures		
Cotisations ****	44 352	(2 526)
Programmes de réparation *****	178 835	113 840
Programme pour une maternité sans danger	(1 698)	327
	221 489	111 641
Surplus des opérations de l'exercice courant	310 349	215 413

* Les cotisations pour l'année de tarification 1998 sont estimées à un niveau supérieur de 107 377 000 $ à celui initialement estimé, ce qui constitue un surplus. Ce surplus résulte essentiellement d'une activité économique différente, dont une masse salariale cotisable supérieure de 4 % à celle initialement prévue. À cette activité économique différente devrait correspondre une hausse d'environ 74 000 000 $ du coût des programmes de réparation prévu à la tarification.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1997
(en milliers de dollars)

10. SURPLUS DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE COURANT (suite)

** Lors de la tarification, le coût en date du 1er juillet 1998 pour les lésions professionnelles de 1998 a été établi à 1 036 300 000 $. Ce même coût est établi à 1 047 683 000 $ dans les présents états financiers. Un déficit de 11 383 000 $ en résulte. Ce déficit concerne essentiellement les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Ce déficit de 11 383 000 $ doit être considéré en relation avec le fait que les différences observées dans l'activité économique auraient dû entraîner une hausse d'environ 74 000 000 $ du coût des programmes de réparation prévu à la tarification.

*** La composante principale de ce déficit de 17 345 000 $ est une perte de 17 379 000 $ relative au financement de la Commission des lésions professionnelles. Lors de la tarification de 1998, une dépense de 22 200 000 $ a été prévue pour le financement de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP), et le gouvernement en avait fixé le budget d'opérations pour son exercice financier 1997-1998 à 21 816 000 $. Or, le gouvernement a institué, à compter du 1er avril 1998, la Commission des lésions professionnelles (CLP) qui remplaça la CALP, et fixa son budget d'opérations pour son exercice financier 1998-1999 à 45 500 000 $. En conséquence, une dépense de 39 579 000 $ a été inscrite dans les présents états financiers.

**** La portion principale du surplus de 44 352 000 $ au titre des revenus de cotisations des années antérieures a trait à l'année d'application 1997 et résulte surtout du fait que la masse salariale cotisable est supérieure à celle qui avait été estimée aux états financiers de 1997.

***** Le surplus de 178 835 000 $ résulte de trois éléments principaux. Premièrement, un surplus de 104 200 000 $ a trait aux indemnités de remplacement du revenu versées en période de consolidation médicale et réadaptation. Ce surplus découle essentiellement du fait que les durées d'indemnisation ont été moins élevées que celles estimées l'an passé et il reflète l'évolution à la baisse au cours des dernières années du nombre de rechutes, récidives ou aggravations. Deuxièmement, un surplus de 37 500 000 $ a trait aux indemnités de remplacement du revenu versées en période de postréadaptation. Ce surplus est le résultat net d'un gain de 71 000 000 $ qui découle essentiellement du nombre de travailleurs qui ont droit à des indemnités suite à la détermination d'un emploi convenable et d'une perte de 33 500 000 $ qui a trait aux travailleurs considérés incapables d'exercer tout emploi. Troisièmement, un surplus de 23 000 000 $ a trait aux indemnités de dommages corporels. Finalement, les autres écarts totalisent un surplus net de 14 135 000 $.

11. COTISATIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	1998	1997
Cotisations à recevoir	156 906	130 215
Estimation des revenus courus de cotisations	20 458	45 555
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection *	46 000	61 000
Surpayés de prestations des programmes de réparation à recevoir	23 354	21 221
Autres créances	4 995	6 348
	251 713	264 339
Moins:		
Provision pour créances douteuses **	106 200	119 100
	145 513	145 239

* L'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoyait, avant son abrogation le 31 mars 1997, que toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection était prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature. Selon les termes d'une entente intervenue avec le gouvernement du Québec en 997, le remboursement de ce solde à recevoir est prévu s'échelonner sur les trois prochains exercices financiers du gouvernement et sera porté en réduction de la dépense de créances douteuses au fur et à mesure des encaissements.

** Cette provision inclut un montant de 46 000 000 $ (1997: 61 000 000 $) à l'égard des sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

12. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Fonds particulier		
Dépôts à participation – au coût		
(1998: 6 044 585 unités; 1997: 5 784 397 unités)		
(Valeur marchande en milliers de dollars,		
1998: 7 660 501 $; 1997: 7 036 242 $)	6 428 774	6 011 867
Plus:		
Partie amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût	669 589	509 192
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	(282 626)	(241 593)
Dépôts à participation à une valeur axée sur la valeur marchande	6 815 737	6 279 466
Revenus à recevoir	129 748	82 992
	6 945 485	6 362 458
Emprunt à court terme à taux variable et intérêts courus	(145 761)	(236 152)
	6 799 724	6 126 306

La partie non amortie de la différence entre la valeur marchande des dépôts et leur coût représente un gain de 562 138 619 $ au 31 décembre 1998 (1997: 515 183 157 $).

Les dépôts et retraits effectués auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 1998 s'établissent respectivement à 1 367 000 000 $ et 1 302 000 000 $ (1997: 1 315 000 000 $ et 886 000 000 $).

13. SOLDES DE PRIX DE VENTE D'IMMEUBLES

	1998	1997
Garanti par hypothèque immobilière, échu le 31 décembre 1998		375
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $, échéant le 31 décembre 2006, taux 7,5 %	8 520	9 279
	8 520	9 654

14. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	749		749	751
Édifices	10 372	6 258	4 114	4 373
Ameublement et équipement	15 676	12 350	3 326	3 330
Matériel roulant	874	541	333	334
Améliorations locatives	4 454	4 419	35	106
Équipement informatique	90 137	63 603	26 534	26 340
Système de télécommunications	5 209	4 442	767	905
	127 471	91 613	35 858	36 139

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

14. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont de 17 255 583 $ (1997: 14 930 142 $) et les aliénations sont de 2 978 297 $ (1997: 162 055 $). Le gain sur les aliénations est de 24 833 $ (une perte de 4 941 $ en 1997).

15. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE, VACANCES ET DÉPARTS ASSISTÉS

	1998	1997
Solde au début	59 143	53 830
Augmentation de l'exercice	27 344	22 949
Utilisation de l'exercice	(22 107)	(17 636)
Solde à la fin	64 380	59 143

16. PROVISION POUR REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS

Provision relative aux ajustements définitifs des cotisations des employeurs assujettis au régime rétrospectif:

	1998	1997
Solde au début	115 851	102 188
Augmentation de l'exercice:		
Opérations courantes		
Révision d'estimation des années antérieures	1 154	14 100
Opérations de capitalisation		
Estimation de l'ajustement définitif de l'année antérieure	58 507	35 811
	59 661	49 911
Remboursements effectués	(75 931)	(36 248)
Solde à la fin	99 581	115 851

17. SOLDE DÛ POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Une évaluation actuarielle a établi à 49 787 000 $ au 31 décembre 1975, le passif à l'égard du Régime de retraite des fonctionnaires imputable à la Commission en raison des années de services de ses employés antérieures à cette date. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 par des versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts à un taux de 6,81 % pour l'exercice 1998 et décroissant jusqu'à 6,66 % en l'an 2000, année du dernier versement.

Les remboursements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont respectivement:

1999	4 320 800 $
2000	4 627 500
	8 948 300 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

18. PROVISION POUR FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	1998	1997
Solde au début	714 204	698 227
Augmentation de l'exercice:		
Surplus de nature économique		
Surplus constaté	355 658	327 364
Plafonnement au 31 décembre de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(246 300)	(201 255)
	109 358	126 109
Intérêts	47 953	46 596
	157 311	172 705
Amortissement de l'exercice	(152 407)	(156 728)
Augmentation nette de l'exercice	4 904	15 977
Solde à la fin	719 108	714 204

19. PASSIF ACTUARIEL

	1998	1997
Solde au début	7 142 036	6 982 273
Augmentation du passif actuariel		
Programmes de réparation		
Évolution du passif actuariel	62 677	98 569
Modifications aux hypothèses non économiques et aux méthodes de calcul du passif actuariel	(17 146)	61 219
	45 531	159 788
Programme pour une maternité sans danger		
Évolution du passif actuariel	3 515	(25)
	49 046	159 763
Solde à la fin	7 191 082	7 142 036

Ce passif actuariel se répartit comme suit à l'égard des indemnités accordées par la Commission:

	1998	1997
Programmes de réparation		
Remplacement du revenu		
Consolidation médicale et réadaptation	1 075 800	1 109 030
Postréadaptation	3 373 046	3 218 802
	4 448 846	4 327 832
Assistance médicale et frais de réadaptation	777 548	751 857
Dommages corporels	234 908	246 954
Incapacité permanente	1 238 179	1 307 064
Décès	346 596	354 901
Stabilisation économique et sociale	112 713	124 651
	7 158 790	7 113 259
Programme pour une maternité sans danger	32 292	28 777
	7 191 082	7 142 036

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Engagements

Baux pour location d'espaces

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 159 665 329 $ au 31 décembre 1998 (1997: 153 291 778 $). Ces baux s'échelonnent jusqu'en 2016 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 1998, sont:

1999	17 091 868 $
2000	14 892 524
2001	12 606 969
2002	11 628 120
2003	10 948 298

Contrats de location d'équipements et contrats de service

La Commission est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipements et contrats de service pour une somme estimée à 27 312 874 $ au 31 décembre 1998 (1997: 8 618 388 $). Abstraction faite du contrat spécifique pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique dont il est fait mention ci-après, ces contrats, qui s'échelonnent sur une période de un à trois ans, prévoient des versements annuels de:

1999	24 104 020 $
2000	2 845 364
2001	363 490

Acquisition de produits et services de commerce électronique

En 1995, la Commission a signé une entente cadre avec le consortium Banque nationale, Desjardins et Bell Canada en vue de l'acquisition de produits et services de commerce électronique. Cette entente permettra, d'une part, à la Commission d'améliorer son service à la clientèle et représente, d'autre part, un impact économique et technologique favorable au développement de l'expertise québécoise en matière de commerce électronique en plus de contribuer au développement de produits de langue française exportables à moyen terme au sein de la francophonie mondiale.

À l'égard de cette entente et des contrats spécifiques ou particuliers qui en découleront, la Commission a autorisé un engagement financier de 50 000 000 $ réparti sur une période de sept ans et demi. Au 31 décembre 1997, ce montant a été affecté, à même le surplus des opérations de l'exercice courant de 1997 et selon un mécanisme d'amortissement sans intérêt, au financement des dépenses à encourir au cours des prochains exercices financiers pour l'exploitation de produits et services de commerce électronique.

Au cours de 1998, un contrat spécifique a été signé pour un montant de 39 211 084 $ s'échelonnant jusqu'en 2003 pour l'implantation de produits et services de commerce électronique développés antérieurement. Le solde de l'engagement relatif à ce contrat s'établit, au 31 décembre 1998, à 34 120 844 $.

Éventualité

Entreprises de compétence fédérale

La Cour suprême du Canada a, dans son jugement du 26 mai 1988, décidé que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la Commission a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (suite)

Éventualité (suite)

Entreprises de compétence fédérale (suite)

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 46 000 000 $ sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la Commission n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter et tout paiement par la Commission, le cas échéant, sera comptabilisé aux opérations de l'exercice au cours duquel il sera affecté.

21. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS

En vertu des dispositions particulières prévues au chapitre X de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'égard des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, la Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom de cette catégorie d'employeurs. Ces employeurs remboursent la Commission pour les prestations versées en leur nom et paient leur part des frais qu'elle engage pour l'application dudit chapitre sous forme d'un pourcentage de ces mêmes prestations versées.

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin d'exercice financier ne sont pas présentées à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation ni au bilan de la Commission. Toutefois, les sommes perçues pour financer les frais engagés par la Commission pour l'application du chapitre X sont appliquées en réduction de la dépense de frais d'administration.

Les prestations facturées par la Commission aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations se chiffrent à 15 070 525 $ en 1998 comparativement à 15 748 128 $ en 1997.

En vertu de l'article 334 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations doivent conclure avec une personne morale et maintenir en vigueur un contrat d'assurance, de cautionnement ou de garantie par lequel cette personne s'engage à assumer le paiement des prestations aux bénéficiaires en cas de défaut de l'employeur.

Conformément à l'article 344 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, lorsqu'un employeur et son assureur ou la personne qui s'est portée caution ou garante du paiement des prestations sont disparus ou insolvables, la Commission paie au bénéficiaire les prestations dues. Pour couvrir les sommes qu'elle a ainsi payées, la Commission peut imposer aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations une cotisation additionnelle.

Toutefois, la Commission n'a pas évalué ni inscrit à son passif la valeur des engagements relatifs aux réclamations des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations, ceci en raison de la très faible probabilité que tous les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations ainsi que leurs assureurs ou les personnes qui se sont portées caution ou garantes du paiement des prestations disparaissent ou deviennent insolvables.

22. AUTRES MANDATS DE LA COMMISSION

En vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, et conformément à une entente avec le Gouvernement du Canada, la Commission indemnise les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles. Le Gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission et lui paient les frais qu'elle engage à cet égard.

De plus, outre les mandats relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles, le gouvernement du Québec a également confié à la Commission la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission et lui paie les frais engagés par la Commission à cet effet.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

22. AUTRES MANDATS DE LA COMMISSION (suite)

Les prestations facturées par la Commission à ce titre se répartissent comme suit:

	1998	1997
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	11 532	11 422
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	32 987	34 759
	44 519	46 181

Compte tenu qu'elles sont recouvrées intégralement, les prestations présentes et futures afférentes aux événements survenus en date de fin d'exercice financier ne sont pas présentées à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation ni au bilan de la Commission. Toutefois les sommes perçues pour financer les frais engagés par la Commission pour l'application de ces lois sont appliquées en réduction des frais d'administration.

23. COTISATIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À TITRE D'EMPLOYEUR

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux, à l'exception du passif mentionné à la note 17, se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur. Les cotisations de la Commission imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 8 962 827 $ (1997: 8 650 358 $).

24. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT ACTUARIEL RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 1998

Nous avons fait l'évaluation du passif actuariel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue de son bilan au 31 décembre 1998 et de son état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, le passif actuariel du montant de 7 191 082 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Le passif actuariel couvre les engagements envers les événements survenus jusqu'au 31 décembre 1998 chez les employeurs tenus de cotiser.

La Commission n'est pas un organisme pleinement capitalisé mais elle poursuit néanmoins un objectif de pleine capitalisation. L'approche retenue dans la production de ses états financiers et dans l'évaluation du passif actuariel reflète cette situation particulière. Ainsi, les hypothèses utilisées ont été déterminées selon une approche de meilleure estimation. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défavorable de l'expérience. De plus, le passif actuariel ne couvre pas les frais d'administration futurs que nécessitera le respect des engagements de la Commission au 31 décembre 1998.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à l'approche générale de meilleure estimation. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la Commission à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel de 3,5 % est basée sur des tendances à long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Le passif actuariel est passé de 7 142 036 000 $ au 31 décembre 1997 à 7 191 082 000 $ au 31 décembre 1998. L'augmentation de 49 046 000 $, composée d'une hausse de 45 531 000 $ pour les programmes de réparation et d'une hausse de 3 515 000 $ pour le programme de maternité sans danger, a été portée à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation de 1998.

Pour les programmes de réparation, la hausse de 45 531 000 $ tien compte d'une diminution du passif actuariel de 17 146 000 $ résultant de changements de méthodes et hypothèses. Ces changements concernent principalement la révision des hypothèses relatives aux indemnités de remplacement du revenu versées suite à la détermination d'un emploi convenable.

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel représente un montant de 719 108 000 $ au 31 décembre 1998. Compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission, ce montant de 719 108 000 $ est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de pleine capitalisation, lequel objectif garantit les paiements futurs des prestations aux bénéficiaires.

Des informations additionnelles relatives à l'évaluation de ce passif actuariel sont disponibles dans un rapport actuariel plus détaillé.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Robert Langlois, FSA, FICA
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierre Hébert, FICA
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le 12 mars 1999

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 1998

J'ai revu l'évaluation du passif actuariel préparée par les actuaires de la Commission de la santé et de la sécurité du travail relatif aux engagements de la Commission au 31 décembre 1998.

Le passif actuariel de 7 191 082 000 $ couvre les engagements futurs relatifs aux événements survenus jusqu'au 31 décembre 1998 chez les employeurs tenus de cotiser.

En respect des objectifs de la Commission en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel ont été établies selon l'approche de la meilleure estimation.

J'ai examiné la politique de capitalisation de la Commission, les dispositions des lois, la méthodologie et les hypothèses ainsi que leur utilisation dans l'évaluation proprement dite. J'ai vérifié aussi qu'il existe des procédures appropriées pour assurer que les données utilisées soient fiables et suffisantes pour les calculs actuariels.

Le passif actuariel de 7 191 082 000 $ qui apparaît au bilan au 31 décembre 1998 constitue une provision appropriée, compte tenu des objectifs de la Commission en matière de financement, de la valeur des engagements de la Commission à cette date. De même, l'augmentation du passif de 49 046 000 $ représente un débit approprié à l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation de l'année 1998.

La provision de 719 108 000 $ pour fluctuation du taux de rendement réel au 31 décembre 1998 est également appropriée.

À notre avis, le passif actuariel et la provision pour fluctuation du taux de rendement réel sont adéquats et ont été établis en utilisant des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels, compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission.

Jules Rivard, FSA, FICA
Actuaire
MMSA, Services Actuariels inc.

Québec, le 12 mars 1999

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées telles qu'énoncées à la note 2 aux états financiers. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. À cet égard, la Direction de la comptabilité et des contrôles financiers, à titre de contrôleur de la Commission, s'assure de l'application de contrôles suffisants pour pallier les risques financiers les plus importants. De plus, la Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer que les contrôles de la Commission sont appropriés, constants et effectués d'une façon uniforme.

Les actuaires de la Commission procèdent, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la Commission et font état de leurs conclusions au comité de vérification.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Un actuaire du cabinet MMSA, Services Actuariels Inc. a été nommé actuaire-conseil auprès de la Commission. Son rôle consiste à effectuer un examen indépendant de la valeur actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la Commission.

Le Vérificateur général du Québec a effectué une vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport du vérificateur contient la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Trefflé Lacombe
Président du conseil d'administration
et chef de la direction

Québec, le 16 mars 1999

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus, dépenses et opérations de capitalisation et l'état des engagements non capitalisés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 mars 1999

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS
L.R.Q., c. S-32.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	370 600 $	370 600 $
Intérêts sur dépôts bancaires	3 983	2 987
	374 583	373 587
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	227 953	262 391
Formation	3 231	464
Déplacements et représentation	2 369	1 420
Honoraires professionnels	51 325	14 222
Loyer	54 536	56 648
Taxes	15 226	14 738
Assurances	550	550
Entretien et location d'équipement	6 050	3 731
Publicité	7 881	8 826
Documentation	3 351	2 714
Télécommunications	4 439	3 993
Fournitures de bureau	4 881	3 771
Mobilier et équipement	3 013	2 629
Intérêts et frais bancaires	952	846
Autres	864	388
	386 621	377 331
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(12 038)	(3 744)
EXCÉDENT AU DÉBUT	110 811	114 555
EXCÉDENT À LA FIN	98 773 $	110 811 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	95 246 $	109 974 $
Débiteurs	996	
Frais payés d'avance	5 401	10 124
	101 643 $	120 098 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 870 $	9 287 $
EXCÉDENT	98 773	110 811
	101 643 $	120 098 $

ENGAGEMENT (note 5)

Pour la Commission,
Jean Corriveau

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputées aux opérations.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

4. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 11 632 $ (1998: 11 224 $). Les obligations de la Commission envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. ENGAGEMENT

La Commission est engagée par un bail à long terme échéant au 30 novembre 2001 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte à l'échéance une option de renouvellement annuel à moins d'un préavis de six mois.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1999 pour ces locaux s'élève à 54 536 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	53 108 $
2001	53 108
2002	35 405
	141 621 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 21 juin 1999

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.Q., 1997, c. 27

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998 (notes 1 et 3)
REVENUS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	45 499 992 $	21 816 396 $
Intérêts sur dépôts bancaires	435 068	60 750
Publications et services	56 330	83 329
	45 991 390	21 960 475
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	26 300 692	12 987 934
Transport et communication	2 710 852	1 197 947
Services professionnels	5 257 964	2 747 701
Loyers et entretien	5 367 013	4 241 557
Amortissement des immobilisations	1 836 453	1 222 532
Fournitures	774 312	357 876
Autres	12 202	6 998
	42 259 488	22 762 545
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 731 902 $	(802 070) $

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1999 (notes 1 et 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 219 338 $	1 918 300 $
Modifications des conventions comptables (note 3)	(983 434)	1 640 177
Solde redressé	235 904	3 558 477
Excédent des revenus sur les dépenses	3 731 902	(802 070)
SOLDE À LA FIN	3 967 806 $	2 756 407 $

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998 (notes 1 et 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 132 968 $	91 021 $
Dépôts à terme – taux 5,10 %	5 000 000	600 000
Créances à recevoir	102 092	31 998
Intérêts courus	35 629	16 884
Avances pour frais de déplacement	17 000	19 302
Frais payés d'avance	127 350	101 381
	6 415 039	860 586
Immobilisations (note 4)	6 860 275	2 627 546
	13 275 314 $	3 488 132 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 841 961 $	731 725 $
Provision pour congés de maladie et vacances	6 465 547	
SOLDE DU FONDS	3 967 806	2 756 407
	13 275 314 $	3 488 132 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour la Commission,
Jean-Pierre Arsenault

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 731 902 $	(802 070) $
Éléments sans incidence sur les espèces et les quasi-espèces:		
Amortissement des immobilisations	1 836 453	1 222 532
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	3 945 044	
	9 513 399	420 462
Variations des éléments hors caisse du Fonds de roulement:		
Augmentation des créances à recevoir	(70 094)	(7 800)
Variation des intérêts courus	(18 745)	(12 666)
Variation des avances par frais de déplacement	2 302	(802)
Variation des frais payés d'avance	(25 969)	29 573
Augmentation des créditeurs et frais courus	2 110 236	67 321
	1 997 730	75 626
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 511 129	496 088
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(6 069 182)	(846 804)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 441 947	(350 716)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	691 021	1 041 737
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	6 132 968 $	691 021 $

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

En vertu de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives (1997, chapitre 27), la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est continuée par la Commission des lésions professionnelles instituée par cette loi à compter du 1er avril 1998.

La Commission a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	Durée du bail

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Commission capitalise les acquisitions d'immobilisations alors qu'auparavant, elles étaient imputées aux opérations.

De plus, les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Commission à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1998 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	1999	1998
Immobilisations – net	6 860 275 $	2 627 546 $
Loyer payé d'avance	(817 857)	(1 090 477)
Provision pour congés de maladie et vacances	6 465 547	
Excédent des revenus sur les dépenses	560 305	(103 108)

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	3 182 763 $	753 949 $	2 428 814 $	395 612 $
Équipements informatiques	4 900 902	2 685 422	2 215 480	1 141 457
Améliorations locatives	3 189 184	973 203	2 215 981	1 090 477
	11 272 849 $	4 412 574 $	6 860 275 $	2 627 546 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée par des baux et ententes à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 29 février 2004 pour des locaux administratifs. Les baux comportent des options de renouvellement de cinq et six ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 concernant ces locaux s'élève à 3 644 603 $ (1998 : 3 225 875 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2000	4 626 326 $
2001	4 301 006
2002	3 842 858
2003	1 404 079
2004	1 083 259

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 813 791 $ (1998: 444 092 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Pierre Arsenault
Président

Québec, le 16 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 1999 ainsi que les états des revenus et dépenses, du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications apportées à la comptabilisation des immobilisations et des congés de maladie et de vacances expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juin 1999

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., c. N-1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Prélèvement (note 3)	34 435 514 $	35 362 590 $
Intérêts sur placements	463 318	229 359
Autres	386 938	326 609
	35 285 770	35 918 558
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	21 076 551	20 386 506
Honoraires	1 849 073	1 378 355
Frais de déplacement	844 872	669 000
Communications	835 795	767 685
Publicité et information	787 113	612 959
Location de locaux, d'équipement et autres	2 490 703	2 421 378
Entretien	345 467	335 904
Fournitures	537 536	675 684
Intérêts sur emprunt bancaire (note 4)	31 244	68 797
Amortissement des immobilisations	846 566	927 275
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	108 971	1 713
Divers	19 426	36 641
	29 773 317	28 281 897
Ententes avec le gouvernement du Québec (note 9):		
Frais de perception du ministère du Revenu du Québec	352 590	350 000
Remboursement de dépenses du Bureau du commissaire général du travail:		
Traitement régulier des plaintes	3 050 000	2 650 000
Plan de résorption de l'inventaire des plaintes	71 259	
	33 247 166	31 281 897
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 038 604	4 636 661
EXCÉDENT AU DÉBUT	12 901 426	8 264 765
EXCÉDENT À LA FIN	14 940 030 $	12 901 426 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	715 880 $	181 082 $
Placements temporaires – au coût (note 5)	22 177 361	20 532 364
Débiteurs	195 273	106 929
Intérêts courus sur placements	58 467	45 757
	23 146 981	20 866 132
Immobilisations (note 6)	1 295 686	1 447 582
	24 442 667 $	22 313 714 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	2 089 634 $	2 665 297 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	146 471	114 575
Indemnités de vacances dues aux employés	2 321 876	2 114 636
	4 557 981	4 894 508
Provision pour congés de maladie	4 944 656	4 517 780
EXCÉDENT (note 7)	14 940 030	12 901 426
	24 442 667 $	22 313 714 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour la Commission,
Jean-Marc Boily
Jacques Fortin

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 038 604 $	4 636 661 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	846 566	927 275
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations	108 971	1 713
Augmentation (diminution) de la provision pour congés de maladie	426 876	(116 975)
	3 421 017	5 448 674
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(437 581)	226 881
Liquidités provenant des activités d'exploitation	2 983 436	5 675 555
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(811 526)	(1 015 811)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	7 885	499
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(803 641)	(1 015 312)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	2 179 795	4 660 243
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	20 713 446	16 053 203
LIQUIDITÉS À LA FIN	22 893 241 $	20 713 446 $

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au Ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la Loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la Loi et des règlements sur les normes du travail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement	Amortissement décroissant	20 %
Mobilier	Amortissement décroissant	10 %
Matériel roulant	Amortissement décroissant	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %
Matériel informatique et logiciels	Amortissement linéaire	33 1/3 %

Prélèvement

Les revenus de prélèvement sont perçus par le ministère du Revenu. Ils sont comptabilisés en fonction du montant prévu du versement par les employeurs, des cotisations de la dernière année civile. Le montant est déterminé conjointement par ce ministère et la Commission. Ces revenus demeurent sujets à vérification et rectifications. Ces ajustements sont, le cas échéant, portés aux revenus de prélèvement de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

3. PRÉLÈVEMENT

Les revenus de prélèvement se composent des montants suivants:

	1999	1998
Revenus estimés pour l'exercice	34 608 880 $	33 625 388 $
(Remboursement) revenus afférents à des exercices antérieurs	(173 366)	1 737 202
	34 435 514 $	35 362 590 $
Taux de croissance appliqué à la masse salariale de l'exercice précédent pour établir les revenus de l'exercice	3,47 %	2,10 %

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. INTÉRÊTS SUR EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil d'administration de la Commission a autorisé un emprunt bancaire temporaire d'un montant maximum de 10 700 000 $ pour l'exercice 1999 (1998: 11 500 000 $). À cet égard, la Commission dispose de facilités de crédit auprès de différentes institutions financières, disponible sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires et portant intérêt au taux du marché. Ces facilités de crédit sont négociées à chaque exercice en fonction des décisions du Conseil d'administration. Aux 31 mars 1999 et 1998, l'emprunt bancaire ne comportait aucun solde.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires se composent de dépôts à terme et d'acceptations bancaires. Ils portent intérêt au taux du marché et leur valeur marchande est sensiblement égale au coût.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	873 487 $	595 091 $	278 396 $	350 360 $
Mobilier	467 217	386 330	80 887	85 331
Matériel roulant	23 813	5 194	18 619	7 499
Améliorations locatives	1 584 099	1 305 566	278 533	257 110
Matériel informatique et logiciels	6 492 215	5 852 964	639 251	747 282
	9 440 831 $	8 145 145 $	1 295 686 $	1 447 582 $

7. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 96 % de ses revenus au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent. Ainsi, l'excédent de 14 940 030 $ au 31 mars 1999 permettra de financer environ 47 % des dépenses de fonctionnement prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 887 352 $ (1998: 836 527 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. ENGAGEMENTS

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Revenu, entente qui expirera le 31 décembre 2002 et sera renouvelable à tous les cinq ans par la suite. Cette entente prévoit, notamment, que le Ministère perçoit les cotisations des employeurs et retient des frais de perception indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Selon l'article 6.2 de la Loi sur les normes du travail, la Commission rembourse au ministre du Travail les dépenses qu'il a faites relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Ainsi, la Commission a conclu une entente avec le ministère du Travail pour fixer le montant du remboursement de dépenses effectuées par le Bureau du commissaire général du travail à 3 050 000 $ pour l'exercice 1999 (1998: 2 650 000 $) Pour l'exercice 2000, les négociations sont présentement en cours entre la Commission et le ministère du Travail pour déterminer le montant du remboursement des dépenses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. ENGAGEMENTS (suite)

La Commission a également conclu une entente avec le ministère du Travail en vertu de l'article 6.2 de la Loi sur les normes du travail afin de mettre en place un plan de résorption de l'inventaire des plaintes concernant les congédiements faits sans une cause juste et suffisante. En vertu de cette entente, la Commission rembourse au ministère du Travail les dépenses effectuées à cette fin par le Bureau du commissaire général du travail. Le montant du remboursement a été fixé à 71 259 $ pour l'exercice 1999, à 545 100 $ pour l'exercice 2000 et à 318 000 $ pour l'exercice 2001.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date. Si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être complètement certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui pourraient avoir une incidence sur la Commission, particulièrement ceux qui ont trait aux efforts déployés par ses partenaires, ses fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Toutefois, au cours des deux dernières années, la Commission a réalisé des travaux importants pour atténuer cette incertitude. Ainsi, elle a révisé et testé l'ensemble de ses systèmes et les technologies les supportant pour vérifier leur passage à l'an 2000. Tous les travaux importants, relatifs à la conversion, à l'implantation des changements requis et aux essais pour l'adaptation des systèmes à l'an 2000, ont été réalisés à ce jour. De plus, elle dispose de mesures de contingence pour parer à l'incertitude du passage à l'an 2000.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Marc Boily
Président-directeur général

Jean-Guy Lemieux
Directeur général de l'administration

Québec, le 7 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 7 mai 1999

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., C. A-14
FONDS D'ADMINISTRATION

PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	62 573 200 $	64 973 100 $	44 700 000 $	47 795 100 $	107 273 200 $	112 768 200 $
Droits de greffe	1 474 579	1 233 385	1 020 421	961 615	2 495 000	2 195 000
Programme temporaire de départ volontaire	18 500 000				18 500 000	
	82 547 779	66 206 485	45 720 421	48 756 715	128 26e 200	114 963 200
CHARGES	84 927 056	67 670 402	36 252 872	41 185 934	121 179 928	108 856 336
	(2 379 277)	(1 463 917)	9 467 549	7 570 781	7 088 272	6 106 864
AUTRES PRODUITS (note 3)	1 113 511	882 143	263 450	121 400	1 376 961	1 003 543
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	(1 265 766) $	(581 774) $	9 730 999 $	7 692 181 $	8 465 233 $	7 110 407 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	(16 334 112) $	(24 026 293) $
Opérations		
Excédent des charges sur les produits	(1 265 766)	(581 774)
Virement à la réserve générale (note 4)	(390 964)	(112 064)
Utilisation de la réserve générale (note 5)	1 100 564	693 838
	(556 166)	
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges transféré à la Commission des services juridiques	9 730 999	7 692 181
Virement à la réserve générale (note 4)	(496 775)	
	9 234 224	7 692 181
SOLDE À LA FIN	(7 656 054) $	(16 334 112) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	1 830 457 $	2 412 231 $
Augmentation de la réserve générale (note 4)	887 739	112 064
	2 718 196	2 524 295
Utilisation de la réserve générale (note 5)	1 100 564	693 838
SOLDE À LA FIN	1 617 632 $	1 830 457 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	(1 265 766) $	(581 774) $
Pratique privée	9 730 999	7 692 181
	8 465 233	7 110 407
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Opérations	3 462 852	235 909
Pratique privée	(3 757 331)	(164 696)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	8 170 754	7 181 620
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(10 322 876)	(17 504 496)
TRÉSORERIE À LA FIN	(2 152 122) $	(10 322 876) $
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	9 847 878 $	6 155 182 $
Emprunt au fonds de financement	(12 000 000)	(16 478 058)
	(2 152 122) $	(10 322 876) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 847 878 $	6 155 182 $
Débiteurs (note 6)	22 735 823	60 562
Charges reportées au prochain exercice	255 786	269 073
Avances sur traitements différés	29 825	121 172
	32 869 312 $	6 605 989 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt au fonds de financement (note 7)	12 000 000 $	16 478 058 $
Créditeurs (note 8)	25 835 560	4 056 990
Traitements différés	216 351	236 282
Produits perçus par anticipation (note 9)	855 823	338 314
	38 907 734	21 109 644
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(7 656 054)	(16 334 112)
Réserve générale	1 617 632	1 830 457
	(6 038 422)	(14 503 655)
	32 869 312 $	6 605 989 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
Me Pierre Bélanger, président
Me Hélène Leduc, vice-présidente

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
FONDS INCENDIE ET VOL

BILANS CONSOLIDÉS
au 31 mars 1999

	1999	1998
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 349 $	9 455 $
Intérêts courus		980
	2 349	10 435
Placements (note 10)	311 260	311 260
	313 609 $	321 695 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	2 349 $	10 435 $
Avoir		
Réserve	311 260	311 260
	313 609 $	321 695 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 887 $	7 594 $
Intérêts courus		788
	1 887	8 382
Placements (note 10)	250 000	250 000
	251 887 $	258 382 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	1 887 $	8 382 $
Avoir		
Réserve	250 000	250 000
	251 887 $	258 382 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,
Me Pierre Bélanger, président
Me Hélène Leduc, vice-présidente

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

CHARGES

	1999	1998
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	1 359 548 $	726 871 $
Autres frais administratifs	232 282	229 252
Bibliothèque	492 584	471 906
Cotisations et formation professionnelles	460 563	540 717
Énergie	47 566	52 240
Entretien et réparations	264 000	304 495
Fournitures de bureau	573 648	615 814
Frais de déplacement	706 427	751 417
Frais postaux	337 331	383 785
Information	62 803	29 009
Charges locatives, taxes et permis	5 602 464	5 797 500
Réunion des administrateurs	89 089	108 896
Services professionnels	660 114	1 062 447
Télécommunications	800 505	842 316
	11 688 924	11 916 665
Traitements et charges sociales		
Avocats	31 771 843	32 173 685
Autres	17 463 453	18 126 920
Programme temporaire de départ volontaire	20 447 539	
Indemnités de départ		1 653 742
	69 682 835	51 954 347
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 154 129	3 367 642
Criminels	338 926	387 884
	3 493 055	3 755 526
Volet contributif		
Civils	48 291	40 455
Criminels	13 951	3 409
	62 242	43 864
	3 555 297	3 799 390
Montants à reporter	84 927 056 $	67 670 402 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

CHARGES (suite)

	1999	1998
Montants reportés	84 927 056 $	67 670 402 $
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	15 423 852	16 964 446
Criminels	12 928 353	15 041 672
Notaires	88 467	163 567
	28 440 672	32 169 685
Débours[a]		
Civils	5 360 797	5 893 009
Criminels	1 419 891	1 699 265
Notaires	80 508	78 508
	6 861 196	7 670 782
Autres frais	18 848	64 811
Intérêts	30 160	40 094
Intérêts sur emprunts	205 327	978 058
	254 335	1 082 963
	35 556 203	40 923 430
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	403 048	153 344
Criminels	99 652	30 374
Notaires	1 470	2 421
	504 170	186 139
Débours[b]		
Civils	164 410	71 457
Criminels	27 753	3 460
Notaires	336	1 448
	192 499	76 365
	696 669	262 504
	36 252 872	41 185 934
	121 179 928 $	108 856 336 $

(a) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 520 265 $ et d'autres débours de 1 340 931 $.

(b) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 159 062 $ et d'autres débours de 33 437 $.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1999

---

1. STATUTS

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants:

Centres régionaux:

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

Centre local:

Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes.

Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, sauf les vacances qui sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts sur l'emprunt du fonds de financement

Les intérêts sur l'emprunt au fonds de financement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 $ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 $. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

3. AUTRES PRODUITS

	1999	1998
Opérations		
Volet contributif [a]	474 898 $	350 402 $
Mémoires de frais	58 894	53 607
Remboursements des coûts de l'aide juridique	116 468	142 609
Intérêts	366 480	238 390
Autres	85 314	91 651
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	11 457	5 484
	1 113 511 $	882 143 $
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	263 450 $	121 400 $

(a) Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

	1999	1998
Contributions des bénéficiaires	242 092 $	136 832 $
Frais administratifs	227 066	212 500
Intérêts	5 740	1 070
	474 898 $	350 402 $

4. RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 390 964 $ (52 338 $ en 1998) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits ainsi qu'un montant de 496 775 $ provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

5. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 1 100 564 $ (693 838 $ en 1998) provenant de la réserve générale aux fins suivantes:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

5. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE (suite)

	1999	1998
Phase I du plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	538 380 $	56 188 $
Autres charges	320 028	360 201
Service de garde provincial	179 353	187 889
Formation et information – nouvelle loi sur l'aide juridique	62 803	77 765
Éventualités		11 795
	1 100 564 $	693 838 $

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

6. DÉBITEURS

	1999	1998
Intérêts courus	6 866 $	9 603 $
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	2 349	10 435
Avance au fonds incendie et vol	1 887	8 382
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	4 200 000	
Programme temporaire de départ volontaire	18 500 000	
Autres	24 721	32 142
	22 735 823 $	60 562 $

7. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Au cours d'un exercice précédent, la Commission a contracté un emprunt de 24 000 000 $ auprès du Fonds de financement du ministère des Finances. Cet emprunt porte intérêt à un taux variable équivalent au coût des emprunts du gouvernement du Québec plus 0,05 % et est limité à 12 000 000 $ pour 1999 et 6 000 000 $ pour 2001. Dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le ministre de la Justice s'est engagé à verser les montants.

8. CRÉDITEURS

	1999	1998
Comptes fournisseurs et frais courus	1 981 771 $	1 154 779 $
Salaires et retenues à la source	1 302 214	746 264
Programme temporaire de départ volontaire	20 447 539	
Droits de greffe		
Opérations	1 083 615	1 194 332
Pratique privée	1 020 421	961 615
	25 835 560 $	4 056 990 $

9. PRODUITS PAR ANTICIPATION

	1999	1998
Volet contributif – permanence	405 409 $	271 763 $
Volet contributif – pratique privée	450 414	66 551
	855 823 $	338 314 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

10. PLACEMENTS

	1999	1998
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,6 %	311 260 $	311 260 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,6 %	250 000 $	250 000 $

11. ENGAGEMENTS

Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 1999, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 42 000 000 $ (39 000 000 $ en 1998) et se répartissent comme suit:

	Montants estimés des mandats			
	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne loi sur l'aide juridique				
1973-1995	1 380 000 $	600 000 $	20 000 $	2 000 000 $
1995-1996	890 000	700 000	10 000	1 600 000
1996-1997	1 770 000	1 300 000	30 000	3 100 000
	4 040 000 $	2 600 000 $	60 000 $	6 700 000 $
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1997	1 190 000 $	800 000 $	10 000 $	2 000 000 $
1997-1998	5 450 000	4 500 000	50 000	10 000 000
1998-1999	11 940 000	10 000 000	60 000	22 000 000
	18 580 000 $	15 300 000 $	120 000 $	34 000 000 $
Volet contributif				
1996-1997	90 000 $	10 000 $		100 000 $
1997-1998	350 000	50 000		400 000
1998-1999	650 000	150 000		800 000
	1 090 000 $	210 000 $		1 300 000 $

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser le revenu qui en découlera. Ce revenu sera comptabilisé à titre de produits de l'exercice au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques sont engagés d'après des contrats de location à verser une somme de 17 251 507 $ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 4 749 194 $ en 2000, 3 754 540 $ en 2001, 2 817 319 $ en 2002, 2 099 004 $ en 2003 et 1 364 859 $ en 2004.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 153 526 $. Concernant ces poursuites, s'il y avait, pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. De ce montant, une somme de 135 000 $ concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir les dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de la Commission des services juridiques au 31 mars 1999 et les états consolidés des produits et charges, du déficit, de la réserve générale et des mouvements de la trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de leurs opérations et de l'évolution de leur situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 11 mai 1999

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. V-1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Droits	32 854 763 $	30 179 207 $
Ententes de règlement et amendes	1 161	127 152
Intérêts sur dépôts bancaires	910 653	128 649
	33 766 577	30 435 008
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	8 350 112	6 629 333
Loyers	1 541 914	893 176
Transport et communication	1 897 868	733 977
Services professionnels et administratifs	1 203 339	538 432
Entretien et réparations	165 725	82 865
Fournitures et approvisionnements	401 718	172 322
Amortissement des immobilisations	434 450	25 459
	13 995 126	9 075 564
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	19 771 451	21 359 444
Versement au Fonds consolidé du revenu (note 3)	(10 679 722)	(12 628 347)
	9 091 729	8 731 097
EXCÉDENT AU DÉBUT	8 731 097	
EXCÉDENT À LA FIN	17 822 826 $	8 731 097 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 419 470 $	8 917 123 $
Placements temporaires (note 4)	24 175 260	
Droits à recevoir	827 924	389 220
Intérêts à recevoir	279 914	
Autres débiteurs	42 123	112 154
Frais payés d'avance	258 598	
Dû par le gouvernement du Québec		3 007 344
	29 003 289	12 425 841
Immobilisations (note 5)	3 111 406	329 607
	32 114 695 $	12 755 448 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 895 574 $	1 355 626 $
Droits à rembourser	348 901	422 396
Versement au Fonds consolidé du revenu à payer	10 679 722	1 052 362
	12 924 197	2 830 384
Provision pour congés de maladie	1 367 672	1 193 967
	14 291 869	4 024 351
EXCÉDENT	17 822 826	8 731 097
	32 114 695 $	12 755 448 $

Pour la Commission,
Carmen Crépin, présidente
Jean-Marie Gagnon, vice-président

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	19 771 451 $	21 359 444 $
Ajustements pour:		
Amortissement	434 450	25 459
Augmentation de la provision pour congés de maladie	173 705	1 193 967
	20 379 606	22 578 870
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Variation des droits et autres débiteurs	(368 673)	7 355
Augmentation des intérêts à recevoir	(279 914)	
Augmentation des frais payés d'avance	(258 598)	
Variation du Dû par le gouvernement du Québec	3 007 344	(3 203 974)
Augmentation des créditeurs	539 948	1 107 652
Variation des droits à rembourser	(73 495)	304 956
	2 566 612	(1 784 011)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 946 218	20 794 859
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 216 249)	(355 066)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement au fonds consolidé du revenu	(1 052 362)	(11 575 985)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	18 677 607	8 863 808
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	8 917 123	53 315
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	27 594 730 $	8 917 123 $
Représenté par:		
Encaisse	3 419 470 $	8 917 123 $
Placements temporaires	24 175 260	
	27 594 730 $	8 917 123 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Commission des valeurs mobilières du Québec, constituée par la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), est chargée de l'administration de cette loi et exerce les fonctions qui y sont prévues.

La Commission est une personne morale mandataire du Gouvernement.

Elle a pour mission:

- de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses;
- de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci;
- d'encadrer l'activité des professionnels du marché des valeurs mobilières, des associations qui les regroupent et des organismes chargés d'assurer le fonctionnement d'un marché de valeurs mobilières.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipements informatiques	33 %
Logiciels	33 %
Équipement de bureau	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. VERSEMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu de l'article 26 de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, les revenus de la Commission peuvent excéder ses dépenses approuvées pour chacun des exercices 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000, et générer ainsi un surplus qui sera versé au Fonds consolidé du revenu.

Pour l'exercice 1998-1999, le surplus versé au Fonds consolidé s'élève à 10 679 722 $ (12 628 347 $ pour 1997-1998).

Pour l'exercice 1999-2000, il sera égal à 50 % du surplus de l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôt à vue, de certificats de dépôt et de notes promissoires garanties dont les taux d'intérêt varient de 4,9 % à 5,5 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	829 156 $	218 669 $	610 487 $	296 272 $
Logiciels	346 420	36 493	309 927	31 653
Équipement de bureau	428 702	39 548	389 154	1 682
Mobilier de bureau	1 844 638	156 353	1 688 285	
Améliorations locatives	122 399	8 846	113 553	
	3 571 315 $	459 909 $	3 111 406 $	329 607 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, la Commission a versé 344 322 $ (250 165 $ en 1997-1998) au Gouvernement. Le montant représente les frais engagés par ce dernier pour l'application de la loi.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux opérations de l'exercice financier s'élèvent à 363 663 $ (316 837 $ en 1997-1998). Les obligations de la Commission envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Commission d'exercer normalement ses activités.

La Commission a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des valeurs mobilières du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Commission.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Carmen Crépin
Présidente

Linda Levasseur
Directrice de l'administration

Montréal, le 9 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Québec au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 juillet 1999

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-57.02

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec:		
Aide financière	41 890 900 $	40 145 500 $
Administration	4 352 600	4 127 600
	46 243 500	44 273 100
Intérêts sur placements temporaires:		
Aide financière	530 512	340 160
Administration	154 524	103 111
	685 036	443 271
	46 928 536	44 716 371
DÉPENSES		
Aide financière octroyée:		
Théâtre	15 153 424	14 735 605
Musique	11 697 208	11 101 288
Arts visuels et médiatiques	7 613 607	7 086 964
Danse	5 382 305	5 066 118
Littérature	1 847 726	1 312 363
Arts multidisciplinaires et multimédias	770 305	1 234 850
	42 464 575	40 537 188
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(181 343)	(117 931)
	42 283 232	40 419 257
Frais d'administration (note 3)	4 507 673	4 229 287
	46 790 905	44 648 544
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	137 631	67 827
EXCÉDENT AU DÉBUT	87 655	19 828
EXCÉDENT À LA FIN	225 286 $	87 655 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 840 301 $	2 171 075 $
Placement temporaire à 5 % - au coût	494 310	
Débiteurs	192 249	18 293
Frais payés d'avance	26 456	33 639
	2 553 316 $	2 223 007 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	373 200 $	317 452 $
Subventions reportées	575 000	
Aide financière à verser	1 379 830	1 817 900
	2 328 030	2 135 352
EXCÉDENT	225 286	87 655
	2 553 316 $	2 223 007 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,
Marie Lavigne
Pierre Des Marais

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants: «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Printemps du Québec».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux conditions d'admissibilité.

Subventions reportées

Les subventions relatives à l'aide financière et à l'administration seront imputées aux revenus au fur et à mesure que les conditions de réalisation seront rencontrées.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	3 111 084 $	2 960 005 $
Services professionnels, administratifs et autres	507 555	398 693
Transport et communications	385 893	345 968
Loyers	357 689	350 513
Fournitures et approvisionnements	135 849	146 652
Entretien et réparations	9 603	27 456
	4 507 673 $	4 229 287 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaire (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 140 091 $ (1998: 140 064 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Montréal (OSM)

En vertu d'une entente signée en janvier 1997, Loto-Québec a versé dans un fonds en fidéicommis une commandite de 5 millions de dollars afin de redresser la situation financière de l'OSM.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil versera à l'OSM, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds ainsi que les intérêts qu'elles génèrent, et ce, jusqu'à épuisement du Fonds.

Bilan au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Encaisse	722 $	206 $
Intérêts courus	6 271	9 116
Placements temporaires, au coût	966 825	2 511 986
Avance à l'OSM, sans intérêt, convertible en contributions	1 500 000	
	2 473 818 $	2 521 308 $
Solde du Fonds	2 473 818 $	2 521 308 $

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Solde du Fonds au début	2 521 308 $	5 012 900 $
Augmentation		
Intérêts	108 161	92 926
	2 629 469	5 105 826
Diminution		
Contributions versées	155 651	2 584 518
Solde du Fonds à la fin	2 473 818 $	2 521 308 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Orchestre symphonique de Québec (OSQ)

En vertu d'une entente signée en mars 1997 et modifiée en septembre 1998, la Commission de la capitale nationale du Québec a versé une somme de 300 000 $ dans un fonds en fidéicommis afin de contribuer au redressement de la situation financière de l'OSQ. De plus, l'OSQ s'est engagé à solliciter la participation financière d'entreprises du secteur privé pour au moins 300 000 $ et à verser cette somme dans le Fonds.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil versera à l'OSQ, selon les modalités prévues à l'entente, les sommes déposées dans le Fonds. L'entente prend fin lorsque les sommes auront été entièrement versées à l'OSQ ou, au plus tard, le 31 mai 2002.

Bilan au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Encaisse	14 133 $	32 865 $
Dépôts à terme		100 000
Intérêts courus		377
	14 133 $	133 242 $
Solde du Fonds	14 133 $	133 242 $

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Solde du Fonds au début	133 242 $	25 072 $
Augmentation		
Sommes reçues	55 000	105 000
Intérêts	5 891	3 170
	60 891	108 170
	194 133	133 242
Diminution		
Contribution versée	180 000	
Solde du Fonds à la fin	14 133 $	133 242 $

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Printemps du Québec

En vertu d'une entente signée en février 1999, le Commissariat général Le Printemps du Québec-France 1999 verse dans un fonds en fidéicommis une somme totale de 400 000 $ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes pour des projets approuvés dans le cadre de l'événement Printemps du Québec–France 1999.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 août 1999. Si à cette date, les subventions attribuées aux organismes ne totalisent pas la somme de 400 000 $, le Conseil remboursera au Commissariat les sommes non attribuées, excluant les intérêts.

Bilan au 31 mars 1999

	1999
Actif	
Encaisse	75 547 $
Apport à recevoir	200 000
Intérêts courus	635
	276 182 $
Passif	
Aide financière à verser	231 700 $
Solde du Fonds	44 482
	276 182 $

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	400 000 $
Intérêts	1 182
	401 182
Diminution	
Aide financière octroyée	356 700
Solde du Fonds à la fin	44 482 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Conseil d'exercer normalement ses activités.

Le Conseil a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Marie Lavigne

Québec, le 6 mai 1999

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 1999 des fonds en fidéicommis «Orchestre symphonique de Montréal», «Orchestre symphonique de Québec» et «Printemps du Québec», administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 6. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 1999 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 mai 1999

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES
L.R.Q., c. I-15.1
FONDS GÉNÉRAL

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Cotisations	2 020 643 $	2 035 814 $
Examens	138 175	94 315
Études de dossiers	61 865	49 585
Matériel de formation	40 558	68 549
Intérêts	81 979	40 798
Jugements	58 621	18 300
Autres	12 180	15 761
	2 414 021	2 323 122
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	692 356	673 867
Jetons de présence	36 700	21 900
Fournitures et frais de bureau	76 629	88 701
Informatique		2 677
Examen	48 590	48 886
Conception de cours de formation	109 650	136 019
Matériel de formation	31 451	59 436
Télécommunications	15 563	16 888
Honoraires (note 7)	173 190	272 101
Intérêts et frais bancaires	3 470	3 849
Assurances	8 220	8 349
Loyer	110 229	97 221
Location d'équipements	(900)	1 601
Information et communications	67 885	88 267
Déplacements	42 738	44 747
Uniformisation des examens	29 614	621
Amortissement des immobilisations corporelles	22 584	27 693
Créances douteuses	69 438	
Taxes et permis	16 857	20 039
Entretien et réparations	15 775	17 406
Autres	246	6 664
Total partiel des dépenses	1 570 285	1 636 932
Frais de surveillance payés à l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	255 033	262 498
	1 825 318	1 899 430
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	588 703 $	423 692 $

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS GÉNÉRAL

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	735 580 $	461 888 $
Excédent des revenus sur les dépenses	588 703	423 692
Transfert au Fonds de réserve (note 8)		(150 000)
SOLDE À LA FIN	1 324 283 $	735 580 $

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	561 865 $	669 076 $
Placements temporaires	1 700 000	1 400 000
Débiteurs (note 3)	172 122	135 420
Stocks	20 484	15 540
Frais payés d'avance	13 884	5 553
	2 468 355	2 225 589
Immobilisations corporelles (note 4)	72 157	92 878
	2 540 512 $	2 318 467 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	772 467 $	954 893 $
Revenus perçus d'avance	443 762	627 994
	1 216 229	1 582 887
EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 324 283	735 580
	2 540 512 $	2 318 467 $

Au nom du conseil,
Théo Soucisse, administrateur
Réal Circé, administrateur

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS GÉNÉRAL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	588 703 $	423 692 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 584	27 693
	611 287	451 385
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(416 635)	351 905
	194 652	803 290
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 863)	(14 675)
Transfert au Fond de réserve		(150 000)
	(1 863)	(164 675)
AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS	192 789	638 615
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 069 076	1 430 461
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	2 261 865 $	2 069 076 $

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds général du Conseil des assurances de dommages (le «Conseil») a commencé ses activités le 7 janvier 1990 et est constitué en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché, sanctionnée le 22 juin 1989 par le gouvernement du Québec. Le Conseil a pour objet d'assurer la protection du public par la surveillance et le contrôle des activités exercées par les intermédiaires de marché en assurance de dommages et par les cabinets qui les regroupent. Le Conseil est composé de quinze membres, dont son président.

Le Conseil a pour fonction de déterminer par règlements, soumis à l'approbation du Ministère, les mesures applicables aux courtiers en assurances, aux agents et aux experts en sinistre.

2. CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte de la principale convention comptable suivante:

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	1998	1997
Clients	9 902 $	32 269 $
Somme à recevoir du Fonds de réserve du Conseil des assurances de dommages	150 431	74 188
Somme à recevoir du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages	9 982	25 511
Intérêts à recevoir	1 807	3 452
	172 122 $	135 420 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	156 515 $	111 008 $	45 507 $	56 869 $
Matériel informatique	177 140	150 490	26 650	36 009
	333 655 $	261 498 $	72 157 $	92 878 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 22 584 $ (27 693 $ en 1997).

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1998	1997
Somme due au Fonds de réserve du Conseil des assurances de dommages	3 802 $	
Somme due au Fonds d'indemnisation en assurance de dommages	154 640	212 040 $
Créditeurs	343 832	450 192
Charges à payer	270 193	292 661
	772 467 $	954 893 $

6. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	1998	1997
Débiteurs	(36 702) $	(91 496) $
Stocks	(4 944)	(3 012)
Frais payés d'avance	(8 331)	10 364
Créditeurs et charges à payer	(182 426)	330 753
Revenus perçus d'avance	(184 232)	105 296
	(416 635) $	351 905 $

7. HONORAIRES

	1998	1997
Avocats	65 210 $	132 040 $
Conseillers en formation	65 355	64 849
Vérificateurs	7 750	6 950
Enquêteurs	34 571	68 262
Autres	304	
	173 190 $	272 101 $

8. TRANSFERT AU FONDS DE RÉSERVE

Le Fonds de réserve du Conseil des assurances de dommages a été créé à la suite d'une résolution du conseil d'administration en date du 30 août 1994; il est destiné à faire face aux imprévus.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS GÉNÉRAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

10. ENGAGEMENTS

a) Le Conseil s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs aux locaux de son siège social, à verser 277 102 $. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1999	65 716 $
2000	65 716
2001	65 716
2002	65 716
2003	14 238

b) Le Centre collégial de formation à distance (CCFD) en collaboration avec le Conseil des assurances de dommages sont à préparer des volumes d'enseignement pour le programme de formation à distance menant à une attestation d'études collégiales en assurance de dommages. L'engagement minimal du Conseil d'ici à la fin du projet est de 190 859 $.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Fonds général du Conseil des assurances de dommages au 31 décembre 1998 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent cumulé des revenus sur les dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson, Bélair,
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 9 février 1999

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS DE RÉSERVE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Intérêts	39 609 $	25 067 $
DÉPENSES		
Réédition de manuels de formation	79 783	51 929
Uniformisation de la formation	70 647	22 259
	150 430	74 188
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(110 821) $	(49 121) $

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires	829 460 $	866 621 $
Intérêts à recevoir	882	2 142
	830 342 $	868 763 $
PASSIF		
À court terme		
Somme à payer au Fonds général du Conseil des assurances de dommages	146 588 $	74 188 $
AVOIR DU FONDS DE RÉSERVE		
Avoir du Fonds de réserve au début	794 575	693 696
Transfert du Fonds général		150 000
Excédent des dépenses sur les revenus	(110 821)	(49 121)
Avoir du Fonds de réserve à la fin	683 754	794 575
	830 342 $	868 763 $

Au nom du Conseil,
Théo Soucisse, administrateur
Réal Circé, administrateur

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS DE RÉSERVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds de réserve du Conseil des assurances de dommages a été créé à la suite d'une résolution du conseil d'administration en date du 30 août 1994; il est destiné à faire face aux imprévus.

2. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de réserve du Conseil des assurances de dommages au 31 décembre 1998 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson, Bélair,
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 9 février 1999

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE DOMMAGES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Cotisations	356 360 $	356 175 $
Intérêts	34 940	15 110
Subrogation	2 495	
	393 795	371 285
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	217	13 425
Honoraires	8 703	15 114
Loyer	2 552	3 229
Fournitures et frais de bureau	1 810	2 946
Téléphone	338	814
Location d'équipements	38	53
Frais bancaires	324	454
Jetons de présence	5 100	6 900
Assurances	6 313	6 037
Déplacements	3 178	3 886
Amortissement des immobilisations corporelles		235
Taxes et permis	479	666
Entretien et réparations	375	540
Communications	3 903	4 348
	33 330	58 647
Réclamations	9 790	40 860
	43 120	99 507
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	350 675 $	271 778 $

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	327 063 $	55 285 $
Excédent des revenus sur les dépenses	350 675	271 778
SOLDE À LA FIN	677 738 $	327 063 $

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE DOMMAGES

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	64 919 $	69 920 $
Placements temporaires	800 000	500 000
Débiteurs (note 3)	157 255	213 222
Frais payés d'avance	6 059	6 059
	1 028 233 $	789 201 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	14 502 $	30 511 $
Revenus perçus d'avance	141 200	205 760
Provisions pour réclamations à payer (note 5)	194 793	225 867
	350 495	462 138
EXCÉDENT CUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	677 738	327 063
	1 028 233 $	789 201 $

Au nom du Conseil,
Lise Tremblay, administrateur
Jean-Guy Beaulieu, administrateur

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	350 675 $	271 778 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles		235
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(55 676)	(86 547)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	294 999	185 466
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	569 920	384 454
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	864 919 $	569 920 $

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds d'indemnisation en assurance de dommages a commencé ses activités le 7 janvier 1990 et est constitué en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché, sanctionnée le 22 juin 1989 par le gouvernement du Québec.

Le Fonds a pour objet d'administrer les sommes d'argent qui y sont déposées pour garantir la responsabilité qu'un intermédiaire de marché peut assumer en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds, ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis. Le conseil d'administration est composé de sept membres. Selon les règlements, le Fonds doit maintenir des liquidités pour un montant minimal de 250 000 $ en tout temps.

2. CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

3. DÉBITEURS

	1998	1997
Comptes clients	1 871 $	
Somme due par le Conseil des assurances de dommages	154 640	212 040 $
Intérêts courus	744	1 182
	157 255 $	213 222 $

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1998	1997
Somme due au Conseil des assurances de dommages	9 502 $	25 511 $
Charges à payer	5 000	5 000
	14 502 $	30 511 $

5. PROVISIONS POUR RÉCLAMATIONS À PAYER

Certaines réclamations contre des intermédiaires de marché sont encore en suspens à la fin de l'exercice. Selon l'estimation du groupe d'actuaires Ernst & Young, une provision de 194 793 $ a été constituée dans les états financiers. Il est raisonnablement possible que des modifications des conditions au cours de l'année entraînent une modification du montant constaté.

6. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	1998	1997
Débiteurs	55 967 $	(30 699) $
Frais payés d'avance		(527)
Créditeurs et charges à payer	(16 009)	(7 032)
Revenus perçus d'avance	(64 560)	26 400
Provisions pour réclamations à payer	(31 074)	(74 689)
	(55 676) $	(86 547) $

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages au 31 décembre 1998 et les états des revenus et dépenses, de l'excédent cumulé des revenus sur les dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 9 février 1999

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES
L.R.Q., c. I-15.1

PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
PRODUITS		
Cotisations des institutions financières	669 722 $	729 089 $
Cotisations des intermédiaires, des stagiaires et des cabinets	751 816	726 459
Autres services	189 568	177 368
Examens	329 354	315 870
Ventes de manuels	165 916	205 050
Ventes de formulaires	33 641	41 567
Pratique illégale	10 880	31 735
Frais d'administration chargés au Fonds d'indemnisation en assurance de personnes	67 275	61 903
Revenus d'intérêts	32 492	32 320
Gain sur cession d'immobilisations		3 350
Autres	40 057	9 613
	2 290 721	2 334 324
CHARGES		
Frais généraux et d'administration (note 10)	2 334 728	2 396 128
Coût des manuels vendus (note 11)	61 718	70 168
Coût des formulaires vendus (note 12)	17 903	21 442
	2 414 349	2 487 738
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	123 628 $	153 414 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	Non affecté	Investissement en immobilisations	Total 1998	Total 1997
SOLDE AU DÉBUT	25 678 $	160 316 $	185 994 $	339 408 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(51 421)	(72 207)	(123 628)	(153 414)
Investissement en immobilisations	(44 915)	44 915		
SOLDE À LA FIN	(70 658) $	133 024 $	62 366 $	185 994 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(123 628) $	(153 414) $
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations		(3 350)
Amortissement des immobilisations	72 207	61 775
Variations d'éléments du fonds de roulement	(14 402)	203 466
Entrées (sorties) nettes de fonds	(65 823)	108 477
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(44 915)	(156 269)
Cession d'immobilisations		3 350
Sorties nettes de fonds	(44 915)	(152 919)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	(110 738)	(44 442)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	671 627	716 069
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	560 889 $	671 627 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	70 889 $	221 627 $
Dépôts à terme, (3,40 % à 4,80 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 1999)	490 000	450 000
Débiteurs (note 4)	34 368	68 927
Stocks (note 5)	78 496	57 469
Frais payés d'avance	20 891	26 332
	694 644	824 355
Immobilisations (note 6)	133 024	160 316
	827 668 $	984 671 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	741 854 $	784 327 $
Droits perçus d'avance	23 448	14 350
	765 302	798 677
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	133 024	160 316
Non affectés	(70 658)	25 678
	62 366	185 994
	827 668 $	984 671 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Guy Massé, administrateur
Raymond Rivet, administrateur

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Loi 134 sur les intermédiaires de marché, a pour mission d'assurer la protection du public en surveillant et contrôlant les activités exercées par les intermédiaires de marché en assurance et par les cabinets qui les regroupent.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Évaluation des stocks

Les formulaires et les manuels sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût comprenant uniquement les frais d'imprimerie. Tous les frais relatifs à la conception, à la rédaction et à la mise à jour sont imputés aux résultats de l'exercice.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, la période et les taux annuels suivants:

Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	1998	1997
Amortissement des immobilisations	72 207 $	61 775 $
Revenus perçus du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes	67 275	61 903

4. DÉBITEURS

	1998	1997
Comptes courants		
Clients	27 655 $	53 573 $
AIAPQ et Institutions financières	6 025	3 173
Intérêts courus	688	12 181
	34 368 $	68 927 $

5. STOCKS

	1998	1997
Formulaires	26 760 $	9 309 $
Manuels	51 736	48 160
	78 496 $	57 469 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

6. IMMOBILISATIONS

	1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et agencements	219 858 $	172 580 $	47 278 $
Matériel informatique	279 003	209 539	69 464
Améliorations locatives	25 813	9 531	16 282
	524 674 $	391 650 $	133 024 $

	1997		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et agencements	212 822 $	153 464 $	59 358 $
Matériel informatique	243 430	161 826	81 604
Améliorations locatives	23 507	4 153	19 354
	479 759 $	319 443 $	160 316 $

7. DETTES BANCAIRES

Au 31 décembre 1998, l'emprunt bancaire autorisé au montant de 60 000 $ porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable en juin 1999.

8. CRÉDITEURS

	1998	1997
Inspecteur général des Institutions financières	450 033 $	479 998 $
Comptes fournisseurs et frais courus	285 200	278 236
Effet à payer au Fonds d'indemnisation en assurance de personnes	6 621	26 093
	741 854 $	784 327 $

9. ENGAGEMENT

Au début de l'année 1997, l'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en janvier 2007 pour ses locaux administratifs. Il dispose d'une option de résiliation après cinq ans moyennant une pénalité de 50 000 $; après la cinquième année, la pénalité décroît à raison de 10 000 $ par année. Si l'organisme ne résilie pas avant l'échéance, la somme de 1 013 400 $ aura été versée pour ses locaux administratifs. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 98 709 $ en 1999, 2000 et 2001, 102 129 $ en 2002 et 102 440 $ en 2003.

10. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1998	1997
Salaires et charges sociales	1 058 475 $	803 116 $
Jetons de présence	56 750	56 800
Charges locatives	108 373	106 271
Location de salles et surveillance	37 893	39 555
Frais relatifs à l'application de la loi (IGIF)	232 533	254 998
Montants à reporter	1 494 024 $	1 260 740 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

10. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (suite)

	1998	1997
Montants reportés	1 494 024 $	1 260 740 $
Registre (AIAPQ, Honoraires et récupération)		131 116
Publication et traduction	56 093	61 802
Frais de déplacement et de représentation	79 554	95 240
Publicité	2 260	8 442
Taxes et permis	10 427	11 948
Assurances	7 752	7 269
Poste et messagerie	69 634	51 329
Papeterie et impression	71 734	92 678
Télécommunications	43 225	47 941
Frais relatifs à la pratique illégale	56 773	43 130
Frais relatifs à la L.I.M.	101 812	116 468
Services professionnels externes	128 240	237 225
Frais relatifs à l'AEC, à la formation et aux examens	129 779	138 164
Déménagement		26 349
Mauvaises créances	447	1 561
Intérêts et frais bancaires	10 767	2 951
Amortissement des immobilisations	72 207	61 775
	2 334 728 $	2 396 128 $

11. COÛT DES MANUELS VENDUS

	1998	1997
Stock au début	48 160 $	42 453 $
Achats	56 531	74 095
	104 691	116 548
Stock à la fin	51 736	48 160
	52 955	68 388
Mises à jour	6 200	
Honoraires professionnels	2 563	1 780
	61 718 $	70 168 $

12. COÛT DES FORMULAIRES VENDUS

	1998	1997
Stock au début	9 309 $	5 370 $
Achats	35 354	25 381
	44 663	30 751
Stock à la fin	26 760	9 309
	17 903 $	21 442 $

13. PERMANENCE DE L'ENTITÉ

La Loi sur les intermédiaires du marché (LIM), de laquelle le Conseil des assurances de personnes tire son existence, sera remplacée dans les prochains mois par la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF) (article 582). Cette loi, sanctionnée en juin 1998, prévoit la mise en place d'un nouvel organisme, le Bureau des services financiers (article 158). Elle prévoit également que, dès l'entrée en vigueur de toutes ses dispositions, les biens, droits et obligations du Conseil seront transférés au Bureau des

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

13. PERMANENCE DE L'ENTITÉ (suite)

services financiers (article 556). Une collaboration étroite est déjà établie entre le Conseil des assurances de personnes et le Bureau des services financiers afin de faciliter cette transition.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir les dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'organisme, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, ses fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des assurances de personnes au 31 décembre 1998 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Lévis, le 5 février 1999

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

PRODUITS, CHARGES ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
PRODUITS		
Contributions des intermédiaires de marché	365 647 $	368 333 $
Subrogations	11 336	7 273
Intérêts	20 910	8 872
	397 893	384 478
CHARGES		
Indemnisations (note 4)	222 464	3 362
Frais d'administration (note 3)	67 275	61 903
Jetons de présence et frais de déplacements des membres du conseil d'administration	19 775	15 317
Assurances	1 235	1 235
Publicité	198	90
Papeterie et impression	274	940
Honoraires professionnels	41 412	22 734
Frais bancaires		219
	352 633	105 800
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	45 260	278 678
ACTIFS NETS AU DÉBUT	156 204	(122 474)
ACTIFS NETS À LA FIN	201 464 $	156 204 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	56 913 $	36 359 $
Dépôts à terme, 3,5 % à 4,8 % échéant à différentes dates jusqu'en février 2000	531 300	350 000
Intérêts à recevoir	2 014	9 613
Effet à recevoir du Conseil des assurances des personnes	6 621	26 093
Frais payés d'avance	412	412
	597 260 $	422 477 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Frais courus	7 297 $	19 150 $
Provision pour indemnisations à payer (note 4)	388 499	247 123
	395 796	266 273
ACTIFS NETS NON – AFFECTÉS	201 464	156 204
	597 260 $	422 477 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Normand Pépin, administrateur
Guy Massé, administrateur

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation en assurance de personnes constitué en vertu de la Loi 134 sur les intermédiaires de marché, a pour mission d'administrer les sommes d'argent déposées pour garantir la responsabilité qu'un intermédiaire de marché peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête ou d'un détournement de fonds. Il doit aussi statuer sur l'admissibilité des réclamations contre un intermédiaire et sur tout déboursé effectué à même le Fonds.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le Fonds d'indemnisation a adopté rétroactivement une nouvelle méthode de calcul de la provision pour indemnisations à payer. Cette modification a entraîné une diminution des dépenses d'indemnisation de 145 621 $ en 1998 à l'état des produits et charges (augmentation de 172 882 $ en 1997). De plus, cette modification a entraîné au bilan une augmentation du passif de la provision pour indemnisations à payer de 21 819 $ en 1998 (augmentation de 145 621 $ en 1997) et une diminution des actifs nets non affectés de 21 819 $ en 1998 (diminution de 145 621 $ en 1997)

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration de 67 275 $ (61 903 $ en 1997) sont chargés par le Conseil des assurances de personnes, organisme apparenté.

4. PROVISION POUR INDEMNISATIONS À PAYER

	1998	1997
Solde au début	247 123 $	359 551 $
Indemnisations acceptées	(81 088)	(115 790)
Augmentation de la provision pour indemnisations à payer	222 464	3 362
	141 376	(112 428)
Solde à la fin	388 499 $	247 123 $

5. ÉVENTUALITÉS

Le 5 juillet 1995, un jugement de la Cour Supérieure donnait gain de cause au Fonds d'indemnisation sur la non-rétroactivité des dispositions pertinentes de la Loi sur les intermédiaires de marché ayant conduit à la création du Fonds d'indemnisation. Le 1er août 1995, un appel était logé par la réclamante. Les mémoires d'appel ont été déposés par les deux parties en avril 1996. Le jugement en cours d'appel a été rendu en novembre 1998 donnant gain de cause à la réclamante. Le Fonds a déposé une demande d'autorisation d'en appeler en Cour Suprême du Canada en janvier 1999.

Des réclamations totalisant 304 250 $ ont été rejetées ou non analysées étant donné que la date de la fraude était antérieure à la création du Fonds d'indemnisation. Pour le moment, il est impossible pour le Fonds d'indemnisation de déterminer l'impact financier.

6. PERMANENCE DE L'ENTITÉ

La Loi sur les intermédiaires du marché (LIM), de laquelle le Fonds d'indemnisation en assurance de personnes tire son existence, sera remplacée dans les prochains mois par la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF) (article 582). Cette loi, sanctionnée en juin 1998, prévoit la mise en place d'un nouvel organisme, le Fonds d'indemnisation des services financiers (article 258). Elle prévoit également que, dès l'entrée en vigueur de toutes ses dispositions, les biens, droits et obligations du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes seront transférés au Fonds d'indemnisation des services financiers (article 558).

Les sommes qui proviendront du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes formeront un patrimoine distinct des autres actifs du Fonds des services financiers et seront affectées exclusivement au paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et l'entrée en vigueur de la LDPSF.

CONSEIL DES ASSURANCES DE PERSONNES

FONDS D'INDEMNISATION EN ASSURANCE DE PERSONNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir les dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans les systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, ses fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes au 31 décembre 1998 et les états des produits et charges et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Lévis, le 5 février 1999

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Revenus		
Subvention du gouvernement du Québec	189 177	180 994
Subvention du gouvernement du Canada (note 4)	1 125	701
Contributions des locataires	1 346	1 272
Intérêts sur créances du gouvernement	27 332	
Intérêts sur créances des établissements	14 167	12 544
	233 147	195 511
Dépenses		
Intérêts sur emprunts – net (note 5)	232 814	195 343
Frais de gestion – net (note 6)	180	115
Autres dépenses – net (note 7)	153	53
	233 147	195 511
AUTRES OPÉRATIONS		
Revenu (Perte) de location – net (note 8)	577	(212)
Gain (Perte) sur aliénation d'immobilisations	164	(62)
Réduction de valeur d'immobilisations		(20 504)
	741	(20 778)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	741	(20 778)
EXCÉDENT AU DÉBUT		5 376
	741	(15 402)
Virement du capital d'apport au déficit (note 15)		15 402
EXCÉDENT À LA FIN	741	

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	299 834	268 241
Subventions du gouvernement du Québec:		
Acquisitions d'immeubles		431
Remboursement de la dette à long terme (capital) sur les immobilisations de la Corporation	23 580	14 835
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût à la date d'acquisition	6 776	24 199
Contributions des locataires	4 537	7 535
Cession à titre gratuit et autres apports		(5)
	334 727	315 236
Virement du capital d'apport au déficit (note 15)		(15 402)
SOLDE À LA FIN	334 727	299 834

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		634
Placement temporaire – au coût (note 17)	500	476
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	55 731	55 701
Débiteurs	309	284
	56 540	57 095
Créances à recevoir (note 10)	3 240 448	3 023 025
Immobilisations (note 11)	1 227 355	1 024 413
	4 524 343	4 104 533
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	5 035	
Dû au gouvernement du Québec		1 646
Créditeurs et retenues sur contrat	40 004	22 786
Intérêts courus (note 12)	74 309	66 551
	119 348	90 983
Emprunts temporaires (note 13)	1 673 546	1 582 333
Dette à long terme (note 14)	2 395 981	2 131 383
	4 188 875	3 804 699
AVOIR		
Capital d'apport	334 727	299 834
Excédent	741	
	335 468	299 834
	4 524 343	4 104 533

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 17)
ÉVENTUALITÉS (note 18)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (Note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Salvas
Denis Lafrenière

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	741	(20 778)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
(Gain) Perte sur aliénation d'immobilisations	(164)	62
Réduction de valeur d'immobilisations		20 504
	577	(212)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	23 251	17 230
Liquidités provenant des activités d'exploitation	23 828	17 018
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	358 640	355 484
Remboursements de la dette à long terme	(94 042)	(229 064)
Capital d'apport	28 117	22 796
Emprunts temporaires – net	91 213	878 344
Liquidités provenant des activités de financement	383 928	1 027 560
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(196 492)	(101 152)
Produit d'aliénation d'immobilisations	490	176
Créances à recevoir:		
Augmentation des créances	(699 682)	(1 255 439)
Encaissements	482 259	315 319
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(413 425)	(1 041 096)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(5 669)	3 482
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) AU DÉBUT	634	(2 848)
(CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) ENCAISSE À LA FIN	(5 035)	634

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJETS ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, de construire, de transformer, de détenir, d'administrer, d'entretenir, de réparer, de louer et d'aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des régies régionales tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

La Corporation assure l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux et voit au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux. De plus, la Corporation voit au financement des activités des établissements et des régies régionales du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf deux qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire tels les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains et bâtisses

Les projets de construction et de réfection de grande envergure de la Corporation ainsi que les acquisitions d'immobilisations doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Les acquisitions et les projets de construction et de réfection, lorsque terminés, sont financés par des emprunts à long terme. Le remboursement du principal et des intérêts de ces emprunts est acquitté annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Financement des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le Gouvernement

Les études d'avant-projet ainsi que les projets de construction et de réfection de grande envergure des établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

La Corporation a recours à des emprunts temporaires pour financer ces projets. Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci finance le projet à long terme.

La Corporation a également recours à des emprunts temporaires pour financer les études d'avant-projet. Lorsque les projets se réalisent, le capital et les intérêts de ces emprunts temporaires sont financés à long terme de la même façon que les autres coûts des projets de construction et de réfection auxquels ils se rapportent. Lorsque les projets ne se réalisent pas, le capital et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés par le Gouvernement.

Financement des projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les Régies régionales de la santé et des services sociaux

Les Régies régionales de la santé et des services sociaux autorisent et financent des projets de construction et de réfection moindre envergure ainsi que l'acquisition du mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation a d'abord recours à des emprunts temporaires puis à des emprunts à long terme pour financer ces projets. Le ministre de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser le capital et les intérêts de ces emprunts à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION (suite)

Financement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux relatif à des activités de fonctionnement, à des immobilisations, aux coûts du programme de départs volontaires et aux coûts de transition découlant de la transformation du réseau

Les établissements ont recours à des emprunts auprès de la Corporation pour financer le paiement de dépenses courantes de fonctionnement, de dépenses en immobilisations, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

Ces emprunts sont faits avec l'autorisation préalable de la régie régionale ou du ministère selon les modalités et conditions qu'ils déterminent. Le principal et les intérêts sont remboursés à la Corporation par les établissements.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Créances à recevoir - Financement des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Les créances à recevoir incluent les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les frais de gestion ainsi que les frais de financement à court terme. Ces frais de gestion et de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement pour les projets autorisés par le Gouvernement ou jusqu'au moment où la Corporation finance à long terme les projets autorisés par les Régies régionales de la santé et des services sociaux.

Les coûts des études d'avant-projet présentés aux créances à recevoir incluent également les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le Gouvernement si les projets ne se réalisent pas.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût et de l'évaluation municipale. Dans les cas où le coût d'acquisition d'une immobilisation est supérieur à l'évaluation municipale et que la valeur des avantages économiques futurs qui s'y rattachent est inférieure au coût, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite jusqu'à concurrence de l'évaluation municipale. La réduction de valeur d'immobilisation est imputée aux opérations de l'exercice.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses, les frais de gestion, les frais de financement à court terme et les frais d'escompte et d'émission de la dette à long terme lors d'un premier financement. Les frais de financement à court terme sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les coûts des travaux de réfection aux deux immeubles que la Corporation administre sont financés à même les revenus nets générés par l'exploitation de ceux-ci et sont inscrits aux opérations de l'exercice.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable et de la valeur de réalisation nette.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions

Les subventions accordées par le gouvernement du Québec sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception de celles relatives au remboursement du capital de la dette à long terme contractées pour le financement des immobilisations qui sont inscrites lors de leur encaissement.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. La majorité de ces dépenses est facturée par le ministère à la Corporation à titre de frais de gestion.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de construction sont capitalisés aux projets en cours au poste immobilisations lorsqu'iis concernent les projets de la Corporation. Ils sont capitalisés aux créances à recevoir lorsqu'ils concernent les projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le Gouvernement.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de financement sont imputés aux opérations de l'exercice lorsqu'ils concernent des frais de financement non capitalisés. Iis sont capitalisés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection aux postes créances à recevoir et immobilisations lorsqu'ils concernent des frais de financement capitalisés.

Autres dépenses imputées

La Corporation impute une partie de l'excédent du coût des autres dépenses sur les autres revenus aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection dans la même proportion que les intérêts sur emprunts temporaires.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-i 1), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation. À cet égard, 24 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

5. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET

	1999	1998
Intérêt sur dette à long terme		
Obligations	58 867	60 381
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	113 556	106 715
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 845	4 876
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec	2 684	2 620
Solde de prix de vente de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	682	736
Autres hypothèques immobilières	1 676	2 169
Montants à reporter	182 310	177 497

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET (suite)

	1999	1998
Montants reportés	182 310	177 497
Intérêts sur emprunts temporaires		
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	34 536	10 341
Emprunts du gouvernement du Québec	1 378	1 667
Autres emprunts temporaires	49 414	28 793
	85 328	40 801
Moins:		
Intérêts sur emprunts temporaires imputés aux études d'avant projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	34 824	22 955
	50 504	17 846
	232 814	195 343

6. FRAIS DE GESTION – NET

	1999	1998
Frais de gestion facturés par le ministère de la Santé et des Services sociaux	4 053	3 448
Moins:		
Frais imputés aux études d'avant projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	3 873	3 333
	180	115

7. AUTRES DÉPENSES - NET

	1999	1998
Frais de fiduciaire des emprunts	109	120
Frais relatifs à l'informatique	17	
Honoraires professionnels	120	
Autres	25	10
	271	130
Autres revenus	(7)	(3)
	264	127
Moins:		
Autres dépenses imputées aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	111	74
	153	53

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

8. REVENU DE LOCATION - NET

La Corporation administre deux de ses immeubles qu'elle loue principalement à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1999	1998
Revenus		
Loyers:		
De base*	1 277	1 465
Additionnels	451	464
Stationnement	398	429
Autres	144	92
	2 270	2 450
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	97	124
Chauffage	94	95
Électricité	389	367
Entretien et réparations	689	468
Assurances	25	37
Sécurité	187	299
Stationnement	82	91
Divers	22	10
	1 585	1 491
Revenu de location – avant élément suivant	685	959
Travaux de réfection	108	1 171
Revenu (perte) de location – net	577	(212)

* Considérant que le financement du coût d'acquisition d'un des deux édifices administrés par la Corporation doit s'autofinancer à même les revenus de location, des loyers de base ont été comptabilisés à titre de contributions des locataires comme suit:

- 0,1 M$ (1998: 0,1 M$) à l'état du capital d'apport pour la partie capital;
- 0,4 M$ (1998: 0,3 M$) à l'état des opérations et excédent pour la partie intérêt.

9. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Subventions courues et à recevoir relatives au au remboursement des:		
Intérêts sur dette à long terme	57 010	55 709
Intérêts sur emprunts temporaires	(1 329)	(50)
Frais de gestion	26	29
Autres dépenses	24	13
	55 731	55 701

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

10. CRÉANCES À RECEVOIR

	1999	1998
Gouvernement du Québec		
Financement des projets de construction et de réfection ainsi que de l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux [1]	1 854 846	1 721 306
Financement des études d'avant-projet en cours [2]	9 812	4 840
Financement du coût du programme de départs volontaires et des coûts de transition découlant de la transformation du réseau, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par le gouvernement [3]	517 376	590 044
	2 382 034	2 316 190
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux		
Financement des projets de construction et de réfection autorisés par le gouvernement [2]	508 069	490 574
Financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement [2]	79 289	129 911
Financement d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par les régies régionales	271 056	86 350
	858 414	706 835
	3 240 448	3 023 025

1. Ces créances seront encaissées au même rythme que le remboursement des emprunts auxquels elles se rapportent.

   Des créances de 1 802,2 M$ 1998: 1 594,3 M$) concernent des emprunts dont les taux d'intérêt varient entre 4,75 % à 12,5 %. Ces emprunts viendront à échéance entre 2000 et 2001.

   Des créances de 52,6 M$ (1998: 127 M$) concernent du financement temporaire.

2. Ces créances sont financées par des emprunts temporaires. Les modalités de remboursement de ces créances sont appariées avec le paiement du financement temporaire s'y rapportant.

3. En avril 1998, la dette des établissements envers la Corporation relative au coût du programme de départs volontaires et aux coûts de transition découlant de la transformation du réseau a été transférée au gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS

	1999	1998
Immobilisations louées:		
Terrains	73 513	62 716
Bâtisses	876 081	848 877
Projets en cours de construction et de réfection	275 827	110 312
	1 225 421	1 021 905
Immobilisations destinées à la vente:		
Terrains	754	1 114
Bâtisses	1 180	1 394
	1 934	2 508
	1 227 355	1 024 413

12. INTÉRÊTS COURUS

	1999	1998
Société d'habitation du Québec	1 976	1 950
Fonds de financement du gouvernement du Québec	48 214	43 621
Commission de la santé et de la sécurité du travail	159	173
Gouvernement du Québec		116
Autres emprunts	23 960	20 691
	74 309	66 551

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	1999	1998
Fonds de financement du gouvernement du Québec	749 000	662 877
Gouvernement du Québec		200 001
Autres emprunts	924 546	719 455
	1 673 546	1 582 333

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont été confiés à la Corporation par le Gouvernement. À cet égard, ainsi que pour le financement temporaire de ses propres échéances obligataires en attente de refinancement, la Corporation a contracté des emprunts temporaires au montant de 82,1 M$ (1998: 193,1 M$).

De plus, des emprunts temporaires au montant de 1 591,4 M$ (1998: 1 389,2 M$) ont été contractés pour le financement:

- des projets de construction et de réfection ainsi que certaines acquisitions d'immobilisations de la Corporation;
- des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le Gouvernement;
- des projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales pour lesquels la Corporation procédera à un financement à long terme;
- d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME *

	1999	1998
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec **		
4,75 % à 14,65 %, échéant de 2000 à 2019	612 349	578 199
Sans intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 180 % (taux effectif de 10,24 % à 11,65 %) échéant de 2002 à 2015	38 500	38 500
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,25 % à 10,24 %, échéant de 2000 à 2021	1 627 070	1 395 376
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,875 % à 8 %, échéant de 2018 à 2032	59 508	59 927
Hypothèques immobilières remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement et garanties par des immobilisations d'une valeur comptable de 114,9 M$, 6,875 % à 8 %, échéant de 2020 à 2030	34 609	34 074
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 7,50 %, échéant en l'an 2007	8 521	9 279
Autres hypothèques immobilières garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec et par des immobilisations d'une valeur comptable de 9,2 M$, 10,66 % à 11,25 %, échéant en l'an 2005	15 424	16 028
	2 395 981	2 131 383

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Fond de financement du gouvernement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres	Total des versements	Remboursements devant faire l'objet d'un refinancement	Versements nets
2000	207 176	468	816	145 467	353 927	222 098	131 829
2001	237 231	502	877	138 285	376 895	243 336	133 559
2002	65 083	540	943	143 613	210 179	95 877	114 302
2003	219 912	580	1 013	41 412	262 917	181 617	81 300
2004	303 248	624	1 089	25 097	330 058	267 857	62 201

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

* Considérant que les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec à cette fin, les versements échéant en deçà d'un an ne sont pas présentés au passif à court terme.

** Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec constitué pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 183,0 M$ au 31 mars 1999 (1998: 169,1 M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

15. VIREMENT DU CAPITAL D'APPORT AU DÉFICIT

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la Corporation, un virement de 15,4 M$ a été effectué le 31 mars 1998 du capital d'apport au déficit afin de combler le déficit résultant de la réduction de valeur d'immobilisations.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement temporaire, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	1999		1998	
	Juste valeur	Capital contractuel	Juste valeur	Capital contractuel
Ventes	191	725 000	(23)	530 000

Le placement temporaire de 0,5 M$ (1998: 0,5 M$) est donné en garantie de certains contrats.

18. ÉVENTUALITÉS

Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; toute perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le Ministre peut, aux conditions déterminées par le Gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Dans le cadre de la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée par le ministre des Finances dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998, l'Assemblée nationale adoptait le 17 juin 1999 le projet de Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (projet de loi no 53) qui prévoit que la Corporation d'hébergement du Québec devient une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

Cette loi entraînera une restructuration administrative et financière de la Corporation au cours du prochain exercice.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Corporation d'exercer normalement ses activités.

La Corporation a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le Président-directeur général,
Michel Salvas

Québec, le 17 juin 1999

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 juin 1999

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
L.R.Q., c. S-5

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subventions (note 3)	42 496 186 $	41 385 198 $
Transports ambulanciers (note 4)	24 442 181	23 046 810
Divers	212 742	263 136
	67 151 109	64 695 144
DÉPENSES (note 5)	63 928 443	65 290 107
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT SUBVENTION SPÉCIALE	3 222 666	(594 963)
SUBVENTION SPÉCIALE (note 7)	4 000 000	4 000 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 222 666 $	3 405 037 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	12 057 459 $	15 462 496 $
Excédent des revenus sur les dépenses	7 222 666	3 405 037
SOLDE À LA FIN	4 834 793 $	12 057 459 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 8)	4 588 491 $	6 448 098 $
Stocks (note 9)	1 247 996	1 185 419
Frais payés d'avance	218 526	136 138
	6 055 013	7 769 655
Immobilisations (note 10)	11 392 465	12 193 961
	17 447 478 $	19 963 616 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	669 014 $	360 177 $
Emprunt bancaire (note 11)	415 560	8 936 044
Dû au Fonds des activités provinciales	1 715 239	1 349 869
Créditeurs et frais courus	9 068 547	8 895 980
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	3 353 927	4 778 200
	15 222 287	24 320 270
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	7 059 984	7 700 805
	22 282 271	32 021 075
DÉFICIT	4 834 793	12 057 459
	17 447 478 $	19 963 616 $

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
André Ducharme
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 222 666 $	3 405 037 $
Postes hors caisse imputés aux résultats:		
Amortissement des immobilisations	3 946 477	4 680 773
(Gains) Pertes sur aliénation d'immobilisations	(77 129)	77 379
	11 092 014	8 163 189
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (*)	2 252 579	1 549 981
	13 344 593	9 713 170
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations d'écoulant de contrats de location-acquisition:		
Augmentation	2 539 104	3 016 066
Diminution	(4 604 198)	(5 266 735)
	(2 065 094)	(2 250 669)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 242 048)	(3 420 284)
Produit d'aliénation d'immobilisations	174 196	96 809
	(3 067 852)	(3 323 475)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	8 211 647	4 139 026
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(9 296 221)	(13 435 247)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(1 084 574) $	(9 296 221) $
REPRÉSENTÉE PAR:		
Chèques en circulation moins encaisse	(669 014) $	(360 177) $
Emprunt bancaire	(415 560)	(8 936 044)
	(1 084 574) $	(9 296 221) $
(*) VARIATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION		
Actif à court terme, (augmentation) diminution:		
Débiteurs	1 859 607 $	(1 448 250) $
Stocks	(62 577)	423 210
Frais payés d'avance	(82 388)	1 070 320
Passif à court terme, augmentation (diminution):		
Dû au Fonds des activités provinciales	365 370	324 068
Créditeurs et frais courus	172 567	1 193 533
Subvention reportée		(12 900)
	2 252 579 $	1 549 981 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	1 349 869 $	1 025 801 $
Augmentation		
Subvention du gouvernement du Québec	615 821	615 821
Intérêts	78 450	42 413
	694 271	658 234
Diminution		
Système de priorisation des appels	79 186	204 694
Achats de vêtements individuels de protection		16 934
Formulaires	79 882	96 172
Subvention – révision des services préhospitaliers d'urgences au Québec	150 000	
Révision d'une norme du Bureau de normalisation du Québec		5 000
Achats d'écussons	19 833	11 278
Entretien et réparations		88
	328 901	334 166
SOLDE À LA FIN	1 715 239 $	1 349 869 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Dû par la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 2 %, sans modalités de remboursement	1 715 239 $	1 349 869 $
SOLDE DU FONDS	1 715 239 $	1 349 869 $

Pour le Conseil d'administration,
André Ducharme
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle a pour objet, dans son territoire, sous réserve des pouvoirs accordés à toute régie régionale et à tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, d'organiser et de coordonner un système préhospitalier comprenant le traitement des appels urgents et non urgents et le transport ambulancier en vue de favoriser l'accès aux services de santé.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues dans l'article 149.5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat d'acquérir de l'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le Ministère dans le cadre du Fonds couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du Ministère, assumer des dépenses spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Les opérations de ces mandats font l'objet d'une comptabilité distincte des opérations de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Équipement informatique	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de sécurité	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	36 à 94 mois
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

3. REVENUS - SUBVENTIONS

	1999	1998
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	25 799 374 $	24 651 126 $
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal centre		348 361
Société de l'assurance automobile du Québec	16 696 812	16 385 711
	42 496 186 $	41 385 198 $

4. REVENUS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	1999	1998
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	8 477 809 $	7 893 271 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention pour les établissements	5 001 833	4 900 867
	13 479 642	12 794 138
Société de l'assurance automobile du Québec	1 032 418	904 017
Ministère de l'Emploi, Solidarité et Condition féminine	3 908 452	3 734 517
Particuliers	5 767 310	5 396 854
Autres	254 359	217 284
	24 442 181 $	23 046 810 $

5. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Formation	Administration générale	Informatique	Services préhospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	630 772 $	2 269 726 $	1 195 793 $	24 080 533 $
Avantages sociaux [1]	765 358	642 372	87 741	5 748 525
Charges sociales [2]	342 977	487 102	102 557	5 212 322
Fournitures médicales et médicaments	31 542	825		1 262 576
Frais de déplacement	3 203	38 594	12	33 465
Services achetés (note 6)	28 967	525 039	306 385	448 566
Communications	121	124 941	1 404	235 881
Location d'immeubles		206	1 095	1 286 398
Location d'équipement	86			7 159
Contrats de location-acquisitions:				
Intérêts sur obligations		5 216	30 546	345 593
Récupération des taxes de vente		(399)	(2 857)	(44 416)
Amortissement des immobilisations	9 804	95 365	374 547	2 617 651
(Gains) Pertes sur aliénation d'immobilisations		(6 000)	9 703	(78 932)
Achats et location d'uniformes	1 453	2 232		395 193
Frais de matériel roulant		233		3 259 018
Fournitures de bureau	10 344	69 283	14 122	62 953
Créances douteuses et frais de recouvrement				1 144 966
Créances douteuses recouvrées				(84 370)
Assurances		81 677		
Intérêts et frais bancaires		333 898		
Autres	5 218	43 626	5 652	47 402
	1 829 845 $	4 713 936 $	2 126 700 $	45 980 483 $

(1) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(2) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Véhicules de médecins	Fonctionnement des installations	Total 1999	Total 1998
3 053 781 $	341 721 $	324 295 $		31 896 621 $	30 124 102 $
783 984	77 907	111 861		8 217 748	7 832 012
575 464	66 106	125 541		6 912 069	8 809 664
	1 172	72 329		1 368 444	1 459 422
		11		75 285	62 415
580 611	1 906	12 411	63 391 $	1 967 276	2 013 708
425 156	583			788 086	593 975
	9 262		1 241 902	2 538 863	2 554 441
15 657				22 902	30 906
102 048	1 675	7 355	9 480	501 913	769 401
(6 776)	(270)	(1 072)	(348)	(56 138)	(135 534)
400 273		401 395	47 442	3 946 477	4 680 773
		(1 900)		(77 129)	77 379
	2 489	531		401 898	480 157
		120 272		3 379 523	3 779 036
21 139	214	4 619		182 674	189 541
				1 144 966	1 148 085
				(84 370)	(282 664)
				81 677	146 660
256 200				590 098	832 197
24 330	1 986	1 346		129 560	124 431
6 231 867 $	504 751 $	1 178 994 $	1 361 867 $	63 928 443 $	65 290 107 $

6. SERVICES ACHETÉS

	1999	1998
Traitement électronique des données	92 047 $	111 491 $
Service de buanderie	102 440	110 481
Entretien et réparation – locaux et équipement	1 011 660	946 456
Honoraires professionnels	712 977	813 578
Autres	48 152	31 702
	1 967 276 $	2 013 708 $

7. SUBVENTION SPÉCIALE

Le Ministère a accordé une subvention spéciale de 4 000 000 $, pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 (1998: 4 000 000 $), liée à la réalisation du plan d'équilibre budgétaire adopté par la Corporation. Ce plan, approuvé par le Ministre en 1995, prévoyait qu'une subvention spéciale serait répétée sur un certain nombre d'exercice jusqu'à l'assainissement de la situation financière.

8. DÉBITEURS

	1999	1998
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 842 828 $	2 694 442 $
Société de l'assurance automobile du Québec	91 565	72 961
Ministère de l'Emploi, Solidarité et Condition féminine	382 980	443 764
Particuliers	2 346 646	2 541 896
Autres	36 604	38 757
	4 700 623	5 791 820
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal centre		348 361
Taxe de vente du Québec à recevoir	336 745	552 064
Autres débiteurs	706 574	819 613
	5 743 942	7 511 858
Provision pour créances douteuses:		
Particuliers	(1 155 451)	(1 063 760)
	4 588 491 $	6 448 098 $

9. STOCKS

	1999	1998
Fournitures médicales et médicaments	308 179 $	303 135 $
Uniformes	95 830	54 124
Stocks contenus dans les véhicules ambulanciers	843 987	828 160
	1 247 996 $	1 185 419 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	1 794 399 $	1 490 472 $	303 927 $	180 857 $
Mobilier et équipement	4 486 404	4 069 086	417 318	350 653
Matériel roulant	10 202 908	9 921 439	281 469	43 176
Équipement de sécurité	143 064	103 097	39 967	68 906
Améliorations locatives	285 034	197 560	87 474	73 187
Système de répartition assistée par ordinateur	294 403	14 720	279 683	
	17 206 212	15 796 374	1 409 838	716 779
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquistion:				
Matériel roulant	7 344 993	4 583 230	2 761 763	5 455 997
Équipement	1 545 896	977 628	568 268	1 228 978
Système de répartition assistée par ordinateur	7 002 733	350 137	6 652 596	4 792 207
	15 893 622	5 910 995	9 982 627	11 477 182
	33 099 834 $	21 707 369 $	11 392 465 $	12 193 961 $

11. EMPRUNT BANCAIRE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Au 31 mars 1999, cette autorisation est d'un montant de 10 500 000 $ (1998: 12 800 000 $). L'emprunt de 415 560 $ au 31 mars 1999 (1998: 8 936 044 $) contracté auprès de l'institution financière de la Corporation sous forme de marge de crédit porte intérêts au taux préférentiel.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1999	1998
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
- taux variant de 5,53 % à 9,54 %, échéant jusqu'en 2004	10 413 911 $	7 686 798 $
- taux variant de 6,2 % à 6,4 %		4 792 207
	10 413 911	12 479 005
Versements échéant en deçà d'un an	3 353 927	4 778 200
	7 059 984 $	7 700 805 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	3 875 746 $
2001	2 727 524
2002	2 090 524
2003	1 783 517
2004	1 212 536
Total des paiements minimums exigibles	11 689 847
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 275 936
	10 413 911 $

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 502 619 $ (1998: 506 092 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 078 114 $ (1998: 1 022 482 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en août 2004 pour la location de locaux administratifs et d'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1999 concernant ces biens et services s'élève à 3 010 849 $ (1998: 2 841 253 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	4 004 308 $
2001	3 192 621
2002	3 041 544
2003	2 108 544
2004	1 200 492
2005	279 507
	13 827 016 $

Fonds des activités provinciales

La Corporation est engagée par un contrat échéant en 2003 pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé dans la province de Québec. Les versements exigibles pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent à 51 580 US $.

16. ÉVENTUALITÉS

Un ancien transporteur ambulancier de la région de Montréal a produit, en avril 1992, une réclamation au montant de 3 330 772 $ devant la Cour supérieure du Québec. La Corporation, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain (CSSSRMM) et son directeur général sont, avec le Procureur général du Québec, les défendeurs impliqués dans ce litige qui porte sur des dispositions contractuelles liant le CSSSRMM et le transporteur ambulancier selon un contrat terminé le 31 mars 1988.

De l'avis de l'administration de la Corporation et de ses conseillers juridiques, cette réclamation n'est pas fondée, et en conséquence aucun passif important ne peut résulter de ce litige.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Corporation d'exercer normalement ses activités.

La Corporation a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Denis Perreault
Président et directeur général

Pierre Vanier
Directeur des finances

Montréal, le 4 juin 1999

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 1999 du Fonds des activités provinciales administré par la Corporation ainsi que son état de l'évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière de la Corporation et du Fonds des activités provinciales pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 juin 1999

CURATEUR PUBLIC (LE)
L.R.Q., c. C-81
FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997 (note 16)
REVENUS		
Honoraires de représentation de personnes et d'administration des biens:		
de l'exercice	16 178 044 $	15 545 662 $
rétroactifs (note 7)		1 657 765
Honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées	1 404 427	1 073 388
	17 582 471	18 276 815
Honoraires non exigés (note 5)	2 854 205	2 885 669
	14 728 266	15 391 146
Intérêts sur dépôts bancaires	106 258	
Intérêts sur les avances aux comptes sous administration	227 736	78 654
Intérêts sur les biens appartenant à l'État		(30 400)
Contribution du gouvernement du Québec (note 8)	2 598 135	
Autres revenus	64 408	5 158
	17 724 803	15 444 558
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	12 105 665	11 963 952
Services professionnels – administration	2 535 538	563 560
Charges locatives, taxes, assurances, énergie et entretien	1 718 149	1 767 024
Matériel et équipement	635 640	532 349
Télécommunications, frais de poste et de messagerie	489 338	451 340
Services professionnels – informatique	351 428	557 807
Papeterie et fournitures de bureau	243 989	224 247
Location et entretien du matériel et de l'équipement	223 296	228 019
Publications et publicité	107 668	138 199
Frais de déplacement	98 668	132 032
Formation et perfectionnement	45 595	68 157
Compensation des pertes financières (note 8)	2 538 966	
Autres dépenses	267 782	176 129
	21 361 722	16 802 815
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 636 919 $	1 358 257 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS GÉNÉRAL

DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	1 358 257 $	7 297 656 $
Excédent des dépenses sur les revenus	3 636 919	1 358 257
	4 995 176	8 655 913
Virement du fonds de réserve autorisé par le gouvernement du Québec		7 297 656
SOLDE À LA FIN	4 995 176 $	1 358 257 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
Dépôts à court terme		2 987 000 $
Intérêts courus sur dépôts bancaires	2 474 $	10 135
Honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées à recevoir	114 223	137 456
Dû par les fonds collectifs et le fonds temporaire	3 821 351	1 057 859
Autres éléments d'actif, au coût	90 550	528 868
	4 028 598 $	4 721 318 $
PASSIF		
Découvert bancaire	320 921 $	273 112 $
Créditeurs et frais courus	1 814 258	994 616
Compensations financières à payer (note 8)	2 076 748	
	4 211 927	1 267 728
DÉFICIT	(4 995 176)	(1 358 257)
FONDS DE ROULEMENT	4 811 847	4 811 847
	(183 329)	3 453 590
	4 028 598 $	4 721 318 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Accepté et approuvé,
Le curateur public du Québec,
Pierre Gabrièle

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS ET FONDS TEMPORAIRE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS
exercice terminé le 31 décembre 1998

	Fonds d'encaisse 1998	Fonds de revenus 1998	Fonds diversifié 1998	Fonds temporaire 1998	Total 1998 (note 16)	Fonds sous administration collective 1997
REVENUS						
Intérêts sur obligations et placements à court terme	3 982 017 $	2 939 130 $	3 230 112 $	1 632 422 $	11 783 681 $	15 963 736 $
Revenus sur fonds de placements			355 720		355 720	
Gains (pertes) à la disposition d'obligations		(34 919)	105 428		70 509	21 647 447
Amortissement des escomptes et primes sur obligations						(200 194)
	3 982 017	2 904 211	3 691 260	1 632 422	12 209 910	37 410 989
DÉPENSES						
Honoraires d'administration - fonds général	1 322 928	895 457	1 478 813	484 017	4 181 215	4 200 146
Honoraires de gestion des biens – fonds général				1 034 915	1 034 915	
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	202 520	134 542	222 192		559 254	594 057
Frais de garde de valeurs	18 888	89 076	92 966	4 925	205 855	50 624
	1 544 336	1 119 075	1 793 971	1 523 857	5 981 239	4 844 827
REVENUS NET DE PLACEMENTS	2 437 681 $	1 785 136 $	1 897 289 $	108 565 $	6 228 671 $	32 566 162 $
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS						
Comptes sous administration						
Tutelles et curatelles	1 358 030 $	1 781 251 $	1 897 289 $		5 036 570 $	27 430 412 $
Successions non réclamées et autres juridictions	1 034 827	3 885			1 038 712	5 154 989
Biens appartenant à l'État						11 161
Ministre des Finances	44 824			108 565 $	153 389	
Fonds général						
Intérêts sur les biens appartenant à l'État						(30 400)
	2 437 681 $	1 785 136 $	1 897 289 $	108 565 $	6 228 671 $	32 566 162 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES TUTELLES ET CURATELLES
exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	165 004 661 $	185 971 209 $
Revenu net de placements	5 036 570	27 430 412
Gains non matérialisés (note 6)	2 746 364	
	172 787 595	213 401 621
RECETTES		
Pension de vieillesse	35 335 613	35 968 380
Régie des rentes	8 049 122	6 754 879
Autres pensions	7 206 570	5 785 816
Aide sociale	6 901 024	5 475 967
Placements	4 832 580	7 197 749
Comptes bancaires	4 785 991	6 115 465
Crédits de taxes et impôt	3 953 232	3 463 206
Loyers	829 921	770 279
Vente de biens	736 921	
Héritage	524 846	1 593 837
Société de l'assurance automobile	364 836	1 603 093
Autres recettes	7 721 340	7 624 542
	81 241 996	82 353 213
DÉBOURSÉS		
Hébergement et menues dépenses	57 873 208	58 899 660
Honoraires	5 478 097	7 752 254
Impôt	3 102 705	2 851 980
Paiement de créances	531 510	
Autres déboursés	6 786 046	8 029 185
	73 771 566	77 533 079
Remises de biens aux ayants droit	17 914 176	27 297 167
Transfert de sommes provenant de la liquidation des biens aux «successions non réclamées» (note 7)		28 772 000
Transfert de sommes de «curatelles et tutelles» aux «successions non réclamées» (note 7)	10 523 105	
Transfert de comptes à payer au ministre des Finances	(717 841)	
Transfert aux biens appartenant à l'État (note 3)	(9 157)	2 015
	27 710 283	56 071 182
	152 547 742	162 150 573
Effet de l'évaluation des placements à la juste valeur marchande au 31 décembre 1997		2 854 088
SOLDE À LA FIN	152 547 742 $	165 004 661 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES SUCCESSIONS NON RÉCLAMÉES ET AUTRES JURIDICTIONS
exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	17 136 595 $	27 626 427 $
Revenu net de placements	1 038 712	5 154 989
	18 175 307	32 781 416
RECETTES		
Créances à recevoir	2 069 489	324 670
Vente de biens	1 780 036	1 643 075
Comptes bancaires	1 518 463	2 046 794
Pensions	323 348	393 089
Obligations non réclamées	306 586	367 200
Placements	79 412	256 464
Autres recettes	4 353 310	5 039 059
	10 430 644	10 070 351
Transfert de sommes provenant du fonds d'encaisse: comptes des curatelles et tutelles en liquidation terminée (note 7)		28 772 000
Transfert de sommes provenant des comptes de curatelles et tutelles dont la succession n'est pas réclamée (note 7)	10 523 105	
	10 523 105	28 772 000
DÉBOURSÉS		
Honoraires	3 941 604	3 236 667
Paiement de créances	423 617	1 611 010
Autres déboursés	5 237 502	1 535 090
	9 602 723	6 382 767
Remises de biens aux ayants droit	1 938 430	1 071 350
Transfert aux biens appartenant à l'État (note 3)	131 138	654 457
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à «Comptes à payer au ministre des Finances» (note 4)	5 663 853	46 914 800
	7 733 421	48 640 607
	21 792 912	16 600 393
Effet de l'évaluation des placements à la juste valeur marchande au 31 décembre 1997		536 202
SOLDE À LA FIN	21 792 912 $	17 136 595 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS

VARIATION DES BIENS APPARTENANT À L'ÉTAT
exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	1 779 011 $	2 935 537 $
Revenu net de placements		11 161
Autres recettes		163
Biens devenus propriété de l'État au cours de l'exercice	121 980	641 119
	1 900 991	3 587 980
Transfert de comptes à payer au ministre des Finances	(20 086)	
Remise au ministre des Finances		1 812 363
	1 921 077	1 775 617
Effet de l'évaluation des placements de la juste valeur marchande au 31 décembre 1997		3 394
SOLDE À LA FIN (note 3)	1 921 077 $	1 779 011 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LISTE DES ACTIFS ADMINISTRÉS POUR AUTRUI AUTRES QUE CEUX DES FONDS COLLECTIFS
au 31 décembre 1998

	1998	1997
Immeubles (note 9)	22 509 042 $	20 383 406 $
Encaisse et dépôts à terme	9 006 874	6 001 076
Actions	8 987 336	7 606 911
Obligations	3 474 411	4 504 632
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	2 268 859	
Billets et autres créances à recevoir (note 9)	1 137 682	1 199 670
Objets de valeur et biens en entrepôt	435 076	525 334
Véhicules automobiles (note 9)	542 275	210 704
Prêts hypothécaires (note 9)	205 970	563 010
Autres	281 116	105 000
	48 848 641 $	41 099 743 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Accepté et approuvé,
Le curateur public du Québec,
Pierre Gabrièle

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS COLLECTIFS ET FONDS TEMPORAIRE

BILAN
au 31 décembre 1998

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	1998	1997	1998	1997
ACTIF				
Encaisse	3 635 962 $	1 050 179 $	950 794 $	
Placements à court terme	62 564 325	121 495 702		
Intérêts courus sur obligations et placements à court terme	731 193	579 845	478 004	719 120 $
Obligations et coupons d'obligations, à la juste valeur marchande (note 6)			42 628 896	41 175 880
Fonds de placements (note 6)				
Dû par le fonds de revenus	33 125			
Dû par le fonds diversifié	53 876			
Dû par le fonds temporaire	294 610			
	67 313 091 $	123 125 726 $	44 057 694 $	41 895 000 $
PASSIF				
Créditeurs	4 831 $	12 500 $	247 405 $	
Dû au fonds général	154 847	1 057 859	220 463	
Dû au fonds d'encaisse			33 125	
Comptes à payer au ministre des Finances	6 856 062	46 914 800		
	7 015 740	47 985 159	500 993	
Comptes sous administration				
Tutelles et curatelles	37 059 690	56 224 961	43 222 563	41 895 000 $
Successions non réclamées et autres juridictions	21 316 584	17 136 595	334 138	
Biens appartenant à l'État	1 921 077	1 779 011		
	60 297 351	75 140 567	43 556 701	41 895 000
	67 313 091 $	123 125 726 $	44 057 694 $	41 895 000 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Accepté et approuvé,
Le curateur public du Québec,
Pierre Gabrièle

Fonds diversifié		Fonds temporaire		Total	
1998	1997	1998	1997	1998	1997
1 301 962 $		455 $		5 889 173 $	1 050 179 $
	19 490 994 $	45 723 676		108 288 001	140 986 696
869 491	708 186	197 865		2 276 553	2 007 151
49 788 883	46 685 520			92 417 779	87 861 400
21 297 801				21 297 801	
				33 125	
				53 876	
				294 610	
73 258 137 $	66 884 700 $	45 921 996 $		230 550 918 $	231 905 426 $
438 008 $				690 244 $	12 500 $
358 574		3 087 467 $		3 821 351	1 057 859
53 876		294 610		381 611	
		42 539 919		49 395 981	46 914 800
850 458		45 921 996		54 289 187	47 985 159
72 265 489	66 884 700 $			152 547 742	165 004 661
142 190				21 792 912	17 136 595
				1 921 077	1 779 011
72 407 679	66 884 700			176 261 731	183 920 267
73 258 137 $	66 884 700 $	45 921 996 $		230 550 918 $	231 905 426 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 1998

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le Gouvernement en vertu de la Loi sur le Curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;

- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;

- d'assumer l'administration de certaines successions non réclamées, d'assumer l'administration provisoire des biens sans maître, des biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, des biens délaissés par des sociétés dissoutes et par des administrateurs du bien d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Les dépenses de fonctionnement du Curateur public sont prises en charge par celui-ci à même les honoraires pour la représentation des personnes, l'administration des biens, la surveillance des curatelles et tutelles privées, la gestion des portefeuilles collectifs et les autres fonctions qui lui sont conférées par la Loi.

En vertu de l'article 59 de la Loi sur le Curateur public, (L.R.Q., C-81), le Curateur public prélève, sur les sommes qu'il doit remettre au ministre des Finances, (les sommes provenant des biens qui étaient administrés par le Curateur public et qui n'ont pas été réclamés), les honoraires qu'il peut exiger en vertu de la Loi, mais qu'il ne peut recouvrer. Il prélève également le coût de ses activités pour lesquelles des honoraires ne peuvent être établis, ainsi qu'une allocation annuelle destinée à soutenir le financement de ses activités.

En vertu de l'article 59.1 de cette loi, un décret du Gouvernement doit déterminer l'ensemble des conditions et modalités de ces prélèvements, lesquels sont versés au fonds général du Curateur public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Curateur public et aux usages de la comptabilité par fonds, le Curateur public utilise un fonds général pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à son administration ainsi que des fonds collectifs et une liste d'actifs pour comptabiliser les opérations relatives à la représentation des personnes et l'administration des biens. Les fonds collectifs sont composés d'un fonds d'encaisse, d'un fonds de revenus et d'un fonds diversifié. De plus, il utilise un fonds temporaire pour gérer les sommes à payer au ministre des Finances lesquelles proviennent de la liquidation des biens non réclamés au 18 décembre 1997.

Fonds général

Les états financiers du fonds général du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement a été constitué le 18 décembre 1997, par le versement des sommes constituant le fonds de réserve à cette date.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont portées aux dépenses de l'exercice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds collectifs

Au 31 décembre 1997, le fonds sous administration collective a été scindé en trois nouveaux fonds, soit le fonds d'encaisse, le fonds de revenus et le fonds diversifié. Cette opération a été effectuée conformément à la nouvelle politique de placement du Curateur public. Cette nouvelle politique prévoit notamment l'introduction de véhicules de placements tenant compte du profil et des besoins des clients du Curateur public. Les placements sont évalués à leur valeur marchande depuis le 31 décembre 1997.

Les états financiers du fonds d'encaisse ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des recettes, des déboursés et des remises de biens, présentés dans les états de variation des tutelles et curatelles, des successions non réclamées et des autres juridictions qui sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ces états de variation présentent les éléments ayant un effet sur le solde des comptes sous administration. Les états financiers du fonds de revenus et du fonds diversifié ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les états des flux de trésorerie ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Le revenu net de placements du fonds d'encaisse est crédité mensuellement aux comptes de tutelles et curatelles, de successions non réclamées et autres juridictions et des biens appartenant à l'État selon la somme des soldes quotidiens de ces comptes pour le mois en cours. Les revenus du fonds de revenus sont versés mensuellement au compte de chaque détenteur de parts, dans le fonds d'encaisse. Les revenus du fonds diversifié sont réinvestis mensuellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

Fonds temporaire

Le fonds temporaire a été créé au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998. Ce fonds est constitué des sommes à payer au ministre des Finances, lesquelles proviennent de la liquidation des biens non réclamés, au 18 décembre 1997. Au 31 décembre 1997, ces sommes étaient regroupées avec le fonds d'encaisse. Les états financiers de ce fonds sont préparés selon la méthode la comptabilité d'exercice.

Liste des actifs administrés pour autrui, autres que ceux des fonds collectifs

Les actifs administrés pour autrui, autres que ceux des fonds collectifs sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés au moment de l'encaissement au fonds d'encaisse.

Les différents éléments d'actif sont évalués comme suit:

- les immeubles, à la valeur d'évaluation foncière pondérée après déduction des emprunts hypothécaires;
- les actions, à la valeur marchande;
- les obligations, à la valeur nominale;
- la valeur de rachat des polices d'assurance-vie, à la valeur de réalisation, nette des emprunts et des dividendes à recevoir;
- les billets et autres créances à recevoir, à la valeur de réalisation nette;
- les objets de valeur et les biens en entrepôt, à la valeur de réalisation nette;
- les véhicules automobiles, à la valeur de réalisation nette;
- les prêts hypothécaires, à la valeur de réalisation nette.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs ci-haut énumérés.

3. BIENS DEVENUS PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT ET REMISE DE CES BIENS AU MINISTRE DES FINANCES - FONDS D'ENCAISSE

Appartenance des biens sous administration en vertu de l'article 24 de la Loi sur le Curateur public:

Les biens visés aux paragraphes 1 à 6 de l'article 24 de la Loi sur le Curateur public deviennent la propriété de l'État dix ans après le début de l'administration provisoire du Curateur public, dix ans après l'ouverture d'une succession ou dès que les propriétaires y renoncent, selon le cas. Les biens visés à l'article 24.8, soit les biens sans maître et ceux qui deviennent propriété de l'État par déshérence ou confiscation définitive, appartiennent à l'État dès qu'ils sont confiés au Curateur public.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1998

3. BIENS DEVENUS PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT ET REMISE DE CES BIENS AU MINISTRE DES FINANCES - FONDS D'ENCAISSE (suite)

Appartenance des biens sous administration en vertu de l'article 42 de la Loi sur le Curateur public, des successions non réclamées et réputées vacantes en vertu des articles 684 et suivants du Code Civil du Bas-Canada, des successions non réclamées en vertu du Code civil du Québec et de la Loi sur l'application de la réforme du Code civil (L.Q., 1992, C-57)

Toutes les successions ouvertes avant le 1er janvier 1984 appartiennent à l'État depuis le 1er janvier 1994, date de l'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec.

Les successions ouvertes entre le 1er janvier 1984 et le 31 décembre 1993 deviendront propriété de l'État le 1er janvier 2004. Enfin, les successions ouvertes à compter du 1er janvier 1994 deviendront propriété de l'État, dix ans après la date du décès de la personne si elles ne sont pas réclamées par les héritiers durant cette période.

Remise des biens à l'État

Les biens mentionnés dans la présente note sont présentés comme des biens appartenant à l'État au 31 décembre 1998, lorsqu'ils rencontrent les critères spécifiés précédemment. Il s'agit de biens dont la liquidation n'est pas terminée. Ils devront être remis au ministre des Finances lorsque leur liquidation sera terminée.

4. COMPTES À PAYER AU MINISTRE DES FINANCES - FONDS D'ENCAISSE ET FONDS TEMPORAIRE

Conformément à l'article 204 de la Loi sur le Curateur public, les sommes provenant de la liquidation des biens qui avaient été confiés à l'administration provisoire du Curateur public avant le 18 décembre 1997 sont, lorsque leur liquidation est terminée à cette date, remises au ministre des Finances à la date ou aux dates déterminées par le Gouvernement. En date du 31 décembre 1998, la date de remise n'a pas encore été fixée par le Gouvernement.

Par ailleurs, les sommes provenant d'une liquidation de ces biens postérieure au 18 décembre 1997 doivent être remises au ministre des Finances au fur et à mesure de leur liquidation.

Par conséquent, au 31 décembre 1998, tous les biens dont la liquidation est terminée à cette date sont présentés comme comptes à payer au ministre des Finances.

5. HONORAIRES NON EXIGÉS – FONDS COLLECTIFS ET FONDS GÉNÉRAL

Le Curateur public renonce à ses honoraires lorsque l'incapacité de payer de ses clients est reconnue en vertu des critères établis selon ses directives.

Par ailleurs, des honoraires déjà imputés sont radiés, si leur paiement a entraîné un déséquilibre dans la situation financière de la personne représentée ou s'il est impossible de récupérer le solde des dossiers déficitaires.

La provision pour mauvaises créances est comptabilisée en prévision de la radiation éventuelle de tels soldes déficitaires.

	1998	1997
Renonciation aux honoraires	1 185 170 $	1 384 200 $
Radiation d'honoraires	538 410	949 531
Mauvaises créances	1 130 625	551 938
	2 854 205 $	2 885 669 $

6. GAINS NON MATÉRIALISÉS – FONDS COLLECTIFS

	Fonds des revenus		Fonds diversifié	
	1998	1997	1998	1997
Gain non matérialisé sur placements au début de l'exercice				
Augmentation de l'excédent des valeurs marchandes des placements sur le coût: Gains non matérialisés découlant des fluctuations de la valeur marchande au cours de l'exercice	477 161 $		2 269 203 $	
Gains cumulés non matérialisés sur placements à la fin de l'exercice	477 161 $		2 269 203 $	

L'effet de l'évaluation des placements à la juste valeur marchande au 31 décembre 1997 est présenté dans les états de variation des fonds collectifs.

Le coût des obligations et coupons d'obligations du fonds de revenus et du fonds diversifié est de 42 151 734 $ (41 175 880 $ en 1997) et de 48 317 481 $ (46 685 520 $ en 1997) respectivement. Le coût des fonds de placements du fonds diversifié, composé d'actions canadiennes, est de 20 500 000 $.

7. COMPTES DES CURATELLES ET TUTELLES NON RÉCLAMÉS – FONDS COLLECTIFS ET FONDS GÉNÉRAL

En 1997, le Curateur public a changé sa pratique de gestion pour mieux refléter la tarification applicable conformément à l'article 42 de la Loi sur le Curateur public et les articles 696 et 697 du Code civil du Québec. Les comptes des curatelles et tutelles en liquidation terminée au 28 novembre 1997, dont un délai de six mois depuis le jour du décès s'était écoulé, ont été transférés aux successions non réclamées. Les honoraires ont été recalculés rétroactivement à novembre 1994. L'impact sur les résultats du fonds général en 1997 est d'environ 1 600 000 $ pour les honoraires de la période de novembre 1994 à décembre 1996, et 700 000 $ pour les honoraires de la période de janvier 1997 à décembre 1997.

En 1998, les soldes des dossiers des personnes représentées décédées ont été transférés aux successions non réclamées, six mois après leur décès, lorsqu'il n'y avait pas d'héritier, même si la liquidation n'était pas terminée.

8. COMPENSATION DES PERTES FINANCIÈRES ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 11 mars 1999, un rapport a été remis au Curateur public et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration concernant les mesures de réparation des pertes financières subies par des personnes représentées ou ayant été représentées par le Curateur public. Les pertes financières qui avaient été identifiées dans ce rapport se chiffraient à 1 047 181 $ plus des intérêts évalués à un montant minimum de 300 000 $.

Le Curateur public a identifié une somme additionnelle de 606 994 $ dont 462 218 $ de frais juridiques encourus pour le bénéfice des personnes représentées et 144 776 $ comme compensation financière à être versée à des personnes représentées ou ayant été représentées par le Curateur public.

Le gouvernement a donc autorisé par le décret 614-99 adopté le 2 juin 1999, des compensations financières de 1 047 181 $ plus les intérêts et des compensations financières additionnelles de 606 904 $.

Le Curateur public prévoit verser un montant de 988 012 $, plus des intérêts de 943 960 $ à titre de réparation des pertes financières subies par des personnes représentées ou ayant été représentées par le Curateur public. Ce montant de capital est inférieur de 59 169 $ au montant initialement estimé, ceci étant essentiellement dû au fait que des compensations ont été versées antérieurement à certaines personnes représentées ou ayant été représentées par le Curateur public. Le capital et les intérêts ainsi que les compensations additionnelles de 606 994 $ totalisent 2 538 966 $.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1998

8. COMPENSATION DES PERTES ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Le décret 615-99 adopté le 2 juin 1999, autorise le Curateur public à prélever un montant sur les sommes à remettre au ministre des Finances pour lui permettre de compenser ces personnes. Compte tenu des sommes déjà versées, le prélèvement sur les sommes à remettre au ministre des Finances totalisera 2 598 135 $.

9. ACTIFS ADMINISTRÉS POUR AUTRUI, AUTRES QUE CEUX DES FONDS COLLECTIFS

Immeubles

Le montant d'emprunts hypothécaires déduit du solde des immeubles s'élève à 1 399 948 $ (2 149 931 $ en 1997) et le montant des dépôts sur offre d'achat déduit du solde des immeubles s'élève à 44 204 $ (néant en 1997).

Billets et autres créances à recevoir

Une provision pour mauvaises créances de 2 730 283 $ (2 185 991 $ en 1997) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir afin de refléter la valeur de réalisation nette.

Véhicules confiés par la Société de l'assurance automobile du Québec au Curateur public

Au 31 décembre 1998, les véhicules non disposés en provenance de la Société de l'assurance automobile du Québec sont présentés à la valeur de réalisation (1 206 véhicules pour une valeur totale de 301 308 $).

Pour le Curateur public, cette nouvelle juridiction découle de la Loi modifiant le Code de la sécurité (L.Q. 1996, ch. 56), entrée en vigueur le 1er décembre 1997.

Selon l'article 209.16 du Code de la sécurité routière, les véhicules routiers saisis lors de la conduite sans permis ou durant sanction sont confiés par la Société de l'assurance automobile du Québec au Curateur public qui en assume l'administration provisoire.

Prêts hypothécaires

Une provision pour mauvaises créances de 80 069 (néant en 1997) a été déduite du solde des prêts hypothécaires.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS - FONDS COLLECTIFS ET FONDS GÉNÉRAL

Actifs et passifs financiers à court terme

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Obligations et coupons d'obligations et fonds de placements

Les obligations et coupons d'obligations et les fonds de placements au 31 décembre 1998 dans le fonds de revenus et le fonds diversifié sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les obligations sont concentrées dans des titres gouvernementaux ayant une échéance d'un an à plus de 13 ans et portant intérêt à des taux de 4,75 % à 10,25 %.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux et des actions de plusieurs importantes sociétés canadiennes.

11. RÉGIMES DE RETRAITE - FONDS GÉNÉRAL

Les membres du personnel du Curateur public participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Curateur public, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 526 087 $ (524 209 $ en 1997). Les obligations du Curateur public envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. ENGAGEMENTS - FONDS GÉNÉRAL

Le Curateur public s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 2002, à verser un montant de 4 102 265 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1999	1 543 709 $
2000	1 233 378
2001	1 306 458
2002	18 720
	4 102 265 $

Les engagements en vertu de contrats de services professionnels et d'entretien totalisent 480 383 $ au 31 décembre 1998.

13. RECOURS COLLECTIF – FONDS COLLECTIFS

Le Curateur public du Québec a exercé un recours collectif en sa qualité de curateur d'office d'une bénéficiaire de l'hôpital St-Ferdinand contre le Syndicat national des employés de l'hôpital St-Ferdinand, la Fédération des affaires sociales et la Confédération des syndicats nationaux. Ce recours collectif portait sur une demande en dommages et intérêts, en faveur d'environ 700 bénéficiaires, pour obtenir une compensation monétaire à la suite des grèves illégales, débrayages et arrêts de travail de l'automne 1984.

Le jugement intervenu suite au recours collectif intenté en Cour supérieure en 1986 fut subséquemment porté en appel devant la Cour d'appel puis devant la Cour Suprême du Canada qui prononça un jugement final le 3 octobre 1996. En exécution de ce jugement, les défendeurs ont déposé au greffe de la Cour supérieure, le 8 octobre 1996, la somme de 2 843 514 $ pour payer la condamnation en dommages compensatoires et exemplaires, majorés de l'intérêt légal et de l'indemnité additionnelle prévue par la Loi.

La somme de 2 843 514 $ a été partagée ainsi:

Compensation versée aux bénéficiaires	1 977 532 $
Honoraires extrajudiciaires	738 756
Dommages exemplaires au Curateur public	127 226

14. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par, ou contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières.

Outre les compensations financières décrites à la note 8, le rapport remis le 11 mars 1999 au Curateur public et au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration indique que certaines personnes ayant été ou étant représentées par le Curateur public pourraient avoir ou auraient eu des droits à percevoir. Lorsque les vérifications seront terminées, le Curateur public versera la pleine compensation financière portant intérêt pour réparer pleinement les pertes identifiées. Actuellement le Curateur public ne peut se prononcer sur le montant de cette compensation.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir les dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Curateur public, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 1998

16. CHIFFRES COMPARATIFS – FONDS COLLECTIFS ET FONDS GÉNÉRAL

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifié en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Plusieurs montants comparatifs des fonds collectifs sont inexistants, puisque ces fonds ont été créés le 31 décembre 1997.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Nous avons vérifié le bilan des fonds collectifs et du fonds temporaire et la liste des actifs administrés pour autrui, autres que ceux des fonds collectifs du Curateur public du Québec au 31 décembre 1998 et l'état des résultats et de la répartition du revenu net de placements des fonds collectifs et du fonds temporaire et les états de la variation des tutelles et curatelles, des successions non réclamées et autres juridictions et des biens appartenant à l'État des fonds collectifs pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds collectifs et du fonds temporaire et la liste des actifs administrés pour autrui, autres que ceux des fonds collectifs du Curateur public du Québec au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière des fonds collectifs et du fonds temporaire pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Ernst & Young, s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Québec
le 27 avril 1999
(le 2 juin 1999 pour la note 8)

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général du Curateur public du Québec au 31 décembre 1998 et les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent , à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du fonds général au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 avril 1999
(le 2 juin 1999 pour la note 8)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-61.1

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations	
	1999	1998	1999	1998
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 022 005 $	3 014 826 $		
Contribution du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 035 116			
Collectes de fonds (note 3)	367 071	534 808		
Contributions de partenaires:				
Fonds en fidéicommis			40 983 $	212 571 $
Autres	153 361	128 501	66 714	319 014
Intérêts	71 987	87 101	42 259	50 852
Revenus divers	22 154	24 415	225	314
	4 671 694	3 789 651	150 181	582 751
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	2 970 373	3 319 605	263 935	1 160 876
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 046 025			
Frais de collectes de fonds	293 785	407 817		
Frais d'administration	431 247	386 510		
	4 741 430	4 113 932	263 935	1 160 876
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(69 736)	(324 281)	(113 754)	(578 125)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 233 590	1 563 705	2 987 321	3 559 612
Transferts interfonds		(5 834)		5 834
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 163 854 $	1 233 590 $	2 873 567 $	2 987 321 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999			1998
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 5)	23 352 $	10 616 $	33 968 $	126 712 $
Dépôts à terme (note 5)	1 738 434	310 000	2 048 434	1 572 442
Intérêts courus	28 193	21 502	49 695	53 689
Obligations échéant en deçà d'un an (note 6)				99 981
Débiteurs	480 862	50 938	531 800	509 007
Stocks	38 399		38 399	39 378
Frais payés d'avance	48 224	17 511	65 735	29 767
	2 357 464	410 567	2 768 031	2 430 976
Placements (note 6)		196 163	196 163	322 689
Collection d'œuvres d'art	68 705		68 705	68 705
Immobilisations (note 7)	44 983	2 279 077	2 324 060	2 313 231
	2 471 152 $	2 885 807 $	5 356 959 $	5 135 601 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	218 760 $	12 240 $	231 000 $	381 341 $
Dépôts – projets fauniques (note 5)	822 110		822 110	486 495
Produits reportés	15 289		15 289	17 583
Contributions reportées (note 8)	251 139		251 139	29 271
	1 307 298	12 240	1 319 538	914 690
SOLDES DE FONDS:				
Investis dans une collection	68 705		68 705	68 705
Investis en immobilisations	44 983	2 279 077	2 324 060	2 313 231
Affectations à des projets fauniques (note 9)	1 050 166	176 927	1 227 093	1 269 378
Solde disponible		417 563	417 563	569 597
	1 163 854	2 873 567	4 037 421	4 220 911
	2 471 152 $	2 885 807 $	5 356 959 $	5 135 601 $

ENGAGEMENTS (note 11)

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Rodrigue Biron
André Duchesne

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des charges sur les produits	(69 736) $	(113 754) $	(183 490) $	(902 406) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	10 424	2 189	12 613	11 961
Amortissement de la prime sur obligations		1 507	1 507	327
Amortissement des produits reportés	(2 294)		(2 294)	(2 293)
Oeuvres d'art reçues à titre gratuit				(32 775)
Dons de terrains				805 058
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(34 080)	51 819	17 739	21 486
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(95 686)	(58 239)	(153 925)	(98 642)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Liquidités provenant des activités de financement:				
Encaissement de placements	125 000	100 000	225 000	250 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'œuvres d'art				(8 005)
Acquisitions d'immobilisations	(7 677)	(15 765)	(23 442)	(364 827)
Produit d'aliénation d'immobilisations				3 880
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(7 677)	(15 765)	(23 442)	(368 952)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	21 637	25 996	47 633	(217 594)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	918 039	294 620	1 212 659	1 430 253
LIQUIDITÉS À LA FIN	939 676 $	320 616 $	1 260 292 $	1 212 659 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des dépôts d'organismes pour des projets fauniques.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du Gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministre de l'Environnement et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

La Fondation administre les fonds en fidéicommis suivants:

- Restauration de l'habitat du poisson;
- Plan St-Laurent Vision 2000.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation et des fonds en fidéicommis ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes de la Fondation ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce Fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les primes ou les escomptes sur l'acquisition de placements en obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Équipements

Les équipements dont le coût d'acquisition est supérieur à un seuil de capitalisation sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

3. COLLECTE DE FONDS

	1999	1998
Souscriptions de corporation	121 536 $	73 346 $
Carte Visa nature-net	81 703	87 831
Ventes de timbres et photolithographies	146 544	239 513
Autres	17 288	134 118
	367 071 $	534 808 $

4. CHARGES

Fonds de fonctionnement

	1999	1998
Coût des projets fauniques		
Contributions:		
Projets administrés par des partenaires	1 697 556 $	2 118 760 $
Projets administrés par la Fondation *	306 079	212 851
Programmes «Pêche en ville» et «Relève»	542 049	508 142
Traitements et avantages sociaux	328 482	325 348
Honoraires professionnels	4 510	3 036
Déplacements	13 009	16 355
Réunions, congrès et perfectionnement	4 818	3 992
Publicité et promotion	64 599	123 343
Impression et frais de bureau	6 127	5 614
Mobilier et équipement	1 913	1 005
Amortissement des immobilisations	1 219	1 133
Autres	12	26
	2 970 373 $	3 319 605 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 166 094 $ (1998: 67 500 $) et des traitements et avantages sociaux de 132 961 $ (1998: 132 645 $).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. CHARGES (suite)

Fonds de fonctionnement (suite)

	1999	1998
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	949 376 $	
Subventions à la formation	21 818	
Frais de gestion	73 885	
Amortissement des immobilisations	946	
	1 046 025 $	
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	112 506 $	145 606 $
Honoraires professionnels	7 125	13 930
Commissions et redevances	54 042	53 969
Production de biens	49 582	58 400
Déplacements	18 262	19 596
Réunions, congrès et perfectionnement	6 872	13 093
Publicité et promotion	23 234	77 621
Impression et frais de bureau	14 156	17 516
Mobilier et équipement	797	2 193
Amortissement des immobilisations	4 456	4 785
Autres	2 753	1 108
	293 785 $	407 817 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	270 842 $	254 551 $
Honoraires professionnels	445	1 758
Déplacements	25 285	20 609
Réunions, congrès et perfectionnement	7 336	5 446
Publicité et promotion	11 868	5 026
Loyer	71 164	57 717
Impression et frais de bureau	25 376	27 240
Mobilier et équipement	8 969	3 442
Amortissement des immobilisations	3 803	3 854
Autres	6 159	6 867
	431 247 $	386 510 $

4. CHARGES (suite)

Fonds des immobilisations

	1999	1998
Programmes d'intervention		
Contributions à des projets d'acquisitions et de protection de terrains	40 240 $	83 094 $
Dons de terrains		805 058
Frais indirects:		
Traitements et avantages sociaux	45 527	45 566
Honoraires professionnels	85 722	110 486
Publicité et promotion	13 893	18 503
Gestion de terrains	73 200	92 835
Déplacements et autres	3 164	3 145
Amortissement des immobilisations	2 189	2 189
	263 935 $	1 160 876 $

5. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Ces dépôts se retrouvent dans l'encaisse et les dépôts à terme de la Fondation.

6. PLACEMENTS

	1999			1998
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Obligations * (valeur nominale de 194 000 $ échéant du 26 avril au 10 octobre 2000 et portant intérêts à des taux nominaux de 10 à 11,25 %, taux effectifs de 9,8 à 10,5 %)		196 163 $	196 163 $	297 670 $
Dépôt à terme				125 000
		196 163	196 163	422 670
Obligations échéant en deçà d'un an				99 981
		196 163 $	196 163 $	322 689 $

* La valeur marchande des obligations est de 211 815 $ au 31 mars 1999 (1998: 324 156 $).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement:				
Équipements	71 508 $	26 525 $	44 983 $	14 955 $
Autres				32 775
	71 508	26 525	44 983	47 730
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	5 047	1 521	3 710
Terrains	2 193 556		2 193 556	2 177 791
Droits d'aménagement	84 000		84 000	84 000
	2 284 124	5 047	2 279 077	2 265 501
	2 355 632 $	31 572 $	2 324 060 $	2 313 231 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 12 613 $ (1998: 11 961 $).

8. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et les autres contributions reportées présentées dans le Fonds de fonctionnement se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice ou auparavant qui sont destinés à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes:

	1999			1998
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début		29 271 $	29 271 $	36 367 $
Montants reçus au cours de l'exercice	1 259 620 $	272 261	1 531 881	66 250
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 035 116)	(274 897)	(1 310 013)	(73 346)
Solde à la fin	224 504 $	26 635 $	251 139 $	29 271 $

9. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 399 411 $ pour des contrats d'aide financière sur différents projets fauniques.

La Fondation a accepté divers projets fauniques d'une valeur de 614 769 $ pour lesquels des contrats d'aide financière n'étaient pas encore signés au 31 mars 1999.

La Fondation a affecté 1 050 166 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 176 927 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	73 851 $
2001	75 718
2002	75 718
2003	76 567
2004	78 265
2005 et subséquemment	130 440
	510 559 $

12. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 36 015 $ (1998: 36 759 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Fondation d'exercer normalement ses activités.

La Fondation a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Fondation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

15. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS

Restauration de l'habitat du poisson

En vertu d'une ordonnance de la Cour du Québec rendue en mai 1993, une corporation a dû verser au ministre de l'Environnement du Canada une somme de 3 millions de dollars. Cette somme doit être utilisée pour des fins de restauration d'habitats fauniques du fleuve St-Laurent, notamment la récupération des terres humides, le contrôle des niveaux d'eau, l'acquisition des terres riveraines, la restauration de frayères endommagées et l'ensemencement de poissons.

La Fondation de la faune du Québec a agi à titre de fiduciaire des sommes transférées par le ministre de l'Environnement du Canada à la suite de cette ordonnance. Le fonds en fidéicommis a été constitué en février 1994 et aura une durée de cinq ans.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

15. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS (suite)

Restauration de l'habitat du poisson (suite)

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Solde du Fonds au début	230 790 $	873 607 $
Augmentation		
Sommes reçues du ministre de l'Environnement du Canada		136 348
Intérêts sur dépôts à terme	5 882	45 581
	5 882	181 929
Diminution		
Contributions à des projets d'aménagement et de protection d'habitats	158 082	543 921
Contributions à la Fondation de la faune pour l'acquisition de sites fauniques	40 983	212 571
Frais de gestion:		
Honoraires professionnels	10 000	51 707
Frais d'administration	1 696	5 882
Autres	25 911	10 665
	236 672	824 746
Solde du Fonds à la fin		230 790 $

Plan St-Laurent Vision 2000

La Fondation de la faune du Québec a agi à titre de fiduciaire des contributions du ministre de l'Environnement du Canada pour la dépollution du fleuve St-Laurent et la sauvegarde de ses habitats et espèces vulnérables et menacées. Le solde de fonds a été transféré en mai 1999, ce qui met un terme au mandat de la Fondation.

Bilan au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Encaisse	14 $	
Dû par le gouvernement du Canada		837 $
	14 $	837 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

15. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS (suite)

Plan St-Laurent Vision 2000 (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 1999

	1999	1998
Passif		
Découvert bancaire		5 $
Dû à la Fondation de la faune		832
		837
Solde du Fonds	14 $	
	14 $	837 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Solde du Fonds au début		
Augmentation		
Contributions du gouvernement du Canada		14 379 $
Intérêts sur dépôts bancaires	14 $	
	14	14 379
Diminution		
Contributions à la création de réserves écologiques		13 547
Frais d'administration		832
		14 379
Solde du Fonds à la fin	14 $	

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec et des fonds en fidéicommis ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation et des fonds en fidéicommis conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général
Bernard Beaudin

Sainte-Foy, le 4 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 1999 du fonds en fidéicommis «Plan St-Laurent Vision 2000», administré par la Fondation, ainsi que son état de l'évolution du solde du fonds et celui du fonds en fidéicommis «Relance de l'habitat du poisson» pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 15. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation et du fonds en fidéicommis «Plan St-Laurent Vision 2000» au 31 mars 1999, ainsi que des résultats d'exploitation de la Fondation et l'évolution de la situation financière de la Fondation et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 juin 1999

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
L.R.Q., c. S-4.01

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Cotisations versées par les fonds d'établissements de détention	19 815 $	22 169 $
Intérêts sur prêts	1 681	1 785
Intérêts sur placements et dépôts bancaires	70 333	62 413
	91 829	86 367
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	56 445	36 621
Frais d'administration	18 854	19 877
Honoraires professionnels	6 152	7 760
Dons à des fonds d'établissements de détention	29 363	22 846
Congrès d'orientation	9 929	
	120 743	87 104
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(28 914)	(737)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 136 701	2 137 438
EXCÉDENT À LA FIN	2 107 787 $	2 136 701 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	79 477 $	303 285 $
Dépôts à terme, à des taux variant de 4,95 % à 10 %	440 000	612 648
Cotisations à recevoir	22 161	22 543
Intérêts courus	2 405	10 407
Solde à recevoir sur liquidation d'un fonds d'établissement de détention		5 202
Prêts (note 3)	5 325	4 991
	549 368	959 076
Prêts (note 3)	185 367	165 206
Placements (note 4)	1 381 081	1 016 599
	2 115 816 $	2 140 881 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	8 029 $	4 180 $
EXCÉDENT	2 107 787	2 136 701
	2 115 816 $	2 140 881 $

Pour le Conseil d'administration,
Arthur Fauteux
Serge Fournier

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées, personne morale au sens du Code civil, est constitué par la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., chapitre S-4.01). Il a pour fonctions: de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter; d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le Gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. PRÊTS

	1998	1997
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – portant intérêt à 6,5 %, encaissable par versements mensuels de 558,20 $ (capital et intérêts), échéant en 2002	23 538 $	28 529 $
Sherbrooke – sans intérêt et dont les versements débuteront et seront déterminés en 1999	25 486	
Trois-Rivières – dont les intérêts et versements débuteront et seront déterminés en juillet 1999	141 668	141 668
	190 692	170 197
Versements échéant en deçà d'un an	(5 325)	(4 991)
	185 367 $	165 206 $

4. PLACEMENTS - À LA VALEUR D'ACQUISITION

	1998	1997
Obligations du gouvernement du Québec et de Hydro-Québec, à des taux variant de 4,4 % à 5,7 %, échéant en 1999, 2000 et 2001	850 000 $	500 000 $
Intérêts courus	56 081	16 599
	906 081	516 599
Unités de Fonds mutuels (valeur marchande: 1998 – 511 631 $; 1997 – 522 608 $)	475 000	500 000
	1 381 081 $	1 016 599 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998

5. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 15 avril 1999

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(L.R.Q., c. M-30)

RÉSULTATS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999			1998
	Aide à l'action humanitaire internationale	Aide à l'action communautaire autonome	Total	Total
PRODUIT				
Contribution de Loto-Québec (note 3)	2 855 542 $	14 277 711 $	17 133 253 $	14 197 273 $
CHARGES				
Paiements de transfert				
Carrefours Jeunesse-Emploi				2 554 516
Organismes communautaires				
Cibles prioritaires		5 492 000	5 492 000	3 898 460
Défense collective des droits		4 041 900	4 041 900	3 555 550
Corporations de développement communautaire		1 368 000	1 368 000	850 000
Tables de concertation des groupes de femmes		800 000	800 000	468 000
Projets de développement		821 400	821 400	452 011
Aide humanitaire internationale	3 304 119		3 304 119	2 672 860
	3 304 119	12 523 300	15 827 419	14 451 397
Frais d'administration (note 4)	32 417	1 673 319	1 705 736	1 771 883
	3 336 536	14 196 619	17 533 155	16 223 280
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(480 994) $	81 092 $	(399 902) $	(2 026 007) $

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999			1998
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT	56 766 $	3 272 736 $	3 329 502 $	5 355 509 $
Excédent des charges sur les produits	(53 352)	(346 550)	(399 902)	(2 026 007)
Investissement en immobilisations	99 039	(99 039)		
ACTIFS NETS À LA FIN	102 453 $*	2 827 147 $	2 929 600 $	3 329 502 $

* Les investissements en immobilisations se rapportent aux activités relatives à l'action communautaire autonome.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 200 $	5 776 $
Débiteurs	42 399	86 080
Avances au Fonds consolidé du revenu	3 714 241	5 432 573
Immobilisations (note 5)	102 453	56 766
	3 864 293 $	5 581 195 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	934 693 $	2 251 693 $
EXCÉDENT		
Aide à l'action communautaire autonome	2 131 505	2 050 413
Aide à l'action communautaire internationale	798 095	1 279 089
	2 929 600	3 329 502
	3 864 293 $	5 581 195 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Louise Paquette
Directrice générale

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce Fonds est administré par la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'action humanitaire internationale.

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie du Fonds. Ces intérêts sont versés au Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés à l'état des résultats.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Paiements de transfert

Les aides financières accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de protocoles d'entente ou conventions de subvention.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique et bureautique	30 %

3. PRODUITS

En vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.1), Loto-Québec verse au Fonds, aux fins de l'aide à l'action communautaire autonome, une somme correspondant à 5 % du bénéfice net réalisé au cours de son exercice financier précédent relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent et, aux fins de l'aide humanitaire internationale, une somme correspondant à 1 % de ce même bénéfice.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit:

	1999			1998
	Aide à l'action humanitaire internationale	Aide à l'action communautaire autonome	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	15 655 $	1 125 088 $	1 140 743 $	1 295 618 $
Services de transport et de communication	15 548	103 288	118 836	123 447
Services professionnels et administratifs	427	205 171	205 598	209 795
Loyers et location d'équipement	493	104 333	104 826	91 731
Entretien et réparations	54	43 807	43 861	3 860
Fournitures	240	36 103	36 343	12 593
Matériel et équipement		2 177	2 177	8 992
Amortissement des immobilisations		40 738	40 738	23 952
Perte sur disposition d'immobilisations		12 614	12 614	1 895
	32 417 $	1 673 319 $	1 705 736 $	1 771 883 $

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	24 203 $	6 449 $	17 754 $	2 109 $
Équipement informatique et bureautique	155 491	70 792	84 699	54 657
	179 694 $	77 241 $	102 453 $	56 766 $

6. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé par protocoles d'entente ou conventions de subvention à soutenir financièrement des organismes communautaires ou d'aide humanitaire internationale. Le solde des engagements au 31 mars 1999 s'établit à 15 000 $ pour l'aide à l'action communautaire autonome et à 1 452 463 $ pour l'aide à l'action humanitaire internationale.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux frais d'administration de l'année financière s'élèvent à 58 457 $ (1998: 45 976 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Tous les autres renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec ceux présentés dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Louise Paquette
Directrice générale

Québec, le 25 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution des actifs nets de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 25 juin 1999

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
L.R.Q., c. R-2.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	630 500 $	1 430 500 $
Subrogations	553 484	95 612
Reliquats et réclamations liquidées	128 900	25 573
Intérêts	47 348	17 424
	1 360 232	1 569 109
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	1 010 831	1 272 611
Frais du conseil d'administration:		
Honoraires	35 815	31 060
Communication et frais de déplacement	9 515	7 748
	45 330	38 808
Frais de la permanence du Fonds:		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	179 891	186 654
Loyers	36 419	37 545
Services professionnels et administratifs	27 919	32 582
Services de transport et de communication	10 844	7 515
Matériel et équipement	1 688	4 793
Fournitures et approvisionnement	2 925	2 865
Entretien et réparations	740	753
Autres frais	914	312
	261 340	273 019
	1 317 501	1 584 438
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	42 731	(15 329)
EXCÉDENT AU DÉBUT	936 045	951 374
EXCÉDENT À LA FIN	978 776 $	936 045 $

INFORMATION SECTORIELLE (note 5)

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	55 754 $	180 517 $
Placements temporaires – au coût (note 6)	387 716	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		800 000
Débiteurs	775	
Intérêts courus	27 740	9
	471 985	980 526
Placement – au coût (note 7)	550 000	
	1 021 985 $	980 526 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	43 209 $	44 481 $
EXCÉDENT		
Excédent réservé à l'aide aux bénéficiaires (note 8)		
Maintien des liquidités	100 000	100 000
Couverture des engagements	878 776	836 045
	978 776	936 045
	1 021 985 $	980 526 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Jean Bernier
Serge Laurin

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Revenus

Les revenus de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée pour les recours collectifs comprend un montant de 511 895 $ (1998: 761 410 $) pour trois dossiers de la région du Saguenay à la suite des inondations de juillet 1996.

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, les traitements et avantages sociaux incluent un montant de 2 971 $ (cumulatif 1998: 15 300 $) à titre de congés de maladie.

5. INFORMATION SECTORIELLE

	1999			1998		
Secteurs d'activité	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Revenus						
Subvention du gouvernement du Québec	205 700 $	424 800 $	630 500 $	205 700 $	1 224 800 $	1 430 500 $
Subrogations (1)	100 970	452 514	553 484	95 612		95 612
Reliquats et réclamations liquidées (1)		128 900	128 900		25 573	25 573
Intérêts (1)		47 348	47 348	10 515	6 909	17 424
Montants à reporter	306 670 $	1 053 562 $	1 360 232 $	311 827 $	1 257 282 $	1 569 109 $

(1) Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, le conseil d'administration a affecté une partie des revenus de subrogations aux frais de fonctionnement du Fonds pour équilibrer les dépenses de ce secteur. Conformément à la loi, les revenus de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	1999			1998		
Secteurs d'activité	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Montants reportés	306 670 $	1 053 562 $	1 360 232 $	311 827 $	1 257 282 $	1 569 109 $
Dépenses						
Aide aux bénéficiaires		1 010 831	1 010 831		1 272 611	1 272 611
Frais du conseil d'administration:						
Honoraires	35 815		35 815	31 060		31 060
Communication et frais de déplacement	9 515		9 515	7 748		7 748
	45 330		45 330	38 808		38 808
Frais de la permanence du Fonds:						
Traitements et avantages sociaux	179 891		179 891	186 654		186 654
Loyers	36 419		36 419	37 545		37 545
Services professionnels et administratifs	27 919		27 919	32 582		32 582
Services de transport et de communication	10 844		10 844	7 515		7 515
Matériel et équipement	1 688		1 688	4 793		4 793
Fournitures et approvisionnement	2 925		2 925	2 865		2 865
Entretien et réparations	740		740	753		753
Autres frais	914		914	312		312
	261 340		261 340	273 019		273 019
	306 670	1 010 831	1 317 501	311 827	1 272 611	1 584 438
Excédent des revenus sur les dépenses		42 731 $	42 731 $		(15 329) $	(15 329) $

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, incluent des certificats de placement garanti. Les taux d'intérêt fixes varient de 3,95 % à 4,25 %. Ces placements viennent à échéance au cours d'un prochain exercice.

7. PLACEMENT

	1999
Obligation d'épargne du Québec échéant le 1er juin 2008 au taux d'intérêt de 4,25 %	550 000 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

---

8. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a résolu de réserver l'excédent pour pourvoir aux engagements concernant l'aide aux bénéficiaires. En effet, il considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 100 000 $ ainsi qu'une réserve pour la couverture des engagements afin d'assurer la stabilité et la continuité de la gestion financière; le montant de cette réserve ne pourra toutefois pas excéder 75 % des engagements du Fonds.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 1 600 044 $ au 31 mars 1999 (1998: 1 536 201 $)dont 127 815 $ (1998: 309 361 $) pour trois dossiers de la région du Saguenay.

10. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 8 972 $ (1998: 8 699 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds possède un système informatique autonome et il a fait les tests pour diminuer cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Le Fonds est cependant en mesure, au regard de ses opérations courantes, de diminuer l'incertitude causée par le passage à l'an 2000, en recourant aux méthodes utilisées avant l'introduction de l'informatique. Par contre, le Fonds ne peut s'assurer des effets des efforts déployés par les tiers.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 16 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juillet 1999

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
(L.R.Q., c. A-13.2)

OPÉRATIONS ET DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Suramendes compensatoires et contributions pénales	1 078 011 $	1 176 344 $
DÉPENSES		
Subventions		
Aux Centres d'aide	1 010 000	985 000
À SOS – Violence conjugale	200 000	200 000
Aux projets spéciaux	45 000	45 000
	1 255 000	1 230 000
Traitements et avantages sociaux	115 249	294 558
Services de communication	34 430	38 691
Frais de déplacement et colloques	17 202	25 623
Frais de déménagement	5 296	
Publicité	2 039	29 166
Services professionnels	15 521	12 855
Frais de formation	99	1 182
Abonnements	806	1 340
Loyers (note 3)	18 778	44 007
Mobilier et équipement	7 942	3 286
Fournitures et approvisionnements	2 665	3 452
Intérêts sur avance du Fonds consolidé du revenu	13 947	
	1 488 974	1 684 160
PERTE NETTE	410 963	507 816
EXCÉDENT AU DÉBUT	314 606	822 422
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(96 357) $	314 606 $

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	220 526 $	312 323 $
Frais payés d'avance	1 023	5 698
Débiteurs		258
	221 549 $	318 279 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	17 906 $	3 673 $
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	300 000	
	317 906	3 673
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(96 357)	314 606
	221 549 $	318 279 $

Mario Bilodeau
Sous-ministre associé à la Direction Générale
des poursuites publiques

Michel Bouchard
Sous-ministre de la Justice et
Sous-procureur général

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, constitué par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q., chapitre A-13.2), a pour objet le financement des services d'aide aux victimes d'actes criminels.

Ce Fonds est administré par le ministre de la Justice et le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds est fixé dans sa loi constitutive. Les dépenses du Fonds comprennent les frais du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Opérations

Les revenus de suramendes compensatoires et de contributions pénales sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les autres opérations du Fonds sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Mobilier et équipement

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux opérations.

Encaisse et placement temporaire

Les surplus de liquidité du Fonds sont versés dans un compte de gestion sous la responsabilité du ministère des Finances. Conformément à une politique gouvernementale, les intérêts perçus sur les placements temporaires provenant de ces surplus ainsi que sur l'encaisse sont versés au Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans l'état des opérations et de l'excédent.

3. LOYERS

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a été relocalisé le 1er septembre 1998 dans les locaux du ministère de la Justice. Pour la période du 1er septembre 1998 au 31 mars 1999, le loyer était assumé par le ministère de la Justice et n'est pas présenté dans les dépenses du Fonds. La rétrocession des locaux du ministère au Fonds s'est effectuée le 1er avril 1999.

4. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le gouvernement du Québec a autorisé le ministre des Finances à avancer au Fonds, sur une base rotative, une ou plusieurs avances prélevées sur le Fonds consolidé du revenu et dont le capital global en cours à un moment donné ne peut excéder 800 000 $. Le taux d'intérêt en vigueur est le taux préférentiel des banques à charte. Ces avances sont remboursables au ministre des Finances et elles viendront à échéance au plus tard le 30 mars 2004.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 6 612 $ (1998: 14 473 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Fonds.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Mario Bilodeau
Sous-ministre associé
à la Direction générale des poursuites publiques

Québec, le 3 septembre 1999

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et l'état des opérations et du déficit de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 septembre 1999

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-29)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	14 131 486 $	13 204 932 $
Amortissement des escomptes et primes sur obligations	(1 728 854)	(1 231 459)
Gains sur aliénations de placements (note 3)	6 075 114	2 972 751
Revenus de prêts de titres	1 208	7 452
	18 478 954	14 953 676
DÉPENSES		
Frais de garde	2 332	3 447
REVENU AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	18 476 622	14 950 229
Perte sur contrat d'échange de taux d'intérêt		(2 793 354)
REVENU NET	18 476 622 $	12 156 875 $

SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE DU FONDS – CAPITAL		
Solde au début	177 677 000 $	160 740 000 $
Contributions du gouvernement du Québec	43 524 000	40 838 000
Remboursements du principal des obligations	(30 456 000)	(23 901 000)
Solde à la fin	190 745 000	177 677 000
SOLDE DU FONDS – REVENUS CUMULÉS		
Solde au début		
Revenu net	18 476 622	12 156 875
Remboursements d'emprunts (principal et intérêts)	(12 014 337)	(12 156 875)
Solde à la fin	6 462 285	
SOLDE DU FONDS	197 207 285 $	177 677 000 $

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements (note 4)	200 462 623 $	177 679 660 $
Intérêts courus	4 108 607	2 789 901
Encaisse	692	793
	204 571 922 $	180 470 354 $
PASSIF		
Créditeur	7 364 637 $	2 793 354 $
SOLDE DU FONDS	197 207 285	177 677 000
	204 571 922 $	180 470 354 $

François Martel
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec a été créé par le ministre des Finances afin d'exercer les responsabilités que lui confie l'article 28.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

Le Fonds est constitué des sommes destinées au paiement du principal de tout emprunt subventionné d'un collège d'enseignement général et professionnel et que le ministre de l'Éducation, en application de l'article de la loi précitée, dépose auprès du ministre des Finances, pour être gérées par ce dernier comme fonds d'amortissement aux fins d'acquitter à même ces sommes, aux échéances prévues à l'emprunt, le principal de cet emprunt.

Les produits ou revenus des sommes ainsi déposées au Fonds doivent être utilisés conformément aux dispositions des articles de la loi précitée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont comptabilisés au coût amorti.

Les escomptes ou les primes sont amortis sur la durée restante de chaque titre en fonction d'un taux de rendement constant.

Frais d'administration

Les frais d'administration du Fonds, défrayés à même les crédits du ministère des Finances, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. GAINS SUR ALIÉNATIONS DE PLACEMENTS

Les pertes sur les ventes de titres obligataires aux autres fonds d'amortissement administrés par le ministre des Finances, effectuées au cours de l'année financière, s'élèvent à 443 151 $ (1998: gains de 1 020 131 $).

4. PLACEMENTS

	1999	1998
Obligations - à la valeur nominale	167 747 000 $	124 037 000 $
Solde non amorti des primes déduites des escomptes	24 912 221	12 997 660
	192 659 221	137 034 660
Placements à court terme – au coût	7 803 402	40 645 000
	200 462 623 $	177 679 660 $

Les obligations dont les échéances s'échelonnent du 26 mars 2001 au 16 janvier 2023 portent intérêt à des taux variant de 5,25 % à 13 %. Au 31 mars 1999, la valeur marchande des obligations est de 205 594 286 $ (1998: 153 349 989 $).

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'exercer normalement les activités reliées au Fonds.

Le ministère des Finances a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du Fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent fidèlement, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 1999

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (L.R.Q., c. I-13.3)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	28 767 788 $	28 275 994 $
Amortissement des escomptes et primes sur obligations	(2 915 247)	(5 092 898)
Gains sur aliénations de placements (note 3)	5 985 549	8 742 767
Revenus de prêts de titres	7 483	868
	31 845 573	31 926 731
DÉPENSES		
Frais de garde	2 576	5 725
REVENU AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	31 842 997	31 921 006
Perte sur contrat d'échange de taux d'intérêt		(7 072 470)
REVENU NET	31 842 997 $	24 848 536 $

SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE DU FONDS – CAPITAL		
Solde au début	360 486 500 $	324 440 500 $
Contributions du gouvernement du Québec	68 301 000	63 933 000
Remboursements du principal des obligations	(53 175 000)	(27 887 000)
Solde à la fin	375 612 500	360 486 500
SOLDE DU FONDS – REVENUS CUMULÉS		
Solde au début	686 624	7 765
Revenu net	31 842 997	24 848 536
Remboursements d'emprunts (principal et intérêts)	(24 461 651)	(24 169 677)
Solde à la fin	8 067 970	686 624
SOLDE DU FONDS	383 680 470 $	361 173 124 $

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements (note 4)	375 363 292 $	360 076 347 $
Intérêts courus	8 315 806	8 168 712
Encaisse	1 372	535
	383 680 470 $	368 245 594 $
PASSIF		
Créditeur		7 072 470 $
SOLDE DU FONDS	383 680 470 $	361 173 124
	383 680 470 $	368 245 594 $

François Martel
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec a été créé par le ministre des Finances afin d'exercer les responsabilités que lui confie l'article 476 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

Le Fonds est constitué des sommes destinées au paiement du principal de tout emprunt subventionné d'une commission scolaire et que le ministre de l'Éducation, en application de l'article de la loi précitée, dépose auprès du ministre des Finances, pour être gérées par ce dernier comme fonds d'amortissement aux fins d'acquitter à même ces sommes, aux échéances prévues à l'emprunt, le principal de cet emprunt.

Les produits ou revenus des sommes ainsi déposées au Fonds doivent être utilisés conformément aux dispositions de l'article de la loi précitée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont comptabilisés au coût amorti.

Les escomptes ou les primes sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon un taux de rendement constant.

Frais d'administration

Les frais d'administration du Fonds, défrayés à même les crédits du ministère des Finances, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. GAINS SUR ALIÉNATIONS DE PLACEMENTS

Les gains sur les ventes de titres obligataires aux autres fonds d'amortissement administrés par le ministre des Finances, effectuées au cours de l'année financière, s'élèvent à 1 321 312 $ (1998: 464 521 $).

4. PLACEMENTS

	1999	1998
Obligations - à la valeur nominale	321 930 000 $	297 972 000 $
Solde non amorti des primes déduites des escomptes	40 341 292	27 154 347
	362 271 292	325 126 347
Placements à court terme – au coût	13 092 000	34 950 000
	375 363 292 $	360 076 347 $

Les obligations dont les échéances s'échelonnent du 14 septembre 1999 au 1er octobre 2029 portent intérêt à des taux variant de 4,80 % à 14,65 %. Au 31 mars 1999, la valeur marchande des obligations est de 380 364 254 $ (1998: 344 159 099 $).

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'exercer normalement les activités reliées au Fonds.

Le ministère des Finances a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du Fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 1999

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-17)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	17 102 426 $	15 818 578 $
Amortissement des escomptes et primes sur obligations	(2 036 576)	(1 012 813)
Gains sur aliénations de placements (note 3)	4 728 720	2 922 311
Revenus de prêts de titres	1 773	691
	19 796 343	17 728 767
DÉPENSES		
Frais de garde	2 256	3 402
REVENU AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	19 794 087	17 725 365
Perte sur contrat d'échange de taux d'intérêt		(2 398 369)
REVENU NET	19 794 087 $	15 326 996 $

SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE DU FONDS – CAPITAL		
Solde au début	201 859 000 $	183 054 000 $
Contributions du gouvernement du Québec	70 583 000	69 282 000
Remboursements du principal des obligations	(36 329 000)	(50 477 000)
Solde à la fin	236 113 000	201 859 000
SOLDE DU FONDS – REVENUS CUMULÉS		
Solde au début	7 842 703	11 702 657
Revenu net	19 794 087	15 326 996
Remboursements d'emprunts (principal et intérêts)	(20 312 348)	(19 186 950)
Solde à la fin	7 324 442	7 842 703
SOLDE DU FONDS	243 437 442 $	209 701 703 $

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements (note 4)	238 971 255 $	207 547 917 $
Intérêts courus	4 464 975	4 551 759
Encaisse	1 212	396
	243 437 442 $	212 100 072 $
PASSIF		
Créditeur		2 398 369 $
SOLDE DU FONDS	243 437 442 $	209 701 703
	243 437 442 $	212 100 072 $

François Martel
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec a été créé par le ministre des Finances afin d'exercer les responsabilités que lui confie l'article 6.1 de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17).

Le Fonds est constitué des sommes destinées au paiement du principal de tout emprunt subventionné d'un établissement universitaire et que le ministre de l'Éducation, en application de l'article de la loi précitée, dépose auprès du ministre des Finances, pour être gérées par ce dernier comme fonds d'amortissement aux fins d'acquitter à même ces sommes, aux échéances prévues à l'emprunt, le principal de cet emprunt.

Les produits ou revenus des sommes ainsi déposées au Fonds doivent être utilisés conformément aux dispositions des articles de la loi précitée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont comptabilisés au coût amorti.

Les escomptes ou les primes sont amortis sur la durée restante de chaque titre en fonction d'un taux de rendement constant.

Frais d'administration

Les frais d'administration du Fonds, défrayés à même les crédits du ministère des Finances, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. GAINS SUR ALIÉNATIONS DE PLACEMENTS

Les gains sur les ventes de titres obligataires aux autres fonds d'amortissement administrés par le ministre des Finances, effectuées au cours de l'année financière, s'élèvent à 1 518 562 $ (1998: aucune transaction).

4. PLACEMENTS

	1999	1998
Obligations - à la valeur nominale	219 923 000 $	172 581 000 $
Solde non amorti des primes déduites des escomptes	17 493 255	25 248 917
	237 416 255	197 829 917
Placements à court terme – au coût	1 555 000	9 718 000
	238 971 255 $	207 547 917 $

Les obligations dont les échéances s'échelonnent du 13 mars 2001 au 20 décembre 2018 portent intérêt à des taux variant de 5,25 % à 13,25 %. Au 31 mars 1999, la valeur marchande des obligations est de 246 615 366 $ (1998: 209 882 895 $).

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

5. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'exercer normalement les activités reliées au Fonds.

Le ministère des Finances a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du Fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 1999

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-5 et c. S-4.2)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	13 147 678 $	16 144 825 $
Amortissement des escomptes et primes sur obligations	7 351 331	3 698 800
Gains sur aliénations de placements (note 3)	9 117 177	16 714 409
Revenus de prêts de titres	3 810	3 930
	29 619 996	36 561 964
DÉPENSES		
Frais de garde	2 720	8 575
REVENU AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	29 617 276	36 553 389
Perte sur contrat d'échange de taux d'intérêt (note 4)	(6 568 997)	(14 268 121)
REVENU NET	23 048 279 $	22 285 268 $

SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE DU FONDS – CAPITAL		
Solde au début	301 791 000 $	289 919 000 $
Contributions du gouvernement du Québec	45 955 000	50 349 946
Remboursements du principal des obligations	(29 134 000)	(38 477 946)
Solde à la fin	318 612 000	301 791 000
SOLDE DU FONDS – REVENUS CUMULÉS		
Solde au début	8 067 289	2 125
Revenu net	23 048 279	22 285 268
Remboursements d'emprunts (principal et intérêts)	(18 299 054)	(14 220 104)
Solde à la fin	12 816 514	8 067 289
SOLDE DU FONDS	331 428 514 $	309 858 289 $

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements (note 5)	334 435 873 $	319 340 299 $
Intérêts courus	3 560 843	4 785 135
Encaisse	795	976
	337 997 511 $	324 126 410 $
PASSIF		
Créditeur	6 568 997 $	14 268 121 $
SOLDE DU FONDS	331 428 514	309 858 289
	337 997 511 $	324 126 410 $

François Martel
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec a été créé par le ministre des Finances afin d'exercer les responsabilités que lui confient les articles 178.0.2 et 178.0.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5) et les articles 468 et 469 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).

Le Fonds est constitué des sommes destinées au paiement du principal de tout emprunt subventionné d'un conseil régional, d'une régie régionale, d'un établissement public ou de la Corporation d'hébergement du Québec et que le ministre de la Santé et des Services sociaux, en application des articles des lois précitées, dépose auprès du ministre des Finances, pour être gérées par ce dernier comme fonds d'amortissement aux fins d'acquitter à même ces sommes, aux échéances prévues à l'emprunt, le principal de cet emprunt.

Les produits ou revenus des sommes ainsi déposées au Fonds doivent être utilisés conformément aux dispositions des articles des lois précitées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont comptabilisés au coût amorti.

Les escomptes ou les primes sont amortis sur la durée restante de chaque titre en fonction d'un taux de rendement constant.

Frais d'administration

Les frais d'administration du Fonds, défrayés à même les crédits du ministère des Finances, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. GAINS SUR ALIÉNATIONS DE PLACEMENTS

Les gains sur les ventes de titres obligataires aux autres fonds d'amortissement administrés par le ministre des Finances, effectuées au cours de l'année financière, s'élèvent à 3 496 649 $(1998: 444 860 $).

4. PERTE SUR CONTRAT D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT

De façon à réduire les fluctuations des revenus du Fonds d'une année à l'autre, le ministre des Finances garantit un taux de rendement sur l'avoir moyen prévu du Fonds.

En vertu de la politique adoptée à cet effet, l'assurance d'un taux de rendement garanti prend la forme d'un contrat d'échange de taux d'intérêt entre le Fonds et le Fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement du Québec. Ce dernier paie au Fonds des revenus calculés en appliquant le taux de rendement garanti à l'avoir moyen prévu du Fonds et reçoit un taux variable calculé sur la base des revenus effectivement réalisés par le Fonds, comprenant les intérêts ainsi que les gains et pertes en capital sur l'avoir réel du Fonds. Le taux de rendement garanti pour la présente année financière est de 6,93 %.

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. PLACEMENTS

	1999	1998
Obligations - à la valeur nominale	529 582 200 $	460 315 439 $
Solde non amorti des escomptes déduits des primes	(214 341 727)	(150 384 140)
	315 240 473	309 931 299
Placements à court terme – au coût	19 195 400	9 409 000
	334 435 873 $	319 340 299 $

Les obligations dont les échéances s'échelonnent du 18 août 1999 au 1er octobre 2029 portent intérêt à des taux variant de 5,25 % à 13 %. Au 31 mars 1999, la valeur marchande des obligations est de 336 333 671 $ (1998: 325 047 573 $).

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'exercer normalement les activités reliées au Fonds.

Le ministère des Finances a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du Fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 1999

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES
(L.Q. 1996, c. 45)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	26 725	79 409
Contribution du gouvernement du Québec	34 449	16 845
	61 174	96 254
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 840	3 564
Fonctionnement	16 223	18 331
Capital	11 301	18 778
Transferts	23 057	53 455
Intérêts sur emprunts	6 753	2 126
	61 174	96 254

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	154 253	131 260
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	16 835	
Avances aux entreprises et aux municipalités	2 292	652
	173 380	131 912
PASSIF		
À court terme		
Contribution du gouvernement du Québec reçue d'avance		4 614
Créditeurs et frais courus	22 260	29 510
Emprunts (note 3)	150 392	97 261
Intérêts courus sur emprunts	728	527
	173 380	131 912

ÉVENTUALITÉS (note 4)

Yvan Bouchard
Michel Boivin

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Loi instituant le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées (L.Q., 1996, chapitre 45) est entrée en vigueur le 21 novembre 1996 et a effet depuis le 19 juillet 1996. Le ministre désigné comme président du Comité ministériel de coordination pour la reconstruction et la relance économique est responsable de l'application de cette loi.

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles supportées par un ministère ou un organisme du Gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 et qui ont affecté les régions reconnues sinistrées par le Gouvernement. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique de ces régions.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée au ministre des Finances. La comptabilité et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le président du Conseil du trésor.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état du flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'année financière.

Revenus et contributions à recevoir

La contribution des gouvernements est comptabilisée dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées. Cette contribution, révisée périodiquement, fait l'objet d'une estimation qui repose sur les meilleurs renseignements disponibles à la date de préparation des états financiers. Cependant, à la suite de la vérification finale du gouvernement du Canada, certains ajustements pourraient s'avérer importants et nécessaires, mais il est difficile de prévoir l'ampleur de l'incertitude qui en découle. S'il y a lieu, les contributions fédérale et provinciale seront modifiées en conséquence dans l'année financière au cours de laquelle ces ajustements seront connus.

Dépenses

Les traitements et avantages sociaux représentent la dépense supplémentaire, en sus des opérations régulières, encourue par un ministère ou un organisme pour rémunérer le personnel affecté aux activités du Fonds.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'opération des ministères et organismes relativement aux activités du Fonds.

Les coûts des biens de nature «capital» représentent principalement la réparation des dommages qu'a subi le réseau routier lors du sinistre. Ils sont portés aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle les travaux sont effectués.

Les transferts représentent les aides financières accordées dans le cadre des activités du Fonds. Ils sont portés aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés, lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies et lorsque le bénéficiaire a engagé des dépenses admissibles.

3. EMPRUNTS

	1999	1998
Dû au Fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux préférentiel bancaire sans modalité de remboursement	520	6 216
Marge de crédit au Fonds de financement, portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires pour un mois majoré de 0,3 % pour les frais de gestion et sans modalité de remboursement	149 872	91 045
	150 392	97 261

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. ÉVENTUALITÉS

Le gouvernement du Québec fait l'objet de deux réclamations en recours collectif en regard de sa gestion, exploitation, surveillance et entretien des barrages et digues destinés à contrôler le débit et le niveau du réservoir Lac Kénogami.

En plus de cette réclamation, le gouvernement du Québec, conjointement avec des tiers, fait l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 116 000 000 $ tant en regard de sa gestion du réservoir Lac Kénogami, du Grand Lac Ha! Ha! et de l'opération des barrages retenant leurs eaux, qu'en regard de la gestion des événements reliés au sinistre. Cette somme peut être modifiée pour y ajouter tout montant jugé pertinent par les demandeurs.

Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le Gouvernement pourrait devoir assumer et comptabiliser au Fonds ne peut être déterminée.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvan Bouchard
Administrateur du Fonds

Roland Cloutier
Directeur général de l'administration par intérim

Québec, le 15 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 15 septembre 1999

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1 et c. P-30)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Primes	101 056 $	100 875 $
Revenus de placements (note 3)	275 279	211 823
	376 335	312 698
DÉPENSES		
Réclamations en exécution de garantie	151 971	71 757
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	224 364	240 941
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 946 176	2 705 235
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 170 540 $	2 946 176 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	418 $	5 865 $
Débiteurs		5 512
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue et intérêts courus	65 130	71 745
Dépôts à participation (note 4)	3 288 090	2 921 493
	3 353 638 $	3 004 615 $
PASSIF		
Réclamation en exécution de garantie à payer	183 098 $	58 439 $
SOLDE DU FONDS	3 170 540	2 946 176
	3 353 638 $	3 004 615 $

POLICES DE GARANTIE (note 5)

Pour la Régie,
Gaétan Bourque
Jean-Claude Blanchette

FONDS D'ASSURANCE- GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Police de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds administré par la Régie ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. REVENUS DE PLACEMENTS

	1999	1998
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	273 131 $	200 372 $
Dépôt à vue	2 148	2 407
Gain sur aliénation d'unités de participation		9 044
	275 279 $	211 823 $

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1999	1998
Nombres d'unités	3 830	3 450
Juste valeur par unité	977 $	1 000 $
Coût d'acquisition des unités	3 288 090	2 921 493
Juste valeur des unités	3 744 827	3 452 262

5. POLICES DE GARANTIE

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'année financière précédente. Les polices en vigueur au 31 mars 1999 totalisent 409 M$ (31 mars 1998: 402 M$).

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds d'assurance-garantie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance-garantie au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 5 juillet 1999

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
L.R.Q., c. A-29.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998 (note 3)
REVENUS		
Droits d'assurance – Gouvernement du Québec (note 4)	12 084 948 $	9 962 511 $
Revenus de placements:		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 543	1 608
Intérêts sur dépôt à vue	712 983	1 288 999
Intérêts sur dépôts à terme	1 209 874	
Revenus de dépôts à participation	966 022	998 043
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	285 468	
	3 176 890	2 288 650
	15 261 838	12 251 161
DÉPENSES		
Provision pour garanties de prêts (note 7)	1 525 248	11 178 526
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	13 736 590 $	1 072 635 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(14 504 973) $	(15 651 875) $
Modification comptable (note 3)	(715 481)	(641 214)
Solde redressé	(15 220 454)	(16 293 089)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	13 736 590	1 072 635
SOLDE À LA FIN	(1 483 864) $	(15 220 454) $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	770 $	320 $
Revenus de placements à recevoir	951 894	361 286
	952 664	361 606
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	55 235 238	44 911 481
	56 187 902 $	45 273 087 $
PASSIF		
À court terme		
Gains nets reportés à la vente de placement (note 6)	1 615 766 $	1 422 541 $
Avances du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalités de remboursement	10 000 000	10 000 000
Provision pour garanties de prêts (note 7)	46 056 000	49 071 000
	57 671 766	60 493 541
AVOIR	(1 483 864)	(15 220 454)
	56 187 902 $	45 273 087 $

PRÊTS ASSURÉS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,
Michel R. St-Pierre
Louis Bernard

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligations sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligations sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions agricoles économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction. Pour déterminer la provision pour garanties de prêts, la direction a conçu un modèle fondé sur les pertes passées. La provision est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant la durée moyenne restante du solde des prêts garantis à la fin de l'exercice et un taux d'intérêt sur placement d'une durée similaire.

La provision pour garanties de prêts comprend une composante spécifique et une composante générale. La provision spécifique pour garanties de prêts est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 1999 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

La provision générale reflète le risque que représente les prêts garantis non repérables individuellement et pour lesquels il est impossible d'établir pour le moment une provision à titre de prêts individuels.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la valeur axée sur leur valeur marchande alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés au coût d'acquisition. Également, la Caisse de dépôt et placement du Québec a réduit de 314 641 $ les intérêts gagnés sur le dépôt à vue de l'exercice terminé le 31 mars 1998. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1998 ont été redressés. Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1999	1998
Revenus et dépenses		
Intérêts sur dépôt à vue		(314 641) $
Revenus de dépôts à participation	(155 625) $	240 374
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	69 015	
Excédent des revenus sur les dépenses	(86 610)	(74 267)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	1999	1998
Bilan		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	813 674 $	707 060 $
Gains nets reportés à la vente de placements	1 615 766	1 422 541
Avoir	(802 092)	(715 481)

4. DROITS D'ASSURANCE - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,85 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

Les dépôts à terme à taux fixe d'obligations confèrent à son détenteur le rendement du fonds spécialisé d'obligations de la Caisse. Ils viennent à échéance à la fin de chaque mois et sont généralement réinvestis.

	1999	1998
Dépôts à participation		
Coût d'acquisition des unités	15 892 442 $	10 006 956 $
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	1 116 628	1 021 701
	17 009 070	11 028 657
Dépôts à terme à taux fixe d'obligations		
Coût d'acquisition des unités	10 082 514	
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	11 687	
	10 094 201	
Dépôts à terme (4,75 % à 6 %, échéance de 10 à 17 mois)	26 600 000	
Dépôt à vue	1 531 967	33 882 824
	55 235 238 $	44 911 481 $

Au 31 mars 1999, la valeur marchande des 19 112 unités (1998: 12 871) de dépôts à participation est de 18 686 979 $ (1998: 12 979 440 $).

Au 31 mars 1999, la valeur marchande des dépôts à terme à taux fixe d'obligations est de 10 222 753 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	1999			1998
	Dépôts à participation	Dépôts à terme à taux fixe d'obligations	Total	Total
Solde au début	1 422 541 $		1 422 541 $	1 415 208 $
Gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	487 096	(62 540) $	424 556	230 114
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(236 543)	5 212	(231 331)	(222 781)
Solde à la fin	1 673 094 $	(57 328) $	1 615 766 $	1 422 541 $

7. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	1999	1998
Solde au début	49 071 000 $	41 267 000 $
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 572 166)	(3 411 285)
Recouvrements de pertes	31 918	36 759
Variation de la provision – dépense	1 525 248	11 178 526
Solde à la fin	46 056 000 $	49 071 000 $
Provision spécifique	8 257 992 $	7 280 931 $
Provision générale	37 798 008	41 790 069
Solde à la fin	46 056 000 $	49 071 000 $

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 1999 de 3 088,6 millions de dollars (1998 - 2 830,6 millions). Au 31 mars 1999, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 22 millions de dollars (1998 - 20 millions).

8. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs en date du 30 avril 1999 et se détaillent comme suit:

	1999	1998
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	2 192 777 000 $	1 801 352 000 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	549 496 000	631 176 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	303 583 000	354 768 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	20 296 000	25 644 000
Montants à reporter	3 066 152 000 $	2 812 940 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. PRÊTS ASSURÉS (suite)

	1999	1998
Montants reportés	3 066 152 000 $	2 812 940 000 $
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	223 000	922 000
Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1)	14 451 000	7 255 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	4 161 000	5 130 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	3 519 000	4 171 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	61 000	183 000
	3 088 567 000 $	2 830 601 000 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Société a déployé des efforts importants afin de modifier ou remplacer ses principaux systèmes informatiques pour leur permettre de passer à l'an 2000. De l'avis de la direction, la Société a adopté des mesures qui minimisent les incertitudes et le risque associé au passage de l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des placements et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 1999

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
(L.R.Q., c. M-28)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	269 648 622 $	192 566 332 $
Contribution du gouvernement du Canada	2 876 152	19 844 528
Contribution des municipalités	219 406	
Autres revenus	343 421	171 850
	273 087 601 $	212 582 710 $
DÉPENSES		
Contrats de remise en état du réseau routier supérieur	93 707 507 $	80 303 582 $
Honoraires professionnels	6 643 605	4 249 297
Traitements et avantages sociaux	65 501 352	56 996 349
Amortissement des immobilisations	53 340 810	27 950 234
Dépenses administratives (note 3)	18 319 691	15 035 342
Intérêts sur emprunts (note 4)	34 906 746	27 437 904
Amortissement des frais reportés	667 890	610 002
	273 087 601 $	212 582 710 $

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Immobilisations (note 5)	1 041 639 313 $	611 708 354 $
Débiteurs (note 6)	63 460 141	256 251 472
Frais reportés – au coût amorti	4 770 696	4 632 186
	1 109 870 150 $	872 592 012 $
PASSIF		
Dette à long terme (note 7)	598 717 572 $	583 142 965 $
Emprunts temporaires (note 8)	187 392 583	144 659 315
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 9)	189 947 917	28 717 333
Créditeurs et frais courus	59 376 089	49 877 573
Intérêts courus	15 836 717	13 692 102
Crédits reportés (note 10)	58 599 272	52 502 724
	1 109 870 150 $	872 592 012 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Gordon Smith
Administrateur du Fonds

André Trudeau
Sous-ministre des Transports

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	53 340 810 $	27 950 234 $
Amortissement des frais reportés	667 890	610 002
Amortissement des crédits reportés	(3 416 279)	(2 100 959)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation *	204 434 462	(73 234 741)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	255 026 883	(46 775 464)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	90 000 000	275 633 800
Emprunts temporaires – net	42 733 268	144 659 315
Remboursement de la dette à long terme	(74 425 393)	(41 475 573)
Frais reportés	(806 400)	631 829
Crédits reportés	9 512 827	36 603 906
Liquidités provenant des activités de financement	67 014 302	416 053 277
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(483 272 499)	(365 987 800)
Produit d'aliénations d'immobilisations	730	602
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(483 271 769)	(365 987 198)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(161 230 584)	3 290 615
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(28 717 333)	(32 007 948)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(189 947 917) $	(28 717 333) $

L'insuffisance des liquidités correspond aux avances du Fonds consolidé du revenu.

* Comprend les variations survenues dans les débiteurs, les créditeurs et frais courus et les intérêts courus.

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier a été constitué le 1er avril 1996 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28). Le Fonds est affecté au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier supérieur. Celui-ci comprend les coûts imputés au réseau routier supérieur depuis le 1er avril 1996. Le Fonds est administré par le ministre des Transports.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états englobent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le coût des traitements et avantages sociaux ainsi que celui des dépenses administratives sont établis par une estimation de la contribution des employés du ministère des Transports aux activités du Fonds.

Immobilisations

- Réseau routier supérieur

Tous les coûts engagés directement pour la réalisation des travaux en régie ou à contrats, de la phase d'élaboration des projets jusqu'à la mise en service, y incluant les frais d'intérêts relatifs au financement temporaire, sont capitalisés et amortis par axe d'intervention selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la borne inférieure de leur durée de vie utile, soit:

	Taux
Conservation des chaussées	15 ans
Conservation des structures	20 ans
Amélioration du réseau	15 ans
Développement du réseau	20 ans.

Les acquisitions de l'année financière sont amorties à la moitié du taux établi pour tenir compte de l'échelonnement de l'investissement sur toute la période.

- Mobilier et équipement transférés par le ministère des Transports

Le mobilier de bureau et les équipements informatiques, transférés du ministère des Transports lors de la constitution du Fonds, sont comptabilisés à la valeur attribuée par le Gouvernement et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de 5 ans.

Frais reportés

L'escompte ou la prime ainsi que les frais d'émission propres aux emprunts à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des emprunts.

Crédits reportés

Les contributions du gouvernement du Canada et des municipalités relatives aux immobilisations sont comptabilisées comme crédits reportés et sont virées aux résultats selon la méthode et les taux d'amortissement utilisés pour le réseau routier supérieur.

Les contrats accordés aux entrepreneurs relativement aux travaux sur le réseau routier supérieur prévoient un cautionnement obligatoire en cas de défaut de l'entrepreneur. La contribution au coût des immobilisations à titre de caution en cas de défaut de l'entrepreneur est inscrite comme crédit reporté et est amortie selon la méthode et les taux d'amortissement utilisés pour le réseau routier supérieur.

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

	1999	1998
Loyers	7 748 277 $	6 746 242 $
Services administratifs	4 169 725	3 066 105
Frais de déplacement	1 664 905	1 436 194
Services de communications	1 985 959	1 601 296
Fournitures et approvisionnements	2 214 706	1 717 724
Perfectionnement	536 119	467 781
	18 319 691 $	15 035 342 $

4. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS

	1999	1998
Dette à long terme	33 844 108 $	27 437 904 $
Emprunts temporaires	637 781	
Avances du Fonds consolidé du revenu	424 857	
	34 906 746 $	27 437 904 $

5. IMMOBILISATIONS

Réseau routier supérieur

	1999					1998
	Conservation des chaussées	Conservation des structures	Amélioration du réseau	Développement du réseau	Total	Total
Coût						
Solde au début	91 015 671 $	118 060 465 $	262 110 635 $	174 266 876 $	645 453 647 $	279 465 847 $
Acquisitions de l'exercice						
Coûts des contrats de construction et des matières premières	56 009 900	52 905 500	164 256 800	82 337 499	355 509 699	264 634 694
Frais connexes aux contrats de construction	3 351 000	5 358 900	36 661 000	18 625 100	63 996 000	44 972 803
Traitements et avantages sociaux	3 739 700	5 980 600	20 631 000	10 885 700	41 237 000	41 339 206
Dépenses administratives	1 046 000	1 672 800	5 770 600	3 044 800	11 534 200	10 905 058
Intérêts sur emprunts temporaires	1 517 400	1 559 200	5 292 200	2 626 800	10 995 600	4 136 039
	65 664 000	67 477 000	232 611 600	117 519 899	483 272 499	365 987 800
Coût total à reporter	156 679 671 $	185 537 465 $	494 722 235 $	291 786 775 $	1 128 726 146 $	645 453 647 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS (suite)

Réseau routier supérieur (suite)

	1999					1998
	Conservation des chaussées	Conservation des structures	Amélioration du réseau	Développement du réseau	Total	Total
Coût total reporté	156 679 671 $	185 537 465 $	494 722 235 $	291 786 775 $	1 128 726 146 $	645 453 647 $
Amortissement cumulé	14 243 072	13 082 269	41 166 326	19 824 810	88 316 477	35 590 914
	142 436 599 $	172 455 196 $	453 555 909 $	271 961 965 $	1 040 409 669	609 862 733

Mobilier et équipements transférés par le ministère des transports		
Coût	3 075 506	3 076 236
Amortissement cumulé	1 845 862	1 230 615
	1 229 644	1 845 621
Coût net des immobilisations	1 041 639 313 $	611 708 354 $

6. DÉBITEURS

	1999	1998
Gouvernement du Québec	61 408 939 $	245 081 425 $
Gouvernement du Canada		
Travaux d'infrastructures Canada-Québec	149 000	7 309 041
Programme stratégique Canada-Québec d'amélioration routière	296 716	2 331 179
Réseau routier de l'Outaouais	1 581 037	185 500
Autres	24 449	1 344 327
	63 460 141 $	256 251 472 $

7. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux de 5,25 % à 6,5 %, échéant jusqu'en juin 2009	596 563 785 $	580 681 494 $
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 307 684 $, échéant en 2006	2 153 787	2 461 471
	598 717 572 $	583 142 965 $

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochaines années financières se détaillent comme suit:

	Montants venant à échéance	Montants à refinancer	Versements nets
2000	74 425 393 $		74 425 393 $
2001	105 144 093	25 200 000 $	79 944 093
2002	76 344 093		76 344 093
2003	94 801 573	41 590 300	53 211 273
2004	30 449 633		30 449 633

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La marge de crédit du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peut excéder 653,4 millions de dollars. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois plus une marge 0,3 %. Cet emprunt ne comporte aucune modalité de remboursement.

9. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les avances du Fonds consolidé du revenu ne peuvent excéder 410 millions de dollars. le taux d'intérêt quotidien correspond au taux préférentiel bancaire. Ces avances ne comportent aucune modalité de remboursement.

10. CRÉDITS REPORTÉS - AU COÛT AMORTI

	1999	1998
Contribution du gouvernement du Canada		
Travaux d'infrastructures Canada-Québec	16 625 038 $	17 550 944 $
Programme stratégique Canada-Québec d'amélioration routière	25 662 433	27 099 465
Réseau routier de l'Outaouais	2 632 707	1 150 180
Contribution des municipalités	7 331 501	
Cautionnement	6 347 593	6 702 135
	58 599 272 $	52 502 724 $

11. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds doit assumer le règlement de certaines réclamations et poursuites intentées contre le ministère des Transports et impliquant pour la plupart des entreprises de construction. Les litiges touchent principalement les modalités d'exécution des contrats. Ces réclamations et poursuites représentent 44 124 817 $ au 31 mars 1999. Le dénouement de ces litiges apparaît incertain et en date de préparation des états financiers, la direction du Fonds n'est pas en mesure d'établir le montant que le Fonds pourrait avoir à débourser.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du ministère affectés au Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière d'une part et capitalisées aux coûts du réseau routier supérieur d'autre part s'élèvent respectivement à 2 500 932 $ et à 1 545 158 $ (1998: 2 283 435 $ et 1 656 165 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds utilise les systèmes informatiques du ministère des Transports. Ce dernier a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et jugements importants.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gordon Smith
Administrateur du Fonds de conservation
et d'amélioration du réseau routier

André Trudeau
Sous-ministre des Transports

Québec, le 23 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 23 septembre 1999

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
(L.Q., 1997, c. 63)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999
REVENUS	
Contribution du gouvernement du Québec	
Ministère de la Solidarité sociale (note 3)	897 079
Autre (note 4)	13 289
Autres revenus (note 5)	2 105
	912 473
DÉPENSES	
Coût des mesures	
Soutien individuel à la formation	164 090
Achats de formation	138 582
Subventions salariales d'insertion en emploi	96 187
Projets de préparation à l'emploi	58 272
Projets de formation axés sur l'emploi	52 940
Concertation pour l'emploi	53 848
Services d'aide à l'emploi	55 616
Soutien au travail autonome	40 332
Subventions et prêts individuels aux travailleurs (SPRINT) [1]	27 138
Partenariat pour la création d'emploi	22 277
Supplément de retour au travail	17 125
Programmes d'aide à l'intégration en emploi	17 072
Insertion sociale	12 113
Autres frais d'aide à l'emploi	7 928
Projets locaux de développement des compétences	5 738
Rattrapage scolaire	6 536
Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité	2 726
Ententes spécifiques	2 666
Fonds régional d'aide à l'innovation et à l'expérimentation	1 116
Autres	2 018
	784 320
Dépenses assumées à même le Compte d'assurance-emploi (note 3)	(74 511)
	709 809
Frais d'opération et d'administration (note 6)	212 926
	922 735
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(10 262)
EXCÉDENT AU DÉBUT	43
TRANSFERT D'ACTIFS NET (note 1)	10 221
EXCÉDENT À LA FIN	2

[1] Comprend une somme de 2 037 986 $ représentant des honoraires de gestion.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999
ACTIF	
À court terme	
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 7)	63 286
Débiteurs (note 8)	43 058
Frais payés d'avance	6 561
	112 905
Immobilisations (note 9)	1 833
Frais reportés (note 10)	7 650
	9 483
	122 388
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	114 776
Avance du ministère des Régions (note 11)	1 736
	116 512
Provision pour pertes sur interventions financières garanties (note 12)	5 874
EXCÉDENT (note 13)	2
	122 388

INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES (note 12)

Jacques Gariépy
Sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec

Alain Deroy
Sous-ministre de la Solidarité sociale

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, constitué le 17 décembre 1997 par la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.Q., 1997, c. 63), est affecté au financement de la mise en oeuvre et de la gestion des mesures et programmes relevant du ministre dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'emploi, ainsi que la prestation des services publics d'emploi. Le Fonds a débuté ses activités le 1er janvier 1998. Le 1er avril 1998, le gouvernement du Québec a autorisé le transfert, au Fonds, des actifs et des passifs en provenance de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. Le transfert a été effectué à la valeur comptable et se détaille comme suit:

Actif	53 597
Passif	43 376
Excédent	10 221

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Coût des mesures

Le coût des mesures est constaté lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations transférées de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre au Fonds au 1er avril sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de:

Équipements informatiques	3 ans
Équipements et mobilier de bureau	5 ans

Provision pour pertes sur interventions financières garanties

La provision pour pertes sur interventions financières garanties est établie selon l'expérience de pertes encourues auprès des clientèles visées. Les pertes anticipées sur les garanties d'emprunts sont comptabilisées aux opérations de l'année financière et inscrites au bilan à la provision pour pertes sur interventions financières garanties.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

La contribution du ministère de la Solidarité sociale tient compte, en vertu de l'Entente de mise en oeuvre Canada-Québec relative au marché du travail, d'une contribution de 558,5 M$ du Canada au Québec. Ce montant est constitué d'une somme de 56,7 M$ liée aux frais d'administration et 501,8 M$ aux mesures actives d'emploi, dont 74,5 M$ apparaît à l'état des revenus et dépenses et excédent à titre de dépenses assumées à même le Compte d'assurance-emploi. Ce dernier montant découle des contrats conclus par la Commission de l'assurance-emploi du Canada avant le 1er avril 1998, et dont l'administration a été transférée au Québec à cette date en vertu de l'Entente de mise en oeuvre Canada-Québec relative au marché du travail.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRE

Les coûts afférents aux obligations découlant des congés de maladie et de vacances accumulés et non utilisés au 31 mars 1998 par les employés du gouvernement du Canada transférés au Québec dans le cadre de l'Entente de mise en oeuvre Canada-Québec relative au marché du travail et s'élevant au montant de 13 289 M$, ont été assumés par le Fonds consolidé du revenu du Québec. En vertu d'un décret du Gouvernement, ces coûts sont imputés au Fonds de développement du marché du travail. Ils ont été imputés à la dépense de traitements et avantages sociaux.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. AUTRES REVENUS

	1999
Droits et services rémunérés	1 818
Gain sur disposition d'immobilisation *	287
	2 105

* Ce gain est relatif à la vente d'un terrain transféré de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre au 1er avril 1998 à une valeur nulle.

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1999
Traitements et avantages sociaux	154 141
Transport et communication	8 906
Services professionnels et administratifs	22 186
Entretien et réparation	2 390
Loyers	11 674
Fournitures et approvisionnement	1 686
Matériel	2 616
Charge du Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	7 642
	211 241
Amortissement	
Équipements informatiques	1 586
Équipements et mobilier de bureau	99
	1 685
	212 926

7. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance ne porte pas intérêt et ne prévoit pas de modalités de remboursement.

8. DÉBITEURS

	1999
Ministère de la Solidarité sociale	40 191
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 848
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	418
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	231
Autres	370
	43 058

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net
Équipements informatiques	6 545	4 900	1 645
Équipements et mobilier de bureau	580	392	188
	7 125	5 292	1 833

Les acquisitions de l'année financière s'élèvent à 103 611 $.

10. FRAIS REPORTÉS

Le Fonds a assumé certains coûts occasionnés par un accord relatif aux régimes de retraite d'employés du gouvernement du Canada transférés dans le cadre de l'Entente de mise en oeuvre Canada-Québec relative au marché du travail. Ces frais sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans. Ces coûts sont imputés à la dépense de traitements et avantages sociaux.

11. AVANCE DU MINISTÈRE DES RÉGIONS

En vertu de l'entente avec le ministère des Régions (auparavant le Secrétariat au développement des régions) visant le soutien et la création d'emplois, le Ministère verse au Fonds les sommes nécessaires aux paiements des projets autorisés dans le cadre du Fonds décentralisé de création d'emplois ainsi que des honoraires de gestion. Les mouvements de trésorerie liés à cette entente s'établissent comme suit:

	1999
Solde au début transféré de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre	1 159
Sommes perçues au cours de l'année financière	3 050
Déboursés relatifs aux projets autorisés	(2 236)
Honoraires de gestion	(237)
Solde à la fin	1 736

12. PROVISION POUR PERTES SUR INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

	1999
Solde au début transféré de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre	5 744
Provision de l'année financière	1 909
Exécution de garanties	(1 779)
Solde à la fin	5 874

La provision se répartit entre les deux interventions suivantes:

	1999
Subventions et prêts individuels aux travailleurs	4 870
Soutien à l'emploi autonome	1 004
	5 874

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

12. PROVISION POUR PERTES SUR INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES (suite)

Le montant autorisé des prêts garantis qui ont fait l'objet d'une provision s'élève à 57,6 M$ au 31 mars 1999. Le montant en capital non remboursé de ces prêts est de 27,6 M$ au 31 mars 1999.

Ces garanties couvrent une période n'excédant pas 10 ans, période maximale au cours de laquelle un individu ou une entreprise doit rembourser son emprunt.

Les prêts qui ont été subrogés en faveur du Fonds par les institutions financières à la suite d'exécution de garanties de prêts s'élèvent à 11,2 M$ au 31 mars 1999. Ces prêts ne sont pas présentés au bilan parce qu'ils sont provisionnés en entier.

13. EXCÉDENT

Les surplus accumulés qui excèdent 20 M$ sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel affectés au Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 6,6 M$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Compte tenu que les états financiers du Fonds de l'année financière terminée le 31 mars 1998 ne présentent que des activités de démarrage, ces données ne sont pas présentées aux états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 1999.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement du marché du travail ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Gariépy
Sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec

Alain Deroy
Sous-ministre
Ministère de la Solidarité sociale

Québec, le 4 octobre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement du marché du travail au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière que l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 octobre 1999

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
(L.Q., 1997, c. 91)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999
REVENUS	
Contribution du gouvernement du Québec	3 798 809 $
DÉPENSES	
Subventions octroyées (note 3)	3 449 075
Traitements et avantages sociaux	75 420
Frais de gestion (note 4)	248 200
Honoraires professionnels et frais administratifs	5 889
Frais de communication	1 484
Loyer	5 585
Entretien et réparations	53
Fournitures	12 091
Amortissement des immobilisations	1 012
	3 798 809
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	- $

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Avance au Fonds consolidé du revenu	17 009 795 $
Immobilisations (note 5)	10 327
	17 020 122 $
PASSIF	
À court terme	
Subventions à payer	1 994 775 $
Créditeurs et frais courus (note 6)	33 956
	2 028 731
Contribution du gouvernement du Québec reportée (note 7)	14 991 391
EXCÉDENT	
	17 020 122 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Lise Denis
Sous-ministre des Régions

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement régional constitué par la Loi sur le ministère des Régions (L.Q., 1997, chapitre 91), le 19 décembre 1997, a débuté ses activités le 1er avril 1998.

Le Fonds a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État. En particulier, il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat.

Le Fonds est affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues entre un conseil régional de développement, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire. Le Fonds peut aussi être affecté au financement de toute autre activité exercée par un conseil régional.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Subventions octroyées

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux suivant:

Équipement informatique et bureautique	33 1/3 %

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	1999
Organismes incorporés sans but lucratif	2 884 206 $
Municipalités, communautés urbaines et municipalités régionales de comté	522 869
Coopératives	30 000
Organismes du secteur public rattachés aux réseaux des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal	12 000
	3 449 075 $

4. FRAIS DE GESTION

En vertu de la Loi sur le ministère des Régions, les sommes nécessaires au paiement de la rémunération et des dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des personnes qui sont affectées aux activités du Fonds sont prises sur celui-ci.

En plus du personnel régulier du Fonds, des employés du ministère des Régions doivent voir à l'application de la loi.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipement informatique et bureautique	11 339 $	1 012 $	10 327 $

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999
Fournisseurs	8 989 $
Traitement et déduction à la source	24 967
	33 956 $

7. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Les sommes versées par le Gouvernement aux fins de financer des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues selon l'article 20 de la Loi sur le ministère des Régions ou de financer des projets à caractère régional, soit des projets structurants ayant un rayonnement régional et qui ont un impact sur le développement des régions ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi des régions concernées, sont comptabilisées dans le Fonds à titre de contribution du gouvernement du Québec reportée lorsque celles-ci n'ont pas été dépensées dans l'année.

8. ENGAGEMENTS

En plus des subventions comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 1999 à verser 2 472 559 $ en vertu des ententes spécifiques conclues. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les critères d'admissibilité prévues à celles-ci seront rencontrés.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 2 254 $. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000 (suite)

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement régional ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Denis
Sous-ministre des Régions

Québec, le 2 septembre 1999

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement régional au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la note 7, le Fonds a reporté une partie de la contribution du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 1999. En vertu de la comptabilité d'exercice et des principes comptables généralement reconnus, cette contribution aurait dû être comptabilisée en entier aux revenus de l'année financière terminée à cette date. Si cette transaction avait été comptabilisée adéquatement, le poste revenus reportés aurait été diminué de 14 991 391 $ au 31 mars 1999 et les revenus, l'excédent des revenus sur les dépenses et l'excédent auraient été augmentés d'autant pour l'année financière terminée à cette date.

À mon avis, à l'exception du fait que le Fonds n'a pas comptabilisé ses revenus selon la comptabilité d'exercice, tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 2 septembre 1999

FONDS DE FINANCEMENT
(L.R.Q., c. A-6)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
REVENU NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	675 051	571 631
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	3 978	6 022
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	(603 574)	(538 672)
Amortissement des escomptes et primes sur avances du Fonds consolidé du revenu	(72 702)	(32 739)
Intérêts sur placements temporaires	38	163
Pertes sur contrats de taux d'intérêt à terme	(107)	
	2 684	6 405
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission de prêts imputés aux emprunteurs	6 340	4 420
Frais d'émission sur avances du Fonds consolidé du revenu	(1 698)	(2 422)
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	1 375	1 133
	6 017	3 131
	8 701	9 536
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	1 281	1 232
Services professionnels, administratifs et autres	99	104
Service de transport et de communication	15	16
Loyers	176	173
Amortissement des immobilisations	7	5
Autres	13	13
	1 591	1 543
REVENU NET	7 110	7 993

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	14 330	10 137
Revenu net	7 110	7 993
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu		(3 800)
SOLDE À LA FIN	21 440	14 330

FONDS DE FINANCEMENT

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Prêts (note 3)	10 721 518	9 178 786
Intérêts courus sur prêts	205 949	189 270
	10 927 467	9 368 056
Encaisse	157	77
Débiteurs	5 011	5 650
Immobilisations (note 4)	14	10
Escomptes et primes reportés sur avances		22 807
Frais d'émission reportés	121	167
	10 932 770	9 396 767
PASSIF		
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 5)	10 617 789	9 193 995
Intérêts courus sur avances du Fonds consolidé du revenu	211 284	182 710
Primes et escomptes reportés sur avances	77 148	
Créditeurs	98	82
Revenus reportés	5 011	5 650
	10 911 330	9 382 437
EXCÉDENT	21 440	14 330
	10 932 770	9 396 767

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 7)

Nathalie Parenteau
Directrice par intérim du Fonds de financement

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	7 110	7 993
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(3 978)	(6 022)
Amortissement des escomptes et primes sur avances du Fonds consolidé du revenu	72 702	32 739
Amortissement des immobilisations	7	5
	75 841	34 715
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	11 957	(7 770)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	87 798	26 945
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances du Fonds consolidé du revenu	41 604 219	23 187 731
Remboursement d'avances du Fonds consolidé du revenu	(40 153 172)	(21 627 898)
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu		(3 800)
Liquidités provenant des activités de financement	1 451 047	1 556 033
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(11 811 614)	(8 583 300)
Remboursement de prêts	10 272 860	7 000 380
Acquisitions d'immobilisations	(11)	(2)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 538 765)	(1 582 922)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	80	56
ENCAISSE AU DÉBUT	77	21
ENCAISSE À LA FIN	157	77

FONDS DE FINANCEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Le Fonds de financement est un fonds spécial institué par la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6).

Le Fonds a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le Gouvernement et versées au Fonds, de faire des prêts à des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, à des entreprises du Gouvernement, à d'autres organismes déterminés par le Gouvernement et à des fonds spéciaux.

Ce Fonds est administré par le ministre des Finances. Les modes de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont prévus dans sa loi constitutive.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

Le Fonds impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par le Gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du Fonds de financement. Le Fonds impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Les montants des frais imputés sont déterminés annuellement par le ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Frais et revenus reportés

Les frais et revenus reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipements informatiques	20 %
Logiciels	33 1/3 %

Conversion des devises

Les prêts et avances du Fonds consolidé du revenu libellé en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Le montant remboursable en monnaie du Canada en vertu des contrats d'échange de devises est déterminé au cours du change prévu dans ces contrats.

3. PRÊTS

	1999	1998
Remboursable en monnaie du Canada		
Emprunteurs		
Commissions scolaires	1 848 511	1 526 932
Collèges d'enseignement général et professionnel	238 174	156 080
Montants à reporter	2 086 685	1 683 012

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. PRÊTS (suite)

	1999	1998
Montants reportés	2 086 685	1 683 012
Établissements régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5)		
Corporation d'hébergement du Québec	2 368 411	2 036 105
Autres	1 065 857	897 968
Établissements universitaires	152 106	159 124
Fonds spéciaux	1 601 218	1 198 758
Entreprises et organismes du Gouvernement	3 330 979	3 008 278
	10 605 256	8 983 245
Remboursable en monnaie des États-Unis		
Emprunteurs		
Entreprise du Gouvernement	116 262	195 541
Total des prêts	10 721 518	9 178 786

Les échéances et les taux d'intérêts sur les prêts consentis par le Fonds sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du Fonds consolidé du revenu à cette fin compte tenu des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, le Fonds peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements des prêts échus. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéance qui peuvent différer des conditions de l'avance reçue à l'origine.

Le solde à amortir au cours des années subséquentes des primes et escomptes sur prêts est de 3 931 039 $ au 31 mars 1999 (escomptes et primes de 12 296 015 $ au 31 mars 1998).

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	11	10	1	1
Équipements informatiques	104	94	10	9
Logiciels	16	13	3	
	131	117	14	10

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Remboursable en monnaie du Canada

Échéance Année financière	1999 Montant	1999 Taux (%)
1999	2 778 217	autres [1]
2000	1 121 236	6,00; 8,50; 8,89; 9,375 et 11,00
2001	708 148	6,97; 7,153; 7,25; 9,375; 10,00; 11,00 et variable *
2002	727 234	7,22; 9,31; 9,375; 10,24; 10,25; 11,00 et variable *
2003	1 332 576	5,25; 5,487; 6,383; 7,00; 7,59; 7,60; 7,61; 9,10; 9,25; 9,375; 11,00 et variable *
Montants à reporter	6 667 411	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Remboursable en monnaie du Canada (suite)

Échéance Année financière	1999 Montant	1999 Taux (%)
Montants reportés	6 667 411	
2004	1 473 560	7,50; 7,635; 8,48; 9,00; 9,375; 11,00 et variable *
2005-2009	1 362 747	6,00; 6,115; 6,50; 6,98; 7,75; 9,375; 9,50; 9,75 et 11,00
2010-2014	411 220	5,50; 9,375; 10,00 et 11,00
2015-2019	11 220	9,375
2020-2024	167 669	9,375
	10 093 827	
Plus:		
Contrats d'échange de devise en monnaie du Canada	407 700	
Total en monnaie du Canada	10 501 527	
Remboursable en monnaie des États-Unis		
2003	188 650	6,273; 6,30; 6,359 et variable *
2004-2008	267 182	6,115; 6,29
	455 832	
Moins:		
Contrat d'échange de devise en monnaie du Canada	339 570	
Total en monnaie des États-Unis	116 262	
Remboursable en monnaie du Japon		
2003	25 500	6,383
Moins:		
Contrat d'échange de devise en monnaie du Canada	25 500	
Total en monnaie du Japon		
Remboursable en monnaie de l'Allemagne		
2003	83 410	5,487
Moins:		
Contrat d'échange de devise en monnaie du Canada	83 410	
Total en monnaie de l'Allemagne		
Total des avances du Fonds Consolidé du revenu	10 167 789	

* Taux des acceptations bancaires plus ou moins un pourcentage variant entre 0,034 et 0,39.
(1) Les avances à court terme portent intérêt à des taux variant de 4,735% à 5,120 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Instruments dérivés

Le Fonds de financement utilise des instruments dérivés, notamment des contrats d'échange de devise et de taux d'intérêt, pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux avances du Fonds consolidé du revenu. Les montants nominaux des contrats d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada sont de 315 millions de dollars.

6. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par le Fonds et imputées aux résultats de l'année financière, s'élèvent à 47 870 $ (1998: 44 095 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 16 juin 1999, la Loi sur Financement-Québec (L.Q., 1999, c. 11) a été sanctionnée par l'Assemblée nationale.

Cette loi donne suite à la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998 et institue la Société Financement-Québec qui a principalement pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics des réseaux de l'éducation et de la santé, notamment en leur accordant des prêts. La Société peut, en outre, fournir des services techniques en matière d'analyse et de gestion financières.

Cette loi contient des dispositions transitoires destinées notamment à assurer le transfert en faveur de Financement-Québec des droits et obligations du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, résultant des transactions financières, des avances et des prêts déjà contractés par celui-ci à l'égard des organismes publics visés par la loi.

Les dispositions de cette loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le Gouvernement.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DE FINANCEMENT

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de financement du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Directrice par intérim du
Fonds de financement

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

Québec, le 7 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent , à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 7 juillet 1999

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT
(L.R.Q., c. M-28)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999
REVENUS	
Locations	9 672 418 $
Réparations	396 687
Contributions du gouvernement du Québec (note 3)	11 977 387
Gain sur cessions d'immobilisations	1 328 190
Autres	33 045
	23 407 727
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION	
Coût des pièces	2 214 073
Traitements et avantages sociaux	7 616 425
Location d'espaces	5 475 351
Location de matériel roulant	68 232
Carburant	48 339
Immatriculation	375 055
Honoraires professionnels	173 671
Entretien et réparations	136 051
Fournitures et approvisionnements	196 832
Petits outils	49 405
Télécommunications	267 901
Frais de déplacement et colloques	417 771
Publicité	25 340
Frais de formation	72 994
Amortissement des immobilisations	4 505 552
Intérêts sur contrats de location-acquisition	316 654
Intérêts sur emprunts bancaires	2 915
	21 962 561
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	1 445 166 $

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	134 576 $
Débiteurs (note 4)	5 125 686
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 5)	3 037 496
Stocks de pièces	890 746
Frais payés d'avance	677 639
	9 866 143
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 5)	12 149 982
Immobilisations (note 6)	26 577 330
	48 593 455 $
PASSIF	
À court terme	
Avances du Fonds de financement (note 7)	10 180 000 $
Créditeurs et frais courus (note 8)	3 992 516
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	6 001 682
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 10)	3 037 496
	23 211 694
Contributions reportées	11 786 613
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 10)	12 149 982
EXCÉDENT	1 445 166
	48 593 455 $

Gérard Bricheau
Administrateur du Fonds

André Trudeau
Sous-ministre des Transports

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1er avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28). Le Fonds est affecté au financement des activités reliées à la gestion de l'équipement roulant.

Les activités du Fonds ont débuté le 1er avril 1998. Lors de sa constitution, des immobilisations ont été transférées au Fonds en contrepartie d'une dette au Fonds consolidé du revenu. Ces immobilisations se détaillent comme suit:

Matériel roulant et équipement lourd	6 708 107 $
Matériel roulant léger	6 179 248
Réservoirs et pompes	514 203
Outillage	236 515
Équipement informatique	956 834
Logiciels	592 571
	15 187 478 $

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Stocks

Les stocks de pièces sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel roulant et équipement lourd	5, 10, 15 ans
Matériel roulant léger et matériel roulant léger détenu en vertu de contrats de location-acquisition	5 ans
Réservoirs et pompes	15 ans
Outillage	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Contributions reportées

Les contributions du gouvernement du Québec relatives au financement des immobilisations cédées lors de la constitution du Fonds sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement auxquelles ils réfèrent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions du gouvernement du Québec se composent, d'une part, d'un montant de 3 400 865 $ qui correspond à l'amortissement des contributions reportées et, d'autre part, d'une somme de 8 576 522 $ relative à des dépenses de fonctionnement.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. DÉBITEURS

	1999
Ministère des Transports	4 018 742 $
Fonds des services gouvernementaux	847 883
Autres ministères et organismes	259 061
	5 125 686 $

5. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999
Solde à recevoir, sans intérêt, recouvrable par versements annuels de 3 037 496 $, soit au même rythme que le remboursement de la dette au Fonds consolidé du revenu	15 187 478 $
Remboursement échéant en deçà d'un an	3 037 496
	12 149 982 $

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Matériel roulant et équipement lourd	14 549 575 $	1 037 410 $	13 512 165 $
Matériel roulant léger	6 720 960	2 056 858	4 664 102
Matériel roulant léger détenu en vertu de contrats de location-acquisition	6 701 974	794 975	5 906 999
Réservoirs et pompes	1 020 788		1 020 788
Outillage	353 234	31 141	322 093
Équipement informatique	1 036 374	374 667	661 707
Logiciels	692 664	210 169	482 495
Mobilier de bureau	7 313	332	6 981
	31 082 882 $	4 505 552 $	26 577 330 $

Les acquisitions de l'année financière autres que le transfert s'élèvent à 15 895 404 $.

7. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 25 000 000 $. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Elles ne comportent aucune modalité de remboursement et viennent à échéance le 31 mars 2001.

Au cours du prochain exercice, une partie de ces avances sera refinancée avec un emprunt à long terme auprès du Fonds de financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999
Fournisseurs	2 358 211 $
Traitements et avantages sociaux	1 631 390
Intérêts courus	2 915
	3 992 516 $

9. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Le 15 mai 1999, le Fonds a remboursé cette obligation qui porte un taux d'intérêt de 7 %, à même une avance du Fonds de financement.

10. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1999
Solde dû sans intérêt, échéant en 2004	15 187 478 $
Versement échéant en deçà d'un an	3 037 496
	12 149 982 $

Le montant des versements en capital à effectuer au cours de chacune des cinq prochaines années financières s'élève à 3 037 494 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les stocks de pièces cédés au Fonds lors de sa constitution, dont la juste valeur est estimée à 966 000 $, sont comptabilisés à une valeur nulle, soit la valeur attribuée par le gouvernement du Québec.

Des services de soutien administratif et technique rendus par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent. Ces services ont été effectués gratuitement.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière, s'élèvent à 321 479 $. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000 (suite)

Les progiciels acquis par le Fonds ou transférés sont récents et certifiés par les fournisseurs comme étant conformes au passage à l'an 2000. Néanmoins, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par ses partenaires, ses fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 septembre 1999

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER
(L.R.Q., c. M-25.1.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Ministère des Relations internationales		
Biens et services rendus – net	8 872 820 $	8 151 011 $
Recouvrement de taxes (note 3)	184 032	
Autres	4 930	659
	9 061 782	8 151 670
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Location d'espaces	5 323 996	5 067 203
Exploitation	814 153	774 040
Entretien et réparations	731 682	592 233
Aménagement	399 327	85 192
Traitements et avantages sociaux	173 607	175 360
Déplacements	45 477	21 566
Honoraires professionnels	63 296	80 016
Poste, messagerie et communications	11 400	11 314
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	56 370	36 394
Intérêts sur les dettes à long terme	383 671	453 045
Autres dépenses	87 968	47 799
Amortissement des immobilisations	872 381	849 606
Perte sur aliénations d'immobilisations	5 248	
	8 968 576	8 193 768
REVENU NET (PERTE NETTE)	93 206	(42 098)
EXCÉDENT AU DÉBUT	65 471	107 569
EXCÉDENT À LA FIN	158 677 $	65 471 $

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 4)	251 491 $	954 513 $
Frais payés d'avance	44 779	28 217
	296 270	982 730
Oeuvres d'art	51 198	51 198
Immobilisations (note 5)	8 435 846	8 875 809
	8 783 314 $	9 909 737 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	12 112 $	811 315 $
Créditeurs et frais courus	461 482	429 402
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 6)	1 200 000	800 000
Portion à court terme de la dette à long terme	816 133	813 627
	2 489 727	2 854 344
Dette à long terme (note 7)	6 134 910	6 989 922
	8 624 637	9 844 266
EXCÉDENT	158 677	65 471
	8 783 314 $	9 909 737 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Jean Lefebvre
Administrateur du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger

Martine Tremblay
Sous-ministre des Relations internationales

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net (Perte nette)	93 206 $	(42 098) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	872 381	849 606
Perte sur aliénations d'immobilisations	5 248	
	970 835	807 508
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	718 540	(1 620 211)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 689 375	(812 703)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(852 506)	(811 358)
Augmentation (Remboursement) des avances du Fonds consolidé du revenu	400 000	(300 000)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(452 506)	(1 111 358)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(437 666)	(400 603)
Recouvrement de taxes sur les immobilisations		443 560
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'investissement	(437 666)	42 957
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	799 203	(1 881 104)
(CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) ENCAISSE AU DÉBUT	(811 315)	1 069 789
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	(12 112) $	(811 315) $

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger est un fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., chapitre M-25.1.1). Il a pour objet de gérer et de financer les biens et services fournis par le ministre aux représentations du Québec à l'étranger.

Ce Fonds est administré par le ministre des Relations internationales. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Recouvrement de taxes

Les recouvrements de taxes accordés par des pays étrangers en vertu de privilèges diplomatiques sont inscrits aux livres dans l'exercice au cours duquel les réclamations produites sont acceptées.

Les recouvrements de taxes afférents aux frais d'opération et d'administration sont inscrits aux revenus et ceux afférents aux frais capitalisables sont inscrits en diminution des immobilisations.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres acquisitions sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les oeuvres d'art sont réparties dans l'ensemble des délégations et résidences officielles du Québec à l'étranger.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres acquisitions sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les achats de meubles dont le coût est de plus de 5 000 $ sont capitalisés. Les travaux d'aménagement et d'améliorations locatives excédant 100 000 $ sont également capitalisés.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode et taux
Bâtiments	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % d'une durée de 25 ans
Aménagement des bâtiments	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % d'une durée de 10 ans
Améliorations locatives	Amortissement à intérêts composés mensuellement (dotation croissante) au taux de 10 % sur la durée du bail jusqu'à un maximum de 10 ans
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire au taux de 20 %
Véhicules motorisés	Amortissement linéaire au taux de 20 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

Les achats acquittés au cours de l'année financière ainsi que les avances aux délégations sont convertis au taux de change prévalant à la date du transfert des fonds requis pour effectuer les transactions. Les débiteurs et les créditeurs sont convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains ou pertes de change sont imputés aux opérations de l'année financière.

3. RECOUVREMENT DE TAXES

En vertu de privilèges diplomatiques accordés par la France, le Fonds a reçu, au cours de l'exercice, des recouvrements de taxes de 184 032 $ (443 560 $ en 1997-1998). Ces recouvrements ont été comptabilisés de la façon suivante:

	1999	1998
Immobilisations		443 560 $
Revenus	184 032 $	
	184 032 $	443 560 $

Au 31 mars 1999, le Fonds estime qu'en vertu de ces mêmes privilèges diplomatiques, il pourrait obtenir des recouvrements de taxes de la France pour un montant approximatif de 188 000 $. Ces recouvrements de taxes seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les réclamations produites seront acceptées.

4. DÉBITEURS

	1999	1998
Ministère des Relations internationales		
Biens et services rendus	33 494 $	798 927 $
Avances aux délégations	164 427	128 637
Autres	53 570	26 949
	251 491 $	954 513 $

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	1 807 422 $		1 807 422 $	1 807 422 $
Bâtiments	3 110 609	291 606 $	2 819 003	2 873 619
Aménagement des bâtiments	3 018 582	1 562 368	1 456 214	1 747 239
Améliorations locatives	2 976 556	1 155 097	1 821 459	1 815 919
Mobilier	671 478	654 956	16 522	45 190
Équipement	1 808 830	1 386 768	422 062	539 680
Véhicules motorisés	311 017	217 853	93 164	46 740
	13 704 494 $	5 268 648 $	8 435 846 $	8 875 809 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1999	1998
Avances portant intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalités de remboursement, échéant le 31 mars 2000 et remboursables par anticipation. Le taux d'intérêt au 31 mars 1999 est de 6,75 %	1 200 000 $	800 000 $

7. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,15 % et 8,52 % remboursables par versements annuels de 331 993 $ et 457 700 $, échéant en 2001	3 877 342 $	4 667 035 $
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, 1,3 million de dollars remboursable en fonction de l'amortissement des immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution et 1,8 million de dollars sans modalités de remboursement	3 054 871	3 117 684
Dû au ministère des Relations internationales, sans intérêt et sans modalités de remboursement	18 830	18 830
	6 951 043	7 803 549
Versements échéant en deçà d'un an	816 133	813 627
	6 134 910 $	6 989 922 $

Les montants des versements en capital prévus à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochaines années financières, en tenant compte des refinancements, se détaillent comme suit:

2000	816 133 $
2001	818 902
2002	821 941
2003	367 639
2004	371 372

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme, en monnaie étrangère, échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2014, pour la location de locaux commerciaux et de résidences. Les paiements minimums futurs pour les prochaines années financières s'établissent comme suit:

	Locaux commerciaux	Résidences	Total
2000	3 350 899 $	415 304 $	3 766 203 $
2001	2 574 929	206 429	2 781 358
2002	187 208	46 362	233 570
2003	2 210 593	6 800	2 217 393
2004	1 889 047		1 889 047
2005 et subséquemment	3 725 650		3 725 650
	13 938 326 $	674 895 $	14 613 221 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

Le Fonds réalise la majeure partie de ses opérations en plusieurs devises étrangères. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations de ces monnaies étrangères.

Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des dettes à long terme ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 7 998 $ (1998: 8 149 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean Lefebvre
Directeur adjoint
Ressources financières et matérielles

Rémi Larochelle
Chef de service, FOGIQE

Québec, le 9 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le vérificateur général du Québec,
Doris Paradis, CA
Directrice des services conseils
et de l'assurance-qualité

Québec, le 9 juillet 1999

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
BOURSES ET SUBVENTIONS		
REVENUS		
Subsides (note 3)	51 305 042 $	50 290 803 $
Intérêts et autres revenus (note 4)	910 650	400 995
	52 215 692	50 691 798
BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES (note 5)	51 138 743	49 957 094
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	1 076 949	734 704
FONCTIONNEMENT		
REVENUS		
Subsides du ministère de la Santé et des Services sociaux (note 6)	1 959 202	1 945 397
Intérêts et autres revenus	96 869	116 224
	2 056 071	2 061 621
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 7)	2 055 593	1 965 379
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ACTIVITÉ	478	96 242
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 077 427 $	830 946 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	2 465 991 $	3 346 937 $
Excédent des revenus sur les dépenses	(1 077 427)	(830 946)
Subsides du ministère de la Santé et des Services sociaux pour résorber une partie du déficit cumulé de l'activité de fonctionnement		(50 000)
SOLDE À LA FIN	1 388 564 $	2 465 991 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 839 742 $	1 225 092 $
Dépôts à terme (4,72 % à 4,96 %)	1 382 400	3 333 400
Intérêts courus	15 308	29 116
Débiteurs	301 712	33 945
Frais payés d'avance	25 684	33 725
	5 564 846	4 655 278
Immobilisations (note 8)	250 125	200 191
	5 814 971 $	4 855 469 $
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer	4 026 419 $	4 774 427 $
Créditeurs et frais courus	118 600	179 288
Revenus reportés	1 652 698	980 273
	5 797 717	5 933 988
Apports reportés	250 125	200 191
Fonds spécial de recherche (note 9)	1 155 693	1 187 281
DÉFICIT (note 10)	(1 388 564)	(2 465 991)
	5 814 971 $	4 855 469 $

ENGAGEMENT (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Bureau
Pierre Boyle

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, applicable dans l'année qui suit l'année d'acquisition et sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le matériel et équipement de bureau, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Revenus reportés

Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et subventions sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	1999	1998
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	40 463 457 $	39 627 645 $
Régie de l'assurance-maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère des Affaires internationales	2 000	
	48 865 457	48 027 645
Autres	2 439 585	2 263 158
	51 305 042 $	50 290 803 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS BOURSES ET SUBVENTIONS

	1999	1998
Intérêts sur dépôts bancaires et à court terme	559 491 $	357 388 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	351 159	43 607
	910 650 $	400 995 $

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	1999	1998
Subventions d'infrastructure	32 669 684 $	31 250 767 $
Chercheurs-boursiers et programme complémentaire de chercheurs	11 638 088	11 301 752
Subventions de projets	2 508 994	2 858 192
Bourses de formation	1 743 730	2 043 395
Partenariats	2 578 247	2 502 988
	51 138 743 $	49 957 094 $

6. SUBSIDES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - FONCTIONNEMENT

	1999	1998
Subsides de fonctionnement	2 009 136 $	1 984 000 $
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(137 888)	(101 107)
Apports reportés – Radiation d'équipement informatique	4 927	
Amortissement des apports reportés	83 027	62 504
	1 959 202 $	1 945 397 $

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	1 303 973 $	1 260 209 $
Honoraires professionnels	60 008	58 796
Frais de déplacement et de séjour	156 329	100 682
Locaux	255 900	250 783
Frais de bureau	134 783	204 390
Entretien et réparation	56 646	28 015
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 208	2 666
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	77 819	59 838
Perte sur radiation d'équipement informatique	4 927	
	2 055 593 $	1 965 379 $

8. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	34 454 $	11 544 $	22 910 $	19 705 $
Améliorations locatives	79 662		79 662	
Équipement informatique et logiciels	283 271	135 718	147 553	180 486
	397 387 $	147 262 $	250 125 $	200 191 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 137 888 $ (1998: 101 107 $).

9. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un Fonds spécial de recherche.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce Fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4% des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit:

	1999	1998
Pharmacologie		
Capital	439 595 $	436 619 $
Intérêts cumulés	125 507	99 914
	565 102	536 533
Hypertension		
Capital	532 158	528 981
Intérêts cumulés	58 433	121 767
	590 591	650 748
	1 155 693 $	1 187 281 $

Évolution du solde de Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Solde au début	1 187 281 $	1 146 651 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	61 526	42 323
Diminution		
Bourses octroyées	90 653	
Frais d'administration	2 461	1 693
	93 114	1 693
Solde à la fin	1 155 693 $	1 187 281 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan
au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
À court terme		
Encaisse	34 494 $	954 $
Dépôts à terme (4,72 % à 4,75 %)	1 157 400	1 183 400
Intérêts courus		4 620
	1 191 894 $	1 188 974 $
Passif		
À court terme		
Bourses à payer	33 740 $	
Frais d'administration à payer	2 461	1 693 $
	36 201	1 693
Solde de Fonds	1 155 693	1 187 281
	1 191 894 $	1 188 974 $

10. DÉFICIT

	1999	1998
Bourses et subventions	1 444 458 $	2 521 407 $
Fonctionnement	(55 894)	(55 416)
	1 388 564 $	2 465 991 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENT

Bail

Le Fonds est engagé par un bail à long terme échéant le 30 septembre 2001 pour des locaux administratifs. Le bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

---

12. ENGAGEMENT (suite)

Bail (suite)

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1999 s'élève à 242 299 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	237 456 $
2001	237 456
2002	118 726
	593 638 $

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 45 247 $ (1998: 42 012 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 des notes complémentaires ont été reclassés afin de les rendre conformes à a présentation adoptée de 1999.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Boyle
Directeur général

Claude Brouillette
Directeur des services administratifs

Montréal, le 2 juin 1999

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 2 juin 1999

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., c. R-3.1)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998 (note 3)
REVENUS		
Droits, honoraires et ventes diverses (note 4)	27 763 624 $	28 773 371 $
Intérêts	4 451 774	3 367 015
	32 215 398	32 140 386
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 815 662	2 805 916
Services professionnels et administratifs	402 362	839 028
Transport et communication	98 734	97 597
Entretien et réparations	394 910	90 311
Loyers	344 825	447 480
Fournitures et approvisionnement	59 310	38 015
Amortissement des immobilisations	5 251 412	5 438 022
	9 367 215	9 756 369
REVENU NET	22 848 183 $	22 384 017 $

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	81 124 423 $	69 146 698 $
Redressement (note 3) Capitalisation du plan cadastral	36 218 070	25 811 778
Solde redressé	117 342 493	94 958 476
Revenu net	22 848 183	22 384 017
SOLDE À LA FIN	140 190 676 $	117 342 493 $

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	63 556 $	38 384 $
Placements temporaires, au coût (taux 5 %)	26 715 000	16 440 000
Débiteurs	1 792 989	1 449 220
Intérêts courus à recevoir	928 495	1 214 609
Frais payés d'avance	203 852	90 395
	29 703 892	19 232 608
Placements obligataires (note 5)	62 095 498	56 797 430
Immobilisations (note 6)	54 583 037	46 357 544
	146 382 427 $	122 387 582 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	6 191 751 $	5 045 089 $
EXCÉDENT	140 190 676	117 342 493
	146 382 427 $	122 387 582 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Jocelyne Lefort
Administratrice du Fonds de la réforme
du cadastre québécois

Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre du ministère des Ressources
naturelles

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	22 848 183 $	22 384 017 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	5 251 412	5 438 022
Amortissement de la prime et de l'escompte sur placements obligataires	(1 153 878)	42 553
	26 945 717	27 864 592
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	975 550	302 340
Liquidités provenant des activités d'exploitation	27 921 267	28 166 932
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(13 476 905)	(12 756 299)
Acquisitions de placements obligataires	(31 458 190)	(19 002 631)
Produit d'aliénation de placements obligataires	27 314 000	575 000
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(17 621 095)	(31 183 930)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	10 300 172	(3 016 998)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	16 478 384	19 495 382
LIQUIDITÉS À LA FIN	26 778 556 $	16 478 384 $

Les liquidités du Fonds comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois, constitué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1), est chargé d'effectuer la réforme du cadastre québécois et, notamment, de procéder à la rénovation cadastrale du territoire et d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux. Les sommes nécessaires au paiement du coût de ces travaux sont prises sur le Fonds. Les travaux de rénovation cadastrale devraient s'intensifier au cours des prochaines années et se terminer en l'an 2007. Le coût prévu des travaux à réaliser au cours de ces exercices s'élève à plus de 376 M$ pour des revenus de l'ordre de 287 M$.

Ce Fonds est administré par le ministre des Finances mais la comptabilité en est tenue au ministère des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût. Le coût du plan cadastral comprend les honoraires professionnels des arpenteurs-géomètres de même que la rémunération et les frais de fonctionnement relatifs à ces travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, au fur et à mesure de la livraison et de l'utilisation de celles-ci, sur une période de cinq ans pour les équipements et les frais de développement de systèmes informatiques et sur une période de quarante ans, s'échelonnant de avril 1996 à avril 2036, pour le plan cadastral.

Placements obligataires

Les placements obligataires sont comptabilisés au coût amorti. La prime et l'escompte sur les placements obligataires sont amortis jusqu'à la date d'échéance des obligations selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Un redressement a été effectué aux états financiers afin de capitaliser les frais relatifs au plan cadastral encourus au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1998 et des années précédentes qui avaient été imputés aux opérations. Le redressement a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 1998:

Opérations

Traitements et avantages sociaux	(3 230 594) $
Services professionnels et administratifs	(6 947 615)
Transport et communication	(215 507)
Entretien et réparations	(16 783)
Loyers	(273 604)
Fournitures et approvisionnement	(24 245)
Amortissement des immobilisations	302 056
Revenu net	10 406 292

Bilan

Immobilisations	36 218 070
Excédent	36 218 070

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. DROITS, HONORAIRES ET VENTES DIVERSES

	1999	1998
Droits et honoraires perçus par les registrateurs du Fonds des registres du ministère de la Justice	25 578 819 $	26 599 710 $
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	2 184 805	2 173 661
	27 763 624 $	28 773 371 $

5. PLACEMENTS OBLIGATAIRES

Le portefeuille est composé d'obligations et de coupons d'organismes du secteur public et parapublic. Les taux varient de 5,56 % à 11,5 % et les échéances de 1999 à 2001.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Plan cadastral	49 113 736 $	1 016 248 $	48 097 488 $	36 218 070 $
Frais de développement de systèmes informatiques	23 080 886	16 906 905	6 173 981	9 851 298
Équipements	795 932	484 364	311 568	288 176
	72 990 554 $	18 407 517 $	54 583 037 $	46 357 544 $

Le plan cadastral comprend une partie non amortissable dont la livraison finale n'a pas encore eu lieu pour un montant de 20 565 465 $ (1998: 18 383 918 $).

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 276 234 $ (1998: 284 173 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé envers un fournisseur relativement au développement et à l'exploitation de ses systèmes informatiques et avec des firmes d'arpenteurs-géomètres pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale. Ces engagements contractuels se répartissent comme suit:

2000	9 555 497 $
2001	7 999 197
2002	4 364 224
2003	1 268 224
2004	173 459
	23 360 601 $

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement les activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jocelyne Lefort
Administratrice du Fonds de la réforme
du cadastre québécois

Charlesbourg, le 20 octobre 1999

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que les états des opérations et de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 20 octobre 1999

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS
(L.R.Q., c. R-5)

OPÉRATIONS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
REVENUS		
Primes (note 3)	253 072	177 700
DÉPENSES		
Contributions à la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour des médicaments et services pharmaceutiques	229 619	178 984
Frais d'administration		
Régie de l'assurance-maladie du Québec (note 4)	12 649	12 417
Intérêts sur emprunt	8 869	4 857
Perception des primes par le ministère du Revenu du Québec	2 778	935
	253 915	197 193
PERTE NETTE	(843)	(19 493)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(13 226)	6 267
DÉFICIT À LA FIN	(14 069)	(13 226)

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Primes à recevoir	248 282	221 950
PASSIF		
À court terme		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	22 705	20 808
Dû au ministère du Revenu du Québec	1 578	1 310
Intérêts courus	978	893
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 5)	237 090	212 165
	262 351	235 176
DÉFICIT DU FONDS	(14 069)	(13 226)
	248 282	221 950

Pour le Fonds,
Pierre Houde, président-directeur général
Lise Payette, membre du conseil d'administration

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Le Fonds de l'assurance médicaments a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments et services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux sauf:

- personnes âgées de 65 ans ou plus;
- prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Il est constitué des primes déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile par toute personne ne bénéficiant pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux et ce, peu importe l'âge.

Par contre, des exonérations de primes sont prévues dans la loi pour certaines catégories de personnes telles que les enfants et les prestataires d'un programme d'aide de derniers recours.

Le Fonds est administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et ses modes de gestion, de financement et d'opération sont stipulés dans sa loi constitutive. Selon cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Primes

La valeur estimative des primes est inscrite aux revenus en proportion de la période de couverture d'assurance écoulée au 31 mars.

Cette estimation est établie en fonction des revenus de primes réels observés au cours de l'année civile antérieure et de l'évolution du nombre de personnes assurées.

Les ajustements entre la valeur estimative des primes et leur valeur réelle sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. REVENUS DE PRIMES

L'ajustement entre la valeur réelle des primes pour l'année civile 1997 et leur valeur estimative a eu pour effet d'augmenter les revenus de primes de 1998-1999 de 28,5 M$.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration imputés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, conformément aux décisions gouvernementales, sont les suivants:

	Système de communication interactive	Service à la clientèle	1999	1998
Réseau de communication interactive	5 772		5 772	5 602
Traitements et avantages sociaux	1 945	2 837	4 782	4 487
Locaux et équipement	1 147	584	1 731	1 770
Diffusion d'information et téléphonie	60	304	364	558
	8 924	3 725	12 649	12 417

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Les frais d'administration liés au système de communication interactive correspondent au coût de traitement des demandes de paiement pour l'ensemble des personnes assurées par le régime général d'assurance médicaments.

Les frais associés au service à la clientèle représentent les coûts assumés pour les services rendus aux personnes admissibles qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

5. EMPRUNT SUR BILLET DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Emprunt sur billet, à taux variable selon la moyenne des taux des acceptations bancaires majoré de 0,3 %, sans modalités de remboursement. Le taux au 31 mars 1999 s'élevait à 5,14 % (1998: 5,13 %)	237 090	212 165

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le Fonds de l'assurance médicaments est administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec qui a recours à des équipements et systèmes informatiques susceptibles de subir les répercussions du passage à l'an 2000. Les conséquences sur l'exploitation et l'information financière, si l'on n'y remédie pas, peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Régie d'exercer normalement ses activités le 1er janvier 2000, mais aussi avant ou après cette date, et ainsi d'en imputer incorrectement le Fonds.

La Régie a établi un plan complet pour mettre en œuvre un programme d'envergure afin de s'assurer que ses systèmes sensibles aux dates seront prêts pour le passage à l'an 2000. Les travaux portant sur l'adaptation des actifs informationnels à l'an 2000 des systèmes dont les applications sont critiques se termineront au cours du mois de juin 1999. De plus, elle met à la disposition des pharmaciens un environnement informatique leur permettant de simuler certaines conditions et ainsi garantir la continuité des échanges électroniques d'information. Le suivi régulier de ce plan est fait auprès du Conseil du trésor, du comité de régie interne de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et de son conseil d'administration.

Bien que ces travaux aient été entrepris par la Régie, il est évident qu'il ne lui est pas possible de prévoir avec certitude que tous les aspects de ce problème seront entièrement résolus puisque l'impact du passage à l'an 2000 dépendra aussi du degré de préparation d'autres entités comme sa clientèle, ses fournisseurs ou d'autres tiers. Par contre, la Régie est confiante que son degré de préparation est assez élevé pour atténuer les risques du passage à l'an 2000.

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de l'assurance médicaments au 31 mars 1999 et l'état des opérations et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 mai 1999

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL
(L.Q. 1996, c. 21)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Services rendus:		
Demandes de certificats	10 095 537 $	10 497 267 $
Inscriptions tardives	50 360	44 588
Changements de nom	215 921	227 571
Attestations	213 361	236 287
Transmission électronique de données	162 472	138 467
Autres	34 010	33 237
	10 771 661	11 177 417
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 970 535	6 689 663
Transport et communication	795 643	813 494
Services professionnels et administratifs	1 012 140	680 270
Entretien et réparations	28 772	51 599
Loyers	893 675	973 930
Fournitures et approvisionnements	400 156	404 140
Frais financiers	214 087	238 704
Amortissement des immobilisations	82 162	99 533
Amortissement des frais de développement de systèmes	983 572	983 572
Créances douteuses	27 046	47 760
	10 407 788	10 982 665
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	363 873 $	194 752 $

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	194 752 $	(94 560) $
Subvention du gouvernement du Québec		94 560
	194 752	
Excédent des revenus sur les dépenses	363 873	194 752
SOLDE À LA FIN	558 625 $	194 752 $

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	281 618 $	602 975 $
Débiteurs	515 513	532 027
Frais payés d'avance	1 069	1 069
	798 200	1 136 071
Immobilisations (note 3)	249 629	163 022
Frais de développement de systèmes (note 4)	7 364 296	7 056 776
	8 412 125 $	8 355 869 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	6 438 196 $	7 369 124 $
Créditeurs et frais courus	1 282 141	719 359
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	12 180	32 926
Revenus perçus d'avance	118 864	25 409
	7 851 381	8 146 818
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	2 119	14 299
EXCÉDENT	558 625	194 752
	8 412 125 $	8 355 869 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Guy Lavigne
Directeur de l'état civil

Nicole Brodeur
Sous-ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	363 873 $	194 752 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	82 162	99 533
Amortissement des frais de développement de systèmes	983 572	983 572
	1 429 607	1 277 857
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Diminution des débiteurs	16 514	19 082
Augmentation des frais payés d'avance		(716)
Augmentation (diminution) des créditeurs	562 782	(19 848)
Augmentation (diminution) des revenus perçus d'avance	93 455	(4 242)
	672 751	(5 724)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 102 358	1 272 133
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(168 769)	(73 551)
Frais de développement de systèmes	(1 291 092)	(2 676 533)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 459 861)	(2 750 084)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
Augmentation	359 072	3 243 739
Remboursement	(1 290 000)	(1 324 652)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(32 926)	(6 495)
Remboursement au Fonds des registres du ministère de la Justice		(14 012)
Subvention du gouvernement du Québec		94 560
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(963 854)	1 993 140
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(321 357)	515 189
ENCAISSE AU DÉBUT	602 975	87 786
ENCAISSE À LA FIN	281 618 $	602 975 $

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de l'état civil a été constitué le 1er avril 1996 par la Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives (L.Q. 1996, chapitre 21). Le Fonds est affecté au financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre qui sont reliés à l'inscription et à la publicité des actes de l'état civil.

Le Fonds est administré par le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Ameublement	20 %
Équipement de bureautique et d'informatique	33 1/3 %
Équipement détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	Durée du bail
Logiciels	20 %

Les logiciels seront amortis à compter de la date de leur utilisation.

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du registre de l'état civil. Ils incluent également la rémunération du personnel prenant part directement aux travaux de développement, le coût des services professionnels, le coût du matériel et des équipements de même que les frais de financement s'y rapportant. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % à compter de la date de mise en opération des systèmes.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement	142 159 $	85 246 $	56 913 $	85 345 $
Équipement de bureautique et d'informatique	165 405	90 623	74 782	52 959
Équipement détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	99 698	86 388	13 310	24 718
Logiciels	104 624		104 624	
	511 886 $	262 257 $	249 629 $	163 022 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Registre de l'état civil	10 315 012 $	2 950 716 $	7 364 296 $	7 056 776 $

Les frais de développement de systèmes comprennent des coûts de 5 397 152 $ (1998: 4 106 060 $) pour la numérisation et l'informatisation des actes de l'état civil dressés avant 1998. Comme ces activités ne sont pas complètement terminées, les frais de développement y afférents ne sont pas encore amortis.

5. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	12 829 $
2001	2 139
Total des paiements minimums exigibles	14 968
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles au taux de 7,5 %	669
	14 299
Versements échéant en deçà d'un an	12 180
	2 119 $

6. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2002. Ces contrats sont principalement reliés au développement et à la mise à jour de systèmes informatiques.

Les paiements prévus en vertu de ces contrats s'établissent comme suit:

2000	1 141 325 $
2001	76 540
2002	1 300
	1 219 165 $

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 244 971 $ (1998: 265 617 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de l'état civil ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lavigne
Directeur de l'état civil

Nicole Brodeur
Sous-ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Québec, le 23 juillet 1999

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de l'état civil du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et que les états des opérations, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 23 juillet 1999

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX
(L.R.Q., c. M-14)

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe sur le pari mutuel	13 924 439 $	13 036 831 $
RÉPARTITION DES FONDS		
Pour le soutien de l'industrie des courses de chevaux (note 3):		
Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc.	10 443 330 $	9 777 623 $
Hippodrome de Montréal	3 014 845	2 819 775
Hippodrome de Québec	217 465	219 671
Hippodrome de Trois-Rivières	85 457	80 126
Hippodrome d'Aylmer	161 951	138 263
Autres	1 391	1 373
	13 924 439 $	13 036 831 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À recevoir du gouvernement du Québec	1 209 860 $	1 139 515 $
PASSIF		
Dû aux organismes de l'industrie des courses de chevaux	1 209 860 $	1 139 515 $

Marcel Paré
Administrateur du Fonds de l'industrie
des courses de chevaux

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., chapitre M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux.

Le Fonds est constitué principalement des sommes versées par le ministre du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel perçu en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q, c. T-0.1).

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée au ministre des Finances. Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. RÉPARTITION DES FONDS

En vertu d'un décret du gouvernement, les sommes provenant de la taxe sur le pari mutuel perçues par le ministre du Revenu et déposées dans le Fonds sont réparties entre la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc. et les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses. Selon le décret 306-96, ces derniers reçoivent 25 % de la taxe sur le pari mutuel alors que le montant attribué à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) inc. est de 75 %.

4. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de l'industrie des courses de chevaux du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et l'état de la provenance et répartition des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que de la provenance et de la répartition des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 2 juin 1999

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS (note 3)	31 247 093 $	29 941 220 $
COÛTS DES VENTES (note 3)	27 199 897	24 963 292
REVENU BRUT (note 3)	4 047 196	4 977 928
FRAIS DE COMMERCIALISATION DES PUBLICATIONS (note 4)	3 874 314	3 910 782
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 5)	1 267 177	1 327 673
	5 141 491	5 238 455
AUTRES REVENUS (note 6)	630 251	
PERTE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(464 044)	(260 527)
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	466 000	250 000
REVENU NET (PERTE NETTE)	1 956 $	(10 527) $

DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	(10 527) $	(937 130) $
Contribution du gouvernement du Québec		937 130
	(10 527)	
Revenu net (Perte nette)	1 956	(10 527)
SOLDE À LA FIN	(8 571) $	(10 527) $

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	488 361 $	254 764 $
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	466 000	1 187 130
Débiteurs	9 043 022	8 326 324
Stocks	1 166 598	1 364 651
Travaux en cours	20 490	136 950
	11 184 471	11 269 819
Immobilisations (note 7)	603 547	385 768
Frais reportés	698 121	937 250
	12 486 139 $	12 592 837 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	6 128 808 $	5 288 320 $
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 8)	2 608 265	2 317 514
Revenus reportés	1 411 321	2 580 300
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	71 853	70 914
	10 220 247	10 257 048
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	12 206	84 059
Dû au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalité de remboursement	2 262 257	2 262 257
DÉFICIT	(8 571)	(10 527)
	12 486 139 $	12 592 837 $

François Côté
Directeur général

Nicole Brodeur
Sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net (Perte nette)	1 956 $	(10 527) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	220 488	155 217
Amortissement des frais reportés	836 205	770 271
Radiation de frais reportés	181 210	
	1 239 859	914 961
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	281 205	(404 980)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 521 064	509 981
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition:		
Obligation		191 668
Remboursements	(70 914)	(36 695)
Contribution du gouvernement du Québec au déficit		937 130
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(70 914)	1 092 103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Frais reportés	(778 286)	(897 594)
Acquisitions d'immobilisations	(438 267)	(278 901)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 216 553)	(1 176 495)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	233 597	425 589
ENCAISSE (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	254 764	(170 825)
ENCAISSE À LA FIN	488 361 $	254 764 $

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de l'information gouvernementale, fonds spécial constitué par décret, a pour objet le financement des activités de vente de biens et de services reliés à l'information gouvernementale, soit:

- les services de placement média;
- les services en audiovisuel, notamment celui de prêt par abonnement, en exposition, en photographie, en publicité et en traduction;
- les activités de l'Éditeur officiel du Québec;
- les activités relatives à la vente des produits de l'Éditeur officiel du Québec, ainsi que les services d'édition, de publication, de diffusion et de commercialisation de documents et les services de gestion de droits d'auteur à l'exception des services de conseil reliés à celle-ci.

Ce Fonds est administré par le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds de l'information gouvernementale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Revenus d'abonnements

Les revenus d'abonnements, provenant de publications dont le nombre de parutions est déterminé, sont reportés et comptabilisés aux opérations uniformément sur la durée de l'abonnement.

Stocks

Les stocks de livres et autres articles sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La méthode du prix de revient complet est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux suivants:

Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Équipement d'entrepôt	10 %
Équipement audiovisuel et d'exposition	20 %
Logiciels et frais de développement de systèmes informatiques	20 %
Équipement informatique détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	20 %

Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais encourus pour développer des produits d'édition électronique; ces frais sont amortis sur une période de 3 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. REVENU BRUT PAR ACTIVITÉ

	1999				1998
	Publications	Moyens de communication			
		Placement média	Autres (1)	Total	Total
REVENUS					
Ventes	10 951 910 $	18 111 497 $	2 112 178 $	31 175 585 $	29 657 758 $
Redevances versées	(273 335)			(273 335)	(112 649)
Autres revenus	340 943		3 900	344 843	396 111
	11 019 518	18 111 497	2 116 078	31 247 093	29 941 220
COÛT DES VENTES					
Stocks au début	1 364 651			1 364 651	1 318 470
Travaux en cours au début	136 950			136 950	85 615
Achats pour revente	1 764 368	16 431 538		18 195 906	15 513 189
Frais directs	3 598 379			3 598 379	4 099 095
Main d'œuvre directe	1 696 906			1 696 906	1 826 260
Frais généraux:					
Traitements et avantages sociaux		237 803	1 151 463	1 389 266	1 329 419
Honoraires professionnels	21 923	567 240	501 644	1 090 807	1 443 653
Loyers	133 398	21 227	242 173	396 798	446 292
Transport et communication	44 276	10 826	112 555	167 657	146 766
Entretien et réparations	32 399	314	87 573	120 286	104 051
Fournitures et approvisionnements	22 714	8 885	64 132	95 731	71 491
Intérêts sur dette à long terme			10 953	10 953	
Amortissement des immobilisations	50 787	4 343	67 565	122 695	80 592
Stocks à la fin	(1 166 598)			(1 166 598)	(1 364 651)
Travaux en cours à la fin	(20 490)			(20 490)	(136 950)
	7 679 663	17 282 176	2 238 058	27 199 897	24 963 292
REVENU BRUT (PERTE BRUTE)	3 339 855 $	829 321 $	(121 980) $	4 047 196 $	4 977 928 $

(1) Inclut les services techniques, d'exposition, de photographie, de traduction ainsi que les services relatifs au réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales.

4. FRAIS DE COMMERCIALISATION DES PUBLICATIONS

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	2 186 418 $	2 088 638 $
Honoraires professionnels et administratifs	202 316	173 357
Transport et communication	746 379	943 615
Loyers	537 640	539 490
Entretien et réparations	14 095	25 487
Fournitures et approvisionnements	118 229	85 893
Amortissement des immobilisations	69 237	54 302
	3 874 314 $	3 910 782 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1999			1998
	Publications	Moyens de communications	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	687 920 $	171 980 $	859 900 $	913 050 $
Honoraires professionnels et administratifs	49 790	12 448	62 238	44 839
Transport et communication	15 399	3 850	19 249	32 880
Loyers	60 282	15 071	75 353	117 443
Entretien et réparations	2 315	579	2 894	13 901
Fournitures et approvisionnements	28 599	7 150	35 749	38 784
Amortissement des immobilisations	23 470	5 867	29 337	20 323
Autres	145 966	36 491	182 457	146 453
	1 013 741 $	253 436 $	1 267 177 $	1 327 673 $

6. AUTRES REVENUS

Montant facturé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration relativement aux frais de développement du site internet rendant gratuit les lois et les règlements du Québec.

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique et bureautique	453 656 $	194 358 $	259 298 $	71 756 $
Améliorations locatives	26 718	21 279	5 439	12 772
Équipement d'entrepôt	10 667	3 646	7 021	8 338
Équipement audiovisuel et d'exposition	14 920	14 920		2 230
Logiciels et frais de développement de systèmes informatiques	358 003	160 381	197 622	118 171
Équipement informatique détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	191 668	57 501	134 167	172 501
	1 055 632 $	452 085 $	603 547 $	385 768 $

8. EMPRUNTS DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Taux de 5,01 % et 5,08 %, échéant le 1er avril 1999 et le 19 avril 1999, sans modalité de remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant du contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	77 316 $
2001	13 000
Total des paiements minimums exigibles	90 316
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles au taux de 6,5 %	6 257
	84 059
Versements échéant en deçà d'un an	71 853
	12 206 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds de l'information gouvernementale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 272 708 $ (1998: 250 286 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de l'information gouvernementale ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

François Côté
Directeur général

Québec, le 14 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de l'information gouvernementale du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et les états des opérations, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 septembre 1999

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
(L.Q., 1997, c. 28)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999 (12 mois)	1998 (16 mois)
REVENUS		
Cotisations (note 3)		
Particuliers	46 808	46 794
Sociétés	58 192	62 203
Intérêts sur avances au Fonds consolidé du revenu	3 051	1 410
Contribution du ministère de la Solidarité sociale	663	404
	108 714	110 811
DÉPENSES		
Aides financières		
Économie sociale	2 973	4 215
Créations d'emplois, formation et autres	86 722	39 179
	89 695	43 394
Frais d'administration (note 4)	663	404
	90 358	43 798
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 356	67 013
EXCÉDENT AU DÉBUT	67 013	
EXCÉDENT À LA FIN	85 369	67 013

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	15 293	13 169
Avances au Fonds consolidé du revenu (note 5)	79 106	62 363
	94 399	75 532
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 182	8 519
Dû au Fonds de développement du marché du travail; sans intérêt ni modalités de versement	1 848	
	9 030	8 519
EXCÉDENT	85 369	67 013
	94 399	75 532

ENGAGEMENTS (note 6)

Paul Gagnon
Directeur de la direction du Fonds de lutte contre
la pauvreté par la réinsertion au travail

Alain Deroy
Sous-ministre de la Solidarité sociale

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, constitué par la Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (1997, chapitre 28) sanctionnée le 12 juin 1997, a pour objet le financement de mesures visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Le Fonds a débuté ses opérations le 26 novembre 1996 et cessera celles-ci le 1er avril 2001 ou à toute date ultérieure que peut déterminer le Gouvernement.

Le Fonds est administré par le ministre de la Solidarité sociale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état du flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Services reçus à titre gratuit

Le Fonds reçoit à titre gratuit, des services de divers ministères et organismes: du ministère du Revenu relativement à la perception des cotisations des particuliers et des sociétés, du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole relativement à la gestion des projets d'économie sociale, du ministère de la Solidarité sociale relativement à la gestion des projets de création d'emplois, de formation et autres et du ministère des Finances relativement à l'émission des paiements et aux frais bancaires. Ces services ne sont pas comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

Aides financières

Les aides financières sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité prévus aux protocoles d'entente ou aux contrats, s'il en est.

3. COTISATIONS

En vertu des dispositions de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3, article 1186.1 et suivants), chaque particulier est tenu de verser au ministre du Revenu une somme correspondant à 0,3 % de son impôt pour chacune des années 1997, 1998 et 1999. Par ailleurs, chaque société est tenue de verser au ministre du Revenu une somme correspondant à 2,8 % de ses impôts, plus 3,0 % de sa taxe sur le capital si elle est une institution financière, le tout devant être ajusté à la période de référence allant du 27 novembre 1996 au 26 novembre 1999.

Ces cotisations sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1999 (12 mois)	1998 (16 mois)
Traitements et avantages sociaux	586	354
Services de transport et de communication	18	11
Services professionnels et administratifs	49	22
Fournitures et approvisionnements	10	17
	663	404

5. AVANCES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les avances portent intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 %, sans modalités de remboursement.

6. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé, par protocoles d'entente ou par contrats échéants à diverses dates n'excédant pas le 31 mars 2001, à soutenir financièrement des projets visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Le solde des engagements au 31 mars 1999 s'établit à 37 126 382 $ (1998: 26 878 007 $).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INCERTITUDES DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Gagnon
Directeur de la direction du Fonds de lutte contre
la pauvreté par la réinsertion au travail

Alain Deroy
Sous-ministre de la Solidarité sociale

Québec, le 1er octobre 1999
(le 2 mars 2000 pour la note 8)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er octobre 1999
(le 2 mars 2000 pour la note 8)

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE
(L.R.Q., c. M-17)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contribution de Tourisme Québec	59 208 700 $	41 175 908 $
Sommes versées par le ministre du Revenu:		
Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10 000 000	10 000 000
Taxe spécifique sur l'hébergement	8 400 000	6 964 390
Activités en partenariat	3 591 186	461 408
Biens et services touristiques	948 006	601 265
	82 147 892	59 202 971
DÉPENSES		
Coût des activités		
Programmes de subvention (note 8)	19 304 626	15 099 791
Activités de promotion	22 984 904	11 500 450
Aides accordées aux associations touristiques régionales en vertu de la taxe spécifique sur l'hébergement	8 400 000	6 964 390
Représentation internationale	2 841 316	2 881 264
Mission commerciale	2 217 202	729 960
Renseignements touristiques	1 205 643	1 389 400
Recherche statistique	496 341	262 621
Commercialisation des produits	159 648	
Programme de qualité	71 818	112 324
Plan stratégique de marketing	54 000	
	57 735 498	38 940 200
Frais d'opération et d'administration (note 9)	23 314 047	20 193 025
	81 049 545	59 133 225
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 098 347	69 746
EXCÉDENT AU DÉBUT	69 746	
EXCÉDENT À LA FIN	1 168 093 $	69 746 $

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	19 060 $	30 800 $
Débiteurs	2 982 589	3 613 056
Avance au Fonds consolidé du revenu	12 821 314	6 937 740
Frais payés d'avance	86 635	
	15 909 598	10 581 596
Prêts (note 3)	7 671 650	5 740 580
Immobilisations (note 4)	3 407 492	911 515
	26 988 740 $	17 233 691 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	18 089 502 $	10 998 403 $
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition		12 122
Revenus perçus d'avance	469 810	58 241
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 5)	33 844	33 844
	18 593 156	11 102 610
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 5)	7 227 491	6 061 335
	25 820 647	17 163 945
EXCÉDENT (note 6)	1 168 093	69 746
	26 988 740 $	17 233 691 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Gilberte Tremblay
Chef des ressources financières du Fonds
de partenariat touristique

Lucille Dnoust
Sous-ministre associée au Tourisme

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 098 347 $	69 746 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	397 556	329 878
Provision pour pertes sur prêts	267 050	50 000
	1 762 953	449 624
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	8 046 500	7 415 388
Liquidités provenant des activités d'exploitation	9 809 453	7 865 012
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû au Fonds consolidé du revenu:		
Avances	1 200 000	2 400 000
Remboursements	(33 844)	(33 844)
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	(12 122)	(17 229)
Liquidités provenant des activités de financement	1 154 034	2 348 927
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 893 533)	(873 599)
Prêts	(2 198 120)	(2 400 000)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(5 091 653)	(3 273 599)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	5 871 834	6 940 340
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 968 540	28 200
LIQUIDITÉS À LA FIN	12 840 374 $	6 968 540 $

Les liquidités de l'entité comprennent l'encaisse et l'avance au Fonds consolidé du revenu.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de partenariat touristique, constitué par la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-17), a pour objet le financement des activités de promotion et de développement du tourisme ainsi que le soutien aux activités des régions touristiques en cette matière. De plus, le Fonds administre la Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., chapitre E-15.1). Les revenus des droits découlant de cette loi n'appartiennent pas au Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministre délégué au Tourisme. Le mode de gestion de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

L'excédent du Fonds est versé au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement à l'exception du surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé et des intérêts sur les soldes bancaires provenant de la taxe spécifique sur l'hébergement et de contribution volontaire du secteur privé. Ce surplus sera réservé pour la réalisation d'activités de même nature durant les exercices ultérieurs ou retournés aux partenaires concernés selon les ententes intervenues entre les parties.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Prêts

Les prêts consentis en vertu des programmes d'aide à l'investissement et de soutien au développement de l'offre touristique sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

La provision cumulée pour pertes sur prêts est présentée en réduction de la valeur des prêts. La provision représente selon le Fonds, une estimation des risques prévisibles de pertes sur les prêts.

Toutes les entreprises clientes sont regroupées en catégories de risques définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour annuellement.

Une de ces catégories comprend des clients insolvables et ceux dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans cette catégorie. La provision pour pertes sur les prêts comprise dans cette catégorie correspond au solde du prêt, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de la meilleure estimation possible. Lorsqu'une entreprise classée dans cette catégorie est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres catégories de risque comprennent les entreprises dont le profil correspond à celui de la clientèle cible. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts. Le taux de provision de chaque catégorie découle de la meilleure estimation possible.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les acquisitions de l'année financière sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie prévue de l'utilisation.

	Taux
Mobilier	20 %
Équipement de bureautique et matériel	25 % et 50 %
Logiciels	20 %, 33 1/3 % et 50 %
Matériel roulant	20 %

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Programmes de subvention

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

Conversion des devises

Des comptes d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont imputés aux opérations de l'année financière.

3. PRÊTS

Les prêts ne portent pas intérêt et ont été consentis en vertu des programmes d'aide à l'investissement et de soutien au développement de l'offre touristique.

	1999	1998
Prêts	7 706 150 $	5 508 030 $
Prêts douteux	282 550	282 550
	7 988 700	5 790 580
Provision cumulée pour pertes sur prêts	34 500	
Provision cumulée pour pertes sur prêts douteux	282 550	50 000
	317 050	50 000
	7 671 650 $	5 740 580 $

L'échéance de remboursement de ces prêts s'établit ainsi:

2001	1 000 000 $
2002	1 000 000
2003	1 000 000
2004	1 000 000
2005 et subséquemment	3 988 700
	7 988 700 $

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	113 935 $	30 471 $	83 464 $	50 641 $
Équipement de bureautique et matériel	1 438 583	555 847	882 736	546 096
Logiciels	386 966	98 617	288 349	303 037
Matériel roulant	123 291	13 149	110 142	
Équipement de bureautique détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	29 351	29 351		11 741
Développement informatique en cours de réalisation	2 042 801		2 042 801	
	4 134 927 $	727 435 $	3 407 492 $	911 515 $

5. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1999	1998
Avances (programmes d'aide à l'investissement) sans intérêt, remboursable selon les modalités de remboursement prévues aux ententes conclues avec les bénéficiaires de l'aide en débutant en 2001	6 990 580 $	5 790 580 $
Montant dû en contrepartie de l'actif net transféré au Fonds en date du 1er avril 1997, sans intérêt, selon des modalités de remboursement s'échelonnant sur 10 ans, échéance en 2007	270 755	304 599
	7 261 335	6 095 179
Versements échéant en deçà d'un an	33 844	33 844
	7 227 491 $	6 061 335 $

Les versements en capital à effectuer se répartissent comme suit:

2000	33 844 $
2001	1 033 844
2002	1 033 844
2003	1 033 844
2004	1 033 844
2005 et subséquemment	3 092 115

6. EXCÉDENT

L'excédent ne comprend aucun surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé ou résultant d'intérêts sur les soldes bancaires provenant de la taxe spécifique sur l'hébergement et de contribution volontaire du secteur privé.

7. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé en vertu de programmes de subventions, d'un projet d'investissement pour la place d'affaires électroniques et de baux à long terme pour des améliorations locatives jusqu'en 2009 pour 42 283 260 $.

Les paiements futurs s'établissent comme suit:

	Apparentés	Autres	Total
2000	385 027 $	9 130 595 $	9 515 622 $
2001	364 116	13 601 842	13 965 958
2002	353 660	10 525 165	10 878 825
2003	353 660	1 700 260	2 053 920
2004	290 445	1 718 510	2 008 955
2005 et subséquemment	1 226 460	2 633 520	3 859 980
	2 973 368 $	39 309 892 $	42 283 260 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. PROGRAMMES DE SUBVENTION

	1999	1998
Soutien aux associations touristiques régionales	11 840 000 $	7 790 000 $
Soutien au développement de l'offre touristique	2 139 064	1 905 085
Promotion coopérative	1 013 444	2 210 286
Office du Tourisme de la communauté urbaine de Québec	1 500 000	1 500 000
Attractions touristiques	1 272 190	710 495
Travaux d'infrastructure touristique	586 680	559 103
Programme de qualité	420 917	223 750
Organismes sectoriels	215 000	150 000
Aide aux activités touristiques	167 331	51 072
Indemnités	150 000	
	19 304 626 $	15 099 791 $

9. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	15 501 350 $	14 350 590 $
Transport et communication	1 532 770	1 336 184
Services professionnels et administratifs	1 615 194	906 727
Entretien et réparation	160 061	204 897
Loyers	2 512 938	2 258 136
Fournitures et approvisionnements	468 036	642 122
Amortissement des immobilisations	397 556	329 878
Autres dépenses	859 092	114 491
Provision pour pertes sur prêts	267 050	50 000
	23 314 047 $	20 193 025 $

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel affecté au Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 650 631 $. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000 (suite)

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les créanciers ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés douteux.

Risque de change

Le Fonds réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Fonds.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de partenariat touristique du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Lucille Daoust
Sous-ministre associée au Tourisme

Gilberte Tremblay
Chef des ressources financières du Fonds
de partenariat touristique

Québec, le 27 août 1999

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de partenariat touristique du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et l'état des opérations et de l'excédent ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 août 1999

FONDS DE PERCEPTION
(L.Q., 1996, c. M-31)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Honoraires de perception:		
Ministère du Revenu	44 228 613 $	43 284 602 $
Fonds des pensions alimentaires	5 325 906	3 858 573
Frais de recouvrement (note 3)	7 959 644	7 824 618
Autres revenus	29 155	24 640
	57 543 318	54 992 433
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	40 235 344	40 369 322
Honoraires professionnels	1 516 513	1 696 845
Frais de gestion imputés par le ministère du Revenu	7 960 945	7 322 633
Transport et communication	2 509 104	2 781 933
Location d'espaces	2 661 404	2 687 720
Fournitures et approvisionnements	281 532	260 613
Entretien et réparations	92 621	192 390
Autres dépenses	15 120	192 831
Amortissement des immobilisations	554 890	342 483
Amortissement des frais de développement de systèmes	2 215 179	509 116
Intérêts	231 044	92 642
	58 273 696	56 448 528
PERTE NETTE	(730 378)	(1 456 095)
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 760 498	5 216 593
EXCÉDENT DE LA FIN	3 030 120 $	3 760 498 $

FONDS DE PERCEPTION

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	56 583 $	65 795 $
Débiteurs:		
Ministère du Revenu	137 604	2 285 454
Autres		19 205
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 4)	1 781 391	1 460 792
	1 975 578	3 831 246
Immobilisations (note 5)	1 412 969	1 819 182
Frais de développement de systèmes (note 6)	12 655 824	11 271 426
	16 044 371 $	16 921 854 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 926 088 $	5 183 905 $
Revenus reportés	256 448	72 296
Versement sur la dette à long terme (note 7)	301 424	284 076
	3 483 960	5 540 277
Dette à long terme (note 7)	9 530 291	7 621 079
	13 014 251	13 161 356
EXCÉDENT	3 030 120	3 760 498
	16 044 371 $	16 921 854 $

Jean-Guy Tessier
Administrateur du Fonds de perception

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

FONDS DE PERCEPTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(730 378) $	(1 456 095) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	554 890	342 483
Amortissement des frais de développement de systèmes	2 215 179	509 116
	2 039 691	(604 496)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	93 390	419 135
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	2 133 081	(185 361)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(284 075)	(325 362)
Dette à long terme	2 210 635	7 000 000
Liquidités provenant des activités de financement	1 926 560	6 674 638
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Immobilisations	(148 677)	(1 818 564)
Frais de développement de systèmes	(3 599 577)	(8 245 934)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(3 748 254)	(10 064 498)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	311 387	(3 575 221)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 526 587	5 101 808
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 837 974 $	1 526 587 $

Les liquidités du Fonds comprennent l'encaisse et les avances au Fonds consolidé du revenu.

FONDS DE PERCEPTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de perception a été constitué le 1er avril 1996 par la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives (L.Q., 1996, chapitre M-31), et a pour objet le financement des activités de recouvrement. Ces activités consistent à recouvrer et protéger les sommes dues au ministère du Revenu du Québec (MRQ) en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux. Son mandat prévoit également la perception des sommes dues à des créanciers alimentaires lorsque le prélèvement de ces sommes n'a pu être assuré par le MRQ à l'égard des pensions alimentaires.

Ce Fonds est administré par le ministre du Revenu. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds est prévu dans sa loi constitutive. Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à une valeur symbolique. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipements informatiques	25 %
Logiciels	50 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement des systèmes informatiques transférés au Fonds lors de sa création et ceux encourus depuis le début des opérations. Ces frais représentent les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes reliés aux activités du Fonds de perception. Ils sont portés aux opérations sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de leur mise en opération.

3. FRAIS DE RECOUVREMENT

En vertu de l'article 12.1 de la Loi sur le ministère du Revenu, des frais de recouvrement de 10 % sont appliqués sur tout montant dont quiconque est redevable, lorsque le ministre utilise soit une mesure de recouvrement prévue par une loi fiscale, soit un recours légal.

Le Gouvernement a déterminé pour une période se terminant en 1998-1999 que le Fonds de perception est notamment constitué, dans une proportion de 60 %, des frais de recouvrement prévus à l'article 12.1 de la Loi sur le ministère du Revenu.

Les frais de recouvrement permettront le financement des projets spécifiques de recouvrement et de projets de développement qui contribuent à augmenter les recettes du Gouvernement.

4. AVANCES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances peut, aux conditions qu'il détermine, avancer à court terme au Fonds consolidé du revenu toute partie des sommes constituant le Fonds de perception et qui n'est pas requise pour son financement.

Il peut, inversement, avancer au Fonds à même le Fonds consolidé du revenu une somme ne pouvant excéder six millions de dollars. Les intérêts sur les avances sont calculés au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances et sont imputés au Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. AVANCES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (suite)

Toutefois, la loi précise que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans l'état des opérations et de l'excédent.

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	1 154 569 $	409 311 $	745 258 $	899 619 $
Équipements informatiques	957 273	347 040	610 233	757 985
Logiciels	228 455	170 977	57 478	161 578
	2 340 297 $	927 328 $	1 412 969 $	1 819 182 $

Au 1er avril 1996, le Fonds a acquis du Gouvernement, au coût de un dollar, des immobilisations dont la juste valeur était estimée à 1 337 080 $ à cette date.

6. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	14 212 339 $	2 250 275 $	11 962 064 $	10 257 426 $
Frais de développement de systèmes en vertu d'un contrat de location-acquisition	1 601 200	907 440	693 760	1 014 000
	15 813 539 $	3 157 715 $	12 655 824 $	11 271 426 $

Au 1er avril 1996, le Fonds a acquis du Gouvernement des systèmes informatiques opérationnels et en développement pour un montant de 1 601 201 $, soit 1 601 200 pour les systèmes détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition et un dollar pour les autres systèmes. La juste valeur de ces biens était estimée à 2 374 348 $ à cette date.

7. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	621 078 $	905 153 $
Dû au Fonds consolidé du revenu à la suite du transfert de certains actifs du gouvernement du Québec	2	2
Marge de crédit autorisée de 12 000 000 $, contractée auprès du Fonds de financement, sans échéance déterminée et qui porte intérêt à un taux variable moyen des acceptations bancaires majoré de 0,3 % remboursable au gré du prêteur	9 210 635	7 000 000
	9 831 715	7 905 155
Versement échéant en deçà d'un an	301 424	284 076
	9 530 291 $	7 621 079 $

FONDS DE PERCEPTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	339 363 $
2001	339 363
Total des paiements minimums exigibles	678 726
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles à des taux de 5,25 % et 6,11 %	57 648
	621 078
Versement échéant en deçà d'un an	301 424
	319 654 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 1 735 014 $ (1998: 1 690 816 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

FONDS DE PERCEPTION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de perception ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Guy Tessier
Administrateur du Fonds de perception

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

Québec, le 23 août 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 1999 du Fonds de perception du gouvernement du Québec ainsi que l'état des opérations et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 23 août 1999

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS
REVENUS DE PLACEMENTS ET SOLDE À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	43 913 $	44 355 $
Revenus de placements	50 358	43 913
Remise au Fonds consolidé du revenu	(43 913)	(44 355)
SOLDE À LA FIN	50 358 $	43 913 $

CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS
REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999			1998
	Détaillants	Grossistes	Total	Total
Revenus de placements	320 854 $	144 817 $	465 671 $	492 708 $
Contributions annulées	13 768	35 000	48 768	40 369
	334 622	179 817	514 439	533 077
Réclamations (recouvrements) et frais de fiducie (note 8)	(68 858)	(15 914)	(84 772)	2 006 116
Frais d'administration – gouvernement du Québec	32 817	4 065	36 882	36 933
	(36 041)	(11 849)	(47 890)	2 043 049
REVENU (PERTE) AVANT ÉLÉMENT SUIVANT:	370 663	191 666	562 329	(1 509 972)
Diminution de la provision pour réclamations	10 000	24 500	34 500	
Annulations des réclamations à verser (note 9)	307 929	290 773	598 702	
	317 929	315 273	633 202	
REVENU NET (PERTE NETTE)	688 592	506 939	1 195 531	(1 509 972)
DÉFICIT AU DÉBUT	(226 779)	(2 505 800)	(2 732 579)	(1 222 607)
DÉFICIT À LA FIN	461 813 $	(1 998 861) $	(1 537 048) $	(2 732 579) $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
À court terme		
Encaisse	499 089 $	457 721 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	438 123	801 304
Revenus de placements à recevoir	3 502	7 614
Obligations reçues en dépôt (valeur de réalisation: 1999: 97 614 $; 1998: 75 212 $) (note 3)	97 000	75 000
	1 037 714	1 341 639
Obligations reçues en dépôt (valeur de réalisation: 1999: 299 389 $; 1998: 369 445 $) (note 3)	280 000	348 000
Dépôts à participation au fond général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	402 370	
	1 720 084 $	1 689 639 $
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
À court terme		
Encaisse	196 174 $	343 096 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	310 029	16 124
Revenus de placements à recevoir	20 594	35 290
Débiteurs	218 227	25 108
	745 024	419 618
Dépôts à participation au fond général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	4 243 727	4 615 969
	4 988 751 $	5 035 587 $

Nicole Fontaine
Présidente de l'Office de la protection du consommateur

	1999	1998
PASSIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
À court terme		
Solde des revenus de placements à verser au Fonds consolidé du revenu	50 358 $	43 913 $
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 5)	1 669 726	1 645 726
	1 720 084 $	1 689 639 $
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
À court terme		
Réclamations et frais à payer (note 6)	421 215 $	1 105 909 $
Réclamations et frais à payer (note 6)	400 000	800 000
Contributions de base (note 7)	5 704 584	5 827 757
Provision pour réclamations		34 500
DÉFICIT	(1 537 048)	(2 732 579)
	4 988 751 $	5 035 587 $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. COMPOSITION DES FONDS ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du Gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et sont administrés par la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus de placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des Fonds des cautionnements des agents de voyage ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière des fonds n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration autres que ceux relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

3. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'année financière sont de 40 000 $ (1998: 84 000 $) et les aliénations sont de 86 000 $ (1998: 60 000 $).

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1999			1998
	Cautionnements individuels	Cautionnements collectifs	Total	Total
Nombre d'unités	420	5 022	5 0442	5 464
Coût d'acquisition des unités	402 370 $	4 243 727 $	4 646 097 $	4 615 969 $
Valeur marchande des unités au 31 mars	410 660 $	4 910 318 $	5 320 978 $	5 467 581 $
Valeur marchande par unité au 31 mars	978 $	978 $	978 $	1 001 $

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Pour les cautionnements individuels, les acquisitions de l'année financière sont de 402 370 $ (1998: 0 $). Il n'y a pas eu d'aliénations au cours de l'année financière.

Pour les cautionnements collectifs, il n'y a pas eu d'acquisitions dans l'année financière (1998: 168 174 $) et les aliénations sont de 372 242 $ (1998: 890 381 $).

5. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	1999	1998
Solde au début	1 645 726 $	1 483 302 $
Dépôts de cautionnements	95 000	241 424
	1 740 726	1 724 726
Remises de cautionnements	71 000	79 000
Solde à la fin	1 669 726 $	1 645 726 $

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 24 735 001 $ au 31 mars 1999 (23 505 002 $ au 31 mars 1998). Cette estimation exclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

6. RÉCLAMATIONS ET FRAIS À PAYER

	1999
Solde de la réclamation à verser selon l'entente hors cour	800 000 $
Autres réclamations exigibles	21 215
	821 215
Versements échéant en deçà d'un an	421 215
	400 000 $

À la suite d'un règlement hors cour intervenu le 2 juillet 1997 avec un fournisseur de services à une agence de voyage, l'Office de la protection du consommateur est tenu de verser 1 620 000 $ en capital à même les fonds des cautionnements collectifs des agents de voyage. L'entente prévoit des paiements en juillet s'échelonnant sur 3 ans et ceux-ci porteront intérêts au taux de 8 % l'an.

7. CONTRIBUTIONS DE BASE - CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS

	1999	1998
Détaillants:		
Solde au début	3 358 112 $	3 362 155 $
Contributions reçues	294 833	259 954
Contributions remboursées	(378 789)	(233 628)
Contributions annulées virées aux revenus	(13 768)	(30 369)
Solde à la fin (à reporter)	3 260 388 $	3 358 112 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. CONTRIBUTIONS DE BASE - CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS (suite)

	1999	1998
Solde à la fin (reporté)	3 260 388 $	3 358 112 $
Grossistes:		
Solde au début	2 469 645	2 541 695
Contributions reçues	170 950	156 250
Contributions remboursées	(161 399)	(218 300)
Contributions annulées virées aux revenus	(35 000)	(10 000)
Solde à la fin	2 444 196	2 469 645
Solde à la fin – détaillants et grossistes	5 704 584 $	5 827 757 $

8. RÉCLAMATIONS (RECOUVREMENTS) ET FRAIS DE FIDUCIE

Au cours de l'année financière, le Fonds a versé 437 439 $ (1998: 1 779 298 $) en paiement des réclamations et des frais de fiducie. Les sommes versées non utilisées par les fiduciaires sont remboursées au Fonds. Ces recouvrements ainsi que les sommes à recevoir par les fiduciaires estimées en fin d'année sont présentés en diminution de la dépense.

9. ANNULATIONS DES RÉCLAMATIONS À VERSER

Suite aux jugements de la Cour supérieure du Québec accueillant les actions en recours collectifs contre un grossiste et un détaillant qui ont cessé leurs activités, le Fonds devait recourir aux cautionnements prévus à la loi et au règlement en vue d'indemniser des groupes de voyageurs. Comme les sommes déjà versées par le Fonds sont suffisantes pour payer l'ensemble des frais, les réclamations à payer non versées ont été annulées.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des Fonds de cautionnements des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction des Fonds des cautionnements des agents de voyages reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de ces fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Derome

Québec, le 2 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des fonds des cautionnements des agents de voyages au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus de placements et du solde à verser au Fonds consolidé du revenu du Fonds des cautionnements individuels et l'état des revenus et dépenses et du déficit des Fonds des cautionnements collectifs de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la présidente de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de leurs opérations et de l'évolution de leur situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Pour le Vérificateur général du Québec,
Doris Paradis, CA
Directrice des services conseils
et de l'assurance-qualité

Québec, le 2 juin 1999

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN
(L.R.Q., c. M-28 et T-12)

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des automobilistes – net (note 1)	60 273	59 229
RÉPARTITION DES FONDS		
Pour le financement des services de transport en commun (note 3)		
- Agence métropolitaine de transport	40 714	39 946
- Société de transport de l'Outaouais	3 655	3 589
- Corporation intermunicipale de transport des Forges	1 918	1 906
- Corporation intermunicipale de transport du Saguenay	2 252	2 229
- Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke	2 123	2 089
- Société de transport de la Communauté urbaine de Québec	8 811	8 679
- Corporation intermunicipale de transport de la Rive-Sud de Québec	800	791
	60 273	59 229

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	91	3
Placement temporaire au ministère des Finances – au coût	11 953	12 567
Contributions à recevoir de la Société de l'assurance automobile du Québec	2 299	1 764
Fonds répartis à recevoir d'organismes publics de transport en commun	1	19
	14 344	14 353
PASSIF		
À court terme		
Dû aux organismes publics de transport en commun	14 254	14 353
Dû au Fonds consolidé du revenu	90	
	14 344	14 353

Claude Martin
Administrateur du Fonds des contributions
des automobilistes au transport en commun

André Trudeau
Sous-ministre des Transports

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est constitué en vertu de la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28). Il a pour objet de pourvoir au financement des services de transport en commun des organismes publics visés à l'article 88.1 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12).

Le Fonds est constitué des contributions des automobilistes au transport en commun perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec, déduction faite d'un montant représentant 2 % des contributions perçues pour couvrir les frais d'administration de la Société.

La gestion des sommes qui constituent le Fonds est confiée au ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Les états financiers ne présentent pas les intérêts produits par le Fonds qui sont versés au Fonds consolidé du revenu ni les frais d'administration du Fonds qui sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS

Les sommes qui constituent le Fonds sont réparties en proportion des contributions perçues dans chaque région mentionnée dans la loi. Chaque organisme public de transport en commun, dont le territoire se situe dans une autre région que celle de Québec, reçoit toute la part attribuable à sa région. Quant à la région de Québec, les sommes qui constitue le Fonds ont été réparties entre les organismes dont le territoire fait partie de cette région, dans une proportion de 80 % à partir des recettes produites par les usagers de leurs réseaux respectifs de transport en commun et, dans une proportion de 20 %, sur la base des contributions des automobilistes ayant leur adresse dans une municipalité ou une réserve indienne appartenant à leurs territoires respectifs.

4. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds utilise les systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec. Ce dernier a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Claude Martin
Administrateur du Fonds des contributions
des automobilistes au transport en commun

Québec, le 8 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que de la provenance et répartition des fonds et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 septembre 1999

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES
(L.Q., 1995, c. 18)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention d'équilibre du gouvernement du Québec	29 518 603 $	23 349 788 $
Subvention du gouvernement du Canada	1 197 914	
Intérêts	109 409	73 286
Frais d'arrérages et autres	482 887	572 150
	31 308 813 $	23 995 224 $
DÉPENSES		
Honoraires de gestion (note 3)	27 687 452 $	21 812 383 $
Amortissement des immobilisations	376 556	357 844
Amortissement des frais de développement de systèmes	1 727 979	1 454 065
Créances douteuses	913 500	43 350
Intérêts sur le dû au Fonds consolidé du revenu	457 880	267 553
Autres intérêts	145 446	60 029
	31 308 813 $	23 995 224 $

OPÉRATIONS – DÉBITEURS, CRÉANCIERS ALIMENTAIRES ET TIERS (note 10)

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Avances aux créanciers alimentaires (note 4)	9 483 253 $	6 574 162 $
Débiteurs (note 5)	1 333 932	1 142 799
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	954 161	2 091 388
Subvention à recevoir du gouvernement du Canada	1 079 580	591 672
	12 850 926	10 400 021
Placements au coût	500	500
Immobilisations (note 6)	1 003 157	896 375
Frais de développement de systèmes (note 7)	4 699 010	5 610 556
	18 553 593 $	16 907 452 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	2 514 873 $	2 369 944 $
Pensions alimentaires perçues à remettre	8 262 513	7 069 869
Subvention du gouvernement du Canada reportée	118 334	118 334
	10 895 720	9 558 147
Subvention du gouvernement du Canada reportée	355 004	473 338
Sûretés confiées au Fonds (note 8)	3 806 203	2 118 038
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 9)	3 496 666	4 757 929
	18 553 593 $	16 907 452 $

OPÉRATIONS – DÉBITEURS, CRÉANCIERS ALIMENTAIRES ET TIERS (note 10)

Mireille Picard
Administratrice du Fonds des pensions alimentaires

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des pensions alimentaires est constitué par la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L.Q. 1995, chapitre 18). Cette loi prévoit qu'un débiteur alimentaire doit verser au ministre du Revenu la pension au bénéfice du créancier alimentaire sauf si le tribunal, dans les cas qui y sont prévus, en décide autrement. Deux fois par mois, la Ministre verse au créancier alimentaire le montant de la pension et des arrérages. Lorsque le montant de la pension n'est pas reçu par la Ministre à l'échéance, le Fonds peut avancer des sommes aux créanciers alimentaires. Le Fonds verse également au ministère de la Solidarité sociale le montant de la pension alimentaire perçue auprès du débiteur dans les dossiers où il détient une subrogation.

Le Fonds est administré par la ministre du Revenu. Celle-ci certifie de plus que les engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les soldes disponibles et leur sont conformes. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive.

Le gouvernement du Québec contribue à l'équilibre des revenus et dépenses d'administration du Fonds en versant une subvention prélevée sur les crédits alloués à cette fin au ministère du Revenu par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes transférés au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisés à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres frais de développement sont comptabilisés au coût. Ces frais représentent les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes reliés aux activités des pensions alimentaires. Ils sont portés aux opérations sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de leur mise en opération.

Subvention du gouvernement du Canada reportée

La subvention du gouvernement du Canada pour la mise en oeuvre des mesures québécoises de perception des pensions alimentaires est comptabilisée comme subvention reportée et est virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les frais de développement de systèmes.

3. HONORAIRES DE GESTION

Le ministère du Revenu facture au Fonds des pensions alimentaires, sous forme d'honoraires de gestion, les dépenses de traitement et de fonctionnement qu'il assume pour l'administration de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	19 542 532 $	15 705 637 $
Dépenses de fonctionnement	8 144 920	6 106 746
	27 687 452 $	21 812 383 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. AVANCES AUX CRÉANCIERS ALIMENTAIRES

En vertu de l'article 36 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, le Gouvernement peut avancer à un créancier alimentaire des sommes à titre de pension alimentaire au nom d'un débiteur alimentaire. Il peut également avancer des sommes à titre de pension alimentaire sur des sommes à recevoir d'un tiers requis d'effectuer des retenues.

Les avances sont couvertes en partie par des sûretés confiées au Fonds (voir note 8).

5. DÉBITEURS

Ce montant représente les frais et les intérêts courus sur ces derniers, chargés aux débiteurs et aux mandataires.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	34 975 $	8 070 $	26 905 $	10 782 $
Équipement informatique	2 156 948	1 180 696	976 252	885 593
	2 191 923 $	1 188 766 $	1 003 157 $	896 375 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a acquis pour 483 338 $ d'immobilisations (353 930 $ en 1998).

7. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes	9 140 470 $	4 441 460 $	4 699 010 $	5 610 556 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a encouru pour 816 433 $ de frais de développement de systèmes (1 053 712 $ en 1998).

8. SÛRETÉS CONFIÉES AU FONDS

Le Fonds détient, en garantie du paiement de la pension, des sûretés en numéraire déposées au ministère des Finances et d'autres types de sûretés. Les sûretés en numéraire sont comptabilisées au passif du Fonds et procurent aux débiteurs un revenu d'intérêts calculé selon le taux légal. Le montant présenté inclut les intérêts courus à payer. Les autres sûretés, principalement des garanties bancaires, détenues par le Fonds et ne procurant pas d'avantage économique futur s'élèvent à 1 457 956 $ (1 280 021 $ en 1998) et ne sont pas comptabilisées au passif du Fonds.

9. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Sommes portant intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalité de remboursement et venant à échéance le 31 mars de l'an 2000. Des démarches ont été entreprises par le Fonds pour reporter cette échéance. Elles peuvent être remboursées par anticipation, en tout ou en partie, sans pénalité.

10. OPÉRATIONS – DÉBITEURS, CRÉANCIERS ALIMENTAIRES ET TIERS

Au cours de l'année financière, le ministère du Revenu, sous forme de pensions alimentaires, de frais et d'intérêts, a encaissé au nom du Fonds 214 841 390 $ (142 180 464 $ en 1997-1998). Il a déboursé, sous forme de pensions alimentaires et d'intérêts au nom du Fonds 215 405 313 $ (141 451 190 $ en 1997-1998). Ce dernier montant inclut 21 271 518 $ versé au ministère de la Solidarité sociale (15 391 300 $ en 1997-1998).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. OPÉRATIONS – DÉBITEURS, CRÉANCIERS ALIMENTAIRES ET TIERS (suite)

De plus, au 31 mars 1999, le ministre du Revenu a la responsabilité de récupérer des débiteurs alimentaires une somme d'environ 220 000 000 $ (190 000 000 $ au 31 mars 1998). Lors de l'encaissement, un montant équivalent doit être versé par le Fonds aux créanciers alimentaires ou au ministère de la Solidarité sociale. Ces débiteurs ne sont pas présentés au bilan du Fonds des pensions alimentaires.

11. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES ET ORGANISMES APPARENTÉS

En plus des opérations entre personnes et organismes apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces personnes et organismes apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds des pensions alimentaires participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 754 677 $ (1998: 489 856 $). Les obligations du ministère envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des pensions alimentaires du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Mireille Picard
Administratrice du Fonds des pensions alimentaires

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

Québec, le 17 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des pensions alimentaires du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière que l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 septembre 1999

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
(L.R.Q., c. M-19)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Services rendus – net (note 3)	39 950 363 $	41 034 359 $
Autres	13 460	135 344
	39 963 823	41 169 703
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	19 390 633	19 538 888
Transport et communication	1 401 018	1 252 697
Services professionnels	5 553 566	1 902 353
Entretien et réparations	81 002	158 549
Loyers	6 410 845	6 495 698
Fournitures et approvisionnements	570 710	553 964
Intérêts et frais de banque	791 256	976 744
Amortissement des immobilisations	743 428	351 051
Amortissement des frais de développement de systèmes	3 231 980	1 014 043
Autres	38 123	62 259
	38 212 561	32 306 246
REVENU NET	1 751 262 $	8 863 457 $

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	10 009 750 $	4 146 293 $
Revenu net	1 751 262	8 863 457
Excédent affecté au Fonds consolidé du revenu	(6 000 000)	(3 000 000)
SOLDE À LA FIN	5 761 012 $	10 009 750 $

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	919 326 $	1 385 411 $
Débiteurs	208 634	551 762
	1 127 960	1 937 173
Immobilisations (note 4)	1 190 495	1 551 736
Frais de développement de systèmes (note 5)	35 458 169	27 343 139
	37 776 624 $	30 832 048 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 6)	17 052 756 $	5 000 000 $
Créditeurs et frais courus (note 7)	8 743 430	15 528 003
Dû au Fonds consolidé du revenu	6 000 000	
Revenus perçus d'avance (note 8)	219 426	294 295
	32 015 612	20 822 298
EXCÉDENT	5 761 012	10 009 750
	37 776 624 $	30 832 048 $

ENGAGEMENTS (note 9)

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Michel Bouchard
Sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général

Rodrigue Desmeules
Sous-ministre associé à la direction
générale des services de la Justice

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net	1 751 262 $	8 863 457 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	743 428	351 051
Amortissement des frais de développement de systèmes	3 231 980	1 014 043
	5 726 670	10 228 551
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Diminution des débiteurs	343 128	207 878
(Diminution) augmentation des créditeurs	(6 784 573)	11 388 311
(Diminution) augmentation des revenus perçus d'avance	(74 869)	100 189
	(6 516 314)	11 696 378
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(789 644)	21 924 929
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(382 187)	(1 504 435)
Frais de développement de systèmes	(11 347 010)	(13 699 095)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(11 729 197)	(15 203 530)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
Augmentation	25 702 756	
Remboursement	(13 650 000)	(3 000 000)
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu		(3 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	12 052 756	(6 000 000)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(466 085)	721 399
ENCAISSE AU DÉBUT	1 385 411	664 012
ENCAISSE À LA FIN	919 326 $	1 385 411 $

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Fonds des registres du ministère de la Justice, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., chapitre M-19), a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés à l'inscription et à la publicité des documents d'État, des droits personnels et réels mobiliers et des droits fonciers, ainsi que de tous les autres documents dont la loi prévoit l'inscription à un registre tenu dans un bureau de la publicité des droits.

Le Fonds a également pour objet l'administration et le financement de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du fonctionnement des registres des droits personnels et réels mobiliers et des droits fonciers.

Également, en vertu de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1), le Fonds remet une partie des droits et honoraires qu'il perçoit en vertu de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits (L.R.Q., chapitre B-9) au Fonds de la réforme du cadastre québécois. Il perçoit également des honoraires pour le compte de ce Fonds.

Le Fonds est administré par le ministre de la Justice. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement de bureautique et d'informatique	33 1/3 %
Logiciels	50 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du registre des droits fonciers ainsi que celui des droits personnels et réels mobiliers. Ils incluent également le coût de développement du système comptable afférent à ces registres. Ces frais sont amortis sur une période de sept ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date de mise en opération de ces registres et de ce système.

3. SERVICES RENDUS - NET

	1999	1998
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits:		
Inscriptions	33 446 470 $	34 972 416 $
Radiations	17 838 569	19 248 318
Autres	7 587 827	7 112 069
Montants à reporter	58 872 866 $	61 332 803 $

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. SERVICES RENDUS - NET (suite)

	1999	1998
Montants reportés	58 872 866 $	61 332 803 $
Moins:		
Partie versée au Fonds de la réforme du cadastre québécois	4 910 500	4 833 200
Honoraires perçus pour le Fonds de la réforme du cadastre québécois:		
Inscriptions	13 947 998	14 588 580
Radiations	6 686 880	7 211 399
	25 545 378	26 633 179
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits – net	33 327 488	34 699 624
Enregistrements officiels	622 003	563 212
Services rendus relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers	6 000 872	5 771 523
	39 950 363 $	41 034 359 $

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	1 598 089 $	1 482 167 $	115 922 $	154 902 $
Équipement de bureautique et d'informatique	2 198 824	1 298 470	900 354	1 165 020
Logiciels	522 864	348 645	174 219	231 814
	4 319 777 $	3 129 282 $	1 190 495 $	1 551 736 $

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Registre des droits fonciers	12 563 928 $		12 563 928 $	8 148 881 $
Registre des droits personnels et réels mobiliers	27 684 362	5 624 774 $	22 059 588	17 994 484
Système comptable	2 555 850	1 721 197	834 653	1 199 774
	42 804 140 $	7 345 971 $	35 458 169 $	27 343 139 $

6. EMPRUNT DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec est remboursable à demande au taux correspondant à la moyenne de taux des acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998
Fonds de la réforme du cadastre québécois	1 547 391 $	1 207 165 $
Ministères et organismes	2 285 464	1 176 874
Autres	4 910 575	13 143 964
	8 743 430 $	15 528 003 $

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	1999	1998
Bureaux de la publicité des droits	169 418 $	274 246 $
Registre des droits personnels et réels mobiliers	50 008	20 049
	219 426 $	294 295 $

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2003. Ces contrats sont principalement reliés au développement et à la mise à jour de systèmes informatiques et certains de ceux-ci sont révisables annuellement.

Les paiements prévus en vertu de ces contrats s'établissent comme suit:

2000	7 907 915 $
2001	2 867 791
2002	2 308 200
2003	2 308 200
	15 392 106 $

Le Fonds s'est également engagé envers un promoteur relativement au développement de son système informatique des bureaux de la publicité foncière.

Une entente-cadre de partenariat a été signée en septembre 1997 pour l'ensemble d'un projet qui s'échelonne jusqu'en 2004 et pour lequel le Conseil du trésor a autorisé un montant de 90 millions de dollars. La phase de l'architecture détaillée s'est terminée au cours du présent exercice financier et a entraîné des coûts de l'ordre de 7 millions.

Le 4 mai 1999, le Fonds a signé un contrat spécifique concernant le développement du système informatique du registre foncier pour un montant n'excédant pas 25,9 millions, qui sera effectif lors de l'acceptation de l'ensemble de ces travaux par la ministre de la Justice.

10. ÉVENTUALITÉS

Bureaux de la publicité des droits

Des poursuites totalisant 528 772 $ ont été intentées contre le Fonds relativement aux activités des bureaux de la publicité des droits. Les requérants demandent d'être indemnisés des dommages subis.

Selon les gestionnaires du Fonds et ses conseillers juridiques, la perte éventuelle pouvant résulter de ces poursuites est estimée à 187 500 $ mais le dénouement de ces éventualités étant indéterminable, aucune provision n'a été comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. ÉVENTUALITÉS (suite)

Registre des droits personnels et réels mobiliers

Suite à une anomalie du système informatique survenue lors de l'implantation du service de consultation à distance par Internet, des clients ont consulté, durant quelques mois, certaines données erronées. Cette situation, corrigée à la fin août 1998, pourrait être la source de poursuites éventuelles, dans le cas où un préjudice pourrait être démontré. Toutefois, compte tenu qu'aucune poursuite n'a été intentée à ce jour et que le risque que cet événement se produise est indéterminable, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 846 784 $ (1998: 864 053 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des registres du ministère de la Justice ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le comité de gestion doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Rodrigue Desmeules
Sous-ministre associé à la direction
générale des services de justice

Québec, le 20 août 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des registres du ministère de la Justice du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et les états des opérations, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 20 août 1999

FONDS DES SERVICES DE POLICE
(L.R.Q., c. M-19.3 et L.R.Q., c. P-13)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Services de police payés par les municipalités	102 784 136 $	103 129 253 $
Contribution de la Sûreté du Québec	102 210 382	89 303 758
Autres revenus	748 817	228 978
	205 743 335 $	192 661 989 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	154 844 383 $	152 288 000 $
Transport et communications	9 848 100	4 060 900
Services professionnels et administratifs	6 450 214	4 512 671
Entretien et réparations	3 094 220	2 479 800
Loyers	21 470 501	19 991 500
Fournitures et approvisionnements	5 147 087	5 195 300
Matériel et équipement	303 173	455 600
Intérêts sur dette à long terme	292 678	59 467
Autres dépenses	78 359	86 333
Amortissement des immobilisations	4 214 620	3 532 418
	205 743 335 $	192 661 989 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	26 325 594 $	27 261 598 $
Dû par la Sûreté du Québec	10 778 268	5 389 160
Immobilisations (note 3)	9 267 569	6 040 982
	46 371 431 $	38 691 740 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	16 874 257 $	10 131 810 $
Dette à long terme (note 4)	29 497 174	28 559 930
	46 371 431 $	38 691 740 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Florent Gagné
Administrateur du Fonds
Directeur général de la Sûreté du Québec

FONDS DES SERVICES DE POLICE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des services de police, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (L.R.Q., chapitre M-19.3) a pour objet le financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités ou autres organismes en vertu des articles 39.0.1, 64.3, 64.4 et 73.1 de la Loi de la police (L.R.Q., chapitre P.13).

Ce fonds est administré par le ministre de la Sécurité publique. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds n'en font pas partie.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

La date du début des activités du Fonds a été fixée au 1er janvier 1997.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes suivantes:

Le matériel roulant est amorti en fonction de l'utilisation du véhicule sur la vie utile médiane par catégorie de véhicule:

4 cylindres	125 000 km
6 cylindres	160 000 km
8 cylindres	180 000 km
Autres	185 000 km

L'équipement spécialisé et l'équipement informatique sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant	12 536 238 $	6 280 074 $	6 256 164 $	5 642 617 $
Équipement informatique	3 067 054	235 582	2 831 472	343 332
Équipement spécialisé	241 522	61 589	179 933	55 033
	15 844 814 $	6 577 245 $	9 267 569 $	6 040 982 $

Au cours de l'année financière, le Fonds a acquis pour 8 243 458 $ d'immobilisations (1998: 1 285 342 $). Le produit de disposition des immobilisations s'est élevé à 2 755 290 $ (1998: 724 647 $) et comprenait un gain sur disposition d'actifs de 246 314 $ (1998: 167 140 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Avances du Fonds consolidé du revenu, taux préférentiel bancaire payable semestriellement, sans modalités de remboursement, échéant le 31 mars 2002	20 114 678 $	19 177 434 $
Dû à la Sûreté du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement (1)	9 382 496	9 382 496
	29 497 174 $	28 559 930 $

(1) Correspond aux immobilisations transférées par la Sûreté du Québec au moment de la création du Fonds des services de police.

5. ENGAGEMENTS

La Sûreté du Québec est engagée par des contrats de location d'équipement spécialisé échéant en février 2004 et une partie de ces dépenses est assumée par le Fonds.

La dépense de location d'équipement spécialisé de l'année financière s'élève à 5 758 460 $ (1998: 5 231 804 $). La quote-part du Fonds des paiements minimums futurs s'établit comme suit:

2000	5 437 513 $
2001	5 437 513
2002	5 437 513
2003	5 437 513
2004	3 749 629
	25 499 681 $

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Sûreté du Québec affectés aux opérations du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 13 760 300 $ (1998: 14 044 600 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DES SERVICES DE POLICE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des services de police du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Florent Gagné
Administrateur du Fonds
Directeur général de la Sûreté du Québec

Québec, le 27 septembre 1999

FONDS DES SERVICES DE POLICE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de police du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 27 septembre 1999

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ
(L.R.Q., c. R-5)

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS
pour l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations		
Employeurs	3 940 696	3 731 209
Particuliers	176 142	161 693
Contribution du Fonds consolidé du revenu	1 302 471	1 118 010
	5 419 309	5 010 912
RÉPARTITION DES FONDS		
Pour le financement des programmes (note 1)		
Régie de l'assurance-maladie du Québec		
Régime d'assurance maladie	2 428 578	2 230 345
Régime général d'assurance médicaments	801 039	694 943
Assistance maladie	59 376	68 277
Rémunération des pharmaciens dans le cadre d'un mécanisme de surveillance et de suivi de la consommation de médicaments chez certains prestataires d'un programme d'aide de dernier recours	217	370
Frais d'administration	71 680	70 526
	3 360 890	3 064 461
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Services hospitaliers	2 058 419	1 946 451
	5 419 309	5 010 912

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Cotisation à recevoir des employeurs	137 627	123 494
Contribution à recevoir du Fonds consolidé du revenu	90 455	51 082
	228 082	174 576
PASSIF		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	159 268	112 829
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	68 814	61 747
	228 082	174 576

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des services de santé, créé au ministère des Finances par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour objet de pourvoir au financement du régime d'assurance maladie, du programme d'assistance maladie, des services hospitaliers ainsi que de la rémunération des pharmaciens dans le cadre d'un mécanisme de surveillance et de suivi de la consommation de médicaments chez certains prestataires d'un programme d'aide de dernier recours. Il finance aussi le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime général d'assurance médicaments aux:

- personnes âgées de 65 ans ou plus;
- prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers et par les sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu. La perception des cotisations des employeurs et des particuliers est effectuée par le ministère du Revenu.

Les cotisations des employeurs et des particuliers sont réparties également entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux tandis que les sommes versées par le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu servent à combler les besoins de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les cotisations des employeurs et des particuliers au Fonds sont constituées des sommes encaissées et des comptes émis au cours de l'année financière, de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1er avril.

Les sommes attribuées à la Régie de l'assurance-maladie du Québec ont été établies de façon à comprendre la valeur estimative des demandes de paiement reçues par cette dernière jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus avant le 1er avril. S'il y a lieu, ces sommes sont régularisées pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres conclus par le ministre de la Santé et des Services sociaux avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé. Ces sommes peuvent différer des sommes inscrites aux états financiers de la Régie car elles tiennent compte, le cas échéant, des événements survenus entre la date de préparation des états financiers de la Régie et celle du Fonds.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

3. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le Fonds a recours à des équipements et systèmes informatiques susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000. Ces répercussions pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de santé du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que de la provenance et de la répartition des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 septembre 1999

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX
(L.R.Q., c. S-6.1)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Produits	246 858 854 $	218 896 859 $
Contributions pour acquisitions d'aéronefs	16 476 764	15 394 007
	263 335 618	234 290 866
Coût des marchandises vendues ou des services rendus	246 306 879	217 704 298
REVENU BRUT	17 028 739	16 586 568
Redevances	1 175 800	293 950
Intérêts sur investissement net dans des contrats de location-financement	199 488	74 726
Autres intérêts	195 050	268 177
Autres revenus	943 769	573 318
	19 542 846	17 796 739
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Facturés par des tiers	10 745 531	11 050 740
Facturés par le gouvernement du Québec	2 139 541	2 278 151
	12 885 072	13 328 891
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	6 657 774	4 467 848
Gain net sur aliénation d'immobilisations (note 3)	4 024 770	4 204 446
Gain sur aliénation de stocks	557 471	240 766
Amortissement du gain de change reporté – fonds d'amortissement	551 643	
Intérêts afférents au fonds d'amortissement	1 619 433	722 025
BÉNÉFICE NET	13 411 091 $	9 635 085 $

INFORMATION SECTORIELLE (note 21)

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	32 107 422 $	25 147 337 $
Bénéfice net	13 411 091	9 635 085
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu		(2 675 000)
SOLDE À LA FIN	45 518 513 $	32 107 422 $

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	14 689 766 $	12 909 998 $
Débiteurs	46 238 881	46 961 277
Intérêts courus	256 623	237 070
Stocks (note 4)	7 720 677	7 269 756
Frais reportés (note 5)	377 394	135 602
Frais payés d'avance	5 077 372	2 856 069
Investissement net dans des contrats de location-financement (note 6)	4 824 768	574 458
Versements sur prêts au Fonds consolidé du revenu (note 7)	1 469 533	1 398 556
	80 655 014	72 342 786
Dépôt en garantie (note 8)	4 225 991	2 709 572
Frais reporté (note 5)	270 911	339 434
Investissement net dans des contrats de location-financement (note 6)	108 639	442 285
Prêts au Fonds consolidé du revenu (note 7)	1 559 276	3 028 809
Placements – fonds d'amortissement (note 9)	34 512 768	25 839 697
Immobilisations (note 10)	223 392 552	221 273 535
	344 725 151 $	325 976 118 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	1 290 229 $	635 855 $
Emprunt bancaire (note 11)	10 569 528	1 500 000
Créditeurs et frais courus	30 602 664	32 985 026
Versement sur la créance à payer (note 12)	6 928 198	3 249 138
Versements sur la dette à long terme (note 13)	1 096 889	908 148
Versements sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	8 546 278	11 286 774
Produits reportés (note 15)	5 327 044	5 868 497
	64 360 830	56 433 438
Créance à payer (note 12)		552 059
Dette à long terme (note 13)	70 244 597	70 394 887
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	155 679 282	164 655 795
Produits reportés (note 15)	3 405 496	1 832 517
Gain de change reporté – fonds d'amortissement	5 516 433	
	299 206 638	293 868 696
EXCÉDENT	45 518 513	32 107 422
	344 725 151 $	325 976 118 $

Byrne Amyot
Administrateur du Fonds des services gouvernementaux

Michel Boivin
Secrétaire du Conseil du trésor

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'année financière terminée 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 411 091 $	9 635 085 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	24 209 466	20 427 518
Amortissement des frais reportés	348 560	322 141
Amortissement du gain de change reporté – fonds d'amortissement	(551 643)	
Gain sur aliénation d'immobilisations	(4 024 770)	(4 204 446)
Radiation d'immobilisation		124 713
	33 392 704	26 305 011
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(3 320 217)	11 064 816
Liquidités provenant des activités d'exploitation	30 072 487	37 369 827
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Créance à payer	3 679 060	250 845
Remboursement de la créance à payer	(552 059)	(5 588 038)
Remboursement du dépôt sur stocks en consignation		(570 768)
Dette à long terme	3 446 600	6 650 100
Remboursement de la dette à long terme	(3 408 149)	(3 919 577)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(11 717 009)	(10 261 450)
Placements dans un fonds d'amortissement	(8 673 071)	(25 839 697)
Gain de change reporté – fonds d'amortissement	6 068 076	
Excédent versé au Fonds consolidé du revenu		(2 675 000)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(11 156 552)	(41 953 585)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement net dans des contrats de location-financement	(6 588 404)	(1 013 725)
Encaissements sur investissement net dans des contrats de location-financement	2 671 740	975 918
Dépôt en garantie	(1 516 419)	(2 111 272)
Encaissements sur prêts au Fonds consolidé du revenu	1 398 556	1 603 372
Frais reportés	(521 829)	
Acquisition d'immobilisations	(26 408 728)	(13 277 259)
Produits d'aliénation d'immobilisations	4 105 015	5 048 588
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(26 860 069)	(8 774 378)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(7 944 134)	(13 358 136)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	10 774 143	24 132 279
LIQUIDITÉS À LA FIN	2 830 009 $	10 774 143 $

Les liquidités du Fonds comprennent l'encaisse diminuée du découvert bancaire et de l'emprunt bancaire.

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des services gouvernementaux, fonds spécial constitué par la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics (L.R.Q., chapitre S-6.1), a pour objet le financement:

- des biens et services fournis par le directeur général des achats en application de la Loi sur le service des achats du Gouvernement (L.R.Q., chapitre S-4);
- des fournitures et de l'ameublement;
- de l'équipement informatique;
- de l'entretien de l'équipement bureautique;
- des services informatiques;
- des services de télécommunications;
- des services de reprographie;
- des services de traitement de courrier et de la messagerie externe;
- des services de transport aérien dans le cadre de fonctions ou de missions gouvernementales;
- des services relatifs à la location de biens meubles et à leur aliénation lorsque ces biens ne sont plus requis.

Ce Fonds est administré par le Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et Président du conseil du trésor.

Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Pour les pièces démontées des aéronefs et retournées en inventaire, leur coût correspond à celui de leur remise en état de fonctionnement.

Investissement net dans des contrats de location-financement

Le revenu de financement découlant des contrats de location-financement est imputé aux opérations selon le taux d'intérêt inscrit aux contrats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations suivantes sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les taux ci-dessous:

Aéronefs	6 2/3 %
Équipement d'aéronefs	8 7/8 %
Équipement et outillage d'avionique au sol	6 2/3 et 20 %
Équipement de radiocommunication et de communication	10, 20 et 33 1/3 %
Infrastructure de radiocommunication	5 %
Équipement informatique	20 et 33 1/3 %
Véhicules	16 2/3, 20, 25 et 33 1/3 %
Systèmes informatiques et logiciels d'exploitation	20 et 33 1/3 %
Réseau intégré de communications informatiques et bureautiques	25 %
Mobilier et équipement de bureautique	20, 25 et 33 1/3 %
Équipement de transformation et de reprographie	10 et 20 %
Matériel et équipement de traitement du courrier	6 2/3 et 20 %
Matériel de manutention et d'entrepôt	10 %
Améliorations locatives	10 et 20 %
Frais de développement - systèmes informatiques	20 %

Les frais d'entretien et de réparation majeurs des aéronefs sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis à compter de leur mise en opération selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Les aéronefs détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition sont amortis sur 13 ans, soit la durée du bail.

Conversion des devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes d'opérations et les stocks sont convertis au taux de change prévalant à la date du paiement. Les gains ou pertes matérialisés sur change étranger sont imputés aux opérations de l'année financière. Les gains ou pertes non matérialisés sur change étranger sont amortis sur la durée résiduelle des obligations découlant de contrats de location-acquisition auxquels ils se rapportent.

Produits reportés

La facturation à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour le financement des aéronefs de type CL-415 donne lieu à un revenu reporté qui est imputé aux opérations au même rythme que la dépense d'intérêt et d'amortissement des CL-415.

Les revenus de services perçus d'avance pour de l'équipement de communications informatiques, téléphoniques et de radiocommunication sont imputés aux opérations au même rythme que l'amortissement de cet équipement.

3. GAIN NET SUR ALIÉNATION D'IMMOBILISATIONS

	1999	1998
Gain sur aliénation de 2 aéronefs de type CL-215 (1998: 2 aéronefs)	3 997 450 $	4 209 672 $
Gain (perte) sur aliénation d'autres immobilisations	27 320	(5 226)
	4 024 770 $	4 204 446 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. STOCKS

	1999	1998
Stocks de marchandises pour la revente:		
Fournitures et ameublement	1 216 121 $	953 615 $
Valeurs postales	758 483	548 155
Pièces informatiques	329 002	255 382
Matières premières de reprographie	198 783	199 705
	2 502 389	1 956 857
Pièces de rechange, fournitures et carburant pour aéronefs	5 218 288	5 312 899
	7 720 677 $	7 269 756 $

5. FRAIS REPORTÉS

	1999	1998
Frais de location et d'installation de systèmes téléphoniques		8 293 $
Frais d'entretien des serveurs de messagerie vocale et acquisition de matériel de radio-transmission de données	308 871 $	
Consolidation des centres de traitement informatique	339 434	466 743
	648 305	475 036
Portion à court terme	377 394	135 602
	270 911 $	339 434 $

6. INVESTISSEMENT NET DANS DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le total des paiements minimums à recevoir en vertu des contrats de location-financement s'établit comme suit:

2000	4 947 182 $
2001	70 619
2002	49 126
Total des paiements minimums à recevoir	5 066 927
Montant représentant le revenu de financement non gagné inclus dans les paiements minimums à recevoir	133 520
	4 933 407
Versements à recevoir échéant en deçà d'un an	4 824 768
	108 639 $

7. PRÊTS AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	1999	1998
Ministère du Revenu, 4,75 % à 5,61 % remboursable par versements annuels de 1 654 500 $, échéant en avril 2000	3 028 809 $	4 413 764 $
Ministère du Tourisme		13 601
	3 028 809	4 427 365
Versements à recevoir échéant en deçà d'un an	1 469 533	1 398 556
	1 559 276 $	3 028 809 $

8. DÉPÔT EN GARANTIE

Un montant de 4 225 991 $ (1998: 2 709 572 $) a été versé pour l'acquisition et l'installation d'un dispositif d'entraînement en vol dont le coût est de 5 020 391 $. Le dispositif a été livré le 31 mars 1999, mais n'est toujours pas fonctionnel en date du 6 août 1999.

Le 16 septembre 1999, le Fonds a mis en demeure le fournisseur du dispositif de prendre engagement, avant le 27 septembre 1999, pour honorer entièrement ses obligations contractuelles envers le Fonds à défaut de quoi des procédures judiciaires appropriées seront entreprises.

9. PLACEMENTS - FONDS D'AMORTISSEMENT

En vertu de la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics, le gouvernement du Québec a créé le 4 juin 1997 un fonds d'amortissement pour les fins du Service aérien gouvernemental.

Ce Fonds a pour objet d'acquitter, à partir des sommes qui le constituent et des revenus qu'il produit, les obligations financières échéant en 2008 et 2009 relatives au financement par voie de crédit bail des huit avions-citernes CL-415. Ces sommes sont déposées auprès du ministre des Finances et sont gérées par ce dernier.

Les placements dans le fonds d'amortissement se détaillent comme suit:

	1999	1998
Encaisse	793 572 $	160 952 $
Intérêts courus	669 022	58 052
Billets, 5,25 % à 6,38 %, échéant du 30 avril 1999 au 31 janvier 2000, au coût (valeur du marché au 31 mars 1999 – 32 513 902 $)	32 513 902	
Obligations d'Hydro-Québec, valeur nominale, 496 067 $, 11,25 %, échéant le 17 avril 2001, au coût (valeur du marché au 31 mars 1999 – 548 839 $; 1998 – 236 257 $)	536 272	229 766
Obligations municipales et scolaires		9 998 709
Coupons province de Québec		15 392 218
	34 512 768 $	25 839 697 $

10. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aéronefs (a)	20 761 963 $	5 669 930 $	15 092 033 $	16 509 516 $
Frais d'entretien et de réparations majeurs des aéronefs	3 669 279	1 336 044	2 333 235	1 261 928
Équipement d'aéronefs	573 240	198 732	374 508	423 627
Équipement et outillage d'avionique au sol	213 868	77 247	136 621	126 771
Équipement de radiocommunication et de communication	17 188 764	6 869 506	10 319 258	6 334 598
Infrastructure de radiocommunication	3 547 143	1 554 021	1 993 122	2 309 442
Équipement informatique	19 451 606	12 103 557	7 348 049	6 621 343
Véhicules pour fins de location	7 360 407	1 027 414	6 332 993	198 026
Véhicules	1 203 852	584 139	619 713	164 123
Systèmes informatiques et logiciels d'exploitation	7 225 244	3 670 271	3 554 973	4 190 982
Montants à reporter	81 195 366 $	33 090 861 $	48 104 505 $	38 140 356 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. IMMOBILISATIONS (suite)

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Montants reportés	81 195 366 $	33 090 861 $	48 104 505 $	38 140 356 $
Réseau intégré de communications informatiques et bureautiques	568 207	425 640	142 567	284 618
Mobilier et équipement de bureautique	3 939 827	2 836 818	1 103 009	1 154 454
Équipement de transformation et de reprographie	1 369 195	463 331	905 864	530 430
Matériel et équipement de traitement du courrier	836 791	710 497	126 294	122 107
Matériel de manutention et d'entrepôt	756 269	200 937	555 332	549 423
Améliorations locatives	2 406 552	851 910	1 554 642	364 732
	91 072 207	38 579 994	52 492 213	41 146 120
Frais de développement – systèmes informatiques	246 685		246 685	42 178
Immobilisations détenues en vertu des contrats de location-acquisition:				
Aéronefs	200 957 801	30 304 147	170 653 654	180 045 237
Équipement informatique				40 000
	200 957 801	30 304 147	170 653 654	180 085 237
	292 276 693 $	68 884 141 $	223 392 552 $	221 273 535 $

(a) Au 31 mars 1999, le Fonds possède notamment 11 aéronefs (13 en 1998) dont 10 cédés par le gouvernement du Québec pour un montant de 1 $ chacun et un cédé par le gouvernement du Canada pour 1 $.

11. EMPRUNT BANCAIRE

Le Fonds des services gouvernementaux dispose auprès du Fonds de financement de marges de crédit totalisant 29 000 000 $ au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours. Le taux au 31 mars 1999 est de 5,14 %. Les dates d'échéance de ces emprunts s'échelonnent du 31 mars 1999 au 31 mars 2001.

12. CRÉANCE À PAYER

En vertu d'une entente, l'excédent ou le déficit annuel de l'opération des avions-citernes est imputé à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Les surplus ou les déficits sont remis ou versés par SOPFEU au mois de mars suivant l'année concernée, à la condition que SOPFEU acquitte toutes les factures présentées par le Service aérien gouvernemental, en regard du financement des CL-415.

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Dû au Fonds consolidé du revenu:		
Sans intérêt et sans modalité de remboursement	60 684 862 $	60 684 862 $
Sans intérêt, remboursable à même les liquidités générées par la dépense annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	512 350	512 350
Avances sur base rotative, d'un montant autorisé de 15 000 000 $, échéant le 31 mars 2001, sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada	3 500 000	4 500 000
	64 697 212	65 697 212
Emprunts au Fonds de financement		2 930 423
Emprunts au Fonds de financement, 6,88 %, remboursable par versements annuels variables, échéant en octobre 2008	6 644 274	2 675 400
	71 341 486	71 303 035
Versements échéant en deçà d'un an	1 096 889	908 148
	70 244 597 $	70 394 887 $

Les versements en capital des cinq prochaines années sur les emprunts au Fonds de financement s'établissent comme suit:

2000	1 096 889 $
2001	1 157 188
2002	127 994
2003	136 800
2004	146 212

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1999	1998
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux fixes et variables de 4,9 % à 10,1 %, échéant jusqu'en 2010	164 225 560 $	175 942 569 $
Versements échéant en deçà d'un an	8 546 278	11 286 774
	155 679 282 $	164 655 795 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	17 277 017 $
2001	17 277 017
2002	16 778 841
2003	19 336 984
2004	14 493 727
2005 à 2010	137 781 838
Total des paiements minimums exigibles (à reporter)	222 945 424 $

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Total des paiements minimums exigibles (reporté)	222 945 424 $
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	58 719 864
	164 225 560
Versements échéant en deçà d'un an	8 546 278
	155 679 282 $

Parmi les obligations découlant des contrats de location-acquisition, celles relatives aux aéronefs de type CL-415 sont constituées de deux prêts pour chaque aéronef, le prêt A et le prêt B. Les versements sur le prêt A, dont le solde au 31 mars 1999 est de 131 621 138 $ (1998: 138 359 840 $), sont effectués en dollars canadiens. Les versements sur le prêt B seront effectués en livres sterling à l'expiration des contrats, s'étalant de mars 2008 à septembre 2009. Le solde aux livres du prêt B aux 31 mars 1999 et 1998 est de 22 340 720 $. Ce prêt est soumis à des fluctuations tout au long de la durée du bail en fonction de divers facteurs, dont la dépense d'intérêt annuel, le taux de change, le taux d'imposition et l'allocation du coût en capital. Ces fluctuations annuelles ne sont pas comptabilisées aux états financiers du Fonds puisque la direction du Fonds estime que le prêt B devrait, à l'échéance du contrat, correspondre, selon toute vraisemblance, au solde de ce prêt au 31 mars 1999. Si ces fluctuations étaient comptabilisées, le solde du prêt B serait de 10 594 769 $ au 31 mars 1999.

15. PRODUITS REPORTÉS

	1999	1998
Contribution de SOPFEU pour l'acquisition d'aéronefs de type CL-415	2 212 966 $	4 064 730 $
Revenus perçus d'avance pour des services de communications informatiques, téléphoniques et de radiocommunication	5 799 016	3 209 250
Revenus de services informatiques	336 920	308 923
Revenus de financement des équipements	77 104	
Revenus d'entretien des équipements bureautiques	306 534	118 111
	8 732 540	7 701 014
Portion à court terme	5 327 044	5 868 497
	3 405 496 $	1 832 517 $

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 1 979 935 $ (1998: 1 848 239 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les Fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Outre certaines opérations entre les apparentés divulguées aux états financiers, le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE DE L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds exercice des activités d'investissement et de financement en livres sterling. La nature de ces activités expose le Fonds aux fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change. Les actifs et passifs financiers concernés sont les suivants:

	Coût ($ canadien)
Placements – fonds d'amortissement	33 872 124 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	22 340 720

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

21. INFORMATION SECTORIELLE (de l'année financière terminée le 31 mars 1999)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Reprographie gouverne-mentale	Fournitures et ameublement	Acquisition de biens et services	Gestion des surplus de biens meubles	Équipement informatique
REVENUS					
Produits provenant de tiers	6 470 490 $	38 935 724 $	4 697 067 $	1 951 511 $	1 263 490 $
Produits intersectoriels	101 549	1 124 795	1 093 098		
Produits totaux	6 572 039	40 060 519	5 790 165	1 951 511	1 263 490
Contribution pour acquisition d'aéronefs					
	6 572 039	40 060 519	5 790 165	1 951 511	1 263 490
Coût des marchandises vendues ou des services rendus à des tiers	4 307 379	36 771 051	2 789 150	1 298 250	1 273 739
Achats intersectoriels	801 893	19 605	403 349	68 506	
Coût total des marchandises vendues ou des services rendus	5 109 272	36 790 656	3 192 499	1 366 756	1 273 739
REVENU BRUT	1 462 767	3 269 863	2 597 666	584 755	(10 249)
Redevances					
Intérêts sur investissements net dans des contrats de location-financement					199 488
Autres intérêts					195 050
Autres revenus		70 373		2 183	
	1 462 767	3 340 236	2 597 666	586 938	384 289
Frais d'administration facturés par des tiers	843 521	650 485	699 195	325 205	126 597
Frais d'administration intersectoriels	81 707	568 883	198 010		
Frais d'administration facturé par le gouvernement du Québec	199 620	108 071	225 220	80 750	29 560
	1 124 848	1 327 439	1 122 425	405 955	156 157
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	337 919	2 012 797	1 475 241	180 983	228 132
Gains sur aliénation d'immobilisations	2 328				375
Gains sur aliénation de stocks					
Amortissement de gain de change reporté – fonds d'amortissement					
Intérêts afférents au fonds d'amortissement					
BÉNÉFICE NET SECTORIEL	340 247 $	2 012 797 $	1 475 241 $	180 983 $	228 507 $
Éléments d'actifs sectoriels	3 173 129 $	12 040 948 $	8 740 735 $	1 159 586 $	14 861 106 $
Acquisitions d'immobilisations	552 734 $	321 242 $	247 879 $	60 990 $	7 233 909 $

Entretien de l'équipement bureautique	Courrier et messagerie	Service aérien gouvernemental	Services informatiques	Services de télécommunications	Écritures d'annulation	Chiffres consolidés 1999
4 132 204 $	29 948 110 $	31 019 062 $	45 641 363 $	82 799 833 $		246 858 854 $
346 171	362 990	87 065	1 120 915	977 144	(5 213 727) $	
4 478 375	30 311 100	31 106 127	46 762 278	83 776 977	(5 213 727)	246 858 854
		16 476 764				16 476 764
4 478 375	30 311 100	47 582 891	46 762 278	83 776 977	(5 213 727)	263 335 618
3 777 381	28 572 707	47 243 298	40 109 072	80 164 852		246 306 879
	16 973	198 169	1 261 051	495 625	(3 265 171)	
3 777 381	28 589 680	47 441 467	41 370 123	80 660 477	(3 265 171)	246 306 879
700 994	1 721 420	141 424	5 392 155	3 116 500	(1 948 556)	17 028 739
		1 175 800				1 175 800
						199 488
						195 050
37 491	83 011	680 120		70 591		943 769
738 485	1 804 431	1 997 344	5 392 155	3 187 091	(1 948 556)	19 542 846
263 317	1 174 357	1 401 915	3 121 205	2 139 734		10 745 531
72 081	90 817	140 969		796 089	(1 948 556)	
72 530	196 480	448 560	532 230	246 520		2 139 541
407 928	1 461 654	1 991 444	3 653 435	3 182 343	(1 948 556)	12 885 072
330 557	342 777	5 900	1 738 720	4 748		6 657 774
	14 559	3 997 450	10 058			4 024 770
		557 471				557 471
		551 643				551 643
		1 619 433				1 619 433
330 557 $	357 336 $	6 731 897 $	1 748 778 $	4 748 $		13 411 091 $
2 460 666 $	4 960 244 $	256 478 041 $	20 818 932 $	29 358 851 $	(9 327 087) $	344 725 151 $
33 310 $	491 903 $	2 404 833 $	7 529 227 $	7 532 701 $		26 408 728 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

21. INFORMATION SECTORIELLE (de l'année financière terminée le 31 mars 1999) (suite)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Reprographie gouverne-mentale	Fournitures et ameublement	Acquisition de biens et services	Gestion des surplus de biens meubles	Équipement informatique
DÉPENSES TOTALES PAR NATURE					
Achats de marchandises et de services et variation de stocks	966 407 $	33 994 044 $	666 487 $		
Traitements et avantages sociaux	2 506 925	1 922 075	2 455 997	853 474 $	125 759 $
Services de transport et de communication	207 639	917 529	101 819	174 329	
Services professionnels, adminis-tratifs et autres	243 407	598 705	535 066	492 264	30 499
Entretien et réparations	198 231	56 338	10 070	7 359	
Loyers	1 659 853	249 088	209 484	111 515	
Fournitures et approvisionnements	39 551	222 110	86 531	62 344	
Amortissement des immobilisations	229 571	121 577	167 373	56 992	1 026 707
Amortissement des frais reportés					
Intérêts sur la dette à long terme	179 549	44 819	76 384		120 578
Autres	2 987	(8 190)	5 713	14 434	126 353
	6 234 120 $	38 118 095 $	4 314 924 $	1 772 711 $	1 429 896 $

Entretien de l'équipement bureautique	Courrier et messagerie	Service aérien gouverne-mental	Services informatiques	Services de télécommu-nications	Écritures d'annulation	Chiffres consolidés 1999
2 263 823 $	24 365 739 $	10 783 071 $	17 689 811 $	68 092 393 $	(2 150 590) $	156 671 185 $
1 486 152	4 174 759	11 404 091	15 600 201	8 191 135		48 720 568
98 785	75 753	1 579 836	883 139	655 846	(1 082 228)	3 612 447
145 780	249 737	1 844 646	1 439 787	1 362 116	(1 414 887)	5 527 120
9 910	272 674	1 041 619	23 953	147 969	(188 967)	1 579 156
101 321	513 367	1 861 387	2 372 759	678 397	(19 477)	7 737 694
42 081	185 769	89 427	995 206	219 665	(357 578)	1 585 106
15 232	207 755	12 284 420	5 844 009	4 255 830		24 209 466
			127 309	221 251		348 560
22 213		8 544 414	42 378	10 398		9 040 733
12	5 781		5 006	7 820		159 916
4 185 309 $	30 051 334 $	49 432 911 $	45 023 558 $	83 842 820 $	(5 213 727) $	259 191 951 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

21. INFORMATION SECTORIELLE (de l'année financière terminée le 31 mars 1998) (suite)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Reprographie gouverne-mentale	Fournitures et ameublement	Acquisition de biens et services	Gestion des surplus de biens meubles	Équipement informatique
REVENUS					
Produits provenant de tiers	6 023 122 $	26 708 672 $	4 342 271 $	1 344 352 $	12 878 $
Produits intersectoriels	126 529	1 185 020	635 843		
Produits totaux	6 149 651	27 893 692	4 978 114	1 344 352	12 878
Contribution pour acquisition d'aéronefs					
	6 149 651	27 893 692	4 978 114	1 344 352	12 878
Coût des marchandises vendues ou des services rendus à des tiers	4 150 596	25 367 727	2 611 262	1 023 415	21 561
Achats intersectoriels	809 618		86 373	75 555	201 450
Coût total des marchandises vendues ou des services rendus	4 960 214	25 367 727	2 697 635	1 098 970	223 011
REVENU BRUT	1 189 437	2 525 965	2 280 479	245 382	(210 133)
Redevances					
Intérêts sur investissements net dans des contrats de location-financement					74 726
Autres intérêts					268 177
Autres revenus		88 924	263	12 688	
	1 189 437	2 614 889	2 280 742	258 070	132 770
Frais d'administration facturés par des tiers	775 024	730 745	554 601	183 242	76 883
Frais d'administration intersectoriels	72 359	287 074	168 636		3 514
Frais d'administration facturé par le gouvernement du Québec	177 685	99 722	241 611	78 320	22 820
	1 025 068	1 117 541	964 848	261 562	103 217
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	164 369	1 497 348	1 315 894	(3 492)	29 553
Gains (perte) sur aliénation d'immobilisations	4 172	(49 227)			
Gains sur aliénation de stocks					
Intérêts afférents au fonds d'amortissement					
BÉNÉFICE NET SECTORIEL (PERTE)	168 541 $	1 448 121 $	1 315 894 $	(3 492) $	29 553 $
Éléments d'actifs sectoriels (a)	2 518 191 $	9 620 896 $	8 401 222 $	589 277 $	9 336 461 $
Acquisitions d'immobilisations (a)	187 029 $	508 358 $	360 310 $	68 172 $	207 114 $

Entretien de l'équipement bureautique	Courrier et messagerie	Service aérien gouverne-mental	Services informatiques	Services de télécommu-nications	Écritures d'annulation	Chiffres consolidés 1998
3 944 395 $	24 497 113 $	27 138 091 $	41 918 593 $	82 967 372 $		218 896 859 $
365 313	377 371	139 688	1 089 260	884 035	(4 803 059) $	
4 309 708	24 874 484	27 277 779	43 007 853	83 851 407	(4 803 059)	218 896 859
		15 394 007				15 394 007
4 309 708	24 874 484	42 671 786	43 007 853	83 851 407	(4 803 059)	234 290 866
3 489 282	22 974 226	42 182 438	36 039 183	79 844 608		217 704 298
5 217	12 482	8 639	1 290 928	518 817	(3 009 079)	
3 494 499	22 986 708	42 191 077	37 330 111	80 363 425	(3 009 079)	217 704 298
815 209	1 887 776	480 709	5 677 742	3 487 982	(1 793 980)	16 586 568
		293 950				293 950
						74 726
						268 177
25 100	90 699	185 759		169 885		573 318
840 309	1 978 475	960 418	5 677 742	3 657 867	(1 793 980)	17 796 739
253 822	1 206 878	1 341 427	3 837 921	2 090 197		11 050 740
79 384	64 510	332 155		786 348	(1 793 980)	
106 999	220 180	488 240	571 814	270 760		2 278 151
440 205	1 491 568	2 161 822	4 409 735	3 147 305	(1 793 980)	13 328 891
400 104	486 907	(1 201 404)	1 268 007	510 562		4 467 848
	3 484	4 209 672	36 345			4 204 446
		240 766				240 766
		722 025				722 025
400 104 $	490 391 $	3 971 059 $	1 304 352 $	510 562 $		9 635 085 $
	1 687 198 $	250 112 743 $	20 901 005 $	26 697 468 $	(3 888 343) $	325 976 118 $
	179 024 $	523 541 $	7 930 274 $	3 313 437 $		13 277 259 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

21. INFORMATION SECTORIELLE (de l'année financière terminée le 31 mars 1998) (suite)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Reprographie gouverne-mentale	Fournitures et ameublement	Acquisition de biens et services	Gestion des surplus de biens meubles	Équipement informatique
DÉPENSES TOTALES PAR NATURE					
Achats de marchandises et de services et variation de stocks	986 676 $	22 841 285 $	342 559 $		
Traitements et avantages sociaux	2 433 804	1 831 136	2 229 183	829 951 $	76 883 $
Services de transport et de communication	199 860	675 766	115 023	151 289	
Services professionnels, administratifs et autres	218 045	321 566	410 735	185 380	25 678
Entretien et réparations	223 793	36 785	16 184	12 657	
Loyers	1 625 616	326 007	224 869	82 475	
Fournitures et approvisionnements	30 193	220 912	91 512	51 812	657
Amortissement des immobilisations	183 168	94 146	84 757	40 796	9 088
Amortissement des frais reportés					
Intérêts sur la dette à long terme	82 740	95 060	42 616		211 819
Autres	1 387	42 605	105 045	6 172	2 103
	5 985 282 $	26 485 268 $	3 662 483 $	1 360 532 $	326 228 $

(a) Les éléments d'actifs sectoriels et les acquisitions d'immobilisations du secteur de l'entretien de l'équipement bureautique sont inclus dans ceux des équipements informatiques.

Entretien de l'équipement bureautique	Courrier et messagerie	Service aérien gouverne-mental	Services informatiques	Services de télécommu-nications	Écritures d'annulation	Chiffres consolidés 1998
2 268 109 $	19 298 727 $	8 097 734 $	15 408 933 $	69 047 705 $	(1 738 661) $	136 553 067 $
1 254 537	3 667 576	10 695 714	14 686 964	7 720 706		45 426 454
84 937	69 871	1 131 691	1 000 300	689 659	(1 181 205)	2 937 191
170 442	265 677	1 548 188	1 368 174	1 705 917	(930 368)	5 289 434
7 132	237 483	1 187 026	45 953	108 948	(228 971)	1 646 990
89 215	429 531	1 944 746	3 269 396	665 494		8 657 349
48 178	153 248	74 292	1 104 994	184 370	(570 391)	1 389 777
12 008	356 163	12 105 163	4 366 276	3 175 953		20 427 518
			127 309	194 832		322 141
		7 568 345	360 629	17 146		8 378 355
146			918		(153 463)	4 913
3 934 704 $	24 478 276 $	44 352 899 $	41 739 846 $	83 510 730 $	(4 803 059) $	231 033 189 $

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des services gouvernementaux du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Byrne Amyot
Administrateur du Fonds des services gouvernementaux

Michel Boivin
Secrétaire du Conseil du trésor

Québec, le 6 août 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services gouvernementaux du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et les états des opérations, de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 août 1999

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR
(L.R.Q., c. A-6)

REVENUS ET DÉPENSES
pour l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Conseil du trésor		
Gestion et location d'équipements et de systèmes informatiques	1 312 352 $	779 825 $
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	1 157 609 $	685 365 $
Frais de gestion	20 457	36 065
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	12 186	27 350
Intérêts sur emprunt au Fonds de financement	122 100	31 045
	1 312 352 $	779 825 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	114 964 $	132 496 $
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	44 291	12 059
Immobilisations (note 3)	2 943 779	2 830 316
	3 103 034 $	2 974 871 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	228 034 $	449 871 $
Emprunt au Fonds de financement (note 4)	2 875 000	2 525 000
	3 103 034 $	2 974 871 $

Yvan Bouchard
Administrateur du Fonds

Michel Boivin
Secrétaire du Conseil du trésor

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor a été institué par un décret du gouvernement du Québec selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6). Ce fonds est affecté au financement des dépenses engagées par le Conseil du trésor dans le cadre de ses projets d'investissement en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date du début des activités du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministre responsable du Conseil du trésor. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds n'en font pas partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état du flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension du flux de trésorerie de l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire et durées suivantes:

	Durée
Équipements informatiques	3 à 5 ans
Systèmes informatiques	3 à 5 ans

Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes et les frais de financement s'y rapportant jusqu'à la date de leur mise en service.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	3 861 668 $	1 939 735 $	1 921 933 $	2 191 470 $
Systèmes informatiques	209 384	77 699	131 685	49 066
	4 071 052	2 017 434	2 053 618	2 240 536
Systèmes informatiques en développement	890 161		890 161	589 780
	4 961 213 $	2 017 434 $	2 943 779 $	2 830 316 $

Les intérêts capitalisés au cours de l'année financière s'élèvent à 25 321 $ (1998: 13 414 $). Les acquisitions de l'année financière terminée le 31 mars 1999, incluant les intérêts capitalisés, s'élèvent à 1 285 376 $ (1998: 2 439 683 $).

4. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Une marge de crédit au Fonds de financement ne pouvant excéder 5 millions de dollars et échéant le 31 mars 2001 a été accordée au Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Cet emprunt est sans modalité de remboursement.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvan Bouchard
Administrateur du Fonds

Roland Cloutier
Directeur général de l'administration, (par intérim)

Québec, le 24 septembre 1999

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 2 septembre 1999

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DES FINANCES
(L.R.Q., c. A-6)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Ministère des Finances Gestion et location d'équipements et de systèmes Informatiques	1 127 540 $	252 982 $
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	928 216 $	190 889 $
Intérêts sur dettes	199 324	62 093
	1 127 540 $	252 982 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteur	108 147 $	430 580 $
Immobilisations (note 3)	10 451 656	7 519 144
	10 559 803 $	7 949 724 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	511 173 $	750 141 $
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 4)	267 227	1 054 171
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 5)	9 781 403	6 145 412
	10 559 803 $	7 949 724 $

Marcel Paré
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DES FINANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances a été institué par un décret du gouvernement du Québec selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6). Ce fonds est affecté au financement des dépenses engagées par le ministère des Finances dans le cadre de ses projets d'investissement en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date du début des activités du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministre des Finances. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds n'en font pas partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode et les durées suivantes:

	Méthode	Durée
Équipements informatiques	linéaire	3 ans
Systèmes informatiques	linéaire	5 ans

Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes et les frais de financement s'y rapportant jusqu'à la date de leur mise en service.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	1 250 713 $	420 922 $	829 791 $	86 473 $
Systèmes informatiques	2 790 231	707 467	2 082 764	786 624
Systèmes informatiques en développement	7 539 101		7 539 101	6 646 047
	11 580 045 $	1 128 389 $	10 451 656 $	7 519 144 $

Les intérêts capitalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1999 s'élèvent à 270 603 $ (1998: 154 931 $).

4. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé à avancer au Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances, à même le Fonds consolidé du revenu une somme ne pouvant excéder 3,8 millions de dollars. Les sommes avancées portent intérêt au taux préférentiel bancaire, ne comportent aucune modalité de remboursement et échoient le 31 mars 2001.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DES FINANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. EMPRUNT DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances est autorisé à emprunter du Fonds de financement du gouvernement du Québec une somme n'excédant pas 17 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1999. Les sommes empruntées portent intérêt au taux correspondant à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois plus 0,3 % et ne comportent aucune modalité de remboursement ni échéance.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Marcel Paré
Administrateur du Fonds

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

Québec, le 5 août 1999

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DES FINANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 5 août 1999

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU
(L.R.Q., c. A-6)

REVENUS ET DÉPENSES
pour l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Ministère du Revenu		
Gestion et location d'équipements et de systèmes informatiques	18 479 948 $	8 130 606 $
DÉPENSES		
Amortissement des équipements informatiques	9 165 978 $	4 318 935 $
Amortissement des systèmes informatiques	7 024 629	2 879 104
Intérêts sur la dette à long terme	2 110 451	571 479
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu		211 805
Frais de gestion	178 890	149 283
	18 479 948 $	8 130 606 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	2 602 298 $	1 964 004 $
Immobilisations (note 3)	70 234 125	49 224 114
	72 836 423 $	51 188 118 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	8 003 507 $	9 923 636 $
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 4)	12 461 248	11 093 003
	20 464 755	21 016 639
Dette à long terme (note 5)	52 371 668	30 171 479
	72 836 423 $	51 188 118 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Jean-Guy Parent
Administrateur du Fonds

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu a été institué par un décret du gouvernement du Québec selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6). Ce fonds est affecté au financement des dépenses engagées par le ministère du Revenu dans le cadre de ses projets d'investissement en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date du début des activités du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministre du Revenu. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituants le Fonds n'en font pas partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et durées suivantes:

	Méthode	Durée
Équipements informatiques	linéaire	3 à 5 ans
Systèmes informatiques	linéaire	5 ans
Améliorations de systèmes	linéaire	5 ans

Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes reliés aux activités du Fonds et les frais de financement s'y rapportant jusqu'à la date de leur mise en service.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	37 578 592 $	15 014 941 $	22 563 651 $	21 450 696 $
Systèmes informatiques	25 529 482	4 113 429	21 416 053	9 284 368
Améliorations de systèmes	23 956 380	6 570 374	17 386 006	11 451 145
	87 064 454	25 698 744	61 365 710	42 186 209
Systèmes informatiques en développement	8 868 415		8 868 415	7 037 905
	95 932 869 $	25 698 744 $	70 234 125 $	49 224 114 $

Les intérêts capitalisés au cours de l'année financière s'élèvent à 650 610 $ (335 767 $ pour 1998).

4. AVANCE DU FONDS CONSOLIDÉ

Le ministre des Finances est autorisé à avancer au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu, à même le Fonds consolidé du revenu une somme ne pouvant excéder 25 millions de dollars. Les sommes avancées portent intérêt au taux préférentiel bancaire et viennent à échéance le 31 mars 2001.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. DETTE À LONG TERME

Une marge de crédit autorisée de 80 millions de dollars, sans échéance ni modalités de remboursement, portant intérêt au taux des acceptations bancaires à 1 mois majoré de 0,30 % a été contractée auprès du Fonds de financement.

6. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, le Fonds s'était engagé à verser par contrat 5 221 507 $ pour le parachèvement ou le développement de différents projets en technologies de l'information.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Le personnel du Fonds participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds pour l'année financière s'élèvent à 646 434 $ (1998: 503 367 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Guy Parent
Administrateur du Fonds

André Fiset
Sous-ministre du Revenu

Québec, le 14 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 14 juillet 1999

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
L.R.Q., c. C-73.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Cotisations	182 730 $	180 902 $
Revenus de placements	231 509	225 581
Revenus divers	45	345
	414 284	406 828
DÉPENSES		
Indemnités	(11 098)	39 500
Honoraires de gestion	72 000	72 000
Honoraires professionnels	11 794	2 716
Frais de déplacement et de séjour	7 500	4 196
Allocations de présence du conseil d'administration	2 450	3 336
Publications	10 349	4 078
Frais de bureau	1 896	8 694
	94 891	134 520
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	319 393	272 308
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 105 773	2 833 465
EXCÉDENT À LA FIN	3 425 166 $	3 105 773 $

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	75 551 $	93 859 $
Placements (note 3)	3 360 185	3 032 872
Débiteurs	161 426	163 325
Intérêts courus	51 860	49 976
Frais payés d'avance	1 348	1 235
	3 650 370 $	3 341 267 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	24 111 $	20 634 $
Revenus perçus d'avance	151 690	137 860
Provision pour indemnités	49 403	77 000
	225 204	235 494
EXCÉDENT (note 4)	3 425 166	3 105 773
	3 650 370 $	3 341 267 $

Pour le Conseil d'administration,
Clément Depelteau
Robert Nadeau

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constituée en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisés au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements.

3. PLACEMENTS

La valeur marchande des placements est de 3 508 348 $ au 31 décembre 1998 (31 décembre 1997: 3 104 695 $). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 5,2 % et 10,25 %.

4. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le Ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 1998 comprend la totalité des intérêts produits depuis la constitution du Fonds, soit 1 287 426 $ (31 décembre 1997: 1 072 611 $).

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers obtenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Barsalou
Secrétaire du Fonds

Vo-Long Truong
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 10 mars 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 10 mars 1999

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE
(L.R.Q., c. M-15.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
VENTES	2 205 468 $	2 353 291 $
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (note 3)	981 938	940 125
REVENU BRUT	1 223 530	1 413 166
HONORAIRES DE GESTION DE SERVICES SPÉCIALISÉS	182 629	161 166
AUTRES REVENUS	11 412	3 135
	1 417 571	1 577 467
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	959 601	893 521
Honoraires professionnels	85 904	155 283
Communications	31 872	42 914
Loyers	167 829	169 019
Entretien et réparations	15 379	8 706
Fournitures et approvisionnements	20 962	22 870
Créances douteuses	2 705	4 685
Intérêts et frais bancaires	3 431	3 243
Matériel et équipement	20 841	31 031
Amortissement des immobilisations	57 422	33 966
Amortissement des frais reportés	10 824	10 824
	1 376 770	1 376 062
REVENU NET	40 801	201 405
EXCÉDENT AU DÉBUT	535 374	333 969
EXCÉDENT À LA FIN	576 175 $	535 374 $

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	263 848 $	358 867 $
Placement temporaire – au coût	1 150 000	1 900 000
Débiteurs	425 420	435 502
Contributions pour des services spécialisés à recevoir	164 631	46 897
Stocks	160 849	204 265
Frais payés d'avance	12 269	7 739
	2 177 017	2 953 270
Immobilisations (note 4)	227 938	142 281
Frais reportés	21 648	32 472
	2 426 603 $	3 128 023 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	447 190 $	504 282 $
Revenus perçus d'avance		4 000
Crédit reporté (note 5)	954 802	1 635 931
	1 401 992	2 144 213
Avance du ministère des Ressources naturelles, sans intérêt et sans modalités de remboursement	448 436	448 436
	1 850 428	2 592 649
EXCÉDENT	576 175	535 374
	2 426 603 $	3 128 023 $

Bernadette Crombé
Administratrice du Fonds d'information
géographique et foncière

Louise Ouellet
Sous-ministre associé aux terres

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'information géographique et foncière, fonds spécial constitué par la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., chapitre M-15.1) a pour objet d'offrir la prestation, sur demande et à titre onéreux, de services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection, d'arpentage ainsi que la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information dans les domaines mentionnés précédemment ainsi que certaines données cadastrales.

Ce Fonds est administré par le ministère des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu. Ces intérêts ne sont pas présentés dans l'état des opérations et de l'excédent.

L'excédent du Fonds est versé au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de s flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de matières premières, de documents photographiques et cartographiques sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les acquisitions de matériel et d'équipement sont capitalisées sauf celles effectuées dans le cadre des projets de services spécialisés. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Frais reportés

Les frais reportés représentent le coût du droit d'utilisation pour une période de 10 ans d'équipements informatiques et des données qu'ils contiennent. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3. COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

	1999	1998
Stocks au début	204 265 $	235 791 $
Traitements, avantages sociaux et honoraires	138 332	149 225
Achats	800 190	759 374
	1 142 787	1 144 390
Stocks à la fin	160 849	204 265
	981 938 $	940 125 $

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	459 614 $	231 676 $	227 938 $	142 281 $

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 143 079 $ (1998: 94 991 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. CRÉDIT REPORTÉ

Le Fonds gère plusieurs projets de services spécialisés pour le compte de divers participants. Le tableau suivant présente l'évolution des sommes non encore dépensées pour le compte de ces derniers:

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	1 635 931 $	2 068 235 $
Augmentation		
Sommes provenant des participants (incluant les contributions à recevoir)	3 492 900	4 119 009
Diminution		
Dépenses effectuées pour le compte des participants:		
Honoraires professionnels	3 024 681	3 659 811
Traitements et avantages sociaux	443 641	611 520
Fournitures et approvisionnements	404 217	52 662
Frais de déplacement	86 349	34 056
Frais de gestion de services spécialisés	182 629	161 166
Matériel et équipement	32 512	32 098
	4 174 029	4 551 313
SOLDE À LA FIN	954 802 $	1 635 931 $

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 66 630 $ (1998: 66 760 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

TRANSACTIONS AVEC LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1999

	1999	1998
OPÉRATIONS		
Ventes	1 102 573 $	716 340 $
Revenus de gestion de services spécialisés	181 093	157 307
Communications	14 178	13 190
Loyers	167 829	169 019
Autres dépenses	10 687	20 151
BILAN		
Débiteurs	224 234 $	179 230 $
Créditeurs	136 045	102 475
Contributions pour des services spécialisés à recevoir	164 612	46 252
Crédit reporté	914 865	1 586 915
Avance du ministère des Ressources naturelles	448 436	448 436

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'information géographique et foncière du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'information géographique et foncière reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Bernadette Crombé
Administratrice du Fonds d'information
géographique et foncière

Québec, le 20 juillet 1999

FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FONCIÈRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'information géographique et foncière du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 20 juillet 1999

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-8)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Services rendus	5 537 287 $	1 791 212 $
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 606 711	781 591
Honoraires professionnels	2 467 307	379 887
Achats de données statistiques	367 578	204 537
Loyers	139 418	110 310
Fournitures informatiques	105 351	68 810
Services informatiques	81 989	68 841
Impressions et frais de bureau	71 135	54 301
Communications	51 396	31 606
Frais de déplacement et de séjour	10 669	10 852
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu		10 540
Autres	63 605	18 168
Amortissement des immobilisations	26 395	25 257
Amortissement des frais reportés	13 364	1 489
	5 004 918	1 766 189
REVENU NET	532 369	25 023
DÉFICIT AU DÉBUT	(58 556)	(83 579)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	473 813 $	(58 556) $

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	434 368 $	758 504 $
Débiteurs		
Bureau de la statistique du Québec	240 879	98 176
Autres	338 043	370 368
Travaux en cours	246 480	109 566
Frais payés d'avance	15 323	17 864
Stocks	10 179	12 159
	1 285 272	1 366 637
Immobilisations (note 3)	32 690	35 553
Frais reportés	11 875	25 239
	1 329 837 $	1 427 429 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	168 359 $	266 103 $
Retenues sur contrats		76 320
Avances de clients sur contrats de services	125 624	82 181
Intérêts courus		1 696
Revenus reportés	562 041	1 059 685
	856 024	1 485 985
EXCÉDENT (DÉFICIT)	473 813	(58 556)
	1 329 837 $	1 427 429 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 MARS 1999 (note 7)

Richard Lapointe
Administrateur du Fonds du Bureau
de la statistique du Québec

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec, fonds spécial constitué par la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (L.R.Q., chapitre B-8), a pour objet de défrayer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel nécessaire à la fourniture de services rendus par le Bureau ainsi que les autres coûts encourus à cette fin.

Les surplus du Fonds sont intégralement remis au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de ses flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués au pourcentage des services rendus au 31 mars en fonction des revenus des contrats de service.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Frais reportés

Les coûts des données de recensement sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 % l'an.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût *	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	153 348 $	122 143 $	31 205 $	35 246 $
Mobilier et équipement	17 958	16 473	1 485	307
	171 306 $	138 616 $	32 690 $	35 553 $

* Coût	1999	1998
Solde au début	147 774 $	144 059 $
Acquisitions	23 532	24 824
	171 306	168 883
Radiations		(21 109)
Solde à la fin	171 306 $	147 774 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 59 857 $ (1998: 37 894 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 MARS 1999

La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.Q. 1998, chapitre 44) sanctionnée le 20 juin 1998 entrera en vigueur le 1er avril 1999. Elle prévoit notamment que les sommes qui seront dans le Fonds du Bureau de la statistique du Québec à la date de mise en vigueur de la loi seront transférées à l'Institut de la statistique du Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds du Bureau de la statistique du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Richard Lapointe
Administrateur du Fonds du Bureau
de la statistique du Québec

Yvon Fortin
Pour le Directeur général du
Bureau de la statistique du Québec

Québec, le 23 juin 1999

FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Bureau de la statistique du Québec du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 23 juin 1999

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	4 361	2 515
Valeurs détenues		
Obligations	131 171	162 097
Coupons détachés	4 915	5 611
Bons du trésor	1 786	2 510
Certificats de dépôts	34 027	
Avances au Fonds consolidé du revenu	248 744	87 397
	425 004	260 130
PASSIF		
Dépôts		
Taxe sur les produits et services	183 153	19 235
Cautionnements, garanties et autres dépôts		
Sociétés, organismes et particuliers	184 033	179 432
Officiers de justice	51 518	55 983
Municipalités	6 300	5 480
	241 851	240 895
	425 004	260 130

Jean-Pierre Filion
Administrateur des Fonds en fidéicommis

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 1998	Encaissements	Rembour-sements	Solde au 31 mars 1999
Taxe sur les produits et services:				
Recettes perçues	19 235	5 634 822	5 470 904	183 153
Crédits pour intrants		3 680 670	3 680 670	
	19 235	9 315 492	9 151 574	183 153
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres:				
Sociétés, organismes et particuliers	179 432	302 792	298 191	184 033
Officiers de justice	55 983	143 317	147 782	51 518
Municipalités	5 480	3 019	2 199	6 300
	240 895	449 128	448 172	241 851
	260 130	9 764 620	9 599 746	425 004

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés:

- de dépôts de cautionnements, de garanties et d'autres dépôts faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des officiers de justice, des municipalités, des sociétés, des organismes et des particuliers. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances, qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5);

- de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services.

Les revenus des valeurs détenues sont remis aux déposants de ces valeurs.

Les avances au Fonds consolidé du revenu ne produisent pas d'intérêts.

Les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTION COMPTABLE

Les valeurs détenues sont montrées à leur valeur nominale; celles en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de leur dépôt.

3. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'exercer normalement les activités reliées aux fonds en fidéicommis.

Le ministère des Finances a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur les fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les tiers, seront entièrement résolus.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis au 31 mars 1999 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis au 31 mars 1999, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 2 septembre 1999

FONDS FORESTIER
(L.R.Q., c. F-4.1)

OPÉRATIONS
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998 (note 3)
REVENUS		
Contributions des bénéficiaires (note 4)	38 184	24 866
Contributions du ministère des Ressources naturelles du Québec		
- protection des forêts (note 5)	15 522	14 745
- autre	34 476	44 108
Vente de produits et services	448	200
	88 630	83 919
DÉPENSES (note 15)		
Production de plants	36 564	30 964
Inventaires forestiers	14 486	11 229
Recherche forestière	13 437	12 455
Protection des forêts (note 5)	15 522	14 745
Frais d'administration	6 778	5 466
	86 787	74 859
REVENU NET	1 843	9 060

EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	15 349	6 537
Redressement		
Modification de la méthode d'amortissement des immobilisations (note 3)	248	
Solde redressé	15 597	6 537
Revenu net	1 843	9 060
SOLDE À LA FIN	17 440	15 597

FONDS FORESTIER

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 6)	1 358	7 246
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités de remboursement	6 292	2 714
Avances aux producteurs de plants (note 7)	6 005	5 949
	13 655	15 909
Avances aux producteurs de plants (note 7)	4 009	4 015
Immobilisations (note 8)	25 404	19 471
	43 068	39 395
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	10 234	8 404
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 10)	15 394	15 394
EXCÉDENT (note 11)	17 440	15 597
	43 068	39 395

ENGAGEMENTS (note 12)

Francine Beaulieu
Administratrice du Fonds forestier

Rémy Girard
Sous-ministre associé – Forêt Québec

FONDS FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds forestier, constitué en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) a pour objet le financement des activités liées à la production de plants, aux données d'inventaire forestier, à la recherche forestière et à l'aménagement forestier.

Le Fonds est administré par le ministre d'État des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits sur les soldes bancaires en proportion des contributions perçues des bénéficiaires et de dons, legs et autres contributions reçues font partie du Fonds.

Une partie de l'excédent du Fonds peut être, dans la proportion des contributions du gouvernement du Québec reçues par le Fonds, versée au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds le 1er avril 1997 par le ministère des Ressources naturelles du Québec sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants:

Bâtiment	5 %
Équipement scientifique	10 %
Équipement industriel	10 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Système informatique	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel roulant industriel	10 %
Matériel roulant	20 %

Les acquisitions d'une année financière sont amorties à la moitié du taux annuel.

Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes jusqu'à la date de leur mise en service.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter de la présente année financière, le Fonds amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire plutôt que sur le solde dégressif. De plus, la durée de vie utile de certaines immobilisations a été modifiée.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1999	1998
Amortissement des immobilisations	(44)	(248)
Revenu net	44	248
Immobilisations	292	248
Excédent	292	248

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. CONTRIBUTIONS DES BÉNÉFICIAIRES

En vertu de la loi constitutive du Fonds, les bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) doivent verser une contribution établie sur la base d'un taux par mètre cube de bois, applicable sur le volume de bois attribué au bénéficiaire dans son contrat.

5. PROTECTION DES FORÊTS

Les dépenses concernant la protection des territoires faisant l'objet de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), facturés au Fonds par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), sont financées par des contributions équivalentes du ministère des Ressources naturelles.

6. DÉBITEURS

	1999	1998
Ministère des Ressources naturelles du Québec	740	6 867
Autres	618	379
	1 358	7 246

7. AVANCES AUX PRODUCTEURS DE PLANTS

La plupart des contrats avec les producteurs de plants prévoient des avances monétaires selon certaines modalités. Plusieurs ententes prévoient, qu'à la fin des travaux d'éclaircie et de repiquage, le Fonds verse une avance qui correspond à un pourcentage du prix unitaire convenu. À la livraison des plants, ces montants sont imputés aux dépenses si les plants sont conformes aux spécifications du contrat ou récupérés des producteurs s'ils ne le sont pas. Ces avances ne portent pas d'intérêt.

8. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	1 305		1 305	1 305
Bâtiment	5 284	504	4 780	4 704
Équipement scientifique	824	137	687	632
Équipement industriel	700	129	571	623
Équipement informatique	1 503	580	923	552
Mobilier de bureau	45	11	34	21
Matériel roulant industriel	687	127	560	576
Matériel roulant	1 378	404	974	791
Système informatique	510	102	408	
	12 236	1 994	10 242	9 204
Système informatique en développement	15 162		15 162	10 267
	27 398	1 994	25 404	19 471

FONDS FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998
Fournisseurs	6 051	4 641
Ministère des Ressources naturelles du Québec	3 258	2 962
Salaires courus à payer	506	413
Congés de maladie et vacances à payer	419	388
	10 234	8 404

10. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Ce montant constitue un solde dû suite au transfert de certaines immobilisations du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement.

11. EXCÉDENT

La partie de l'excédent du Fonds qui peut être versée au Fonds consolidé du revenu en vertu de la loi constitutive du Fonds représente un montant maximal de 8 690 023 $ au 31 mars 1999 (1998: 7 650 176 $).

12. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à verser 26 830 386 $ d'ici 2004 pour divers contrats: production de plants, développement d'un système informatique et compilation de données d'inventaires.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	14 964 631 $
2001	7 189 621
2002	3 279 731
2003	985 227
2004	411 176

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 1 272 430 $. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

15. DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

	1999					1998
	Production de plants	Inventaires Forestiers	Recherche forestière	Protection des forêts	Total	Total
DÉPENSES						
Salaires	14 250	3 767	7 564		25 581	23 366
Contribution de l'employeur	2 746	726	1 457		4 929	4 344
Cotisations et perfectionnement	521	259	614		1 394	1 102
Coûts reliés à la main-d'œuvre	17 517	4 752	9 635		31 904	28 812
Achats, transport et emballage des plants forestiers	13 295				13 295	8 731
Préparation de sol, fournitures agricoles	2 478				2 478	2 199
Approvisionnement	1 250	44	166		1 460	1 242
Frais reliés au matériel et à l'équipement	1 012	71	272		1 355	1 542
Électricité	240		18		258	468
Sondage et cartographie		1 161			1 161	
fournitures de laboratoire, photos et cartes	29	2 074	164		2 267	2 358
Protection des forêts				15 522	15 522	14 745
Subventions et contrats de recherche			2 773		2 773	3 169
Autres services professionnels	110	6 193	45		6 348	5 317
Amortissement des immobilisations	633	191	364		1 188	810
Coûts reliés à la production	19 047	9 734	3 802	15 522	48 105	40 581
	36 564	14 486	13 437	15 522	80 009	69 393
Services téléphoniques, poste, information et publicité	147	77	146		370	343
Loyers	231	887	1 557		2 675	2 909
Traitement de l'information, entretien et réparations	328	715	410		1 453	520
Honoraires juridiques et administratifs	706	511	983		2 200	1 640
Autres frais administratifs	32	24	24		80	54
Coûts reliés à l'administration	1 444	2 214	3 120		6 778	5 466
	38 008	16 700	16 557	15 522	86 787	74 859

FONDS FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds forestier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Francine Beaulieu
Administratrice du Fonds forestier

Rémy Girard
Sous-ministre associé - Forêt Québec

Québec, le 17 septembre 1999

FONDS FORESTIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds forestier du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 et les états des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode d'amortissement des immobilisations et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 septembre 1999

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
L.R.Q., c. D-7.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999 (12 mois)	1998 (9 mois)
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 3)	28 501	15 911
Droits et frais	583	
Contribution du ministère de la Solidarité sociale (note 4)	585	
Intérêts	898	219
	30 567	16 130
DÉPENSES		
Subventions aux employeurs	2 127	623
Frais de gestion (note 5)	3 993	1 796
Promotion et publicité	215	264
Frais de perception des cotisations	527	372
Amortissement des frais reportés	124	93
	6 986	3 148
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	23 581	12 982
EXCÉDENT AU DÉBUT	19 367	6 385
EXCÉDENT À LA FIN	42 948	19 367

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 6)	21 701	
Encaisse		6 586
Cotisations des employeurs à recevoir	22 134	15 911
Intérêts à recevoir	255	19
	44 090	22 516
Frais reportés	402	526
	44 492	23 042
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 126	1 615
Dû au Fonds de développement du marché du travail; sans intérêt ni modalités de remboursement	418	2 060
	1 544	3 675
EXCÉDENT	42 948	19 367
	44 492	23 042

ENGAGEMENTS (note 7)

Jacques Gariépy
Sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec

Alain Deroy
Sous-ministre
Ministère de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre. En vertu de la Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives (1997, c. 20), la date de fin d'exercice est le 31 mars plutôt que le 30 juin.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants:

	1999	1998
Montant déclaré pour l'année	22 135	15 911
Montant afférent à des années antérieures	6 366	
	28 501	15 911

4. CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le Fonds a reçu des services à titre gratuit du ministère de la Solidarité sociale pour un montant de 585 200 $. Les dépenses à cet effet sont comptabilisées au poste frais de gestion à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et représentent des sommes qui ne peuvent être prises sur le Fonds en vertu de décisions de la Commission des partenaires du marché du travail ou de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. FRAIS DE GESTION

En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, les sommes requises pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et aux autres conditions de travail des employés affectés à l'application de la loi sont prises sur le Fonds.

La Commission des partenaires du marché du travail a limité ces sommes à l'équivalent de 61 personnes à temps complet pendant une année (40 en 1998). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements tout en aidant les entreprises à développer une culture de formation.

6. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

7. ENGAGEMENTS

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 1999 à leur verser 1 041 600 $. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Gariépy
Sous-ministre associé - Emploi-Québec

Alain Deroy
Sous-ministre
Ministère de la Solidarité sociale

Québec, le 1er septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 1er septembre 1999

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE
L.R.Q., c. D-9.1

UTILISATION DES SUBVENTIONS
de l'exercice terminé le 31 mai 1999

	1999	1998 (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)		
Subventions à la recherche	32 216 290 $	30 315 885 $
Bourses	17 895 217	17 688 200
Frais de fonctionnement du Fonds	2 802 300	2 715 700
	52 913 807	50 719 785
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	567 832	396 293
	53 481 639	51 116 078
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	32 216 290	30 061 057
Bourses	18 699 355	18 235 488
	50 915 645	48 296 545
	2 565 994	2 819 533
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	3 403 370	2 729 576
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(837 376) $	89 957 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	4 654 237 $	4 355 418 $
Redressements (note 3)		
Capitalisation des acquisitions d'immobilisations	334 660	354 229
Report des revenus de subventions gouvernementales	(1 998 388)	(1 809 095)
Solde redressé	2 990 509	2 900 552
(Déficit) Excédent de l'exercice	(837 376)	89 957
SOLDE À LA FIN	2 153 133 $	2 990 509 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 1999

	1999	1998 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 721 501 $	6 252 442 $
Intérêts courus	53 664	57 100
Subventions à recevoir et autres débiteurs	1 574 031	581 745
Frais payés d'avance	76 381	40 817
	7 425 577	6 932 104
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	6 421 002	6 480 350
Immobilisations (note 6)	280 024	334 660
	14 126 603 $	13 747 114 $
PASSIF		
À court terme		
Subventions à payer	2 306 498 $	1 050 394 $
Créditeurs et frais courus	515 164	345 565
Subventions d'organismes reportées	1 596 069	855 932
Subventions gouvernementales reportées	1 110 823	1 998 388
	5 528 554	4 250 279
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires	6 444 916	6 506 326
	11 973 470	10 756 605
EXCÉDENT (note 8)	2 153 133	2 990 509
	14 126 603 $	13 747 114 $

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Serge Robert

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses: la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans la période pour laquelle elles sont octroyées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les conventions comptables suivantes ont été modifiées.

- Les subventions reçues du gouvernement du Québec relatives à l'octroi de subventions à la recherche et de bourses sont reportées et virées aux revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses y afférent sont encourues. Auparavant, elles étaient inscrites dans l'exercice où elles étaient octroyées par le Gouvernement.

- Les acquisitions d'immobilisations sont capitalisées et amorties alors qu'auparavant, elles étaient imputées aux frais de fonctionnement.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivantes des états financiers:

	1999	1998
Excédent de l'exercice	832 929 $	(208 862) $
Immobilisations	280 024	334 660
Subventions gouvernementales reportées	1 110 823	1 998 388
Excédent	(830 799)	(1 663 728)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1999

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	1999	1998
Ministère de l'Éducation:		
Subventions à la recherche	30 288 446 $	29 394 607 $
Bourses	17 895 217	17 688 200
Frais de fonctionnement du Fonds	2 356 700	2 440 900
	50 540 363	49 523 707
Autres ministères et organismes:		
Subventions à la recherche	1 927 844	921 278
Frais de fonctionnement du Fonds	445 600	274 800
	2 373 444	1 196 078
	52 913 807 $	50 719 785 $

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	2 231 566 $	1 886 833 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	77 268	43 096
Services de transport et de communication	271 282	190 804
Services professionnels, administratifs et autres	292 952	153 312
Loyers et taxes d'affaires	137 083	131 260
Entretien et réparations	67 099	41 848
Frais de bureau	27 151	20 738
Amortissement des immobilisations	298 969	261 685
	3 403 370 $	2 729 576 $

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	123 565 $	91 232 $	32 333 $	43 712 $
Équipement informatique	918 195	684 497	233 698	266 727
Améliorations locatives	52 666	38 673	13 993	24 221
	1 094 426 $	814 402 $	280 024 $	334 660 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 244 333 $ (1998 – 242 115 $).

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit:

	Domaines de recherche			
	Électricité	Environnement	Sécurité routière	Total
Solde au début		6 070 446 $	435 880 $	6 506 326 $
Augmentation				
Sommes reçues des organismes subventionnaires	27 800 $		673 784	701 584
Avance du Fonds	25 400			25 400
Intérêts sur dépôts bancaires		316 272		316 272
	53 200	316 272	673 784	1 043 256
Diminution				
Subventions à la recherche	53 200	567 164	374 302	994 666
Frais de gestion versés au Fonds		50 000	60 000	110 000
	53 200 $	617 164	434 302	1 104 666
Solde à la fin		5 769 554 $	675 362 $	6 444 916 $

Ces sommes se détaillent comme suit:

Encaisse	6 421 002 $
Intérêts courus	23 914
	6 444 916 $

8. EXCÉDENT

Une partie de l'excédent est réservée par le conseil d'administration pour l'attribution de subventions et de bourses, en actions concertées avec des partenaires.

	1999	1998
Subventions	933 333 $	1 350 406 $
Bourses	55 833	
Excédent réservé	989 166 $	1 350 406 $

9. ENGAGEMENTS

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 1999, les engagements du Fonds sont de 29 357 550 $ (1998: 32 527 576 $) à l'égard des subventions et de 18 217 764 $ (1998: 18 339 549 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1999

9. ENGAGEMENTS (suite)

b. Bail à long terme

Le Fonds est engagé par un bail à long terme échéant le 31 octobre 2010 pour des locaux administratifs. Ce bail ne comporte aucune option de renouvellement.

Les paiements minimums futurs incluent une quote-part pour les frais d'exploitation du bailleur qui est fixe jusqu'au 31 octobre 2010. À partir du 1er novembre 2005, la quote-part pour les frais d'exploitation sera majorée en fonction de l'indice des prix à la consommation. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	120 646 $
2001	126 040
2002	130 535
2003	130 535
2004	130 535
2005 et subséquemment	901 876
	1 540 167 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 77 430 $ (1998: 70 237 $) et représentent le coût des services courants.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Québec, le 30 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1999 ainsi que les états de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mai 1999 ainsi que l'utilisation des subventions et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés à la comptabilisation des immobilisations et des revenus de subventions et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Doris Paradis, CA
Directrice des services conseils et de
l'assurance-qualité

Québec, le 30 juillet 1999

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
(L.R.Q., c. A-6)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Analyses et traitements du minerai	4 869 149 $	5 566 609 $
Contributions volontaires de l'industrie	642 447	1 635 602
Contribution du ministère des Ressources naturelles	5 526 800	3 539 357
Autres revenus	80 711	109 406
	11 119 107	10 850 974
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	6 349 747	5 979 129
Services de transport et de communication	244 546	192 234
Services professionnels et administratifs	752 030	756 325
Entretien et réparations	192 834	146 704
Loyers et location d'équipement	1 528 266	1 517 276
Matériel et fournitures	1 005 761	893 295
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du Revenu	6 006	24 966
Mauvaises créances	55 384	15 021
Amortissement des immobilisations	641 610	499 885
Perte sur dispositions d'immobilisations		8 859
Autres dépenses	17 292	13 396
	10 793 476	10 047 090
REVENU NET	325 631	803 884
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	692 066	(111 818)
EXCÉDENT À LA FIN	1 017 697 $	692 066 $

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Avances au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités de remboursement	1 001 990 $	
Contribution à recevoir du ministère des Ressources naturelles	409 439	1 169 529 $
Débiteurs	832 423	953 750
Travaux en cours	475 770	474 810
Frais payés d'avance		12 347
	2 719 622	2 610 436
Immobilisations (note 3)	3 092 390	2 620 143
	5 812 012 $	5 230 579 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)		484 645 $
Fournisseurs et frais courus	1 711 968 $	1 009 706
Revenus perçus d'avance	152 195	84 010
Dépôt de garantie		30 000
	1 864 163	1 608 361
Dû au Fonds consolidé du revenu sans intérêt et sans modalités de remboursement – transfert des actifs	2 930 152	2 930 152
	4 794 315	4 538 513
EXCÉDENT	1 017 697	692 066
	5 812 012 $	5 230 579 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 7)

Bruno Duchesne
Administrateur du Fonds

Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre des Ressources naturelles

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., chapitre A-6), constitué en vertu de la Loi sur l'administration financière, est affecté au financement des activités reliées aux biens et services fournis par le Centre de recherche minérale du ministère des Ressources naturelles. Les principaux services offerts concernent la recherche et l'analyse minérale.

Ce Fonds est administré par le ministre d'État des Ressources naturelles. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds n'en font pas partie.

Les surplus accumulés par le Fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est établi d'après la valeur de facturation des heures réelles de la main-d'oeuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale de la facturation des heures de main-d'oeuvre et des achats. Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte au cours de l'année financière.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le Gouvernement. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Bâtiment	5 %
Équipement scientifique	30 %
Équipement industriel	20 %
Équipement informatique	30 %
Frais de développement de systèmes informatiques	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel roulant	30 %

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	77 340 $		77 340 $	77 340 $
Bâtiment	1 065 272	151 123 $	914 149	957 426
Équipement scientifique	1 974 380	718 882	1 255 498	637 162
Équipement industriel	641 073	271 903	369 170	369 019
Équipement informatique	410 770	214 949	195 821	194 120
Frais de développement de systèmes informatiques	354 354	143 210	211 144	300 189
Montants à reporter	4 523 189 $	1 500 067 $	3 023 122 $	2 535 256 $

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. IMMOBILISATIONS (suite)

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Montants à reporter	4 523 189 $	1 500 067 $	3 023 122 $	2 535 256 $
Mobilier de bureau	85 009	24 724	60 285	72 054
Matériel roulant	26 190	17 207	8 983	12 833
	4 634 388 $	1 541 998 $	3 092 390 $	2 620 143 $

Les acquisitions de l'année financière sont de 1 113 858 $ (1998: 455 158 $) et il n'y a eu aucune aliénation (1997: 58 859 $).

4. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les avances portent intérêts au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada, sans modalités de remboursement, et viennent à échéance le 31 mars 2001.

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux dépenses de l'année financière s'élèvent à 270 511 $ (1998: 274 977 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds a effectué des analyses et du traitement de minerai pour le ministère des Ressources naturelles au montant de 628 580 $ (1998: 537 319 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Afin de maintenir et d'accroître la participation des partenaires dans la gestion de la ressource minérale et le développement de l'industrie minière, un consortium de recherche précompétitive a été créé regroupant l'industrie et le milieu universitaire. Cet organisme sans but lucratif privé poursuivra les activités du Centre de recherche minérale du ministère des Ressources naturelles à compter du 27 septembre 1999.

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Bruno Duchesne
Administrateur du Fonds

Réjean Boutet
Directeur des ressources financières

Québec, le 20 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 20 septembre 1999

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS
(L.Q., 1998, c. 9)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998 (3 mois)
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	90 838	396 038
Contribution du gouvernement du Québec	102 054	277 805
	192 892	673 843
Moins: Contribution imputée au compte à fin déterminée (note 4)	90 838	396 038
	102 054	277 805
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	44 792	21 187
Fonctionnement	25 281	25 020
Transferts (note 3)	115 532	625 387
Provision sur garanties de prêts (note 6)	1 262	2 249
Intérêts sur emprunts	6 025	
	192 892	673 843
Moins: Dépenses imputées au compte à fin déterminée (note 4)	90 838	396 038
	102 054	277 805

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	336 876	346 038
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	233 959	277 805
	570 835	623 843
Moins: Actif imputé au compte à fin déterminée (note 4)	336 876	346 038
	233 959	277 805
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	350 838	506 428
Emprunts (note 5)	218 696	117 415
Intérêts courus sur emprunts	1 301	
	570 835	623 843
Moins: Passif imputé au compte à fin déterminée (note 4)	336 876	346 038
	233 959	277 805

ENGAGEMENTS (note 7)

Yvan Bouchard
Administrateur du Fonds

Michel Boivin
Secrétaire du Conseil du trésor

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas (L.Q., 1998, chapitre 9) est entrée en vigueur le 22 mai 1998 et a effet depuis le 5 janvier 1998. Le président du Conseil du trésor est responsable de l'application de cette loi.

Ce Fonds est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles supportées par les ministères et organismes du Gouvernement ainsi que des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée au ministre des Finances. La comptabilité du Fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le président du Conseil du trésor.

Les surplus du Fonds à la date à laquelle sa loi constitutive cessera d'avoir effet seront versés au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Revenus et contributions à recevoir

La contribution des gouvernements est comptabilisée dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées. Cette contribution, révisée périodiquement, fait l'objet d'une estimation qui repose sur les meilleurs renseignements disponibles à la date de préparation des états financiers. Cependant, à la suite de la vérification finale du gouvernement du Canada, certains ajustements pourraient s'avérer importants et nécessaires, mais il est difficile de prévoir l'ampleur de l'incertitude qui en découle. S'il y a lieu, les contributions fédérale et provinciale seront modifiées en conséquence dans l'année financière en cours de laquelle ces ajustements seront connus.

Dépenses

Les traitements et avantages sociaux représentent la dépense supplémentaire, en sus des opérations régulières, encourue par un ministère ou un organisme du Gouvernement pour rémunérer le personnel affecté aux activités du Fonds.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'opération des ministères et organismes du Gouvernement relativement aux activités du Fonds.

Les transferts représentent les aides financières accordées dans le cadre des activités du Fonds. Ils sont portés aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle les programmes établissant ces transferts sont autorisés et lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux programmes sont remplies.

3. TRANSFERTS

	1999	1998 (3 mois)
Les dépenses de transfert se répartissent comme suit:		
Municipalités	46 458	174 966
Personnes	1 389	131 663
Entreprises	40 085	138 758
Hydro-Québec	26 000	300 000
	113 532	625 387

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. COMPTE À FIN DÉTERMINÉE

La loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas précise que le Fonds est notamment constitué des sommes déposées dans le compte à fin déterminée intitulé «Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998». Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada en regard du sinistre, à titre d'aide financière allouée en cas de catastrophe ou en vertu de tout programme ou de toute entente.

Les coûts qui peuvent être imputés sur ce compte sont les dépenses admissibles à l'aide fédérale en cas de catastrophe, à ces programmes et à ces ententes. Les limites relatives aux débours qui peuvent être effectués sur le compte correspondent à la contribution du gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999, soit 90,8 M$ (396,0 M$ au 31 mars 1998).

Évolution du Compte
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998 (3 mois)
Augmentation		
Contribution du gouvernement du Canada	90 838	396 038
Diminution		
Traitements	35 670	16 822
Fonctionnement	13 663	21 074
Transferts	41 505	358 142
	90 838	396 038

Ce compte est présenté par:

ACTIF		
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	336 876	346 038
PASSIF		
Créditeurs, frais courus et emprunts	336 876	346 038

5. EMPRUNTS

	1999	1998
Avances du Fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux préférentiel bancaire payable semestriellement, sans modalité de remboursement pour le capital, échéant le 31 mars 2000	13 785	117 415
Marge de crédit au Fonds de financement, portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires pour un mois majoré de 0,3 % pour les frais de gestion, sans modalité de remboursement	305 911	
	318 696	117 415

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

6. PROVISION SUR GARANTIS DE PRÊTS

Le gouvernement du Québec a adopté un programme de redémarrage d'entreprises qui vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles en leur accordant une aide financière pour la réparation des dommages, pertes et autres inconvénients subis à cause du verglas. L'aide financière consiste en une garantie de remboursement de pertes sur des prêts accordés en vertu de ce programme.

Au 31 mars 1999, le total des garanties octroyées dans le cadre de ce programme est de 13,4 M$ (8,3 M$ au 31 mars 1998). Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999, une provision de 1,3 M$ (2,2 M$ au 31 mars 1998), découlant de l'application de taux de provision de 15 % ou de 35 % selon les montants en cause, a été comptabilisée afin de refléter la probabilité des pertes futures sur ces prêts. Toute perte en excédent de cette provision sera assumée par le Fonds.

7. ENGAGEMENTS

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans à compter de l'exercice financier 1998-1999, une compensation représentant l'équivalent de la dépense d'amortissement du coût net du rétablissement du réseau dans l'état où il se trouvait avant le sinistre évalué à 235 M$, plus les coûts de financement totalisant 169 M$ à l'égard de ces dépenses. Une somme de 26,9 M$ a été versée au cours de l'année financière en relation avec cet engagement. Les versements futurs prévus se répartissent comme suit:

1999-2000	27,1 M$
2000-2001	27,5
2001-2002	27,8
2002-2003	28,1
2003-2004 à 2007-2008	266,6
	377,1 M$

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Fonds d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds relatif à la tempête de verglas ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds relatif à la tempête de verglas reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvan Bouchard
Administrateur du Fonds

Roland Cloutier
Directeur général de l'administration par intérim

Québec, le 17 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds relatif à la tempête de verglas du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 septembre 1999

FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES
(L.R.Q., 1997, c. 92)

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contribution des municipalités locales	321 372 931 $	125 371 369 $
Contribution du gouvernement du Québec	65 241 084	285 129 046
Taxe sur les réseaux de distribution de gaz, de télécommunication et d'énergie électrique	34 656 863	
Intérêts	54 902	
	421 325 780 $	410 500 415 $
DÉPENSES		
Transfert-capital	56 778 418 $	55 189 053 $
Transfert-intérêts	359 457 585	354 188 064
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	5 089 777	1 123 298
	421 325 780 $	410 500 415 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Avances au Fonds consolidé du revenu (note 3)	8 409 875 $	
Débiteurs – municipalités locales	3 617 081	56 170 703 $
	12 026 956 $	56 170 703 $
PASSIF		
À court terme		
Revenus reportés	1 592 848 $	222 622 $
Créditeurs et frais courus	10 434 108	3 548 950
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 4)		52 399 131
	12 026 956 $	56 170 703 $

ÉVENTUALITÉS (note 6)

Gisèle Bouchard
Administratrice du Fonds

Georges Felli
Sous-ministre des Affaires municipales et
de la Métropole

FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds spécial de financement des activités locales a été constitué le 19 décembre 1997 par la Loi instituant le Fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., 1997, chapitre 92). Ce Fonds est affecté au financement des dépenses gouvernementales afférentes à des activités de nature locale. Le Gouvernement a déterminé que les dépenses gouvernementales, à savoir les remboursements par le ministère des Affaires municipales du principal et des intérêts des emprunts effectués par les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec (SQAE), afférentes au Programme d'assainissement des eaux (PAEQ) engagées depuis le 1er avril 1997, à l'exclusion des dépenses affectées au compte non budgétaire créé spécifiquement pour les emprunts à long terme effectués par la SQAE à l'égard du PAEQ, soient imputées au Fonds. Les opérations du Fonds ont débuté le 1er janvier 1998.

Le Fonds est principalement constitué de la contribution des municipalités locales et des sommes versées par un ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement, pour chacune des années 1998 et 1999. La loi prévoit également que le Gouvernement peut rendre exigible pour l'année 2000 la contribution des municipalités locales.

Le Fonds est administré par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, mais la gestion des sommes constituant le Fonds est confiée au ministère des Finances. Le mode de gestion, de financement et d'opération du Fonds est prévu dans sa loi constitutive. Les surplus, à la date à laquelle le Gouvernement aura déterminé la fin des activités du Fonds, seront versés au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du Fonds n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Revenus

La contribution des municipalités locales et celle du gouvernement du Québec et les revenus concernant la taxe sur les réseaux de distribution de gaz, de télécommunication et d'énergie électrique sont comptabilisés sur la base de leur exigibilité.

3. AVANCES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances peut avancer à court terme au Fonds consolidé du revenu toute partie des sommes constituant le Fonds qui n'est pas requise pour son fonctionnement. Ces avances ne portent pas intérêt.

4. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Avances, sur base rotative, ne pouvant excéder 300 millions de dollars, échéant le 31 mars 2000, remboursables en totalité ou en partie par anticipation et sans pénalité. Ces avances porteront intérêts au taux préférentiel de la Banque nationale du Canada.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. ÉVENTUALITÉS

Des actions en justice intentées contre le gouvernement du Québec demandent, entre autres, de déclarer inconstitutionnelle la Loi instituant le Fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale. Le dénouement de ces actions ne peut être prévu avec certitude. À ce stade-ci, on ne peut estimer valablement quel serait le montant exact de la perte, si perte il y a.

FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds spécial de financement des activités locales ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui sont énoncées à la note 2 des états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gisèle Bouchard
Administratrice du Fonds

Québec, le 9 septembre 1999

FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds spécial de financement des activités locales du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 septembre 1999

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE
(L.Q., 1976, c. 14)

ÉVOLUTION DU FONDS
pour l'année financière terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 3)		47 908 979 $
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	1 461 322 $	156 205
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	99 127 078	2 999 904
Produit d'aliénation d'actifs immobiliers du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques (note 3)	62 070 670	
	162 659 070	51 065 088
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement d'emprunts à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	90 947 800	6 000 000
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	28 201 824	26 371 464
Remboursement d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	16 179 078	2 999 904
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	20 922	292
Parachèvement des installations olympiques (note 4)	28 894 096	16 808 350
	164 243 720	52 180 010
DIMINUTION DU FONDS	(1 584 650)	(1 114 922)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	5 960 882	7 075 804
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 376 232 $	5 960 882 $

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	376 232 $	30 459 $
Placement temporaire – au coût	4 000 000	2 700 000
Débiteurs		3 230 423
	4 376 232 $	5 960 882 $
SOLDE DU FONDS	4 376 232 $	5 960 882 $

Bob McCollough
Administrateur du Fonds spécial olympique

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds spécial olympique (le Fonds) a été constitué en 1976 par une loi du Parlement (Lois du Québec, 1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il génère sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques (la Régie) et au parachèvement des installations olympiques. Le Fonds est géré par le ministre des Finances.

Les renseignements concernant les emprunts de la Régie ainsi que les engagements pour le parachèvement des installations olympiques sont présentés dans les états financiers de la Régie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les intérêts sur les dépôts bancaires et les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le produit et le remboursement de la dette à long terme en devises étrangères du Fonds de construction de la Régie sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'emprunt ou du remboursement.

Les remboursements et les intérêts sur les dettes à court et à long terme du Fonds de construction de la Régie de même que la contribution au coût de parachèvement des installations olympiques sont comptabilisés lors de leur déboursement.

Le produit d'aliénation d'actifs immobiliers du Fonds de construction de la Régie est comptabilisé lors de son encaissement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

3. TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Le 14 avril 1998, la Régie a procédé à la vente du Village olympique. En vertu de la Loi constituant un Fonds spécial olympique (Lois du Québec, 1976, c.14), le produit net de l'aliénation du Village au montant de 62 070 670 $ a été versé au Fonds spécial olympique. Par ailleurs, conformément à la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2), le Gouvernement peut, dans la mesure qu'il détermine, réduire tout montant versé ou à verser au Fonds à titre de taxe spéciale sur le tabac jusqu'à concurrence du produit net résultant de l'aliénation d'éléments d'actifs immobiliers de la Régie. Les remises de la taxe spéciale sur le tabac au montant de 56 962 702 $ normalement effectuées en 1998-1999 par le ministère du Revenu du Québec et destinées au Fonds, ont été suspendues et celles de 1999-2000 le seront pour une partie de l'année, jusqu'à l'atteinte du produit net d'aliénation.

4. PARACHÈVEMENT DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 31 août 1994, le Conseil du trésor accordait à la Régie un dernier budget de parachèvement. Tout investissement additionnel à ce budget devra être imputé au Fonds d'opération de la Régie et non au Fonds spécial olympique. Au 31 mars 1999, le solde disponible du budget de parachèvement est de 375 092 $.

5. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Fonds a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Bob McCollough
Administrateur du Fonds spécial olympique

Gilles Godbout
Sous-ministre des Finances

Québec, le 13 septembre 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état de l'évolution du Fonds pour l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que son évolution pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 septembre 1999

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC
L.Q., 1998, c. 38

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice de huit mois terminé le 31 mars 1999

REVENU	
Subvention du gouvernement du Québec	898 100 $
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	295 744
Services professionnels, administratifs et autres	87 147
Loyer	41 470
Transport et communication	38 038
Fournitures et approvisionnements	20 818
Amortissement des immobilisations	16 614
	499 831
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	398 269 $

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

ACTIF	
À court terme	
Encaisse	500 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	399 771
Frais payés d'avance	7 883
	408 154
Immobilisations (note 3)	110 317
	518 471 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	120 202 $
EXCÉDENT	398 269
	518 471 $

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Jacques Desautels

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Grande bibliothèque du Québec, constituée par la Loi sur la Grande bibliothèque du Québec (L.Q., 1998, c. 38), a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Cette loi a été sanctionnée le 20 juin 1998 et la Grande bibliothèque a débuté ses opérations le 5 août 1998.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Grande bibliothèque ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties au taux de 33 1/3 % selon la méthode de l'amortissement linéaire et leur durée de vie utile estimative.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette
Mobilier et équipement	48 389 $	5 377 $	43 012 $
Équipement informatique	55 947	6 216	49 731
Améliorations locatives	22 595	5 021	17 574
	126 931 $	16 614 $	110 317 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Grande bibliothèque est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Grande bibliothèque n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Grande bibliothèque participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Grande bibliothèque imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12 250 $. Les obligations de la Grande bibliothèque envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Grande bibliothèque d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Grande bibliothèque, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Grande bibliothèque du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Grande bibliothèque reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Grande bibliothèque, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Monique Goyette
Directrice de l'administration
et des services internes

Montréal, le 7 mai 1999

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Grande bibliothèque du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice de huit mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Grande bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Grande bibliothèque au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de huit mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 7 mai 1999

HÉMA-QUÉBEC
L.Q., 1998, c. 41

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999
PRODUITS	
Subvention du gouvernement du Québec	64 436 365 $
Services fournis aux établissements	88 630
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	1 106 103
Intérêts sur dépôts bancaires et autres	253 125
	65 884 223
CHARGES (note 3)	65 476 807
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT À LA FIN	407 416 $

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Dépôt à terme, 4,125 %	363 024 $
Débiteurs (note 4)	2 395 281
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	5 219 000
Stocks (note 5)	4 119 857
Frais payés d'avance (note 6)	1 097 629
	13 194 791
Immobilisations (note 7)	20 532 849
	33 727 640 $
PASSIF	
À court terme	
Découvert bancaire	4 502 633 $
Créditeurs et frais courus (note 8)	10 061 608
Subvention du gouvernement du Québec reportée	970 035
Versement sur la dette à long terme (note 9)	1 856 154
	17 390 430
Dette à long terme (note 9)	15 929 794
EXCÉDENT	407 416
	33 727 640 $

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pichette, administrateur
André Lebrun, administrateur

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Rentrées de fonds – Subvention du gouvernement du Québec	60 187 400 $
Rentrées de fonds – Services fournis aux établissements	17 771
Sorties de fonds – Fournisseurs et rémunération	(60 157 489)
Intérêts reçus	253 125
Intérêts versés	(689 616)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(388 809)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:	
Acquisition d'immobilisations	(21 536 748)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Avance du gouvernement du Québec	33 000 000
Dette à long terme	18 448 835
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec	(33 000 000)
Remboursement de la dette à long terme	(662 887)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	17 785 948
INSUFFISANCE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU 31 MARS	(4 139 609) $

Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants:

Dépôts à terme	363 024 $
Découvert bancaire	(4 502 633)
	(4 139 609) $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission d'assurer aux établissements de santé et de services sociaux du Québec et à la population un approvisionnement suffisant en sang et en produits et constituants sanguins.

Le 28 septembre 1998, Héma-Québec a acquis de la Société canadienne de la Croix-Rouge des stocks, un terrain, une bâtisse, de la machinerie, de l'équipement ainsi que des actifs intangibles pour un prix de 28 209 225 $. Cette transaction a été financée par une avance de fonds du gouvernement du Québec

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Héma-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de produits de fractionnement, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	20 %
Actifs intangibles	10 %

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	Démarrage	Recrutement, marketing et promotion	Approvisionnement	Production	Distribution	Fractionnement
Salaires	437 952 $	200 286 $	5 599 089 $	2 997 761 $	1 119 443 $	
Charges sociales	120 101	37 099	1 011 061	566 088	210 918	
Frais de déplacement	108 846	21 008	600 000	184 173	78 781	
Fournitures médicales et de laboratoire	1 002 357		4 073 767	2 187 866	68 842	29 219 566 $
Produits sanguins achetés à l'extérieur de Québec				140 936		
Services achetés	2 186 295	67 185	88 322	502 684		
Communications	1 847 649	354 890	127 072	86 755	7 990	
Frais de matériel roulant	10 483		7 643	17 414	401 844	
Location d'équipements	44 507	4 675	13 478	46 781	105 065	
Montants à reporter	5 758 190 $	685 143 $	11 520 432 $	6 730 458 $	1 992 883 $	29 219 566 $

Services médicaux	Affaires médicales	Affaires réglementaires	Recherche et développement	Informatique	Administration	Fonctionnement des installations	Total
236 123 $	531 055 $	220 896 $	426 977 $	50 830 $	1 056 967 $		12 877 379 $
42 561	92 002	42 112	82 132	9 908	188 158	208 $	2 402 348
	19 292	11 927	11 325	1 179	64 593		1 101 124
413 303	1 021		84 652			80 017	37 131 391
							140 936
4 334	40 994	18 326	4 390	86 443	588 722	257 323	3 845 018
86	3 844	380	93	5 897	50 822	3 896	2 489 374
65	2 440		6				439 895
268	2 818	3 745	5 535		21 405	371	248 648
696 740 $	693 466 $	297 386 $	615 110 $	154 257 $	1 970 667 $	341 815 $	60 676 113 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ (suite)

	Démarrage	Recrutement, marketing et promotion	Approvision-nement	Production	Distribution	Fraction-nement
Montants reportés	5 758 190 $	685 143 $	11 520 432 $	6 730 458 $	1 992 883 $	29 219 566 $
Loyer	18 100					
Taxes	81 593					
Frais de bureau	302 392	37 525	166 724	212 133	161 859	
Assurance responsabilité civile et professionnelle	13 715					
Assurance de biens, des administrateurs et des dirigeants						
Amortissement des immobilisations						
Intérêts sur avance et frais bancaires	782					
Intérêts sur la dette à long terme						
	6 174 772 $	722 668 $	11 687 156 $	6 942 591 $	2 154 742 $	29 219 566 $

4. DÉBITEURS

	1999
Clients	1 420 419 $
Taxes de vente	974 862
	2 395 281 $

5. STOCKS

	1999
Produits de fractionnement	2 842 909 $
Matériel de collecte	1 001 738
Matériel de laboratoire	275 210
	4 119 857 $

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	1999
Assurances	861 000 $
Taxes et autres	236 629
	1 097 629 $

Services médicaux	Affaires médicales	Affaires réglementaires	Recherche et développement	Informatique	Administration	Fonctionnement des installations	Total
696 740 $	693 466 $	297 386 $	615 110 $	154 257 $	1 970 667 $	341 815 $	60 676 113 $
						572 468	590 568
						110 356	191 949
13 371	44 145	8 584	16 135	42 586	64 101	308 761	1 378 316
					892 085		905 800
					40 546		40 546
					1 003 899		1 003 899
					296 970		297 752
					391 864		391 864
710 111 $	737 611 $	305 970 $	631 245 $	196 843 $	4 660 132 $	1 333 400 $	65 476 807 $

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	2 139 500 $		2 139 500 $
Bâtiment	3 400 000	68 000 $	3 332 000
Améliorations physiques	134 325	1 407	132 918
Matériel roulant	359 579	59 929	299 650
Machinerie et équipement	3 024 212	180 381	2 843 831
Mobilier et équipement de bureau	675 857	103 892	571 965
Équipement informatique	1 305 278	109 569	1 195 709
Logiciels informatiques	1 497 997	30 721	1 467 276
Actifs intangibles*	9 000 000	450 000	8 550 000
	21 536 748 $	1 003 899 $	20 532 849 $

* Les actifs intangibles comprennent des bases de données pour la gestion des produits sanguins, des droits d'auteur, des marques de commerce, le registre des donneurs de moelle osseuse non apparentés, des droits reliés au programme de collecte du sang, le transfert des processus opérationnels et réglementaires ainsi que des échantillons de produits sanguins et tissulaires. Tous ces actifs ont été acquis pour un montant global de 9 000 000 $ de la Société canadienne de la Croix-Rouge, le 28 septembre 1998.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999
Fournisseurs	9 208 387 $
Salaires et retenues à la source	853 221
	10 061 608 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. DETTE À LONG TERME

	1999
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 5 471 500 $, remboursable par versements mensuels de 36 337 $, incluant capital et intérêts au taux fixe de 6,19 %, renouvelable en en 2003, échéant en 2023	5 505 698 $
Emprunts remboursables par versements mensuels totalisant 217 892 $, incluant capital et intérêts à des taux fixes variant de 5,16 % à 6,01 %, échéant entre 1999 et 2008	12 280 250
	17 785 948
Versements échéant en deçà d'un an	(1 856 154)
	15 929 794 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2000	1 856 154 $
2001	1 568 762
2002	1 588 169
2003	1 540 984
2004	1 415 227

10. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2003 pour ses locaux d'exploitation et administratifs, des équipements et du matériel roulant. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 s'élèvent respectivement à 590 568 $ pour les locaux et à 248 648 $ pour les équipements et le matériel roulant. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	1 223 742 $
2001	1 124 388
2002	985 748
2003	872 755

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Héma-Québec offre à des employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle verse un montant égal aux cotisations versées par l'employé jusqu'à concurrence de 4 % du traitement annuel de base et la moitié des cotisations additionnelles jusqu'à concurrence de 1 % de ce traitement. La cotisation de l'employeur est acquise à l'employé après deux années de service continue. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 40 865 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Héma-Québec offre également à des employés un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Compte tenu de l'instauration récente de ce régime, l'évaluation actuarielle pour déterminer le passif au titre des prestations constituées de Héma-Québec n'avait pas été effectuée à la date de préparation des états financiers. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 328 701 $.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans les systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de Héma-Québec d'exercer normalement ses activités.

Héma-Québec a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur Héma-Québec, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement au régime complémentaire de retraite des employés de Héma-Québec

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Premier directeur – Finances et administration

Francine Décary
Directrice générale

Montréal, le 4 juin 1999

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Héma-Québec au 31 mars 1999 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Héma-Québec au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 juin 1999

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
PRODUITS	8 812	8 423
CHARGES		
Exploitation	1 681	1 724
Achats d'électricité et de combustible	899	529
Amortissement et déclassement (note 2)	1 589	1 545
Taxes (note 3)	799	771
	4 968	4 569
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	3 844	3 854
Frais financiers (note 4)	3 154	3 062
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	690	792
Part des actionnaires sans contrôle (note 14)	11	6
BÉNÉFICE NET	679	786

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	8 514	8 085
Bénéfice net	679	786
	9 193	8 871
Dividendes (note 15)	279	357
SOLDE À LA FIN	8 914	8 514

HYDRO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Immobilisations (note 5)	48 042	47 653
Actif à court terme		
Encaisse et placements	295	395
Débiteurs	1 824	1 732
Actifs financiers liés à la dette	179	131
Matériaux, combustible et fournitures	270	240
	2 568	2 498
Autres actifs à long terme		
Placements (note 6)	451	288
Frais reportés (note 7)	4 933	4 068
Autres éléments d'actif (note 8)	610	202
Actifs financiers liés à la dette (note 9)	691	488
	6 685	5 046
	57 295	55 197
PASSIF ET AVOIR		
Dette à long terme (note 10)	37 623	37 131
Passif à court terme		
Emprunts	59	46
Dividendes à payer	279	357
Créditeurs	1 001	1 033
Intérêts courus à payer	1 408	1 354
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	2 496	1 319
	5 243	4 109
Autres passifs à long terme (note 11)	457	382
Dette à perpétuité (note 12)	552	552
Part des actionnaires sans contrôle (note 14)	132	135
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 15)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	8 914	8 514
	13 288	12 888
	57 295	55 197

Le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,
L. Jacques Ménard

HYDRO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	679	786
Amortissement des immobilisations	1 383	1 297
Amortissement des frais reportés	399	276
Variation des éléments hors caisse	(186)	372
Dividendes	(279)	(357)
Autres	(164)	(2)
	1 832	2 372
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(2 097)	(1 590)
Placements	(174)	(450)
Programmes commerciaux	(9)	(37)
Autres	(51)	(56)
	(2 331)	(2 133)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 723	1 432
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(1 787)	(1 797)
Rachat anticipé de dette à long terme	(48)	(81)
Encaissements (décaissements) découlant de la gestion du risque de crédit	427	(19)
Autres	71	79
	386	(386)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(113)	(147)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	349	496
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	236	349

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par des organismes de réglementation, conformément à ce que prévoit la Loi sur Hydro-Québec. Les pratiques comptables à caractère réglementé adoptées par la Société, qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées, sont notamment en rapport avec certains frais reportés dont les projets majeurs abandonnés ou reportés et les mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, ainsi qu'avec l'amortissement des immobilisations cédées et des immobilisations déclarées complètement amorties à la suite d'une révision des durées de vie.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales, toutes en propriété exclusive (collectivement Hydro-Québec).

Le placement dans l'entreprise sous contrôle conjoint, c'est-à-dire la coentreprise, est comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle. L'excédent du coût du placement dans la coentreprise sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition et amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode linéaire. Hydro-Québec révise annuellement la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'établir s'il y a eu baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative du placement selon la méthode d'actualisation des flux monétaires.

La consolidation de filiales en propriété non exclusive aux états financiers de la coentreprise engendre une Part des actionnaires sans contrôle aux états financiers d'Hydro-Québec.

Tarification

En vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie, sanctionnée le 23 décembre 1996, la Régie de l'énergie a compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée ou fournie par Hydro-Québec. Les articles de la loi relatifs à la tarification de l'électricité, à l'exception de l'article 52, sont entrés en vigueur le 2 mai 1998.

Produits

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont reportés et amortis sur la durée de vie restante des titres d'emprunt selon la méthode linéaire, sauf lorsqu'ils sont reliés à des titres d'emprunt couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis. Dans ce dernier cas, ils sont reportés jusqu'à la date de remboursement des titres en question.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement du principal de la dette à long terme sont présentés aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur ces swaps de devises sont reportés et amortis sur leur durée de vie restante selon la méthode linéaire.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et indirecte ainsi qu'une juste part des frais généraux d'administration, d'ingénierie, de gérance et d'emprunt capitalisés pendant la construction. Les frais d'emprunt capitalisés sont établis selon le coût moyen de l'année précédente des emprunts à long terme de la Société.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque les installations sont terminées et mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Production hydraulique	50 ans
Production nucléaire	30 ans
Production thermique, autre que nucléaire	15 à 20 ans
Transport	40 à 50 ans
Distribution	25 à 40 ans
Immeubles administratifs et immeubles de service	50 ans
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	3 à 30 ans

Les immobilisations sont amorties selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à l'exception du matériel de construction, d'exploitation et de recherche, qui est amorti selon la méthode linéaire.

Les immobilisations déclarées complètement amorties à la suite d'une révision des durées de vie sont amorties sur une période de 3 ans, selon la méthode linéaire.

Lors de la cession d'immobilisations, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de 10 ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Toutefois, lorsque ces immobilisations sont remplacées, le coût de démantèlement, diminué de la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles immobilisations et amorti selon la méthode applicable au nouvel actif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

Frais reportés

Programmes commerciaux

Les frais reportés relatifs à ces programmes commerciaux sont amortis sur une période qui n'excède pas 5 ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

Frais de développement

Les frais de développement reportés sont amortis sur une période de 5 ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

Projets majeurs abandonnés ou reportés

Les frais engagés dans les projets d'investissement sont réévalués périodiquement. Lors de l'abandon d'un projet majeur ou de son report à un horizon lointain, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur 3 ans, selon la méthode linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés (suite)

Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif

Depuis 1996, la Société a entrepris d'accroître sa rentabilité et sa compétitivité afin de renforcer sa position sur les marchés de l'énergie en pleine transition. À cet égard, la Société a instauré différentes mesures temporaires pour faciliter la réduction et le renouvellement de son effectif au cours des années 1997 à 2000. Parmi ces mesures, les principales concernent des indemnités de départ et des améliorations au régime de retraite. Le coût de ces mesures est reporté et amorti sur une période de 60 mois, selon la méthode linéaire, à compter du mois suivant chaque engagement individuel. L'amortissement est inscrit au poste Charges d'exploitation.

Avantages postérieurs au départ à la retraite

Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite imputée aux résultats de l'exercice est basée sur les hypothèses les plus probables et correspond à la somme des éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service, et

- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du personnel et selon la méthode linéaire, (i) des redressements découlant de modifications au régime et aux hypothèses, (ii) des gains ou pertes actuariels et (iii) du surplus du régime déterminé au moment de l'adoption des recommandations de 1986 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées aux caisses de retraite est reflété au poste Frais reportés.

Avantages complémentaires de retraite

En plus des prestations de retraite, la Société procure à son personnel et à ses retraitées et retraités des régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes ne sont pas capitalisés. Les charges complémentaires de retraite qui en découlent sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces avantages sont acquis par les membres du personnel en échange des services rendus et tiennent compte de l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du personnel et selon la méthode linéaire, du passif initial estimé lors de l'adoption de cette convention comptable en 1993.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charges complémentaires de retraite et les primes versées aux compagnies d'assurances est reflété au poste Autres passifs à long terme.

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme. Les titres émis ou garantis par les gouvernements sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti, méthode selon laquelle la différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre. La valeur comptable des titres ne se rapproche pas nécessairement de leur juste valeur.

Instruments dérivés

La Société utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, ainsi que le risque de variation du prix des matières premières inhérent à certains contrats de vente d'électricité.

Les échanges d'intérêt, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont appariés à la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments dérivés (suite)

Les instruments dérivés utilisés dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas 3 ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de façon qu'ils soient appariés à ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs du déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût du démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié.

La Société révise périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que d'éventuels progrès technologiques en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Stockage d'énergie

La Société conclut des ententes de stockage d'énergie avec ses clients afin d'optimiser l'utilisation de ses réservoirs. Les mouvements d'énergie qui en découlent sont évalués au coût marginal de production de la Société. Dans un contexte où ce coût tend vers zéro, aucun montant n'est enregistré aux états financiers relativement à l'énergie ainsi entreposée.

Les primes reçues sur les options de stockage sont reportées et amorties jusqu'à la date d'exercice des options. Les revenus de stockage découlant de l'entreposage d'énergie sont reportés et amortis sur la durée des ententes, selon la méthode linéaire.

Reclassement

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	1998	1997
Amortissement des immobilisations	1 383	1 297
Amortissement des programmes commerciaux	73	92
Amortissement des projets majeurs abandonnés ou reportés	63	63
Radiation de projets	7	56
Déclassement de la centrale nucléaire	9	8
Autres	54	29
	1 589	1 545

3. TAXES

	1998	1997
Taxe sur le capital	334	322
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	216	209
Frais de garantie relatifs aux emprunts	189	188
Taxes municipales, scolaires et autres	60	52
	799	771

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

4. FRAIS FINANCIERS

	1998	1997
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	3 272	3 153
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	56	55
	3 328	3 208
Moins:		
Frais d'emprunt capitalisés	165	153
Revenu net de placements	145	45
	310	198
	3 018	3 010
Perte de change	136	52
	3 154	3 062

5. IMMOBILISATIONS

	1998			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	23 413	4 318	2 204	21 299
Nucléaire	1 629	596	10	1 043
Thermique, autre que nucléaire	1 066	465	10	611
	26 108	5 379	2 224	22 953
Transport				
Postes	10 062	2 057	330	8 335
Lignes	7 189	1 260	325	6 254
Divers	124	46	73	151
	17 375	3 363	728	14 740
Distribution				
Postes	85	48	11	48
Lignes	7 724	1 672	97	6 149
Divers	1 329	502	23	350
	9 138	2 222	131	7 047
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 709	324	13	1 398
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 645	1 040	132	737
Divers	1 704	658	121	1 167
	5 058	2 022	266	3 302
	57 679	12 986	3 349	48 042

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

	1997			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	23 185	3 954	2 005	21 236
Nucléaire	1 612	543	14	1 083
Thermique, autre que nucléaire	1 053	402	13	664
	25 850	4 899	2 032	22 983
Transport				
Postes	9 773	1 820	247	8 200
Lignes	7 064	1 182	197	6 079
Divers	109	43		66
	16 946	3 045	444	14 345
Distribution				
Postes	111	55	12	68
Lignes	7 543	1 602	78	6 019
Divers	1 305	470	11	846
	8 959	2 127	101	6 933
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 698	283	15	1 430
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 613	993	88	708
Divers	1 508	409	155	1 254
	4 819	1 685	258	3 392
	56 574	11 756	2 835	47 653

Au 31 décembre 1998, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 681 millions de dollars présentés au poste Immobilisations en cours. En conséquence, l'entreprise a cessé de capitaliser les frais d'emprunt afférents.

Compte tenu que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets, à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilisé en fonction des conditions de marché qui prévaudront au moment de leur mise en service, de leur conformité aux principes du développement durable et de l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation relativement à ces critères, il pourrait en résulter une variation du solde des avant-projets.

6. PLACEMENTS

	1998	1997
Noverco Inc. (note 14)		
Billets [a]	126	127
Options d'achat d'actions [b]	35	35
Churchill Falls (Labrador) Corporation (note 17)		
Obligations [c]	62	63
Actions ordinaires	34	34
Enbridge Inc.		
Actions ordinaires [d]	119	
Autres	75	29
	451	288

Les placements sont comptabilisés au coût, sauf indication contraire.

a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.
b) Ce coût se rapproche de la juste valeur.
c) Hypothèque générale, 7 1/2 %, échéant entre 1999 et 2010 (valeur nominale de 68 millions de dollars en 1998 et de 70 millions de dollars en 1997).
d) Placement à la valeur de consolidation détenu par Noverco Inc.

7. FRAIS REPORTÉS

	1998	1997
Frais reportés liés à la dette [a]	3 981	3 081
Charge de retraite	365	368
Programmes commerciaux	142	204
Frais de développement	107	76
Projets majeurs abandonnés ou reportés		63
Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	178	171
Autres	160	105
	4 933	4 068

a) Comprend principalement la perte de change reportée de 3 852 millions de dollars (2 600 millions de dollars au 31 décembre 1997).

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1998	1997
Écart d'acquisition	203	202
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas (note 19)	407	
	610	202

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

9. ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

	1998	1997
Swaps de devises	868	556
Fonds d'amortissement	2	63
	870	619
Moins:		
Portion présentée à court terme	179	131
	691	488

10. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les échéances des obligations et des autres dettes à long terme d'Hydro-Québec. Ces échéances sont converties en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan et tiennent compte des exigences des fonds d'amortissement.

	1998						1997
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Dette de la Société	Filiales et coentreprises	Total	Total
1998							1 319
1999	934	1 002	523	2 459	37	2 496	2 592
2000	897	799	992	2 688	28	2 716	2 557
2001	1 671	753	1 171	3 595	5	3 600	3 423
2002	434	1 978	449	2 861	164	3 025	2 670
2003	1 080	1 133	285	2 498	34	2 532	
1 — 5 ans	5 016	5 665	3 420	14 101	268	14 369	12 561
6 — 10 ans	3 688	2 475	1 889	8 052	207	8 259	8 978
11 — 15 ans	1 697 [a]	2 038	134	3 869		3 869	2 783
16 — 20 ans	11	997	576	1 584	52	1 636	2 668
21 — 25 ans	4 619 [a]	3 005		7 624		7 624	7 763
26 — 30 ans	(269)	1 227		958	68	1 026	914
31 — 35 ans	241	2 683		2 924		2 924	2 767
36 et plus	410			410	2	412	16
	15 413	18 090	6 019	39 522	597	40 119	38 450
Moins:							
Tranche à moins d'un an	934	1 002	523	2 459	37	2 496	1 319
	14 479	17 088	5 496	37 063	560	37 623	37 131

a) Comprend 82 et 182 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement.

Les obligations de la Société sont garanties par le gouvernement du Québec. Les autres dettes à long terme de la Société, non garanties par le Gouvernement, totalisent 250 millions de dollars au 31 décembre 1998 (251 millions de dollars au 31 décembre 1997).

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursements

Le tableau suivant présente les remboursements de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, à effectuer en dollars canadiens et en devises, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens. Il présente également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

	1998				1997
	Dette à long terme		Actifs financiers liés à la dette		
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan [a]	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total	Total
Dette à la Société					
Dollars canadiens	15 413	15 413	(2)	15 411	15 282
Dollars des États-Unis [b]	11 688	18 090	(167)	17 923	16 999
Autres devises [c]					
Yens japonais	77 000	1 149	(141)	1 008	1 169
Deutsche marks	2 362	2 236	(372)	1 864	1 170
Livres sterling	400	1 056	(18)	1 038	1 379
Francs suisses	456	619	(79)	540	587
Francs français	2 500	685	(17)	668	623
Écus	125	225	(68)	157	157
Francs belges	1 000	49	(6)	43	43
		6 019	(701)	5 318	5 128
		39 522	(870)	38 652	37 409
Filiales et coentreprise [d]		597		597	422
		40 119	(870)	39 249	37 831

a) Comprend 395 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (442 millions de dollars en 1997).
b) Ces remboursements sont couverts à 85 % par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis et à 6 % par des swaps de devises (85 % et 7 % au 31 décembre 1997).
c) Ces remboursements sont couverts à 94 % par des swaps de devises qui les convertissent en dollars canadiens ou en dollars des États-Unis (89 % au 31 décembre 1997).
d) Constituée de 534 millions en dollars canadiens, 47 millions en dollars des États-Unis et 16 millions en dollars australiens (380 millions en dollars canadiens, 20 millions en dollars des États-Unis et 22 millions en dollars australiens au 31 décembre 1997).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement (suite)

	1998		1997	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	15 411	18 160	15 282	18 312
Dollars des États-Unis	17 923	20 156	16 999	18 555
Autres devises	5 318	336	5 128	542
	38 652	38 652	37 409	37 409
Dette des filiales et de la coentreprise				
Dollars canadiens	534	550	380	402
Dollars des États-Unis	47	47	20	20
Autres devises	16		22	
	597	597	422	422
	39 249	39 249	37 831	37 831

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	1998				1997
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 — 5 ans	8,40	7,82	7,78	8,03	7,57
6 — 10 ans	7,22	7,92	6,00	7,15	7,43
11 — 15 ans	10,14	9,89	14,96	10,14	10,06
16 — 20 ans	10,44	8,69	4,59	7,29	8,76
21 — 25 ans	10,22	9,24		9,83	9,88
26 — 30 ans	8,99	8,62		8,63	8,76
31 — 35 ans	9,01	9,32		9,29	9,29
36 ans et plus	5,36			5,36	6,18
Moyenne pondérée	9,14	8,93	6,41	8,80	8,91

La part de la dette à taux variable de la Société s'élève à 28,2 %, ou 29,2 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 1998 (27,7 %, ou 28,7 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 1997). À titre indicatif, une hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une réduction du bénéfice net de 47 millions de dollars (44 millions de dollars en 1997).

Juste valeur

Au 31 décembre 1998, la juste valeur des obligations et des autres dettes à long terme d'Hydro-Québec s'établit à 50 947 millions de dollars (46 850 millions de dollars au 31 décembre 1997). Par contre, les swaps de devises et de taux d'intérêt, détenus dans le cadre de la gestion des risques financiers découlant de la dette à long terme, affichent une juste valeur positive de 1 346 millions de dollars (993 millions de dollars au 31 décembre 1997).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux monétaires futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan de titres similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur des obligations

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Juste valeur (suite)

et des autres dettes à long terme s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 1998, la Société ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

La Société détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 800 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance entre 2001 et 2003. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

11. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	1998	1997
Créditeurs	164	141
Avantages complémentaires de retraite	228	185
Déclassement de la centrale nucléaire	65	56
	457	382

12. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR) établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Ces billets figurent au bilan au cours en vigueur à l'émission (613 millions de dollars au cours de clôture à la date du bilan), montant qui se rapproche de la juste valeur. Aux 31 décembre 1998 et 1997 le taux LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 5,69 % et 5,94 % respectivement.

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés utilisés par la Société sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché à la fois aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux versements des intérêts. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition de l'entreprise au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2017, indique une juste valeur positive de 1 346 millions de dollars (993 millions de dollars au 31 décembre 1997).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	1998	1997
Dollars canadiens	(2 732)	(3 052)
Dollars des États-Unis	(1 458)	(1 012)
Autres devises		
Yens japonais	77 000	90 000
Deutsche marks	2 244	1 093
Livres sterling	310	517
Francs suisses	547	536
Francs français	2 500	3 175
Écus	125	125
Francs belges	1 000	1 000
Dollars australiens	18	25

Les données entre parenthèses représentent des montants payables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

13. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détenait aux 31 décembre 1998 et 1997 des options et contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs besoins. La juste valeur de ces instruments est de 8 millions de dollars au 31 décembre 1998 (53 millions de dollars au 31 décembre 1997) et est répartie en fonction des risques spécifiques dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en juin 2000.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant que la Société recevrait (actifs financiers) ou débourserait (passifs financiers) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	1998	1997
Risque de change		
Contrats de change à terme, options et swaps		
Actifs financiers	7	21
Passifs financiers	(8)	
	(1)	21
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	1	12
Passifs financiers		(1)
	1	11
Risque de variation du prix des matières premières		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	16	23
Passifs financiers	(8)	(2)
	8	21
	8	53

L'estimation de la juste valeur des instruments dérivés est déterminée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme disponibles à la fermeture des marchés à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, on se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait que la Société traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit. Au 31 décembre 1998, la Société ne prévoyait aucune perte susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

14. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

En 1997, Hydro-Québec a acquis une participation dans Noverco Inc., société de portefeuille qui chapeaute Gaz Métropolitain, inc. Au 31 décembre 1998, Hydro-Québec détient 41 % des actions ordinaires en circulation de Noverco Inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9 %.

14. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (suite)

La principale filiale de Gaz Métropolitain inc., Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation. La plupart des aspects de son exploitation sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie. De plus, les décisions de la Régie entraînent l'adoption de méthodes et de pratiques comptables propres aux entreprises réglementées, en rapport notamment avec les comptes de stabilisation tarifaire, certains frais reportés, les immobilisations et l'amortissement correspondant, ainsi que l'excédent de rendement le cas échéant.

La convention d'actionnaires de Noverco Inc. prévoit l'exercice d'un contrôle conjoint par les principaux actionnaires: Hydro-Québec, Enbridge Inc. (auparavant IPL Énergie) et Laurentides Investissements S.A. (Gaz de France). En vertu de cette entente, Hydro-Québec a consenti aux coentreprises des mécanismes permettant une liquidité éventuelle de leur participation dans certaines conditions.

La quote-part des résultats et des éléments de trésorerie incluse dans les états financiers consolidés correspond aux opérations de la coentreprise du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998 (depuis les dates d'acquisition jusqu'au 30 septembre pour l'exercice 1997). La quote-part des composantes du bilan inscrite aux états financiers consolidés reflète la situation financière de la coentreprise au 30 septembre 1998.

	1998	1997
Résultats		
Produits	518	322
Charges et frais financiers	476	304
Part des actionnaires sans contrôle	11	6
Quote-part du bénéfice net	31	12
Bilan		
Actif à court terme	89	81
Actif à long terme	930	739
Passif à court terme	130	96
Passif à long terme	553	398
Part des actionnaires sans contrôle	129	135
Quote-part de l'actif net	207	191
Évolution de la situation		
Activités d'exploitation	69	143
Activités d'investissement	(222)	(110)
Activités de financement	164	(47)
Quote-part de l'augmentation (diminution) des liquidités	11	(14)

15. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'action d'une valeur nominale de cent dollars chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que l'entreprise est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalent à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

15. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (suite)

Pour l'exercice 1998, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 279 millions de dollars, soit le montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

16. RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, offert au personnel de la Société. Les prestations sont garanties par la Société. Au 31 décembre 1998, le nombre de cotisants au régime s'élevait à 19 776. Une évaluation actuarielle a été effectuée en 1998 afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction des salaires prévus des membres du personnel jusqu'à leur retraite. L'actif des caisses de retraite est évalué à des valeurs axées sur la juste valeur.

Au 31 décembre 1998, date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite montrait un surplus établi comme suit:

Actif des caisses de retraite	7 383
Valeur actualisée de prestations constituées	6 376
Surplus	1 007

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, la charge de retraite s'élève à 53 millions de dollars (101 millions de dollars en 1997).

17. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

Le 28 mai 1990, Hydro-Québec a signé avec Énergie Nouveau-Brunswick un contrat d'achat de puissance garantie portant sur des tranches de puissance atteignant 400 MW entre 1991 et 1998, 300 MW entre 1998 et 2002, et 200 MW entre 2002 et 2011.

Au 31 décembre 1998, Hydro-Québec s'était engagée envers 67 producteurs privés dans des contrats représentant un potentiel de 436 MW. Hydro-Québec prévoit acheter annuellement près de 370 MW de puissance et d'énergie au cours de la durée initiale de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2021. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer au cours des cinq prochains exercices les paiements minimums suivants:

1999	404
2000	351
2001	340
2002	316
2003	298

Stockage d'énergie

La Société propose à ses clients hors Québec la possibilité d'entreposer une quantité déterminée d'énergie dans ses réservoirs. Tout en générant des revenus de location, ce service permet d'optimiser l'utilisation des installations de la Société.

17. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Stockage d'énergie (suite)

Dans ce contexte, la Société a conclu des ententes de stockage d'énergie qui représentent un potentiel de l'ordre de 9,6 TWh. Ces ententes couvrent des périodes variant de 1 à 5 ans et s'échelonnent jusqu'en 2004. Au 31 décembre 1998, environ 2 TWh étaient entreposés dans les réservoirs de la Société en vertu de ces ententes.

Certaines clauses permettent à la Société et/ou à la contrepartie de transformer certains contrats de stockage en contrats d'achat/vente d'énergie.

Investissement en immobilisations

La Société prévoit un investissement en immobilisations de 2 127 millions de dollars pour 1999.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec, compte tenu de la provision dont ces éléments font l'objet.

18. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le contexte dans lequel évolue Hydro-Québec est en pleine mutation. L'ouverture des marchés nord-américains de l'énergie, la mise en place de la Régie de l'énergie ainsi que les orientations de croissance et de rentabilité mises de l'avant par Hydro-Québec ont nécessité la révision et l'ajustement de certaines pratiques de gestion.

Ces considérations ont été prises en compte dans le découpage des secteurs, et l'exercice a résulté en une approche basée essentiellement sur les produits et services. Trois secteurs ont ainsi été établis: Électricité, Gaz et Expertise et technologie. Ces secteurs comportent des caractéristiques économiques qui leur sont propres et diffèrent tant par leur nature, leur processus de production et leur technologie que par la clientèle visée.

Le secteur Électricité représente l'activité de base d'Hydro-Québec et englobe la production, le transport et la distribution de l'électricité.

Le secteur Gaz représente, essentiellement par l'intermédiaire d'une participation en actions et en débentures de la Société dans Noverco, les activités de transport et de distribution du gaz naturel.

Le secteur Expertise et technologie regroupe les activités de commercialisation de la technologie et du savoir-faire développés par Hydro-Québec. Les informations fournies se rapportent surtout aux filiales de la Société qui oeuvrent dans ces domaines, c'est-à-dire Hydro-Québec CapiTech et Hydro-Québec International.

Les tableaux qui suivent contiennent les informations relatives aux résultats et à l'actif par secteur ainsi que certaines informations d'ordre géographique.

Secteurs

	1998				
	Énergie				
	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Éliminations aux fins de la consolidation	Hydro-Québec
Produits	8 192	568	71	(19)	8 812
Amortissement et déclassement	1 533	48	8		1 589
Frais financiers	3 088	50	16		3 154
Bénéfice (perte) net(te)	697	15	(33)		679
Investissements en immobilisations	1 986	95	16		2 097
Actif total	55 724	1 425	194	(48)	57 295

18. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs

	1997				
	Énergie				
	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Éliminations aux fins de la consolidation	Hydro-Québec
Produits	8 022	333	68		8 423
Amortissement et déclassement	1 501	34	10		1 545
Frais financiers	3 022	20	20		3 062
Bénéfice (perte) net(te)	820	11	(45)		786
Investissements en immobilisations	1 554	19	17		1 590
Actif total	55 899	1 102	222	(26)	55 197

Aucun produit intersectoriel pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997.

Informations d'ordre géographique

	1998		1997	
	Produits	Immobilisations et écart d'acquisition	Produits	Immobilisations et écart d'acquisition
Québec	7 809	48 155	7 778	47 843
Canada, hors Québec	146		134	
États-Unis	831	65	479	
Autres pays	26	25	32	12
	8 812	48 245	8 423	47 855

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

19. REMBOURSEMENT GOUVERNEMENTAL

À la suite de la tempête de verglas qui s'est abattue sur le sud-ouest du Québec en janvier 1998, le gouvernement du Québec s'est engagé à assumer:

- les dépenses relatives aux mesures d'urgence;
- le coût net du rétablissement du réseau dans l'état où il se trouvait avant le sinistre, ainsi qu'une compensation relative aux frais de financement afférents.

L'aide gouvernementale s'élève à 434 millions de dollars en 1998, dont 182 millions de dollars ont été déduits des charges, 17 millions de dollars ont réduit les frais financiers et 235 millions de dollars ont été soustraits du coût des immobilisations. L'aide relative aux immobilisations est amortie sur 10 ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Le remboursement inscrit au poste Autres éléments d'actif correspond au remboursement des dépenses relatives aux mesures d'urgence, à recevoir en 2002, et aux versements échelonnés de 2000 à 2007 de la compensation relative au coût net du rétablissement du réseau.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Bien que la Société ait pris des mesures visant à répondre au problème posé par le passage à l'an 2000, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus, compte tenu des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par les organismes de réglementation compétents. Au besoin, la Direction porte des jugements et établit des estimations raisonnables sur des opérations, eu égard à l'importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, entre autres, pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière, l'évolution de celle-ci ainsi que les résultats d'exploitation de la Société. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le Vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle de la Société. Le Vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

La Société a également établi des règles d'éthique dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le Rapport des vérificateurs, qui apparaît ci-après, précise l'étendue de leur vérification et livre leur opinion sur ces états financiers.

De l'avis de la Direction, ces états financiers tiennent compte, dans des limites raisonnables, de tous les éléments importants et des données disponibles au 26 février 1999.

L. Jacques Ménard
Président du Conseil d'administration

André Caillé
Président-directeur général

Daniel Leclair
Vice-président Finances et chef
des Services financiers

Montréal, Canada
Le 26 février 1999

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1998 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus tels que décrits à la note 1. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 26 février 1999

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
PLACEMENTS (note 3)		
Obligations		
canadiennes	3 513	2 886
étrangères	41	67
Actions		
canadiennes	2 601	2 918
étrangères	1 532	1 324
Prêts hypothécaires	68	73
Placements immobiliers	122	74
Placements à court terme	294	386
	8 171	7 728
ENCAISSE	21	37
DÉBITEURS		
Cotisations des employés	2	2
Cotisations d'Hydro-Québec	2	2
Intérêts et dividendes	62	53
	66	57
	8 258	7 822
Moins:		
Créditeurs	7	4
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	8 251	7 818

Pour Hydro-Québec,
le président du Comité de vérification,
Yvon Lamontagne

le président du Conseil d'administration,
L. Jacques Ménard

Montréal, Canada
Le 12 mars 1999

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en millions de dollars)

	1998	1997
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus de placements		
Intérêts	211	177
Dividendes	78	112
	289	289
Modifications des justes valeurs des placements survenues au cours de l'exercice	411	718
Cotisations		
Employés	49	49
Hydro-Québec	49	51
D'équilibre		14
	98	114
	798	1 121
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations versées	251	216
Transferts de valeurs et remboursements	99	236
Frais d'administration et de gestion	15	17
	365	469
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	433	652
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 818	7 166
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	8 251	7 818

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998
(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description ne constitue qu'un résumé du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le régime). Pour de plus amples renseignements, on se reportera au Règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le règlement). Certaines modifications temporaires concernant les prestations de retraite et le financement du régime ont été apportées au règlement en 1996 et sont en vigueur pour la période du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2000. Voir la note 1 b) et f).

a) Généralités

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière, enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par Revenu Canada.

b) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel acquis pendant les années de cotisation et d'une moyenne des meilleures années de salaire. Le tableau suivant présente les principales composantes du calcul des prestations et tient compte de plus récentes modifications apportées au régime et entrées en vigueur le 1er janvier 1999

Nombre d'années de cotisations	Crédit de rente annuel	Période de référence (salaire moyen)
Avant 1996	2,0 %	5 ans
Entre 1966 et 1991	2,25 %	5 ans
Entre 19991 et 1998, selon le plus avantageux	2,0 % 2,25 %	3 ans 5 ans
Après 1998	2,25	5 ans

Après la retraite, ces prestations sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, dès l'âge de 55 ans, la participante ou le participant peut recevoir une rente réduite ou non réduite, conformément aux dispositions du règlement.

À compter du 65e anniversaire de naissance de la participante ou du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au règlement à titre de coordination avec la prestation de retraite payable à cette date par la Régie des rentes du Québec.

Modifications temporaires

Le régime offre aux participantes et participants la possibilité de recevoir une rente non réduite peu importe leur âge, à condition que l'âge et le nombre d'années de cotisation totalisent 80 à la date de cessation d'emploi.

Par ailleurs, les participantes et participants ne se qualifiant pas à la règle du 80 au moment de leur départ mais qui s'y seraient autrement qualifiés avant le 31 décembre 2000, peuvent recevoir une rente réduite par équivalence actuarielle.

c) Prestations au décès

En cas de décès, le règlement prévoit diverses prestations payables à la conjointe ou au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants droit. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente ou encore du remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

En aucun cas, le total des prestations versées ne peut être inférieur au total des cotisations versées par la participante ou le participant, plus l'intérêt.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

d) Prestations en cas de cessation de service

Conformément aux règles d'acquisition de rente du règlement, des prestations sont payables en cas de cessation de service. Elles ne peuvent en aucun cas être inférieures aux cotisations versées par la participante ou le participant, plus l'intérêt.

e) Transferts de valeurs et remboursements

Selon le règlement, la participante ou le participant qui quitte l'employeur avant l'âge de 55 ans a droit à (i) un remboursement de ses cotisations, plus l'intérêt, ou (ii) une rente différée ou un transfert de la valeur actuelle de sa rente différée à l'extérieur du régime ou (iii) une combinaison des deux formules précédentes.

f) Financement du régime

Conformément aux dispositions du règlement et selon la plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins du financement du régime, les participantes et les participants doivent verser une cotisation égale au total des éléments suivants: 5,82 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, 4,02 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles établi selon la même loi, 5,82 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

Pour chaque participante et participant qui cotise au régime, l'employeur doit verser une cotisation égale au total des éléments suivants: 10,48 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale, 8,68 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles, 10,48 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles. De plus, sauf exception prévue au règlement, Hydro-Québec doit combler par voie de cotisations d'équilibre tout déficit actuariel ou verser toute somme nécessaire pour assurer la solvabilité du régime.

Modifications temporaires

La cotisation de l'employeur sera plafonnée à 5,82 % du salaire des participantes et participants. De plus, le règlement permet aux participantes et participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

Pour la participante et le participant ayant subi une réduction de la durée de la semaine normale de travail, l'employeur verse une cotisation compensatoire pour la perte de revenu. Cette cotisation prendra fin lorsque les augmentations du salaire de base auront atteint le niveau du salaire de base avant la réduction.

g) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements

Les postes Obligations et Actions étrangères se composent de placements libellés en devises, indépendamment de la résidence de l'entité émettrice.

Les placements sont présentés à la juste valeur en fin d'exercice.

Obligations

Les obligations sont présentées aux cours acheteurs établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont présentées aux cours de clôture des marchés boursiers. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Placements (suite)

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés aux cours du marché.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur estimative la plus récente. Ils font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés aux cours de clôture des marchés financiers, dans les catégories de placements auxquelles ils se rapportent. Les instruments dérivés incluent notamment les contrats de change à terme, les options, les bons de souscription et les contrats swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe contre une réception d'intérêt à taux variable. Les swaps boursiers sont des contrats par lesquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux variable en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers.

b) Conversion des devises

La juste valeur des placements, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que l'encaisse libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations.

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

À titre de fiduciaire, Hydro-Québec s'est dotée d'une politique de gestion des placements qui vise à optimiser le rapport rendement-risque des placements et à minimiser les coûts du régime. Cette politique prévoit une diversification du portefeuille entre différentes catégories de placements (court terme, revenu fixe, revenu variable, etc.) tout en limitant les concentrations de risque de crédit. Elle permet aussi l'utilisation prudente d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût les actifs du régime et les risques inhérents au portefeuille de placements.

Au 31 décembre 1998, 51 % du portefeuille de placements était géré par des gestionnaires externes.

Obligations

Au 31 décembre 1998, le portefeuille d'obligations comprenait un montant de 149 millions de dollars attribuable aux swaps de taux d'intérêt et aux swaps boursiers (aucun au 31 décembre 1997), et il incluait des obligations à rendement réel d'une juste valeur de 55 millions (30 millions au 31 décembre 1997).

La juste valeur des obligations est sensible à une variation des taux d'intérêt. À titre indicatif, au 31 décembre 1998, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation inverse de 5,9 % de la juste valeur du portefeuille obligataire.

Actions

Au 31 décembre 1998, 51 % des actions en devises étrangères étaient libellées en dollars des États-Unis (60 % au 31 décembre 1997)

Placements à court terme

Au 31 décembre 1998, les placements à court terme comprenaient un montant de 102 millions de dollars (152 millions de dollars au 31 décembre 1997) attribuable aux swaps boursiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions dollars)

3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Risque de change

Les gestionnaires utilisent des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change. Au 31 décembre 1998, la valeur nominale de référence de ces contrats, établie en dollars canadiens aux taux contractuels, s'élevait à 460 millions de dollars et leur juste valeur atteignait 2 millions de dollars.

Risque de crédit

Au 31 décembre 1998, la plus importante concentration de crédit était attribuable aux obligations et aux Bons du Trésor du Gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 691 millions de dollars, représentaient 21 % du portefeuille total de placements.

Instruments dérivés

Le tableau ci-dessous résume les placements du régime à leur juste valeur au 31 décembre, présentés selon les critères de classification de la politique de gestion des placements et après répartition de l'effet des instruments dérivés.

	Placements	Instruments dérivés	1998	1997
Obligations				
canadiennes	3 334	(103)	3 231	2 809
étrangères	39		39	63
Actions				
canadiennes	2 654	238	2 892	3 126
étrangères	1 532	1	1 533	1 327
Prêts hypothécaires	13		13	17
Placements immobiliers	144	1	145	97
Placements à court terme	445	(127)	318	289
	8 161	10	8 171	7 728

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a émis un rapport fournissant l'estimation de la valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations, ainsi que de la valeur actualisée des prestations constituées au 31 décembre 1998.

Dans ce rapport, la valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations est axée sur la juste valeur. Ainsi, la juste valeur des actions est pondérée par un facteur de nivellement des fluctuations des rendements boursiers survenues au cours des 36 derniers mois. Par ailleurs, les obligations et les hypothèques sont évaluées à la valeur actualisée des coupons et de la valeur nominale selon un taux d'intérêt relié au marché. Les autres éléments de l'actif sont évalués à leur juste valeur.

La valeur actualisée des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	
Juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations, selon les états financiers	8 251
Modifications des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	(919)
Montant à reporter	7 332

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions dollars)

4. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Montant reporté	7 332
Valeur actualisée des prestations constituées	
Solde au début de l'exercice	5 960
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	394
Prestations constituées	170
Prestations versées et remboursements	(351)
Redressement dû aux gains ou pertes d'expérience et au changement d'hypothèses	236
Solde à la fin de l'exercice	6 409
Excédent de la valeur de l'actif net sur la valeur actualisée des prestations constituées	923

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Le portefeuille du régime comprend des titres émis par Hydro-Québec, Gaz Métropolitain Inc. et la province de Québec. Ces titres représentent 6,2 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (6,7 % au 31 décembre 1997).

6. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par l'employeur, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

À la suite de l'enregistrement du règlement numéro 676 le 22 décembre 1998, les régimes de retraite suivants seront fusionnés avec le Régime de retraite d'Hydro-Québec: le Régime de retraite des employés de la Compagnie d'électricité du Sud du Canada Ltée, le Régime de retraite des employés de La Compagnie d'électricité du Nord du Québec Limitée, le Régime de retraite des employés de la Compagnie électrique du Saguenay et le Régime de retraite des employés de La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent. Cette modification au Régime de retraite d'Hydro-Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1999.

La fusion des régimes de retraite affectera le Régime de retraite d'Hydro-Québec de la façon suivante:

Valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations	
Juste valeur de l'actif net disponible pour le service prestations, selon les états financiers	53
Modifications des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	(2)
Montant à reporter	51

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en millions dollars)

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

Montant reporté	51
Valeur actualisée des prestations constituées	14
Excédent de la valeur de l'actif net sur la valeur actualisée des prestations constituées	37

8. RECLASSEMENT

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1998.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux participantes et participants

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1998 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1998, ainsi que l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 29 janvier 1999

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. O-8.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997 (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec		5 640 525 $
Contributions des corps de police	8 021 118 $	2 008 149
Hébergement (note 4)	2 345 362	1 908 301
Inscriptions (note 4)	2 172 562	1 981 226
Intérêts	72 280	56 760
Autres	122 251	57 009
	12 733 573	11 651 970
DÉPENSES		
Traitement et avantages sociaux (note 5)	7 810 790	6 905 596
Transport et communication	237 586	268 946
Services professionnels	332 267	358 579
Entretien et réparations	111 269	96 681
Loyer	2 307 176	2 362 701
Location d'espaces d'hébergement et autres	112 163	93 329
Fournitures et approvisionnements	893 173	717 600
Matériel pédagogique et équipement véhiculaire	248 369	159 156
Frais bancaires	6 353	
Amortissement des immobilisations	341 665	247 972
	12 400 811	11 210 560
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	332 762 $	441 410 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	96 872 $	154 393 $
Redressement:		
Changement de la méthode de comptabilisation des immobilisations (note 3)	1 008 768	509 837
Solde redressé	1 105 640	664 230
Excédent des revenus sur les dépenses	332 762	441 410
EXCÉDENT À LA FIN	1 438 402 $	1 105 640 $

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 1998

	1998	1997 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 659 670 $	2 115 134 $
Débiteurs	944 909	766 334
Contributions à recevoir des corps de police	2 827 537	4 451 497
Stocks	17 224	25 297
Frais payés d'avance	26 788	52 556
Total de l'actif à court terme	7 476 128	7 410 818
Immobilisations (note 6)	1 190 976	1 008 768
	8 667 104 $	8 419 586 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 097 927 $	985 028 $
Revenus reportés (note 7)		
Contributions des corps de police	5 976 954	6 024 447
Autres	153 821	304 471
Total du passif à court terme	7 228 702	7 313 946
EXCÉDENT	1 438 402	1 105 640
	8 667 104 $	8 419 586 $

Pour le Conseil d'administration,
Robert Nelson, président du Conseil d'administration
Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

Le 4 septembre 1998

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1998

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de police du Québec, corporation constituée par la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., chapitre O-8.1), a pour objet de contribuer par l'enseignement et la recherche à la formation et au perfectionnement des policiers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière de l'Institut n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de publications et de produits alimentaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipements	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	20 %
Équipement et logiciels informatiques	33 1/3 %

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, l'Institut capitalise et amortit toutes les immobilisations, alors qu'auparavant les acquisitions d'immobilisations étaient imputées aux opérations.

Cette modification, appliquée rétroactivement, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1998	1997
REVENUS ET DÉPENSES		
Matériel pédagogique et équipement véhiculaire	(523 873) $	(746 903) $
Amortissement des immobilisations	341 665	247 972
Excédent des revenus sur les dépenses	182 208	498 931
BILAN		
Immobilisations	1 190 976 $	1 008 768 $
Excédent	1 190 976 $	1 008 768 $

4. REVENUS - HÉBERGEMENT ET INSCRIPTIONS

	1998	1997
Hébergement		
Formation policière de base	1 396 824 $	947 217 $
Formation policière spécialisée et continue	925 033	942 441
Centre d'appréciation du personnel de base	23 505	18 643
	2 345 362 $	1 908 301 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

4. REVENUS - HÉBERGEMENT ET INSCRIPTIONS (suite)

	1998	1997
Inscriptions		
Formation policière de base	883 475 $	1 050 326 $
Formation policière spécialisée et continue	772 708	522 287
Centre d'appréciation du personnel de base	516 379	408 613
	2 172 562 $	1 981 226 $

5. DÉPENSES - TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	1998	1997
Policiers – Sûreté du Québec	604 649 $	909 360 $
Policiers municipaux	1 177 971	861 624
Formateurs et conférenciers	369 211	298 278
Autres employés	5 658 959	4 836 334
	7 810 790 $	6 905 596 $

6. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	827 462 $	320 109 $	507 353 $	508 090 $
Matériel roulant	720 410	394 679	325 731	265 535
Améliorations locatives	478 923	269 488	209 435	140 053
Équipement et logiciels informatiques	253 418	104 961	148 457	95 090
	2 280 213 $	1 089 237 $	1 190 976 $	1 008 768 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 523 873 $ (1997: 746 903 $).

7. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés relatifs aux contribution corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus d'hébergement perçus d'avance au programme de formation policière de base.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 323 624 $ (1997: 336 650 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libérés par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES
pour les exercices financiers
terminés les 30 juin 1998 et 30 juin 1997

Transactions avec les ministères, organismes et fonds spéciaux inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec

	1998	1997
Revenus et dépenses		
Subvention du gouvernement du Québec		5 640 525 $
Revenus d'inscriptions et d'hébergement	604 268 $	514 580
Loyer	2 307 176	2 362 701
Autres dépenses	373 451	160 741
Bilan		
Débiteurs	351 215 $	396 872 $
Créditeurs et frais courus	114 048	12 278
Autres revenus reportés	28 391	41 641

INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de police du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut de police du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Daniel Poisson
Directeur des services administratifs

Nicolet, le 4 septembre 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de police du Québec au 30 juin 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 30 juin 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté dans la comptabilisation des immobilisations, expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 septembre 1998

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION
L.R.Q., c. R-8.2

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	1 356 300 $	1 485 800 $
Intérêts sur dépôts bancaires	4 701	5 744
Études particulières et vente de rapports	244 788	31 695
	1 605 789	1 523 239
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 063 705	957 912
Services professionnels	170 288	83 410
Représentation et déplacement	46 495	39 722
Loyer	205 263	204 412
Mobilier, équipement et améliorations locatives	33 993	45 715
Communications	39 141	43 781
Abonnements, cotisations et congrès	36 166	39 375
Impression	25 602	43 624
Fournitures et frais de bureau	26 845	23 459
Intérêts et frais bancaires	5 317	4 594
	1 652 815	1 486 004
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(47 026)	37 235
EXCÉDENT AU DÉBUT	47 398	10 163
EXCÉDENT À LA FIN	372 $	47 398 $

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse		170 911 $
Débiteurs	59 641 $	4 194
Frais payés d'avance	4 186	4 833
	63 827 $	179 938 $
PASSIF		
Découvert bancaire	465 $	
Créditeurs et frais courus	62 990	132 540 $
EXCÉDENT	372	47 398
	63 827 $	179 938 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 5)

Pour le conseil d'administration,
Nicole Poupart
Jean-Guy Cloutier

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du Gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part, et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les subventions accordées annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 1).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

3. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 43 406 $ (1997-98: 36 991 $). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

5. CESSATION DES OPÉRATIONS

En vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (1998, chapitre 44), les droits et obligations de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération sont transférés à l'Institut de la statistique du Québec le 1er avril 1999.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général a pu, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Nicole Poupart
Présidente-directrice générale

Jean-Guy Cloutier
Coordonnateur des services administratifs

Montréal, le 30 avril 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 avril 1999

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. I-13.02

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997 (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	15 125 906 $	16 928 111 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	617 803	873 446
Enseignement régulier	361 873	352 243
Restauration	1 247 366	765 721
Hébergement	861 606	662 677
Intérêts sur placements	206 369	185 325
Autres revenus	591 821	308 293
	19 012 744	20 075 816
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	10 432 009	11 337 588
Fournitures pédagogiques et administratives	1 931 104	1 557 662
Entretien et réparations	1 269 703	1 247 880
Services auxiliaires	1 280 418	1 280 427
Frais financiers	327 059	508 876
Taxes foncières et autres	916 090	913 820
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	980 051	687 071
Communications et déplacements	445 356	355 851
Loyers	46 206	114 658
Autres frais administratifs	145 232	150 595
Amortissement des immobilisations	1 343 020	1 198 420
	19 116 248	19 352 848
EXCÉDENT DES (DÉPENSES SUR LES REVENUS) REVENUS SUR LES DÉPENSES	(103 504) $	722 968 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde au début déjà établi	267 700 $	133 737 $
Redressement (note 3)	531 414	242 409
Solde au début redressé	799 114	376 146
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(103 504)	722 968
	695 610	1 099 114
Virement de (à) l'excédent affecté	300 000	(300 000)
Solde à la fin	995 610	799 114
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 5)		
Solde au début	300 000	
Virement à (de) l'excédent non affecté	(300 000)	300 000
		300 000
EXCÉDENT À LA FIN	995 610 $	1 099 114 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 1998

	1998	1997 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	255 265 $	33 296 $
Placements temporaires, au coût	447 646	1 569 262
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	535 290	762 940
Stocks (note 7)	270 824	281 904
Frais payés d'avance	533 447	509 400
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	1 301 975	1 193 553
	3 344 447	4 350 355
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	1 180 375	1 854 875
Placements, au coût (note 8)	1 421 539	673 940
Frais reportés	20 395	27 814
Immobilisations (note 9)	11 867 072	11 608 574
	17 833 828 $	18 515 558 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	2 480 905 $	2 294 447 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 4)		230 700
	2 480 905	2 525 147
Apports reportés (note 10)	11 007 586	11 541 570
Dette à long terme (note 11)	2 698 000	2 698 000
	16 186 491	16 764 717
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	651 727	651 727
Excédent	995 610	1 099 114
	1 647 337	1 750 841
	17 833 828 $	18 515 558 $

Pour le conseil d'administration,
Michel G. Giguère, président du conseil d'administration
Louise Beer, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(103 504) $	722 968 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 343 020	1 198 420
Virement des apports reportés	(533 984)	383 152
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(230 700)	(29 675)
Virement des frais reportés	7 419	9 277
Subvention à recevoir	566 078	2 069 017
	1 048 329	4 353 159
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	401 141	777 715
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 449 470	5 130 874
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		(2 400 000)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		(2 400 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 601 518)	(1 870 582)
Acquisition de placements à long terme	(747 599)	(673 940)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 349 117)	(2 544 522)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(899 647)	186 352
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 602 558	1 416 206
LIQUIDITÉS À LA FIN	702 911 $	1 602 558 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1998

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du Gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée des emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeuble et améliorations de nature permanente	4 % et 10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique et logiciel	20 %

Apports reportés

Les apports relatifs aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, l'Institut capitalise et amortit toutes les immobilisations. Auparavant, le bâtiment et les améliorations y afférentes, de nature permanente, étaient comptabilisés au coût et n'étaient pas amortis. Les autres immobilisations étaient imputées aux opérations.

De plus, les subventions du gouvernement du Québec qui sont affectées aux immobilisations et à leur maintien sont désormais comptabilisées selon la méthode du report et amorties au même rythme que la constatation des dépenses qui s'y rattachent. Auparavant, elles étaient comptabilisées aux revenus ou à titre d'apport du gouvernement du Québec à l'avoir de l'Institut.

À compter du présent exercice, l'amortissement des frais reportés est imputé à l'état des revenus et dépenses. Auparavant, il était présenté directement à l'excédent de l'Institut.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs, ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

	1998	1997
Revenus et dépenses		
Subvention du gouvernement du Québec	511 784 $	(383 152) $
Autres revenus	(199 800)	
Traitements et avantages sociaux	(4 034)	
Fournitures pédagogiques et administratives	(216 412)	(576 479)
Entretien et réparations	(1 353 241)	(1 291 601)
Frais financiers		8 137
Loyers		(108)
Autres frais administratifs	(27 831)	(2 389)
Amortissement des immobilisations	1 343 020	1 198 420
Excédent des dépenses sur les revenus	570 482	280 868
Bilan		
Débiteur et intérêts courus		(367 300)
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec:		
- portion à court terme	843 125	1 193 553
- portion à long terme	1 180 375	1 854 875
Immobilisations	(2 009 417)	(2 267 915)
Créditeurs et frais courus		(222 000)
Subvention du gouvernement du Québec reportée:		
- portion à court terme	(674 500)	151 753
- portion à long terme		(168 625)
Apports reportés:		
- Gouvernement du Québec	10 807 786	11 319 570
- Autre	199 800	222 000
Apport du gouvernement du Québec	(11 420 899)	(11 420 899)
Excédent	1 101 896	531 414

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Encaissée	14 949 500 $	19 350 605 $
À recevoir à la fin de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations	2 023 500	2 529 375
Fonctionnement	424 875	367 300
Immobilisations	33 975	151 753
Reportée de l'exercice précédent:		
Fonctionnement	230 700	260 375
Apports reportés – immobilisations	11 319 570	10 936 418
Montants à reporter	28 982 120 $	33 595 826 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	1998	1997
Montants reportés	28 982 120 $	33 595 826 $
À recevoir au début de l'exercice:		
Dette à long terme relative aux immobilisations	2 529 375	5 098 000
Fonctionnement	367 300	
Immobilisations	151 753	19 445
Reportée de l'exercice subséquent:		
Fonctionnement		230 700
Apports reportés – immobilisations	10 807 786	11 319 570
	13 856 214	16 667 715
	15 125 906 $	16 928 111 $

5. EXCÉDENT AFFECTÉ

L'Institut a affecté un montant de 300 000 $ de l'excédent au 30 juin 1997 pour compléter l'aménagement du Centre multifonctionnel de recherche en alimentation dont les travaux étaient en cours à cette date.

Cet excédent affecté a été viré à l'excédent non affecté au cours de l'exercice suivant.

6. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	1998	1997
Remboursement de taxes à recevoir	39 542 $	197 757 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	235 694	178 949
Enseignement régulier	7 505	23 654
Hébergement	122 664	85 739
Intérêts courus sur placements	33 040	30 805
Autres	96 845	246 036
	535 290 $	762 940 $

7. STOCKS

	1998	1997
Petit matériel de cuisine	111 199 $	118 090 $
Fournitures d'entretien et outillage	88 984	86 299
Aliments et boissons	70 641	77 515
	270 824 $	281 904 $

8. PLACEMENTS

Les placements sont composés d'obligations échéant en 2001 et portent intérêt à des taux fixes variant de 7 % à 11 %. Ils serviront à rembourser la dette à long terme échéant en 2001. Leur valeur marchande au 30 juin 1998 s'élève à 1 439 475 $ (679 343 $ en 1997).

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

9. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immeuble et améliorations de nature permanente	17 636 816 $	6 774 281 $	10 862 535 $	10 635 776 $
Équipement de cuisine et matériel technique	524 617	286 976	237 641	192 305
Ameublement et agencement	475 304	155 318	319 986	299 226
Équipement informatique et logiciel	825 211	378 301	446 910	481 267
	19 461 948 $	7 594 876 $	11 867 072 $	11 608 574 $

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent la fraction non amortie des apports reçus pour des immobilisations sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou d'autres organismes.

	1998	1997
Gouvernement du Québec		
Solde au début	11 319 570 $	10 936 418 $
Subvention du gouvernement du Québec	701 080	1 546 986
Amortissement de l'apport reporté	(1 212 864)	(1 163 834)
Solde à la fin	10 807 786	11 319 570
Autre		
Solde au début	222 000	222 000
Amortissement de l'apport reporté	(22 200)	
Solde à la fin	199 800	222 000
	11 007 586 $	11 541 570 $

11. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Obligations garanties par le gouvernement du Québec et non rachetables par anticipation		
Série «1», 10,50 %, échéant le 27 mars 2001	2 698 000 $	2 698 000 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1998

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 491 228 $ (471 988 $ en 1997). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. SUBVENTION CONDITIONNELLE

L'Institut a élaboré des projets relatifs au maintien des actifs et des projets informatiques pour un montant total de 579 400 $ (925 000 $ en 1997). Ces travaux seront financés par le Gouvernement conditionnellement à leur réalisation. Au 30 juin 1998, des travaux pour un montant de 33 975 $ (151 753 $ en 1997) ont été capitalisés.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1998.

TRANSACTIONS AVEC LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

	1998	1997
REVENUS ET DÉPENSES		
Subvention du gouvernement du Québec	15 125 906 $	15 928 111 $
Revenus de recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	211 546	405 842
Traitements et avantages sociaux	35 198	11 565
Fournitures pédagogiques et administratives	110 658	85 242
Entretien et réparations	16 704	18 372
Services auxiliaires	581	531
Frais financiers	1 000	
Taxes foncières et autres	1 768	2 689
Communications et déplacements	116 797	107 587
Autres frais administratifs	375	
BILAN		
Débiteurs et intérêts courus	193 146	705 293
Frais payés d'avance	46 620	5 545
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec:		
- portion à court terme	1 301 975	1 193 553
- portion à long terme	1 180 375	1 854 875
Créditeurs et frais courus	1 576 148	535 316
Subvention du gouvernement du Québec reportée		230 700
Apport reporté – Gouvernement du Québec	10 807 786	11 319 570

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Christine Martel
Directrice générale

Julien Girard, c.g.a.
Directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 18 septembre 1998

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 30 juin 1998 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement fait à la comptabilisation des immobilisations, des apports y afférents et des frais reportés expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 18 septembre 1998

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-4.2

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice du 8 octobre 1998 au 31 mars 1999

	1999	
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	376 015	$
Intérêts	1 476	
Autres	5 000	
	382 491	
CHARGES (note 3)		
Salaires et avantages sociaux	115 140	
Organisation d'un congrès	48 136	
Transport et communications	47 927	
Services professionnels et administratifs	47 447	
Réaménagement	33 750	
Amortissement des immobilisations	31 587	
Loyer	12 339	
Papeterie et fournitures de bureau	7 977	
Commandite d'un colloque	3 000	
Autres	1 667	
	348 970	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT À LA FIN	33 521	$

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	4 758 $
Débiteurs (note 4)	18 466
	23 264
Immobilisations (note 5)	64 007
Autre élément d'actif (note 6)	30 000
	117 271 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs	83 750 $
EXCÉDENT	33 521
	117 271 $

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Pour le conseil d'administration,
Louis-Étienne Bernard, président-directeur général
René Lamontagne, membre du conseil d'administration

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (1998, chapitre 42) sanctionnée le 20 juin 1998, est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir la ministre de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique. Ses opérations ont débuté le 8 octobre 1998 par l'entrée en vigueur des dispositions de sa loi constitutive.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %

3. CHARGES

Certaines charges de l'Institut, telles des salaires et avantages sociaux et des services professionnels et administratifs, ont été assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

4. DÉBITEURS

	1999
Taxe de vente sur les produits et services	8 603 $
Taxe de vente du Québec	9 863
	18 466 $

5. IMMOBILISATIONS

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	93 513 $	31 171 $	62 342 $
Mobilier et équipement	2 081	416	1 665
	95 594 $	31 587 $	64 007 $

6. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

Ce poste représente une avance de 30 000 $ versée par l'Institut relativement à un projet futur de gestion d'activités en santé communautaire.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement se détaillent comme suit:

2000	58 800 $
2001	2 950

Ces engagements concernent l'organisation d'un congrès en santé publique.

8. ÉVENTUALITÉ

L'Institut a signé des contrats de réservation de chambres avec différents hôteliers dans le but de loger les participants d'un congrès en santé publique en mars 2000. Dans l'éventualité où ce congrès serait annulé, l'Institut devra assumer le coût de ces réservations, soit un montant estimé à 295 000 $.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

L'Institut a recours à des équipements et systèmes informatiques susceptibles de subir les répercussions du passage à l'an 2000. Ces répercussions pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'Institut d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'Institut, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Louis-Étienne Bernard
Président-directeur général

Denis Sylvain
Responsable des services administratifs

Québec, le 16 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 1999 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice du 8 octobre 1998 au 31 mars 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 8 octobre 1998 au 31 mars 1999 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juillet 1999

INVESTISSEMENT-QUÉBEC
L.Q., 1998, c.17

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1er avril 1998 au 20 août 1998	21 août 1998 au 31 mars 1999	1er avril 1998 au 31 mars 1999
Revenus d'intérêts	15 731	22 754	38 485
Frais d'intérêts (note 13)	(11 115)	(13 065)	(24 180)
REVENU NET D'INTÉRÊTS	4 616	9 689	14 305
Primes au risque – gouvernement du Québec	5 702	7 403	13 105
Primes au risque – entreprises clientes			
Options d'achat d'actions	2 396	3 118	5 514
Participation aux bénéfices	1 229	1 433	2 662
Honoraires de garantie	1 561	2 262	3 823
Commissions d'engagement	1 798	1 625	3 423
Gain sur disposition d'actions	5 036	123	5 159
Autres revenus	45	90	135
	22 383	25 743	48 126
Provision pour pertes (note 7)	(65 639)	21 892	(43 747)
Quote-part de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 7)	44 123	(24 205)	19 918
REVENU NET AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	867	23 430	24 297
Frais d'exploitation et d'administration (note 14)	(6 667)	(11 984)	(18 651)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	6 667	11 638	18 305
Incitatifs financiers – contributions non remboursables	(8 722)	(28 521)	(37 243)
Incitatifs financiers assumés par le gouvernement du Québec	8 722	28 521	37 243
REVENU NET	867	23 084	23 951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'EXCÉDENT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999
EXCÉDENT AU DÉBUT	27 933
Revenu net	23 951
EXCÉDENT À LA FIN	51 884

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999
ACTIF	
Encaisse	552
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 4, 7)	764 198
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5, 7)	133 518
Quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 7)	329 444
Immobilisations (note 8)	5 383
Autres éléments d'actif (note 9)	29 694
TOTAL DE L'ACTIF	1 262 789
PASSIF ET AVOIR	
PASSIF	
Emprunts à court terme (note 10)	139 500
Dette à long terme (note 11)	864 459
Intérêts échus et courus sur la dette à long terme	18 882
Provision cumulée pour pertes sur garanties d'emprunt (notes 6, 7)	143 833
Autres éléments de passif (note 12)	11 287
	1 177 961
AVOIR	
Avoir initial	32 944
Excédent	51 884
	84 828
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	1 262 789
GARANTIES D'EMPRUNT EN VIGUEUR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 6, 7)	345 553

Pour le Conseil d'administration,
Jean Pronovost, président du Conseil d'administration
Louis L. Roquet, président-directeur général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	
Revenu net	23 951
Éléments sans incidence sur les liquidités	
Gain sur disposition d'actions	(5 159)
Provision pour pertes	43 747
Quote-part de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(19 918)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur la dette à long terme	365
	42 986
Variation d'autres éléments d'actif et de passif	(21 159)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	21 827
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Opérations de prêts et d'actions	88 886
Acquisition d'immobilisations	(4 164)
Liquidités provenant des activités d'investissement	84 722
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(25 569)
Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations	559
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(25 010)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	81 539
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	(220 487)
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	(138 948)

L'endettement bancaire de la Société comprend les emprunts à court terme diminués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le 9 juin 1998, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, chapitre 17). Cette loi, entrée en vigueur le 21 août 1998, a pour objet de permettre à la Société de développement industriel du Québec de continuer son existence en tant que personne morale sous le nom d'Investissement-Québec. Cette loi institue également une nouvelle société désignée sous le nom de Garantie-Québec, qui est une filiale à part entière d'Investissement-Québec.

La Société Investissement-Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du Gouvernement ou à une société d'État des services techniques notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement-Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le Gouvernement. La Société exécute également tout mandat que lui confie le Gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive pour un projet présentant un intérêt économique important pour le Québec.

La Société Garantie-Québec a pour objet de faciliter le financement des entreprises québécoises, principalement en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Garantie-Québec peut également fournir toute autre forme d'aide financière notamment pour accroître l'investissement des petites et moyennes entreprises ou pour appuyer leurs projets en matière de recherche et de développement ou d'exportation.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement-Québec et ceux de ses filiales en propriété exclusive: Garantie-Québec, 9037-6179 Québec Inc. et 9071-2076 Québec Inc.

Prêts et actions

Les prêts (incluant les intérêts courus à recevoir) et les actions sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Le revenu d'intérêts sur les prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toutefois, lorsqu'un prêt non garanti par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en arrérages sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêts par la suite.

Le revenu de dividendes sur actions est comptabilisé au moment de l'encaissement. Les gains sur disposition d'actions sont inscrits à la date du transfert ou de la cession des actions.

Les actions participantes provenant de prêts restructurés non garantis par le gouvernement du Québec sont comptabilisées à la valeur aux livres de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur aux livres des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, au titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

La valeur comptable des prêts non garantis par le gouvernement du Québec restructurés en prêts à taux d'intérêts réduits, en prêts sans intérêt ou en actions non participantes est ramenée à la valeur des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts et actions (suite)

Les biens saisis destinés à être vendus sont considérés comme des prêts douteux et sont inscrits au moindre du solde du prêt au moment de la saisie ou du produit net estimatif lié à la vente de ces biens. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Garanties d'emprunt en vigueur

Le solde des garanties d'emprunt en vigueur, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, est présenté au bas du bilan de la Société.

Les réclamations de garanties d'emprunt produites par les prêteurs sont comptabilisées lorsque la Société les a approuvées. Ces réclamations sont alors appliquées en réduction du solde des garanties d'emprunt en vigueur et de la provision pour pertes sur garanties d'emprunt.

Généralement, la Société effectue le déboursement de la garantie après que le prêteur ait épuisé tous ses recours. Exceptionnellement, afin de participer au redressement d'une entreprise, la Société effectue le déboursement de la garantie avant que le prêteur ait épuisé ses recours. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le déboursé est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables aux prêts et actions.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts et actions est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ses actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties d'emprunt en vigueur est inscrite au passif du bilan de la Société. Ces provisions représentent, selon la Société, une estimation la plus précise possible des risques prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

Sauf pour les programmes d'investissement en démarrage et de redémarrage d'entreprises, toutes les entreprises clientes sont regroupées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est constamment mise à jour.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement des dossiers faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les trois autres catégories de risque comprennent les entreprises dont le profil correspond à celui de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables un an après le classement des entreprises.

Les interventions financières faisant partie de l'une ou l'autre des catégories de risque décrites précédemment, dont le solde est exceptionnellement élevé, font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et de redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties d'emprunt mises en vigueur auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des déboursements de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrement total ou partiel de la valeur de rachat de ces actions, celles-ci sont provisionnées à 100 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume une quote-part de la provision pour pertes de la Société. Cette quote-part correspond à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines dépenses (frais d'intérêts, incitatifs financiers, pertes sur interventions financières garanties) et en lui versant certains revenus (primes au risque et honoraires d'administration). Le solde à recevoir de ces contributions apparaît au poste «Autres éléments d'actif».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en opération sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % (5 ans).

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Revenus reportés – immobilisations

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque – gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec verse à la Société une prime pour tenir compte du risque lié aux interventions financières dont elle assume les pertes. Cette prime correspond à 7 % du montant des interventions financières autorisées par la Société. Elle est comptabilisée à titre de revenu lors de l'autorisation de la garantie.

Primes au risque – entreprises clientes

Au moment de l'autorisation d'un prêt ou d'une garantie d'emprunt, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime, sous forme d'option d'achat d'actions et sous forme de redevance sur les ventes, est comptabilisée au moment de l'entente avec le client sur le montant exact et sur la date de paiement de cette prime. La prime, sous forme de participation aux bénéfices, est payable et comptabilisée au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise.

Les gains sur disposition d'actions émises suivant l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique «Primes au risque - options d'achat d'actions» de l'état des résultats de la Société.

Frais d'exploitation et d'administration

Le coût des avantages sociaux inclus dans la dépense de rémunération ne comprend que la contribution de la Société au Régime d'assurance-maladie du Québec, au Régime de rentes du Québec, à l'Assurance-emploi, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, aux régimes d'assurances collectives et, depuis le 21 août 1998, aux régimes de retraite des employés de la Société.

Incitatifs financiers

Les incitatifs financiers accordés aux entreprises sous forme de contributions non remboursables sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a approuvé la réclamation produite par le client. Ceux sous forme d'exonérations de remboursement sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel l'entreprise a satisfait aux conditions d'exonération et la Société en a approuvé le montant. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors jugée acquise à la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, une provision pour pertes est inscrite pour les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec et un montant équivalent est comptabilisé à l'actif de la Société à titre de quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec. Auparavant, aucune provision n'était inscrite pour ces interventions.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers:

Bilan

Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(193 170)
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(26 919)
Quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	329 444
Provision cumulée pour pertes sur garanties d'emprunt	109 355

	1er avril 1998 au 20 août 1998	21 août 1998 au 31 mars 1999	1er avril 1998 au 31 mars 1999
Résultats			
Provision pour pertes	44 123	(24 205)	19 918
Quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	44 123	(24 205)	19 918

4. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	Total
Prêts			
Portant intérêt	135 800	228 090	363 890
Sans intérêt	1 474	391 617	393 091
	137 274	619 707	756 981
Prêts douteux et restructurés	43 873	209 322	253 195
Total des prêts	181 147	829 029	1 010 176
Provision cumulée pour pertes sur prêts	(14 702)	(16 537)	(31 239)
Provision cumulée pour pertes sur prêts douteux et restructurés	(38 106)	(176 633)	(214 739)
Total de la provision cumulée pour pertes	(52 808)	(193 170)	(245 978)
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	128 339	635 859	764 198

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
Actions			
Ordinaires	1 212	3 824	5 036
Privilégiées	272	134 076	134 348
D'une classe particulière		19 493	19 493
	1 484	157 393	158 877
Actions provenant de prêts restructurés	4 381		4 381
Total des actions	5 865	157 393	163 258
Provision cumulée pour pertes sur actions	(763)	(26 919)	(27 682)
Provision cumulée pour pertes sur actions provenant de prêts restructurés	(2 058)		(2 058)
Total de la provision cumulée pour pertes	(2 821)	(26 919)	(29 740)
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	3 044	130 474	133 518

La Société détient des actions émises par des entreprises publiques. Ces actions sont comptabilisées au coût au montant de 1 678 milliers de dollars au 31 mars 1999. Selon les cotes en Bourse au 31 mars 1999, ces actions avaient une valeur de 3 787 milliers de dollars.

6. GARANTIES D'EMPRUNT EN VIGUEUR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	Total
Garanties d'emprunt en vigueur			
Programmes d'investissement et de soutien au démarrage et redémarrage d'entreprises		172 671	172 671
Autres programmes	155 260	161 455	316 715
Total des garanties d'emprunt en vigueur	155 260	334 126	489 386
Provision cumulée pour pertes sur garanties d'emprunt	(34 478)	(109 355)	(143 833)
Garanties d'emprunt en vigueur, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	120 782	224 771	345 553

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

7. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec [1]	Total
Solde au début de l'exercice redressé (note 3)	75 416	384 285	459 701
Provision pour pertes	23 829	19 918	43 747
Recouvrements	1 140		1 140
Radiations [2]	(7 325)	(13 956)	(21 281)
Déboursements de garantie d'emprunt n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(2 953)	(60 803)	(63 756)
Solde à la fin de l'exercice	90 107	329 444	419 551
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit:			
Prêts	52 808	193 170	245 978
Actions	2 821	26 919	29 740
Garanties d'emprunt en vigueur:			
Programmes d'investissement et de soutien au démarrage et redémarrage d'entreprises		87 402	87 402
Autres programmes	34 478	21 953	56 431
	34 478	109 355	143 833
	90 107	329 444	419 551

[1] Correspond à la «Quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec» présentée à l'actif du bilan.

[2] Les radiations au titre de prêts restructurés s'élèvent à 576 milliers de dollars.

8. IMMOBILISATIONS

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels, matériel et développement informatique	5 383		5 383
Terrain			
	5 383		5 383

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1999
À recevoir du gouvernement du Québec	27 802
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	486
Autres débiteurs	1 406
	29 694

10. EMPRUNTS À COURT TERME

	1999
Institutions financières:	
Acceptations bancaires, 4,90 % à 5,23 %, échéant du 7 avril 1999 au 17 mai 1999	75 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec:	
Billets, 5,07 % à 5,13 %, échéant du 14 avril 1999 au 21 avril 1999	64 500
	139 500

11. DETTE À LONG TERME

	1999	
Obligations série G, 10 %, échéant le 1er décembre 1999	50 000	[1]
Obligations série H, 11,50 %, échéant le 27 juillet 2000	50 000	[1]
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 5,20 % (taux moyen effectif de 10,96 % compte tenu des conventions d'échange de taux, échéant le 15 mai 1999)	20 000	[2]
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
6,00 % à 9,31 %, échéant du 1er avril 1999 au 1er décembre 2003	553 216	
portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,123 %, échéant le 2 mars 2001	56 475	
portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,168 %, échéant le 21 août 2002	34 768	
portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,034 %, échéant le 1er décembre 2003	100 000	
	864 459	

[1] Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.
[2] Le paiement des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2000	269 668
2001	106 475
2002	148 219
2003	205 981
2004	134 116

12. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	1999
Revenus reportés (Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations)	
Solde au début	403
Contribution du gouvernement du Québec	559
	962
Incitatifs financiers et garanties à payer	4 032
Congés de maladie et vacances à payer	5 050
Autres créditeurs	1 243
	11 287

13. FRAIS D'INTÉRÊTS

	1er avril 1998 au 20 août 1998	21 août 1998 au 31 mars 1999	1er avril 1998 au 31 mars 1999
Intérêts sur la dette à long terme	28 300	44 772	73 072
Intérêts et frais bancaires	3 713	4 287	8 000
Frais de garantie de la dette à long terme	195	306	501
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	160	205	365
	32 368	49 570	81 938
Quote-part des frais d'intérêts assumée par le gouvernement du Québec [1]	(21 253)	(36 505)	(57 758)
	11 115	13 065	24 180

[1] Cette quote-part concerne des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec. Celle-ci correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société et de Garantie-Québec sur le rendement de ces interventions.

14. FRAIS EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	1er avril 1998 au 20 août 1998	21 août 1998 au 31 mars 1999	1er avril 1998 au 31 mars 1999
Rémunération	4 547	7 960	12 507
Loyer	655	1 055	1 710
Autres	1 465	2 969	4 434
	6 667	11 984	18 651

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

15. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec Inc., filiale d'Investissement-Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement-Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour en assumer ce passif. La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'impact financier lié à ce passif environnemental. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les dépenses qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de son exploitation.

16. APPROBATION DU PLAN D'AFFAIRES

L'article 46 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, chapitre 17) édicte que la Société établit un plan d'affaires selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 7 juillet 1999 (décret numéro 827-99).

Ce plan est rétroactif au 1er avril 1998 et est valide pour 3 ans. Il précise les ententes financières entre la Société et le gouvernement du Québec. Celles-ci se résument ainsi: le Gouvernement versera pour certains programmes une prime au risque de 7 % des montants autorisés; la Société conservera la totalité des revenus de ses interventions financières; la Société réclamera au gouvernement le remboursement des frais financiers sur la base du coût moyen des emprunts de la Société et de Garantie-Québec

Les états financiers au 31 mars 1999 ont été dressés en tenant compte de cette nouvelle entente entre la Société et le gouvernement du Québec.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La majorité des opérations ont été divulguées distinctement aux états financiers.

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent engendrer des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités.

En conséquence, la Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. La Société considère qu'aucune incertitude relative au problème du passage à l'an 2000 ne subsiste quant à ses systèmes stratégiques (systèmes récemment développés et mis en place en juin 1999). Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Les données financières de l'exercice précédent ne sont pas présentées en raison du fait que certaines modalités de financement des opérations de la Société ont été modifiées.

INVESTISSEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Investissement-Québec au 31 mars 1999 et les états consolidés des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la comptabilisation de la provision pour pertes relativement aux interventions financières garanties par le gouvernement du Québec et de la quote-part de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec qui en découle, expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 juin 1999 (le 7 juillet 1999 pour la note 16)

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
REVENUS	3 130 279	2 837 442
COÛT DES VENTES (note 3)	1 267 637	1 134 510
BÉNÉFICE BRUT	1 862 642	1 702 932
FRAIS D'EXPLOITATION		
Dépenses d'opération	455 261	434 938
Recherche et développement	1 498	4 564
Amortissement des immobilisations	74 451	72 375
Amortissement des frais reportés	4 386	4 588
Intérêts – net (note 4)	4 796	6 616
	540 392	523 081
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 322 250	1 179 851
Paiements spéciaux (note 5)	25 296	16 789
Taxe sur les produits et services	44 139	35 753
Taxe de vente du Québec	50 812	36 899
	120 247	89 441
BÉNÉFICE NET	1 202 003	1 090 410

INFORMATION SECTORIELLE (note 19)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	89 823	93 683
Bénéfice net	1 202 003	1 090 410
	1 291 826	1 184 093
Dividendes	(1 162 000)	(1 072 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(17 133)	(14 198)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(18 468)	(8 072)
	(1 197 601)	(1 094 270)
SOLDE À LA FIN	94 225	89 823

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Fonds en caisse – casinos	25 960	25 656
Encaisse	11 549	21 738
Débiteurs (note 8)	51 086	40 994
Stocks (note 9)	8 501	6 744
Frais payés d'avance	33 591	16 660
	130 687	111 792
Placement	18 839	
Immobilisations (note 10)	405 657	428 356
Brevets – au coût	911	
Frais reportés (note 11)	1 231	5 617
	557 325	545 765
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 12)	196 649	254 201
Lots aux gagnants	35 150	36 983
Créditeurs et frais courus (note 13)	156 036	99 426
Provisions relatives aux lots (note 14)	38 325	47 077
Revenus reportés	36 770	18 085
	462 930	455 772
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	94 225	89 823
	94 395	89 993
	557 325	545 765

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Crête, président du Conseil d'administration
Robert Crevier, président du Comité de vérification

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 202 003	1 090 410
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	74 451	72 375
Amortissement des frais reportés	4 386	4 588
	1 280 840	1 167 373
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation	35 930	16 578
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 316 770	1 183 951
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes	(1 162 000)	(1 072 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(17 133)	(14 198)
Contributions au gouvernement du Québec	(18 468)	(8 072)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 197 601)	(1 094 270)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(51 752)	(52 579)
Radiation (acquisition) d'un placement	(18 839)	2 888
Acquisition de brevets	(911)	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(71 502)	(49 691)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	47 667	39 990
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(206 807)	(246 797)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(159 140)	(206 807)

L'insuffisance des liquidités de la Société comprend les emprunts bancaires diminués des fonds en caisse des casinos et de l'encaisse.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec, (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit:

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3489 Québec inc.

Le placement dans la Société en commandite Manoir Richelieu est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Revenus

Loteries

Le revenu brut des ventes de billets de loterie et de bingo est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets de loteries instantanées, lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les revenus provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Lots attribués

Les lots attribués des ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre dépenses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Loteries vidéo

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons:	coût moyen
Petit matériel de cuisine:	stock de base

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Immeubles	2 % à 6 2/3 %, 10 % et 20 %
Aménagement des stationnements	6 2/3 %
Aménagement des stationnements loués	20 % et 36,36 %
Aménagement extérieur	10 % et 14,29 %
Aménagement intérieur	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %
Équipement	10 % à 50 %
Matériel roulant	30 %

Frais reportés

Les frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux annuels variant de 10 % à 33 1/3 %.

3. COÛT DES VENTES

	1999	1998
Loteries		
Lots attribués	859 155	805 233
Escomptes aux détaillants	114 015	107 677
Impression des billets	25 217	23 197
	998 387	936 107
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	230 388	175 627
Impression	646	511
	231 034	176 138
Bingos		
Lots attribués	18 572	6 556
Commissions aux exploitants	2 256	795
Impression des cartes	444	102
	21 272	7 453
Restauration	16 944	14 812
	1 267 637	1 134 510

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. INTÉRÊTS - NET

	1999	1998
Intérêts sur emprunts bancaires	5 873	7 385
Intérêts sur dépôts bancaires	(1 077)	(769)
	4 796	6 616

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	1999	1998
Compensation au gouvernement du Canada	12 981	12 999
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	2 551	
Commissions spéciales aux OSBL	465	518
Compensations aux OSBL participants	8 254	2 914
Compensations aux OSBL non participants	1 045	358
	25 296	16 789

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 52,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 1999 (1998: 52,2 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

La participation de la Société dans le projet d'investissement de 140,8 M$ au Manoir Richelieu et au Casino de Charlevoix est de 50 %, celle de ses deux partenaires est de 25 % chacun. Les bénéfices nets réalisés par ce projet sont répartis en fonction de ces pourcentages.

La somme de 2,551 M$ représente la portion des liquidités générées par le Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, déduction faite de la quote-part de la Société dans les bénéfices nets générés par le Manoir Richelieu.

Commission spéciale aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Le règlement sur le bingo adopté en vertu de la loi constitutive de la Société établit les compensations aux OSBL comme suit:

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 20 % des ventes de billets de bingo ou 50 % de bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon la plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 3 % des ventes de billets du produit GRAND TOUR aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, à même l'excédent de ses revenus sur ses dépenses, une somme correspondant à 6 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice précédent par les filiales de la Société relatives à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Ministère des Finances	9 668	6 822
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 000	1 250
Ministère de la Culture et des Communications (a)	3 000	
Ministère des Affaires municipales	800	
	18 468	8 072

(a) À la suite d'un décret du Gouvernement, Loto-Québec a versé une somme de 3 M$ dans un compte à fin déterminée pour assurer la stabilisation financière de certains organismes culturels.

8. DÉBITEURS

	1999	1998
Grossistes	22 866	21 936
Détaillants	22 187	12 701
Divers	6 033	6 357
	51 086	40 994

9. STOCKS

	1999	1998
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loteries vidéo	5 247	4 616
Restauration		
Aliments et boissons	2 095	996
Matériel de cuisine	1 159	1 132
	3 254	2 128
	8 501	6 744

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	23 816		23 816	23 677
Immeubles	198 388	35 011	163 377	166 187
Aménagement des stationnements	75 491	22 708	52 783	57 261
Aménagement des stationnements loués	4 775	930	3 845	100
Aménagement extérieur	17 891	6 183	11 708	12 491
Aménagement intérieur	66 788	31 001	35 787	40 386
Mobilier de bureau et matériel roulant	18 366	10 815	7 551	7 761
Améliorations locatives	19 121	12 540	6 581	6 962
Équipement	336 337	246 687	89 650	111 733
Oeuvres d'art	2 126		2 126	1798
Construction en cours	8 433		8 433	
	771 532	365 875	405 657	428 356

11. FRAIS REPORTÉS

	1999	1998
Pont des Îles	1 231	1 538
Frais de premier établissement		4 079
	1 231	5 617

Le coût du pont, propriété de la Ville de Montréal, a été défrayé par une filiale de la Société.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 425 M$ et ils portent intérêt à des taux variables redressés au marché.

13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998
Fournisseurs et frais courus	87 068	91 748
Dividendes	57 000	
Société en commandite Manoir Richelieu	2 551	
Taxe de vente du Québec	4 979	3 596
Taxe sur les produits et services	4 438	4 082
	156 036	99 426

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	1999	1998
Provision pour les lots non réclamés	18 235	24 652
Provision pour les écarts de structures de lots	20 090	22 425
	38 325	47 077

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

14. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS (suite)

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pan-canadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingo et à certains produits du secteur loteries est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

15. ENGAGEMENTS

Baux

En vertu d'un bail échéant en 2003, la Société doit verser un montant total minimum de 27,8 M$ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ Bureaux inc. représentant au consolidé, un engagement de 13,9 M$. De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2014 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de 2 à 5 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit:

2000	11 985
2001	10 405
2002	8 560
2003	7 104
2004	3 346
2005 et subséquemment	31 005
	72 405

Réseau de loteries en direct

Le Gouvernement a autorisé Loto-Québec, par l'entremise d'une de ses filiales, à remplacer ses terminaux de jeux de loteries pour un montant n'excédant pas 78 M$, dont 16,9 M$ (1998: 8 M$) étaient comptabilisés au 31 mars 1999. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisent 58,6 M$ (1998: 66,2 M$).

Acquisition et rénovation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix

La participation de Loto-Québec dans le projet d'investissement de 140,8 M$ au Manoir Richelieu et au Casino de Charlevoix est de 50 % dont 41 M$ étaient comptabilisés au 31 mars 1999. À cette date, les engagements contractuels relatifs à la participation de Loto-Québec s'élèvent à 9,2 M$.

Centrale informatique de l'exploitation du système de loterie vidéo

En décembre 1997, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir un système central comportant des contrôleurs de site pour un montant n'excédant pas 20 M$, dont 3,3 M$ étaient comptabilisés au 31 mars 1999. À cette date, les engagements relatifs à ce projet totalisent 15,9 M$.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère des Finances

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à verser dans un compte à fin déterminée, à partir du 1er avril 1997, auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, et à partir de septembre 1998, auprès du ministère des Finances, des sommes pour financer certains projets et activités du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux. Cette contribution temporaire équivaut à la commission annuelle perçue par les hippodromes du Québec à l'égard des appareils de loteries vidéo. La société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

15. ENGAGEMENTS (suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le Gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser dans un compte à fin déterminée une somme de 5 M$ par année pendant cinq ans à compter de l'année civile 1998. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère des Affaires municipales

À la suite de l'abrogation des casinos temporaires, le Gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du ministère des Affaires municipales à verser, dans un compte à fin déterminée, des sommes totalisant 2,6 M$ réparties sur cinq ans pour financer certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport. Pour les prochains exercices, les versements en milliers de dollars s'établissent:

2000	600
2001	500
2002	400
2003	300
	1 800

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société mère, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice s'élèvent à 1,6 M$ (1998: 1,6 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc. offrent à leurs employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elles versent un montant égal à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 5 % (1998: 4,9 %) du traitement annuel de base. La cotisation de l'employeur est acquise à l'employé lors de son versement. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ce régime s'élèvent à 4,9 M$ (1998: 4,3 M$).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

19. INFORMATION SECTORIELLE

	1999						
Secteurs d'activité	Loteries [1]	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Restauration	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Revenus	1 668 625	633 495	767 969	41 252	56 037	(37 099)	3 130 279
Coût des ventes	998 387		231 034	21 272	16 944		1 267 637
Bénéfice brut	670 238	633 495	536 935	19 980	39 093	(37 099)	1 862 642
Frais d'exploitation							
Dépenses d'opération [1]	136 244	288 149	30 242	4 934	32 791	(37 099)	455 261
Recherche et développement	1 498						1 498
Amortissement des immobilisations	8 318	36 233	23 770	945	5 185		74 451
Amortissement des frais reportés		4 153			233		4 386
Intérêts – net [1]	(5 720)	13 108	(2 624)	32			4 796
	140 340	341 643	51 388	5 911	38 209	(37 099)	540 392
Bénéfice avant éléments suivants	529 898	291 852	485 547	14 069	884		1 322 250
Paiements spéciaux [1]	13 446	2 551		9 299			25 296
Taxe sur les produits et services [1]	16 146	8 241	19 286	466			44 139
Taxe de vente du Québec [1]	18 654	9 475	22 147	536			50 812
	48 246	20 267	41 433	10 301			120 247
Bénéfice net	481 652	271 585	444 114	3 768	884		1 202 003

[1] Des coûts indirects ont été payés par le secteur des loteries et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 45,9 M$ a été imputé aux résultats du secteur des casinos, un montant de 39,9 M$ à celui des loteries vidéo et un montant de 2 M$ à celui des bingos.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

19. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	1998						
Secteurs d'activité	Loteries [1]	Casinos	Loteries vidéo	Bingos (4 mois)	Restauration	Élimination transactions inter-sociétés	Chiffres consolidés
Revenus	1 597 013	620 762	585 431	14 555	52 717	(33 036)	2 837 442
Coût des ventes	936 107		176 138	7 453	14 812		1 134 510
Bénéfice brut	660 906	620 762	409 293	7 102	37 905	(33 036)	1 702 932
Frais d'exploitation							
Dépenses d'opération [1]	124 100	272 647	38 244	2 600	30 383	(33 036)	434 938
Recherche et développement	4 564						4 564
Amortissement des immobilisations	7 468	35 935	23 209	295	5 468		72 375
Amortissement des frais reportés		4 352			236		4 588
Intérêts – net [1]	(6 891)	12 737	755	15			6 616
	129 241	325 671	62 208	2 910	36 087	(33 036)	523 081
Bénéfice avant éléments suivants	531 665	295 091	347 085	4 192	1 818		1 179 851
Paiements spéciaux [1]	13 517			3 272			16 789
Taxe sur les produits et services [1]	14 298	5 597	15 644	214			35 753
Taxe de vente du Québec [1]	14 832	5 757	16 088	222			36 899
	42 647	11 354	31 732	3 708			89 441
Bénéfice net	489 018	283 737	315 353	484	1 818		1 090 410

[1] Des coûts indirects ont été payés par le secteur des loteries et sont imputés à d'autres secteurs d'activité en fonction de leur utilisation. Un montant de 33,1 M$ a été imputé aux résultats du secteur des casinos, un montant de 37 M$ à celui des loteries vidéo et un montant de 1 M$ à celui des bingos.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration est responsable des états financiers consolidés destinés à l'actionnaire. Il délègue à la direction générale la responsabilité de les préparer et au comité de vérification, celle de les réviser.

La direction maintient un système de contrôles internes afin de présenter des états financiers fiables. La direction de la vérification interne veille de façon suivie au bon fonctionnement du système.

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, lesquels exigent dans certains cas des jugements émanant de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec est le vérificateur des livres et comptes de la Société. Le comité de vérification et le Vérificateur général se réunissent avec la direction afin de discuter de questions touchant la vérification et les états financiers consolidés. Les membres du comité ne sont liés à la Société qu'à titre d'administrateurs.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Michel Crête
Président-directeur général et
Président du Conseil d'administration

Gérald Houle, CMA
Vice-président corporatif
Finances et administration

Montréal, le 25 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre d'État de l'Économie et des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1999 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent , à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 25 mai 1999

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. M-44

BILAN
au 31 mars 1999

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		
Placements temporaires (note 7)		
Débiteurs	467 047 $	66 342 $
Intérêts courus		
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	39 140	122 122
Portion court terme des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	37 274	
Autres subventions à recevoir	45 000	
Stock		89 000
Frais payés d'avance	11 589	786
	600 050	278 250
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	74 548	
Oeuvres d'art de la Collection Lavalin		
Placements de portefeuille (note 7)		
Immobilisations (note 8)		
	674 598 $	278 250 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	151 118 $	
Avances bancaires (note 9)		
Créditeurs et frais courus	371 104	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Revenus perçus d'avance	84 775	3 250 $
Subventions perçues d'avance	2 262	
Portion court terme de la dette à long terme (note 10)		
	609 259	3 250
Dette à long terme (note 10)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)		
	609 259	3 250
SOLDE DE FONDS		
Affectations d'origine externe		275 000
Affectations d'origine interne		
Non grevés d'affectations	65 339	
	65 339	275 000
	674 598 $	278 250 $

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Bourgie
Serge Guérin

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 1999	Total 1998
			134 868 $	134 868 $	466 388 $
			146 761	146 761	146 455
9 377 $	62 847 $			605 613	550 529
			13 574	13 574	14 299
			81 619		
756 385	94 479	617 865 $		1 506 003	1 550 706
				45 000	103 100
				89 000	126 701
				12 375	20 118
765 762	157 326	617 865	376 822	2 553 194	2 978 296
6 702 919	866 667	1 656 180		9 300 314	10 170 051
		2 208 240		2 208 240	2 760 300
			1 215 848	1 215 848	1 145 147
1 634 606				1 634 606	1 979 341
9 103 287 $	1 023 993 $	4 482 285 $	1 592 670 $	16 912 202 $	19 033 135 $
				151 118 $	
184 500 $				184 500	130 300 $
				371 104	793 239
180 034	62 847 $				
329 913	27 813	65 805 $		423 531	456 933
				88 025	99 337
				2 262	14 042
325 559	66 666	552 060		944 285	944 285
1 020 006	157 326	617 865		2 164 825	2 438 136
6 702 919	866 667	1 656 180		9 225 766	10 170 051
1 741 183		2 208 240		3 949 423	5 023 202
9 464 108	1 023 993	4 482 285		15 340 014	17 631 389
(360 821)			1 355 072 $	1 269 251	1 138 143
			237 598	237 598	159 845
				65 339	103 758
(360 821)			1 592 670	1 572 188	1 401 746
9 103 287 $	1 023 993 $	4 482 285 $	1 592 670 $	16 912 202 $	19 033 135 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(209 834) $	171 415 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations		
Amortissement des œuvres d'art		
	(209 834)	171 415
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(528 236)	
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	(738 070)	171 415
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		
Remboursement de la dette à long terme		
Avances bancaires		
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(738 070)	171 415
Contributions interfonds	171 415	(171 415)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	415 537	
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DE LIQUIDITÉS) À LA FIN	(151 118) $	

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements temporaires diminués du découvert bancaire

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 1999	Total 1998
(14 918) $	146 026 $		77 753 $	170 442 $	120 514 $
637 098				637 098	585 969
		552 060 $		552 060	535 440
622 180	146 026	552 060	77 753	1 359 600	1 241 923
(58 458)	66 666		(68 755)	(588 783)	(129 799)
563 722	212 692	552 060	8 998	770 817	1 112 124
					4 011 200
(325 559)	(66 666)	(552 060)		(944 285)	(3 604 572)
54 200				54 200	130 300
(271 359)	(66 666)	(552 060)		(890 085)	536 928
(292 363)				(292 363)	(285 665)
			(70 701)	(70 701)	(1 145 147)
(292 363)			(70 701)	(363 064)	(1 430 812)
	146 026		(61 703)	(482 332)	218 240
	(146 026)		146 026		
			197 306	612 843	394 603
			281 629 $	130 511 $	612 843 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	6 500 600 $	
Subventions fédérales pour projets spécifiques	505 980	
Dons d'œuvres d'art	1 337 199	
Dons d'archives	99 475	
Autres dons (note 4)	102 459	
Revenus de placements	53 194	
Ventes		404 191 $
Locations d'espace		180 122
Locations d'expositions	50 217	
Redevances – services alimentaires		57 668
Billetterie	209 975	
Autres revenus	99 088	29 903
	8 958 187	671 884
CHARGES		
Traitements et autres rémunérations	3 830 089	162 825
Services professionnels, administratifs et autres	1 452 298	76 141
Services de transport et communications	592 318	17 418
Fournitures et approvisionnements	501 899	231 879
Locations	731 886	9 544
Entretien et réparations	218 139	2 662
Intérêts et frais d'emprunt	2 915	
Acquisitions d'œuvres d'art et d'archives (note 5):		
Dons d'œuvres d'art	1 337 199	
Achats d'œuvres d'art	401 803	
Dons d'archives	99 475	
Amortissement – œuvres d'art		
Amortissement – immobilisations		
Frais de la campagne de financement (note 4)		
	9 168 021	500 469
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(209 834)	171 415
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	103 758	275 000
Contributions interfonds (note 6)	171 415	(171 415)
	275 173	103 585
SOLDES DE FONDS À LA FIN	65 339 $	275 000 $

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 1999	Total 1998
1 282 253 $	55 627 $	683 671 $		8 522 151 $	8 664 367 $
				505 980	332 058
				1 337 199	849 552
				99 475	227 800
	156 202			258 661	221 825
			87 403 $	140 597	96 262
				404 191	437 279
				180 122	181 741
				50 217	23 213
				57 668	53 933
				209 975	158 645
161				129 152	171 417
1 282 414	211 829	683 671	87 403	11 895 388	11 418 092
				3 992 914	3 924 781
			9 650	1 538 089	1 446 590
				609 736	524 364
				733 778	747 935
				741 430	769 891
				220 801	228 166
660 234	55 627	131 611		850 387	937 137
				1 337 199	849 552
				401 803	504 005
				99 475	227 800
		552 060		552 060	535 440
637 098				637 098	585 969
	10 176			10 176	15 948
1 297 332	65 803	683 671	9 650	11 724 946	11 297 578
(14 918)	146 026		77 753	170 442	120 514
(345 903)			1 368 891	1 401 746	1 281 232
	(146 026)		146 026		
(345 903)	(146 026)		1 514 917	1 401 746	1 281 232
(360 821) $			1 592 670 $	1 572 188 $	1 401 746 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du Gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de la Collection Lavalin rend compte des transactions relatives à l'emprunt autorisé pour financer l'acquisition des œuvres d'art de cette Collection.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. Seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme produit.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 $, elle doit être sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Les œuvres d'art de la Collection Lavalin sont comptabilisées au coût amorti. Le coût de la Collection a été déterminé par négociation entre le ministère de la Culture et des Communications et le syndic de la faillite de Lavalin Inc. Les œuvres d'art sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Stock

Le stock de la boutique est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

4. FONDATION DES AMIS DU MUSÉE

La Fondation des amis du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et dirigée par un conseil d'administration autonome, cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main-d'œuvre aux envois.

La Fondation assure, pour le Musée, les suivis auprès des donateurs de la campagne Une Affaire d'art. Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus de dons au Musée de 156 202 $ (1998: 207 409 $) et des frais de la campagne de financement de 10 176 $ (1998: 15 948 $). Les montants sont comptabilisés dans le Fonds de la campagne de financement. Par ailleurs, au 31 mars 1999, la Fondation détenait sur ces sommes 25 000 $ (1998: 25 000 $) en fidéicommis.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 039 328 $ au 31 mars 1999 (1998: 68 395 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée d'art contemporain de Montréal comprend 5 465 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquise en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il a dans sa collection. Elle comprennent principalement le Fonds Borduas et le Fonds Boulerice. Il a notamment fait l'acquisition en 1998-1999 des archives Jean-Paul Mousseau.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Musée a acquis 118 œuvres et archives (1998: 94), 21 étant des achats (1998: 32) pour un montant de 401 803 $ (1998: 504 005 $); pour les 97 dons acceptés (1998: 62), le Musée a émis des reçus pour un total de 1 436 674 $ (1998: 1 077 352 $).

6. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales	
Objets	1999	1998	1999	1998
Solde de fonds excédentaire (a)				
Solde de fonds excédentaire (b)	171 415 $	177 020 $	(171 415) $	(185 020)
Acquisitions d'équipement		(22 000)		
	171 415 $	155 020 $	(171 415) $	(185 020) $

(a) Virement des résultats nets du Fonds de la campagne de financement au Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

(b) Virement au Fonds des opérations et au Fonds des immobilisations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $.

Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne de financement		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	
1999	1998	1999	1998	1999	1998
		(146 026) $	(191 461) $	146 026 $	191 461 $
	8 000 $				
	2 000				
	10 000 $	(146 026) $	(191 461) $	146 026 $	191 461 $

7. FONDS DE DOTATION - PLACEMENTS

	1999		1998	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Placements temporaires				
Bons du trésor échéant en septembre 1999, 4,8 %	146 761 $	147 110 $	146 455 $	147 944 $
Placements de portefeuille				
Obligations échéant entre 2002 et 2036, intérêts de 5,5 % à 10,5 %	684 997 $	678 330 $	656 956 $	657 412 $
Actions	530 851	597 512	488 191	535 309
	1 215 848 $	1 275 842 $	1 145 147 $	1 192 721 $

Les revenus de placements nets accumulés en date du 31 mars 1999, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement fu Fonds, s'élèvent à 237 598 $ (1998: 159 845 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	615 064 $	430 542 $	184 522 $	246 028 $
Système informatique	469 801	280 145	189 656	85 219
Aménagement du Musée	3 294 253	2 326 762	967 491	1 267 470
Équipement du Musée	118 628	55 520	63 108	79 385
Équipement audiovisuel	88 748	48 784	39 964	38 401
Équipement de la boutique	47 434	23 232	24 202	32 270
Équipement du restaurant	86 090	67 901	18 189	35 407
Jardin de sculptures	477 848	330 374	147 474	195 161
	5 197 866 $	3 563 260 $	1 634 606 $	1 979 341 $

9. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

Les avances bancaires de 184 500 $ (1998: 130 300 $) sont autorisées par décrets pour un montant maximum de 277 000 $. Elles portent intérêts au taux préférentiel et sont remboursables à demande.

10. DETTE À LONG TERME

	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de la Collection Lavalin	Total 1999	Total 1998
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 9 versements annuels de 308 832 $ à compter du 1er avril 1996 et un versement final de 4 941 312 $ le 1er avril 2005 *	6 794 304 $			6 794 304 $	7 103 136 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,96 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 4 versements annuels de 83 393 $ à compter du 1er avril 1998 et un versement final de 917 328 $ le 1er avril 2002 *	234 174	933 333 $		1 167 507	1 250 900
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,96 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 5 versements annuels de 552 060 $ échéant le 1er avril 2002 *			2 208 240 $	2 208 240	2 760 300
	7 028 478	933 333	2 208 240	10 170 051	11 114 336
Moins: portion court terme	325 559	66 666	552 060	944 285	944 285
	6 702 919 $	866 667 $	1 656 180 $	9 225 766 $	10 170 051 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. DETTE À LONG TERME (suite)

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2000	944 285 $
2001	944 285
2002	944 285
2003	1 778 220
2004	308 832

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Fonds des immobilisations		
Solde au début	2 262 902 $	2 588 799 $
Subvention du gouvernement du Québec	100 000	244 693
Amortissement des subventions reportées	(621 719)	(570 590)
Solde à la fin	1 741 183	2 262 902
Fonds de la Collection Lavalin		
Solde au début	2 760 300	3 295 740
Amortissement des subventions reportées	(552 060)	(535 440)
Solde à la fin	2 208 240	2 760 300
Total	3 949 423 $	5 023 202 $

12. FONDS DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT - PROMESSES DE DONS

Le Musée détient au 31 mars 1999 des promesses de dons qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers totalisant 89 480 $. Ces montants sont en général encaissés sur une période de cinq ans à compter de la date de la promesse.

13. ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LA NUMÉRISATION DES COLLECTIONS

Le ministre de la Culture et des Communications a été autorisé par le gouvernement du Québec à débourser, à même l'enveloppe du Fonds de l'autoroute de l'information, une aide financière pouvant atteindre un montant maximum de 1 360 000 $ pour réaliser le projet: «Système de gestion et d'information multimédia».

À cet effet, le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée du Québec et le Musée des beaux-arts de Montréal ont conclu une entente de partenariat pour la réalisation de ce projet s'échelonnant du 1er avril 1997 au 30 septembre 1999 dont le coût global est de l'ordre de 2 371 490 $. Le Musée s'est engagé à fournir des ressources pour un montant minimum de 335 330 $ d'ici la fin du projet. Au 31 mars 1999, les sommes déboursées par le Musée s'élèvent à 156 841 $. Les travaux donneront lieu à la numérisation des collections, la gestion de leur exploitation et finalement leur diffusion.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. FONDS DES OPÉRATIONS - RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 182 998 $ (1998: 164 765 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Le Musée a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marcel Brisebois

Le directeur de l'administration,
André Garon

Montréal, le 10 juin 1999

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Musée tire des revenus de dons devant servir à contribuer au financement de la construction du nouvel édifice du Musée et à l'acquisition d'oeuvres d'art, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, ma vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du Musée au Fonds de la campagne de financement et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'actif et du solde de ce Fonds.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier si les dons mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 10 juin 1999

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec:		
Fonctionnement	17 322 500 $	17 612 256 $
Autres (note 3)	3 355 189	3 985 060
Autres subventions pour projets spécifiques	577 602	149 703
Ventes de services	336 570	257 565
Billetterie	626 831	663 036
Commandites financières (note 4)	659 065	427 228
Contribution – Fondation du Musée de la Civilisation (note 5)	21 700	22 000
Boutique	440 112	405 318
Intérêts sur placements temporaires	149 781	113 370
Locations d'expositions	505 449	66 228
Concessions et autres locations	157 123	97 141
Autres	72 690	140 959
	24 224 612	23 939 864
Commandites en échange de biens et services reçus	846 227	390 795
	25 070 839	24 330 659
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	9 673 551	9 870 030
Services professionnels (note 3)	4 629 676	4 017 562
Loyers	457 903	421 712
Transport et communications	1 434 178	1 240 570
Fournitures et équipements	2 065 660	1 792 272
Entretien et réparations (note 3)	957 051	780 568
Dépenses administratives	93 239	63 988
Taxes municipales et scolaires (note 6)	1 881 215	2 183 917
Acquisition de collections	43 358	
	21 235 831	20 370 619
Intérêts sur la dette à long terme	1 457 995	1 899 300
Amortissement des immobilisations	1 536 142	1 963 847
	2 994 137	3 863 147
Échange de biens et services reçus:		
Services professionnels	55 732	91 672
Loyers	500	2 150
Transport et communications	773 429	274 518
Fournitures et équipements	16 566	22 455
	846 227	390 795
	25 076 195	24 624 561
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	5 356 $	293 902 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999			1998
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT	258 361 $	(134 569) $	123 792 $	417 694 $
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(106 779)	101 423	(5 356)	(293 902)
Investissement en immobilisations	53 683	(53 683)		
ACTIFS NETS À LA FIN	205 265 $	(86 829) $	118 436 $	123 792 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires (note 7)	800 383 $	3 000 000 $
Débiteurs et intérêts courus	1 086 133	581 304
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 974 618	7 776 502
Stock – boutique	184 785	180 992
Frais payés d'avance	534 971	581 061
	4 580 890	12 119 859
Frais reportés	107 985	113 850
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	19 515 290	12 178 763
Immobilisations (note 9)	36 367 031	34 312 855
	60 571 196 $	58 725 327 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	432 174 $	414 562 $
Emprunt bancaire (note 10)		1 231 000
Créditeurs et frais courus	2 595 750	2 597 299
Intérêts courus	539 735	969 762
Revenus reportés	363 381	285 788
Versements sur la dette à long terme (note 12)	1 294 702	6 807 810
	5 225 742	12 306 221
Subventions reportées (note 11)	36 574 904	34 575 197
Dette à long terme (note 12)	18 652 114	11 720 117
	60 452 760	58 601 535
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	205 265	258 361
Actifs nets non affectés	(86 829)	(134 569)
	118 436	123 792
	60 571 196 $	58 725 327 $

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Luce Vermette

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(5 356) $	(293 902) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 536 142	1 963 847
Amortissement des frais reportés	28 467	45 853
	1 559 253	1 715 798
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(354 251)	2 844 541
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 205 002	4 560 339
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais reportés	(22 602)	(107 499)
Dette à long terme	8 226 700	4 574 500
Remboursement de la dette à long terme	(6 807 811)	(7 833 291)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	1 396 287	(3 366 290)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(3 590 318)	(577 096)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(989 029)	616 953
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 357 238	740 285
LIQUIDITÉS À LA FIN	368 209 $	1 357 238 $

Les liquidités du Musée comprennent les placements temporaires diminués du découvert bancaire et de l'emprunt bancaire.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock - boutique

Le stock de la boutique du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation ou de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'objets et d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	1999	1998
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 457 995 $	1 899 300 $
Amortissement des subventions reportées (a)	1 603 057	1 885 603
Projets spécifiques	294 137	200 157
	3 355 189 $	3 985 060 $

(a) De ce montant, une somme de 173 693 $ (1998: 46 873 $) a servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	1999	1998
Services professionnels	21 000 $	13 570 $
Entretien et réparations	152 693	33 303

4. COMMANDITES FINANCIÈRES

	1999	1998
Commandites obtenues en contrepartie d'éléments publicitaires, constatées lors de la présentation d'expositions	100 900 $	124 028 $
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	558 165	303 200
	659 065 $	427 228 $

5. CONTRIBUTION - FONDATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION

La Fondation du Musée de la Civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 382 825 $ au 31 mars 1999 (1998: 364 178 $).

6. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le Musée a reçu au cours de l'exercice précédent des comptes de taxes rétroactifs totalisant 475 421 $ pour les immeubles du Musée de l'Amérique Française couvrant la période de janvier 1996 à juin 1997 pour les taxes scolaires et de janvier 1996 à décembre 1997 pour les taxes municipales.

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	1999	1998
Fonds mutuels, au taux de rendement à court terme	300 383 $	
Dépôt à terme, au taux de 5,05 %, échéant le 6 avril 1999 (1998: 4,7 %)	500 000	500 000 $
	800 383 $	500 000 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

9. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	2 532 891 $		2 532 891 $	2 532 891 $
Bâtisses	40 564 419	10 995 394 $	29 569 025	29 912 136
Ajouts et aménagements des bâtisses	7 337 944	7 060 784	277 160	331 340
Améliorations locatives	1 038 335	313 989	724 346	968 646
Améliorations locatives – en construction	2 636 624		2 636 624	
Mobilier et équipement de bureau	716 190	551 230	164 960	158 854
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	376 774	289 245	87 529	124 134
Équipement d'éclairage et de sonorisation	684 148	443 098	241 050	270 244
Équipement d'activités commerciales	13 375	9 455	3 920	6 595
Équipement informatique et audiovisuel	255 190	125 664	129 526	8 015
	56 155 890 $	19 788 859 $	36 367 031 $	34 312 855 $

Le Musée a acquis au cours de l'exercice des immobilisations totalisant 3 590 318 $ (1998: 577 096 $) dont 53 683 $ (1998: 119 925 $) provient de la subvention de fonctionnement et 3 536 635 $ (1998: 457 171 $) des subventions du gouvernement du Québec affectées aux immobilisations et à leur maintien.

10. EMPRUNT BANCAIRE

Le gouvernement du Québec a autorisé le Muée à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 3 000 000 $ au taux préférentiel, renouvelable de 30 juin 2000.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES

	1999	1998
Solde au début	34 575 197 $	35 888 100 $
Engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien	3 602 764	572 700
Amortissement des subventions reportées	(1 603 057)	(1 885 603)
Solde à la fin	36 574 904 $	34 575 197 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Effet à payer, 6 % (taux effectif de 10,49 %), garanti par le gouvernement du Québec, échéant le 30 juin 1998		6 015 379 $
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garanti par le gouvernement du Québec:		
10,24 % remboursable par versements annuels en capital de 417 792 $, échéant le 24 octobre 2001 *	7 520 256 $	7 938 048
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 $, échéant le 1er octobre 2007 *	1 205 027	1 291 100
7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 $, échéant le 1er octobre 2007 *	1 113 653	1 193 200
5,25 % remboursable par versements annuels en capital de 209 020 $, échéant le 1er avril 2002 *	1 881 180	2 090 200
5,49 % remboursable par versements annuels en capital de 502 270 $, échéant le 24 octobre 2001 *	5 022 700	
Emprunt bancaire ** Taux préférentiel	3 204 000	
	19 946 816	18 527 927
Versements échéant en deçà d'un an	1 294 702	6 807 810
	18 652 114 $	11 720 117 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

** Ces dettes relatives aux immobilisations sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2000	1 294 702 $
2001	1 294 702
2002	1 294 702
2003	1 294 702
2004	1 297 702

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces pièces depuis 1991 s'établit comme suit:

	1999	1998
Solde au début	3 095 134 $	2 654 251 $
Reçus émis	152 942	440 883
Solde à la fin	3 248 076 $	3 095 134 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 432 685 $ (1998: 424 901 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Musée d'exercer normalement ses activités.

Le Musée a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Musée, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la Civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Roland Arpin
Directeur général

Guy Boivin
Directeur de l'administration

Québec, le 28 mai 1999

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la Civilisation au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mai 1999

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	9 908 770 $		4 573 131 $		14 481 901 $	14 245 894 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	173 936				173 936	123 540
Autres subventions	91 312				91 312	
Billetterie	2 192 108				2 192 108	123 575
Restaurant		1 001 721 $			1 001 721	771 318
Boutique		726 333			726 333	201 831
Publications	155 351				155 351	56 101
Location de locaux (note 6)	16 428	69 716	148 903		235 047	264 730
Services auxiliaires	26 107	217 704			243 811	102 497
Commandites (note 6)	278 136				278 136	329 533
Contribution – Fondation du Musée du Québec (note 7)	50 000				50 000	43 540
Contribution – Amis du Musée du Québec (note 8)	20 000				20 000	3 200
Location d'œuvres d'art et d'expositions	81 630				81 630	88 312
Dons	5 243				5 243	812 638
Gain sur aliénation d'immobilisations			355 290		355 290	
Revenus d'intérêts	142 171			465 $	142 636	44 427
Autres	125 624				125 624	73 855
	13 266 816	2 015 474	5 077 324	465	20 360 079	17 284 991
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	5 754 226	181 995			5 936 221	5 890 891
Services professionnels, administratifs et autres (note 6)	2 778 710	637 913	148 903		3 565 526	2 419 124
Transport et communications (note 6)	1 577 462	44 852			1 622 314	892 175
Fournitures et approvisionnements	800 675	690 700			1 491 375	1 192 959
Acquisitions d'œuvres d'art (note 9)	510 073				510 073	1 025 838
Location d'expositions	116 210				116 210	6 155
Location de matériel, d'équipement et de locaux	160 326	34 387			194 713	176 502
Taxes municipales et scolaires	1 237 871				1 237 871	1 139 327
Montants à reporter	12 935 553 $	1 589 847 $	148 903 $		14 674 303 $	12 742 971 $

MUSÉE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	12 935 553 $	1 589 847 $	148 903 $		14 674 303 $	12 742 971 $
Intérêts sur la dette à long terme			2 700 480		2 700 480	2 802 255
Entretien et réparations			51 329		51 329	20 031
Amortissement des frais reportés			93 559		93 559	92 340
Amortissement des immobilisations			1 551 871		1 551 871	1 532 361
Autres	24 944	17 661			42 605	21 294
	12 960 497	1 607 508	4 546 142		19 114 147	17 211 252
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	306 319 $	407 966 $	531 182 $	465 $	1 245 932 $	73 739 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	117 516 $		1 589 335 $		1 706 851 $	1 633 112 $
Excédent des produits sur les charges	306 319	407 966 $	531 182	465 $	1 245 932	73 739
Virements interfonds (note 10)	(292 034)	(7 966)	(555 001)	855 001		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	131 801 $	400 000 $	1 565 516 $	855 466 $	2 952 783 $	1 706 851 $

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	1 176 815 $			555 001 $	1 731 816 $	403 772 $
Débiteurs et intérêts courus	424 861	71 338 $		465	496 664	497 400
Créances interfonds sans intérêt ni modalité de remboursement		316 657		300 000		
Subventions à recevoir:						
Gouvernement du Québec (note 11)	25 658		3 012 298 $		3 037 956	2 995 583
Gouvernement du Canada	3 400				3 400	15 400
Autres subventions	91 312				91 312	
Stock		96 035			96 035	138 150
Frais payés d'avance	659 818				659 818	468 678
	2 381 864	484 030	3 012 298	855 466	6 117 001	4 518 983
Frais reportés			288 079		288 079	381 638
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)			30 177 176		30 177 176	31 128 721
Immobilisations (note 12)			34 422 672		34 422 672	35 423 623
	2 381 864 $	484 030 $	67 900 225 $	855 466 $	71 004 928 $	71 452 965 $

Pour le Conseil d'administration,
Daniel O'Brien
Michel Cadrin

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire		59 154 $	5 365 $		64 519 $	
Créditeurs et frais courus	1 352 083 $	23 516	66 929		1 442 528	1 077 024 $
Créances interfonds sans intérêt ni modalité de remboursement	333 910		282 747			
Intérêts courus			1 316 450		1 316 450	1 386 407
Subventions reportées:						
Gouvernement du Québec	401 294				401 294	67 948
Gouvernement du Canada	69 601				69 601	38 537
Autres revenus reportés	93 175	1 360			94 535	260 553
Versement sur la dette à long terme (note 13)			1 600 545		1 600 545	1 600 545
	2 250 063	84 030	3 272 036		4 989 472	4 431 014
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 14)			34 307 998		34 307 998	35 466 649
Dette à long terme (note 13)			28 754 675		28 754 675	29 848 451
	2 250 063	84 030	66 334 709		68 052 145	69 746 114
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations			1 565 516		1 565 516	1 588 130
Solde affecté aux immobilisations						1 205
Affectations d'origine externe		400 000			400 000	
Affectations d'origine interne				855 466 $	855 466	
Non grevés d'affectations	131 801				131 801	117 516
	131 801	400 000	1 565 516	855 466	2 952 783	1 706 851
	2 381 864 $	484 030 $	67 900 225 $	855 466 $	71 004 928 $	71 452 965 $

MUSÉE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 1999

	1999					1998
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent des produits sur les charges	306 319 $	407 966 $	531 182 $	465 $	1 245 932 $	73 739 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:						
Amortissement des frais reportés			93 559		93 559	92 340
Amortissement des immobilisations			1 551 871		1 551 871	1 532 361
Gains sur aliénation d'immobilisations			(355 290)		(355 290)	
	306 319	407 966	1 821 322	465	2 536 072	1 698 440
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	759 963	(459 154)	16 515	(300 465)	16 859	(316 784)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 066 282	(51 188)	1 837 837	(300 000)	2 552 931	1 381 656
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme			1 214 698		1 214 698	707 929
Remboursement de la dette à long terme			(2 308 474)		(2 308 474)	(1 600 545)
Liquidités utilisées pour les activités de financement			(1 093 776)		(1 093 776)	(892 616)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions d'immobilisations			(768 631)		(768 631)	(759 977)
Produit d'aliénation sur les immobilisations			573 001		573 001	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement			(195 630)		(195 630)	(759 977)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 066 282	(51 188)	548 431	(300 000)	1 263 525	(270 937)
ENCAISSE AU DÉBUT	402 567		1 205		403 772	674 709
Virement interfonds	(292 034)	(7 966)	(555 001)	855 001		
ENCAISSE (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) À LA FIN	1 176 815 $	(59 154) $	(5 365) $	555 001 $	1 667 297 $	403 772 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44) a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation du restaurant et de la boutique, l'édition et le stationnement. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement en janvier 1999, le solde de ce Fonds ne peut excéder 400 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du Fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du Gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le Gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des apports

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectées sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation, alors que les revenus d'intérêts de ce Fonds sont constatés comme produit.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du Fonds des opérations. Les oeuvres d'art acquises par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative et aux taux suivants:

Bâtisses	4 %
Équipement:	
Musée	20 %
Restaurant	20 %
Audiovisuel	20 %
Bureau	20 %
Informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999			1998
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	9 426 641 $		9 426 641 $	9 832 583 $
Projets spécifiques	482 129		482 129	
Intérêts sur la dette à long terme		2 700 480 $	2 700 480	2 802 255
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec		1 872 651	1 872 651	1 611 056
	9 908 770 $	4 573 131 $	14 481 901 $	14 245 894 $

5. FONDS DES OPÉRATIONS - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les subventions constatées à titre de produits proviennent d'une part du ministère du Patrimoine canadien pour un montant de 47 436 $ (76 290 $ en 1998) et d'autre part du Conseil des arts du Canada pour 126 500 $ (47 250 $ en 1998).

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats:

	1999	1998
Fonds des opérations		
Produits		
Commandites	142 515 $	283 033 $
Charges		
Transport et communications	142 515	283 033

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES (suite)

	1999	1998
Fonds des immobilisations		
Produits		
Location de locaux	148 903 $	148 641 $
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	148 903	148 641

7. FONDS DES OPÉRATIONS - CONTRIBUTION - FONDATION DU MUSÉE DU QUÉBEC

La Fondation du Musée du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour fonctions de promouvoir la culture et les arts et d'organiser des campagnes de souscription pour recueillir des fonds afin de subventionner le Musée du Québec. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 48 914 $ au 31 mars 1999 (1998: 22 055 $).

8. FONDS DES OPÉRATIONS - CONTRIBUTION - AMIS DU MUSÉE DU QUÉBEC

Les Amis du Musée du Québec ont amorcé leurs activités le 2 septembre 1982. Cet organisme a pour fonction de promouvoir les intérêts du Musée du Québec et d'intéresser les citoyens aux arts en général.

9. FONDS DES OPÉRATIONS - OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possèdent le Musée se répartissent entre la collection permanente et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

La collection permanente du Musée du Québec est constituée de peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies ainsi que des arts décoratifs et du design. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres d'artistes de la jeune génération. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du Gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Depuis la constitution du Musée, le 16 mai 1984, le coût cumulatif des oeuvres d'art achetées se détaille comme suit:

	1999			1998
	Collection permanente	Collection de prêt	Total	Total
Solde au début	4 576 117 $	2 279 535 $	6 855 652 $	5 829 814 $
Achats	330 978	179 095	510 073	1 025 838
Solde à la fin	4 907 095 $	2 458 630 $	7 365 725 $	6 855 652 $

Le Musée émet des reçus pour les oeuvres d'art acquises par donation. La valeur de ces oeuvres est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces oeuvres d'art s'établit comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. FONDS DES OPÉRATIONS - OEUVRES D'ART (suite)

	1999	1998
Solde au début	13 434 490 $	12 350 679 $
Reçus émis	1 239 005	1 083 811
Solde à la fin	14 673 495 $	13 434 490 $

10. VIREMENTS INTERFONDS

Objets	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales	Fonds des immobilisations		Fonds de dotation
	1999	1998	1999	1999	1998	1999
Solde de fonds excédentaires (a)	7 966 $		(7 966) $			
Produit d'aliénation de la galerie (b)				(555 001) $		555 001 $
Virement interfonds	(300 000)					300 000
Acquisitions d'équipement		(6 117) $			6 117 $	
	(292 034) $	(6 117) $	(7 966) $	(555 001) $	6 117 $	855 001 $

(a) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $.
(b) Virement du produit d'aliénation de l'immeuble, en l'occurrence la galerie, sis dans le quartier Champlain, au Fonds de dotation le 26 mars 1999.

11. FONDS DES IMMOBILISATIONS - SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains (a)	1 210 250 $		1 210 250 $	1 214 460 $
Bâtisses (a)	47 875 228	15 359 490 $	32 515 738	33 596 595
Équipement:				
Musée	354 908	215 503	139 405	137 115
Restaurant	28 398	9 546	18 852	18 304
Audiovisuel	86 921	19 355	67 566	21 073
Bureau	26 228	16 333	9 895	12 369
Informatique	836 407	388 333	448 074	404 721
Matériel roulant	15 167	2 275	12 892	18 986
	50 433 507 $	16 010 835 $	34 422 672 $	35 423 623 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS (suite)

(a) Le Musée a acquis ces immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ces immeubles ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates. Le Gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS - DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,25 % (taux effectif de 9,54 %), garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 419 140 $, échéant en avril 2002 *	26 963 660 $	28 382 800 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,79 %, garanti le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 181 405 $, échéant en octobre 2001 *	2 176 862	2 358 267
Emprunt bancaire au taux préférentiel **	1 214 698	707 929
	30 355 220	31 448 996
Versements échéant en deçà d'un an	1 600 545	1 600 545
	28 754 675 $	29 848 451 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

** Ces dettes relatives aux immobilisations sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2000	1 600 545 $
2001	1 600 545
2002	1 600 545
2003	1 600 545
2004	1 600 545

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS - SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Solde au début	35 466 649 $	36 357 805 $
Engagements du Gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	714 000	719 900
Amortissement des subventions reportées	(1 872 651)	(1 611 056)
Solde à la fin	34 307 998 $	35 466 649 $

15. ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LA NUMÉRISATION DES COLLECTIONS

Le ministre de la Culture et des Communications a été autorisé par le gouvernement du Québec à débourser, à même l'enveloppe du Fonds de l'autoroute de l'information, une aide financière pouvant atteindre un montant maximum de 1 360 000 $ pour réaliser le projet: «Système de gestion et d'information multimédia».

À cet effet, le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal ont conclu une entente de partenariat pour la réalisation de ce projet s'échelonnant du 1er avril 1997 au 30 septembre 1999 dont le coût global est de l'ordre de 2 371 490 $. Le Musée s'est engagé à fournir des ressources pour un montant minimum de 334 500 $ d'ici le 30 septembre 1999. Les travaux donneront lieu à la numérisation des collections, la gestion de leur exploitation et, finalement, leur diffusion.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 244 200 $ (1998: 226 182 $) pour le Fonds des opérations et à 6 160 $ pour le Fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Musée d'exercer normalement ses activités.

Le Musée a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Musée, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

MUSÉE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances et des ressources humaines dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances et des ressources humaines pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John Porter
Directeur général

Marc Delaunay
Directeur de l'administration

Québec, le 28 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mai 1999

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
L.R.Q., c. S-3.2

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1998

	1998	1997
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec	15 676 258 $	14 713 670 $
Intérêts	3 348	2 466
	15 679 606	14 716 136
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	14 741 258	13 772 870
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	759 872	731 019
Déplacements	85 679	80 028
Loyers	68 217	66 457
Honoraires	595	1 184
Fournitures et équipement	23 767	31 516
Téléphone et communications	12 844	11 328
	950 974	921 532
	15 692 232	14 694 402
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(12 626)	21 734
EXCÉDENT AU DÉBUT	59 599	37 865
EXCÉDENT À LA FIN	46 973 $	59 599 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 1998

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse (note 4)	75 271 $	110 527 $
Débiteurs	2 168	
	77 439 $	110 527 $
PASSIF		
Créditeurs	30 466 $	50 928 $
EXCÉDENT (note 4)	46 973	59 599
	77 439 $	110 527 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
George Wapachee
Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1998

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent.

3. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 28 917 $ (1997: 28 457 $). Les obligations de l'Office envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 20 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté, par résolution des membres de l'Office, aux versements de prestations pour pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraînerait des délais excessifs pour le bénéficiaire.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
George Wapachee

Québec, le 3 septembre 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1998 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 30 juin 1998 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 septembre 1998

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-26

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contributions des membres des ordres professionnels	4 079 122 $	3 980 392 $
Intérêts sur dépôts bancaires	63 488	46 542
	4 142 610	4 026 934
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	2 327 680	2 335 753
Services de transport et de communication	120 148	187 812
Services professionnels et administratifs	129 720	108 624
Loyers et entretien	258 374	291 201
Fournitures et matériel	59 790	55 979
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	4 377	7 363
Amortissement des immobilisations	62 304	36 551
Amortissement des frais de développement de systèmes informatiques	15 133	9 160
	2 977 526	3 032 443
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	1 216 693	1 058 457
	4 194 219	4 090 900
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	51 609	63 966
DÉFICIT AU DÉBUT	73 023	9 057
DÉFICIT À LA FIN	124 632 $	73 023 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	119 179 $	123 678 $
Débiteurs	175 691	229 187
	294 870	352 865
Immobilisations (note 4)	227 427	220 465
Frais de développement de systèmes informatiques	76 912	52 247
	599 209 $	625 577 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	313 841 $	398 600 $
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 6)	410 000	300 000
	723 841	698 600
DÉFICIT	(124 632)	(73 023)
	599 209 $	625 577 $

Pour l'Office des professions du Québec,
Jean K. Samson

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le Gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

L'état de l'évolution de la situation financière de l'Office n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations et frais de développement des systèmes informatiques

Les immobilisations et les frais de développement sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à l'exception de l'aménagement des locaux qui est amorti sur une période de huit ans.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les dépenses suivantes:

- Les honoraires ou indemnités des présidents des comités de discipline des ordres professionnels. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le Gouvernement. Le paiement des honoraires n'est effectué que lorsque la décision du comité est transmise par l'ordre et reçue à l'Office.

- Les allocations de présences et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public.

La dépense se détaille comme suit:

	1999	1998
Présidents des comités de discipline des ordres professionnels	925 229 $	766 483 $
Administrateurs nommés	291 464	291 974
	1 216 693 $	1 058 457 $

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	270 757 $	107 530 $	163 227 $	159 194 $
Équipement téléphonique	25 044	5 844	19 200	24 209
Mobilier	17 234	5 309	11 925	13 536
Aménagement des locaux	39 209	6 134	33 075	23 526
	352 244 $	124 817 $	227 427 $	220 465 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont de 69 266 $ (1998: 124 411 $).

5. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	104 288 $	27 376 $	76 912 $	52 247 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 39 798 $ (1998: 39 016 $).

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les intérêts sur les avances consenties par le Fonds consolidé du revenu sont calculés au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada en vigueur pendant la durée de ces avances.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 113 878 $ (1998: 112 256 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'Office d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information données dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean K. Samson
Président

Christian Rény
Directeur de l'administration

Québec, le 3 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 mai 1999

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
L.R.Q., c. M-17

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subventions (note 3)	800 000 $	506 250 $
Loyers et services	307 645	327 562
Montant provenant de la vente de terrains du gouvernement du Québec (note 4)		86 660
Honoraires de gestion – Centre de ressources	18 201	8 060
Intérêts sur dépôts bancaires		67
Programme «Expérience Jeunesse» (note 5)	41 534	330 275
Projet Québec Techno Région (note 6)		66 150
Projet Guichet Emploi (note 6)		80 000
Autres	66 827	68 366
	1 234 207	1 473 390
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	353 140	383 111
Assurances	7 386	7 614
Location et entretien de locaux et d'équipements	160 332	158 242
Intérêts et frais bancaires	141 709	140 695
Représentation et promotion	148 994	106 158
Services professionnels et de consultation	117 378	87 367
Frais de bureau et télécommunications	64 702	62 344
Taxes	50 275	57 360
Avantages incitatifs à la location et à l'implantation d'entreprises	18 810	71 824
Acquisitions d'immobilisations	8 556	9 298
Subventions à des entreprises		5 000
Créances douteuses	25 468	23 493
Amortissement des frais reportés	71 177	67 253
Programme «Expérience Jeunesse» (note 5)	41 932	330 275
Projet Québec Techno Région (note 6)	7 043	36 425
Projet Guichet Emploi (note 6)	4 182	81 784
Autres	2 752	9 909
	1 223 836	1 638 152
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	10 371	(164 762)
Quote-part des bénéfices dans la société en commandite	3 443	6 371
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	13 814	(158 391)
EXCÉDENT AU DÉBUT	727 248	885 639
EXCÉDENT À LA FIN	741 062 $	727 248 $

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 7)	154 223 $	49 931 $
Certificats de placement – 4,85 %	151 307	
Débiteurs	107 748	231 279
Subventions à recevoir (note 3)	600 000	245 000
Contribution à recevoir		75 000
Frais payés d'avance	26 193	28 488
	1 039 471	629 698
Participation dans une société en commandite	64 489	61 046
Frais reportés	278 039	337 843
Terrains – part indivise	359 548	352 637
Immeuble – part indivise	1 382 450	1 382 450
	3 123 997 $	2 763 674 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts à terme (note 8)	491 000 $	57 500 $
Créditeurs et frais courus	231 500	368 814
Revenus reportés	165 678	18 666
Intérêts courus à payer	73 687	65 950
Versement sur la dette à long terme (note 9)	32 942	103 515
	994 807	614 445
Dette à long terme (note 9)	1 388 128	1 421 981
	2 382 935	2 036 426
EXCÉDENT	741 062	727 248
	3 123 997 $	2 763 674 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Carole Voyzelle
Jean-Guy Paquet

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	13 814 $	(158 391) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des frais reportés	71 177	67 253
Quote-part des bénéfices dans la société en commandite	(3 443)	(6 371)
	81 548	(97 509)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(211 739)	84 048
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(130 191)	(13 461)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contribution à recevoir	75 000	150 000
Remboursement de la dette à long terme	(104 426)	(176 316)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(29 426)	(26 316)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Participation dans une société en commandite		17 500
Acquisition de terrains	(6 911)	(5 635)
Acquisition d'immeubles		(750)
Augmentation des frais reportés	(11 373)	(15 270)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(18 284)	(4 155)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(177 901)	(43 932)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(7 569)	36 363
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(185 470) $	(7 569) $

L'insuffisance des liquidités comprend l'emprunt à terme moins l'encaisse et les certificats de placement.

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Parc technologique du Québec Métropolitain (Parc), organisme sans but lucratif, est une personne morale au sens du Code civil, constituée par lettres patentes en vertu de l'article 7.2 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-17). Le Parc a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de Québec en encourageant le développement et l'aménagement de la zone de la Communauté urbaine de Québec et en la réservant exclusivement aux regroupements de centres et laboratoires de recherche, d'entreprises et d'autres intéressés au développement de la haute technologie.

Le Parc gère un Centre de ressources dont les services s'adressent aux employés travaillant dans le Parc et aux entreprises qui y sont installées.

Les lettres patentes du Parc peuvent être révoquées en tout temps par décret du Gouvernement qui en fixera les modalités et la date. Dans le cas de dissolution, le Parc remettra au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Parc pourront être assumés par un autre organisme désigné par le Gouvernement.

Le 11 août 1998, le Parc technologique de la région de Québec a été constitué par lettres patentes en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Cette entité poursuivra les activités du Parc lorsque celui-ci transférera ses actifs et obligations par décret du gouvernement du Québec

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Parc ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Principe de consolidation

Les états financiers du Parc comprennent les opérations du Centre de ressources du Parc technologique du Québec métropolitain inc., coentreprise, détenu à 50 % par le Parc. L'investissement du Parc dans cette société a été comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Participation dans une société en commandite

Le Parc détient une participation de 10 % dans une société en commandite. Cette participation est présentée à la valeur de consolidation.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des aménagements aux locaux effectués pour le compte des clients du Centre des ressources. Ils sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des baux.

Immobilisations

Les terrains et l'immeuble du Centre de ressources sont comptabilisés au coût. Aucun amortissement n'est comptabilisé sur l'immeuble.

Les autres acquisitions sont imputées aux opérations.

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. SUBVENTIONS

	Revenus de subventions de l'exercice terminé le 31 mars *		Au 31 mars 1999
	1999	1998	Subvention à recevoir
Fonds de diversification de l'économie de la région de la capitale	250 000 $		250 000 $
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	250 000		250 000
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches		200 000 $	
Ville de Québec	100 000	100 000	100 000
Ville de Sainte-Foy	200 000	206 250	
	800 000 $	506 250 $	600 000 $

* Ces subventions sont accordées pour assurer une partie des opérations de fonctionnement du Parc.

4. MONTANT PROVENANT DE LA VENTE DE TERRAINS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À la suite d'une entente approuvée par le gouvernement du Québec, le ministre des Transports a la responsabilité d'acquérir les terrains situés à l'intérieur du parc et il doit procéder à la vente des terrains sur demande écrite du Parc technologique du Québec métropolitain, à un prix que ce dernier détermine. Si ce prix de vente est inférieur à celui établi dans l'entente, il est convenu que le Parc verse la différence au Ministre alors que s'il est supérieur, le Ministre verse au Parc l'excédent.

5. PROGRAMME «EXPÉRIENCE JEUNESSE»

Le Parc assure la gestion comptable de ce programme visant à rechercher des candidats qui répondent aux besoins de ressources humaines des entreprises du Parc. Le montant de la subvention du Centre de ressources humaines Canada est de 41 534 $ (1998: 330 275 $) et les dépenses relatives à ce programme sont de 41 932 $ (1998: 330 275 $). Ce programme a pris fin en juin 1998.

6. PROJETS-QUÉBEC TECHNORÉGION ET GUICHET EMPLOI

Le Parc assure la gestion de ces deux projets; Québec Technorégion porte sur la création d'une vitrine permanente sur l'internet en hautes technologies et le Guichet Emploi porte sur l'utilisation de l'internet comme véhicule technologique pour les emplois à combler dans les entreprises du Parc. Le projet Guichet Emploi a pris fin en mai 1998.

7. ENCAISSE

Un montant de 59 782 $ est réservé pour le projet Québec Technorégion.

8. EMPRUNTS À TERME

Au 31 mars 1999, le Parc disposait d'une marge de crédit bancaire de 286 000 $ sans garantie et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %. Le crédit inutilisé s'élevait à 64 000 $. Également, il détient par sa participation dans la coentreprise un emprunt bancaire à court terme de 5 000 $ garanti par un cautionnement général des participants et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 %; le crédit inutilisé s'élevait à 25 000 $.

Le Parc détient un emprunt de 200 000 $ sans garantie portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. Cet emprunt a été remboursé le 6 mai 1999.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière, remboursable par versements mensuels de 11 553 $ incluant capital et intérêts au taux de 7,5 %, renouvelable le 22 octobre 1999, échéant en 2018	1 421 070 $	1 450 496 $
Montant à payer au ministère des Transports du Québec, portant intérêt au taux annuel de 9 %		75 000
	1 421 070	1 525 496
Versement échéant en deçà d'un an	32 942	103 515
	1 388 128 $	1 421 981 $

Les remboursements de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices compte tenu du renouvellement aux mêmes conditions, sont les suivants:

2000	32 942 $
2001	35 784
2002	38 560
2003	41 552
2004	44 522

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers, le Parc est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle adjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Parc n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE

La quote-part de chacun des éléments de la coentreprise, comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se détaille comme suit:

	1999	1998
Actif à court terme	317 056 $	430 499 $
Actif à long terme		
Immobilisations	1 741 998	1 735 087
	2 059 054 $	2 165 586 $
Passif à court terme	159 824 $	183 427 $
Passif à long terme		
Dette à long terme	1 388 128	1 421 981
	1 547 952 $	1 605 408 $

11. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE (suite)

	1999	1998
Revenus	210 192 $	240 692 $
Dépenses		
Exploitation	221 921	225 110
Intérêts et frais bancaires	115 029	120 364
	336 950	345 474
Excédent des dépenses sur les revenus	126 758 $	104 782 $
Liquidités utilisées pour les activités de:		
Exploitation	20 649 $	83 013 $
Financement	29 426	26 316
Investissement	18 284	21 655

12. ENGAGEMENTS

En vertu d'une entente avec les autres commanditaires de la société en commandite, le Parc s'engage à assumer un déboursé n'excédant pas 35 000 $, advenant un rendement annuel moyen avant financement inférieur à 11 % sur une période de 10 ans commençant le 1er janvier 1997. En contrepartie, l'entente prévoit que le Parc soit remboursé dès que le rendement annuel moyen deviendra supérieur à 11 %.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 200

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Parc d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Parc, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Parc technologique du Québec métropolitain ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Parc technologique du Québec métropolitain reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Parc technologique du Québec métropolitain, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Richard St-Pierre
Agent de développement

Québec, le 28 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé du Parc technologique du Québec métropolitain au 31 mars 1999 ainsi que l'état consolidé des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Parc. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la note 2, aucun amortissement n'est comptabilisé sur l'immeuble et les autres acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus. L'incidence de cette dérogation sur les états financiers n'a pas été déterminée.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements dus à la comptabilisation inadéquate des immobilisations dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Parc au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCAQuébec, le 28 mai 1999

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-26
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Primes	14 184 718 $	15 119 470 $
Revenus de placements	9 150 120	4 613 488
Autres	418 948	927 600
	23 753 786	20 660 558
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 7)	710 157	608 405
Indemnités versées	2 105	856
	712 262	609 261
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS:	23 041 524	20 051 297
Diminution des provisions pour pertes:		
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)		160 000
Indemnités (note 6)		69 306
BÉNÉFICE NET	23 041 524	20 280 603
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	137 665 940	117 385 337
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS À LA FIN	160 707 464 $	137 665 940 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	93 $	2 025 $
Primes et autres débiteurs	6 881	34 340
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	163 039 352	139 923 428
	163 046 326	139 959 793
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts de garantis (note 4)	9 237	9 237
	163 055 563 $	139 969 030 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs		
Frais d'administration	709 677 $	607 925 $
Taxes sur primes	638 422	675 165
	1 348 099	1 283 090
Provision pour pertes sur les indemnités (note 6)		20 000
	1 348 099	1 303 090
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	160 707 464	137 665 940
	161 707 464	138 665 940
	163 055 563 $	139 969 030 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Guy Turcotte
Fernand Cloutier

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	23 041 524 $	20 280 603 $
Élément sans incidence sur les liquidités:		
Provisions pour pertes		(229 306)
	23 041 524	20 051 297
Recouvrement de réclamations relatives aux Remboursements de dépôts garantis		2 885 564
Paiement d'indemnités	(20 000)	(2 404 667)
Variation des autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	92 468	(87 360)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	23 113 992	20 444 834
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les:		
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(23 115 924)	(20 443 558)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(1 932)	1 276
ENCAISSE AU DÉBUT	2 025	749
ENCAISSE À LA FIN	93 $	2 025 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998

1. CONSTITUTION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets:

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la Régie sont versées à ce Fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie;
- lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provisions pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants et la provision pour pertes sur les indemnités résulte de l'application de pouvoirs spéciaux de la Régie afin de réduire le risque de pertes. Les provisions pour pertes sont établies par une analyse cas par cas et sont enregistrées aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de ces provisions est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

3. DÉPÔTS AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Dépôts à vue [1] – au coût	8 534 274 $	18 310 192 $
Dépôts à terme [2] – au coût	77 500 000	95 000 000
Dépôts à terme à taux fixe d'obligations [3] – au coût	73 500 000	25 000 000
	159 534 274	138 310 192
Revenus de placements à recevoir	3 505 078	1 613 236
	163 039 352 $	139 923 428 $

[1] Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998

3. DÉPÔTS AU FONDS GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

[2] Dépôts à terme avec une échéance moyenne de un an portant intérêt à taux fixe pour la durée de leur échéance respective.
[3] Dépôts à terme portant intérêt au taux de rendement du portefeuille spécialisé d'obligations de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les intérêts, de même que le gain ou la perte sur ces dépôts sont versés et/ou réalisés mensuellement.

4. RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS GARANTIS

	1998	1997
Réclamations	5 249 237 $	5 249 237 $
Provision pour pertes		
Solde au début	5 240 000	5 400 000
Recouvrement		(160 000)
Solde à la fin	5 240 000	5 240 000
	9 237 $	9 237 $

Lorsque la Régie paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la Régie réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

5. DÉPÔTS GARANTIS

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis au 30 avril 1998 soumises par les institutions inscrites au 31 décembre 1998, ces dépôts s'élèvent à 49,4 milliards $ (1997: 51,5 milliards $), dont 10 milliards $ (1997: 10,5 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

6. PROVISION POUR PERTES SUR LES INDEMNITÉS

	1998	1997
Solde au début	20 000 $	2 493 973 $
Paiement d'indemnités	(20 000)	(2 404 667)
Imputation aux résultats		(69 306)
Solde à la fin	$	20 000 $

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1998	1997
Traitements et autres rémunérations	290 357 $	274 288 $
Honoraires d'examen *	211 454	142 690
Honoraires de soutien administratif *	137 667	112 153
Autres frais	70 679	79 274
	710 157 $	608 405 $

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Régie d'exercer normalement ses activités.

La Régie a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Régie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Normand Côté
Directeur général adjoint par intérim

Jean-Guy Turcotte
Président-directeur général

Québec, le 16 février 1999

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 février 1999

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-5

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
COÛT DES PROGRAMMES (note 4)		
Services médicaux (note 5)	2 300 691	2 239 502
Médicaments et services pharmaceutiques (note 6)	1 032 160	876 332
Services dentaires (note 5)	94 502	109 087
Services hospitaliers (note 7)	93 567	94 372
Aides techniques	71 733	68 256
Services optométriques (note 5)	23 776	24 247
Bourses	9 060	8 767
Services d'aide domestique	8 023	3 410
	3 633 512	3 423 973
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	3 814	3 796
	3 629 698	3 420 177
Frais d'administration (note 8)	92 839	90 428
	3 722 537	3 510 605
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 215 211	3 064 461
Fonds de l'assurance médicaments	242 268	191 401
Gouvernement du Québec	185 992	175 577
Commission de la santé et de la sécurité du travail	57 490	55 394
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 7)	17 549	19 367
Autres	4 027	4 405
	3 722 537	3 510 605

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Contributions à recevoir:		
Fonds des services de santé	13 937	113 176
Fonds de l'assurance médicaments	22 705	20 808
Frais à récupérer (note 9)	63 928	59 982
Autres créances	10 651	13 843
	111 221	207 809
Frais reportés		110
Placements (note 10)	3 001	3 001
Immobilisations (note 11)	36 950	40 813
	151 172	251 733
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins l'encaisse	7 167	11 561
Services à payer (note 5)	97 653	189 980
Autres créditeurs et frais courus	12 254	11 963
	117 074	213 504
Dette à long terme (note 12)	34 098	38 229
	151 172	251 733

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour la Régie,
Pierre Houde, président-directeur général
Lise Payette, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des frais reportés	110	110
Amortissement des immobilisations	6 047	5 331
	6 157	5 441
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	4 552	11 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 709	16 985
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	1 300	7 075
Remboursements de la dette à long terme	(5 431)	(5 442)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(4 131)	1 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(2 184)	(9 121)
AUGMENTATION DES ESPÈCES	4 394	9 497
ESPÈCES AU DÉBUT	(11 561)	(21 058)
ESPÈCES À LA FIN	(7 167)	(11 561)

Les espèces se composent des chèques en circulation moins l'encaisse.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi le programme d'assistance maladie du ministère de la Solidarité sociale ainsi que des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont:

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique (depuis le 1er septembre 1997);
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie et du programme d'assistance maladie provient du Fonds des services de santé. Celui-ci finance aussi le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis dans le cadre du régime général d'assurance médicaments aux:

- personnes âgées de 65 ans ou plus;
- prestataires d'un programme d'aide de derniers recours.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance ces mêmes coûts pour des médicaments et services fournis à toute personne admissible autre que celles énumérées ci-dessus qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance certaines parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus avant le 1er avril.

S'il y a lieu, ces montants sont régularisés pour tenir compte des enveloppes globales prédéterminées en vertu des accords-cadres conclus par le ministre de la Santé et des Services sociaux avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti au même rythme que la partie de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice.

Placements

Les placements en débenture et en actions sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

La valeur comptable des placements est réduite de toute moins-value durable constatée au cours de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme ci dessous:

Immeuble du siège social	40 ans
Rénovations de l'immeuble	8 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 5 ans

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

La Régie a modifié sa convention portant sur les immobilisations à la suite des recommandations relatives à la réforme de la comptabilité du gouvernement.

Au cours des exercices antérieurs, les acquisitions d'ameublement et d'équipement étaient imputées aux frais d'administration. En outre, l'amortissement était déterminé par le rythme de remboursement de la dette établi selon la durée de vie utile des immobilisations.

Depuis le 1er avril 1998, les acquisitions d'immobilisations sont inscrites comme éléments d'actif. D'autre part, la méthode de l'amortissement linéaire a été retenue.

L'application prospective de cette nouvelle convention n'a qu'une incidence négligeable sur les états financiers de l'exercice courant.

4. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se détaille comme suit:

	1999	1998
Régime d'assurance maladie	2 341 398	2 285 738
Régime général d'assurance médicaments	1 029 786	873 927
Assistance maladie	59 241	68 277
Autres	199 273	192 235
	3 629 698	3 420 177

5. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES ET OPTOMÉTRIQUES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a signé des accords-cadres avec les organismes représentatifs des professionnels de la santé suivants:

	Date d'expiration
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	31 mars 1998
Fédération des médecins spécialistes du Québec	31 mars 2001
Association des chirurgiens-dentistes du Québec	31 mars 2001
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2001
Association professionnelle des optométristes du Québec	31 mars 2001

Ces accords-cadres établissent, pour chacun des exercices financiers, des enveloppes globales prédéterminées pour la rémunération des services précisés dans ces ententes et rendus par les professionnels dans le cadre du régime d'assurance maladie et des autres programmes dont l'administration est confiée à la Régie.

L'accord-cadre avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec n'étant pas encore renouvelé, la détermination de l'enveloppe globale pour l'exercice en cours s'est faite sur la base de la récurrence de l'enveloppe de l'exercice 1997-1998 modifiée par différents protocoles et lettres d'entente.

Les parties doivent convenir des modalités à mettre en œuvre afin d'assurer le respect des enveloppes dans l'éventualité d'une variation par rapport à la rémunération versée aux professionnels de la santé.

Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, le coût des services médicaux a été diminué de 112,9 M$ (1998: diminué de 70,9 M$), celui des services dentaires a été augmenté de 9,3 M$ (1998: augmenté de 15,0 M$) et celui des services optométriques diminué de 2,4 M$ (1998: diminué de 0,7 M$) pour tenir compte des accords-cadres.

Au 31 mars 1999, la contrepartie de ces ajustements depuis l'instauration de ces accords-cadres a eu pour effet de diminuer le poste «Services à payer» de 166,8 M$.

Incertitude relative à la mesure

À la date de préparation des états financiers, bien que des négociations soient en cours, les parties n'ont conclu aucune entente visant à assurer le respect des enveloppes.

Compte tenu de cette situation, la détermination de la valeur des ajustements que la Régie devra récupérer (209,6 M$) ou verser (42,8 M$) aux professionnels de la santé à la suite des négociations constitue une incertitude importante.

6. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	1999	1998
Personnes âgées de 65 ans ou plus	561 197	491 157
Prestataires d'un programme d'aide de dernier recours	238 970	203 786
Personnes admissibles qui ne sont pas tenues d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux	229 619	178 984
Personnes admissibles à des programmes particuliers	2 374	2 405
	1 032 160	876 332

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

7. SERVICES HOSPITALIERS

	1999	1998
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	76 018	75 005
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	17 549	19 367
	93 567	94 372

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	52 489	56 570
Locaux, équipement et ameublement	8 307	11 052
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	5 456	5 807
Réseau de communication interactive	5 772	5 602
Amortissement des immobilisations	6 047	5 331
Intérêts sur la dette à long terme	2 461	2 442
Fournitures et approvisionnements	2 413	1 828
Services professionnels et autres	1 490	1 796
	84 435	90 428
Adaptation des actifs informationnels à l'an 2000	8 404	
	92 839	90 428

Les principales composantes de l'adaptation des actifs informationnels à l'an 2000 sont des «Traitements et avantages sociaux» de 3,2 M$ et des «Services professionnels et autres» de 4,7 M$.

9. FRAIS À RÉCUPÉRER

	1999	1998
Gouvernement du Québec	46 796	42 880
Commission de la santé et de la sécurité du travail	12 771	11 999
Autres	4 361	5 103
	63 928	59 982

10. PLACEMENTS

	1999	1998
Motus Technologies inc.		
Actions	1	1
Débenture convertible en actions de catégorie «A» non garantie, échéant le 26 mars 2007	3 000	3 000
	3 001	3 001

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	8 037	9 500	9 800
Rénovations de l'immeuble	3 000	1 699	1 301	1 735
Développement de systèmes informatiques	34 242	10 411	23 831	28 278
Ameublement et équipement de bureau	23	2	21	
Matériel informatique et bureautique	1 556	259	1 297	
	57 358	20 408	36 950	40 813

12. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux fixes variant de 5,737 % à 8,05 %, échéant entre 2000 et 2003	34 098	38 229

Les versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit en posant l'hypothèse du refinancement des emprunts sur billets à leur échéance aux mêmes conditions:

2000	5 586
2001	5 927
2002	6 148
2003	4 518
2004	4 119

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2,5 M$ (1998: 2,5 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4,3 M$ (1998: 4,6 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit:

2000	13 761
2001	7 222
2002	6 874
2003	5 877
2004	4 390
	38 124

De ce total, un montant de 7,5 M$ est prévu pour adapter les actifs informationnels de la Régie à l'an 2000.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

La Régie a recours à des équipements et systèmes informatiques susceptibles de subir les répercussions du passage à l'an 2000. Les conséquences sur l'exploitation et l'information financière, si l'on n'y remédie pas, peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Régie d'exercer normalement ses activités le 1er janvier 2000, mais aussi avant ou après cette date.

La Régie a établi un plan complet pour mettre en œuvre un programme d'envergure afin de s'assurer que ses systèmes sensibles aux dates seront prêts pour le passage à l'an 2000. Les travaux portant sur l'adaptation des actifs informationnels à l'an 2000 des systèmes dont les applications sont critiques se termineront au cours du mois de juin 1999. De plus, elle met à la disposition des professionnels de la santé et des agences de facturation un environnement informatique leur permettant de simuler certaines conditions et ainsi garantir la continuité des échanges électroniques d'information. Le suivi régulier de ce plan est fait auprès du Conseil du trésor, du comité de régie interne de la Régie et de son conseil d'administration.

Bien que ces travaux aient été entrepris par la Régie, il est évident qu'il ne lui est pas possible de prévoir avec certitude que tous les aspects de ce problème seront entièrement résolus puisque l'impact du passage à l'an 2000 dépendra aussi du degré de préparation d'autres entités comme sa clientèle, ses fournisseurs ou d'autres tiers. Par contre, la Régie est confiante que son degré de préparation est assez élevé pour atténuer les risques du passage à l'an 2000.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de l'exercice précédent ont été reclassé afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Régie de l'assurance-maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables énoncées aux états financiers et la garantie à l'effet que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Houde
Président-directeur général par intérim

André Gignac
Directeur du budget et des ressources financières

Sillery, le 31 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1999 et l'état du coût et du financement des programmes ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation des immobilisations expliqué à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 31 mai 1999

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
L.R.Q., c. R-6.01

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998 (10 mois)
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement	6 403 232 $	4 642 406 $
Redevances – immobilisations (note 6)	129 200	795 822
	6 532 432	5 438 228
Apport reporté – immobilisations (note 6)	21 572	(766 741)
Droits et autres	147 802	8 315
	6 701 806	4 679 802
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 816 609	2 369 836
Services professionnels et administratifs	934 527	893 328
Loyer	823 368	566 946
Autres dépenses de fonctionnement	772 367	470 530
Amortissement des immobilisations	150 772	29 081
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	75 522	45 175
Intérêts sur la dette à long terme	103 700	61 550
	6 676 865	4 436 446
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	24 941	243 356
EXCÉDENT AU DÉBUT	243 356	
EXCÉDENT À LA FIN	268 297 $	243 356 $

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 217 815 $	2 152 197 $
Acceptation bancaire, taux de 4,78 %	488 550	
Débiteurs	26 931	420 025
Frais payés d'avance	18 359	1 899
	1 751 655	2 574 121
Immobilisations (note 3)	1 539 858	1 267 724
	3 291 513 $	3 841 845 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 4)	1 191 604 $	1 325 080 $
Dû au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalité de remboursement		481 562
Portion à court terme de la dette à long terme (note 5)	57 896	41 939
	1 249 500	1 848 581
Dette à long terme (note 5)	1 028 547	983 167
Apport reporté – immobilisations (note 6)	745 169	766 741
EXCÉDENT	268 297	243 356
	3 291 513 $	3 841 845 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour la Régie,
Jean A. Guérin

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998 (10 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des distributeurs d'énergie assujettis aux redevances	6 841 422 $	4 223 361 $
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(3 953 498)	(1 736 194)
Sorties de fonds – fonctionnement	(2 350 203)	(1 447 381)
Intérêts reçus	101 826	8 315
Intérêts versés	(124 225)	(61 550)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	515 322	986 551
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisition d'immobilisations (note 3)	(387 372)	(292 957)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(49 718)	(23 917)
Rentrées de fonds provenant des distributeurs d'énergie assujettis aux redevances	129 200	795 822
Dû aux apparentés	(653 264)	686 698
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(573 782)	1 458 603
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE	(445 832)	2 152 197
ENCAISSE AU DÉBUT	2 152 197	
ENCAISSE ET ACCEPTATION BANCAIRE À LA FIN	1 706 365 $	2 152 197 $

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi-judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et des réseaux de vapeurs et impliquent les activités de transport, de distribution et de production.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable des distributeurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	13 à 15 ans

Constatation des revenus

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports correspondants aux dépenses en immobilisations budgétées, approuvées par le Gouvernement, sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des dépenses en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondants aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le Gouvernement, sont constatés à titre de revenus de l'exercice visés par l'approbation.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	503 584 $	149 420 $	354 164 $	185 526 $
Mobilier et équipement	125 676	28 266	97 410	78 350
Améliorations locatives	51 070	2 167	48 903	
	680 330	179 853	500 477	263 876
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition: Améliorations locatives	1 160 078	120 697	1 039 381	1 003 848
	1 840 408 $	300 550 $	1 539 858 $	1 267 724 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises au coût total de 498 247 $ (1998: 1 341 980 $) dont les immobilisations pour un montant de 111 055 $ (1998: 1 049 023 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Des décaissements totalisant 387 372 $ (1998: 292 957 $) ont été effectués pour l'achat d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1999	1998
Fournisseurs et frais courus	379 767 $	691 438 $
Traitements et déductions à la source	811 837	633 642
	1 191 604 $	1 325 080 $

5. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 6,3 % et 9,3 % échéant en octobre 2010 et 2012, remboursables par versements mensuels de 12 154 $	1 086 443 $	1 025 106 $
Versements échéant en deçà d'un an	57 896	41 939
	1 028 547 $	983 167 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	145 870 $
2001	145 870
2002	145 870
2003	145 870
2004	144 738
2005 à 2013	1 013 419
	1 741 637
Moins: intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	655 194
	1 086 443 $

6. APPORT REPORTÉ - IMMOBILISATIONS

Les apports reportés - immobilisations représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les dépenses en immobilisations prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le Gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes:

	1999	1998
Solde au début	766 741 $	
Dépenses en immobilisations approuvées	129 200	795 822 $
Amortissement de l'exercice	(150 772)	(29 081)
Apport net de l'exercice	(21 572)	766 741
Solde à la fin	745 169 $	766 741 $

Les immobilisations acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des dépenses en immobilisations budgétées, et à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des ententes à long terme auprès de la Société immobilière du Québec échéant en 2013 pour des locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs estimatifs s'établissent comme suit:

2000	786 680 $
2001	786 680
2002	786 680
2003	786 680
2004	786 680
2005 et subséquemment	6 749 700
	10 683 100 $

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 164 522 $ (1998: 48 404 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

INFORMATIONS SECTORIELLES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999				1998
	Électricité	Gaz naturel	Pétrole	Total	Total
REVENUS					
Redevances	5 325 759 $	904 173 $	302 500 $	6 532 432 $	5 438 228 $
Apport reporté – immobilisations	(87 248)	(38 132)	(3 820)	(129 200)	(795 822)
Traitement et fonctionnement	5 238 511	866 041	298 680	6 403 232	4 642 406
Apport reporté – amortissement	91 081	56 362	3 329	150 772	29 081
Droits et autres	126 976	20 326	500	147 802	8 315
	5 456 568	942 729	302 509	6 701 806	4 679 802
DÉPENSES					
Traitement	2 409 681	1 025 006	381 922	3 816 609	2 369 836
Fonctionnement	1 657 086	565 329	307 847	2 530 262	1 930 804
Amortissement des immobilisations	105 540	40 708	4 524	150 772	29 081
Amortissement des immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition	52 865	20 391	2 266	75 522	45 175
Intérêts sur la dette à long terme	72 590	27 999	3 111	103 700	61 550
	4 297 762	1 679 433	699 670	6 676 865	4 436 446
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 158 806	(736 704)	(397 161)	24 941	243 356
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU AU DÉBUT	(776 548)	1 133 854	(113 950)	243 356	
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	382 258 $	397 150 $	(511 111) $	268 297 $	243 356 $

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean A. Guérin
Président

Montréal, le 3 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 juin 1999

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-30 et A-31
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	19 055 922 $	20 207 054 $
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 4):		
Traitements et avantages sociaux	14 806 321 $	15 715 929 $
Transport et communications	1 553 145	1 555 764
Services professionnels	479 521	430 783
Loyers	1 378 374	1 539 636
Entretien et réparations	170 387	80 825
Fournitures	324 345	681 544
Matériel et équipement	83 452	42 683
Amortissement des immobilisations	260 377	159 890
	19 055 922 $	20 207 054 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	135 006 $	3 747 284 $
Comptes à recevoir du gouvernement du Québec	2 393	1 673
	137 399	3 748 957
Immobilisations (note 5)	729 643	512 448
	867 042 $	4 261 405 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	137 399 $	3 748 957 $
Aide gouvernementale reportée	729 643	512 448
	867 042 $	4 261 405 $

Pour le Conseil d'administration,
Luc Roy, président et directeur général
Pierre Leblanc, régisseur

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Cotisations des adhérents	119 884 842 $	128 740 393 $
Contribution du gouvernement du Québec (note 6)	239 769 684	257 475 051
Contribution du gouvernement du Canada		14 763 800
Intérêts sur placements temporaires	8 425 290	7 276 517
	368 079 816	408 255 761
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents	581 484 172	191 185 204
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(213 404 356)	217 070 557
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	22 732 585	(194 337 972)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(190 671 771) $	22 732 585 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements temporaires (note 8)	7 582 379 $	197 238 751 $
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	14 580 065	
Débiteurs et intérêts courus	5 279 955	6 368 606
Avances aux adhérents (note 9)	55 786 562	42 079 200
À recevoir du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes		506 379
	83 228 961 $	246 192 936 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	1 111 404 $	6 808 058 $
Cotisations et contribution non gagnées	108 108 889	144 799 375
Provision pour compensations	164 680 439	71 852 918
	273 900 732	223 460 351
(DÉFICIT) EXCÉDENT (note 16)	(190 671 771)	22 732 585
	83 228 961 $	246 192 936 $

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Luc Roy, président et directeur général
Pierre Leblanc, régisseur

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Cotisations des assurés	20 846 283 $	19 819 828 $
Contribution du gouvernement du Québec	20 846 283	19 819 828
Autres contributions (note 7)	1 000 002	437 321
Intérêts sur placements temporaires	4 443 706	2 999 107
	47 136 274	43 076 084
DÉPENSES		
Indemnités aux assurés	15 356 093	43 106 411
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	31 780 181	(30 327)
EXCÉDENT AU DÉBUT	43 377 559	43 407 886
EXCÉDENT À LA FIN	75 157 740 $	43 377 559 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Placements temporaires (note 8)	87 318 416 $	57 796 430 $
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	500 001	
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	198 211	323 646
Débiteurs et intérêts courus	907 547	935 466
Avances aux assurés	1 561	
	88 925 736 $	59 055 542 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse	331 604 $	152 283 $
Créditeurs et frais courus	26 099	221 093
Cotisations et contribution non gagnées	12 777 061	12 288 305
Provision pour indemnités	633 232	3 016 302
	13 767 996	15 677 983
EXCÉDENT (note 17)	75 157 740	43 377 559
	88 925 736 $	59 055 542 $

Pour le Conseil d'administration,
Luc Roy, président et directeur général
Pierre Leblanc, régisseur

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts sur placements temporaires	844 837 $	1 101 075 $
DÉPENSES		
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	844 837	1 101 075
EXCÉDENT AU DÉBUT	19 889 387	18 788 312
EXCÉDENT À LA FIN	20 734 224 $	19 889 387 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	50 377 $	148 068 $
Intérêts courus	171 639	445 557
Placements temporaires (note 8)	20 512 208	20 019 127
	20 734 224 $	20 612 752 $
PASSIF		
Contributions à payer aux gouvernements du Québec et du Canada		216 986 $
Dû au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		506 379
		723 365
EXCÉDENT	20 734 224 $	19 889 387
	20 734 224 $	20 612 752 $

Pour le Conseil d'administration,
Luc Roy, président et directeur général
Pierre Leblanc, régisseur

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS DES CONTRATS À TERME

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Gains nets de change	149 413 $	30 714 $
Gains nets (pertes nettes) sur contrats à terme des denrées agricoles	2 230 169	(1 734 947)
Intérêts sur placements temporaires et dépôt de garantie	226 030	239 071
	2 605 612	(1 465 162)
DÉPENSES		
Frais de courtage	190 587	225 631
Intérêts sur billets à payer	271 374	431 770
	461 961	657 401
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 143 651	(2 122 563)
DÉFICIT AU DÉBUT	(2 122 563)	
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	21 088 $	(2 122 563) $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	4 385 870 $	1 673 928 $
Placements temporaires (note 8)		3 415 685
Dépôt de garantie	2 336 888	689 945
	6 722 758 $	5 779 558 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		3 413 200 $
Billets à payer (note 10)	5 650 000 $	3 925 000
Intérêts courus	20 178	7 315
Gains nets reportés sur contrats à terme des denrées agricoles	1 031 492	556 606
	6 701 670	7 902 121
EXCÉDENT (DÉFICIT)	21 088	(2 122 563)
	6 722 758 $	5 779 558 $

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,
Luc Roy, président et directeur général
Pierre Leblanc, régisseur

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie des assurances agricoles du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, constituée par la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), a pour objet d'administrer l'assurance récolte prévue par sa loi constituante et le régime d'assurance stabilisation des revenus agricoles conformément à la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31).

Elle administre les fonds d'assurance dont elle est fiduciaire en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30) et de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31). Elle administre également, en vertu de toute entente, tout autre fonds dont la gestion peut lui être confiée par le Gouvernement à titre de fiduciaire tels le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et le Fonds des contrats à terme représenté par le programme relatif à l'utilisation de certains instruments et contrats de nature financière.

Le Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes de céréales, maïs-grain et soya a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec autorise la Régie à utiliser les contrats à terme comme instruments financiers sur les marchés des denrées agricoles et des changes afin d'exercer un contrôle accru sur la gestion du risque auquel est exposé le Gouvernement pour sa contribution au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Le renouvellement du programme pour un terme de trois ans a été décrété le 22 avril 1998.

2. DESCRIPTION DES FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE ET FINANCEMENT

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes et régime, les lecteurs devront se référer aux lois et aux règlements applicables selon le cas.

I) Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Le régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent par la Régie lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

Le Gouvernement verse une contribution annuelle égale au double des cotisations des adhérents.

En vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole, le gouvernement du Canada verse des sommes à l'acquit du gouvernement du Québec

Au 31 mars 1999, le régime couvrait quinze protections réunies sous dix produits distincts. Cependant, lors de l'adoption du nouveau régime d'assurance stabilisation pour le secteur de la pomme en juillet 1994, il a été décrété que la durée d'application du régime serait limitée à 5 ans, et qu'elle se terminerait avec la fin de l'écoulement de l'année 1998, soit le 14 août 1999.

II) Fonds d'assurance-récolte

L'assurance récolte a été mise en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

Le gouvernement verse une contribution annuelle égale au montant des cotisations des assurés.

En vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'assurance récolte, le gouvernement du Canada rembourse 50 % de la contribution du gouvernement du Québec.

Le programme d'assurance récolte offre deux systèmes de protection; l'assurance récolte individuelle adaptée à chaque entreprise et l'assurance récolte collective qui offre une protection d'assurance pour les producteurs d'une même zone géographique.

2. DESCRIPTION DES FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE ET FINANCEMENT (suite)

III) Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

L'application du Régime a cessé avec l'année-récolte 1995. Selon l'entente, le solde du Fonds devrait se partager entre les parties selon le ratio de participation de chacune d'elles à la prime. Les producteurs agricoles, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec participaient à la prime respectivement à 33 1/3 %, 41 2/3 % et 25 %. Des négociations ont cours actuellement quant à l'utilisation des quotes-parts des participants.

IV) FONDS DES CONTRATS À TERME

Les opérations sont financées par des emprunts jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars.

Les revenus générés par les opérations des contrats à terme doivent servir d'abord à couvrir les intérêts, les frais et le capital des emprunts et au remboursement des frais de courtage; le solde des revenus doit être versé au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de contribution du gouvernement du Québec.

La contribution du gouvernement du Québec ainsi dégagée sera retournée au Fonds des contrats à terme afin de constituer un fonds de réserve d'un maximum de 40 millions de dollars. La Régie n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie et des Fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états de l'évolution de la situation financière de la Régie et des Fonds qu'elle administre ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût d'acquisition.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC – FONDS D'ADMINISTRATION

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Matériel et équipement	20 % à 33,33 %
Développement informatique	12,5 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Cotisations, contribution, compensations et indemnités

Les cotisations, la contribution, les compensations au régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et les indemnités au programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 1998 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS DES CONTRATS À TERME

Gains ou pertes sur contrats à terme

Les gains ou pertes sur contrats à terme des denrées agricoles et les frais afférents sont imputés aux résultats de la même manière que la contribution du gouvernement du Québec est imputée au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Conversion des devises étrangères

Les transactions de contrats à terme des denrées agricoles sont converties au taux en vigueur au moment où le revenu ou la dépense est matérialisé. Les postes de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change reliés aux transactions de contrats à terme sont imputés aux résultats de la même manière que les gains ou pertes sur contrats à terme. Les autres gains ou pertes de change qui ne sont pas reliés aux contrats à terme sont imputés à l'exercice financier au cours duquel le revenu ou la dépense se matérialise.

4. RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La méthode de répartition des frais d'administration consiste à imputer aux Fonds d'assurance et au Fonds des contrats à terme administrés par la Régie, les dépenses qui leur sont propres, et à répartir les autres dépenses en fonction des efforts investis.

	1999	1998
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	7 412 108 $	6 517 859 $
Fonds d'assurance-récolte	11 504 818	13 555 621
Fonds des contrats à terme	138 996	133 574
	19 055 922 $	20 207 054 $

Le total des frais d'administration de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Canada rembourse au gouvernement du Québec 50 % des frais d'administration du programme d'assurance récolte.

Les coûts des avantages sociaux sont défrayés à même les crédits de la Régie à l'exception des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Les cotisations envers ces régimes sont de l'ordre de 710 812 $ (1998: 751 893 $).

5. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	602 226 $	317 360 $	284 866 $	271 329 $
Développement informatique	547 684	102 907	444 777	241 119
	1 149 910 $	420 267 $	729 643 $	512 448 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 477 572 $ (1998: 672 338 $)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution du gouvernement du Québec au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles correspond au double de la cotisation régulière défrayée par les producteurs. En vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole, le gouvernement du Canada a versé des sommes à l'acquit du gouvernement du Québec, dont un montant de 86 584 355 $ (1998: 6 940 474 $) a été attribué pour le présent exercice financier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. AUTRES CONTRIBUTIONS

En vertu d'une entente intervenue entre les gouvernements du Québec et du Canada, ceux-ci ont versé chacun une aide financière de 500 001 $ (1998: 218 660 $) au Fonds d'assurance-récolte à titre de contribution au programme d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

	1999	1998
Bons du trésor, obligations et acceptations bancaires, 4,4 % à 5,6 %, échéant jusqu'au 4 juillet 2001	63 466 162 $	139 284 387 $
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	10 000 185	10 000 185
Dépôts à terme		10 000 000
Dépôts à vue, 4,75 % à 5,79 %	21 434 448	95 750 609
	31 434 633	115 750 794
	94 900 795 $	255 035 181 $

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 1999, la Régie possédait 10 578 unités de participation (1998: 10 578).

Selon les mouvements de l'encaisse, la répartition des placements temporaires s'établit comme suit:

	1999	1998
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	7 582 379 $	197 238 751 $
Fonds d'assurance-récolte	87 318 416	57 796 430
	94 900 795 $	255 035 181 $

La valeur marchande des placements temporaires s'établit comme suit:

	1999	1998
Bons du trésor, obligations et acceptations bancaires	62 815 549 $	138 230 237 $
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à participation	10 342 761	10 584 936
Dépôts à terme		10 000 000
Dépôts à vue	21 434 448	95 750 609
	31 777 209	116 335 545
	94 592 758 $	254 565 782 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

	1999	1998
Obligations et acceptations bancaires, 4,89 % à 5,1 %, échéant jusqu'au 1er décembre 2000	20 512 208 $	20 019 127 $

La valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 1999 s'établit à 20 511 532 $ (1998: 19 875 720 $).

Fonds des contrats à terme

	1999	1998
Acceptation bancaire, 4,95 %, échéant le 11 septembre 1998		3 415 685 $

La valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 1998 était de 3 424 610 $.

9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le revenu stabilisé et le prix du marché le justifie et qu'il est évident que ledit écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance concernée.

	1999	1998
Producteurs de porcelets		10 343 672 $
Producteurs de porcs		21 831 180
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	55 786 562 $	9 904 348
	55 786 562 $	42 079 200 $

10. BILLETS À PAYER

	1999	1998
Emprunts renouvelables sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,96 % à 5,04 %, échéant jusqu'au 5 novembre 1999	5 650 000 $	3 925 000 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La valeur nominale des contrats à terme des denrées agricoles au 31 mars 1999 s'élève à 30 743 045 $. La fluctuation de la valeur marchande de ces contrats a occasionné une perte non matérialisée de 186 070 $. Cette perte est incluse dans les gains nets reportés sur contrats à terme des denrées agricoles. La valeur marchande des contrats peut ne pas refléter la valeur marchande future.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ÉVENTUALITÉS

À la suite de représentations des producteurs de pommes, la Régie des assurances agricoles du Québec et la Fédération des producteurs de pommes du Québec ont convenu le 22 mars 1999 d'une entente de principe. Cette entente vise notamment à trouver une solution globale quant à l'application du règlement en assurance stabilisation des revenus agricoles. À l'heure actuelle, la Régie n'est pas en mesure d'en évaluer le dénouement et par conséquent, d'en estimer l'impact financier sur le compte de ce produit assurable.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Régie d'exercer normalement ses activités.

La Régie a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Régie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

15. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 21 octobre 1998, la Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles a été sanctionnée par l'Assemblée nationale. Plus particulièrement, cette loi précise la nature fiduciaire des fonds, les responsabilités des assurés et du Gouvernement à l'égard des sommes les constituant, de même que les pouvoirs de la Régie des assurances agricoles du Québec en sa qualité de gestionnaires de ces fonds.

À la suite de ces modifications, un nouveau mode de présentation des états financiers a été adopté afin de mieux refléter la nature fiduciaire des fonds, incluant le reclassement de certains chiffres comparatifs.

16. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables		Solde (déficitaire) au 31 mars 1998	Cotisations et contributions	Compensations	Répartition des intérêts sur placements	Solde (déficitaire) au 31 mars 1999
Veaux d'embouche		(41 234 918) $	89 643 576 $	74 891 731 $	1 095 351 $	(25 387 722) $
Bouvillons et bovins d'abattage		4 307 234	16 536 109	19 411 213	817 323	2 249 453
Veaux de lait		426 156	8 529 828	11 154 246	331 812	(1 866 450)
Veaux de grain		84 164	6 312 432	6 760 130	178 918	(184 616)
Porcelets [1]	1997	27 659 937	12 520 972	38 078 684		
	1998		29 718 404	109 811 701	1 471 497	(76 519 575)
Porcs [1]	1997	(16 207 755)	42 872 715	18 592 155		
	1998		57 091 008	201 539 214	(3 783 369)	(140 158 770)
Agneaux		388 926	9 461 555	9 074 143	315 108	1 091 446
Pommes de terre		(4 896 605)	7 734 679	(185 793)	167 195	3 191 062
Céréales, maïs-grain et soya		49 964 153	79 092 371	92 356 748	7 694 235	44 394 011
Pommes		2 241 293	140 877		137 220	2 519 390
		22 732 585 $	359 654 526 $	581 484 172 $	8 425 290 $	(190 671 771) $

[1] Les résultats afférents au secteur porcin couvre exceptionnellement vingt et un mois d'opération suite à la refonte réglementaire en assurance stabilisation de décembre 1997 ramenant la fin de l'année d'assurance de ce secteur au 31 mars.

16. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (suite)

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	1998	1er janvier 1998 au 31 décembre 1998
Bouvillons et bovins d'abattage	1998	1er janvier 1998 au 31 décembre 1998
Veaux de lait	1998	1er janvier 1998 au 31 décembre 1998
Veaux de grain	1998	1er janvier 1998 au 31 décembre 1998
Porcelets	1997	1er juillet 1997 au 30 juin 1998
	1998	1er juillet 1998 au 31 mars 1999
Porcs	1997	1er juillet 1997 au 30 juin 1998
	1998	1er juillet 1998 au 31 mars 1999
Agneaux	1998	1er janvier 1998 au 31 décembre 1998
Pommes de terre	1997	15 août 1997 au 31 juillet 1998
Céréales	1997	1er août 1997 au 31 juillet 1998
Maïs-grain	1997	1er octobre 1997 au 30 septembre 1998
Soya	1997	1er septembre 1997 au 31 août 1998
Pommes	1997	15 août 1997 au 14 août 1998

17. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

		Année d'assurance 1998			
	Solde au 31 mars 1998	Cotisations et contributions	Indemnités	Intérêts sur placements	Solde au 31 mars 1999
Système collectif	12 792 210 $	20 718 604 $	3 101 478 $	1 706 955 $	32 116 291 $
Système individuel	30 585 349	21 973 964	12 254 615	2 736 751	43 041 449
	43 377 559 $	42 692 568 $	15 356 093 $	4 443 706 $	75 157 740 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des assurances agricoles du Québec et des fonds qu'elle administre, ainsi que toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Régie maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire de l'information financière pertinente, fiable et exacte.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements la régissant, de même qu'aux diverses ententes fédérales-provinciales. La Régie doit, au moins tous les cinq ans, préparer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de cotisation pour l'assurance récolte et l'assurance stabilisation.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Luc Roy
Président et directeur général

Jean-Marc Lafrance
Vice-président aux programmes et
opérations financières

Lévis, le 24 août 1999

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de la Régie des assurances agricoles du Québec – Fonds d'administration, du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et du Fonds des contrats à terme au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de la Régie des assurances agricoles du Québec – Fonds d'administration, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et du Fonds des contrats à terme de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration de la Régie, du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et du Fonds des contrats à terme au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 24 août 1999

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
PRODUITS		
Installations sportives et touristiques:		
Droits d'entrée	4 721	4 533
Loyers	2 207	1 934
Publicité	512	305
Stationnements et vestiaires	3 384	3 816
Souvenirs	530	467
Redevances des concessionnaires	1 429	1 351
Locaux commerciaux et bureaux:		
Loyers	1 220	1 268
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 645	3 126
Travaux et services facturés à des tiers	599	749
Autres revenus	628	595
	18 875	18 144
CHARGES		
Traitements:		
Employés réguliers	8 181	8 357
Employés à l'événement	2 375	2 246
Charges sociales	1 767	1 920
Cotisations au régime de retraite	480	492
Coûts relatifs aux ruptures de contrats de travail	1 342	512
Contrats de services	3 793	3 613
Matériaux et location d'équipement	1 230	1 263
Produits aux fins de revente	276	248
Frais d'énergie	5 384	5 100
Assurances et taxes	106	209
Honoraires professionnels	266	498
Commissions, cachets et droits	482	314
Frais financiers:		
Intérêts sur la dette à court terme	161	161
Intérêts sur la dette à long terme	1 417	1 453
Papeterie, impression, télécommunications et messagerie	378	412
Publicité	1 295	1 062
Autres dépenses	551	939
Amortissement des immobilisations	3 536	4 051
Frais imputés au fonds de construction		(123)
	33 020	32 727
DÉFICIT D'EXPLOITATION	14 145	14 583
Autres éléments:		
Radiation du coût de réfection de la toiture en kevlar	1 785	
Maintien de la toiture (note 6)		1 054
	1 785	1 054
Déficit avant résultats de l'activité abandonnée et subvention du gouvernement du Québec	15 930	15 637
Résultats de l'activité abandonnée (note 4)	3 672	6 993
Déficit avant subvention du gouvernement du Québec	12 258	8 644
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	12 521	9 000
SURPLUS DE L'EXERCICE	263	356

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
SURPLUS D'OPÉRATIONS
SURPLUS RÉSERVÉS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998							1997
	Réservés							
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Plan directeur informatique Phase II	Optimisation des supports d'affichage	Total	Opérations	Total	Total
Solde au début	1 858	1 259	237	185	3 539	76	3 615	3 259
Surplus de l'exercice						263	263	356
Investis en immobilisations	(406)	(123)	(89)	(11)	(629)		(629)	
Affectation aux surplus réservés	40	280	100		420	(420)		
Virements interfonds	624	(624)						
Solde disponible pour investissement	2 116	792	248	174	3 330	(81)	3 249	3 615
Immobilisations Acquises à même les surplus	406	123	89	11	629		629	
Virements du surplus d'opérations	(102)	(33)	(2)	(1)	(138)	138		
Solde non amorti	304	90	87	10	491	138	629	
Solde à la fin	2 420	882	335	184	3 821	57	3 878	3 615

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
EXPLOITATION		
Surplus de l'exercice	263	356
Éléments hors caisse:		
Radiation du coût de réfection de la toiture	1 785	
Amortissement des immobilisations	3 732	5 474
Variations d'autres éléments d'actif et de passif	(26)	2 545
Provenance des liquidités (note 4)	5 754	8 375
FINANCEMENT		
Dû au fonds de construction	(9)	(938)
Emprunts à long terme		5 000
Remboursements d'emprunts à long terme	(3 359)	(3 525)
Provenance (utilisation) des liquidités	(3 368)	537
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(4 691)	(3 002)
Cession d'immobilisations	5 142	18
Provenance (utilisation) des liquidités	451	(2 984)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	2 837	5 928
TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 278	(3 650)
TRÉSORERIE À LA FIN	5 115	2 278
SITUATION DE LA TRÉSORERIE		
Encaisse	930	778
Placements temporaires	4 185	1 500
	5 115	2 278

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse	930	778
Placements temporaires, 5,3 % et 5,35 % (3,5 % en 1997), échéant en novembre 1998, au coût	4 185	1 500
Débiteurs	1 969	1 755
Solde de la subvention à recevoir		2 250
Stock	853	711
Frais payés d'avance	119	110
Immobilisations (note 6)	21 835	27 803
Frais de financement reportés, au coût non amorti	96	165
	29 987	35 072
PASSIF		
Comptes fournisseurs et engagements à payer	7 749	9 729
Dû au fonds de construction	2	11
Dette à long terme (note 8)	18 358	21 717
	26 109	31 457
SURPLUS		
Surplus d'opérations	57	76
Surplus réservés	3 821	3 539
	3 878	3 615
	29 987	35 072

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Tétrault
Alain Riendeau

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique et provenance des liquidités	33 820	16 828
INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(25 796)	(23 317)
Variations nettes des autres éléments d'actif et de passif	(7 903)	6 498
Utilisation des liquidités	(33 699)	(16 819)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	121	9
ENCAISSE AU DÉBUT	71	62
ENCAISSE À LA FIN	192	71

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 470 201	1 441 092
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	123 001	122 209
Contributions reçues (note 11)	(1 155 914)	(1 122 094)
	437 288	441 207
Autres éléments d'actif		
Encaisse	192	71
Débiteurs		88
Avances au fonds d'exploitation	2	11
	194	170
	437 482	441 377
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	425 594	433 594
Comptes fournisseurs et engagements à payer	3 927	614
Intérêts courus	7 961	7 169
	437 482	441 377

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Tétrault
Alain Riendeau

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

La Régie imputait jusqu'en 1997 au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Impôts fonciers

La Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissements

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent:

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Amortissements (suite)

Poutres	5 %
Équipements	8,33 %, 10 % et 20 %
Revêtement synthétique	10 %
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux et 20 %, 10 % ou 5 % pour les autres
Matériel roulant	10 % et 26,33 %

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes de cinq et six ans, jusqu'en juin 2000.

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4. ACTIVITÉ ABANDONNÉE

En octobre 1997, la Régie a adopté un plan de cession en vue de vendre le Village olympique. En avril 1998, la Régie a procédé à la vente du Village olympique. Les principaux éléments inclus aux résultats de ces exercices se détaillent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

4. ACTIVITÉ ABANDONNÉE (suite)

	1998	1997
Produits	6 134	12 878
Amortissement des immobilisations	196	469
Surplus	3 672	6 993

La valeur nette des immobilisations du fonds d'exploitation relative à l'activité abandonnée s'élevait à 5 142 000 $ en 1998 (5 186 000 $ en 1997). Les coûts de construction du Village olympique inclus au Fonds de construction s'élèvent à 122 406 000 $ en 1998 (115 711 000 $ en 1997) tels qu'ils sont présentés à la note 9.

Le produit net de la cession du Village olympique au montant de 62 056 000 $ a été versé entièrement au Fonds spécial olympique comme le prévoit la loi régissant ce fonds. Le solde des immobilisations du fonds d'exploitation relatives au Village olympique a été transféré au fonds de construction comme il a été approuvé par le gouvernement du Québec. Aucune perte n'a été constatée relativement à cette cession aux états financiers de la Régie.

Les fonds provenant des résultats de l'activité abandonnée que l'on retrouve sous la rubrique «exploitation» de l'état des mouvements de la trésorerie se détaillent comme suit:

	1998	1997
Surplus	3 672	6 993
Amortissement des immobilisations	196	469
	3 868	7 462

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires. Afin de combler la perte de revenus provenant de l'exploitation du Village olympique, lequel a été vendu au cours de l'exercice, la Régie a obtenu l'approbation d'une subvention d'équilibre budgétaire supplémentaire de 6 900 000 $ pour les exercices financiers subséquents.

6. IMMOBILISATIONS

	1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Poutres	9 106	2 866	6 240
Équipements	15 684	14 111	1 573
Revêtement synthétique	1 814	1 814	
Aménagements locatifs et spécifiques	30 815	17 005	13 810
Matériel roulant	1 606	1 394	212
Réfection de la toiture	3 166	3 166	
	62 191	40 356	21 835

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	1997		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Poutres	9 106	2 411	6 695
Équipements	16 852	14 944	1 908
Revêtement synthétique	1 814	1 527	287
Aménagements locatifs et spécifiques	34 781	19 240	15 541
Matériel roulant	1 690	1 389	301
Projets en cours	1 286		1 286
Réfection de la toiture [a]	3 166	1 381	1 785
	68 695	40 892	27 803

(a) L'amortissement relatif à la réfection de la toiture, s'élevant à 954 000 $ en 1997, était inclus dans le poste maintien de la toiture à l'état des résultats du fonds d'exploitation.

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 000 000 $ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 1999.

8. DETTE À LONG TERME

Fonds d'exploitation	1998	1997
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 7,16 %, remboursable par versements annuels de 3 358 000 $, échéant en juin 1999	3 358	6 717
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 7,25 %, échéant en septembre 2000	10 000	10 000
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 5,92 %, échéant en avril 2002	5 000	5 000
	18 358	21 717

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 358 000 $ en 1999, 10 000 000 $ en 2000 et 5 000 000 $ en 2002.

Fonds de construction	1998	1997
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec:		
77 036 000 $US, 8,052 %, échéant le 1er décembre 20003 [a]	104 753	104 753
6 %, échéant le 1er avril 1999	90 100	90 100
Montants à reporter	194 853	194 853

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds de construction (suite)	1998	1997
Montants reportés	194 853	194 853
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec (suite):		
61 000 000 $US, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,25 %, échéant le 10 mars 1999 [a]	82 948	82 948
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %, échéant le 21 février 2002	42 383	42 383
7,25 %, échéant le 1er septembre 2000	11 049	11 049
7,51 %, échéant le 27 février 2001	65 000	65 000
6 %, échéant le 1er avril 1999	11 361	11 361
5,21 %, échéant le 16 février 2000	18 000	18 000
3,91 %, échu le 29 janvier 1998		8 000
	425 594	433 594

(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élèvent à 184 409 000 $ en 1999, 29 049 000 $ en 2000, 65 000 000 $ en 2001, 42 383 000 $ en 2002 et 104 753 000 $ en 2004.

9. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	1998	1997
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 176 011	1 166 960
Coûts de construction de l'exercice:		
Nouvelle toiture	22 183	7 187
Autres travaux	231	1 864
Solde à la fin	1 198 425	1 176 011
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 214 585	1 192 171
Installations cédées		
Village olympique (note 4)		
Solde au début	115 711	101 831
Acquisition de terrains		13 952
Virement du fonds d'exploitation	5 142	
Autres	1 553	(72)
Solde à la fin	122 406	115 711
Vélodrome [a]	82 804	82 804
Biodôme [a]	50 406	50 406
	133 210	133 210
	255 616	248 921
	1 470 201	1 441 092

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1998
(en milliers de dollars)

9. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS (suite)

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 210 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 406 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

10. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	1998	1997
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	18 069	18 069
Intérêts courus sur les emprunts	7 961	7 169
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	123 001	122 209

11. CONTRIBUTIONS REÇUES

	1998	1997
Fonds spécial olympique	893 903	860 083
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 155 914	1 122 094

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1998, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 8 700 000 $. Après analyse, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble des dossiers.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date.

Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000 ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Régie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Subséquemment à la fin de l'exercice, un bris est survenu à la toile du Stade olympique entraînant l'annulation de certains événements importants qui pourrait occasionner une perte de revenu au niveau des activités de la Régie.

De plus, certaines réclamations pourraient en découler. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de ce bris.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1998 et les états des résultats, du surplus d'opérations et des surplus réservés du fonds d'exploitation et des mouvements de la trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 octobre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 17 décembre 1998 (le 25 janvier 1999 pour la note 14)

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-9, R-15.1 et R-17

FONDS DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998	1997
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET			
Cotisations au Régime	4 339 495	3 734 236	3 368 872
Moins:			
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 5)	12 127	10 500	10 471
	4 327 368	3 723 736	3 358 401
Revenus de placement net (note 6)	864 958	2 870 608	1 985 680
Autres revenus	112	460	52
	5 192 438	6 594 804	5 344 133
DIMINUTION DE L'ACTIF NET			
Rentes et prestations versées			
Rentes de retraite	3 863 849	3 674 357	3 465 108
Rentes de conjoint survivant	1 120 837	1 078 195	1 035 919
Rentes d'invalidité	479 670	464 124	442 528
Rentes d'orphelin	20 306	21 044	21 406
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 758	8 891	9 038
Prestations de décès	82 310	87 105	81 948
	5 575 730	5 333 716	5 055 947
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Solidarité sociale	5 167	5 465	5 777
	5 580 897	5 339 181	5 061 724
Frais d'administration (note 7)	73 103	70 912	71 450
	5 654 000	5 410 093	5 133 174
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME	(461 562)	1 184 711	210 959
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	16 614 969	15 430 258	15 219 299
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	16 153 407	16 614 969	15 430 258

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998	1997
REVENUS			
Revenus de droits	4 665	4 584	4 584
Revenus d'intérêts	158	94	74
Autres revenus	68	20	
	4 891	4 698	4 658
DÉPENSES			
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	3 023	3 085	3 264
Transport et communications	144	124	103
Services professionnels	23	103	125
Loyers	260	270	342
Entretien et réparation	26	40	37
Fournitures	25	17	17
Matériel et équipement	5	17	8
Autres dépenses	16	15	13
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	16	7	8
Amortissement des immobilisations attribué par le Fonds du Régime de rente du Québec	136	95	93
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	26	19	105
Amortissement des immobilisations du fonds	125	41	33
	3 825	3 833	4 148
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 066	865	510
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 260	395	(115)
SOLDE DU FONDS À LA FIN	2 326	1 260	395

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998	1997
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	10 096	6 923	3 983
DÉPENSES			
Intérêts sur billet à payer	232		
Frais d'administration (note 4)			
Traitements et avantages sociaux	5 297	3 972	2 564
Transport et communications	1 376	1 376	704
Services professionnels	124	67	168
Loyers	680	411	306
Entretien et réparations	118	187	72
Fournitures	151	63	52
Matériel et équipement	6	11	5
Autres dépenses	29	5	3
Autres frais d'intérêts	60		
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	36	18	17
Amortissement des immobilisations attribué par le Fonds du Régime de rentes du Québec	309	157	92
Amortissement des immobilisations du fonds	1 490	546	
Amortissement des frais de mise en œuvre	188	110	
	10 096	6 923	3 983

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998	1997
ACTIF			
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC			
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	16 217 792	16 872 054	15 636 809
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu du Québec	35 117		
Débiteurs	5 268	5 818	4 737
Dû par les autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec			218
Immobilisations (note 9)	14 507	11 045	9 116
	16 272 684	16 888 917	15 650 880
FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE			
Encaisse	2 358	1 859	1 141
Dû par le fonds du Régime de rente du Québec	38		
Immobilisations (note 9)	406	159	111
	2 802	2 018	1 252
FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	344	566	124
Dû par le gouvernement du Québec	221	637	
Immobilisations (note 9)	4 608	4 449	152
Frais de mise en œuvre (note 10)	643	831	941
	5 816	6 483	1 217
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE			
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	147	124	31
Immobilisations (note 9)	3 689	2 409	24
Frais de mise en œuvre (note 10)	2 028	2 028	245
	5 864	4 561	300

Pour le Conseil d'administration,
Guy Morneau, président-directeur général
Jacques Fortin, vice-président du Conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

BILAN DES FONDS (suite)
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998	1997
PASSIF ET SOLDE DES FONDS			
Chèques en circulation moins l'encaisse	33 142	32 325	22 778
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	45 400	189 804	117 422
Créditeurs	29 968	26 514	37 299
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu du Québec		15 838	33 885
Dû aux autres fonds administrés par la Régie des rentes du Québec	529	383	
Provision pour congés de maladie et vacances	10 238	9 084	9 238
	119 277	273 948	220 622
Solde du fonds – Actif net du Régime (note 2)	16 153 407	16 614 969	15 430 258
	16 272 684	16 888 917	15 650 880
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		307	373
Provision pour congés de maladie et vacances	476	451	484
	476	758	857
Solde du fonds	2 326	1 260	395
	2 802	2 018	1 252
Dû au gouvernement du Québec			17
Provision pour congés de maladie et vacances	286	224	
Billet à payer (note 11)	5 530	6 259	1 200
	5 816	6 483	1 217
Billet à payer (note 11)	5 864	4 561	300

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE

La Régie a été instituée en juillet 1965 par la loi intitulée Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle administre la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17). L'administration de la Loi sur les prestations familiales (1997, chapitre 57) relève également d'elle. De plus, en 1997, le Gouvernement lui a confié la responsabilité de la mise en oeuvre et de l'administration du régime d'assurance parentale.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs devront se référer à la loi applicable selon le cas.

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC:

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire qui a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes qu'ils ont à charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

L'actif net du fonds du Régime de rentes représente les fonds accumulés pour le paiement des rentes et prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 1999, l'actif net du Régime est de 16,1 milliards de dollars (1998: 16,6 milliards de dollars, 1997: 15,4 milliards de dollars), soit 2,9 fois le montant des rentes et prestations versées au cours de l'exercice 1998-1999.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 1997, en tenant compte du taux de cotisation de 7 % en 1999, et des augmentations successives prévues à la Loi, de 0,8 %, 0,8 %, 0,8 % et 0,5 % pour atteindre un taux permanent de 9,9 % en 2003, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser le ministère de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2050. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine sera effectuée en date du 31 décembre 2000.

Rentes de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté de 1/2 % par mois, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. La rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 751,67 $ au 31 mars 1999.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et des gains et cotisations de le personne décédée. La rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 681,47 $ au 31 mars 1999.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains et les cotisations de la personne invalide. La rente mensuelle maximale payable est de 903,52 $ au 31 mars 1999.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite):

Rente d'orphelin et d'enfant d'invalide

Au 31 mars 1999, les rentes d'orphelin et d'enfant d'invalide sont de 54,40 $ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants à charge de l'individu décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Au 31 mars 1999, le montant de la prestation est de 2 500 $ pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 1999 a été de 0,9 %.

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE:

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à ces lois. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les cotisations versées par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DE PRESTATIONS FAMILIALES:

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales. La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de l'émission des paiements à celle-ci.

La prestation familiale est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant varie selon le type de famille (monoparentale ou biparentale), le nombre d'enfants admissibles ainsi que le revenu familial de l'année précédente. Une allocation est également versée pour les enfants handicapés admissibles. Au 31 mars 1999, cette allocation est de 119,22 $ par mois.

La Loi sur les allocations d'aide aux familles prévoyait le versement d'une allocation à la naissance. Cette dernière est maintenue pour les enfants nés avant le 1er octobre 1997.

IV) RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE:

Le régime d'assurance parentale s'inscrit dans la politique familiale du gouvernement du Québec. Ce régime vise à soutenir les parents dans les soins qu'ils apportent aux nouveaux-nés ou aux enfants adoptés, en créant de meilleures conditions d'accès aux congés de maternité ainsi qu'aux congés parentaux et en indemnisant plus généreusement ces congés. Ce régime n'est pas encore en vigueur.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction de la Régie selon une méthode modifiée de la comptabilité d'exercice, méthode qui comporte des éléments de comptabilité de caisse et d'exercice, comme en font foi les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le développement de systèmes informatiques est constitué des coûts directs de main-d'oeuvre capitalisés et d'autres coûts directs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Ameublement et équipement de bureau	20 %
Équipement et logiciels informatiques	20 % et 33 1/3 %
Matériel roulant	33 1/3 %
Ordinateur	33 1/3 %
Équipement de bureautique	20 %
Développement de systèmes informatiques	20 % et 25 %

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Les cotisations au Régime comprennent les cotisations attribuées par le ministère du Revenu du Québec au cours de l'exercice. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Le cas échéant, les corrections sont inscrites aux cotisations de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Revenus de placement net

Les intérêts versés sur les rentes et les prestations en vertu des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec sont comptabilisés lors de leur paiement.

Les autres frais financiers et les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Rentes et prestations versées

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors de leur paiement.

Remboursement de prestations d'aide sociale

Le remboursement de prestations d'aide sociale est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

AUTRES FONDS

Revenus

Les revenus que le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite tire de la perception des droits et des pénalités sont comptabilisés lors de leur encaissement. Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus du fonds pour l'administration de programmes d'aide aux familles sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de mise en oeuvre

Les frais inhérents à la mise en oeuvre du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale comprennent, en plus des coûts directs, les intérêts ainsi qu'une quote-part des frais généraux et administratifs. Les frais de mise en oeuvre sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans, à compter de la date de début des activités du programme correspondant.

4. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES

Avant 1998-1999, le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes était établi selon le processus du coût marginal.

Le processus du coût marginal consistait à distinguer les dépenses que la Régie n'aurait pas eu à engager si elle avait administré uniquement le fonds du Régime de rentes du Québec, puis à répartir ces dépenses entre les autres fonds qu'elle administre dans la mesure des efforts qu'elle prévoyait consacrer à chacun.

À partir de 1998-1999 débute l'application d'un nouveau processus d'imputation des frais d'administration. Ce nouveau processus consiste à imputer à chaque fonds administré par la Régie, les dépenses directes qui lui sont propres, et à répartir les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a prévu consacrer à chaque fonds.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Le ministère du Revenu du Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, le ministère facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Depuis le 1er avril 1997, ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement encourues par le ministère du Revenu du Québec. Cette évaluation des coûts réels sera mise à jour pour l'exercice 2000-2001 et à tous les cinq ans par la suite. Entre deux évaluations, les frais seront indexés en fonction de différents indices.

	1999	1998	1997
Frais d'administration	14 326	14 100	14 060
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec	8 316	7 200	7 180
Revenus d'intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir	(3 580)	(3 100)	(3 092)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	12 127	10 500	10 471
	31 189	28 700	28 619

6. REVENUS DE PLACEMENT NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	1999	1998	1997
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Revenus sur dépôts à participation	697 125	705 575	793 811
Intérêts sur dépôts à vue	6 653	1 985	4 604
	703 778	707 560	798 415
Revenus d'intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	6 859	5 826	5 041
Revenus d'intérêts gagnés par le ministère du Revenu du Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 5)	3 580	3 100	3 092
Montants à reporter	714 217	716 486	806 548

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

	1999	1998	1997
Montants reportés	714 217	716 486	806 548
Intérêts sur emprunts bancaires	(135)	(79)	(75)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôts et placement du Québec	(714)	(1 989)	(631)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 339)	(1 744)	(1 897)
Intérêts supportés par le ministère du Revenu du Québec (note 5)	(8 316)	(7 200)	(7 180)
	703 713	705 474	796 765
Modification de la valeur marchande des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Variation de la valeur marchande des dépôts à participation	(429 634)	1 745 506	515 615
Gains nets sur vente de placements	590 879	419 628	673 300
	161 245	2 165 134	1 188 915
	864 958	2 870 608	1 985 680

7. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	1999	1998	1997
Traitements et avantages sociaux	35 390	33 670	36 761
Transport et communications	4 247	5 337	3 858
Services professionnels	4 988	3 927	3 260
Loyers	3 695	3 839	3 942
Entretien et réparations	992	904	1 081
Fournitures	475	553	481
Matériel et équipement	89	337	245
Autres dépenses	424	475	407
	50 300	49 042	50 035
Frais pour la perception des cotisations par le ministère du Revenu du Québec (note 5)	14 326	14 100	14 060
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 269	1 444	1 455
Frais d'administration facturés par la Société immobilière du Québec	219	245	242
Trop-payé de rentes et prestations	883	506	715
Créances irrécouvrables	117	159	263
Amortissement des immobilisations	5 989	5 416	4 680
	73 103	70 912	71 450

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

8. SOMMES DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998	1997
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec			
Dépôts à participation	16 153 807	16 771 904	15 554 995
Revenus de placement à recevoir	63 985	100 150	81 814
	16 217 792	16 872 054	15 636 809

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois. Au 31 mars 1999, la Régie possédait 16 521 214 unités de participation (1998: 16 760 914, 1997: 17 433 220).

Coût d'acquisition des unités	12 989 710	13 178 173	13 706 770

9. IMMOBILISATIONS

	1999			1998	1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec					
Ameublement et équipement de bureau	3 624	3 090	534	311	259
Équipement et logiciels informatiques	11 390	9 174	2 216	1 729	1 156
Matériel roulant	56	48	8	26	21
Ordinateur	1 959	1 867	92	156	
Équipement de bureautique	9 636	5 881	3 755	2 471	818
Améliorations locatives	1 651	1 387	264	323	387
Développement de systèmes informatiques	36 228	28 590	7 638	6 029	6 475
	64 544	50 037	14 507	11 045	9 116
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite					
Développement de systèmes informatiques	625	219	406	159	111

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	1999			1998	1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales					
Ameublement et équipement de bureau	55	24	31	43	
Équipement de bureautique	174	69	105	139	152
Développement de systèmes informatiques	6 415	1 943	4 472	4 267	
	6 644	2 036	4 608	4 449	152
Fonds du régime d'assurance parentale					
Ameublement et équipement de bureau	46		46	46	
Équipement de bureautique	50		50	50	24
Développement de systèmes informatiques	3 593		3 593	2 313	
	3 689		3 689	2 409	24

Les acquisitions et les coûts nets des dispositions de l'exercice sont:

	Acquisitions	Dispositions
Fonds du Régime de rentes du Québec	9 961	65
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	372	
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	1 649	
Fonds du régime d'assurance parentale	1 280	

10. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	1999			1998	1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	Net
Fonds pour l'administration du Régime de prestations familiales	941	298	643	831	941
Fonds du régime d'assurance parentale	2 028		2 028	2 028	245

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

11. BILLET À PAYER

Emprunt renouvelable sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec à 4,84 %, échéant le 3 mai 1999. Cet emprunt est contracté dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement des systèmes du programme de prestations familiales et du régime d'assurance parentale, la Régie agissant à titre de mandataire du Gouvernement.

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre de la Famille et de l'Enfance est autorisée par le Gouvernement, après s'être assurée que les fonds concernés ne peuvent légalement s'acquitter de leurs obligations, à verser à la Régie les sommes requises.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit pour le fonds pour l'administration de programmes d'aide aux familles:

2000	1 967 710 $
2001	1 816 992
2002	87 285
2003	349 140
2004	349 140

En ce qui concerne la partie du billet à payer contracté pour le régime d'assurance parentale, aucune modalité de remboursement n'a encore été établie étant donné que la date d'entrée en vigueur de ce régime n'est pas encore fixée. Les remboursements seront faits à partir de cette date.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations défrayées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 055 231 $ (1998: 1 953 327 $, 1997: 1 909 403 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème à tous les organismes et entreprises parce que certains systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les répercussions de ce problème pourront se faire sentir le 1er janvier 2000, ou avant ou après cette date, et pourraient aller, si l'on n'y remédie pas, d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes.

La Régie des rentes est actuellement à compléter les tests de conformité de ses équipements et systèmes informatiques afin de s'assurer de même que ses clients, fournisseurs et partenaires, que les activités de l'organisme ne seront pas perturbées lors du passage à l'an 2000.

Malgré le fait que la Régie ait consacré des efforts importants pour prévoir et corriger les problèmes pouvant survenir lors du passage à l'an 2000, il n'est pas possible, compte tenu de la nature de ce risque, d'être certain que tous les aspects de ce problème qui ont une incidence sur les activiés de la Régie, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs et d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds du Régime de rentes du Québec, du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite, du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales et du fonds du régime d'assurance parentale de la Régie de rentes du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec, l'état des revenus et des dépenses et du solde du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et l'état des revenus et dépenses du fonds pour l'administration du régime de prestations familiales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 1999, ainsi que l'évolution de l'actif net du Fonds du Régime de rentes et les revenus et dépenses des autres fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 13 mai 1999

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
REVENUS		
Intérêts	223	663
Frais de gestion de la coentreprise		15
	223	678
DÉPENSES		
Intérêts sur les dus à l'actionnaire et les dettes garanties	725	3 857
Frais d'administration	109	61
	834	3 918
Perte avant activités abandonnées	(611)	(3 240)
Quote-part du bénéfice net de la coentreprise abandonnée		1 781
Frais relatifs aux autres activités abandonnées		(184)
Bénéfice net des activités abandonnées		1 597
PERTE NETTE	(611)	(1 643)
DÉFICIT AU DÉBUT	(691 665)	(690 022)
DÉFICIT À LA FIN	(692 276)	(691 665)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
EXPLOITATION		
Perte avant activités abandonnées	(611)	(3 240)
Élément hors caisse:		
Variations d'éléments d'actif et de passif (note 2)	30	(759)
Utilisation des liquidités des activités maintenues	(581)	(3 999)
FINANCEMENT		
Dus à l'actionnaire	(12 005)	738
Dettes garanties par l'actionnaire	(8 922)	(28 914)
Surplus d'apport	20 000	20 000
Utilisation des liquidités des activités maintenues	(927)	(8 176)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Bénéfice net des activités abandonnées		1 597
Éléments hors caisse:		
Diminution des taxes et intérêts à recevoir		38
Diminution des frais courus		(82)
Encaissement des placements temporaires en fidéicommis		2 016
Encaissement du billet à recevoir		4 496
Provenance des liquidités des activités abandonnées		8 065
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(1 508)	(4 110)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 441	6 551
TRÉSORERIE À LA FIN	933	2 441
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	71	47
Placements temporaires	862	2 394
	933	2 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SIDBEC

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse	71	47
Placements temporaires, au coût équivalent à la valeur du marché	862	2 394
Taxes et intérêts à recevoir	18	94
	951	2 535
PASSIF		
Frais courus	229	75
Fonds en fidéicommis		200
Dus à l'actionnaire (note 3)	36	12 041
Dette garanties par l'actionnaire (note 4)	7 068	15 990
	7 333	28 306
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 5)	645 894	645 894
Surplus d'apport (note 6)	40 000	20 000
Déficit	(692 276)	(691 665)
	(6 382)	(25 771)
	951	2 535

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Charles E. Beaulieu, administrateur
Robert Després, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, gère les actifs et passifs résultant de l'abandon de ses activités en 1994. La Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial.

2. VARIATIONS DES AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF

	1998	1997
Taxes et intérêts à recevoir	76	(19)
Frais courus	154	(940)
Fonds en fidéicommis	(200)	200
	30	(759)

3. DUS À L'ACTIONNAIRE

	1998	1997
Obligation à escompte, échéant le 31 mars 1998, d'une valeur nominale de 12 193 000 $ et d'une valeur escomptée au taux de 7,82 %		11 961
Frais de garantie des dettes, échéant le 31 mars 1999	36	80
	36	12 041

4. DETTES GARANTIES PAR L'ACTIONNAIRE

Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:

	1998	1997
Emprunt, 5,247 %, échéant le 31 mars 1999	2 008	
Emprunt, 5,256 %, échéant le 31 mars 1999	5 060	
Emprunts, taux flottants, échéant le 13 février 2003		15 990
	7 068	15 990

5. CAPITAL-ACTIONS

	1998	1997
Autorisé 80 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé 64 589 398 actions	645 894	645 894

6. SURPLUS D'APPORT

La Société a reçu une somme de 20 000 000 $ de l'actionnaire afin qu'elle puisse faire face à ses obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

7. ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de la convention de vente des actions d'une filiale cédée datée du 22 juillet 1994, la Société s'est engagée à rembourser à l'acheteur des coûts environnementaux jusqu'à concurrence de 45 000 000 $ dans le cas de situations qui étaient inconnues au 17 août 1994 et qui surviendraient avant le 17 août 1999, selon certaines conditions prévues à ladite convention.

De plus, la Société s'est engagée à rembourser à l'acheteur de la filiale cédée tout montant qu'un fournisseur de la filiale pourrait réclamer en réduction de la subvention de 11 250 000 $ que le fournisseur avait versée à la filiale le 17 août 1994.

Enfin, le 26 janvier 1999, le courtier qui a vendu les actions de la filiale Sidbec-Dosco Inc. en août 1994 a informé la Société que les cotiseurs du Canada de la taxe sur les produits et services n'étaient pas d'accord à ce que les frais payés au courtier aient été exemptés de la taxe sur les produits et services.

Le gouvernement du Canada pourrait réclamer jusqu'à 650 000 $ en taxe sur les produits et services, pénalités et intérêts. De l'avis de la direction, le courtier était justifié de ne pas facturer de taxe sur les produits et services sur les honoraires facturés sur la vente des actions de Sidbec-Dosco Inc. et, par conséquent, la Société ne risque pas d'avoir à débourser de sommes relatives à la réclamation auprès du courtier.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Sidbec

Nous avons vérifié le bilan de la Société Sidbec au 31 décembre 1998 et les états des résultats et déficit et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Montréal, le 31 mars 1999

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

SOMMAIRE DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
Revenus	21 441 664 $	19 005 808 $
Dépenses	21 067 661	18 739 222
Bénéfice avant amortissement des immobilisations	374 003	266 586
Amortissement des immobilisations	420 553	462 635
Perte nette	(46 550) $	(196 049) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
Activités du siège social		
Revenus	80 295 $	79 401 $
Dépenses	1 310 667	1 198 638
	(1 230 372)	(1 119 237)
Activités de services		
Revenus	14 280 612	12 701 751
Dépenses	13 288 335	11 809 104
	992 277	892 647
Activités de développement et d'investissement		
Revenus	99 951	308 697
Dépenses	361 002	563 319
	(261 051)	(254 622)
Activités immobilières, hôtelières et pétrolières		
Revenus	4 516 767	4 979 948
Dépenses	4 136 118	4 697 464
	380 649	282 484
Activités spéciales		
Revenus	2 464 039	936 011
Dépenses	2 392 092	933 332
	71 947	2 679
Perte nette	(46 550) $	(196 049) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
Solde au début	(61 078 121) $	(60 882 072) $
Perte nette	(46 550)	(196 049)
Solde à la fin	(61 124 671) $	(61 078 121) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
EXPLOITATION		
Perte nette	(46 550) $	(196 049) $
Éléments hors caisse:		
Provision pour perte sur placement	19 000	
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	3 736	(55 323)
Amortissement des immobilisations	420 553	462 635
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(223 982)	(1 819 296)
Provenance (utilisation) des liquidités	172 757	(1 608 033)
FINANCEMENT		
Remboursements d'un emprunt et utilisation des liquidités		(386 210)
INVESTISSEMENT		
Avances au gouvernement du Québec		468 119
Placements	(842 565)	(21 000)
Encaissements sur l'investissement net dans un contrat de location – financement		329 817
Achats d'immobilisations	(281 413)	(369 969)
Cession d'immobilisations	384	78 772
Contributions aux immobilisations – Hydro-Québec	82 864	244 519
Provenance (utilisation) des liquidités	(1 040 730)	730 258
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(867 973)	(1 263 985)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(138 402)	1 125 583
TRÉSORERIE À LA FIN	(1 006 375) $	(138 402) $
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Découvert bancaire	(470 375) $	(138 402) $
Emprunt bancaire	(536 000)	
	(1 006 375) $	(138 402) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 5)	5 200 553 $	5 786 739 $
Stock (note 6)	123 684	131 444
Frais payés d'avance	47 433	48 798
	5 371 670	5 966 981
Avances au gouvernement du Québec, sans intérêt	12 707	12 707
Placements (note 7)	1 690 550	866 985
Immobilisations (note 8)	1 827 119	2 053 243
	8 902 046 $	8 899 916 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	470 375 $	138 402 $
Emprunt bancaire (note 9)	536 000	
Comptes fournisseurs et frais courus	3 340 698	4 178 018
Retenues sur contrats	546 664	528 637
	4 893 737	4 845 057
Dette à long terme (note 10)	830 480	830 480
	5 724 217	5 675 537
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 12)	(61 124 671)	(61 078 121)
	3 177 829	3 224 379
	8 902 046 $	8 899 916 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,
Michel Garon, administrateur
Gérald Lemoyne, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1998

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q., c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La SDBJ a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

Les états financiers sont destinés au Ministre des Finances, à l'Assemblée nationale du Québec et à toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

La SDBJ comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activités qui comprennent, entre autres, les éléments suivants:

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Dépenses d'intérêts
- Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
- Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général

Activités de services

- Gérance d'infrastructures de transport

Activités de développement et d'investissement

- Gestion de titres miniers
- Gestion de placements
- Recouvrement de certaines dépenses
- Gain sur la cession de placements reliés aux options d'achat d'actions octroyées à des officiers de la SDBJ
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
- Projets de développement économique
- Dépenses reliées à la division du développement économique et investissement

Activités immobilières, hôtelières et pétrolières

- Exploitation d'immeubles
- Exploitation de l'auberge Radisson
- Exploitation du relais routier au km 381

Activités spéciales

- Réfections à l'aéroport de La Grande Rivière
- Règlements de litiges

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, moins une réduction de valeur s'il y a une baisse de valeur jugée durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues de tierces parties et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes:

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie, équipement et infrastructures	5 ans
Véhicules	3 ans

Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de la Baie James, agglomération de Radisson, au coût total de 407 778 198 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 98 % des coûts nets de construction, soit 400 160 243 $ et 100 % des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, une dévaluation de 7 526 955 $ a été comptabilisée afin de refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que des aéroports La Grande Rivière et de Fontanges sont assumés par Hydro-Québec.

Impôts sur le revenu

Étant une société d'État, la SDBJ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	1998	1997
Salaires et avantages sociaux	2 724 848 $	3 021 775 $
Revenu de location d'immeubles	1 587 070	1 630 563
Amortissement des immobilisations	420 553	462 635
Intérêts sur la dette à long terme	38 160	37 769
Intérêts et frais bancaires	5 023	2 805
Revenu de financement provenant de l'investissement net dans un contrat de location financement		11 395

4. VARIATIONS D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

	1998	1997
Débiteurs	586 186 $	(2 817 568) $
Stocks	7 760	(2 273)
Frais payés d'avance	1 365	(4 221)
Comptes fournisseurs et frais courus	(837 320)	834 224
Retenues sur contrats	18 027	170 542
	(223 982) $	(1 819 296) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

5. DÉBITEURS

	1998	1997
Comptes clients:		
Hydro-Québec	2 113 817 $	2 895 762 $
Ministère des Transports du Québec	629 160	1 363 198
Transport Canada – Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	1 854 073	691 296
Municipalité de la Baie James	14 849	39 598
Société d'énergie de la Baie James		4 433
Autres	332 633	506 409
	4 944 532	5 500 696
Provision pour créances douteuses	7 562	80 478
	4 936 970	5 420 218
Taxes de vente	263 583	366 521
	5 200 553 $	5 786 739 $

6. STOCK

	1998	1997
Produits pétroliers	84 183 $	94 731 $
Autres	39 501	36 713
	123 684 $	131 444 $

7. PLACEMENTS

	1998	1997
Actions de sociétés publiques:		
2 215 430 actions catégorie «A» (1 486 196 actions en 1997) de Ressources MSV Inc., participation de 6,5 % (4,4 % en 1997)	1 043 863 $	800 299 $
148 619 actions ordinaires (aucune en 1997) de Arca Explorations Inc.	1	
26 110 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc.	15 786	15 786
6 667 actions ordinaires de Exploration Boréale Inc.	2 400	2 400
94 231 actions ordinaires de Ressources Murgor Inc.	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis Inc.	5 000	24 000
	1 091 550	866 985
Avances à Ressources MSV Inc, 8 % (note 15)	599 000	
	1 690 550 $	866 985 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

7. PLACEMENTS (suite)

La valeur marchande des placements en date du bilan est la suivante:

	1998	1997
Ressources MSV Inc.	265 852 $	297 239 $
Arca Explorations Inc.	18 577	
Les Ressources Campbell Inc.	9 400	14 099
Exploration Boréale Inc.	1 600	2 533
Ressources Murgor Inc.	14 135	40 519
Ressources Unifiées Oasis Inc.	5 000	7 000
	314 564	361 390
Avances à Ressources MSV Inc. (note 15)	599 000	
	913 564 $	361 390 $

Un officier de la SDBJ s'est vu octroyer des options d'achat d'actions de Ressources Campbell Inc. Il a déclaré ces options à la SDBJ et s'est engagé à ce que tout profit en découlant soit remis à celle-ci. Les options sont les suivantes:

Nombre	Prix d'achat par action	Date d'échéance	Valeur marchande de l'action au 31 décembre 1998
100 000 actions ordinaires	0,57 $	août 1999	0,36 $
100 000 actions ordinaires	1,30	décembre 2000	0,36
100 000 actions ordinaires	1,48	août 2001	0,36

8. IMMOBILISATIONS

	1998			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	69 497 $			69 497 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location [2]	5 832 516	745 688	3 648 078 $	1 438 750
Maisons modulaires	1 106 781	639 554	359 286	107 941
Mobilier et agencements	1 967 836	641 238	1 178 980	147 618
Machinerie et équipement	2 072 963	1 765 527	281 245	26 191
Véhicules	2 507 575	2 322 921	165 732	18 922
Infrastructures	91 000		72 800	18 200
	20 243 742 $	12 710 502 $	5 706 121 $	1 827 119 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

8. IMMOBILISATIONS (suite)

	1997			
	Coût	Contributions [1]	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	73 617 $			73 617 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location [2]	5 690 908	751 153	3 383 165 $	1 556 590
Maisons modulaires	1 199 195	731 969	326 213	141 013
Mobilier et agencements	1 916 416	641 238	1 119 229	155 949
Machinerie et équipement	2 063 044	1 755 608	263 066	44 370
Véhicules	2 660 822	2 366 668	248 850	45 304
Infrastructures	91 000		54 600	36 400
	20 290 576 $	12 842 210 $	5 395 123 $	2 053 243 $

(1) Les contributions reçues de la SEBJ, d'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James sont comptabilisées en réduction des immobilisations. De même, la SDBJ a comptabilisé un montant de 3 000 000 $ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru pour cette dernière.

(2) La partie louée des immeubles et des améliorations aux immeubles détenus aux fins de location représente environ 45 % du coût total de ce poste.

9. EMPRUNT BANCAIRE

La SDBJ bénéficie d'un emprunt bancaire autorisé dont le montant est de 3 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 1999. Au 31 décembre 1998, le taux d'intérêt est de 6,75 % (4,75 % en 1997).

10. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Dû au fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,62 %, remboursable en février 2000	800 000 $	800 000 $
Emprunt bancaire, sans intérêt et sans modalités de remboursement, relié au projet «Construction de la route du Nord»	30 480	30 480
	830 480 $	830 480 $

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 800 000 $ en 2000.

11. CAPITAL-ACTIONS

	1998	1997
Autorisé 10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé 6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoit le paiement à la SDBJ, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans à compter de la date de constitution de la Société, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement émises et payées. Cependant, le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

12. DÉFICIT

Le déficit de la SDBJ est de 61 124 671 $ au 31 décembre 1998 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'exploitation cumulé depuis la création de la SDBJ est de 7 784 863 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Radiation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine Inc.	19 330 886
Fer Albanel Limitée	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers à la suite de l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projets d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
	68 909 534
Bénéfice d'exploitation cumulé de la SDBJ	7 784 863
	61 124 671 $

13. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

La SDBJ a gagné des revenus auprès de différents ministères du gouvernement du Québec et de Hydro-Québec. Ces montants sont inscrits dans les activités de services et sont les suivants:

	1998	1997
Gouvernement du Québec	1 931 645 $	1 652 061 $
Hydro-Québec	10 904 576	9 989 128

13. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS (suite)

La SDBJ a également payé 38 160 $ (37 769 $ en 1997) d'intérêts sur le dû au fonds de financement du gouvernement du Québec.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

14. ÉVENTUALITÉS

La SDBJ, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois, est l'objet de certaines poursuites basées sur son application et par des dissidents à cette convention qui demandent l'annulation de celle-ci. La Société est également l'objet de certaines poursuites conjointes avec Hydro-Québec, la Société d'Énergie de la Baie James, les gouvernements du Québec et du Canada et plusieurs sociétés oeuvrant dans le domaine forestier concernant des dommages subis suite à la construction des barrages de la Baie James et/ou relativement à la coupe de bois dans le Grand Nord Québécois.

Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV Inc. (MSV), la SDBJ et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fût évaluée à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils et un fonds de restauration a été constitué pour ce faire. Westminer et MSV y ont versé ce montant. L'entente prévoit également que la SDBJ pourrait être tenue de contribuer pour 50 % de tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus résultant de la fermeture du fonds de restauration faisant suite à la fermeture des mines Copper Rand et Portage, ceci une fois tous les travaux de restauration effectués. En contrepartie, MSV convient de verser à la SDBJ une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée. Une redevance additionnelle 0,25 $ la tonne usinée est prévue si la valeur nette (NSR) par tonne de minerai est supérieure à 70 $ la tonne. Les sommes relatives au fonds environnemental sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. La valeur du fonds est de 6 280 539 $ au 31 décembre 1998.

15. ENGAGEMENTS

La SDBJ est engagée, d'après un bail échéant le 30 juin 2000 à verser une somme totale de 64 687 $ pour un local. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 43 125 $ en 1999 et à 21 562 $ en 2000.

La SDBJ s'est engagée à investir un montant de 2 200 000 $ dans Ressources MSV Inc. Cet investissement devrait prendre la forme d'une débenture, porter intérêt au taux de 8 % et être convertible en actions ordinaires à certaines conditions. Au cours de l'exercice, la SDBJ a déboursé 599 000 $ (note 7) et le solde devrait être déboursé en 1999. De plus, des options d'achat d'actions portant sur 628 571 actions au prix d'achat 0,35 $ par action pour une durée de 5 ans devraient être émises en faveur de la SDBJ.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la SDBJ plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

16. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 1997, la SDBJ a signé une entente avec Transport Canada en vertu du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 2 880 086 $ aux fins de réfection de l'aéroport La Grande Rivière.

Cette entente prévoit, notamment, que la SDBJ s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de dix ans échéant en 2007 et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant égal au montant reçu multiplié par une fraction dont le numérateur sera le nombre de mois à écouler entre la date de défaut et la date de fin de la période de dix ans et le dénominateur sera de 120.

Au cours de l'exercice, un montant de 1 938 387 $ (936 011 $ en 1997) provenant de ce programme a été inscrit aux revenus des activités spéciales pour un montant cumulatif de 2 874 398 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1998

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si elles n'y remédient pas, pourraient nuire à leur capacité d'exercer normalement leurs activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1998 et les états du sommaire des résultats, des résultats, du déficit et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) nous déclarons, qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 18 février 1999

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
L.R.Q., c. S-10.002

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	34 835 224 $	28 102 766 $
Intérêts sur placements et sur prêts	2 001 344	1 732 724
Retours sur investissements et remboursements d'aides en vertu des programmes d'aide financière	798 700	525 689
Honoraires de garanties	917 093	815 464
Honoraires de certification	800 248	700 484
Fonds du patrimoine immobilier (note 4):		
Loyers et autres	970 624	890 825
Intérêts sur placements à court terme	34 139	41 094
Autres revenus	270 296	224 627
	40 627 668	33 033 673
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière:		
Cinéma et production télévisuelle	12 487 101	10 318 495
Soutien aux entreprises culturelles	14 664 938	10 396 041
Affaires internationales	3 085 181	2 598 921
Provision pour pertes (note 5)	1 182 553	817 039
Frais d'administration – SODEC (note 6)	5 823 608	5 271 592
Fonds du patrimoine immobilier (note 4):		
Frais d'exploitation	1 529 131	1 481 755
Frais d'administration	395 036	360 804
Intérêts sur dette à long terme	710 048	742 323
	39 877 596	31 986 970
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	750 072	1 046 703
EXCÉDENT AU DÉBUT	20 443 691	19 396 988
EXCÉDENT À LA FIN	21 193 763 $	20 443 691 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Prêts (note 7)	13 258 196 $	14 100 497 $
Encaisse	1 679 078	556 761
Placements temporaires (note 8)	19 581 516	13 289 801
Débiteurs et intérêts courus	555 269	1 314 524
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 855 024	371 162
Frais payés d'avance	269 529	180 238
Placements dans des sociétés en commandite (note 9)	9 000 045	5 000 000
Immobilisations (note 10)	12 544 146	8 514 172
	59 742 803 $	43 327 155 $
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 11)	2 956 000 $	
Créditeurs et frais courus	1 957 957	927 028 $
Dû au gouvernement du Québec		325 021
Intérêts courus sur dette à long terme	355 024	371 162
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	9 211 905	5 959 321
Provision pour pertes sur garanties d'emprunt (note 5)	548 575	594 952
Revenus reportés (note 12)	6 295 387	1 892 052
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 13)	9 000 000	5 000 000
Dette à long terme (note 14)	7 474 192	7 813 928
	37 799 040	22 883 464
AVOIR		
Surplus d'apport (note 15)	750 000	
Excédent	21 193 763	20 443 691
	21 943 763	20 443 691
	59 742 803 $	43 327 155 $

ENGAGEMENTS (note 18)
ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Lampron
Gaétan Morency

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	750 072 $	1 046 703 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Provision pour pertes	1 182 553	817 039
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	126 254	81 554
Créances irrécouvrables	2 624	7 347
Amortissement des immobilisations	554 155	518 442
Perte sur disposition d'immobilisations	33 541	30 312
	2 649 199	2 501 397
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	6 402 913	2 422 445
Liquidités provenant des activités d'exploitation	9 052 112	4 923 842
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(14 366 550)	(16 531 862)
Restaurations – patrimoine immobilier	(3 789 568)	(629 731)
Acquisitions d'autres immobilisations	(829 265)	(524 355)
Placements dans des sociétés en commandite	(4 000 045)	
Remboursements de prêts	13 979 921	17 268 394
Produit de disposition des immobilisations	1 163	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(9 004 344)	(417 554)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance à long terme du gouvernement du Québec	4 000 000	
Remboursement de dette à long terme	(339 736)	(339 736)
Surplus d'apport	750 000	
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	4 410 264	(339 736)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	4 458 032	4 166 552
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	13 846 562	9 680 010
LIQUIDITÉS À LA FIN	18 304 594 $	13 846 562 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements temporaires, moins l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). La Société a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du Gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société peut également, avec l'autorisation du Gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds du patrimoine immobilier.

Prêts

Les prêts sont inscrits à la valeur d'acquisition.

La Société cesse de comptabiliser les intérêts sur les prêts aux clients dont l'insolvabilité à court terme semble probable.

Lorsque la Société renonce à de l'intérêt ou à du capital sur un prêt, elle inscrit cet actif à la valeur actualisée des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions. La réduction de valeur comptable apparaît alors à titre de dépense de provision pour pertes.

La Société effectue une radiation dès qu'elle constate que l'entreprise est en liquidation ou que son redressement est improbable.

Le montant de cette radiation correspond alors au solde de l'intervention financière ajusté de la valeur de liquidation des sûretés.

Garanties d'emprunt

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société.

Les déboursements de garantie sont comptabilisés lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par le prêteur et l'actif en résultant est alors comptabilisé dans les états financiers de la Société.

Provision pour pertes

La provision pour pertes est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés de perception et pour chaque prêt résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises, la perte anticipée.

Pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises, la provision pour pertes est établie en appliquant un taux basé sur l'expérience des pertes encourues.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et taux suivants:

	Méthodes	Taux
Restaurations	Linéaire	4 %
Réparations majeures	Linéaire	10 %
Mobilier de bureau	Linéaire	10 %
Équipement	Linéaire	20 %
Matériel informatique	Dégressif	33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Les oeuvres d'art ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses y afférentes.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables est comptabilisée aux dépenses.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des retours sur les investissements et des remboursements d'aides en vertu de programmes d'aide financière qui sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Subventions octroyées:		
Programmes d'aide financière:		
Cinéma et production télévisuelle	15 358 100 $	10 258 100 $
Soutien aux entreprises culturelles	14 714 700	9 964 700
Affaires internationales	3 741 000	2 249 000
Fonctionnement	2 943 600	3 244 500
Fonds du Patrimoine immobilier:		
Fonctionnement	698 800	718 300
Versements sur la dette à long terme	1 049 784	1 082 059
Montants à reporter	38 505 984 $	27 516 659 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	1999	1998
Montants reportés	38 505 984 $	27 516 659 $
Subventions reportées au début:		
Cinéma et production télévisuelle	196 498	256 893
Soutien aux entreprises culturelles	498 933	930 273
Affaires internationales		94 372
	695 431	1 281 538
Subventions reportées à la fin:		
Cinéma et production télévisuelle	(3 067 497)	(196 498)
Soutien aux entreprises culturelles	(548 694)	(498 933)
Affaires internationales	(750 000)	
	(4 366 191)	(695 431)
	34 835 224 $	28 102 766 $

4. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Ce fonds a été constitué pour rendre compte de l'administration des immeubles du patrimoine immobilier acquis du gouvernement du Québec.

Le 27 décembre 1990, les immeubles acquis pour une valeur nominale de 1 $ du ministre des Transports ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés. La juste valeur marchande de ces immeubles a été établie à 1 $.

Revenus et dépenses et solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec	1 748 584 $	1 800 359 $
Loyer et autres	970 624	890 825
Intérêts sur placements à court terme	34 139	41 094
	2 753 347	2 732 278
Dépenses		
Frais d'exploitation *	1 529 131	1 481 755
Frais d'administration	395 036	360 804
Intérêts sur dette à long terme	710 048	742 323
	2 634 215	2 584 882
Excédent des revenus sur les dépenses	119 132	147 396
Solde du Fonds au début	650 001	502 605
Solde du Fonds à la fin	769 133 $	650 001 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

Revenus et dépenses et solde du Fonds (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

* Frais d'exploitation composés comme suit:

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	75 895 $	47 692 $
Honoraires professionnels	56 519	67 830
Taxes	353 969	326 813
Assurances	63 562	71 966
Électricité et chauffage	164 771	166 264
Entretien et réparations	431 196	440 538
Amortissement des restaurations et des réparations majeures	372 648	351 867
Autres frais	10 571	8 785
	1 529 131 $	1 481 755 $

Bilan
au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Encaisse	194 965 $	239 679 $
Placements temporaires (note 8)	174 151	170 955
Débiteurs	280 972	147 920
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	355 024	371 162
Frais payés d'avance	116 238	114 601
Immobilisations *	11 664 144	8 024 005
	12 785 494 $	9 068 322 $
Passif		
Emprunt bancaire (note 11)	2 956 000 $	
Créditeurs et frais courus	1 147 431	184 308 $
Intérêts courus sur dette à long terme	355 024	371 162
Avance de SODEC	83 714	48 923
Dette à long terme (note 14)	7 474 192	7 813 928
	12 016 361	8 418 321
Solde du Fonds	769 133	650 001
	12 785 494 $	9 068 322 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 1999

* Composées comme suit:

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	5 887 193 $	801 707 $	5 085 486 $	5 320 974 $
Réparations majeures	1 392 666	480 892	911 774	842 734
Mobilier de bureau	26 480	19 557	6 923	5 030
Équipement	8 775	7 245	1 530	2 105
Matériel informatique	94 133	54 576	39 557	23 539
Améliorations locatives	10 642	10 544	98	414
Oeuvres d'art	229		229	229
Restaurations en cours	5 618 547		5 618 547	1 828 980
	13 038 665 $	1 374 521 $	11 664 144 $	8 024 005 $

5. PROVISION POUR PERTES

	1999	1998
Solde au début	5 478 309 $	5 375 188 $
Radiations de l'exercice:		
Prêts – accordés par la Société	907 770	101 826
– résultant de l'exécution de garanties d'emprunt	1 264 386	612 092
	2 172 156	713 918
Provision de l'exercice:		
Prêts – accordés par la Société	1 146 457	94 938
– résultant de l'exécution de garanties d'emprunt	82 473	757 160
Garanties d'emprunt	(46 377)	(35 059)
	1 182 553	817 039
Solde à la fin	4 488 706 $	5 478 309 $

La provision pour pertes se subdivise comme suit:

Prêts – accordés par la Société	2 756 698 $	2 518 012 $
– résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	1 183 433	2 365 345
	3 940 131	4 883 357
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	548 575	594 952
	4 488 706 $	5 478 309 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. FRAIS D'ADMINISTRATION - SODEC

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	4 147 313 $	3 892 783 $
Honoraires professionnels	220 909	233 674
Voyages, représentation et congrès	153 638	101 982
Loyers	386 841	399 509
Taxes et assurances	43 923	84 978
Papeterie et frais de bureau	358 613	218 179
Publicité et promotion	98 062	45 451
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôts	126 254	81 554
Perte sur disposition d'immobilisations	33 541	30 312
Amortissement des immobilisations	166 193	151 067
Autres frais	88 321	32 103
	5 823 608 $	5 271 592 $

7. PRÊTS

	1999			1998
	Montant	Provision pour pertes (note 5)	Montant net	Montant net
Prêts	11 275 385 $		11 275 385 $	13 065 565 $
Prêts douteux:				
Prêts en défaut	4 650 232	2 756 698 $	1 893 534	972 173
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	1 272 710	1 183 433	89 277	62 759
	17 198 327 $	3 940 131 $	13 258 196 $	14 100 497 $

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 1999, calculé selon une moyenne pondérée, est de 8,265 %, soit le taux préférentiel plus 1,515 %.

Ces prêts viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars:

2000	6 502 703 $
2001	1 450 425
2002	980 000
2003	741 418
2004	7 523 781
2005 et suivantes	17 198 327 $

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets à terme et d'acceptations bancaires. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux variant de 5,00 % à 5,10 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	1999	1998
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la culture	5 000 000 $	5 000 000 $
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés	4 000 045	
	9 000 045 $	5 000 000 $

10. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	5 887 193 $	801 707 $	5 085 486 $	5 320 974 $
Réparations majeures	1 392 666	480 892	911 774	842 734
Mobilier de bureau	348 079	82 787	265 292	60 356
Équipement	178 212	48 495	129 717	44 050
Matériel informatique	841 010	491 440	349 570	371 926
Améliorations locatives	151 995	16 781	135 214	1 476
Oeuvres d'art	48 546		48 546	43 676
Restaurations en cours	5 618 547		5 618 547	1 828 980
	14 466 248 $	1 922 102 $	12 544 146 $	8 514 172 $

11. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 1999, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 7 000 000 $ autorisée par le Gouvernement. Les montants prélevés sur cette marge de crédit portent intérêts au taux préférentiel.

12. REVENUS REPORTÉS

	1999	1998
Financement intérimaire des crédits d'impôt:		
Solde au début	1 000 044 $	205 381 $
Encaissements sur dossiers en défaut	170 369	222 318
Excédent des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	277 919	572 345
Solde à la fin	1 448 332	1 000 044
Subventions reportées (note 3)	4 366 191	695 431
Autres revenus reportés	480 864	196 577
	6 295 387 $	1 892 052 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006	5 000 000 $	5 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011	4 000 000	
	9 000 000 $	5 000 000 $

14. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 $ plus les intérêts jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 5 435 776 $ le 1er avril 2005	7 474 192 $	7 813 928 $

Les montants annuels des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont de 339 736 $.

Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

15. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 $ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

16. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 207 115 $ (1998: 179 840 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 1999 totalisent 5,7 M$ (1998: 7,1 M$).

b) La Société s'est engagée en vertu d'un bail échéant le 31 décembre 2009 pour ses locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs en vertu de ce bail sont les suivants:

2000	382 458 $
2001	389 407
2002	389 407
2003	407 713
2004	407 713
2005 – 2010	2 344 353
	4 321 051 $

19. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les montants maximaux de ces garanties se répartissent comme suit:

	1999	1998
Financement des entreprises *	11 835 824 $	13 324 862 $
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et à la production de titres multimédias **	33 277 762	35 641 447

* La provision pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 5 des états financiers.
** Les pertes éventuelles, estimées à 46 589 $, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Lampron
Président

Michel Fortier
Secrétaire et Directeur général de l'administration

Montréal, le 6 juillet 1999

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 juillet 1999

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. S-11.0101

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
DÉPENSES		
Aide financière (note 3)	22 378 801 $	20 923 584 $
Administration (note 4)	20 030 544	19 007 076
Intérêts sur emprunts (note 5)	2 033 206	1 728 167
Perte nette sur ventes de biens acquis par la suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1er août 1978 (note 5)	7 360	
	44 449 911	41 658 827
REVENUS		
Intérêts sur prêts (note 5)	2 125 377	2 377 004
Droits et honoraires (note 5)	1 107 887	1 199 471
Ventes et locations de terres agricoles (note 5)	145 008	958 353
Intérêts sur dépôts bancaires (note 5)	15 518	12 011
Recouvrements de dépenses (note 5)	37 748	3 103
	3 431 538	4 549 942
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	41 018 373 $	37 108 885 $

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	395 924 $	970 732 $
Débiteurs	77 662	92 096
Intérêts courus et échus	595 964	729 129
Intérêts payés d'avance	56 435	53 600
Versements à recevoir sur prêts (note 6)	3 315 111	3 666 795
	4 441 096	5 512 352
Prêts (note 6)	33 522 642	38 836 191
	37 963 738 $	44 348 543 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôt des emprunteurs	75 304 $	29 833 $
Intérêts courus à payer	45 560	102 854
	120 864	132 687
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	1 642 874	2 215 856
Dette à long terme (note 8)	36 200 000	42 000 000
	37 963 738 $	44 348 543 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Michel R. St-Pierre
Louis Bernard

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement agricole, régie par la Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., c. S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le Gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations au regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants:

- Financement agricole

- Loi sur la Société de financement agricole
- Loi sur le financement agricole
- Loi sur le crédit agricole
- Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
- Loi favorisant l'amélioration des fermes
- Loi favorisant le crédit à la production agricole
- Loi sur le prêt agricole
- Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- Programme d'une banque de terres arables
- Programme de réaménagement foncier du secteur agricole

- Financement forestier

- Loi sur le crédit forestier
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
- Loi sur les forêts

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice puisqu'il n'y a plus de nouveaux prêts ni de nouvelles dettes à long terme.

Aide financière

L'aide financière est portée aux dépenses de l'exercice au cours duquel elle est versée.

Dépenses d'administration

Le coût des services de soutien est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement et n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

Le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement. Les cotisations envers ces régimes gouvernementaux sont de l'ordre de 773 302 $ (1998: 762 621 $).

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3. AIDE FINANCIÈRE

	1999	1998
Financement agricole		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	9 559 002 $	12 171 358 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	7 694 836	4 365 086
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	3 623 109	2 406 067
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	315 748	437 043
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	28 437	91 126
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	2 000	24 712
	21 223 132	19 495 392
Financement forestier		
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	1 155 669 *	1 428 192 *
	22 378 801 $	20 923 584 $

* La dépense pour le financement forestier représente des remboursements d'intérêt équivalent à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

4. ADMINISTRATION

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	15 337 152 $	852 376 $	16 189 528 $	15 372 595 $
Loyers	1 440 020	25 333	1 465 353	1 465 520
Matériel et équipement	546 063	36 504	582 567	486 090
Services de transport et de communication	1 009 916	32 409	1 042 325	878 893
Services professionnels, administratifs et autres	448 941	11 092	460 033	573 764
Fournitures et approvisionnements	130 070	11 818	141 888	135 379
Entretien et réparations	145 648	3 202	148 850	94 835
	19 057 810 $	972 734 $	20 030 544 $	19 007 076 $

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. AUTRES DÉPENSES ET REVENUS

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Dépenses				
Intérêts sur emprunts	1 763 785 $	269 421 $	2 033 206 $	1 728 167 $
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1er août 1978	7 360		7 360	
Revenus				
Intérêts sur prêts	1 853 429	271 948	2 125 377	2 377 004
Droits et honoraires	1 083 239	24 648	1 107 887	1 199 471
Ventes et locations de terres agricoles	145 008		145 008	958 353
Intérêts sur dépôts bancaires	11 912	3 606	15 518	12 011
Recouvrements de dépenses	37 667	81	37 748	3 103

6. PRÊTS

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	31 886 340 $	4 951 413 $	36 837 753 $	42 502 986 $
Versement à recevoir en deçà d'un an	2 643 378	671 733	3 315 111	3 666 795
	29 242 962 $	4 279 680 $	33 522 642 $	38 836 191 $

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1999, des versements échus en capital de 169 987 $ (1998: 242 527 $) pour le financement agricole et de 123 430 $ (1998: 110 432 $) pour le financement forestier. Les prêts agricoles et forestiers portent intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %. Le capital et les intérêts des prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Les encaissements en capital prévus, au cours des cinq prochains exercices, s'établissent comme suit:

	Agricole	Forestier	Total
2000	2 643 378 $	671 733 $	3 315 111 $
2001	2 320 886	550 508	2 871 394
2002	2 037 738	454 975	2 492 713
2003	1 789 134	376 020	2 165 154
2004	1 570 859	310 766	1 881 625

7. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sans intérêt ni modalités de remboursement

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 $	50 000 $	100 000 $	100 000 $
Avance pour intérêts sur emprunts	1 374 161	91 694	1 465 855	2 024 104
Recouvrements de dépenses à remettre	35 886	328	36 214	30 631
Droits et honoraires	39 963	842	40 805	61 121
	1 500 010 $	142 864 $	1 642 874 $	2 215 856 $

8. DETTE À LONG TERME

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès des institutions financières et du Fonds de financement se répartit comme suit:

	1999			1998
Agricole	Forestier	Total	Total
31 189 000 $	5 011 000 $	36 200 000 $	42 000 000 $

Ces emprunts sont renouvelables annuellement aux taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2000. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

La Société a un emprunt avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 de 14 400 000 $ (1998: 15 400 000 $).

9. ÉVENTUALITÉS

La Société est défenderesse dans des poursuites judiciaires totalisant 1 689 743 $. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou pour une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Cependant, la Société a déployé des efforts importants afin de modifier ou remplacer ses principaux systèmes informatiques pour leur permettre de passent à l'an 2000. De l'avis de la direction, la Société a adopté des mesures qui minimisent les incertitudes et le risque associé au passage à l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

10. ENGAGEMENTS

Les engagements de la Société à l'égard du versement de subventions en capital à titre de financement agricole imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2000, 2001 et 2002 totalisent 2 898 159 $. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 1999

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-11.03

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	3 115 300 $	3 286 300 $
Location de salles	2 366 660	2 541 865
Services auxiliaires	2 105 764	2 228 515
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 397 246	1 328 415
Redevances et autres revenus de billetterie	1 181 220	1 334 428
Commandites et publicité	1 082 850	1 017 514
Services scéniques	157 320	225 820
Revenus financiers nets (note 4)	127 958	69 347
Animation culturelle	20 457	20 585
Divers	122 427	158 256
	11 677 202	12 211 045
DÉPENSES (note 5)		
Services de soutien	5 724 859	6 213 947
Services administratifs	5 121 820	4 644 612
Services auxiliaires	757 835	849 050
Animation culturelle	41 517	58 267
Coûts des services requis par les clients	2 939 866	3 887 334
	14 585 897	15 553 210
Coûts récupérés des clients	(2 939 866)	(3 887 334)
	11 646 031	11 765 876
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	31 171	445 169
Amortissement des projets particuliers	25 826	295 785
Intérêts sur emprunts – projets particuliers		6 358
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (note 8)	5 345 $	143 026 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	47 783 323 $	42 122 675 $
Augmentation:		
Subventions du gouvernement du Québec pour la dette à long terme	5 925 349	5 783 839
Annulation d'un montant dû au gouvernement du Québec pour résorber le déficit de fonctionnement cumulé (note 8)		977 662
Revenus du Fonds d'amortissement de la dette à long terme (note 6)	49 057	45 225
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	65 021	69 033
	6 039 427	6 875 759
Diminution:		
Amortissement des réparations majeures et du maintien des immobilisations	1 252 389	1 215 111
SOLDE À LA FIN	52 570 361 $	47 783 323 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	270 377 $	1 919 810 $
Placement temporaire, au coût (taux d'intérêt 4,8 %)	2 500 000	
Débiteurs	812 287	752 171
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 833 506	3 010 197
Stock des bars	28 489	25 041
Frais payés d'avance	21 723	34 363
	6 466 382	5 741 582
Immobilisations (note 7)	152 688 224	152 051 298
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	481 729	529 628
	159 636 335 $	158 322 508 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts – Locations et ventes de billets	1 059 794 $	986 913 $
Fournisseurs et frais courus	2 806 486	1 575 117
Intérêts courus	2 770 899	3 010 197
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	5 345	143 026
	6 642 524	5 715 253
Prime et frais d'émission de la dette à long terme reportés	459 182	604 188
Dette à long terme (note 9)	99 964 268	104 219 744
	107 065 974	110 539 185
AVOIR	52 570 361	47 783 323
	159 636 335 $	158 322 508 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Clément Richard, président
Alan B. Gold, administrateur

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 345 $	143 026 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des projets particuliers	25 826	295 785
	31 171	438 811
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 047 693	(8 672)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 078 864	430 139
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	1 417 086	
Remboursement de la dette à long terme	(5 672 562)	(3 744 261)
Subventions du gouvernement du Québec pour la dette à long terme	5 925 349	5 783 839
Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	(32 086)	
Revenus du Fonds d'amortissement de la dette à long terme	49 057	45 225
Liquidités provenant des activités de financement	1 686 844	2 084 803
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(1 915 141)	(2 296 409)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	850 567	218 533
ENCAISSE AU DÉBUT	1 919 810	1 701 277
ENCAISSE ET PLACEMENT TEMPORAIRE À LA FIN	2 770 377 $	1 919 810 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 août 1998

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2 CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux frais de financement capitalisés à ces immobilisations sont portées en diminution de leur coût.

- **Premier aménagement - édifices, équipement, mobilier et œuvres d'art - constructions et réaménagements**

  Les coûts de ces immobilisations ne sont pas amortis.

- **Réparations majeures et maintien des immobilisations**

  Les coûts de ces immobilisations sont amortis selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard. Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le Gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

- **Projets particuliers**

  Les coûts du regroupement des compteurs électriques sont amortis en fonction de leur récupération à même les opérations de la Société au cours d'une période maximale de six ans.

  Les coûts de l'augmentation de la capacité de la salle du Théâtre Maisonneuve sont amortis sur une période de six ans en fonction du remboursement à même les opérations de la Société du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard.

- **Équipement, mobilier et œuvres d'art**

  Les acquisitions d'équipement et de mobilier, autres que celles comprises dans les réparations majeures et le maintien des immobilisations, ainsi que les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux opérations.

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante des emprunts. Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le Gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

	1998	1997
Fonctionnement	3 115 300 $	3 286 300 $
Dette à long terme		
Capital	4 490 349	4 422 839
Fonds d'amortissement	1 435 000	1 361 000
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	8 795 429	9 450 021
Intérêts capitalisés aux immobilisations	269 739	387 933
	14 990 517	15 621 793
	18 105 817 $	18 908 093 $

4. REVENUS FINANCIERS NETS

	1998	1997
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	(8 795 429) $	(9 450 021) $
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur obligations et emprunts sur billets	8 795 429	9 450 021
Intérêts sur dépôt bancaire	127 958	69 437
	127 958 $	69 437 $

5. COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES ASSUMÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles appartenant à la Société sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec a versé à la ville de Montréal et à la ville de Joliette une compensation globale tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles de la Société au montant de 7 078 534 $ pour l'année civile 1998 (7 095 708 $ pour 1997).

6. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice

	1998	1997
Augmentation:		
Subvention du gouvernement du Québec	1 435 000 $	1 361 000 $
Intérêts produits par le Fonds	49 057	32 134
Gain sur rachat d'obligations		13 091
	1 484 057	1 406 225
Diminution:		
Remboursement de la dette obligataire	884 000	1 209 000
Variation nette de l'exercice	600 057	197 225
Solde au début	953 779	756 554
Solde à la fin	1 553 836 $	953 779 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

6. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME (suite)

Le solde du Fonds d'amortissement se compose comme suit:

	1998	1997
Encaisse	976 $	
Placement temporaire au coût (taux d'intérêt 4,83 %)	1 541 436	953 779 $
Intérêts courus à recevoir	11 424	
	1 553 836 $	953 779 $

7. IMMOBILISATIONS

	1998	1997
Terrain, au coût		
Quadrilatère de la Place des Arts	6 948 642 $	6 948 642 $
Amphithéâtre de Lanaudière	660 100	660 100
Premier aménagement		
édifices, équipement, mobilier et œuvres d'art		
Quadrilatère de la Place des Arts	41 865 959	41 865 959
Amphithéâtre de Lanaudière	1 934 835	1 934 835
Constructions et réaménagements, au coût	70 826 011	70 826 011
Réparations majeures et maintien des immobilisations, au coût non amorti [1]	30 452 677	29 789 925
Projets particuliers, au coût non amorti [2]		25 826
	152 688 224 $	152 051 298 $

[1] Réparations majeures et maintien des immobilisations

	1998	1997
Coût des travaux	41 487 665 $	39 572 524 $
Frais de financement	8 356 477	8 086 738
Subventions du gouvernement du Québec – frais de financement	(4 230 648)	(3 960 909)
	45 613 494	43 698 353
Amortissement cumulé imputé à l'avoir de la Société	(15 160 817)	(13 908 428)
	30 452 677 $	29 789 925 $

[2] Projets particuliers

	1998	1997
Regroupement des compteurs électriques:		
Coût	900 745 $	900 745 $
Amortissement cumulé	(900 745)	(874 919)
Montants à reporter		25 826 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

7. IMMOBILISATIONS (suite)

(2) Projets particuliers (suite)

	1998	1997
Montants reportés		25 826 $
Augmentation de la capacité de la salle du Théâtre Maisonneuve:		
Coût	838 926 $	838 926
Amortissement cumulé	(838 926)	(838 926)
		25 826 $

8. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Solde au début	143 026 $	1 104 551 $
Annulation pour résorber le déficit de fonctionnement cumulé		(977 662)
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	(143 026)	(126 889)
Excédent des revenus sur les dépenses	5 345	143 026
Solde à la fin	5 345 $	143 026 $

Dans une directive du 15 février 1994, le Conseil du trésor approuvait un plan de redressement de la situation budgétaire de la Société de la Place des Arts de Montréal, plan qui prévoyait la résorption sur 5 ans du déficit de fonctionnement cumulé, soit de 1993-1994 à 1997-1998 inclusivement. Au 31 août 1997, ce déficit était complètement résorbé.

9. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Obligations garanties par le gouvernement du Québec:		
6,25 % à Fonds d'amortissement, échéant le 1er juin 2006	5 365 000 $	5 426 000 $
5,75 % à Fonds d'amortissement, échéant le 15 avril 2005	7 223 000	8 046 000
13,50 % à Fonds d'amortissement, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
12,20 % et 12,25 % en série, échéant de 1999 à 2003 et en 2005	3 875 000	4 150 000
11,25 %, échéant en 2008	1 500 000	6 500 000
	21 963 000	28 122 000
Moins: Fonds d'amortissement (note 6)	1 553 836	953 779
Montants à reporter	20 409 164 $	27 168 221 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	1998	1997
Montants reportés	20 409 164 $	27 168 221 $
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
10,25 % (taux effectif de 9,724 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 524 044 $ jusqu'au 15 octobre 2000 et par un versement de 40 384 704 $ le 15 octobre 2001	47 956 836	50 480 880
7,5 % (taux effectif de 7,667 %), remboursable par versements annuels en capital de 880 048 $ jusqu'au 1er décembre 2002 et par un versement de 14 080 768 $ le 1er décembre 2003	18 481 008	19 361 056
7,05 % (taux effectif de 7,04 %), remboursable par versements annuels en capital de 268 747 $ jusqu'au 16 février 1999 et par un versement de 3 224 959 $ le 16 février 2000	3 493 706	3 762 453
5,44 % (taux effectif de 5,592 %), remboursable par versements semestriels variables le 26 février et le 26 août de chaque année jusqu'au 26 août 2002 et par un versement de 2 887 646 $ le 26 février 2003	4 482 615	
5,44 % (taux effectif de 5,592 %), remboursable par versements semestriels en capital de 92 797 $ le 26 février et le 26 août de chaque année jusqu'au 26 août 2002 et par un versement de 1 020 771 $ le 26 février 2003	1 391 960	
	75 806 125	73 604 389
Autres dettes*		
Emprunts et avances bancaires (taux d'intérêts 5,97 %)	2 451 407	2 994 477
Fournisseurs et frais courus	1 297 572	452 657
	3 748 979	3 447 134
	99 964 268 $	104 219 744 $

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire et des emprunts sur billets.

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit:

1999	5 753 782 $
2000	9 148 123
2001	8 535 163
2002	43 912 823
2003	6 985 465

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

9. DETTE À LONG TERME (suite)

* Les emprunts et avances bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus se rapportent aux réparations majeures et maintien des immobilisations ainsi qu'aux projets particuliers. Ces dettes sont considérées comme dette à long terme compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société contribue aux trois régimes de retraite auxquels cotisent certains membres de son personnel. Ces régimes donnent droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès. Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à:

	1998	1997
Régime à prestations déterminées		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	143 519 $	154 483 $
Régimes à cotisations déterminées		
Régime de retraite des machinistes	132 078	176 017
Régime de retraite des habilleuses	12 120	17 547

12. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2001 pour des biens et services.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1999	159 334 $
2000	103 329
2001	68 670
	331 333 $

13. ÉVENTUALITÉS

Les travaux de construction de l'immeuble abritant le Musée d'art contemporain de Montréal ont été effectués au cours des années 1990 à 1992. En avril 1994, des manifestations d'eau, de condensation et d'humidité sont apparues et des infiltrations se sont produites au niveau de la toiture de l'immeuble ainsi que dans la salle d'exposition sud.

En octobre 1996, une poursuite au montant de 2 500 000 $ a été prise contre les intervenants impliqués dans la conception et la construction de la toiture et des verrières du Musée. En septembre 1998, le montant de la poursuite a été réévalué à 3 875 000 $. Les parties tentent présentement de négocier un règlement dans le présent dossier. Les travaux de réparation débuteront au printemps 1999.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 août 1998

13. ÉVENTUALITÉS (suite)

De plus, la Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires.

La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges; dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

14. PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1998.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

France Fortin
Directrice générale

Richard Tardif, CA, CMA
Directeur de l'administration, des finances
et de la comptabilité

Montréal, le 6 novembre 1998

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 août 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 6 novembre 1998

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., C. S-11.011

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
REVENUS				
Contributions				
Immatriculation	411 940		411 940	440 648
Permis de conduire	116 443		116 443	115 498
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	79 384		79 384	76 327
Revenus nets des placements associés au passif actuariel et aux flux monétaires moyens (note 4)	15 704	364 877	380 581	398 197
Contribution du gouvernement du Québec au financement du coût du contrôle du transport routier	34 000		34 000	34 000
Autres	1 825		1 825	1 368
	659 296	364 877	1 024 173	1 066 038
DÉPENSES				
Indemnités versées (note 5)	152 261	463 589	615 850	591 088
Frais d'administration (note 6)	177 817	41 191	219 008	212 117
Aménagement de véhicules pour personnes handicapées	4 372		4 372	541
Participation au financement d'organismes (note 7)	45 228	2 937	48 165	47 528
Variation normale du passif actuariel (note 8)	506 627	(256 667)	249 960	179 400
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 14)	5 757	15 755	21 512	27 000
	892 062	266 805	1 158 867	1 057 674
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(232 766)	98 072	(134 694)	8 364
Autres revenus nets de placements (note 4)	103 290		103 290	100 464
Redressement du passif actuariel (note 9)		64 883	64 883	(59 600)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(129 476)	162 955	33 479	49 228

EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE STABILISATION
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT	384 061	334 833
Excédent des revenus sur les dépenses	33 479	49 228
SOLDE À LA FIN	417 540	384 061

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
Débiteurs	6 611	8 294
Revenus de placements courus	122 064	62 824
Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	5 216 847	4 899 547
Immobilisations (note 11)	82 492	80 955
	5 428 014	5 051 620
PASSIF ET EXCÉDENT		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	9 137	8 819
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	86 352	
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	10 452	5 928
Autres	30 311	28 374
Provision pour congés de maladie et vacances	35 825	34 579
Obligations envers les victimes		
Passif actuariel (note 13)	4 139 177	3 954 100
Contributions reportées	290 208	248 259
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 14)	409 012	387 500
Excédent affecté à la réserve de stabilisation	417 540	384 061
	5 428 014	5 051 620

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-Yves Gagnon,
Président-directeur général

Magda Greiss, CGA
Administratrice

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	33 479	49 228
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	1 246	212
Augmentation nette du passif actuariel	185 077	239 000
Variation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	21 512	27 000
Amortissement des immobilisations	9 814	8 727
Pertes sur aliénations d'immobilisations	54	439
Gains sur aliénation d'unités de dépôts à participation		(43 361)
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	(208 822)	(187 954)
	42 360	93 291
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(9 147)	(58 417)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	33 213	34 874
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue – variation	46	23 137
Acquisitions d'unités de dépôts à participation	(259 272)	(353 776)
Produit d'aliénation d'unités de dépôts à participation		249 101
Gains réalisés sur placements par la Caisse	150 748	49 625
Acquisitions d'immobilisations	(11 569)	(12 374)
Produit d'aliénations d'immobilisations	164	602
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(119 883)	(43 685)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(86 670)	(8 811)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(8 819)	(8)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(95 489)	(8 819)

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques émis en sus des soldes bancaires et la marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre S-11.011).

La Société a pour fonctions:

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers de la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des marchandises sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application:
  - des dispositions du Code de la sécurité routière;
  - des dispositions législatives et réglementaires reliées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le Gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes concernés et favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'établir un programme d'adaptation de véhicules routiers en vue de permettre aux personnes handicapées de conduire un véhicule ou d'y avoir accès.

À ces fins, la Société peut notamment:

- percevoir les droits, les frais, les contributions d'assurance et les contributions des automobilistes au transport en commun relatifs à l'immatriculation d'un véhicule;
- percevoir les droits, les frais et les contributions d'assurance relatifs à la délivrance d'un permis.

2. POLITIQUE INTÉGRÉE DE FINANCEMENT

La politique intégrée de financement de la Société, orientée sur le maintien du principe de pleine capitalisation, établit les objectifs suivants:

- conserver le principe de pleine capitalisation qui garantit les paiements futurs des indemnités aux bénéficiaires;
- fixer, sur approbation du Gouvernement, la tarification des contributions d'assurance afin que les sources de financement soient suffisantes pour que les besoins financiers estimés soient rencontrés;
- continuer à calculer le passif actuariel sur la base de la meilleure estimation; relativement à l'hypothèse de taux de rendement réel, le concept de meilleure estimation s'inscrit dans une perspective à long terme qui tient compte de l'environnement particulier du régime d'assurance administré par la Société;

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

2. POLITIQUE INTÉGRÉE DE FINANCEMENT (suite)

- établir une provision, n'excédant pas 10 % du passif actuariel, pour traiter les fluctuations du taux de rendement réel observé par rapport à l'hypothèse retenue pour l'établissement du passif actuariel afin de limiter les impacts des conditions économiques instables et ainsi viser à maintenir le niveau de pleine capitalisation;

- établir une réserve de stabilisation des contributions d'assurance pour favoriser une stabilité relative dans la tarification par rapport aux fluctuations non économiques.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à une valeur axée sur la valeur marchande.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté de la partie amortie de l'écart entre la valeur marchande des dépôts et leur coût d'acquisition et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse.

L'écart entre la valeur marchande des dépôts à participation et leur coût d'acquisition ainsi que la partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse sont inscrits aux opérations selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 15 % l'an.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipements	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Postes de contrôle du transport routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans
Équipements	Proportionnel à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Passif actuariel

Le passif actuariel correspond à la somme de:

- la valeur actualisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités,

- la valeur actuelle estimative des frais de gestion futurs nécessaires au paiement des indemnités.

Les hypothèses économiques sont établies à partir d'un taux réel de rendement à long terme de 3,75 % (1997: 3,25 %).

Les montants inscrits au poste «Redressement du passif actuariel» à l'état des revenus et dépenses résultent de changements aux hypothèses actuarielles, aux méthodes de calcul ainsi qu'aux modifications législatives et réglementaires.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

e) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est constituée de l'accumulation des surplus ou déficits annuels occasionnés par les écarts constatés entre le taux de rendement réel observé et l'hypothèse de taux de rendement réel retenue pour l'établissement du passif actuariel. La variation annuelle de la provision est présentée séparément à l'état des revenus et dépenses. Une limite équivalente à 10 % du passif actuariel, est imposée à la provision de façon distincte pour l'année courante et les années antérieures. Les surplus ou déficits inscrits à la provision sont amortis linéairement sur une période de 8 ans.

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	1998	1997
Dépôt à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenu attribué par la Caisse	423 344	316 129
Moins:		
Gains réalisés sur placements par la Caisse	150 748	49 625
	272 596	266 504
Plus:		
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	97 834	88 496
Amortissement de l'écart entre la valeur marchande des dépôts et leur coût d'acquisition	110 988	99 458
	481 418	454 458
Gain sur aliénation d'unités de dépôts à participation		43 361
	481 418	497 819
Intérêts		
Dépôts à vue	2 332	697
Soldes bancaires	253	145
Marge de crédit	(132)	
	483 871	498 661

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Revenus nets des placements associés au passif Actuariel et aux flux monétaires moyens	15 704	364 877	380 581	398 197
Autres revenus nets de placements	103 290		103 290	100 464
	118 994	364 877	483 871	498 661

Les revenus nets de placements attribués aux années antérieures 364 877 000 $ (1997: 379 182 000 $) sont générés par les placements associés au passif actuariel de ces années. La portion gagnée sur les actifs acquis avec les flux monétaires moyens des opérations de l'année courante 15 704 000 $ (1997: 19 015 000 $) est présentée avec les revenus courants

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS (suite)

Les autres revenus nets de placements attribués à l'année courante sont ceux générés principalement par les placements associés aux contributions reportées, à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel et à l'excédent affecté à la réserve de stabilisation.

5. INDEMNITÉS VERSÉES

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Remplacement du revenu	30 966	177 082	208 048	192 612
Décès	24 478	58 615	83 093	94 324
Coût des services de santé [1]	60 061	28 593	88 654	87 001
Forfaitaires pour séquelles	5 009	104 673	109 682	107 659
Frais de réadaptation	6 924	29 759	36 683	31 316
Aide personnelle	1 744	26 714	28 458	24 958
Frais médicaux et paramédicaux	7 847	19 450	27 297	23 716
Frais de déplacement et de séjour	2 429	9 312	11 741	10 706
Informations médicales	1 436	6 522	7 958	6 626
Transports par ambulance	5 402	127	5 529	4 435
Autres frais	5 965	2 742	8 707	7 735
	152 261	463 589	615 850	591 088

[1] Ce poste représente la contribution de la Société au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation des coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile et prévue à la Loi sur l'assurance automobile. La contribution de 1998 a été établie à partir du montant de 87 001 000 $ versé en 1997, indexé à partir de l'indice des prix à la consommation du Canada.

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1998			1997
	Total excluant le contrôle du transport routier	Contrôle du transport routier	Total	Total
Traitements et charges sociales	104 736	22 993	127 729	126 197
Frais de déplacement	1 446	652	2 098	2 025
Rémunération des mandataires	13 570		13 570	14 059
Services administratifs et professionnels	11 930	1 384	13 314	10 642
Frais de communication	9 089	611	9 700	9 947
Information et publicité	3 854	329	4 183	5 644
Mobilier, agencement et équipement	708	674	1 382	674
Frais d'entretien	1 579	1 397	2 976	2 864
Loyers, taxes et électricité	8 096	1 387	9 483	9 347
Matériel informatique et bureautique	2 418	121	2 539	2 766
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	8 959	478	9 437	8 970
Impression, fournitures et autres dépenses	12 078	705	12 783	10 255
Amortissement des immobilisations	9 070	744	9 814	8 727
Frais généraux	(3 777)	3 777		
	183 756	35 252	219 008	212 117

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

7. PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ORGANISMES

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Organismes responsables du transport ambulancier	45 032		45 032	44 235
Tribunal administratif du Québec		2 937	2 937	2 995
Ministère de la Sécurité publique	196		196	298
	45 228	2 937	48 165	47 528

La participation au financement des organismes responsables du transport ambulancier est prévue aux articles 155.5 et 155.6 de la Loi sur l'assurance automobile. Celle du Tribunal administratif du Québec est prévue par décret du gouvernement du Québec. En ce qui a trait à celle du ministère de la Sécurité publique, elle s'inscrit dans le cadre d'un projet commun.

8. VARIATION NORMALE DU PASSIF ACTUARIEL

Ce poste au montant de 249 960 000 $ est composé, d'une part, d'une augmentation de 506 267 000 $ (1997: 479 100 000 $) représentant le montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus durant l'année courante. D'autre part, il comprend également une diminution de 256 667 000 $ (1997: 299 700 000 $) constituée d'une somme de -291 464 000 $ (1997: -282 700 000 $) pour tenir compte du paiement d'indemnités au cours de l'exercice aux victimes d'accident des années antérieures et des revenus anticipés sur les placements ainsi que de +34 797 000 $ (1997: -17 000 000) représentant les écarts d'expérience observés.

9. REDRESSEMENT DU PASSIF ACTUARIEL

Le redressement au montant de 64 883 000 $ reflète l'impact net des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles depuis la dernière évaluation. Il est principalement composé du changement relatif à l'hypothèse de taux de rendement réel (-214 082 000$), des modifications liées aux taux de persistance d'invalidité (+98 125 000 $), de la révision de la méthodologie de calcul de la provision pour frais de gestion futurs (+36 745 000 $) et de la mise à jour de la méthode de facteurs de développement utilisée pour l'évaluation de certains frais (+12 000 000 $).

10. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque trimestre. À la clôture de chaque trimestre du fonds particulier, la Caisse attribue à la Société le revenu net de placement ainsi que les gains et pertes réalisés sur placements.

	1998	1997
Dépôts à participation		
Nombre d'unités	5 832 988	5 586 620
Coût d'acquisition des unités	5 223 711	4 964 439
Plus:		
Partie amortie de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	547 526	436 538
Moins:		
Partie non amortie des gains et pertes réalisés sur placements par la Caisse	554 390	501 476
	5 216 847	4 899 501
Dépôts à vue		46
	5 216 847	4 899 547

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

10. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Au 31 décembre 1998, la valeur marchande des unités de dépôts à participation est de 6 400 171 000 $ (1997: 5 964 575 000 $).

11. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrains	1 862		1 862	1 862
Bâtisses [1]	59 971	11 320	48 651	50 157
Aménagement du siège social	11 212	8 398	2 814	3 935
Équipements	2 304	1 885	419	395
Matériel roulant	5 053	2 676	2 377	2 257
Postes de photographie	9 894	9 045	849	3 289
Matériel informatique et logiciels	35 828	27 992	7 836	9 574
Développements informatiques [2]	16 763	857	15 906	7 831
Postes de contrôle du transport routier	2 564	786	1 778	1 655
	145 451	62 959	82 492	80 955

[1] Le siège social dont le coût de 56 677 000 $ est inclus dans ce poste, est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. La Société a la propriété exclusive de l'essentiel du complexe du siège social et détient de plus, 84,4 % des droits indivis dans les aires communes.

[2] Des développements informatiques d'une valeur de 14 980 000 $ (1997: 6 163 000 $) sont en voie de réalisation au 31 décembre 1998.

12. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 100 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Elle porte un taux d'intérêt basé sur le taux du marché des emprunts au jour le jour, majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 5,15 % au 31 décembre 1998. Cette marge de crédit expire le 31 décembre 1999.

13. OBLIGATIONS ENVERS LES VICTIMES - PASSIF ACTUARIEL

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Indemnisation				
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	471 357	3 484 950	3 956 307	3 809 700
Frais de gestion futurs				
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	35 270	147 600	182 870	144 400
	506 627	3 632 550	4 139 177	3 954 100

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

14. PROVISION POUR FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL

	1998			1997
	Année courante	Années antérieures	Total	Total
Solde au début	40 000	347 500	387 500	360 500
Variation de l'exercice				
Surplus constaté	12 670	203 174	215 844	203 450
Plafonnement de la provision		(121 951)	(121 951)	(103 500)
	12 670	81 223	93 893	99 950
Amortissement de l'exercice	(6 913)	(65 468)	(72 381)	(72 950)
Variation de l'exercice	5 757	15 755	21 512	27 000
Solde à la fin	45 757	363 255	409 012	387 500

15. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 1998, les engagements contractuels minimaux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1999	4 172
2000	3 196
2001	2 842
2002	2 200
2003	1 840
2004 et exercices subséquents	5 562
	19 812

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 782 000 $ (1997: 5 576 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. MANDATS CONFIÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En plus des contributions d'assurance, la Société a perçu pour le Gouvernement (ministère des Finances) des droits d'immatriculation et de permis de conduire de 680 455 000 $ (1997: 622 983 000 $) ainsi qu'un montant de 60 354 000 $ (1997: 58 632 000 $) pour le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun à des fins de financement de certains services de transport en commun. Ces montants, perçus à titre de mandataire du Gouvernement, n'apparaissent pas dans les états financiers de la Société.

18. DISPOSITION LÉGISLATIVE AFFECTANT LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Tel que prévu à la Loi sur l'assurance automobile, le Gouvernement garantit à la Société pour l'exercice financier 1994 et pour chacun des neuf exercices financiers subséquents, des revenus pour assurer son autonomie financière. Le montant de cette garantie équivaut à la différence entre la somme de 300 000 000 $ et le solde de l'excédent affecté à la réserve de stabilisation si ce solde lui est inférieur. Ce montant sera retenu sur les droits perçus pour l'immatriculation des véhicules. Les sommes retenues en exécution de la garantie de revenus ne peuvent excéder 60 000 000 $ pour un même exercice et 250 000 000 $ pour l'ensemble des dix exercices financiers visés. Pour les fins de l'évaluation de cette garantie, la Société tient compte des soldes de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel et de l'excédent affecté à la réserve de stabilisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Société de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 1998

L'évaluation au 31 décembre 1998 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1999, a été effectuée en conformité avec l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1999 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978. Le montant nécessaire au paiement des indemnités a été calculé en tenant compte des frais de gestion futurs liés au respect de ces obligations en matière d'indemnisation.

À notre avis, le passif actuariel au montant de 4 139,177 millions de dollars en date du 31 décembre 1998 constitue une provision appropriée au paiement desdites indemnités.

Afin de prendre en considération les dispositions de la Loi sur l'assurance automobile ayant trait à la revalorisation des indemnités, l'hypothèse de taux de rendement réel, déterminé dans une perspective à long terme, est fixée à 3,75 %. La Société a adopté un mécanisme permettant l'amortissement des impacts financiers résultant des écarts annuels entre l'hypothèse de taux de rendement réel et le taux effectivement réalisé.

Le niveau du passif actuariel au 31 décembre 1998 est en hausse de 185,077 millions de dollars par rapport à celui calculé en date du 31 décembre 1997. Cette hausse se compose d'une somme de 249,960 millions de dollars à titre de variation normale du passif actuariel et d'un redressement au montant de -64,883 millions de dollars. Le redressement reflète l'impact net des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles depuis la dernière évaluation. Il est principalement composé du changement relatif à l'hypothèse de taux de rendement réel (-214,028 millions de dollars), des modifications liées aux taux de persistance d'invalidité (+98,125 millions de dollars), de la révision de la méthodologie de calcul de la provision pour frais de gestion futurs (+36,745 millions de dollars) et de la mise à jour de la méthode des facteurs de développement utilisée dans l'évaluation de certains frais (+12,000 millions de dollars).

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel représente un montant de 409,012 millions de dollars au 31 décembre 1998. Cette provision est nécessaire à l'atteinte des objectifs visés par la politique intégrée de financement dont les principes ont été adoptés par la Société.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des informations plus détaillées sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, le montant du passif actuariel a été établi en utilisant des données fiables et suffisantes, des hypothèses appropriées et des méthodes conformes à de sains principes actuariels.

Linda Bellware, FSA, FICA
Directrice de l'actuariat
Société de l'assurance automobile du Québec

Clément Gosselin, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Chantale Lemire, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Québec, le 26 mars 1999

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec sont la responsabilité de la direction, incluant des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de la vérification et des enquêtes procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'actuaire de la Société procède, conformément à de sains principes actuariels, à une évaluation annuelle du passif actuariel et de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel figurant dans les états financiers de la Société et fait part des conclusions découlant de ses évaluations au comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Pour ce faire, il s'adjoint, entre autres, les services d'un actuaire conseil. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail et l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général

Julien Lemieux, CA
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 1er avril 1999

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1998 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent affecté à la réserve de stabilisation et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 mars 1999

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice terminé le 27 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
VENTES NETTES (note 4)	1 255 905	1 136 448
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues (note 4)	619 366	547 780
Frais de vente et mise en marché, distribution et d'administration	216 518	201 252
	835 884	749 032
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	420 021	387 416
Intérêts sur emprunts à court terme	897	244
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 408	1 452
Amortissement des immobilisations corporelles	9 288	7 223
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
	12 000	9 326
BÉNÉFICE NET	408 021	378 090
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	15 416	11 326
	423 437	389 416
DIVIDENDE	407 000	374 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	16 437	15 416

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN
au 27 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9 784	11 196
Débiteurs (note 5)	35 138	28 677
Stocks (note 6)	173 737	130 076
Frais imputables au prochain exercice	9 426	9 394
	228 085	179 343
Immobilisations corporelles (note 7)	75 161	69 211
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 8)	7 326	7 733
	310 572	256 287
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires	9 500	1 000
Créditeurs (note 9)	151 894	127 698
Dividende	76 000	54 000
	237 394	182 698
Provision pour crédits de congés de maladie cumulés	14 628	15 600
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	12 113	12 573
	264 135	210 871
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé 300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	16 437	15 416
	46 437	45 416
	310 572	256 287

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 11 et 12)

Au nom du Conseil d'administration,
Pierre Parent
Michel Jetté

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 27 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	408 021	378 090
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissements	9 695	7 630
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	1 193	151
Augmentation de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés	500	500
	419 409	386 371
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(26 006)	9 332
Crédits de congés de maladie cumulés transférés dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite d'employés	(1 472)	
	391 931	395 703
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 456)	(10 485)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	25	99
	(16 431)	(10 386)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	8 500	(8 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(412)	(368)
Dividende	(385 000)	(378 000)
	(376 912)	(386 368)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(1 412)	(1 051)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 196	12 247
ENCAISSE À LA FIN	9 784	11 196

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
27 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. STATUT

La Société est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, L.R.Q., chapitre S-13.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société des alcools du Québec se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés les 27 mars 1999 et 28 mars 1998 comprennent 52 semaines d'exploitation.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à l'exception de l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode du solde décroissant. Les taux annuels suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et machinerie	taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	taux variant entre 20 % et 30 %
Améliorations locatives	selon la durée des baux
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Alignement monétaire

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires, aux taux de change d'origine et les postes de l'état des résultats, aux taux de change moyens de l'exercice. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
27 mars 1999
(en milliers de dollars)

4. VENTES NETTES ET COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière [1]	Total 1999	Total 1998
Ventes brutes	1 246 381	285 408	1 531 789	79 200	1 610 989	1 450 188
Moins :						
- taxe de vente provinciale	84 794	17 816	102 610	5 527	108 137	87 639
- droit des détenteurs de permis	19 951		19 951		19 951	16 064
- taxe fédérale sur les produits et services	74 062	15 541	89 603	4 822	94 425	85 630
- escomptes et retours	10 252		10 252		10 252	9 437
- rémunération des grossistes-épiciers		30 039	30 039		30 039	28 775
- taxe spécifique	47 593	27 318	74 911		74 911	70 379
- droit spécifique	16 047		16 047		16 047	14 774
- prélèvements pour la collecte sélective	282	129	411		411	185
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool Inc.	705	206	911		911	857
	253 686	91 049	344 735	10 349	355 084	313 740
Ventes nettes	992 695	194 359	1 187 054	68 851	1 255 905	1 136 448
Coût des marchandises vendues	455 310	95 205	550 515	68 851	619 366	547 780

[1] Les détenteurs d'un permis de brasseur et les détenteurs d'un permis de distributeur de bière, vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société des alcools du Québec.

5. DÉBITEURS

	1999	1998
Grossistes-épiciers	15 295	16 752
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	19 843	11 925
	35 138	28 677

6. STOCKS

	1999	1998
Boissons embouteillées	160 657	118 181
Boissons en vrac	8 997	8 521
Matériaux de production	4 083	4 374
	173 737	131 076

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
27 mars 1999
(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	7 868		7 868	7 868
Immeubles	33 641	10 449	23 192	17 827
Mobilier et machinerie	84 805	50 229	34 576	34 391
Matériel roulant	6 903	4 427	2 476	1 932
Améliorations locatives	16 384	9 703	6 681	6 748
Pavage et stationnement	2 096	1 728	368	445
	151 697	76 536	75 161	69 211

8. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeuble	16 280	8 954	7 326	7 733

9. CRÉDITEURS

	1999	1998
Fournisseurs	87 607	67 888
Taxes et droits gouvernementaux	44 569	41 691
Rémunération et charges sociales	19 718	18 119
	151 894	127 698

10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	1999	1998
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 152 000 $ incluant les intérêts calculés au taux capitalisé semestriellement de 11 %	12 573	12 985
Moins: tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	460	412
	12 113	12 573

10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
2000	460	1 360	1 820
2001	513	1 307	1 820
2002	572	1 248	1 820
2003	638	1 182	1 820
2004	712	1 108	1 820
2005 – 2012	9 678	4 937	14 615
	12 573	11 142	23 715

Juste valeur:

L'annuité de 156 versements de 152 000 $, constituant l'obligation ci-dessus, actualisée au taux composé semestriellement des obligations du gouvernement du Québec échéant en 2012 plutôt qu'à 11 %, représente la juste valeur de cette dette au 27 mars 1999.

	1999	1998
Juste valeur	16 899	17 328
Taux de rendement utilisé	5,6 %	5,9 %

11. ÉVENTUALITÉS

La Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 12,6 millions de dollars. La direction de la Société des alcools du Québec conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Selon ses conseillers juridiques, les arguments de sa défense sont solides pour chacun des cas.

Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités.

12. ENGAGEMENTS

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 119,9 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

2000	18 134
2001	15 647
2002	14 470
2003	12 880
2004	11 319
2005 – 2014	47 405

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie reliés à l'exploitation incluent les éléments suivants:

	1999	1998
Intérêts versés	2 323	1 747

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
27 mars 1999
(en milliers de dollars)

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi:

	1999	1998
Débiteurs	(6 461)	3 016
Stocks	(43 661)	(8 454)
Frais imputables au prochain exercice	(32)	(2 614)
Créditeurs	24 148	17 384
	(26 006)	9 332

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société des alcools du Québec participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société des alcools du Québec pour les services courants sont imputées aux résultats de l'exercice et s'élèvent à 5,1 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 1998).

Par ailleurs, une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec ce montant, plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs de 10,35 millions de dollars chacun, depuis le 31 décembre 1978. Le solde non comptabilisé de ce passif actuariel au 27 mars 1999 s'élève à 19,4 millions de dollars.

15 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Emprunts bancaires

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des emprunts à terme de moins d'un an sans que le total de ses emprunts excède 220 millions de dollars. Cette autorisation est limitée à 150 millions de dollars par son conseil d'administration. Le solde de 9,5 millions de dollars au 27 mars 1999 est constitué de deux emprunts à terme portant intérêt au taux de 5,1 % qui viennent à échéance le 30 mars 1999 et le 5 avril 1999.

Risque de change

La Société des alcools du Québec a recours à des contrats à terme, libellés en francs français et lires italiennes, pour des durées de 30 à 60 jours afin de réduire le risque inhérent aux fluctuations de change sur ses achats et comptes fournisseurs dans le cours normal de ses activités. Les gains et les pertes sont constatés dans les résultats lorsque les contrats sont utilisés. Au 27 mars 1999, la Société des alcools du Québec n'avait aucun contrat à terme en cours.

Risque de taux d'intérêt

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et par conséquent, la Société des alcools du Québec est exposée au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui de l'obligation.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit à laquelle la Société des alcools du Québec est exposée est limitée en raison du nombre important de clients composant sa clientèle et de la valeur importante de ses ventes réalisées au comptant. Au 27 mars 1999, il n'y avait aucune concentration de risque de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
27 mars 1999
(en milliers de dollars)

15 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque lié à l'environnement

Les activités de la Société des alcools du Québec sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

Juste valeur des instruments financiers

En raison de leurs échéances prochaines, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable.

La juste valeur de la provision pour congés de maladie cumulés ne peut être déterminée sans engager des frais relatifs à une évaluation actuarielle.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises ont recours à des systèmes informatiques et sont susceptibles de subir des répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si l'on n'y remédie pas, pourrait nuire à la capacité de la Société des alcools du Québec d'exercer normalement ses activités.

Bien que la direction ait agi et pris toutes les mesures qu'elle a jugé nécessaires pour solutionner les différentes questions reliées à ce problème, il n'est pas possible, compte tenu de la nature de ce risque, d'être assuré que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société des alcools du Québec et sur les tiers avec qui celle-ci fait affaires, tels que les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront résolus sans avoir des conséquences négatives sur les affaires de la Société des alcools du Québec.

17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Une entente de principe est intervenue entre la Société des alcools du Québec, le Fonds de solidarité (FTQ), les Vins Andrès du Québec ltée et la Société de Vin Internationale Ltée afin de créer une nouvelle société en commandite pour la production, l'embouteillage et la distribution de boissons alcooliques et non alcooliques. La conclusion de la transaction est sujette à l'approbation de certains autres termes et conditions par les parties en cause.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Bernard Landry
Vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie
et des Finances du Québec
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Québec au 27 mars 1999 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société des alcools du Québec au 27 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette Maheu
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 3 mai 1999

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.01

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999 (12 mois)	1998 (10 mois)
REVENUS		
Pêche et villégiature	11 682	11 382
Chasse	8 329	6 572
Hôtellerie	5 798	5 422
Autres activités de plein air	3 159	2 970
Concessions et divers	3 005	2 227
	31 973	28 573
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	16 244	15 321
Entretien	5 334	4 828
Frais généraux et administratifs	4 427	4 328
Produits de revente	2 894	2 255
Frais de ventes et marketing	1 535	1 469
Impôts fonciers et droits	1 362	1 138
	31 796	29 339
RÉSULTATS AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT	177	(766)
INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT		
Intérêts sur dette à court terme	222	153
Intérêts sur dette à long terme	262	177
Amortissement	1 425	1 384
RÉSULTATS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(1 732)	(2 480)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Subventions (note 4)	4 881	1 564
Gains sur cession d'actifs	192	277
Travaux majeurs	(3 454)	
Quote-part dans le bénéfice d'une société affiliée	(1)	
PERTE DES ACTIVITÉS MAINTENUES	(114)	(639)
Activités abandonnées (note 5)	6 700	653
RÉSULTATS NETS	6 586	14

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CAPITAUX PROPRES
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
CAPITAL – ACTIONS (note 10)	50 987	50 987
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Solde au début	(75 477)	(75 491)
Bénéfice net	6 586	14
Solde à la fin	(68 891)	(75 477)
	(17 904)	(24 490)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs	566	572
Subventions à recevoir	2 123	2 243
Produit de cession d'actifs à recevoir		1 000
Frais reportés au prochain exercice	2 696	2 297
	5 385	6 112
Participation dans une société affiliée	483	484
Actifs relatifs aux activités abandonnées (note 5)	11 157	10 331
Territoires à vocation récréative ou touristique	1 010	1 382
Immobilisations (note 6)	35 169	33 643
	53 204	51 952
PASSIF		
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 7)	8 216	7 842
Créditeurs	5 922	7 783
Dépôts de clients	4 250	3 696
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	877	877
	19 265	20 198
Passif relatif aux activités abandonnées (note 5)	17 244	22 438
Dette à long terme (note 8)	7 294	8 172
Subventions reportées	12 305	10 634
	56 108	61 442
INTÉRÊTS DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à l'égard de l'actionnaire (note 9)	15 000	15 000
Capitaux propres	(17 904)	(24 490)
	(2 904)	(9 490)
	53 204	51 952

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 11 et 12)

Pour le Conseil d'administration,
Louis-Paul Allard
André Magny

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999 (12 mois)	1998 (10 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	37 534	26 398
Sorties de fonds – fournisseurs et rémunération	(37 484)	(29 927)
Intérêts versés	(511)	(336)
	(461)	(3 865)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 745)	(1 551)
Produit (frais)de cession d'actifs	1 565	(204)
	(2 180)	(1 755)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations (note 4)	2 465	915
Variation de la dette à court terme	(161)	6 711
Remboursement de la dette à long terme	(878)	(676)
	1 426	6 950
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 5)		
Subvention	6 644	640
Remboursement de la dette à long terme	(5 000)	
Paiement des intérêts sur la dette à long terme	(770)	(640)
Variation nette des autres postes	(194)	(276)
	680	(276)
VARIATION DE L'ENCAISSE	(535)	1 054
ENCAISSE AU DÉBUT	96	(958)
ENCAISSE À LA FIN (note 7)	(439)	96

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) Territoires à vocation récréative ou touristique

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

B) Participation dans une société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans une société affiliée à la valeur de consolidation.

C) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphériques	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives et aménagements fauniques	14 % et 20 %

D) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

E) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

F) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants.

3. TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENTS

A) Parcs québécois

Le 31 mars 1999, le Gouvernement a confié à la Société la gestion des activités et services dans les parcs québécois. Des honoraires de gestion totalisant 13 635 000 $ seront versés pour la première année d'exploitation, incluant 3 000 000 $ pour permettre d'améliorer à court terme l'offre de service dans les parcs. Au terme de cette première année, le montant des honoraires de gestion sera révisé pour tenir compte des perspectives financières de la Société en rapport avec les activités et les ressources transférées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENTS (suite)

B) Station forestière Duchesnay

Le 31mars 1999, le Gouvernement a transféré à la Société pour une valeur nominale d'un dollar, les biens meubles et immeubles de la Station forestière de Duchesnay. La Société a la responsabilité de gérer et d'administrer ce territoire, et d'y développer des activités récréotouristiques suivant un contrat intervenu à cet effet avec le ministre des Ressources naturelles, en vertu duquel ce dernier versera à la Société un montant de 700 000 $ annuellement pour chacun des exercices 1999-2000 à 2003-2004 inclusivement.

4. SUBVENTIONS

	1999	1998
Subventions inscrites à l'état des résultats:		
Plan d'amélioration de l'offre touristique en milieu naturel – partie afférente aux travaux majeurs	2 687	
Restructuration financière	1 000	
Remboursement des coûts relatifs aux inondations de juillet 1996	944	
Compensation pour pertes – réserves fauniques		
Transfert du 30 avril 1995		1 244
Transfert du 24 avril 1997	250	320
	4 881	1 564
Subventions aux immobilisations:		
Plan d'amélioration de l'offre touristique en milieu naturel – partie afférente aux immobilisations	1 218	
Autres	1 247	915
	2 465	915

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le Gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et, dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte de 45 millions de dollars à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

En conformité avec les principes comptables généralement reconnus, la Société doit, jusqu'à la date de cession définitive des actifs, réviser annuellement le montant de la perte découlant de l'abandon d'activités pour constater toute variation du montant estimé. Ainsi, le montant de 12 millions de dollars inscrit en réduction des actifs relatifs aux activités abandonnées en 1994 et représentant l'effet de l'actualisation des sommes à recevoir sera viré graduellement aux revenus et aura pour effet de réduire la perte reliée aux activités abandonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, les résultats montrent à la rubrique «Activités abandonnées» un revenu net de 6 700 000 $ ventilé comme suit:

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (suite)

	1999 (12 mois)	1998 (10 mois)
Subvention du gouvernement en compensation des déboursés relatifs à la dette attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne	6 644	640
Dépense d'intérêts sur les emprunts attribuables au Parc du Mont-Sainte-Anne	(770)	(640)
Virement de l'escompte d'actualisation	826	653
	6 700	653

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction.

Le passif relatif aux activités abandonnées s'établit comme suit:

	1999	1998
Créditeurs et frais courus	2 679	2 873
Dette à long terme – Emprunt portant intérêt à taux variable, remboursable par versement annuel de 5 000 000 $, échéant en 2001	14 565	19 565
	17 244	22 438

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	3 380		3 380	2 661
Bâtiments et infrastructures	37 876	8 719	29 157	28 257
Téléphériques	1 233	355	878	940
Matériel roulant	2 026	1 757	269	265
Mobilier, équipements, améliorations locatives	6 721	5 236	1 485	1 520
	51 236	16 067	35 169	33 643

7. DETTE À COURT TERME

Les dettes à court terme d'un montant total autorisé de 11 000 000 $ portent intérêt à des taux variant de 4,90 % à 6,50 %.

Les dettes à court terme comprennent notamment les éléments suivants:

	1999	1998
Encaisse	213	620
Chèques en circulation	(652)	(524)
	(439)	96

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Emprunts portant intérêt à taux variables, remboursables par versements annuels, échéant en 2009	4 771	5 249
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 $ échéant en 2009	3 400	3 800
	8 171	9 049
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	877	877
	7 294	8 172

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont de 877 000 $ chacun.

La dette à long terme attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne est présentée séparément à la note 5.

9. PASSIF À L'ÉGARD DE L'ACTIONNAIRE

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société, le gouvernement du Québec a consenti un prêt sans intérêt de 15 000 000 $ à la Société, remboursable à compter de l'an 2001 par versements annuels de 500 000 $ jusqu'à l'an 2007 et de 1 000 000 $ par la suite. À ces versements s'ajoute un montant additionnel calculé selon les liquidités disponibles à la fin de chacun des exercices financiers à partir de l'an 2001.

Le Gouvernement a déposé un projet de loi prévoyant le remboursement du solde de la dette à long terme relative aux activités abandonnées ainsi que le passif à l'égard de l'actionnaire.

10. CAPITAL-ACTIONS

	1999	1998
Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis:		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
241 250 actions payées comptant	24 125	24 125
	50 987	50 987

11. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

12. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des baux dont le solde total des engagements est de 2 464 000 $, exclusion faite des clauses escalatoires. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2000	790
2001	406
2002	415
2003	424
2004	429

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des subventions à recevoir, du produit de cession d'actifs à recevoir, des créditeurs, des dépôts de clients et des emprunts bancaires indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable de la dette à long terme, y compris celle relative aux activités abandonnées, correspond à leur juste valeur compte tenu que les taux d'intérêt fluctuent selon les taux de marché. La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées ainsi que les créditeurs et frais courus afférents est jugée comparable à leur juste valeur.

La juste valeur du passif à l'égard de l'actionnaire n'a pas été déterminée compte tenu de l'absence de marché équivalent.

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises ont recours à des systèmes informatiques et sont donc susceptibles de subir des inconvénients attribuables au passage à l'an 2000. De tels inconvénients peuvent être de nature à nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Bien que la direction se soit penchée sur la question et qu'elle ait pris toutes les dispositions nécessaires pour éviter ces inconvénients, il est impossible, compte tenu de la nature même de ce risque, d'être assuré hors de tout doute, que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société et sur les tiers avec qui elle fait affaire, tels que les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront résolus sans avoir de conséquences négatives sur les affaires de la Société.

15. RÉSULTATS PAR SECTEUR *

	Revenus		Dépenses		Résultats avant amortissement	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Secteur faunique	21 321	18 481	18 693	17 588	2 628	893
Centres récréo-touristiques	9 313	7 761	9 407	8 010	(94)	(249)
Village historique de Val-Jalbert		1 105		491		614
Administration générale et ventes	1 339	1 226	3 696	3 250	(2 357)	(2 024)
	31 973	28 573	31 796	29 339	177	(766)

* 1999 – 12 mois, 1998 – 10 mois.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 1998 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1999.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation comprenant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information financière présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette Maheu, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Magny
Président-directeur général

Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur général affaires juridiques,
administration et finances

Québec, le 7 juin 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette Maheu
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 7 juin 1999

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	30 967 369 $	28 908 798 $
Frais d'administration (note 4)	3 256 613	2 930 736
Amortissement des immobilisations	12 554 848	10 332 641
Frais financiers	6 045 816	5 124 000
	52 824 646	47 296 175
REVENUS		
Transport des véhicules	7 073 926	6 123 396
Transport des passagers	4 917 497	4 645 287
Autres (note 5)	446 122	319 308
	12 437 545	11 087 991
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	40 387 101	36 208 184
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	38 950 338	34 575 025
PERTE NETTE	1 436 763	1 633 159
DÉFICIT AU DÉBUT	8 385 227	6 752 068
DÉFICIT À LA FIN	9 821 990 $	8 385 227 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 242 317 $	1 497 734 $
Dépôt à terme		1 100 000
Débiteurs (note 7)	1 887 706	744 451
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	1 103 998	1 142 515
	4 234 021	4 484 700
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	12 880 739	6 223 508
Placement – au coût		27 500
Immobilisations (note 9)	85 454 612	96 406 284
	102 569 372 $	107 141 992 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 433 379 $	4 111 418 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	4 262 327	3 893 464
	8 695 706	8 004 882
Loyers perçus d'avance	180 000	
Dette à long terme (note 10)	94 398 103	98 660 430
Participations gouvernementales reportées (note 11)	7 617 553	7 361 907
	110 891 362	114 027 219
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 12)	1 500 000	1 500 000
Déficit	(9 821 990)	(8 385 227)
	(8 321 990)	(6 885 227)
	102 569 372 $	107 141 992 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Liguori Hinse
Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 436 763) $	(1 633 159) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	12 554 848	10 332 641
Augmentation de la participation gouvernementale Recouvrable	(6 657 231)	(4 782 242)
Virement de participations gouvernementales Reportées	(727 619)	(835 502)
(Profit) Perte sur vente d'actifs	(44 310)	46 733
	3 688 925	3 128 471
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(782 777)	(604 699)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	2 906 148	2 523 772
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		14 179 531
Participation gouvernementale aux immobilisations	983 265	2 058 083
Loyers perçus d'avance	180 000	
Remboursement de la dette à long terme	(3 893 464)	(3 398 912)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	(2 730 199)	12 838 702
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 972 216)	(15 303 775)
Produit de la vente d'actifs	440 850	584
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 531 366)	(15 303 191)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(1 355 417)	59 283
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 597 734	2 538 451
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 242 317 $	2 597 734 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et le dépôt à terme.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	10 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	En fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	15 946 424 $	15 995 980 $
Contrats d'opération	1 688 566	1 544 208
Carburant	2 347 787	2 690 519
Entretien et réparation – navires	5 202 073	3 583 141
Entretien et réparation – quais	2 413 479	991 776
Montants à reporter	27 598 309 $	24 805 624 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. FRAIS D'EXPLOITATION (suite)

	1999	1998
Montants reportés	27 598 309 $	24 805 624 $
Entretien et réparation – bâtiments	344 473	486 276
Taxes foncières et scolaires	716 532	669 068
Assurances	1 089 233	1 236 965
Autres	2 007 261	1 720 018
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	(788 439)	(9 153)
	30 967 369 $	28 908 798 $

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	2 455 149 $	2 200 689 $
Formation du personnel	119 265	121 780
Papeterie et impression	52 994	48 146
Honoraires professionnels	201 476	206 532
Autres	427 729	353 589
	3 256 613 $	2 930 736 $

5. AUTRES REVENUS

	1999	1998
Intérêts sur dépôts bancaires	100 382 $	51 003 $
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	15 455	14 713
Dividendes	13 200	19 800
Stationnement et divers	52 125	54 959
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	174 719	174 601
Affichage publicitaire	45 931	43 465
Location de navires		7 500
Profit (perte) sur vente d'actifs	44 310	(46 733)
	446 122 $	319 308 $

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	1999	1998
Subventions du gouvernement du Québec	38 222 719 $	33 739 523 $
Virement de participations gouvernementales Reportées (note 11)	727 619	835 502
	38 950 338 $	34 575 025 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. DÉBITEURS

	1999	1998
Secteur du transport	208 152 $	310 786 $
Secteur gouvernemental	27 653	18 477
Subvention à recevoir du ministère des Transports	750 000	200 000
Réclamations d'accident à recevoir	835 000	150 000
Autres	66 901	65 188
	1 887 706 $	744 451 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le Gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit:

	1999	1998
Solde au début	7 366 023 $	1 774 233 $
Amortissement des immobilisations	8 738 488	6 552 521
Intérêts encourus sur les emprunts	4 864 990	3 751 377
	20 969 501	12 078 131
Participations gouvernementales reçues	(6 984 764)	(4 712 108)
Solde à la fin	13 984 737 $	7 366 023 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

Emprunts du Fonds de financement (note 10)	62 974 780 $	65 056 037 $
Coût non amorti des immobilisations financées à long terme (note 9)	(50 094 041)	(58 832 529)
	12 880 739	6 223 508
Intérêts courus sur ces emprunts	1 103 998	1 142 515
	13 984 737 $	7 366 023 $

9. IMMOBILISATIONS

	1999					1998
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec (note 10)	Acquises par donation (note 11)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			63 794 $	18 145 $	81 939 $	81 939 $
Quais	932 712 $	23 108 643 $	3 795 452	74 622	27 911 429	27 911 429
Montants à reporter	932 712 $	23 108 643 $	3 859 246 $	92 767 $	27 993 368 $	27 993 368 $

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	1999					1998
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec (note 10)	Acquises par donation (note 11)	Autres	Total	Total
Montants reportés	932 712 $	23 108 643 $	3 859 246 $	92 767 $	27 993 368 $	27 993 368 $
Bâtiments		1 833 667	4 375 145	603 233	6 812 045	5 727 868
Navires	66 160 640		33 874 738	902 671	100 938 049	100 938 049
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition				25 957 545	25 957 545	25 957 545
Ameublement et équipement			7 087	1 474 105	1 481 192	1 255 394
Matériel roulant				91 346	91 346	91 346
Améliorations locatives			215 930	637 793	853 723	853 723
	67 093 352	24 942 310	42 332 146	29 759 460	164 127 268	162 817 293
Amortissement cumulé						
Quais	111 984	6 121 666	2 764 926	47 653	9 046 229	8 053 326
Bâtiments		859 182	1 600 969	333 648	2 793 799	2 788 283
Navires	16 887 327		30 894 949	859 383	48 641 659	39 412 882
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition				16 625 341	16 625 341	14 731 923
Ameublement et équipement			7 003	811 873	818 876	722 061
Matériel roulant				71 412	71 412	62 868
Améliorations locatives			161 940	513 400	675 340	639 666
	16 999 311	6 980 848	35 429 787	19 262 710	78 672 656	66 411 009
Valeur nette	50 094 041 $	17 961 462 $	6 902 359 $	10 496 750 $	85 454 612 $	96 406 284 $

10. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $ échéant en juin 2011	26 882 394	28 063 159
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $ échéant en janvier 2018	36 092 386	36 992 878
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux de 10,6 % et 10,8 %, échéant en 2001	10 134 240	11 946 447
Montants à reporter	98 660 430 $	102 553 894 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	1999	1998
Montants reportés	98 660 430 $	102 553 894 $
Versements échéant en deçà d'un an	4 262 327	3 893 464
	94 398 103 $	98 660 430 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2000	2 245 853 $
2001	2 423 592
2002	2 615 532
2003	2 822 819
2004	3 046 690

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2000	3 074 244 $
2001	8 948 233
Total des paiements minimums exigibles	12 022 477
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 888 237
	10 134 240 $

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1999	1998
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	7 159 002 $	5 910 279 $
Participation de l'exercice	983 265	2 058 083
	8 142 267	7 968 362
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(703 011)	(809 360)
Solde à la fin	7 439 256	7 159 002
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	202 905	229 047
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(24 608)	(26 142)
Solde à la fin	178 297	202 905
	7 617 553 $	7 361 907 $

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES (suite)

b) Gouvernement du Canada (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants:

	1999	1998
Terrains	63 794 $	63 794 $
Quais	1 030 526	1 084 765
Bâtiments	2 774 176	1 397 617
Navires	2 979 789	3 505 634
Ameublement et équipement	84	105
Améliorations locatives	53 990	64 786
	6 902 359	6 116 701
Solde non dépensé de la subvention à l'acquisition d'immobilisations	715 194	1 245 206
	7 617 553 $	7 361 907 $

12. CAPITAL-ACTIONS

	1999	1998
Autorisé		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

13. ENGAGEMENTS

La Société a signé par un bail à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis. Ce bail comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations et de combler leur déficit budgétaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1999, la dépense de loyer pour les locaux de la gare s'élève à 44 936 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 688 566 $.

Au 31 mars 1999 les engagements de la Société s'établissent comme suit:

	Bail	Ententes de services *
2000	45 000 $	1 831 019 $
2001	45 000	1 713 732
2002	45 000	421 594
2003	45 000	429 456
2004 et subséquemment	67 500	437 675
	247 500 $	4 833 476 $

* Basées sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

13. ENGAGEMENTS (suite)

Le 30 mars 1999, le gouvernement du Québec a autorisé le versement d'une subvention de 750 000 $ à la Société pour qu'elle procède à la construction de gares maritimes aux terminaux de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine. Des honoraires professionnels de 34 806 $ ont été capitalisés au 31 mars 1999.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de scs activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

- **Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)**

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 402 174 $ (1998: 397 824 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

- **Autres régimes**

Les autres employés et employées participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux cotisations pour services courants à titre d'employeur. Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 223 319 $ (1998: 220 395 $).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des dettes à long terme ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette.

Au 31 mars 1999, la Société avait des lignes de crédit bancaire à court terme totalisant 10 000 000 $ (10 000 000 $ en 1998) sur lesquelles elle n'avait prélevé aucun montant (néant en 1998). Ces lignes de crédit sont des facilités de crédit à terme d'exploitation autorisées jusqu'au 31 juillet 2002 qui portent intérêt au taux préférentiel et ne sont pas garanties par des actifs déterminés de la Société.

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Liguori Hinse, ing.
Président-directeur général

Québec, le 8 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des Traversiers du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des résultats et déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec.
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 1999

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-8

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 3)
REVENUS		
Contributions (note 4)		
Gouvernement du Québec	285 299	256 664
Société canadienne d'hypothèques et de logement	226 283	217 364
	511 582	474 028
Intérêts sur prêts et autres revenus	40 531	39 780
	552 113	513 808
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 4)	484 732	447 327
Frais d'administration – net (note 5)	26 850	26 701
	511 582	474 028
Intérêts sur emprunts – net (note 6)	39 466	39 636
	551 048	513 664
REVENU AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 065	144
Coût de projets non réalisés	(373)	
REVENU NET DE L'EXERCICE	692	144
EXCÉDENT AU DÉBUT	12 548	12 404
EXCÉDENT À LA FIN	13 240	12 548

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 3)
ACTIF		
Immeubles d'habitation (note 7)	1 924 656	1 952 200
Systèmes informatiques (note 8)	2 090	1 820
Matériel et équipement	630	
Prêts et intérêts courus (note 9)	515 401	522 711
Contribution recouvrable – gouvernement du Québec	5 929	11 148
Contributions à recevoir		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	38 370	28 271
Gouvernement du Québec		5 353
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	1 730	13 129
Autres	11 865	13 160
Dépôts en fidéicommis	46	116
Dépôt à terme		4 220
Encaisse	20 410	692
	2 521 127	2 552 820
PASSIF		
Emprunts et intérêts courus (note 10)	2 471 393	2 506 049
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 11)	5 929	11 148
Provision pour congés de maladie et vacances	5 448	5 205
Créditeurs (note 12)	11 871	17 802
Contribution reportée – gouvernement du Québec (note 13)	13 229	
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 14)	17	68
	2 507 887	2 540 272
EXCÉDENT	13 240	12 548
	2 521 127	2 552 820

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 16 et 17)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
André Marcil
Rita Bissonnette

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net de l'exercice	692	144
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement – Immeubles d'habitation	28 826	25 502
Amortissement – Systèmes informatiques	480	350
	29 998	25 996
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	19 201	(14 613)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	49 199	11 383
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts		237 402
Remboursements d'emprunts	(33 986)	(245 658)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(33 986)	(8 256)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(5 482)	(5 263)
Systèmes informatiques	(750)	(650)
Matériel et équipement	(630)	
Prêts	(7 091)	(7 516)
Encaissements sur prêts	14 238	11 391
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	285	(2 038)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	15 498	1 089
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	4 912	3 823
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN	20 410	4 912

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

— d'aviser le ministre responsable sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;

— de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

— de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

— de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

— de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;

— de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains de ses immeubles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après.

a. Immeubles d'habitation

Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Pour les projets d'immeubles d'habitation en construction, des frais d'administration et des frais de financement (intérêts et autres) sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation. Le taux d'intérêt utilisé est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des emprunts à court terme de la Société.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de la prise en paiement et les frais encourus à l'égard de celle-ci.

Amortissement

L'amortissement des immeubles d'habitation correspond à la partie capital du service de la dette imputé au Programme de logement sans but lucratif. L'amortissement s'effectue sur une période n'excédant pas 50 ans.

Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b. Systèmes informatiques

Les coûts reliés au développement de systèmes informatiques sont capitalisés. Le coût des systèmes informatiques comprend les coûts encourus pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes. L'amortissement s'effectue, selon la méthode linéaire, sur une période de 5 ans.

c. Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement dont le coût est supérieur à un seuil minimum sont capitalisées. L'amortissement s'effectue, selon la méthode linéaire, sur une période de 3 ans.

d. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Contributions

Les contributions au coût des programmes de l'exercice sont inscrites aux résultats lorsque les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

f. Coût des programmes

Logement sans but lucratif

Aux fins de la gestion du Programme de logement sans but lucratif, la Société a conclu des conventions d'exploitation avec certains organismes concernant l'exploitation de projets d'habitation pour une période n'excédant pas 50 ans. Ces conventions prévoient, entre autres, le versement d'une subvention par la Société pour combler en tout ou en partie (généralement 90 %) le déficit d'exploitation des logements sous gestion.

Le coût du Programme de logement sans but lucratif est établi à partir des budgets approuvés par la Société. Ce coût comprend également des ajustements se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes, ainsi que les frais reliés au refinancement des emprunts.

Supplément au loyer

Lorsque le Programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes avec lesquels la Société a conclu des conventions dont la durée n'excède pas 35 ans, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société ou, le cas échéant, à partir des estimés préparés et approuvés par la Société. Ce coût comprend également des ajustements se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société en enregistre le coût conformément à la convention comptable applicable aux «autres programmes».

Aide à la mise de fonds et Rénove

Le coût de ces programmes est constitué d'intérêts sur les prêts garantis ainsi que de la provision de l'exercice pour couvrir les pertes éventuelles découlant de l'exécution des garanties par les institutions financières. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion desdits programmes.

Aide à la restauration Canada-Québec, Rénovation d'immeubles locatifs, Adaptation de domicile, Réparation des maisons pour les propriétaires-occupants à faible revenu, Aide aux propriétaires-occupants de maisons lézardées, Amélioration des maisons d'hébergement, Revitalisation des vieux quartiers et Aide à la rénovation en milieu rural

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle pour les Programmes d'aide à la restauration Canada-Québec, de rénovation d'immeubles locatifs et d'amélioration de maisons d'hébergement. Cette aide financière se traduit par une subvention pour les Programmes d'adaptation de domicile, de réparation des maisons pour les propriétaires-occupants à faible revenu, d'aide aux propriétaires-occupants de maisons lézardées. de revitalisation des vieux quartiers et d'aide à la rénovation en milieu rural. Le prêt ou la subvention est considéré comme une dépense de l'exercice courant dès que le versement du prêt ou de la subvention est approuvé par la Société. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion desdits programmes.

Stimulation de la rénovation résidentielle, Achat-rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

Le coût de ces programmes est constitué d'intérêts sur les prêts garantis, de subvention de capital et de la provision de l'exercice pour couvrir les pertes éventuelles découlant de l'exécution des garanties par les institutions financières. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion desdits programmes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f. Coût des programmes (suite)

Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles et autres programmes

Le coût de l'allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles et chacun des autres programmes est enregistré aux livres lorsque les demandes de subvention ont été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent viennent à échéance avant la fin de l'exercice. Le coût de ces programmes peut comprendre, le cas échéant, les frais encourus par la Société pour l'acquisition de services ou le versement aux mandataires des sommes qui leur sont allouées pour la gestion desdits programmes.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, les conventions comptables suivantes ont été modifiées.

Matériel et équipement

Depuis le 1er janvier 1998, les acquisitions de matériel et d'équipement sont capitalisées. Auparavant, ces acquisitions étaient comptabilisées aux frais d'administration.

Cette modification de convention comptable n'est pas appliquée rétroactivement car les données pour ce faire ne peuvent être établies au prix d'un effort raisonnable. Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1998
Résultats et excédent	
Contribution – gouvernement du Québec	(630)
Frais d'administration	(630)
Bilan	
Matériel et équipement	630
Contribution reportée – gouvernement du Québec	(630)

Provision pour congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Société à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de passif au compte «Provision pour congés de maladie et vacances». La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1998	1997
Résultats et excédent		
Contribution – gouvernement du Québec	243	(351)
Frais d'administration	243	(351)
Bilan		
Contribution à recevoir – gouvernement du Québec		5 205
Provision pour congés de maladie et vacances	5 448	5 205
Contribution reportée – gouvernement du Québec	(5 448)	

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	1998			1997		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L (a)	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L. (a)
Aide au logement social						
Logement sans but lucratif						
Sans but lucratif public						
Volet régulier	204 019	78 850	125 169	194 104	72 767	121 337
Volet Inuit	47 641	20 190	27 451	45 289	19 128	26 161
	251 660	99 040	152 620	239 393	91 895	147 498
Sans but lucratif privé						
Coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif	29 513	7 523	21 990	30 636	7 655	22 981
Logements autochtones urbains	8 082	2 034	6 048	8 798	2 420	6 378
Logements autochtones ruraux	6 631	1 666	4 965	7 199	1 978	5 221
	44 226	11 223	33 003	46 633	12 053	34 580
	295 886	110 263	185 623	286 026	103 948	182 078
Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles	108 051	108 051		21 905	21 905	
Supplément au loyer	33 130	14 559	18 571	33 492	14 740	18 752
Achat-rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif	2 533	2 533		1 377	1 377	
Aide aux organismes communautaires	1 300	1 300		2 300	2 300	
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif	222	222				
Aide au logement populaire	7	7		23	23	
Allocation-logement en faveur des personnes âgées				34 459	34 459	
Victimes de la mousse d'urée formaldéhyde				4	4	
	145 243	126 672	18 571	93 560	74 808	18 752
Sous-total à reporter	441 129	236 935	204 194	379 586	178 756	200 830

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	1998			1997		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouverne-Ment du Québec	S.C.H.L (a)	Coût	Gouverne-ment du Québec	S.C.H.L. (a)
Sous-total reporté	441 129	236 935	204 194	379 586	178 756	200 830
Amélioration de l'habitat						
Revitalisation des vieux quartiers	17 138	4 436	12 702	15 777	7 149	8 628
Rénove	9 609	9 609		10 531	10 531	
Adaptation de domicile	6 155	5 398	757	4 359	4 262	97
Aide à la rénovation en milieu rural	3 847	1 693	2 154			
Stimulation de la rénovation résidentielle	3 036	3 036		22 444	22 444	
Amélioration des maisons d'hébergement	2 914	709	2 205	828	225	603
Rénovation d'immeubles locatifs	1 033	374	659	4 550	3 650	900
Logements adaptés pour aînés autonomes	769	205	564	734	181	553
Réparations d'urgence	645	159	486	413	104	309
Aide aux propriétaires-occupants de maisons lézardées	450	490	(40)	3 007	1 205	1 802
Réparation des maisons pour les propriétaires-occupants à faible revenu	36	22	14	750	594	156
Aide à la restauration Canada-Québec	(142)	(69)	(73)	(24)	(27)	3
	45 490	26 062	19 428	63 369	50 318	13 051
Accession à la propriété						
Logement en régions éloignées	878	776	102	655	37	618
Acquisition des terrains Angus	9	9		(152)	(152)	
Aide à la mise de fonds	(3 067)	(3 067)		3 771	3 771	
	(2 180)	(2 282)	102	4 274	3 656	618
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	293	293		98	98	
Coût des programmes	484 732	261 008	223 724	447 327	232 828	214 499
Frais d'administration – net (note 5)	26 850	24 291	2 559	26 701	23 836	2 865
Coût total des programmes	511 582	285 299	226 283	474 028	256 664	217 364

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION - NET

	1998	1997 (note 3)
Traitements et autres rémunérations (note 15)	19 015	18 925
Services de transport et de communication	1 411	1 563
Services professionnels, administratifs et autres	3 397	2 517
Entretien et réparations	146	60
Loyers	2 753	3 056
Fournitures et approvisionnements	299	274
Matériel et équipement	236	559
Subventions diverses	194	255
Autres dépenses	97	58
Amortissement – systèmes informatiques	480	350
	28 028	27 617
Recouvrement de frais	58	132
	27 970	27 485
Frais imputés		
Au coût des systèmes informatiques	750	650
Au coût de construction ou de réparation d'immeubles d'habitation	259	25
À la Société de gestion immobilière SHQ	111	109
	1 120	784
	26 850	26 701

6. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET

	1998	1997
Intérêts sur emprunts obligataires	209 112	210 150
Intérêts sur emprunt garanti par hypothèque immobilière	49	49
Intérêts sur emprunt à terme	50	51
Intérêts sur financement temporaire	130	482
	209 341	210 732
Recouvrement d'intérêts *	832	835
	208 509	209 897
Intérêts imputés		
Au Programme de logement sans but lucratif	169 043	170 261
	39 466	39 636

* Relativement à la dette à long terme contractée pour la réalisation de résidences d'étudiants.

7. IMMEUBLES D'HABITATION

	1998	1997
Immeubles d'habitation parachevés	2 043 164	2 047 659
Réparations majeures	27 048	21 271
	2 070 212	2 068 930
Amortissement cumulé	145 556	116 730
	1 924 656	1 952 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

7. IMMEUBLES D'HABITATION (suite)

L'amortissement de l'exercice au montant de 28,8 millions de dollars (1997: 25,5 millions de dollars) est imputé au Programme de logement sans but lucratif.

8. SYSTÈMES INFORMATIQUES

	1998	1997
Systèmes informatiques	3 150	2 400
Amortissement cumulé	1 060	580
	2 090	1 820

L'amortissement de l'exercice au montant de 0,5 million de dollars (1997: 0,4 million de dollars) est imputé aux frais d'administration.

9. PRÊTS ET INTÉRÊTS COURUS

	1998	1997
Prêts garantis par hypothèques immobilières, 6 7/8 % à 15 1/8 %, remboursables par mensualités ou annuités, échéant de 2007 à 2029	476 672	485 622
Prêts non garantis par hypothèques immobilières, 6 7/8 % à 9,42 %, remboursables par mensualités, échéant de 2019 à 2030	12 015	12 203
Prêts garantis par obligations municipales, 7 5/8 % et 7 7/8 %, remboursables par annuités et rachetables par anticipation, échéant en 1999	384	781
Avance temporaire garantie par une hypothèque immobilière, 5,23 %, remboursable à demande	1 308	1 302
Autres avances, au taux préférentiel moins 1 1/2 %, remboursables annuellement	17 184	14 802
Intérêts courus	7 838	8 001
	515 401	522 711

Le montant des encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices sur les prêts à long terme se détaille comme suit:

1999	7 564
2000	7 727
2001	8 325
2002	8 970
2003	9 665

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

10. EMPRUNTS ET INTÉRÊTS COURUS

	1998	1997
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations, 5,545 % à 9,10 %, remboursables par versements mensuels, échéant de 2000 à 2002	756 458	767 834
Obligations, 6 7/8 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation, échéant de 1999 à 2032	447 261	455 323
Obligations, 7,60 %, taux renégociable en 1999, remboursables par versements annuels, échéant de 2014 à 2032	337 882	340 715
Emprunt garanti par hypothèque immobilière, 7 7/8 %, remboursable par versements mensuels, échéant en 2023	629	636
Intérêts courus	42 273	42 817
	1 584 503	1 607 325
Autres		
Obligations, 8,95 % à 11,38 %, remboursables par versements annuels, échéant de 2002 à 2013 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	867 809	877 908
Emprunt à terme, 9,24 %, remboursable par versements mensuels, échéant en 1999	537	545
Financement temporaire: institutions financières	580	2 181
Intérêts courus	17 964	18 090
	886 890	898 724
	2 471 393	2 506 049

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalent actuellement, le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, l'emprunt garanti par hypothèque immobilière et l'emprunt à terme se détaille comme suit:

1999	32 774
2000	34 924
2001	38 010
2002	41 302
2003	44 847

11. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	1998	1997
Solde au début	11 148	15 179
Provision de l'exercice	(3 022)	(690)
Exécution de garanties	(2 197)	(3 341)
Solde à la fin	5 929	11 148

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

11. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision se répartit comme suit:

	1998	1997
Programmes		
Aide à la mise de fonds	1 098	5 757
Stimulation de la rénovation résidentielle	350	1 221
Aide au logement populaire	302	302
Rénove	2 396	3 068
Achat-rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif	1 589	800
AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif	194	
	5 929	11 148

12. CRÉDITEURS

	1998	1997
Fournisseurs et retenues sur contrats	3 482	2 934
Bénéficiaires de subventions et divers	8 389	14 868
	11 871	17 802

13. CONTRIBUTION REPORTÉE (À RECEVOIR) – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997 (note 3)
Évolution de l'exercice:		
Contribution (note 4)	285 299	256 664
Plus:		
Contribution afférente à la provision pour pertes sur garanties de prêts (note 11)	3 022	690
Contribution nette	288 321	257 354
Encaissements afférents à la contribution nette	306 903	255 707
Diminution (augmentation) de la contribution à recevoir	18 582	(1 647)
Contribution à recevoir au début	(5 353)	(3 706)
Contribution reportée (à recevoir) à la fin	13 229	(5 353)

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires dans le cadre des Programmes d'achat-rénovation et d'accèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et sans but lucratif.

14. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

	1998	1997
Solde au début	68	
Plus:		
Sommes reçues des organismes subventionnaires	342	313
Intérêts sur dépôts bancaires	2	1
	412	314
Moins:		
Sommes versées	395	246
Solde à la fin	17	68

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses au poste dépôts en fidéicommis à l'actif de la Société.

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 0,9 million de dollars (1997: 1 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

16. ENGAGEMENTS

Programme d'achat-rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et d'accèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

En vertu de ces programmes, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par l'organisme jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Les engagements au 31 décembre 1998 s'élevaient à 20 millions de dollars (1997: 10 millions de dollars).

17. ÉVENTUALITÉS

Prêts garantis

La Société garantit, dans le cadre des Programmes de stimulation de la rénovation résidentielle, de rénove et d'achat-rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif, d'accèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et d'aide à la mise de fonds, le remboursement des prêts accordés par les institutions financières; le montant des prêts ainsi garantis totalise 195 millions de dollars au 31 décembre 1998 (1997: 266 millions de dollars).

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement au Programme de logement sans but lucratif privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais accessoires. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalise environ 443 millions de dollars au 31 décembre 1998 (1997: 451 millions de dollars).

Les programmes pour lesquels une provision pour perte est requise, sont présentés à la note 11.

Poursuites

Des actions en justice en dommages et intérêts totalisant 30,2 millions de dollars ont été intentées contre la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 17 mars 1999, le projet de loi no 4 «Loi sur Immobilière SHQ» a été présenté à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi prévoit l'institution de la société Immobilière SHQ qui aura pour mission d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et de mettre ces immeubles à la disposition des offices municipaux d'habitation ou autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation. Elle aura également pour mission d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices municipaux d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif. Ces biens et obligations seront, à compter du 1er janvier 2000, transférés à Immobilière SHQ aux conditions que peut déterminer le Gouvernement.

Les instances dans lesquelles est partie la Société relativement à ces biens seront continuées, sans reprise d'instance, par Immobilière SHQ.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1998.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

André Marcil
Président-directeur général

Yves Poirier
Vice-président au soutien à l'organisation

Québec, le 4 mai 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 1998 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de la modification apportée à la comptabilisation des acquisitions de matériel et d'équipement et des congés de maladie et de vacances expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 mai 1999

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
L.R.Q., c. S-8.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	100 000 $	200 000 $
Loyer	75 000	75 000
Honoraires de garanties	10 891	14 032
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	2 284	886
Autres revenus	18 070	
	206 245	289 918
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux (note 3)	263 675	190 039
Loyer	48 127	75 540
Services professionnels, administratifs et autres (note 4)	38 055	32 442
Services de transport et de communication (note 5)	10 399	13 464
Impression et frais de bureau	3 944	3 967
Location d'équipement de bureau	4 695	5 223
Matériel et équipement	158	499
	369 053	321 174
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(162 808) $	(31 256) $

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	94 687 $	125 943 $
Virements au fonds d'assistance financière (note 6)	(26 873)	
	67 814	125 943
Excédent des dépenses sur les revenus	(162 808)	(31 256)
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	(94 994) $	94 687 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	8 278 $	10 047 $
Débiteurs	7 699	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		175 000
Frais payés d'avance	2 548	3 607
	18 525 $	188 654 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	19 683 $	93 967 $
Dû au fonds d'assistance financière	1 856	
Provision pour indemnités de départ (note 3)	91 980	
	113 519	93 967
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	(94 994)	94 687
	18 525 $	188 654 $

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ (note 3)

Pour le Conseil d'administration,
André Bisson
Benoît Cyr

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
AUGMENTATION DU FONDS		
Contributions des donateurs (note 7)	10 000 $	21 000 $
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	119 305	83 218
Recouvrement de paiements pour exécution de garanties de prêts		3 000
Virement du fonds des opérations (note 6)	26 873	
	156 178	107 218
DIMINUTION DU FONDS		
Provision pour exécution de garanties de prêts (note 8)	139 600	161 277
Frais de recouvrement	1 613	
	141 213	161 277
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	14 965	(54 059)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 739 259	1 793 318
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 754 224 $	1 739 259 $

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	673 $	24 553 $
Placements temporaires et intérêts courus (note 9)	2 379 585	2 303 728
Dû par le fonds des opérations	1 856	
	2 382 114 $	2 328 281 $
PASSIF		
Créditeurs	574 $	
Provision pour exécution de garanties de prêts (note 8)	627 316	589 022 $
	627 890	589 022
SOLDE DU FONDS	1 754 224	1 739 259
	2 382 114 $	2 328 281 $

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ (note 3)
ÉVENTUALITÉ (note 10)

Au nom du Conseil d'administration,
André Bisson
Benoît Cyr

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Société d'Investissement Jeunesse, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8.1), a pour fonctions de:

- développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise;
- favoriser l'échange d'expertises et d'informations entre les entreprises et les jeunes entrepreneurs;
- favoriser le parrainage des jeunes entrepreneurs par des gens d'affaires;
- constituer et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

En vertu d'une convention de subvention, le gouvernement du Québec a octroyé à la Société une subvention de 604 500 $ répartie sur trois exercices (304 500 $ en 1996-1997, 200 000 $ en 1997-1998 et 100 000 $ en 1998-1999) et a payé le loyer pour un montant de 75 000 $ par exercice pour les trois mêmes exercices. Tel que prévu par cette convention, le coût du loyer ayant diminué en 1998-1999, l'économie a été investie dans le fonds d'assistance financière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie du fonds des opérations n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

FONDS DES OPÉRATIONS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Ce fonds permet de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant à réaliser un projet d'affaires tel que le démarrage, l'acquisition ou l'investissement dans le capital-actions d'une entreprise.

Provision pour exécution de garanties de prêts

Une provision est établie pour couvrir l'exécution de garanties de prêts accordées par la Société lorsque le paiement est inévitable à la suite d'une réclamation d'une institution financière ou est probable à la suite de l'analyse des prêts garantis.

Recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts

Les recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

En vertu de la convention de subvention avec le gouvernement du Québec, la Société s'est engagée à diminuer ses coûts de fonctionnement tout en assurant la poursuite de la mission de la Société et la pérennité de son fonds d'assistance financière. Une résolution du conseil d'administration adoptée le 31 mars 1999 prévoit que la Société confie la gestion de ses activités à un organisme existant dont les activités sont complémentaires en établissant des protocoles de collaboration. À titre de mesure transitoire, la Société applique, depuis le 1er avril 1999, un moratoire sur toute demande de garanties de prêts en vertu du programme d'aide à la relève d'affaires. Cette résolution prévoit également la cessation d'emploi du personnel de la Société pour le 31 mai 1999.

Le poste traitements et avantages sociaux comprend une somme de 91 980 $ pour des indemnités de départ que la Société prévoit verser lors de la cessation d'emploi du personnel. Le montant à verser est présenté à la provision pour indemnités de départ.

4. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

	1999	1998
Honoraires professionnels	32 212 $	26 551 $
Réparations et entretien du matériel et de l'équipement	1 769	1 637
Abonnements et cotisations aux associations	743	625
Assurances	2 345	2 310
Frais bancaires	986	1 319
	38 055 $	32 442 $

5. SERVICES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

	1999	1998
Déplacements et représentation	2 360 $	4 950 $
Communication	5 816	5 784
Poste et messagerie	2 223	2 730
	10 399 $	13 464 $

6. VIREMENT INTERFONDS

Le fonds d'opérations de la Société a viré au fonds d'assistance financière une partie de la subvention octroyée par le gouvernement du Québec pour le loyer de l'exercice 1998-1999, conformément à la convention de subvention.

7. CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

La Société détient à la date de préparation des états financiers un engagement de contributions d'un donateur au fonds d'assistance financière représentant 10 000 $ (1998: 20 000 $). Ce montant sera encaissable au cours du présent exercice.

Les contributions de donateurs encaissées par la Société depuis le début de ses opérations jusqu'au 31 mars 1999 s'élèvent à 2 190 760 $.

8. PROVISION POUR EXÉCUTION DE GARANTIES DE PRÊTS

	1999	1998
Solde au début	589 022 $	566 742 $
Paiements pour exécution de garanties de prêts	101 306	138 997
	487 716	427 745
Provision de l'exercice	139 600	161 277
Solde à la fin	627 316 $	589 022 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. PROVISION POUR EXÉCUTION DE GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La provision se répartit comme suit:

	1999	1998
Provision pour paiements inévitables à la suite de réclamations des institutions financières	198 138 $	
Provision pour exécution de garanties probables	429 178	589 022 $
	627 316 $	589 022 $

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme et d'acceptations bancaires. Ils sont comptabilisés au coût et leur valeur marchande est sensiblement égale à leur valeur comptable.

10. ÉVENTUALITÉ

Au 31 mars 1999, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières, non incluses dans la provision pour exécution de garanties de prêts, s'élèvent à 1 194 983 $ (1998: 1 637 982 $).

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses, du solde du fonds des opérations et de l'évolution du solde du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats du fonds des opérations et de l'évolution de la situation financière des fonds de la Société pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 mai 1999

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.001

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Location d'espaces – événements	1 444 466 $	1 361 500 $
Redevances (note 4)	817 678	669 765
Services auxiliaires (note 5)	1 181 295	1 330 836
Autres revenus	165 225	135 296
	3 608 664	3 497 397
DÉPENSES		
Frais d'événements (note 6)	801 340	974 478
Frais d'opération et d'administration (note 7)	6 006 004	6 439 975
Taxes	3 572 343	3 348 890
Frais financiers – net (note 8)	4 084 434	4 106 631
	14 464 121	14 869 974
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS	10 855 457	11 372 577
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	10 869 512	12 507 317
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	14 055	1 134 740
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	3 572 300	3 498 560
(Perte) gain sur la cession d'immobilisations	(5 820)	980
Amortissement des immobilisations	(4 450 358)	(4 321 727)
Amortissement des apports reportés (note 11)	886 448	823 166
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	16 625	1 135 719
EXCÉDENT DU DÉBUT	1 892 569	756 850
EXCÉDENT À LA FIN	1 909 194 $	1 892 569 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	514 364 $	1 061 681 $
Dépôts à terme à des taux de 5,10 % et 5,45 %	3 900 000	3 500 000
Débiteurs et intérêts courus	639 264	411 313
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	2 990 096	3 840 909
Frais payés d'avance	924 208	892 696
	8 967 932	9 706 599
Immobilisations (note 10)	103 030 475	106 938 425
Frais reportés, au coût amorti	783 634	1 023 993
	112 782 041 $	117 669 017 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 100 531 $	3 156 232 $
Dépôts de clients	793 410	670 781
Versements sur la dette à long terme (note 12)	4 805 621	4 688 474
	8 699 562	8 515 487
Apports reportés (note 11)	28 711 768	29 236 441
Dette à long terme (note 12)	71 929 267	76 492 270
	109 340 597	114 244 198
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport	1 532 250	1 532 250
Excédent	1 909 194	1 892 569
	3 441 444	3 424 819
	112 782 041 $	117 669 017 $

Pour le Conseil d'administration,
Claude Pinault
Bruno Roussin

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminée le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	16 625 $	1 135 719 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	5 820	(980)
Amortissement des frais reportés	259 709	255 839
Amortissement des immobilisations	4 450 358	4 321 727
Amortissement des apports reportés	(886 448)	(823 166)
	3 846 064	4 889 139
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	658 278	384 665
Provenance des liquidités	4 504 342	5 273 804
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés	361 775	156 117
Dette à long terme	4 300 000	3 857 382
Remboursement de la dette à long terme	(8 745 856)	(2 806 209)
Frais reportés	(19 350)	
(Utilisation) provenance des liquidités	(4 103 431)	1 207 290
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(550 797)	(3 920 642)
Produit de la cession d'immobilisations	2 569	980
Utilisation des liquidités	(548 228)	(3 919 662)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(147 317)	2 561 432
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 561 681	2 000 249
LIQUIDITÉS À LA FIN	4 414 364 $	4 561 681 $
SITUATION DES LIQUIDITÉS		
Encaisse	514 364 $	1 061 681 $
Dépôts à terme	3 900 000	3 500 000
	4 414 364 $	4 561 681 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents aux acquisitions d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur la partie de ces immobilisations financées par ces emprunts (net de l'amortissement cumulé des apports reportés) et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les immobilisations transférées à titre gratuit par le gouvernement du Québec sont comptabilisées à la valeur attribuée par la Société. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	Taux
Bâtisses	2,5 %
Aménagements	10 %
Centre administratif	
Mobilier	20 %
Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Centre des congrès	
Mobilier	20 %
Équipement	10 % et 33 1/3 %
Accessoires	20 %

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

L'amortissement de ces frais, calculé selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt, est regroupé avec les frais financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*

  Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

  Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

- *Subvention relative aux immobilisations*

  Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables.

- *Apports reportés*

  Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société amortit les immobilisations suivantes selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	1999		1998	
	Méthodes	Taux	Méthodes	Taux
Centre administratif				
Mobilier	Linéaire	20 %	Dégressif	20 %
Équipement de bureau	Linéaire	20 %	Dégressif	30 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %	Dégressif	30 %
Centre des congrès				
Mobilier	Linéaire	20 %	Linéaire	25 %
Équipement	Linéaire	10 et 33 1/3 %	Linéaire	20 %
Accessoires	Linéaire	20 %	Linéaire	33 1/3 %

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet de modifier les postes suivants des états financiers du présent exercice:

	1999
Bilan	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(174 989) $
Immobilisation	142 524
Apports reportés	(32 465)
Revenus et dépenses et excédent	
Subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations	(174 989)
Amortissement des immobilisations	(142 524)
Amortissement des apports reportés	32 465)

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. REDEVANCES

	1999	1998
Services alimentaires	567 049 $	612 521 $
Services audiovisuels	240 999	145 415
Autres	9 630	11 829
	817 678 $	769 765 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

	1999	1998
Manutention, expédition et accrochage	146 421 $	102 456 $
Électricité, plomberie et autre personnel technique	331 555	275 607
Entretien ménager	28 959	16 302
Aménagement et ameublement	351 861	247 498
Audiovisuel	22 460	24 523
Télécommunications	166 254	134 790
Accueil, billetterie, vestiaire	85 241	478 814
Sécurité	24 046	26 872
Autres	24 498	23 974
	1 181 295 $	1 330 836 $

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	1999	1998
Manutention, expédition et accrochage	133 173 $	118 161 $
Électricité, plomberie et autre personnel technique	89 643	92 330
Entretien ménager	87 728	91 726
Aménagement et ameublement	276 503	281 434
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	5 526	3 003
Télécommunications	27 424	29 318
Accueil, billetterie, vestiaire	125 395	187 136
Sécurité	35 466	150 827
Autres	20 482	20 543
	801 340 $	974 478 $

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	2 919 712 $	2 943 661 $
Assurances et permis	55 194	54 962
Énergie et chauffage	729 113	685 795
Gardiennage	337 791	355 937
Service d'entretien ménager	130 421	120 871
Service d'entretien spécialisé	565 589	557 607
Entretien et réparations	565 153	712 779
Publicité et promotion	346 971	340 561
Montants à reporter	5 649 944 $	5 772 173 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION (suite)

	1999	1998
Montants reportés	5 649 944 $	5 772 173 $
Services professionnels et administratifs	58 927	330 598
Frais de déplacement et dépenses de fonction	99 557	106 326
Télécommunications	87 131	79 326
Papeterie, impression et fournitures de bureau	66 521	92 281
Formation professionnelle	46 579	45 589
Créances irrécouvrables	(2 655)	13 682
	6 006 004 $	6 439 975 $

8. FRAIS FINANCIERS - NET

	1999	1998
Intérêts sur la dette à long terme	4 346 887 $	4 198 403 $
Autres intérêts et frais bancaires	38 345	87 551
	4 385 232	4 285 954
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	300 798	179 323
	4 084 434 $	4 106 631 $

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Subvention de fonctionnement		
Subvention reçue pour l'exercice	15 654 400 $	16 154 400 $
Apports reportés		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations amortissables	(361 775)	(156 117)
Encaissement – Subvention relative au service de la dette *	(8 770 000)	(7 768 880)
	6 522 625	8 229 403
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables *	4 346 887	4 277 914
	10 869 512	12 507 317
Subvention relative aux immobilisations		
Contribution pour le remboursement de la dette à long terme équivalent à l'amortissement des immobilisations (net de l'amortissement des apports reportés) *	3 572 300	3 498 560
	14 441 812 $	16 005 877 $

* La subvention recouvrable du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 est de 2 990 096 $ (31 mars 1998: 3 840 909 $).

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	96 554 686	6 645 243 $	89 909 443	92 323 311
Aménagements	3 761 838	550 026	3 211 812	3 168 863
Centre administratif				
Mobilier	41 437	39 148	2 289	3 798
Équipement de bureau	33 709	26 710	6 999	11 558
Équipement informatique	193 863	148 565	45 298	95 008
Centre des congrès				
Mobilier	1 437 758	782 966	654 792	942 361
Équipement	6 399 951	3 001 928	3 398 023	4 509 243
Accessoires	501 205	317 536	183 669	266 133
	114 542 597 $	11 512 122 $	103 030 475 $	106 938 425 $

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 1998 s'établissent à 114 019 929 $ et 7 081 504 $ respectivement.

11. APPORTS REPORTÉS

	1999	1998
Apport du gouvernement du Québec reporté		
Solde au début	423 772 $	335 222 $
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	361 775	156 117
	785 547	491 339
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant *	122 459	67 567
Virement aux revenus d'un montant équivalent au coût non amorti des immobilisations cédées *	8 390	
	654 698	423 772
Apport de la ville de Québec reporté		
Solde au début	2 881 419	2 962 018
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse *	80 599	80 599
	2 800 820	2 881 419
Apport du gouvernement du Canada reporté		
Solde au début	25 931 250	26 606 250
Moins:		
Virement aux revenus d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse *	675 000	675 000
	25 256 250	25 931 250
	28 711 768 $	29 236 441 $

* L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 886 448 $ (1998: 823 166 $).

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,25 % l'an (taux effectif de 5,676 %), remboursable par versements semestriels de 2 835 190 $, échéant le 1er avril 2002 *	64 396 631 $	66 599 091 $
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements semestriels, échéant le 5 août 2002 *	3 032 657	3 192 271
Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 0,233 %, remboursable par versements semestriels, échéant le 5 août 2002 *	5 865 600	7 332 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,57 % l'an (taux effectif de 5,802 %), remboursable par versements annuels de 860 000 $, échéant le 5 août 2002 *	3 440 000	
Autre dette **		4 057 382
	76 734 888	81 180 744
Versements échéant en deçà d'un an	4 805 621	4 688 474
	71 929 267 $	76 492 270 $

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit:

2000	4 805 621 $
2001	4 928 999
2002	5 058 939
2003	61 941 329

* Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer les acquisitions d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

** Cette dette temporaire, envers le Fonds de financement du gouvernement du Québec, se rapporte aux équipements et aménagements du Centre des congrès et a été refinancée le 29 mai 1998 sur cinq ans, en plus de certaines acquisitions effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999, pour un montant de 4 300 000 $.

13. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la ville de Québec le 1er janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 111 870 $ (1998: 105 143 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1999.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et des dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 1999

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.01

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997 (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	5 468 323 $	5 556 976 $
Production et présentation de spectacles (note 5)	563 369	498 043
Billetterie	756 522	757 661
Location de salles	560 945	621 626
Services scéniques	655 711	684 261
Services à la clientèle	73 534	97 309
Stationnements	98 857	92 397
Intérêts	32 800	34 427
Autres	66 588	63 073
	8 276 649	8 405 773
CHARGES		
Production et présentation de spectacles (note 5)	697 032	706 589
Exploitation des guichets	613 657	559 074
Exploitation des salles	267 358	322 659
Services scéniques	905 144	949 152
Marketing	444 310	445 607
Services administratifs	596 859	622 682
Entretien et gardiennage	1 181 378	1 368 869
Électricité	358 012	377 019
Taxes municipales et scolaires	1 309 271	1 285 302
Intérêts sur la dette à long terme	781 859	734 024
Amortissement des immobilisations	1 097 910	1 040 481
	8 252 790	8 411 458
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (note 9)	23 859 $	(5 685) $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	28 521 693 $	28 522 552 $
Redressement (note 3)	(23 900 123)	(23 900 982)
SOLDE À LA FIN (note 12)	4 621 570 $	4 621 570 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 1998

	1998	1997 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	488 290 $	401 980 $
Dépôts à terme	270 036	280 619
Débiteurs	511 027	587 240
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	880 132	859 660
Stock de fournitures	82 410	86 390
Frais payés d'avance	35 684	40 855
	2 267 579	2 256 744
Encaisse réservée pour des constructions et réaménagements	48 905	59 840
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	9 744 423	9 196 449
Immobilisations (note 7)	26 618 996	27 252 841
Frais reportés	19 643	24 976
	38 699 546 $	38 790 850 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôt – ventes de billets (note 8)	722 841 $	723 043 $
Fournisseurs et frais courus	511 315	546 780
Intérêts courus	402 770	427 117
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	31 566	9 827
Revenus perçus d'avance	101 492	110 463
Versements sur la dette à long terme (note 10)	397 725	397 725
	2 167 709	2 214 955
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	22 995 429	23 563 526
Dette à long terme (note 10)	8 914 838	8 390 799
	34 077 976	34 169 280
AVOIR	4 621 570	4 621 570
	38 699 546 $	38 790 850 $

Pour le Conseil d'administration,
P.- Michel Bouchard
Auguste Jean

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1998

	1998	1997 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	23 859 $	(5 685) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Virement du fonds de production		(13 073)
Amortissement des immobilisations	1 097 910	1 040 481
Amortissement des frais reportés	5 333	5 333
	1 127 102	1 027 056
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(1 120 164)	(2 309 405)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	6 938	(1 282 349)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	921 764	971 588
Remboursement de la dette à long terme	(397 725)	(397 725)
Liquidités provenant des activités de financement	524 039	573 863
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution de l'encaisse réservée pour les constructions et réaménagements	10 935	117 929
Acquisitions d'immobilisations	(464 065)	(509 874)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(453 130)	(391 945)
REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	(2 120)	(54 033)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	75 727	(1 154 464)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	682 599	1 837 063
LIQUIDITÉS À LA FIN	758 326 $	682 599 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1998

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde en est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au coût.

Immobilisations

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les ajouts et les réparations majeures ainsi que les immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit:

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Dépenses de production et présentation de spectacles

Les dépenses de production et présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de dépenses.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société capitalise toutes les acquisitions d'immobilisations, les amortit en fonction de leur durée de vie utile et impute aux résultats toutes les charges d'opérations. Auparavant, les immobilisations acquises à même la subvention de fonctionnement étaient imputées aux résultats alors que les charges liées au maintien des immobilisations autorisées par le gouvernement du Québec étaient capitalisées. L'immeuble n'était pas amorti alors que les autres immobilisations l'étaient selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal de la dette à long terme contractée à leur égard et imputé directement à l'avoir.

De plus, les subventions du gouvernement du Québec qui sont affectées aux immobilisations et à leur maintien sont désormais comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et amorties au même rythme que la constatation des charges qui s'y rattachent. Auparavant, elles étaient comptabilisées aux produits au moment du remboursement du capital sur la dette à long terme.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1998

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (réduire) les postes suivants des états financiers:

	1998	1997
Résultats		
Subventions du gouvernement du Québec	1 513 797 $	1 593 285 $
Services scéniques (charges)	4 669	1 540
Entretien et gardiennage	411 486	553 736
Intérêts sur la dette à long terme	5 333	5 333
Amortissement des immobilisations	1 097 910	1 040 481
Excédent des produits sur les charges	(5 601)	(7 805)
Bilan		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	10 142 149	9 594 174
Immobilisations	(11 043 877)	(9 923 064)
Dû au gouvernement du Québec	2 106	7 707
Subventions reportées du gouvernement du Québec	22 995 429	23 563 526
Avoir	(23 899 263)	(23 900 123)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Frais de fonctionnement *	3 178 000 $	3 235 000 $
Intérêts sur la dette à long terme	776 526	728 691
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 513 797	1 593 285
	5 468 323 $	5 556 976 $

* Contrairement à certains organismes du Gouvernement, la Société doit payer ses taxes municipales. De plus, en vertu de l'acte de cession de l'immeuble, la Société doit loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec. La subvention de fonctionnement tient compte de ces obligations particulières qui s'élèvent respectivement à 1 309 271 $ et 259 811 $ (1997: 1 285 302 $ et 264 747 $).

** De ce montant, une somme de 416 155 $ (1997: 555 276 $) a servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Ces charges se répartissent comme suit:

	1998	1997
Entretien et gardiennage	411 486 $	553 736 $
Services scéniques	4 669	1 540

Ce montant inclut aussi une somme pour l'amortissement des frais reportés de 5 333 $ (1997: 5 333 $).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1998

5. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société effectue avec certains fournisseurs et commanditaires des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles pour un montant de 146 357 $ (1997: 112 000 $).

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme qu'il a déjà effectués et de ceux à faire au cours du prochain exercice.

7. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	4 929 600 $	18 971 491	19 569 018
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	3 435 331	1 669 153	1 766 178	1 944 532
Équipement technique de scène	4 462 167	3 344 595	1 117 572	979 507
Ameublement et équipement de bureau	226 545	207 632	18 913	6 325
Équipement informatique	439 776	316 504	123 272	131 889
	37 086 480 $	10 467 484 $	26 618 996 $	27 252 841 $

8. DÉPÔTS - VENTES DE BILLETS

À titre de co-gestionnaire du réseau de billetterie Billetech, la Société a vendu au cours de l'exercice par l'entremise de ses postes de vente pour 8 402 220 $ (1997: 7 527 837 $) de billets pour divers événements. Ces sommes appartiennent majoritairement aux producteurs externes. Ce poste représente les sommes versées par les clients pour les spectacles qui n'ont pas encore été présentés au 31 août 1998.

9. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Solde au début déjà établi	2 120 $	54 033 $
Redressement (note 3)	7 707	15 512
	9 827	69 545
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	(2 120)	(54 033)
Excédent des produits sur les charges	23 859	(5 685)
Solde à la fin	31 566 $	9 827 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1998

10. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 10,24 %, remboursable par versements annuels de 181 092 $ jusqu'au 24 octobre 2000 et par un versement de 2 897 472 $ le 24 octobre 2001	3 440 748 $	3 621 840 $
Taux fixe de 9,50 %, remboursable par versements annuels de 216 633 $ jusqu'au 1er avril 2004 et par un versement de 1 299 800 $ le 1er avril 2005	2 599 600	2 816 234
Emprunts bancaires *		
Taux préférentiel, échéant le 15 décembre 1998	206 000	
Taux préférentiel, échéant le 30 juin 2000	2 172 000	1 724 000
Taux préférentiel, échéant le 31 juillet 2001	785 000	255 000
Fournisseurs et frais courus *	109 215	371 450
	9 312 563	8 788 524
Versements échéant en deçà d'un an	397 725	397 725
	8 914 838 $	8 390 799 $

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette à long terme.

* Les emprunts bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations sont considérés comme dette à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1999	397 725 $
2000	397 725
2001	397 725
2002	3 114 105
2003	16 633

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1998	1997
Solde au début	23 563 526 $	24 320 011 $
Engagements du gouvernement relatifs aux immobilisations et à leur maintien	945 700	836 800
Amortissement des subventions reportées	(1 513 797)	(1 593 285)
Solde à la fin	22 995 429 $	23 563 526 $

12. AVOIR

Le montant de l'avoir correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisation déterminée donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime à prestation déterminée donnant droit à des prestations de retraite de décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 161 896 $ (1997: 167 962 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Québec, le 19 octobre 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1998 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 août 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des immobilisations et des subventions et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 19 octobre 1998

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-14.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	14 896 980 $	15 134 712 $
Location d'espaces – événements	3 077 267	2 942 184
Redevances (note 4)	2 014 065	2 028 464
Services auxiliaires (note 5)	2 914 626	2 937 492
Autre revenu		438 838
	22 902 938	23 481 690
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	15 696 540	15 533 081
Frais d'événements (note 7)	2 534 649	2 556 721
Frais financiers – nets (note 8)	4 648 837	4 847 635
	22 880 026	22 937 437
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	22 912	544 253
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	2 669 719	2 523 949
Amortissement des apports reportés (note 11)	1 000 080	995 132
Amortissement des immobilisations	(3 568 108)	(3 442 536)
Amortissement des frais reportés	(71 670)	(71 670)
(Perte) Gain sur disposition d'immobilisations	(27 452)	2 790
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	25 481	551 918
DÉFICIT AU DÉBUT	1 045 645	1 597 563
DÉFICIT À LA FIN	1 020 164 $	1 045 645 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		111 968 $
Débiteurs	1 119 589 $	1 292 182
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	4 183 557	4 689 607
Frais payés d'avance	1 504 087	1 509 398
	6 807 233	7 603 155
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	9 186 554	9 101 105
Immobilisations (note 9)	80 271 548	82 342 341
Frais reportés, au coût amorti	170 817	242 487
	96 436 152 $	99 289 088 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	135 656 $	
Emprunt temporaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec	2 921 116	2 103 474 $
Créditeurs et frais courus	3 212 344	3 244 910
Dépôts des clients	917 602	1 071 021
Versements sur la dette à long terme (note 10)	3 073 270	3 073 270
	10 259 988	9 492 675
Revenus reportés	241 754	302 192
Dette à long terme (note 10)	66 917 154	69 708 066
Apports reportés (note 11)	20 037 420	20 831 800
	97 456 316	100 334 733
DÉFICIT	1 020 164	1 045 645
	96 436 152 $	99 289 088 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Hélène Simard
John H. Dinsmore

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	25 481 $	551 918 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 568 108	3 442 536
Amortissement des apports reportés	(1 000 080)	(995 132)
Amortissement des frais reportés	71 670	71 670
Amortissement des revenus reportés	(60 438)	(67 153)
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations	27 452	(2 790)
	2 632 193	3 001 049
Variation des autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	412 520	731 291
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 044 713	3 732 340
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	282 358	696 526
Emprunt temporaire pour l'acquisition d'immobilisations	817 642	2 103 474
Remboursement des emprunts bancaires		(1 741 000)
Remboursement de la dette à long terme	(3 073 270)	(3 040 770)
Apports reportés du gouvernement du Québec	205 700	71 539
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 767 570)	(1 910 231)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 527 335)	(1 510 402)
Produit de disposition d'immobilisations	2 568	7 665
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 524 767)	(1 502 737)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(247 624)	319 372
LIQUIDITÉS (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT	111 968	(207 404)
(LIQUIDITÉS DÉFICITAIRES) ENCAISSE À LA FIN	(135 656) $	111 968 $

Les liquidités déficitaires de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- *Subvention de fonctionnement*

  Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.

  Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

- *Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés*

  Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.

- *Apports reportés*

  Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1999	1998
Subvention de fonctionnement		
Subvention reçue pour l'exercice	18 193 000 $	18 900 000 $
Apports reportés – Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(205 700)	(71 539)
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(4 200 607)	(4 821 086)
	13 786 693	14 007 375
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables	1 110 287	1 127 337
Total de la subvention de fonctionnement	14 896 980	15 134 712
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	2 669 719	2 523 949
	17 566 699 $	17 658 661 $

4. REDEVANCES

	1999	1998
Billets vendus	186 663 $	152 509 $
Services alimentaires	1 309 515	1 218 116
Services audiovisuels et traduction simultanée	479 540	568 361
Autres	38 347	89 478
	2 014 065 $	2 028 464 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. SERVICES AUXILIAIRES

	1999	1998
Stationnement	729 753 $	730 100 $
Aménagement	568 399	613 343
Audiovisuel	430 645	421 526
Vestiaire	132 384	142 593
Médiatique	15 132	14 823
Contrôleurs de foule	22 043	28 916
Plomberie et électricité	825 432	842 947
Sécurité	91 304	89 512
Autres	99 534	53 732
	2 914 626 $	2 937 492 $

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	4 910 202 $	4 559 220 $
Taxes	5 552 156	5 510 465
Assurances et permis	93 394	117 107
Électricité et chauffage	993 023	939 893
Gardiennage	463 752	494 721
Service d'entretien ménager	336 925	226 261
Service d'entretien spécialisé	499 398	457 050
Entretien et réparations	1 454 970	1 714 642
Loyer	483 756	490 116
Publicité et promotion	388 375	506 390
Services professionnels et administratifs	74 257	158 040
Frais de déplacement	146 673	140 288
Téléphone et messagerie	76 155	97 607
Papeterie et impression	83 939	71 679
Créances douteuses	49 228	4 219
Formation professionnelle	67 247	45 383
Frais de relocalisation	23 090	
	15 696 540 $	15 533 081 $

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	1999	1998
Traitements – personnel à l'événement		
Coordination	448 733 $	399 387 $
Stationnement	77 488	75 160
Vestiaire	73 794	85 934
Contrôleurs de foule	23 997	29 110
Audiovisuel	153 109	162 744
Autres		373
Services alimentaires	15 045	16 358
Aménagement	1 262 545	1 272 277
Montants à reporter	2 054 711 $	2 041 343 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS (suite)

	1999	1998
Montants reportés	2 054 711 $	2 041 343 $
Services audiovisuels	131 498	138 045
Plomberie et électricité	240 542	257 748
Médiatique	22 826	29 447
Sécurité	64 975	70 657
Autres frais	20 097	19 481
	2 534 649 $	2 556 721 $

8. FRAIS FINANCIERS - NET

	1999	1998
Intérêts sur la dette à long terme	4 602 054 $	4 816 644 $
Autres intérêts et frais bancaires	170 693	159 888
	4 772 747	4 976 532
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	123 910	128 897
	4 648 837 $	4 847 635 $

9. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	2 985 051 $		2 985 051	2 985 051 $
Bâtisse	117 952 025	42 864 088 $	75 087 937	77 262 750
Mobilier et équipement	8 978 582	7 403 649	1 574 933	1 575 852
Améliorations locatives	481 717	263 548	218 169	249 336
Équipement informatique	1 619 944	1 214 486	405 458	269 352
	132 017 319 $	51 745 771 $	80 271 548 $	82 342 341 $

Le 30 septembre 1998, la Société du Palais des congrès de Montréal a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. La fin du projet est prévue pour mai 2002. Les coûts cumulés à cette date s'élèvent à 978 884 $ et se répartissent comme suit:

Terrain	70 759 $
Bâtisse	908 125
	978 884 $

Le coût total prévu de ce projet est de 185 300 000 $. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque le projet sera terminé.

La Société procédera au cours des prochains mois, par l'entremise du ministre des Transports du gouvernement du Québec, à l'expropriation des terrains et immeubles requis pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, pour un montant total d'environ 18 000 000 $.

10. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 7,153 % l'an (taux effectif de 7,241 %), remboursable par versements annuels de 3 040 770 $, le solde de 33 340 770 $ échéant le 2 mars 2001	36 381 540 $	39 422 310 $
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,563 % l'an (taux effectif de 5,657 %), remboursable par versements annuels de 32 500 $ à compter du 1er avril 1998, le solde de 32 532 500 $, échéant le 1er avril 2002	32 630 000	32 662 500
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,972 % l'an (taux effectif de 5,022 %), échéant le 28 juin 1999 *	978 884	696 526
	69 990 424	72 781 336
Versements échéant en deçà d'un an	3 073 270	3 073 270
	66 917 154 $	69 708 066 $

* Cette dette relative au projet d'agrandissement du Palais est considérée à long terme étant donné que son remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit:

2000	3 073 270 $
2001 **	73 270
2002	32 500
2003	32 500
2004	-

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

** À partir de 2001, un refinancement des dettes est prévu mais à des conditions qui devraient à être déterminées. Les paiements exigibles à partir de 2001 seront donc modifiés par ce financement des dettes.

11. APPORTS REPORTÉS

	1999	1998
Apports relatifs aux immobilisations amortissables		
Gouvernement du Canada	24 339 600 $	24 339 600 $
Gouvernement du Québec	10 159 604	9 953 904
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	36 214 358	36 008 658
Amortissement cumulé	16 176 938	15 176 858
	20 037 420 $	20 831 800 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 209 159 $ (188 727 $ en 1998). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit:

2000	278 677 $
2001	285 393
2002	312 883
2003	381 923
2004	388 639
2005 et subséquemment	1 102 333
	2 749 848 $

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

TRANSACTIONS AVEC LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

	1999	1998
Revenus		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	14 896 980 $	15 134 712 $
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés	2 669 719	2 523 949
Dépenses		
Intérêts sur la dette à long terme	4 602 054	4 816 644
Intérêts sur emprunts à court terme	113 370	94 237
Bilan		
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	13 370 111	13 790 712
Emprunt temporaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec	2 921 116	2 103 474
Billet à payer du Fonds de financement du gouvernement du Québec	69 990 424	72 781 336
Apports reportés du gouvernement du Québec non amortis	10 159 604	9 953 904

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

François Lebrun
Président-directeur général

André Saucier, CGA
Directeur des ressources financières et de l'administration

Montréal , le 3e jour de juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et du déficit ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 3 juin 1999

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
L.R.Q., c. S-16.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS (note 4)	4 768 671 $	4 296 798 $
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation par catégorie (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	701 594	835 434
Fournitures et approvisionnements	655 891	645 338
Entretien et réparations	538 817	565 608
Services professionnels, administratifs et autres	255 051	188 840
Taxes municipales et scolaires	181 300	238 353
Gardiennage	99 265	99 068
Publicité et promotion	60 255	57 447
Déplacements et communications	48 472	59 066
	2 540 645	2 689 154
Amortissement des immobilisations	2 003 430	2 007 303
	4 544 075	4 696 457
Autres dépenses		
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la ville de Bécancour (note 9)	46 825	51 133
Intérêts sur la dette à long terme	1 178 569	1 178 761
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	90 287	90 287
	5 859 756	6 016 638
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 091 085	1 719 840
Subvention du gouvernement du Québec		500 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 091 085 $	1 219 840 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	17 747 161 $	18 984 991 $
Modifications comptables (note 3)		
Comptabilisation des congés sociaux	(135 817)	(131 312)
Comptabilisation d'une immobilisation	(449 895)	(472 390)
Solde redressé	17 161 449	18 381 289
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 091 085)	(1 219 840)
AVOIR À LA FIN	16 070 364 $	17 161 449 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	480 795 $	374 648 $
Dépôt à terme, 5,1 %	1 300 000	500 000
Débiteurs	452 224	487 401
Solde de prix de vente d'un terrain (note 6)	24 326	24 326
Stock de pièces de rechange	239 179	255 348
Frais payés d'avance	82 694	92 326
	2 579 218	1 734 049
Solde de prix de vente d'un terrain (note 6)	24 325	48 651
Escompte sur la dette à long terme – coût non amorti	247	90 533
Terrains à vendre	4 377 384	4 399 973
Immobilisations (note 7)	29 481 448	31 145 814
	36 462 622 $	37 419 020 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	244 091 $	265 500 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	565 315	565 315
Retenues sur contrats	224 755	73 030
Revenus reportés	238 653	212 909
Dépôts sur vente d'un terrain		5 000
	1 272 814	1 121 754
Provision pour congés sociaux	119 444	135 817
Dette à long terme (note 8)	19 000 000	19 000 000
	20 392 258	20 257 571
AVOIR	16 070 364	17 161 449
	36 462 622 $	37 419 020 $

ENGAGEMENT (note 9)

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Léopold Gagnon
Guy Vachon

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 091 085) $	(1 219 840) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 003 430	2 007 303
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme	90 287	90 287
Gain sur vente de terrains	(25 892)	(7 354)
Gain sur aliénation d'immobilisations	(12)	(197)
	976 728	870 199
Produit de la vente de terrains	31 227	8 752
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	219 990	(115 244)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 227 945	763 707
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(323 058)	(407 314)
Produit d'aliénation d'immobilisations	1 260	670
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(321 798)	(406 644)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	906 147	357 063
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	874 648	517 585
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN	1 780 795 $	874 648 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Escompte sur la dette à long terme

L'escompte sur la dette à long terme est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Terrains à vendre

Les terrains à vendre sont comptabilisés au moindre du coût moyen d'acquisition et de la valeur de réalisation nette. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

La vente d'un terrain est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % et 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Société et à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de passif et la variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses de l'exercice. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées aux opérations de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés.

Cette modification de convention comptable appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1999	1998
Excédent des dépenses sur les revenus	(16 373) $	4 505 $
Créditeurs et frais courus	119 444	135 817
Avoir	(135 817)	(131 312)

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

De plus, un redressement a été effectué aux états financiers afin de comptabiliser une charge reliée à la construction en 1988 d'un gazoduc pour le compte d'une société privée. Les avantages et les risques reliés à cet actif n'appartiennent ni ne sont assumés par la Société et un actif avait été comptabilisé dans ses livres à cette date.

Ce redressement a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1999	1998
Excédent des dépenses sur les revenus	22 495 $	22 495 $
Immobilisations	(427 400)	(449 895)
Avoir	(449 895)	(472 390)

4. REVENUS

	1999	1998
Revenus d'exploitation		
Revenus portuaires	1 931 623 $	1 794 523 $
Service d'eau industrielle	1 370 859	1 222 931
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	792 795
Location d'immeubles	386 542	392 060
Services publics reliés à la vente de terrains	64 953	9 662
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	58 867	21 242
Gain sur aliénation d'immobilisations	12	197
Autres revenus	79 923	56 034
	4 742 779	4 289 444
Vente de terrains		
Vente de terrains	31 227	8 752
Coût des terrains vendus	5 335	1 398
	25 892	7 354
	4 768 671 $	4 296 798 $

5. DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

	1999	1998
Administration générale	864 234 $	952 441 $
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	660 621	683 624
Immeubles	379 440	400 636
Réseaux de transport	239 820	249 357
Installations portuaires	208 647	190 788
Véhicules et équipements	101 093	98 497
Réseaux d'eau potable et d'égout	86 790	113 811
	2 540 645 $	2 689 154 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN

	1999	1998
Garanti par hypothèque de premier rang, remboursable par versements annuels de 24 326 $ en capital, plus les intérêts de 6 % l'an, échéant le 5 décembre 2000	48 651 $	72 977 $
Portion échéant en deçà d'un an	24 326	24 326
	24 325 $	48 651 $

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 $		28 069 $	10 815 $
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 347 903	1 671 383 $	1 676 520	1 771 178
Installations portuaires	36 997 471	18 854 966	18 142 505	18 948 539
Véhicules et équipements	666 602	475 657	190 945	232 253
Réseaux d'eau potable et d'égout	5 689 385	4 360 310	1 329 075	1 493 142
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	11 601 547	6 424 441	5 177 106	5 591 380
Réseaux de transport:				
Routes et rues	9 189 143	6 688 999	2 500 144	2 642 663
Réseau ferroviaire	597 508	242 696	354 812	369 750
Mobilier et équipement de bureau	226 384	144 112	82 272	86 094
	68 344 012 $	38 862 564 $	29 481 448 $	31 145 814 $

8. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,75 %, sans modalités de remboursement quant au capital, échéant en avril 1999	19 000 000 $	19 000 000 $

9. ENGAGEMENT

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 1999, cet engagement s'élevait à 668 000 $ (1998: 715 000 $).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. ENGAGEMENT (suite)

Évolution au cours de l'exercice de l'emprunt sur obligations relatif à cet engagement:

Émission originale	Au 31 mars 1998	Versements de l'exercice			Au 31 mars 1999
		Montant	Intérêts	Capital	
672 000 $	474 500 $	46 825 $	24 225 $	22 600 $	451 900 $

Les taux d'intérêts relatifs à cette émission varient de 3,25 % à 5,40 % jusqu'au 30 juin 2002.

10. ÉVENTUALITÉS

La Société fait l'objet de diverses poursuites totalisant environ 1 047 000 $.

Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces éventualités. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle découlant de ces poursuites n'est comptabilisée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société à titre d'employeur imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 29 622 $ (1998: 33 209 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Danielle Hébert, CA
Directrice des Finances

Serge Girard, ing.
Vice-président

Bécancour, le 22 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la comptabilisation des congés sociaux expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 22 juin 1999

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
L.R.Q., c. S-16.01

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	50 000 $	50 000 $
Intérêts sur placements temporaires	10 688	20 547
	60 688	70 547
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	25 066	30 425
Taxes	31 317	31 735
Honoraires de consultation	6 475	11 225
Honoraires professionnels	1 905	4 523
Loyer	6 177	5 806
Assurances	5 590	5 522
Télécommunications et frais de poste	2 558	3 480
Frais de bureau	1 325	1 570
Entretien des terrains	3 594	1 712
Frais de déplacement et de représentation	3 264	4 068
Frais bancaires	245	378
Amortissement des immobilisations	380	567
	87 896	101 011
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	27 208	30 464
DÉFICIT AU DÉBUT	2 329 018	2 298 554
DÉFICIT À LA FIN	2 356 226 $	2 329 018 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	16 305 $	22 973 $
Placements temporaires – au coût	257 102	276 414
Débiteurs	166	879
Frais payés d'avance	2 653	2 831
	276 226	303 097
Terrains à vendre	2 105 942	2 105 942
Immobilisations (note 3)	786	1 166
	2 382 954 $	2 410 205 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	180 $	223 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions		
Autorisé 1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis et payé 1 000 actions	1 000	1 000
Surplus d'apport	4 738 000	4 738 000
Déficit	(2 356 226)	(2 329 018)
	2 382 774	2 409 982
	2 382 954 $	2 410 205 $

ÉVENTUALITÉ (note 4)

Pour le Conseil d'administration,
Luc de la Sablonnière
Yvon Dubois

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(27 208) $	(30 464) $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	380	567
	(26 828)	(29 897)
Frais capitalisés aux terrains à vendre		(9 112)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	848	(3 027)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(25 980)	(42 036)
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	299 387	341 423
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	273 407 $	299 387 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.01), a pour objets:

- de favoriser, dans le territoire de la ville de Lévis, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
- de gérer le parc industriel et portuaire; et
- d'acquérir, vendre ou échanger des terrains situés à Pointe-de-la-Martinière, dans le territoire de la ville de Lévis.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Terrains à vendre

Le prix coûtant des terrains comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant, tels que les frais de notaire, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

La vente d'un terrain est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	35 %
Équipement informatique	30 %

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements du Canada et du Québec en vertu de l'entente auxiliaire Canada - Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	67 914 $	67 519 $	395 $	607 $
Équipement informatique	8 150	7 759	391	559
	76 064 $	75 278 $	786 $	1 166 $

4. ÉVENTUALITÉ

Une procédure en injonction et en dommages-intérêts au montant de 10 800 $ a été signifiée contre la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut en résulter; en conséquence, aucune provision pour pertes éventuelles n'est comptabilisée.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'employée de la Société participe au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 819 $ (1998: 1 075 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 7 juillet 1999

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE
L.Q., 1975, c. 48

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
REVENUS		
Péage	1 378 857 $	1 587 505 $
Revenus de placement	28 464	15 199
Autres	3 225	3 000
	1 410 546	1 605 704
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	1 100 925	1 401 386
Frais d'administration (note 4)	127 869	125 016
Amortissement du complexe du port ferroviaire	164 531	172 868
Amortissement des frais reportés	1 071	
	1 394 396	1 699 270
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	16 150	(93 566)
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 703 036	3 796 602
EXCÉDENT À LA FIN	3 719 186 $	3 703 036 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

BILAN
au 31 décembre 1998

	1998	1997
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		336 836 $
Placements temporaires – au coût (note 5)	500 000 $	300 000
Débiteurs	190 903	155 388
Frais payés d'avance	29 083	30 006
	719 986	822 230
Complexe du port ferroviaire (note 6)	2 973 198	2 946 618
Frais reportés – au coût non amorti (note 7)	191 751	8 640
	3 884 935 $	3 777 488 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	7 740 $	
Emprunt bancaire (note 8)	90 000	
Créditeurs et frais courus	68 009	74 452 $
	165 749	74 452
Excédent	3 719 186	3 703 036
	3 884 935 $	3 777 488 $

Pour le Conseil d'administration,
Guy Richard
Alain Larouche

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1998

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (Lois du Québec, 1975, chapitre 48) et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

La Société perçoit tous les revenus provenant de l'exploitation du complexe du port ferroviaire. Ces revenus doivent être imputés aux frais d'exploitation, aux dépenses d'administration, au paiement des intérêts, au remboursement sur emprunts bancaires, au paiement du service de la dette et aux améliorations. Tout surplus non affecté aux fins prévues doit être versé à un fonds de réserve devant être utilisé de la manière prescrite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés sont comptabilisés au coût moins les contributions s'y rapportant. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

	Taux
Débarcadère	4 %
Cour de triage et équipements	7 %
Sites de transbordement	7 %
Équipements informatiques et de bureau	7 %
Locomotives et pièces	7 %
Améliorations locatives	10 %

Frais reportés

Les frais reportés représentent les loyers payés d'avance ainsi que les honoraires professionnels relatifs à la construction des locaux. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 30 ans, soit la durée du bail échéant en 2028.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	1998	1997
Contrats d'opération	453 982 $	649 979 $
Traitements et avantages sociaux	82 121	58 575
Entretien et réparations	150 105	190 575
Électricité	13 700	14 535
Sécurité	6 260	6 390
Taxes municipales et scolaires	326 396	369 426
Assurances	68 361	89 849
Cotisation spéciale de taxe de vente		22 057
	1 100 925 $	1 401 386 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1998	1997
Contrat de gérance	67 850 $	66 500 $
Traitements, avantages sociaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	15 600	15 808
Frais de bureau	26 746	21 469
Loyers	6 459	6 845
Frais de déplacements et de représentation	11 214	11 944
Honoraires professionnels		2 450
	127 869 $	125 016 $

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires portent intérêt au taux du marché. Au 31 décembre 1998, ces taux variaient entre 4,25 % et 4,5 %.

6. COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE

	1998			1997
	Coût moins contributions	Amortissement cumulé	Net	Net
Débarcadère	2 402 168 $	1 006 410 $	1 395 758 $	1 453 915 $
Cour de triage et équipements	1 770 344	710 771	1 059 573	1 129 598
Sites de transbordement	414 692	81 370	333 322	358 411
Équipements informatiques et de bureau	8 513	770	7 743	4 694
Améliorations locatives	4 999	42	4 957	
Locomotives et pièces	173 600	1 755	171 845	
	4 774 316 $	1 801 118 $	2 973 198 $	2 946 618 $

Les frais capitalisés au coût du complexe du port ferroviaire au cours de l'exercice s'élèvent à 191 111 $ (1997: 10 370 $).

Les contributions reçues pour le complexe ferroviaire se répartissent comme suit:

Gouvernement du Québec	3 831 772 $
Gouvernement du Canada	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000
Canadien National	1 000 000
	7 831 772 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Québec et Ontario Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 379 $.

7. FRAIS REPORTÉS – AU COÛT NON AMORTI

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Loyers payés d'avance	180 000 $	1 000 $	179 000 $	
Honoraires professionnels	12 822	71	12 751	8 640 $
	192 822 $	1 071 $	191 751 $	8 640 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1998

7. FRAIS REPORTÉS – AU COÛT NON AMORTI (suite)

Les frais capitalisés au coût des frais reportés au cours de l'exercice s'élèvent à 184 182 $ (1997: 8 640 $).

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le montant maximum autorisé de l'emprunt bancaire est de 500 000 $. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux de base canadien et est renégociable le 1er mai 1999. Au 31 décembre 1998, le taux est de 6,75 %.

9. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 4 février 1999

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 redressés note 2
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	759 535	669 129
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus et des services	583 684	509 528
Frais généraux, de vente et d'administration	71 048	63 974
Amortissement et épuisement	47 549	45 677
	702 281	619 179
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (note 4)	57 254	49 950
REVENUS DE PLACEMENTS		
Part du bénéfice des sociétés satellites	46 455	8 115
Gain sur aliénation de coentreprises et de placements à long terme	8 436	119 450
Perte non réalisée sur placements de capital de risque	(1 090)	(2 006)
Provision pour perte sur les autres placements à long terme	(3 027)	
	50 774	125 559
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	108 028	175 509
FRAIS FINANCIERS (note 5)	6 375	8 470
AUTRES FRAIS (note 6)	22 955	16 263
BÉNÉFICE NET POUR L'EXERCICE (note 4)	78 698	150 776

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 redressés note 2
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	256 772	349 188
Bénéfice net pour l'exercice	78 698	150 776
Ajustement ayant trait à des opérations entre parties apparentées (note 13a))	(4 342)	
Virement au capital-actions (note 2)	(11 494)	(88 024)
Dividendes		(155 168)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	319 634	256 772

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 redressés note 2
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	179 441	99 299
Comptes débiteurs	121 994	126 227
Stocks (note 7)	111 356	117 638
Frais payés d'avance	5 200	6 557
Partie à court terme des placements à long terme	22 191	4 012
	440 182	353 733
Placements à long terme (note 8)	522 333	554 696
Immobilisations (note 9)	695 323	610 914
Autres éléments d'actif (note 10)	100 990	69 518
	1 758 828	1 588 861
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires	18 121	15 349
Comptes créditeurs et charges courues	136 436	142 993
Partie à court terme de la dette à long terme	18 060	39 354
	172 617	197 696
Dette à long terme (note 11)	337 660	268 132
Part des actionnaires sans contrôle	3 230	2 977
	513 507	468 805
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	923 340	861 846
Bénéfices non répartis	319 634	256 772
Écart de conversion	2 347	1 438
	1 245 321	1 120 056
	1 758 828	1 588 861

Au nom du Conseil,
Francine Allaire, administratrice
Claude Lamonde, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 redressés note 2
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net pour l'exercice	78 698	150 776
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement et épuisement	47 549	45 677
Part du bénéfice des sociétés satellites	(46 455)	(8 115)
Amortissement de la perte de change non matérialisée	6 603	4 601
Gain sur aliénation de coentreprises et de placements à long terme	(8 436)	(119 450)
Perte sur radiation d'immobilisations et d'autres éléments d'actif	10 063	7 260
Provision pour perte sur placements à long terme	4 117	2 006
	92 139	82 755
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	3 495	10 919
	95 634	93 674
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	41 657	8 396
Versements sur la dette à long terme	(43 185)	(33 070)
Dividendes versés		(177 200)
Émission de capital-actions	50 000	80 000
Rachat de capital-actions		(185 900)
	48 472	(307 774)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coentreprises et de placements à long terme (note 13)	(54 931)	(110 075)
Réalisation de coentreprises et de placements à long terme	105 672	306 677
Nouvelles immobilisations (note 4)	(107 192)	(41 927)
Disposition d'immobilisations	833	1 602
Autres activités d'investissement	(11 118)	(7 281)
	(66 736)	148 996
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	77 370	(65 104)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	83 950	149 054
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	161 320	83 950
Composées de:		
Encaisse et placements temporaires	179 441	99 299
Emprunts bancaires	(18 121)	(15 349)
	161 320	83 950

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les secteurs des produits forestiers, des métaux et minéraux, de la chimie, pétrochimie et plasturgie, de la santé et de la haute technologie, de l'agroalimentaire, de la logistique industrielle, de la machinerie et de l'outillage, des matériaux de transport et du récréotourisme.

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

Dans le cadre de la «Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État» sanctionnée le 20 juin 1998, la Société a acquis la totalité des actions en circulation des sociétés sous contrôle commun, Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (Rexfor), Société québécoise d'exploitation minière (Soquem), Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (Soquia) et Société québécoise d'initiatives pétrolières (Soquip).

Ces actions ont été acquises en contrepartie de l'émission de 44 584 018 actions ordinaires totalisant 445 840 000 $ au gouvernement du Québec, ce qui représente la valeur comptable nette de ces sociétés au 31 mars 1998, soit 318 790 000 $ pour le capital-actions, 27 532 000 $ pour le surplus d'apport et 99 518 000 $ pour les bénéfices non répartis. Ce regroupement d'entreprises a été comptabilisé selon une méthode analogue à la fusion d'intérêts communs. Par cette méthode, les différents éléments d'actif et de passif des entreprises acquises sont comptabilisés à la valeur comptable nette indiquée dans les livres de ces sociétés.

L'actif net de chacune des sociétés d'État regroupées se détaille comme suit au 31 mars 1998:

	Actif	Passif	Actif net
Rexfor	364 012	133 785	230 227
Soquem	67 364	991	66 373
Soquia	138 080	14 053	124 027
Soquip	40 029	14 816	25 213
	609 485	163 645	445 840

Étant donné que les actions émises par la Société générale de financement du Québec ont un coût de 445 840 000 $, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis de 27 532 000 $ et 99 518 000 $ respectivement au 31 mars 1998, ont été virés et présentés avec le capital-actions consolidé. De plus, la portion des bénéfices non répartis représentant les bénéfices nets de ces sociétés pour la période avant la fusion ont été virés et présentés avec le capital-actions dans l'exercice où ils ont été gagnés.

Le bénéfice net des quatre sociétés d'État regroupées pour la période du 1er janvier 1998 au 31 mars 1998 était de 11 494 000 $.

De plus, les présents états financiers sont présentés comme si les sociétés avaient toujours été regroupées et incluent donc leurs résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et les exercices antérieurs.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale qui consiste à intégrer les états financiers de la filiale, ligne par ligne, dans les états financiers de la Société. Ils comprennent également les comptes de ses coentreprises comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, qui consiste à inscrire la part de la Société dans chacun des éléments de l'actif, du passif et des résultats de la coentreprise. Les résultats des filiales et des coentreprises sont compris dans les états financiers consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à la vente, le cas échéant.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les éléments d'actif et de passif inscrits aux états financiers et sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges pour les périodes présentées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Juste valeur marchande des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur marchande de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier ayant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels l'encaisse et les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires, les comptes créditeurs et les charges courues, se rapproche de la juste valeur marchande .

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et de l'épuisement successif, et la valeur du marché est définie comme étant le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

Placements à long terme

Les placements en actions dans des sociétés satellites, soit les sociétés dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable, qui ne sont pas considérés comme des investissements de capital de risque, sont présentés à la valeur de consolidation qui consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements en actions dans des sociétés dans lesquelles la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, sont présentés au coût d'acquisition.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque et sont présentés à leur juste valeur qui est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société:

Les actions cotées sont évaluées au cours de référence des 20 derniers jours ouvrables se terminant à la date du bilan. Lorsque, exceptionnellement, cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs à la cote, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre.

Les actions non cotées sont évaluées au coût d'acquisition, à l'exception des cas où une valeur différente est établie à la suite d'une évaluation indépendante (effectuée conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues), à la suite d'une opération significative sans lien de dépendance, ou à la suite d'un changement important dans les affaires de la Société.

Dans les cas de baisse de valeur permanente, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Elles incluent également les intérêts et les frais administratifs engagés lors de la construction de certaines usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation, laquelle est sensiblement la même dans chacun des secteurs d'activité de la Société:

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Bâtiment	10 à 40 ans
Matériel et équipements	3 à 25 ans
Autres	3 à 10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les constructions en cours.

Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des sites minéraux et aux frais de mise en valeur des sites. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été encourus. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux sites minéraux sont transférés aux immobilisations. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné, les coûts reliés à celui-ci sont radiés au cours de l'exercice où il y a abandon.

Fonds commercial

Le fonds commercial est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 33 ans. La Société réévalue chaque année la valeur du fonds commercial en se basant sur les flux de trésorerie prévus. Une provision est comptabilisée pour toute baisse de valeur permanente.

Frais de démarrage

Les frais de démarrage, comptabilisés au coût, comprennent certains coûts, incluant les frais financiers, engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur quinze ans à partir de la mise en exploitation.

Devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux d'origine, à l'exception de ceux d'une coentreprise étrangère autonome, lesquels sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul du bénéfice net pour l'exercice, à l'exception de ceux résultant de la conversion de la dette à long terme qui sont comptabilisés à titre de gain ou de perte de change non matérialisé et amorti selon la méthode linéaire sur la période de remboursement prévue.

Le poste «Écart de conversion» figurant dans l'avoir de l'actionnaire comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion du placement dans la coentreprise étrangère autonome.

Régimes de retraite

Le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficits actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix de l'aluminium.

Les produits dérivés sur les taux d'intérêt sont utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les échanges d'intérêt qui en découlent sont appariés à la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme, les options et les swaps sur devises, sur les taux d'intérêt et sur le prix de l'aluminium, dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables, sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture.

Statut fiscal

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu étant une société d'État; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société regroupe ses activités d'exploitation dans dix secteurs. Au 31 décembre 1998, la majorité des placements se retrouvent dans les secteurs suivants: produits forestiers, métaux et minéraux, chimie, pétrochimie et plasturgie, santé, haute technologie et agroalimentaire. Les autres activités d'exploitation sont regroupées sous le poste autres activités.

		Chiffres d'affaires	Bénéfice (perte) d'exploitation	Bénéfice (perte) net(te)	Actif sectoriel	Nouvelles immobilisations
Produits forestiers	1998	120 025	1 880	39 696	668 565	10 604
	1997	99 397	(8 487)	(1 593)	650 217	8 612
Métaux et minéraux	1998	261 080	22 899	7 692	492 380	47 818
	1997	162 457	17 824	4 068	461 956	16 766
Chimie, pétrochimie et plasturgie	1998	255 691	28 324	16 482	301 464	42 443
	1997	286 047	29 747	137 872	280 465	13 743
Santé	1998	363	(1 792)	(3 894)	59 866	100
	1997	67	(629)	34	19 657	200
Haute technologie	1998		(1 756)	(3 097)	38 809	
	1997		(509)	(875)	16 979	
Agroalimentaire	1998	122 376	7 699	24 925	129 705	3 016
	1997	121 161	12 004	15 375	144 849	2 281
Total sectoriel	1998	759 535	57 254	81 804	1 690 789	103 981
	1997	669 129	49 950	154 881	1 574 123	41 602
Autres activités	1998			(3 106)	68 039	3 211
	1997			(4 105)	14 738	325
Total consolidé	1998	759 535	57 254	78 698	1 758 828	107 192
	1997	669 129	49 950	150 776	1 588 861	41 927

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

5. FRAIS FINANCIERS

	1998	1997
Intérêts sur la dette à long terme	15 063	16 663
Autres frais financiers	3 812	1 313
	18 875	17 976
Revenus d'intérêt	(12 500)	(9 506)
	6 375	8 470

6. AUTRES FRAIS

	1998	1997
Gain relatif à la vente de contrats d'alumine	(3 669)	(3 726)
Perte sur radiation d'immobilisations et d'autres éléments d'actif	10 063	7 260
Amortissement de la perte de change non matérialisée	6 603	4 601
Remboursement d'aide financière (note 16 a))	1 723	3 479
Impôts sur le revenu	3 174	(985)
Part des actionnaires sans contrôle	253	(909)
Autres	4 808	6 543
	22 955	16 263

7. STOCKS

	1998	1997
Matières premières et fournitures	48 457	49 256
Produits en cours	21 548	23 988
Produits finis	41 351	44 394
	111 356	117 638

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	1998	1997
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation:		
Domtar inc. (note 8a))	317 217	291 904
Culinar inc.	32 452	23 007
NSI Communications inc.	12 311	
Forex St-Michel inc. et Forex Maniwaki inc.		56 832
Autres	57 455	65 988
	419 435	437 731
Capital de risque, à la juste valeur (note 8c))	50 165	37 389
Montants à reporter	469 600	475 120

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	1998	1997
Montants reportés	469 600	475 120
Au coût:		
Tembec inc. (note 8a))	28 885	28 885
Prêts et débentures (note 8b))	26 332	37 959
Autres (note 8b))	19 707	16 744
	74 924	83 588
	544 524	558 708
Moins la partie à court terme	22 191	4 012
	522 333	554 696

a) La juste valeur des placements dans Domtar inc. et Tembec inc. estimée selon le cours du marché, s'établit respectivement à environ 321 613 000 $ et 26 224 000 $ au 31 décembre 1998.

b) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût correspond approximativement à leur valeur comptable.

c) Le coût des placements de capital de risque est de 52 196 000 $ au 31 décembre 1998.

9. IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Montant net	Montant net
Produits forestiers	209 949	46 812	163 137	160 535
Métaux et minéraux	414 572	125 606	288 966	262 378
Chimie, pétrochimie et plasturgie	358 236	154 274	203 962	167 804
Santé	17 050	85	16 965	178
Agroalimentaire	38 365	19 770	18 595	19 157
Autres	4 443	745	3 698	862
	1 042 615	347 292	695 323	610 914

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1998	1997
Propriétés minières	37 985	35 903
Fonds commercial	23 578	8 018
Perte de change non matérialisée	11 972	6 686
Frais de démarrage	7 869	6 945
Licences d'exploitation	6 682	5 648
Autres	12 904	6 318
	100 990	69 518

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Emprunt bancaire rotatif au taux préférentiel ou LIBOR plus 0,35 % à 0,55 %, remboursable en 2003 (note 11 d))	102 345	
Emprunt bancaire au taux préférentiel ou LIBOR plus 0,5 %		99 949
Emprunt bancaire portant intérêt à des taux variant de LIBOR majoré de 0,625 % à 2 % ou du taux de base US au taux de base US majoré de 1,50 %, remboursable en versements semestriels variables et en un versement final le 30 juin 2003 (note 11 a))	51 558	52 840
Montants dus à Investissement Québec:		
Obligation sans intérêt, remboursable au plus tard en 2005 (note 11 b))	52 484	52 484
Prêt à taux variable, remboursable et convertible en actions ordinaires au gré de la Société en 2009 (note 11 c))	11 930	11 930
Obligation au taux de 8 % et remboursable en versements mensuels, échéant en 2005 (note 11 b))	9 643	10 647
Montant sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 octobre 2017	9 000	9 000
Ententes de crédit, au taux préférentiel, majoré de 1,625 % remboursables en 20 versements trimestriels et échéant en 2004 (note 11 c))	19 887	19 887
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 0 % à 0,125 % ou au taux d'escompte pour des acceptations bancaires majoré de 0,65 % à 0,875 % et échéant en 2007 (note 11 c))	14 500	
Crédit bancaire rotatif au taux LIBOR majoré de 0,4 %, disponible jusqu'en 2003	13 010	
Emprunt dû à un partenaire:		
Au taux de 4 %, échéant en 2000	12 806	
Sans intérêt ni modalités de remboursement	7 200	
Emprunt de construction convertible en crédit rotatif, au taux préférentiel ou au taux du marché monétaire plus 0,60 % et échéant en 2007 (note 11 c))	9 300	
Emprunt bancaire rotatif, au taux préférentiel majoré de 0,25 % ou au taux LIBOR majoré de 0,875 %		19 293
Autres	42 057	31 456
	355 720	307 486
Moins la partie à court terme	18 060	39 354
	337 660	268 132

a) Une charge fixe et flottante sur tous les éléments d'actif présents et futurs de cette coentreprise ainsi que la cession générale des comptes débiteurs et le nantissement des stocks, ayant une valeur comptable de 88 388 000 $ au 31 décembre 1998, ont été portées en garantie de cet emprunt bancaire.

La coentreprise s'est engagée dans des swaps sur les taux d'intérêt d'un montant de 19 600 000 $ US à des taux variant de 5,76 % à 5,84 %, échéant en décembre 1999.

b) Les éléments d'actif d'une coentreprise ayant une valeur comptable de 89 440 000 $ au 31 décembre 1998 ont été portés en garantie de ces obligations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

c) Des obligations hypothécaires prévoyant la création d'hypothèques sur l'universalité des biens de coentreprises ayant une valeur comptable de 153 357 000 $ au 31 décembre 1998, ont été portées en garantie de ces emprunts.

Une coentreprise s'est engagée dans des swaps sur les taux d'intérêt relativement à l'emprunt de construction (9 300 000 $) d'un montant total de 8 700 000 $, à un taux moyen de 5,45 %, échéant en septembre de chaque année, de 2002 à 2005.

d) La Société s'est engagée dans des swaps et des contrats à terme sur les taux d'intérêt relativement à cet emprunt bancaire. Ces engagements, ayant des échéances allant jusqu'au 30 décembre 1999, s'élevaient à 30 000 000 $ US au 31 décembre 1998, à un taux moyen de 5,95 %.

e) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 112 486 000 $ US au 31 décembre 1998 (124 105 000 $ US au 31 décembre 1997).

f) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de:

1999	18 060
2000	32 479
2001	16 598
2002	20 566
2003	150 401

g) La juste valeur des dettes à long terme estimée selon les flux de trésorerie actualisés au taux du marché, s'établit à environ 333 973 000 $ au 31 décembre 1998.

12. CAPITAL-ACTIONS

	1998	1997
Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action 292 500 000 actions ordinaires		
Émis: 92 334 018 actions ordinaires	923 340	861 846

Dans le cadre de la «Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État» la Société a émis 44 584 018 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de la totalité des actions en circulation des sociétés d'État regroupées au sein de la Société et le capital-actions autorisé de la Société a été porté de 85 000 000 à 292 500 000 actions ordinaires.

À la suite de ce regroupement, un montant de 11 494 000 $ (88 024 000 $ en 1997) a été viré des bénéficies non répartis au capital-actions de la Société (note 2).

La Société a également émis 5 000 000 d'actions ordinaires en contrepartie de 50 000 000 $ comptant.

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 200 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 2 001 660 000 $, selon les besoins financiers de la Société prévus à son plan d'exploitation annuel et conformes à son plan de développement quinquennal.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

13. ACQUISITION DE COENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

	1998	1997
Acquisitions de coentreprises:		
Intragaz, s.e.c. (note 13 a))	10 218	
DSM Biologics Holdings inc. (note 13 b))	19 785	
Phillips Fitel inc. et Reycan, s.e.c.		71 268
Acquisition d'une société satellite:		
NSI Communications inc. (note 13 c))	13 000	
Autres placements à long terme	11 928	38 807
	54 931	110 075

a) Au cours de l'exercice, la Société a augmenté de 30 % sa participation dans Intragaz, société en commandite.

Le coût d'acquisition a été de 10 218 000 $. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable est de 5 241 000 $ et inclut un montant de 4 342 000 $ relatif à l'actif net acquis d'une société apparentée, lequel a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis au titre d'ajustement ayant trait à des opérations entre parties apparentées. Le solde de 899 000 $ a été attribué au fonds commercial et est amorti sur 33 ans.

b) Le 22 décembre 1998, la Société a acquis 40 % des actions d'une nouvelle entreprise, DSM Biologics Holdings inc., au coût de 19 785 000 $. L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable, soit 15 002 000 $, a été attribué au fonds commercial et est amorti sur dix ans.

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple. La part de la Société dans les résultats d'exploitation de ces sociétés est incluse à l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition. Les éléments d'actif net acquis hors liquidités sont les suivants:

Actif à court terme	4 009
Immobilisations	24 533
Écart d'acquisition	20 243
Autres éléments d'actif	11 204
	59 989
Passif à court terme	2 613
Dette à long terme	27 373
	29 986
Coût d'acquisition	30 003

c) Le 26 juin 1998, la Société a acquis 42 % des actions en circulation de NSI Communications inc. pour un montant de 13 000 000 $. Le placement inclut un fonds commercial de 8 150 000 $, lequel est amorti sur cinq ans.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à d'autres instruments financiers en plus de ceux relatifs à la dette à long terme (note 11). Ces instruments financiers, qui présentent un risque hors bilan, sont décrits ci-après.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur ses revenus libellés en dollars américains, et sur ses revenus et ses achats d'équipement en marks allemands, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme et d'options. Au 31 décembre 1998, les montants engagés dans des contrats de vente à terme ainsi que dans des options de vente sur le dollar américain ayant des échéances allant jusqu'en janvier 2000 et à des taux variant de 1,385 à 1,583, s'élevaient à 40 680 000 $ US et 16 000 000 $ US respectivement. La Société a également conclu des contrats de vente et d'achat à terme sur le mark allemand ayant des échéances allant jusqu'en juin 2000, s'élevant à 4 235 000 DM et 2 801 000 DM respectivement. La perte non matérialisée au 31 décembre 1998 sur les contrats à terme sur le dollar américain et sur les options sur le dollar américain s'établissait à 2 808 000 $ et à 302 000 $ respectivement, tandis que la perte non matérialisée sur les contrats à terme sur le mark allemand s'élevait à 145 000 $.

Contrats de marchandises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du prix de l'aluminium, la Société peut utiliser une combinaison de contrats à terme et d'options. Au 31 décembre 1998, le tonnage engagé dans des contrats à terme s'élevait à 2 100 tonnes et la perte non matérialisée sur ces contrats à terme s'établissait à 318 000 $.

Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 1998, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires en fonction de politiques établies, dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est sujette aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour mauvaises créances basée sur le risque de crédit applicable à chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 1998.

15. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses aux états financiers consolidés sont:

	1998	1997
Résultats consolidés:		
Chiffre d'affaires	504 507	407 464
Bénéfice d'exploitation	43 503	25 329
Bénéfice net	20 705	11 725
Bilan consolidé:		
Actif à court terme	163 062	171 243
Actif à long terme	495 541	400 909
Passif à court terme	107 973	109 870
Passif à long terme	216 321	179 123
Évolution de la situation financière consolidée:		
Activités d'exploitation	51 053	53 867
Activités de financement	13 738	(14 749)
Activités d'investissement	(69 368)	(21 178)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

16. ENGAGEMENTS

a) Aide financière

Une coentreprise a reçu au cours des exercices de 1983 et de 1984, une aide financière totalisant 25 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour compenser les pertes qu'elle avait subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel de capital (et d'intérêts pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1992), établies en fonction de la rentabilité de la coentreprise, sans toutefois pouvoir excéder 5 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Le solde de l'aide financière non remboursée au 31 décembre 1998 est de 21 253 000 $ (24 732 000 $ en 1997). De ce montant, une somme de 1 723 000 $ (3 479 000 $ en 1997) a été comptabilisée au cours de l'exercice relativement au versement que devra effectuer cette filiale le 31 mars 1999.

b) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 44 051 000 $ au cours des cinq prochains exercices, répartis comme suit:

1999	14 315
2000	11 826
2001	9 546
2002	4 442
2003	3 922

De plus, la Société est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations et l'achat de services et de matières premières totalisant 91 993 000 $ au cours des prochains exercices.

c) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 281 000 000 $ au 31 décembre 1998, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou long terme, et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux du marché monétaire.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société, ainsi que certaines de ses filiales, a constitué divers régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention de ses employés. Les dernières évaluations actuarielles, extrapolées lorsque nécessaire, qui sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts, indiquent que la valeur actuarielle des prestations constituées et l'actif net disponible pour honorer ces engagements, selon les pourcentages de participation respectifs, s'établissaient comme suit au 31 décembre:

	1998	1997
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite	63 717	62 928
Valeur actuarielle de prestations constituées	55 718	49 746
Surplus actuariel	7 999	13 182

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998
(en milliers de dollars)

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1er mars 1999, la Société a vendu son placement dans le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) pour une considération égale à la valeur comptable nette de cette société au 31 décembre 1998, soit approximativement 32 000 000 $.

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la Société générale
de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 1998 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, PriceWaterhouseCoopers, avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Claude Blanchet
Président du conseil,
Président et chef de la direction

Daniel Paillé
Vice-président et
Chef de la direction financière

Le 23 avril 1999

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de l'Industrie et du Commerce

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1998 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pricewaterhouse Coopers, s.r.l.
Comptables agréés

Le 5 mars 1999

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17.1

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes – clients (note 9)	426 499	421 651
Autres clients	13 234	13 802
Aménagements et autres services offerts aux clients	52 885	50 946
Location de barrages	2 474	2 683
Autres	487	320
	495 579	489 402
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	167 043	165 259
Frais de conservation et d'exploitation des immeubles (note 10)	79 132	80 245
Frais financiers – net (note 11)	68 433	69 345
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	59 983	54 181
Aménagements et autres services offerts aux clients	46 675	44 177
Salaires, autres coûts directs et frais généraux et administratifs imputables aux opérations	26 134	25 692
Amortissement (note 12)	23 552	19 085
Frais de relocalisation (note 13)	8 206	11 374
Frais généraux et administratifs – net (note 14)	8 290	9 392
Frais relatifs aux barrages	2 545	2 450
	489 993	481 200
BÉNÉFICE AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	5 586	8 202
Autres éléments:		
Salaires, avantages sociaux et indemnités de fin d'emploi des employés en surplus		(2 668)
Gain sur cession d'immobilisations	998	1 967
Provision pour moins-value d'immeubles destinés à la vente	(266)	(435)
Provision pour congés de maladie		265
	732	(871)
BÉNÉFICE NET	6 318	7 331

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	4 106	(225)
Bénéfice net	6 318	7 331
	10 424	7 106
Ristourne versée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	5 000	3 000
SOLDE À LA FIN	5 424	4 106

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Immeubles et barrages (note 3)	1 234 117	1 175 495
Équipement	4 002	3 406
Débiteurs (note 4)	40 075	36 799
Autres éléments d'actif – net (note 5)	39 138	36 119
	1 317 332	1 251 819
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	636 693	756 303
Emprunts temporaires (note 7)	470 798	316 841
Créditeurs et frais courus	111 096	83 460
Chèques en circulation moins encaisse	5 654	3 442
	1 224 241	1 160 046
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	5 424	4 106
	93 091	91 773
	1 317 332	1 251 819

ENGAGEMENTS (note 18)

ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Jean-P. Vézina, président-directeur général
André Harel, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	6 318	7 331
Éléments n'entraînant pas de décaissement:		
Amortissement des immobilisations	47 017	45 226
Amortissement des autres éléments d'actif	1 509	1 478
Gain sur cession d'immobilisations	(998)	(1 967)
Provision pour moins-value d'immeubles destinés à la vente	266	435
	54 112	52 503
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	20 603	6 672
Liquidités générées par les activités d'exploitation	74 715	59 175
Ristourne versée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	(5 000)	(3 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	153 957	132 861
Versements sur dette à long terme	(119 610)	(217 916)
Emprunts à long terme		79 024
Liquidités générées (absorbées) par les activités de financement	34 347	(6 031)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles et de barrages	(116 409)	(54 537)
Acquisitions d'équipement	(1 367)	(761)
Produit de la cession d'immobilisations	11 502	6 284
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(106 274)	(49 014)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(2 212)	1 130
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(3 442)	(4 572)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(5 654)	(3 442)

Les liquidités de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

* Comprend les variations survenues dans les débiteurs, les autres éléments d'actif - net ainsi que les créditeurs et frais courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

- En exploitation

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût.

- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, sont comptabilisés au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % l'an, de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 à 50 ans.

Les barrages sont aussi amortis sur une durée variant de 15 à 50 ans. L'amortissement de ces barrages est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux d'intérêt déterminé annuellement et basé sur le coût moyen pondéré des dettes.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de 5 à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction est capitalisée en considérant le taux d'intérêt moyen pondéré des dettes.

Autres éléments d'actif

- Frais reportés

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

L'escompte, la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, certains selon la méthode de l'amortissement constant, d'autres selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur des durées de 7 ans à 16 ans.

- Produits de location reportés

Les produits de location reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur des durées de 3 ans à 30 ans.

- Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

- Droit aérien

Le droit aérien est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 10 ans.

3. IMMEUBLES ET BARRAGES

	Terrains	Bâtiments	Barrages	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	Total 1999	Total 1998
En exploitation	97 538	1 025 174	26 096	64 437	174 916	1 388 161	1 330 948
En construction		36 387	34		7 177	43 598	26 670
Destinés à la vente	4 019	4 550				8 569	9 401
	101 557	1 066 111	26 130	64 437	182 093	1 440 328	1 367 019
Amortissement cumulé		160 755	2 007	5 483	37 966	206 211	191 524
	101 557	905 356	24 123	58 954	144 127 *	1 234 117	1 175 495

* Incluant 30,4 millions $ (1998: 8,5 millions $) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. IMMEUBLES ET BARRAGES (suite)

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1999	1998
Salaires et autres coûts directs (note 14)	5 981	3 865
Frais généraux et administratifs (note 14)	1 492	743
Intérêts (note 11)	2 230	626
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	(131)	
	9 572	5 234

4. DÉBITEURS

	1999	1998
Ministères et organismes-clients	28 346 *	23 462
Autres	11 729	13 337
	40 075	36 799

* Est inclus 8,7 millions $ pour des travaux de construction réalisés pour le compte du ministère de l'Environnement et de la Faune dans les parcs du gouvernement du Québec.

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF - NET

	1999	1998
Frais reportés, au coût non amorti:		
Bail capitalisé	11 259	12 131
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	2 558	3 012
Prime à l'émission de la dette à long terme	(1 030)	(1 928)
Développement de systèmes informatiques	1 220	1 621
Autres	935	1 341
	14 942	16 177
Hypothèque à recevoir – net *	11 046	11 250
Contrat location-vente – net	1 708	1 309
Dépôts	3 601	
Frais payés d'avance	2 321	2 961
Travaux en cours	1 283	466
Droit aérien	1 292	1 542
Placement – Société Bon Pasteur Enr.	2 945	2 414
	39 138	36 119

* Hypothèque de premier rang, pari passu au taux effectif de 6,5 %, échéant en 2002.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Obligations (a)		
Série B, portant intérêt au taux effectif de 9,36 %, échéant en 2006	10 245	10 245
Série D, portant intérêt au taux effectif de 10,91 %, échéant en 2000	45 000	45 000
Série E, portant intérêt au taux effectif de 10,36 %, échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (b)	59 428	59 428
Série F, portant intérêt au taux effectif de 10,78 %, échéant en 2014	150 000	150 000
Billet portant intérêt au taux effectif de 6,23 %		100 000
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Intérêt au taux effectif de 10,74 %, échéant en 2001	40 000	40 000
Intérêt au taux effectif de 9,09 %, remboursable par versements annuels en capital de 2,8 M$ et le solde en juin 1999	53 656	56 480
Intérêt au taux effectif de 9,10 %, échéant en 2000	95 809	95 809
Intérêt au taux effectif de 5,74 %, échéant en 2002	50 000	50 000
Intérêt au taux effectif de 5,65 %, échéant en 2002	79 024	79 024
Obligations découlant de contrats de location-acquisiton (c)	53 028	69 809
Emprunts à taux et à échéances variables (d)	503	508
	636 693	756 303

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

(b) Le 28 mars de chacune des années 1999 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait devoir racheter au cours des 13 prochains exercices est de 9 millions $.

(c) Les paiements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition, sont:

Exercice	
2000	10 116
2001	9 964
2002	9 964
2003	9 964
2004	9 964
Par la suite	235 577
Total des paiements minimaux à payer	285 549
Moins: Intérêts théoriques au taux de 11,20%	127 776
Frais accessoires	104 745
	232 521
	53 028

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

(d) Le montant des paiements en capital à effectuer au cours des 5 prochains exercices se détaille comme suit:

Exercice	
2000	6
2001	7
2002	8
2003	9
2004	10

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la Société portent intérêt à un taux moyen de 5,11 % et ont des échéances s'échelonnant du 1er avril au 25 mai 1999. Deux conventions d'échange de taux d'intérêts, permettant de convertir les taux à court terme d'emprunts temporaires en des taux fixes à long terme, ont été contractés pour des durées de 3 et 10 ans. Ces conventions d'échange de taux d'intérêts s'appliquent sur des montants respectifs de 150 millions $ et 20 millions $ et garantissent des taux effectifs de 5,52 % et 5,74 %.

8. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	1999	1998
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

9. PRODUITS DE LOCATION D'ESPACE

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1999 ont été facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes - clients de la Société selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec, clients assujettis à faire affaire avec la Société en vertu du décret 1650-97.

Au cours de l'exercice, la Société a émis pour 10,1 millions $ en notes de crédit à ses clients, soit une baisse de leur loyer d'espace de 2,5 %.

10. FRAIS DE CONSERVATION ET D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	1999	1998
Conservation	19 170	20 297
Exploitation	60 942	60 966
	80 112	81 263
Moins: Frais des locaux occupés par la Société	980	1 018
	79 132	80 245

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

11. FRAIS FINANCIERS - NET

	1999	1998
Charges d'intérêts:		
Dette à long terme		
Obligations et billets	57 808	60 438
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 378	7 944
Emprunts à taux et échéances variables	60	60
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	(364)	(248)
Frais de garantie d'emprunts	1 323	1 556
Emprunts temporaires	18 804	11 915
Autres		249
	84 009	81 914
Produits d'intérêts:		
Dépôts à court terme	86	141
Hypothèque	705	597
Contrat location-vente	316	177
Résultant de gains de contestations de taxes	819	58
Autres	31	
	1 957	973
	82 052	80 941
Moins:		
Intérêts capitalisés aux immeubles et barrages	2 230	626
Intérêts imputés aux locaux occupés par la Société	1 629	1 651
Intérêts imputés aux charges relatives aux aménagements et autres services offerts aux clients	7 909	7 470
Intérêts imputés aux charges relatives aux barrages	1 851	1 849
	13 619	1 596
	68 433	69 345

12. AMORTISSEMENT

	1999	1998
Immeubles, aménagements et barrages	47 017	45 226
Équipement et autres éléments d'actif	1 509	1 478
	48 526	46 704
Moins amortissement imputé aux:		
Frais généraux et administratifs		
Équipement et développement des systèmes informatiques	403	355
Locaux occupés par la Société	365	318
Frais financiers		
Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme	(364)	(248)
Frais relatifs aux aménagements	24 091	26 805
Frais relatifs aux barrages	479	389
	24 974	27 619
	23 552	19 085

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

13. FRAIS DE RELOCALISATION

Dans le cadre de l'application de sa politique d'attrition et d'attribution des espaces, la Société prend à sa charge les frais de relocalisation de ses clients, lesquels incluent notamment les coûts de déménagement et d'aménagement. Ces frais sont entièrement financés par la baisse des coûts associés aux espaces excédentaires.

14. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS - NET

	1999	1998
Salaires et avantages sociaux	34 643	32 469
Frais des locaux occupés par la Société	3 870	3 864
Frais de déplacement	360	366
Services professionnels	111	236
Perfectionnement	190	125
Postes, messageries et télécommunications	912	979
Communication et commercialisation	56	64
Fournitures et autres frais	676	513
Informatique	467	649
Amortissement de l'équipement et développement des systèmes informatiques	403	355
Autres charges	209	72
	41 897	39 692
Moins:		
Salaires et autres coûts directs d'opération – imputables à l'exploitation et aux aménagements des immeubles	25 770	25 692
Salaires et autres coûts directs capitalisés aux immeubles et barrages	5 981	3 865
	31 751	29 557
Total des frais généraux et administratifs	10 146	10 135
Moins:		
Frais généraux et administratifs capitalisés aux immeubles et barrages	1 492	743
Frais généraux et administratifs imputables à l'exploitation des immeubles, aux aménagements et aux frais de relocalisation	364	
	1 856	743
	8 290	9 392

15. INSTRUMENTS FINANCIERS - JUSTE VALEUR

Au 31 mars 1999, la juste valeur de la dette à long terme de 637 millions $ (1998: 756 millions $) de la Société s'établissait à 722 millions $ (1998: 849 millions $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixes semblables.

La juste valeur des autres instruments financiers de l'actif ou du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,6 millions $ (1998: 1,6 millions $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation se détaillent comme suit:

Exercice	
2000	128 966
2001	108 083
2002	99 525
2003	89 425
2004	82 535
Par la suite	334 142
	842 676

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1999, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et projets majeurs d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 43 millions $.

19. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 20 millions $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société.

Des poursuites reliées aux barrages lors du déluge de juillet 1996 au Saguenay, dont le montant est estimé à environ 152 millions $, ont été intentées contre la Société mais, à cet égard, la Direction est fondée à croire ne pas devoir assumer une quelconque responsabilité.

Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la Société ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son Rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-P. Vézina
Président-directeur général

Diane Delisle
Vice-présidente à l'administration
et aux finances

Québec, le 28 mai 1999

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 28 mai 1999

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
L.Q. 1998, c. 19

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Gains sur disposition de placements	18 202 982 $	620 249 $
Revenus provenant des placements	2 179 614	1 309 203
Intérêt sur le placement temporaire	1 021 887	347 863
Subvention du gouvernement du Québec	20 239	35 381
Autres	34 734	42 544
	21 459 456	2 355 240
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	1 215 463	960 860
Services professionnels et contractuels (note 3)	404 656	467 081
Loyer, taxes et assurances	111 725	98 896
Publicité, promotion et rapport annuel	273 226	109 656
Téléphone et messagerie	54 942	35 739
Déplacements et développement des affaires	144 798	72 216
Frais de bureau	93 787	36 302
Amortissement des immobilisations	62 068	46 493
Autres	27 925	69 219
	2 388 590	1 896 462
Contribution non remboursable	579 657	1 525 945
Prêts douteux	4 726 927	1 350 687
Moins-value durable sur les placements en capital-actions	9 272 039	5 385 194
	13 998 966	6 735 881
	16 967 213	10 158 288
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	4 492 243 $	(7 803 048) $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
CAPITAL-ACTIONS (note 7)	194 948 000 $	
SURPLUS D'APPORT		
Apport de l'actionnaire	101 825 137	101 825 137 $
Virement au capital-actions (note 7)	(101 825 137)	
		101 825 137
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)		
Solde au début	(7 377 165)	425 883
Bénéfice net (perte nette)	4 492 243	(7 803 048)
Virement au capital-actions (note 7)	7 377 165	
Solde à la fin	4 492 243	(7 377 165)
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	199 440 243 $	94 447 972 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	381 145 $	830 859 $
Placement temporaire (notes 4 et 11)	35 324 486	6 149 430
Débiteurs	1 031 801	1 680 420
Frais payés d'avance	23 797	15 978
	36 761 229	8 676 687
Placements au coût (notes 5 et 11)	162 948 067	148 111 094
Immobilisations (note 6)	296 973	132 130
	200 006 269 $	156 919 911 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	547 172 $	932 846 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée	18 854	39 093
Avances du gouvernement sans intérêt, ni modalités de remboursement		61 500 000
	566 026	62 471 939
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	199 440 243	94 447 972
	200 006 269 $	156 919 911 $

ENGAGEMENTS (note 9)

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Monique Lefebvre
Jacques Allard

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	4 492 243 $	(7 803 048) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	62 068	46 493
Gains sur disposition d'immobilisations	(756)	
Amortissement du revenu reporté		(4 254)
Intérêts capitalisés sur les placements	(245 295)	(201 184)
Moins-value durable sur les placements en capital-actions	9 272 039	5 385 194
Prêts douteux	4 389 409	453 977
Gains sur disposition de placements	(18 202 982)	(627 092)
	(233 274)	(2 749 914)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	255 126	(445 070)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	21 852	(3 194 984)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(20 239)	(35 381)
Avances du gouvernement du Québec	9 000 028	35 500 000
Conversion des avances du gouvernement du Québec	(70 500 028)	
Conversion de l'apport du gouvernement	(101 825 137)	
Conversion du déficit	7 377 165	
Émission de capital-actions	194 948 000	
Liquidités provenant des activités de financement	38 979 789	35 464 619
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(46 144 928)	(49 385 340)
Remboursement de placements	7 650 302	6 629 345
Produit de disposition de placements	28 444 482	7 240 649
Acquisition d'immobilisations	(238 623)	(76 118)
Produit de disposition des immobilisations	12 468	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(10 276 299)	(35 591 464)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	28 725 342	(3 321 829)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 980 289	10 302 118
LIQUIDITÉS À LA FIN	35 705 631 $	6 980 289 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.Q. 1998, c. 19) sanctionnée le 12 juin 1998. La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud-ouest de la province de Québec, et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société a versé des sommes sous forme de contribution non remboursable en vertu du respect des engagements contractés dans les exercices antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de:

- Capital-actions ordinaires
- Capital-actions privilégiées
- Prêts
- Contributions remboursables
- Bons de souscription

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Le montant de la subvention du gouvernement du Québec reportée représente le solde non amorti des immobilisations financées à même les subventions reçues du gouvernement du Québec avant le changement de statut de la Société. Cette subvention reportée est imputée aux revenus selon la même méthode et les taux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilisé aux revenus de l'exercice alors en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 287 125 $ (1998: 0 $) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire est comptabilisé au coût. Les surplus de liquidités de la Société sont investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie.

5. PLACEMENTS AU COÛT

	1999	1998
Capital-actions ordinaires:		
- sociétés privées	103 189 465 $	95 211 003 $
- sociétés publiques (valeur boursière 33 216 430 $, 1998: 40 415 206 $) *	24 580 174	21 062 070
Capital-actions privilégiées:		
- rachetable et/ou convertible (échéant de 2001 à 2005)	3 914 160	1 120 000
- rachetable et/ou convertible (échéance indéterminée)	11 716 151	15 588 951
Prêts:		
- convertibles (échéant de 1999 à 2006)	4 653 404	
- convertibles (échéance indéterminée)	7 394 267	5 557 837
- non convertibles (échéant de 1999 à 2004)	12 588 357	18 281 004
- non convertibles (échéance indéterminée)	7 402 629	
Contribution remboursable (échéant en 2008)	900 000	1 250 000
Bons de souscription	270 908	
	176 609 515	158 070 865
Moins:		
Provision pour prêts douteux	4 389 409	1 378 977
Moins-value durable sur placements en capital-actions	9 272 039	8 580 794
	162 948 067 $	148 111 094 $

* La valeur boursière des titres sur les marchés publics est déterminée par la moyenne des prix de fermeture journaliers du mois de mars ou, si aucune transaction a eu lieu au cours de cette période, la moyenne des prix de l'offre pour cette même période.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	178 378 $	83 160 $	95 218 $	32 508 $
Équipement et matériel informatique	295 240	123 919	171 321	95 497
Améliorations locatives	34 494	4 060	30 434	4 125
	508 112 $	211 139 $	296 973 $	132 130 $

7. CAPITAL-ACTIONS

La loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal sanctionnée le 12 juin 1998 a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	1999	1998
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaire d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
1 949 480 actions ordinaires	194 948 000 $	

Le 30 juin 1998, la Société a émis 1 649 480 actions ordinaires d'un montant équivalent à l'avoir de l'actionnaire au 31 mars 1998, soit 94 447 972 $ (représentant le surplus d'apport de 101 825 137 $ moins le déficit de 7 377 165 $) et aux avances du gouvernement établies au 30 juin 1998, soit 70 500 028 $. De plus, au cours de l'exercice, la Société a émis 300 000 actions ordinaires pour un montant de 30 000 000 $ au comptant.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	1999
Placements:	
Capital-actions ordinaires	37 930 661 $
Capital-actions privilégiées	3 971 405
Prêts	8 648 590
	50 550 656 $

10. ÉVENTUALITÉ

La Société cautionne un emprunt d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement de capital de risque. De la même façon que les autres investisseurs, elle cautionne au prorata de sa participation. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 80 000 $.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de la valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur. L'application rétroactive de cette méthode a eu pour effet de diminuer la juste valeur des investissements de 32 443 100 $ par rapport à la valeur la plus élevée de la fourchette présentée au 31 mars 1998.

	1999		
	%	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires	73,9	120 185 168 $	146 834 868 $
Capital-actions privilégiées *	8,6	14 042 743	10 977 261
Prêts *	16,9	27 549 248	25 788 058
Contribution remboursable *	0,6	900 000	452 795
Bons de souscription		270 908	442 541
Total	100,0	162 948 067 $	184 495 523 $

	1998		
	%	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires	75,3	111 585 079 $	129 699 913 $
Capital-actions privilégiées *	8,7	12 816 151	9 120 745
Prêts *	15,2	22 459 864	19 760 232
Contribution remboursable *	0,8	1 250 000	587 245
Bons de souscription			99 143
Total	100,0	148 111 094 $	159 267 278 $

* Les justes valeurs du capital-actions privilégiées, des prêts et de la contribution remboursable sont inférieures à leur valeur comptable, puisque le taux d'actualisation utilisé est supérieur au taux de rendement dans le cas de certains placements. Aucune provision n'a été prise, car la Société prévoit recouvrer en totalité leur valeur comptable.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Science de la santé: 42 % (1998: 43 %)
- Technologies de l'information: 31 % (1998: 32 %)
- Technologies industrielles: 27 % (1998: 25 %)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présente les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 1999.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à l'échéance du placement	Total
Placements:				
Prêts convertibles		1 538 200 $	10 509 471 $	12 047 671 $
Prêts non convertibles	3 500 000 $	11 881 421	4 609 565	19 990 986
Contribution remboursable	900 000			900 000
	4 400 000 $	13 419 621 $	15 119 036 $	32 938 657 $
Taux d'intérêt effectif moyen			11,1 %	

* Les taux d'intérêts varient de 6 % à 20 %.

12. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Hubert Manseau
Président-Directeur général

Montréal, le 25 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 25 juin 1999

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
L.Q. 1998, c. 22

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	738 864 $	741 499 $
Intérêts sur dépôts à vue	363 463	252 484
Revenus provenant des placements	30 009	99 648
Services professionnels	34 000	
Autres	5 933	1 068
	1 172 269	1 094 699
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	358 027	332 507
Services professionnels et contractuels	38 872	22 714
Loyer, taxes et assurances	54 675	51 807
Déplacements et développement des affaires	42 589	44 058
Frais de bureau	26 528	22 702
Publicité et promotion	30 853	16 556
Téléphone et messagerie	7 135	10 358
Formation	12 071	4 594
Frais bancaires	1 917	627
Perte sur disposition de placements	17 000	
Amortissement des immobilisations	18 864	23 769
	608 531	529 692
Contributions non remboursables	70 000	75 000
Moins-value durable sur un placement en en capital-actions	500 000	
	1 178 531	604 692
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(6 262) $	490 007 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	11 900 800 $	
SURPLUS D'APPORT		
Solde au début –apport du gouvernement du Québec	3 794 870	1 130 000 $
Apport de l'exercice	1 385 130	2 664 870
Virement au capital-actions (note 6)	(3 794 870)	
	1 385 130	3 794 870
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)		
Solde au début	1 020 975	530 968
(Perte nette) bénéfice net	(6 262)	490 007
Virement au capital-actions (note 6)	(1 020 975)	
Solde à la fin	(6 262)	1 020 975
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	13 279 668 $	4 815 845 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Dépôts à vue	5 521 290 $	5 107 431 $
Débiteurs	90 453	107 765
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		820 000
Frais payés d'avance	4 532	6 073
	5 616 275	6 041 269
Placements (note 3)	7 673 072	3 794 870
Immobilisations (note 4)	68 111	67 428
	13 357 458 $	9 903 567 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	29 226 $	25 164 $
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 5)	48 564	1 407 558
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalités de remboursement		3 655 000
	77 790	5 087 722
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	13 279 668	4 815 845
	13 357 458 $	9 903 567 $

ENGAGEMENTS (note 8)

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Bernard
Paul I.Lambert

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(6 262) $	490 007 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Perte sur disposition de placements	17 000	
Amortissement des immobilisations	18 864	23 769
Moins-value durable sur un placement en capital-actions	500 000	
	529 602	513 776
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	842 915	(838 395)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 372 517	(324 619)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(1 358 994)	(2 586 369)
Avances du gouvernement du Québec	3 429 955	
Conversion des avances du gouvernement	(7 084 955)	
Émission de capital-actions	11 900 800	
Apport du gouvernement du Québec	1 385 130	2 664 870
Conversion de l'apport du gouvernement du Québec	(3 794 870)	
Conversion de l'excédent	(1 020 975)	
Liquidités provenant des activités de financement	3 456 091	78 501
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(19 547)	(7 270)
Acquisition de placements	(4 408 202)	(2 664 870)
Produit de disposition de placements	13 000	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(4 414 749)	(2 672 140)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DÉPÔTS À VUE	413 859	(2 918 258)
DÉPÔTS À VUE AU DÉBUT	5 107 431	8 025 689
DÉPÔTS À VUE À LA FIN	5 521 290 $	5 107 431 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.Q. 1998, c. 22) sanctionnée le 12 juin 1998. La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société a versé des sommes sous forme de contribution non remboursable en vertu du respect des engagements contractés dans les exercices antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de:

- capital-actions ordinaires;
- parts dans des sociétés en commandite;
- débentures;
- prêts et avances;
- options sur actions.

Les prêts incluent des intérêts capitalisés, lorsque cette situation est prévue par convention. Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 20 %.

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Le montant de la subvention du gouvernement du Québec reportée représente le solde non amorti des immobilisations financées à même les subventions reçues du gouvernement du Québec. Cette subvention reportée sera inscrite aux revenus selon la même méthode et le même taux que celui utilisé pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilité aux revenus de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

3. PLACEMENTS

	1999		1998	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Capital-actions ordinaires				
- sociétés privées	6 507 690 $	6 007 690 $	3 229 634 $	3 229 634 $
Parts dans des sociétés en commandites	749 250	749 250	7 425	7 425
Débentures convertibles	557 500	572 567	400 000	459 099
Prêts et avances				
- convertibles (échéance indéterminée)	160 000	165 515	115 120	85 120
- non convertible (échéant en mars 2000)	65 000	65 000		
Options sur actions	133 632	133 632	42 691	42 691
	8 173 072	7 693 654	3 794 870	3 823 969
Moins:				
Moins-value durable sur un placement en capital-actions	500 000			
	7 673 072 $	7 693 654 $	3 794 870 $	3 823 969 $

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments. Par ailleurs, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient notamment que le capital-actions ordinaires est présenté au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de la valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. En ce qui a trait aux titres à revenus fixes, la méthode prévoit l'actualisation des flux monétaires dans le cas seulement où le taux de rendement est inférieur au taux d'actualisation. Si le taux de rendement est supérieur, la juste valeur demeure le coût d'acquisition à moins de présence d'un événement concret justifiant une baisse de valeur. L'application rétroactive de cette méthode a eu pour effet de diminuer la juste valeur des investissements de 21 011 $ compte tenu de la valeur la plus élevée de la fourchette présentée au 31 mars 1998.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent ainsi:

- Sciences de la santé: 20 % (1998: 38 %)
- Technologies de l'information: 31 % (1998: 28 %)
- Environnement: 16 % (1998: 18 %)
- Matériaux: 17 % (1998: 7 %)
- Autres secteurs: 16 % (1998: 9 %)

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

3. PLACEMENTS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à l'échéance du placement *	Total
Placements:				
Débentures convertibles		500 000 $	57 500 $	557 500 $
Prêts et avances convertibles			160 000	160 000
Prêts et avances non convertibles	65 000 $			65 000
	65 000 $	500 000 $	217 500 $	782 500 $
Taux d'intérêt effectif moyen			13 68 %	

* Les taux d'intérêts varient de 10 % à 15 %.

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	53 277 $	30 732 $	22 545 $	28 565 $
Matériel informatique	62 815	25 841	36 974	25 084
Améliorations locatives	25 938	17 346	8 592	13 779
	142 030 $	73 919 $	68 111 $	67 428 $

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

	1999			1998
	Soutien financier des initiatives	Frais de fonctionnement et immobilisations	Total	Total
Subvention reportée au début	1 340 130 $	67 428 $	1 407 558 $	3 993 927 $
Subvention octroyée pour l'exercice	115 000	650 000	765 000	820 000
	1 455 130	717 428	2 172 558	4 813 927
Moins:				
Apport du gouvernement du Québec	1 385 130		1 385 130	2 664 870
Revenu de subvention	70 000	668 864	738 864	741 499
Subvention reportée à la fin		48 564 $	48 564 $	1 407 558 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec sanctionnée le 12 juin 1998 a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 50 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	1999	1998
Autorisé:		
500 000 actions ordinaire d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
119 008 actions ordinaires	11 900 800 $	

Le 11 novembre 1998, la Société a émis 119 008 actions ordinaires d'un montant équivalent à l'avoir accumulé de la Société établi au 31 mars 1998, soit 1 020 975 $ comme excédent et 3 794 870 $ à titre d'apports, plus les avances du gouvernement établies au 30 juin 1998, soit 7 084 955 $.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 1999, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

	1999
Contributions non remboursables	100 000 $
Placements:	
Capital-actions ordinaires	6 807 665
Capital-actions privilégiées	100 000
Débentures	350 000
Option d'achat d'action	465 193
Avances	240 000
	7 962 858
	8 062 858 $

9. ÉVENTUALITÉ

La Société s'est portée caution de certains emprunts d'une compagnie dans laquelle elle détient un placement. La caution pour la Société est d'un montant maximal de 70 000 $. Les probabilités que la Société doivent assumer cette responsabilité ne peuvent être déterminées.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1999

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

L'entité a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Lambert
Directeur général par intérim

Sherbrooke, le 17 juin 1999

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Sud du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 17 juin 1999

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
L.Q. 1998, c. 21

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	934 186 $	1 246 630 $
Revenus des placements	1 127 600	724 972
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	161 640	123 156
Honoraires de gestion	12 655	42 500
Gains sur disposition de placements		677 586
	2 236 081	2 814 844
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	536 670	453 122
Services professionnels et contractuels (note 6)	187 597	189 338
Loyers	79 196	81 032
Publicité et promotion	90 834	91 568
Déplacements et développement des affaires	53 578	48 765
Frais de bureau	29 782	40 865
Communications	9 024	12 624
Provision pour créances douteuses	14 475	
Amortissement des immobilisations	35 226	34 186
Perte sur disposition de d'immobilisations		17 055
	1 036 382	968 555
Contributions non remboursables:		
Organismes sans but lucratif	178 650	375 000
Société commerciale		100 000
	178 650	475 000
Provision pour prêts douteux	2 365 184	1 055 000
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	2 098 143	800 000
	4 463 327	1 855 000
	5 678 359	3 298 555
PERTE NETTE	(3 442 278) $	(483 711) $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
CAPITAL-ACTIONS (note 7)	46 383 096 $	
SURPLUS D'APPORT		
Apport de l'actionnaire	14 422 000	14 422 000 $
Virement au capital-actions (note 7)	(14 422 000)	
		14 422 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)		
Solde au début	421 096	904 807
Perte nette	(3 442 278)	(483 711)
Virement au capital-actions (note 7)	(421 096)	
Solde à la fin	(3 442 278)	421 096
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	42 940 818 $	14 843 096 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 460 091 $	6 650 769 $
Débiteurs	100 138	57 982
Frais payés d'avance	3 329	1 922
	5 563 558	6 710 673
Placements (notes 3 et 10)	37 793 614	28 776 352
Immobilisations (note 4)	43 099	69 746
	43 400 271 $	35 556 771 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	111 393 $	103 929 $
Souscriptions à payer	312 500	
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 5)	35 560	69 746
Avances du gouvernement sans intérêt, ni modalités de remboursement		20 540 000
	459 453	20 713 675
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	42 940 818	14 843 096
	43 400 271 $	35 556 771 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le Conseil d'administration,
Francine Laurent
Jacques Desmeules

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(3 442 278) $	(483 711) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	35 226	34 186
Intérêts capitalisés sur les placements	(277 816)	(119 240)
Dividendes en actions	(46 012)	(41 829)
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	2 098 143	800 000
Provision pour prêts douteux	2 365 184	1 055 000
Provision pour créances douteuses	14 475	
Gains sur disposition de placements		(677 586)
Perte sur disposition d'immobilisations		17 055
Autres revenus capitalisés aux placements	(1 500)	(37 500)
	745 422	546 375
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	261 926	(317 619)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 007 348	228 756
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention du gouvernement du Québec reportée	(34 186)	811 627
Avances du gouvernement du Québec		13 457 000
Conversion des avances du gouvernement	(20 540 000)	
Conversion de l'apport de l'actionnaire	(14 422 000)	
Conversion des bénéfices non répartis	(421 096)	
Émission de capital-actions	46 383 096	
Liquidités provenant des activités de financement	10 965 814	14 268 627
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(8 580)	(39 411)
Acquisitions de placements	(14 057 832)	(12 119 680)
Remboursement de placements	902 572	108 368
Produit de la disposition d'immobilisations		4 800
Produit de la disposition de placements		1 308 486
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(13 163 840)	(10 737 437)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(1 190 678)	3 759 946
ENCAISSE AU DÉBUT	6 650 769	2 890 823
ENCAISSE À LA FIN	5 460 091 $	6 650 769 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION, MISSION ET FINANCEMENT

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.Q. 1998, c. 21) sanctionnée le 12 juin 1998. La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec, tout en assurant un rendement permettant la continuité de ses activités.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. Toutefois, la Société a versé des sommes sous forme de contribution non remboursable en vertu du respect des engagements contractés dans les exercices antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Le capital de risque est constitué des placements de la Société effectués sous forme de:

- Capital-actions ordinaires
- Capital-actions privilégiées
- Débentures et prêts
- Contributions remboursables

Les prêts incluent des intérêts capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

Les placements sont inscrits au coût diminué de toute moins-value durable et provision pour prêts douteux, le cas échéant.

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, les valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement	17 %
Équipement et matériel informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	27 %

Subvention du gouvernement du Québec reportée

Le montant de la subvention du gouvernement du Québec reportée représente le solde non amorti des immobilisations financées à même les subventions reçues du gouvernement du Québec. Cette subvention reportée est imputée aux revenus selon la même méthode et les taux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Contributions non remboursables

Les contributions non remboursables sont imputées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que les requérants ont satisfait aux conditions prévues par convention. Advenant la diminution du coût prévu des projets ou le non-respect des conditions, tout recouvrement de contribution sera comptabilisé aux revenus de l'exercice alors en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. PLACEMENTS

	1999	1998
Capital-actions ordinaires:		
- sociétés privées	17 484 615 $	10 496 300 $
- sociétés publiques (valeur boursière 2 204 013 $, 1998: 1 023 840 $)	1 843 850	426 600
Capital-actions privilégiées:		
- rachetable et/ou convertible échéant de 1999 à 2007)	1 940 713	1 701 745
Débentures et prêts (note 10c):		
- convertible échéant de 1999 à 2003	2 241 861	3 398 300
- convertible (échéance indéterminée)	947 443	635 041
- non convertible échéant de 1999 à 2005	4 703 375	5 328 584
- non convertible (échéance indéterminée)		300 000
Contributions remboursables (note 10c):		
- échéant en 2010	2 800 000	1 400 000
- échéance indéterminée	5 032 000	4 200 000
Avance dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche à échéance indéterminée (note 10c)	1 241 888	884 680
Prêts douteux (note 10c)	2 569 919	600 000
	40 805 664	29 371 250
Intérêts et dividendes à recevoir	579 151	505 102
	41 384 815	29 876 352
Moins:		
Provision pour prêts douteux *	1 694 808	600 000
Moins-value durable sur des placements en capital-actions	1 896 393	500 000
	37 793 614 $	28 776 352 $

* Dont 209 803 $ pour intérêts à recevoir.

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	71 865 $	49 327 $	22 538 $	29 935 $
Équipement et matériel informatiques	59 460	43 439	16 021	30 731
Améliorations locatives	16 646	12 106	4 540	9 080
	147 971 $	104 872 $	43 099 $	69 746 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

	1999			1998
	Soutien financier des initiatives	Frais de fonctionnement et immobilisations	Total	Total
Subvention reportée au début		69 746 $	69 746 $	86 376 $
Subvention octroyée pour l'exercice	100 000 $	800 000	900 000	1 230 000
Moins:				
Revenu de subvention	100 000	834 186	934 186	1 246 630
Subvention reportée à la fin		35 560 $	35 560 $	69 746 $

6. SERVICES PROFESSIONNELS ET CONTRACTUELS

Les sommes que la Société reçoit à titre de remboursement de dépenses pour l'analyse des dossiers d'investissement pour un montant de 60 373 $ (1998: 57 788 $) sont présentées en réduction des services professionnels et contractuels.

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière -Appalaches sanctionnée le 12 juin 1998 a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 75 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	1999	1998
Autorisé:		
750 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
463 830 actions ordinaires	46 383 096 $	

Le 26 novembre 1998, la Société a émis 353 830 actions ordinaires d'un montant équivalent à l'avoir accumulé de la Société au 31 mars 1998, soit 14 843 096 $, et aux avances du gouvernement établies au 30 juin 1998, soit 20 540 000 $. De plus, au cours de l'exercice, la Société a émis 110 000 actions ordinaires pour un montant de 11 000 000 $ au comptant.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives se répartissent comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

9. ENGAGEMENTS (suite)

	1999	1998
Placements:		
Capital-actions ordinaires	4 694 212 $	4 683 000 $
Capital-actions privilégiées	1 200 000	350 000
Débentures et prêts	2 332 548	3 835 776
Contributions remboursables	2 264 000	4 496 000
Avance dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	349 909	366 320
Cautionnement	125 000	
	10 965 669	13 731 096
Contributions non remboursables:		
Organismes à but non lucratif		105 000
	10 965 669 $	13 626 096 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de l'échéance à court terme de ces éléments.

La Société a effectué un changement de méthode pour l'évaluation de ses placements. En effet, la juste valeur des instruments financiers à long terme a été déterminée à l'interne, au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux de risque. Ces méthodes prévoient que les instruments financiers sont présentés au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur des entreprises, justifie une hausse ou une baisse de la valeur. Toutefois, si ces instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie. L'application rétroactive de cette méthode a eu pour effet de diminuer la juste valeur des investissements de 1 950 200 $ au 31 mars 1998. Cet écart est essentiellement lié à la réévaluation des placements, sans égard aux méthodes d'évaluation qui tiennent compte des flux monétaires et des produits de disposition futurs.

	1999			1998		
	%	Valeur comptable	Juste valeur	%	Valeur comptable	Juste valeur redressée
Placements:						
Capital-actions ordinaires	47,6	17 790 058 $	19 795 600 $	36,9	10 422 900 $	11 202 000 $
Capital-actions privilégiées	4,2	1 582 727	1 583 000	6,0	1 701 745	1 701 800
Débentures et prêts	24,0	8 977 593	8 977 600	34,2	9 661 925	9 662 000
Contributions remboursables	20,9	7 832 000	7 932 000	19,8	5 600 000	6 014 000
Avance dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche	3,3	1 241 888	1 242 000	3,1	884 680	885 000
	100,0	37 424 266 $	39 530 200 $	100,0	28 271 250 $	29 464 800 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Les investissements se répartissent en trois secteurs, soit:

- Biotechnologies et Sciences de la vie: 30 % (1998: 24 %)
- Technologies de l'information: 37 % (1998: 43 %)
- Technologies industrielles: 33 % (1998: 33 %)

La Société procède durant l'exercice à l'évaluation continue de ses investissements. Elle établit ses baisses de valeur durables basées sur le risque que présente les entreprises. Selon la direction, il n'y a pas de risque significatif non comptabilisé au 31 mars 1999.

c) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit:

	Sans intérêt	Taux variable	Taux fixe jusqu'à l'échéance du placement ***	Total
Débenture et prêts convertibles:				
- échéant de 1999 à 2003		975 000 $	1 266 861 $	2 241 861 $
- échéance indéterminée		50 000	897 443	947 443
Débentures et prêts non convertibles:				
- échéant de 1999 à 2005			4 703 375	4 703 375
Contributions remboursables:				
- échéant en 2010 *	2 800 000 $			2 800 000
- échéance indéterminée	5 032 000			5 032 000
Avance dans le cadre du Programme de valorisation de la recherche **	1 241 888			1 241 888
Prêts douteux			2 569 919	2 569 919
	9 073 888 $	1 025 000 $	9 437 598 $	19 536 486 $

* Sera remboursable sous forme de redevance sur les ventes.

** Lorsqu'il y aura transfert de technologie dans une société à être formée ou dans une société existante, les sommes avancées feront l'objet, soit d'une formule de remboursement ou seront prises en compte dans l'actionnariat de la Société, selon une formule à déterminer.

*** Les taux d'intérêt varient de 7 à 20 % et dans certains cas, des redevances s'ajoutent.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

---

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000 (suite)

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Québec, le 16 juillet 1999

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juillet 1999

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
L.R.Q., c. S-18.2

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
PRODUITS D'INTÉRÊTS	92	84
Frais d'administration	324	322
Frais relatifs à un engagement pour un bail	74	1 398
Honoraires professionnels	306	346
	704	2 066
PERTE AVANT AUTRE ÉLÉMENT	(612)	(1 982)
Subvention d'équilibre		1 156
PERTE NETTE	(612)	(826)

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	(153 574)	(152 748)
Perte nette	(612)	(826)
SOLDE À LA FIN	(154 185)	(153 574)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	237	263
Placement temporaire (note 3)	1 392	1 988
Débiteurs (note 4)	15	29
	1 644	2 280
Placements (note 5)	2 689	2 689
	4 333	4 969
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	130	154
Avance d'une filiale, sans intérêts	20	20
	150	174
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(154 186)	(153 574)
	4 183	4 795
	4 333	4 969

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,
Benoît Cartier

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(612)	(826)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(10)	152
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(622)	(674)
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 251	2 925
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	1 629	2 251

Les liquidités de la Société sont constituées de l'encaisse et du placement temporaire.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. EXISTENCE JURIDIQUE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas pour les présents états financiers, il faudrait apporter des redressements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et charges présentés, ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

Placement dans la filiale

La Société détient une participation de 100 % dans sa filiale Mines SNA Inc. La participation est comptabilisée à la valeur de consolidation, car cette filiale est inactive; des états financiers consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire aux utilisateurs.

Provision pour perte sur placements

La provision pour perte sur placements est établie en tenant compte de chacun des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi qu'à celles de sa filiale.

Cette aide financière est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre et sert à financer la perte d'opération. Aucune aide financière n'a été accordée à la Société au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Papier commercial, portant intérêt au taux de 5,04 %, comptabilisé au coût, échéant le 29 avril 1999.

4. DÉBITEURS

	1999	1998
Taxes	6	13
Autres	9	16
	15	29

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS

	1999	1998
Filiale non consolidée	89	89
Autres placements		
Billet à recevoir, à la suite de la vente d'une filiale, encaissable à compter de décembre 1999 par versements annuels équivalent au plus élevé de 30 % des fonds générés par l'acquéreur ou 125 000 $, sans intérêts	2 600	2 600
Solde de prix de vente d'une entreprise privatisée	500	500
	3 189	3 189
Provision sur solde de prix de vente	500	500
	2 689	2 689

6. CAPITAL-ACTIONS

	1999	1998
Autorisé		
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. ÉVENTUALITÉS

Recours devant les commissions des valeurs mobilières

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de la société privée Mines SNA Inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a décidé que la SNA bénéficiait de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à la Société. Cette décision a été portée en appel. L'appel a été entendu le 18 mars 1993 et la Cour du Québec a décidé que le dossier devait être retourné devant la Commission afin qu'elle puisse en disposer selon la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, dans un jugement rendu le 22 avril 1999, a maintenu cette décision.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a rejeté, en juillet 1994, la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel par ces derniers en août 1994 devant la Divisional Court de l'Ontario. L'appel a été argumenté devant la Divisional Court de l'Ontario à l'automne 1996; un jugement a été rendu le 2 mai 1997 et il donne raison au comité regroupant les actionnaires minoritaires. La SNA a porté ce jugement en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario, tout comme l'a fait la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario elle-même. L'appel a été entendu les 30 et 31 mars 1998 devant trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario et dans un jugement unanime rendu le 18 février 1999, la Cour d'appel de l'Ontario a accueilli l'appel et rétabli la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

7. ÉVENTUALITÉS (suite)

Recours devant les commissions des valeurs mobilières (suite)

Le 15 avril 1999, le comité regroupant les actionnaires minoritaires a signifié une demande d'autorisation de pourvoir devant la Cour suprême du Canada. La SNA conteste cette demande.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, ainsi que plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA Inc. La Société a contesté cette procédure qui en est au stade préliminaire.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a accordé la demande de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant la Commission des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (supra).

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises ont recours à des systèmes informatiques et sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si l'on n'y remédie pas, pourrait nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités. Bien que la direction se soit penchée sur la question, il n'est pas possible, compte tenu de la nature de ce risque, d'être assuré que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société et sur les tiers avec qui celle-ci fait affaires, seront résolus sans avoir de conséquences négatives sur les affaires de la Société.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de Société nationale de l'amiante au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette Maheu
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 4 mai 1999

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
L.R.Q. c. S-18.2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	5 151	7 559
Revenus financiers	280 024	273 778
	285 175	281 337
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 122	4 509
Transport et communications	411	589
Services informatiques	127	173
Services professionnels, administratifs et autres	1 455	2 322
Entretien et réparations	29	6
Loyers	532	520
Fournitures	34	37
Frais financiers (note 4)	279 674	273 551
Amortissement des immobilisations	27	64
	285 411	281 771
Dépenses imputées aux créances	236	434
	285 175	281 337

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	816	835
Débiteurs	119 615	109 813
Créances du gouvernement du Québec (note 5)	12 068	6 357
Créances des municipalités (note 5)	13 014	12 386
Frais payés d'avance	335	675
	145 848	130 066
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 5)	2 911 045	2 825 400
Créances à long terme des municipalités (note 5)	349 924	344 073
Ouvrages réalisés et non facturés	19 243	19 749
Immobilisations (note 6)		27
	3 426 060	3 319 315
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	106 830	104 779
Versements sur la dette à long terme (note 7)	25 082	18 743
	131 912	123 522
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	23 457	26 224
Dette à long terme (note 7)	3 256 897	3 157 151
Revenus reportés	6 986	6 514
Autres éléments de passif	6 808	5 904
	3 426 060	3 319 315

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 8 et 9)

Pour le Conseil d'administration,
Gilles Bégin
Maurice Masse

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses n'impliquant aucun mouvement de liquidités		
Virement aux revenus reportés	472	1 210
Amortissement des autres éléments de passif	945	704
Amortissement des immobilisations	27	64
	1 444	1 978
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(7 411)	(2 312)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(5 967)	(334)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(2 767)	(12 410)
Dette à long terme	163 865	285 722
Remboursement de la dette à long terme	(57 780)	(177 501)
Variation des autres éléments de passif	(41)	13 452
Liquidités provenant des activités de financement	103 277	109 263
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(119 252)	(141 470)
Encaissement des créances à long terme	21 923	32 665
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(97 329)	(108 805)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(19)	124
ENCAISSE AU DÉBUT	835	711
ENCAISSE À LA FIN	816	835

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le Gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe St-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- Facturation

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  . En fonction des dépenses effectuées pour les études;

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires de gestion (suite)

- Facturation (suite)

  . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire temporairement les emprunts bancaires.

Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés

Les créditeurs et frais courus engagés pour la réalisation des projets sont présentés à long terme, car ils seront financés à long terme.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES DE GESTION

	1999	1998
Honoraires facturés	5 623	8 769
Virement aux revenus reportés	(472)	(1 210)
	5 151	7 559

4. FRAIS FINANCIERS

	1999	1998
Intérêts sur obligations et effets à payer	235 056	243 557
Amortissement des autres éléments de passif	945	704
Frais de garantie d'emprunt	10 155	10 444
Intérêts sur emprunts bancaires	33 518	18 846
	279 674	273 551

5. CRÉANCES À LONG TERME

	1999	1998
Gouvernement du Québec	2 923 113	2 831 757
Portion réalisable au cours du prochain exercice	12 068	6 357
	2 911 045	2 825 400
Municipalités	362 938	356 459
Portion réalisable au cours du prochain exercice	13 014	12 386
	349 924	344 073

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants:

Études d'assainissement	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le Gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation, la portion non refinancée de ses créances.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements et logiciels informatiques	613	613		27

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer (a) (b)

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Francs suisses	Marks allemands	Francs luxem-bourgeois	1999	1998
1999								57 780
2000	75 000						75 000	75 000
2001	200 000	68 625		102 327	119 054		490 006	490 006
2002	180 000		99 102				279 102	279 102
2003	398 836						398 836	398 836
2004	493 297				100 000		593 297	
1 à 5 ans	1 347 133	68 625	99 102	102 327	219 054		1 836 241	1 300 724
6 à 10 ans	300 000	100 000	69 833		143 788	174 446	788 067	1 298 171
11 à 20 ans	50 000						50 000	50 000
	1 697 133	168 625	168 935	102 327	362 842	174 446	2 674 308	2 648 895
Emprunts bancaires (c)							607 671	526 999
							3 281 979	3 175 894
Versements échéant en deçà d'un an							25 082	18 743
							3 256 897	3 157 151

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme.

(b) Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

(c) Ces emprunts bancaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'un peu plus de 150 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes.

Le montant disponible du Fonds pour le remboursement de la dette à long terme est de 42 018 900 $ au 31 mars 1999 (1998: 34 339 782 $). Ces fonds ont été utilisés pour réduire temporairement les emprunts bancaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Francs suisses	Marks allemands	Francs luxem-bourgeois	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	8,79	7,84	10,16	12,69	9,52		9,13
6 à 10 ans	7,49	9,67	9,89		9,30	7,72	8,36
11 à 20 ans	10,25						10,25
Moyenne pondérée	8,61	8,93	10,05	12,69	9,43	7,72	8,93

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999
(en milliers de dollars)

8. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit:

	1999	1998
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	3 768 576	3 767 713
Ouvrages réalisés	3 636 419	3 517 167
Solde à réaliser	132 157	250 546

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2000 pour des locaux administratifs. La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 482 365 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	402
2001	52
	454

9. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 1999, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 21,3 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Guy Leclerc, ing.

Le vice-président administration et
secrétaire général,
Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 11 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1999 et les états de revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 11 juin 1999

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
L.R.Q., c. S-22.01

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Placements	556 669 $	2 278 329 $
Autres	321 477	274 550
	878 146	2 552 879
DÉPENSES		
Consignes – net (note 3)		
Déficit – boissons gazeuses	3 704 611	2 694 348
Déficit – bière		297 879
Frais de gestion	564 104	408 439
Programmes de pneus (note 4)		
Frais de gestion	1 009 958	1 289 207
Contributions non remboursables	10 275 696	7 450 237
Contributions non remboursables		
Éducation et sensibilisation	317 843	402 704
Développement et expérimentation	101 887	80 010
Pertes sur participations financières et garanties de prêts	209 692	227 937
Traitements et avantages sociaux	1 082 004	1 549 275
Fonctionnement (note 5)	611 318	675 675
Intérêts sur billets à terme	149 139	
	18 026 252	15 075 711
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(17 148 106)	(12 522 832)
AVOIR AU DÉBUT	3 057 481	15 830 313
(DÉFICIT) AVOIR À LA FIN	(14 090 625) $	3 307 481 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires – au coût		2 273 158 $
Participations financières (note 6)	1 019 666 $	596 333
Obligations		3 425 149
Débiteurs (note 7)	1 630 444	2 801 950
Sommes recouvrables (note 8)	727 391	
Stocks	21 500	40 580
Frais payés d'avance	27 741	55 481
	3 426 742	9 192 651
Contribution recouvrable du gouvernement du Québec	2 500 000	2 500 000
Sommes recouvrables (note 8)	1 270 829	150 000
Participations financières (note 6)	1 436 682	2 481 816
Immobilisations (note 9)	318 361	353 631
	8 952 614 $	14 678 098 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	31 793 $	131 227 $
Emprunt bancaire (note 10)	30 000	
Créditeurs (note 11)	4 514 483	4 898 732
	4 576 276	5 029 959
Billets à terme (note 12)	11 517 951	
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 16)	585 335	1 306 937
Provision pour remboursement de consignes	4 673 314	3 774 086
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	1 690 363	1 509 635
	23 043 239	11 620 617
(DÉFICIT) AVOIR	(14 090 625)	3 057 481
	8 952 614 $	14 678 098 $

FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS (note 13)

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 15 et 16)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

Pour le Conseil d'administration,
Christian L. Van Houtte
Liliane Cotnoir

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(17 148 106) $	(12 522 832) $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Pertes sur participations financières et garanties de prêts	209 692	227 937
Gain sur aliénations de placements	(461 783)	(1 321 696)
Pertes sur aliénations d'immobilisations	16 298	47 808
Amortissement des immobilisations	128 160	106 320
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	7 486	78 229
	(17 248 253)	(13 384 234)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	65 813	890 041
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(17 182 440)	(12 494 193)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Participations financières – net	(309 493)	(490 000)
Produit d'aliénations d'obligations	3 879 446	18 296 741
Acquisitions d'obligations		(4 008 042)
Acquisitions d'immobilisations	(110 908)	(173 353)
Produit d'aliénations d'immobilisations	1 720	4 946
Liquidités provenant des activités d'investissement	3 460 765	13 630 292
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Billets à terme	11 517 951	
Liquidités provenant des activités de financement	11 517 951	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(2 203 724)	1 136 099
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 141 931	1 005 832
(INSUFFISANCE) DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(61 793) $	2 141 931 $

L'INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS SE DÉTAILLE COMME SUIT:

	1999	1998
Placements temporaires		2 273 158 $
Chèques en circulation moins encaisse	(31 793) $	(131 227)
Emprunt bancaire	(30 000)	
	(61 793) $	2 141 931 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes de financement d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le 12 novembre 1996, le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage.

De plus, la Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001). Selon ces ententes, dont l'une est tacite, la Société doit maintenir des comptes distincts pour rendre compte de la gestion des transactions relatives aux contributions perçues et aux indemnités; ces dernières sont exclusives aux boissons gazeuses. Ces comptes sont présentés distinctement à la note 13.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consignes - net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents aux ententes. De plus, une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les revenus correspondant à la portion des indemnités pour le non-respect des quotas de ventes en contenants à remplissage unique sont comptabilisés à titre d'autres revenus.

Stocks

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Participations financières

Les participations financières sont constituées des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement d'entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achats d'actions, de prêts ou de débentures et sont comptabilisés au coût.

Lorsque le recouvrement d'une participation financière, sous forme de prêts ou de débentures, devient douteux, sa valeur comptable est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'inscription d'une provision pour perte. La valeur de réalisation estimative est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent à cette participation financière ou au prix du marché observable pour ces prêts.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes en vertu du Programme d'aide au développement de l'industrie du recyclage (PADIR) est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 78,03 % au 31 mars 1999 (1998: 76,15 %) et à 89,48 % pour les contenants à 20 ¢ (1998: 76,15 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur des débiteurs, des chèques en circulation moins l'encaisse, de l'emprunt bancaire et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

3. CONSIGNES - NET

	1999	1998
Boissons gazeuses		
Consignes relatives aux contenants vendus	56 057 474 $	53 179 769 $
Créances douteuses	(7 236)	(715)
Remboursement de consignes	(43 725 454)	(40 228 778)
Primes d'encouragement à la récupération	(16 029 395)	(15 644 624)
Déficit	(3 704 611) $	(2 694 348) $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

3. CONSIGNES – NET (suite)

	1999	1998
Bière		
Consignes relatives aux contenants vendus	16 831 387 $	7 395 917 $
Remboursement de consignes	(15 692 556)	(5 631 991)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 922 733)	(2 053 423)
Déficit	(1 783 902)	(289 497)
Remboursement du déficit (note 8)	1 783 902	(8 382)
Déficit		(297 879) $
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	438 785 $	259 720 $
Publicité et formulaires	1 557	140 500
Honoraires professionnels	33 582	36 344
Courrier et télécommunications	13 768	12 513
Loyer, taxes et assurances	61 334	48 820
Déplacements et rencontres	38 000	39 275
Fournitures, entretien et frais divers	11 329	9 918
Formation, abonnements et cotisations	4 953	2 177
Transport	1 020	1 500
Amortissement des immobilisations	24 094	16 054
	628 422	566 821
Frais de gestion récupérés (note 8)	(64 318)	(158 382)
	564 104 $	408 439 $

4. PROGRAMMES DES PNEUS

	1999	1998
Frais de gestion		
Traitements et avantages sociaux	535 574 $	413 783 $
Publicité et formulaires	244 146	642 454
Honoraires professionnels	30 701	75 823
Courrier et télécommunications	19 797	19 307
Loyer, taxes et assurances	88 133	75 332
Déplacements et rencontres	20 152	16 165
Fournitures, entretien et frais divers	16 331	15 302
Formation et abonnements	13 393	6 268
Amortissement des immobilisations	34 731	24 773
Étude, développement et expérimentation	7 000	
	1 009 958 $	1 289 207 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. PROGRAMMES DES PNEUS (suite)

	1999	1998
Contributions non remboursables		
Transport et entreposage	5 063 003 $	4 478 610 $
Aide au rechapage	101 649	250 551
Aide au recyclage – transformation primaire	2 728 864	1 145 566
Aide au recyclage – transformation secondaire	923 071	424 737
Aide au développement technologique	173 384	61 671
Aide à la valorisation énergétique	1 285 725	1 089 102
	10 275 696 $	7 450 237 $

5. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

	1999	1998
Publicité et promotion	56 305 $	144 698 $
Honoraires professionnels	93 430	48 163
Courrier et télécommunications	39 751	51 047
Loyer, taxes et assurances	175 941	199 161
Déplacements	56 928	67 873
Locations d'équipements	4 877	6 605
Entretien et réparations	11 219	17 345
Fournitures et frais divers	16 506	18 001
Représentation, réunions et conférences	22 951	29 126
Formation et perfectionnement	53 697	15 601
Abonnements, documentation et cotisations	10 146	12 562
Amortissement des immobilisations	69 335	65 493
Créances douteuses	232	
	611 318 $	675 675 $

6. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	1999	1998
Actions ordinaires	500 000 $	500 000 $
Actions privilégiées rachetables (échéance indéterminée)	19 149	19 149
Débentures, taux préférentiel plus 1 % à 2 %, encaissables à compter de l'an 2000	790 000	790 000
Prêts participatifs, sans intérêt, donnant droit à une participation calculée selon un pourcentage du bénéfice net des emprunteurs encaissables par versements annuels à compter de 1998	4 294 493	3 985 000
	5 603 642	5 294 149
Provision pour pertes sur les prêts et les débentures	(3 147 294)	(2 216 000)
	2 456 348	3 078 149
Échéant à court terme	1 019 666	596 333
	1 436 682 $	2 481 816 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

6. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (suite)

La juste valeur des débentures et des prêts participatifs est égale à la valeur comptable nette. La juste valeur des investissements sous forme d'actions ordinaires et privilégiées est équivalente au coût d'acquisition étant donné que les entités en cause sont à la phase de démarrage; leurs résultats ne reflètent pas le potentiel attendu.

7. DÉBITEURS

	1999	1998
Consignes	1 590 107 $	2 653 881 $
Autres	39 172	44 829
Intérêts courus	1 165	103 240
	1 630 444 $	2 801 950 $

8. SOMMES RECOUVRABLES

	1999	1998
Sommes recouvrables	1 998 220 $	150 000 $
Moins: portion exigible à court terme	727 391	
	1 270 829 $	150 000 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur depuis le 1er janvier 1998, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consigne sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées et frais de gestion). Au 31 mars 1999, la Société a estimé les sommes à récupérer à 1 998 220 $ (1998: 150 000 $). La partie exigible à court terme du déficit représente le déficit de trésorerie de la Société.

9. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	338 749 $	233 896 $	104 853 $	124 597 $
Équipement informatique	257 042	120 210	136 832	114 937
Logiciels	190 682	128 567	62 115	89 422
Améliorations locatives	36 396	21 835	14 561	24 675
	822 869 $	504 508 $	318 361 $	353 631 $

10. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 1999, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 1 500 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

11. CRÉDITEURS

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	230 002 $	207 222 $
Fournisseurs et frais courus	401 266	291 410
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	2 569 275	2 636 897
Dû au Fonds des contributions	100 394	477 576
Dû au Fonds des indemnités	9 064	104 625
Contributions non remboursables – programme de pneus	1 204 482	1 181 002
	4 514 483 $	4 898 732 $

12. BILLETS À TERME

	1999	1998
Capital	11 370 000 $	
Intérêts courus	147 951	
	11 517 951 $	

Ces billets ont été émis aux termes de la convention de prêt datée du 14 octobre 1998, intervenue auprès du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les billets sont émis à des taux d'intérêt variant de 4,86 % à 5,29 % et n'excèdent pas un an.

La Société a l'intention de refinancer les billets à leur échéance. De plus, advenant que la Société soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes, le ministre de l'Environnement est autorisé à verser les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations.

Le montant en capital global en circulation incluant les coûts de financement temporaire desdits emprunts ne devra, en aucun temps, excéder un montant de 27 000 000 $ jusqu'au 31 mars 2001, devant être réduit, par la suite, jusqu'à un montant de 20 000 000 $ au 31 mars 2003, 15 000 000 $ au 31 mars 2005 et 5 000 000 $ au 31 mars 2007.

13. FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS

Ces fonds ont pour objet de comptabiliser distinctement les sommes à répartir entre les adhérents récupérateurs de contenants ayant respecté les quotas de vente et de récupération prévus aux ententes. L'entente sur la bière ne prévoit pas le maintien d'un fonds des indemnités à partir du 1er janvier 1998.

Fonds des indemnités

Opérations
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Provenance des fonds		
Indemnités déclarées	43 446 $	95 095 $
Revenus d'intérêts	2 225	3 966
	45 671 $	99 061 $
Utilisation des fonds		
Indemnités attribuées aux adhérents	23 857 $	31 179 $
Indemnités attribuées à RECYC-QUÉBEC	14 124	56 574
Honoraires de gestion	7 690	11 308
	45 671 $	99 061 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

13. FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS (suite)

Fonds des indemnités (suite)

Bilan
au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Débiteurs	42 759 $	12 305 $
À recevoir de la Société	9 064	104 625
	51 823 $	116 930 $
Passif		
Créditeurs	51 823 $	116 930 $

Fonds des contributions

Opérations
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Provenance des fonds		
Contributions déclarées	13 466 $	125 938 $
Revenus d'intérêts	8 780	16 460
	22 246 $	142 398 $
Utilisation des fonds		
Contributions attribuées	8 706 $	128 930 $
Honoraires de gestion	13 540	13 468
	22 246 $	142 398 $

Bilan
au 31 mars 1999

	1999	1998
Actif		
Débiteurs	5 965 $	80 719 $
À recevoir de la Société	100 394	477 576
	106 359 $	558 295 $
Passif		
Créditeurs	106 359 $	558 295 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2001 pour des locaux administratifs. Un des baux comporte une option de renouvellement pour la période du 1er mars 2001 au 28 février 2006.

La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 290 601 $. Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit:

2000	268 278 $
2001	214 713

16. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourraient subir les institutions financières pour des prêts accordés à des entreprises dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie du recyclage (PADIR). La Société a signé des ententes de garanties de prêts pour un montant maximal de 3 771 800 $ qui ont donné lieu à l'émission de certificats de garanties de prêts pour un montant total de 3 771 800 $ pour lesquels le solde des emprunts non encore remboursés s'élève à 2 823 042 $ au 31 mars 1999. Le Gouvernement s'est engagé à verser une contribution pour les pertes encourues dans le cadre du PADIR jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 $.

17. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 84 832 $ (1998: 78 396 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

La Société a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 29 juin 1999, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, le ministre de l'Environnement a indiqué que le financement du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage est assuré par le biais d'un droit environnemental applicable à l'égard des pneus neufs des véhicules routiers. À compter du 1er octobre 1999, un droit environnemental de 3 $ sera payable à l'achat de pneus neufs d'automobile ou de camion.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 des états financiers ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ghislain Théberge
Président

Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Anjou, le 16 juillet 1999

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et déficit ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans au 31 mars 1999 du Fonds des indemnités et du Fonds des contributions, administrés par la Société, ainsi que leurs états d'opérations pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 13. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juillet 1999

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
L.R.Q., c. S-20

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	8 929 607 $	9 046 215 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	6 340 175	6 669 038
REVENU BRUT	2 589 432	2 377 177
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 5)	2 474 693	2 386 043
REVENU NET (PERTE NETTE)	114 739	(8 866)
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	241 134	250 000
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT À LA FIN (note 6)	355 873 $	241 134 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	921 498 $	1 032 809 $
Débiteurs	1 411 139	1 678 747
Stock de publications	358 994	371 182
Travaux en cours – publications	312 017	304 849
Frais payés d'avance	62 305	54 290
	3 065 953	3 441 877
Frais de développement des publications	17 538	112 453
Immobilisations (note 7)	270 834	236 594
	288 372	349 047
	3 354 325 $	3 790 924 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 055 042 $	1 318 626 $
Dû au ministère de la Justice du Québec	260 480	256 891
Revenu net à verser au gouvernement du Québec		171 280
Revenus reportés	1 682 930	1 802 993
	2 998 452	3 549 790
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 6)	355 873	241 134
	3 354 325 $	3 790 924 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour la Société,
Guy Mercier
Estelle Tremblay

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications et les travaux en cours - publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Frais de développement de publications

Les frais de développement de nouvelles publications sont comptabilisés au coût. Le coût comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant.

Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans à partir de l'année de parution du produit.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

3. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1999	1998
Clientèle privée	7 177 249 $	6 645 792 $
Barreau du Québec		896 295
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 693 158	1 260 230
Autres organismes	59 200	243 898
	8 929 607 $	9 046 215 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1999	1998
Stock de publications et travaux en cours au début	676 031 $	796 059 $
Frais directs de fabrication *	6 385 186	6 528 942
Participations d'organismes pour certaines publications	(151 671)	(62 497)
	6 909 546	7 262 504
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(671 011)	(676 031)
	6 238 535	6 586 473
Amortissement des frais de développement de publications	101 640	82 565
	6 340 175 $	6 669 038 $

* Ces frais incluent un montant de 201 828 $ (1998: 194 733 $) à titre d'amortissement des immobilisations et un montant de 260 480 $ (1998: 256 891 $) à titre de redevances au ministère de la Justice du Québec relativement aux contrats de rediffusion d'information contenue dans les banques de données judiciaires et fichiers informatisés des greffes civils.

5. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1999	1998
Traitements et avantages sociaux	1 342 967 $	1 234 281 $
Honoraires professionnels	216 204	255 627
Déplacements et frais de représentation	35 620	40 785
Communications et messagerie	28 215	28 502
Loyer et taxes municipales	690 553	666 475
Papeterie et fournitures de bureau	26 930	26 360
Perfectionnement du personnel	26 663	26 561
Documentation et livres	35 242	31 231
Assurances	21 857	21 445
Location d'équipement et entretien	34 808	38 813
Amortissement des immobilisations	15 634	15 963
	2 474 693 $	2 386 043 $

6. EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été augmenté de 250 000 $ à 600 000 $ cette année.

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau	107 960 $	78 152 $	29 808 $	22 592 $
Matériel informatique	915 922	674 896	241 026	214 002
	1 023 882 $	753 048 $	270 834 $	236 594 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 251 702 $ (1998: 276 010 $).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 185 754 $ (1998: 178 104 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2006 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1999 concernant ces biens et services s'élève à 892 758 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	1 217 171 $
2001	1 230 237
2002	1 096 854
2003	713 443
2004	735 721
20005 et subséquemment	2 068 362
	7 061 788 $

11. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de la Société d'exercer normalement ses activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Denis Lévesque
Directeur général par intérim

Manon Vaillant
Directrice des services administratifs

Montréal, le 9 juillet 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent affecté au fonds de roulement de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 9 juillet 1999

TÉLÉ-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-12.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	55 057 781 $	52 932 600 $
Ventes, services, participations et autres revenus	11 239 596	9 011 130
	66 297 377	61 943 730
DÉPENSES (note 3)		
Coût des émissions diffusées:		
Émissions produites et diffusées	9 841 445	12 934 577
Acquisitions et productions extérieures	32 194 741	23 820 751
	42 036 186	36 755 328
Coût de distribution:		
Mise en ondes et réseau	7 073 685	7 024 322
Services à la programmation	2 484 995	1 610 956
Ventes et promotion	3 837 483	3 763 219
	13 396 163	12 398 497
Coût des émissions diffusées et de distribution	55 432 349	49 153 825
Administration	7 379 549	6 935 728
Frais financiers – net (note 4)	2 669 420	3 030 365
Quote-part de la perte nette de la société satellite	403 194	34 450
	65 884 512	59 154 368
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	412 865 $	2 789 362 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	28 963 468 $	32 268 537 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	(515 707)	(515 707)
Financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation de 1995-1996 (note 5)	(28 000 000)	
Excédent des revenus sur les dépenses	(412 865)	(2 789 362)
SOLDE À LA FIN	34 896 $	28 963 468 $

TÉLÉ-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 068 311 $	1 993 734 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	28 399 494	1 477 035
Émissions réalisées et en cours de productions	828 449	206 400
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	14 319 013	10 942 113
Fournitures techniques et de production	457 953	487 282
Frais payés d'avance	422 750	746 606
	48 495 970	15 853 170
Investissement dans une société satellite (note 6)		403 194
Immobilisations (note 7)	18 634 215	19 996 388
	67 130 185 $	36 252 752 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 029 326 $	753 464 $
Emprunts auprès d'institutions financières (notes 5 et 8)	13 928 000	8 661 000
Créditeurs et frais courus	4 174 659	5 079 962
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	6 963 229	3 887 154
Prime sur la dette à long terme reportée	62 140	62 140
Versements sur la dette à long terme (notes 5 et 8)	5 757 081	5 757 082
Revenus reportés (note 11)	2 194 659	1 588 741
	34 109 094	25 789 543
Prime sur la dette à long terme reportée	2 589	64 729
Dette à long terme (notes 5 et 9)	31 127 408	37 400 195
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	1 800 000	1 800 000
Revenus reportés (note 11)	125 990	161 753
	67 165 081	65 216 220
DÉFICIT	(34 896)	(28 963 468)
	67 130 185 $	36 252 752 $

FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)
ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Paul Inchauspé
Micheline Paradis

TÉLÉ-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	412 865 $	2 789 362 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 378 295	3 534 040
Virement des revenus reportés	(1 588 741)	(1 643 848)
Perte sur aliénation d'immobilisations	26 225	5 274
Quote-part de la perte nette de la société satellite	403 194	34 450
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	(62 140)	(62 140)
	2 569 698	4 657 138
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(28 313 132)	(1 695 032)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(25 743 434)	2 962 106
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	515 707	515 707
Financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation de 1995-1996 (note 5)	28 000 000	
Remboursement de la dette à long terme	(6 272 788)	(6 272 786)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	22 242 919	(5 757 079)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prélèvement dans une société satellite		37 500
Acquisitions d'immobilisations	(2 042 347)	(1 512 245)
Produit d'aliénation d'immobilisations		5 437
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 042 347)	(1 469 308)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(5 542 862)	(4 264 281)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(9 414 464)	(5 150 183)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(14 957 326) $	(9 414 464) $

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès d'institutions financières.

TÉLÉ-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objets d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Télé-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audiovisuel à caractère éducatif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée:

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Investissement dans une société satellite

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Lorsque l'investissement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

TÉLÉ-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations:	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Prime sur la dette à long terme reportée

La prime sur la dette à long terme est reportée et amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des emprunts.

3. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	1999	1999
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 949 427 $	22 270 518 $
Services de transport et de communication	3 775 195	2 669 712
Services professionnels, administratifs et autres	4 852 016	5 279 183
Loyers	5 233 218	5 277 930
Fournitures et approvisionnements	2 280 360	2 197 972
Droits de télédiffusion et de distribution	20 856 635	13 113 792
Amortissement des immobilisations	3 378 295	3 534 040
Frais directs productions autonomes	1 494 564	1 262 276
Frais directs prestations de services	216 923	672 692
Frais financiers	2 669 420	3 030 365
Radiation de créances	2 196	18 189
Quote-part de la perte nette de la société satellite	403 194	34 450
Perte sur aliénation d'immobilisations	26 225	5 274
	66 137 668	59 366 393
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	(253 156)	(212 025)
	65 884 512 $	59 154 368 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. FRAIS FINANCIERS - NET

	1999	1998
Intérêts sur la dette à long terme	3 222 940 $	3 685 468 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	131 212	81 200
Subvention du gouvernement du Québec – intérêts sur la dette à long terme	(622 592)	(674 163)
Amortissement de la prime sur la dette à long terme reportée	(62 140)	(62 140)
	2 669 420 $	3 030 365 $

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FINANCEMENT DES INDEMNITÉS DE DÉPART DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION DE 1995-1996

Le 30 mars 1999, une subvention de 28 000 000 $ a été accordée à Télé-Québec pour le financement des indemnités de départ dans le cadre de la réorganisation qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996.

Cette subvention devra être affectée au remboursement de la totalité du solde de l'emprunt afférent au coût du programme de départ volontaire mis en oeuvre au sein de Télé-Québec, soit un montant de 20 088 947 $, laissant ainsi un solde disponible de 7 911 053 $, lequel devra être affecté au remboursement des emprunts auprès d'institutions financières.

6. INVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ SATELLITE

Télé-Québec détient une participation de 50 % dans une société en commandite dont l'activité est l'acquisition et l'exploitation commerciale de séries télévisuelles.

7. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	24 738 439 $	19 264 004 $	5 474 435 $	6 603 899 $
Matériel technique	24 633 915	19 963 908	4 670 007	4 866 228
Ameublement et agencement	1 973 040	1 764 365	208 675	205 438
Équipement informatique	3 113 350	2 265 271	848 079	923 058
Matériel roulant	448 815	319 820	128 995	201 476
Améliorations locatives	585 364	288 259	297 105	251 808
	55 492 923	43 865 627	11 627 296	13 051 907
Regroupement des installations:				
Matériel technique	4 545 110	1 516 255	3 028 855	3 331 996
Ameublement et agencement	653 332	217 723	435 609	479 138
Améliorations locatives	4 272 508	1 423 821	2 848 687	3 133 347
	9 470 950	3 157 799	6 313 151	6 944 481
Projets en cours de parachèvement: [a]				
Développement informatique	693 768		693 768	
	65 657 641 $	47 023 426 $	18 634 215 $	19 996 388 $

(a) Lorsque les projets seront terminés, les immobilisations seront amorties en fonction de leur durée de vie utile.

TÉLÉ-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

8. EMPRUNTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Télé-Québec a un crédit renouvelable annuellement le 31 décembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 1999, le montant maximum que pourrait prélever s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

9. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
Obligations, série 1, 11,25 %, remboursables le 25 mai 2008 [a]	5 000 000 $	5 000 000 $
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
8,89 %, remboursable par versements annuels de 1 005 728 $, échéant le 22 juin 1999	1 005 729	2 011 457
10,0 % (taux effectif de 9,35 %), remboursable par versements annuels de 515 707 $ jusqu'au 26 avril 1999 et par un versement de 5 672 772 $ le 26 avril 2000 [a]	6 188 480	6 704 187
10,0 % (taux effectif de 9,35 %), remboursable par versements annuels de 466 760 $ jusqu'au 26 avril 1999 et par un versement de 2 800 560 $ le 26 avril 2000	3 267 320	3 734 080
6,273 %, remboursable par versements annuels de 4 107 789 $ jusqu'au 5 février 2002 et par un versement de 8 035 579 $ le 5 août 2002	20 088 947	24 106 737
6,273 %, remboursable par versements annuels de 266 803 $ jusqu'au 5 février 2002 et par un versement de 533 605 $ le 5 août 2002	1 334 013	1 600 816
	36 884 489	43 157 277
Versements échéant en deçà d'un an	5 757 081	5 757 082
	31 127 408 $	37 400 195 $

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

2000	6 272 788 $
2001	12 757 925
2002	4 284 592
2003	8 569 184
2004	—

(a) Le capital et les intérêts sur les obligations et sur un emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont garantis par le gouvernement du Québec. Considérant que le Gouvernement s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement en capital, les versements échéant en deçà d'un an sur ces dettes ne sont pas présentés au passif à court terme.

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avance de 1 800 000 $, ne portant pas intérêt et sans modalités de remboursement, consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audiovisuel à caractère éducatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

11. REVENUS REPORTÉS

	1999	1998
Loyers perçus d'avance		
Loyer échéant en 2002	161 753 $	192 571 $
Autres	65 249	62 480
	227 002	255 051
Subvention du gouvernement du Québec		
Activités de réalisation et de distribution de matériel audiovisuel à caractère éducatif	500 132	369 900
Projets spéciaux	659 819	
Autres revenus de productions extérieures	933 696	1 125 543
	2 320 649	1 750 494
Moins: Portion à court terme		
Loyers perçus d'avance	101 012	93 298
Subvention du gouvernement du Québec	1 159 951	369 900
Autres revenus de productions extérieures	933 696	1 125 543
	2 194 659	1 588 741
	125 990 $	161 753 $

12. FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Télé-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Télé-Québec.

Revenus et dépenses et solde déficitaire du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Revenus		
Redevances sur vente de produits dérivés	146 595 $	207 225 $
Participations dans les productions:		
Gouvernement du Québec	1 369 768	824 600
Autres participants	1 484 344	1 428 617
	3 000 707	2 460 442
Dépenses		
Coût des émissions diffusées:		
Émissions réalisées et en cours de production au début	59 240	29 509
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	54 168	87 043
	113 408	116 552
Moins:		
Émissions réalisées et en cours de production à la fin	198	59 240
Émissions produites et diffusées	113 210	57 312
Acquisitions et productions extérieures	2 209 992	4 222 614
Montants à reporter	2 323 202 $	4 279 926 $

TÉLÉ-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

12. FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (suite)

Revenus et dépenses et solde déficitaire du Fonds (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
Montants reportés	2 323 202 $	4 279 926 $
Coût de vente et de distribution:	1 345 751	633 042
	3 668 953	4 912 968
Moins:		
Dépenses assumées par Télé-Québec	163 367	1 164 678
	3 505 586	3 748 290
Excédent des dépenses sur les revenus	504 879	1 287 848
Solde déficitaire du Fonds au début	5 145 285	3 857 437
Solde déficitaire du Fonds à la fin	5 650 164 $	5 145 285 $

Bilan
au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
Émissions réalisées et en cours de production	198 $	49 240 $
Participations à des productions extérieures	1 932 316	1 285 017
	1 932 514 $	1 334 257 $
PASSIF		
Dû à Télé-Québec	4 845 946 $	3 574 347 $
Revenus reportés	936 732	1 115 195
Avance du gouvernement du Québec	1 800 000	1 800 000
	7 582 678	6 489 542
Solde déficitaire du Fonds	5 650 164	5 145 285
	1 932 514 $	1 344 257 $

13. ÉVENTUALITÉS

Des actions en justice pour allégations diffamatoires fausses et trompeuses pour un montant approximatif de 1 717 000 $ ont été intentées conjointement contre Télé-Québec et d'autres intervenants.

La direction de Télé-Québec est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ce litige et conséquemment, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

14. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 concernant ces baux s'élève à 5 136 198 $ (1998: 5 040 682 $).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

2000	2 203 514 $
2001	1 972 695
2002	1 314 078
2003	1 208 421
2004	1 208 421
2005 et subséquemment	16 806 038
	24 713 167 $

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 1 033 104 $ (1998: 1 094 675 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité de Télé-Québec d'exercer normalement ses activités.

Télé-Québec a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur Télé-Québec, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autre tiers, seront entièrement résolus.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

TÉLÉ-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Il est assisté par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Doris Girard
Présidente directrice-générale

Line Simoneau, c.a.
Directrice générale administration, finances
et ressources humaines

Montréal, le 30 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 30 juin 1999

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
L.Q. 1996, c. 54

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	
REVENUS		
Contribution du ministère de la Justice	11 647 218	$
Contributions d'autres organismes (note 3)	10 381 257	
Tarification	373 537	
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	247 580	
Autres	12 545	
	22 662 137	
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	16 275 100	
Loyers	2 628 618	
Transport et communication	1 409 054	
Services professionnels et administratifs	1 001 446	
Entretien et réparations	90 227	
Fournitures et approvisionnements	456 904	
Amortissement des immobilisations	125 748	
Autres	1 376	
	21 988 473	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	673 664	
EXCÉDENT AU DÉBUT (note 1)	1 969 006	
EXCÉDENT À LA FIN	2 642 670	$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1999

	1999
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	2 491 923 $
Débiteurs et intérêts courus	19 883
À recevoir du Fonds consolidé du revenu (note 4)	3 406 360
Frais payés d'avance	80 868
	5 999 034
Immobilisations (note 5)	1 210 444
Frais de développement de système	606 747
	7 816 225 $
PASSIF	
À court terme	
Créditeurs et frais courus	3 143 479 $
Provision pour congés de maladie	2 030 076
EXCÉDENT	2 642 670
	7 816 225 $

Pour le Tribunal,
Gaétan Lemoyne
Roger Hakim

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1999

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

Le Tribunal administratif du Québec, organisme institué en vertu de la Loi sur la Justice administrative (1996, chapitre 54), a pour fonction de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée.

À compter du 1er avril 1998, en vertu de la Loi sur l'application de la justice administrative (1997, chapitre 43), le Tribunal administratif du Québec continue les opérations de la Commission des affaires sociales, du Bureau de révision en immigration, de la Commission d'examen des troubles mentaux, du Bureau de révision de l'évaluation foncière et du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole. En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, les surplus accumulés de la Commission des affaires sociales sont transférés au Tribunal administratif du Québec à cette date et sont constitués des éléments suivants:

Encaisse	2 378 917 $
Débiteurs et intérêts courus	3 684
Frais payés d'avance	25 292
Créditeurs et frais courus	(438 887)
	1 969 006 $

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Tribunal ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement de bureautique et d'informatique	33,3 %
Logiciels	33,3 %

Frais de développement de systèmes

Les frais de développement de systèmes représentent le coût de développement du système de traitement des dossiers ainsi que celui de la rédaction des décisions. Ces frais seront portés aux opérations sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la mise en opération de ces systèmes.

3. CONTRIBUTIONS D'AUTRES ORGANISMES

	1999
Ministère de la Solidarité sociale	6 118 461 $
Société de l'assurance automobile du Québec	2 935 000
Régie des rentes du Québec	1 269 396
Commission de la santé et de la sécurité du travail	58 400
	10 381 257 $

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1999

4. À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Ce montant inclut une somme de 3 323 267 $, établie par le Conseil du trésor et par le Tribunal pour les congés de maladie et vacances cumulés en date du 1er avril 1998 pour les employés toujours en poste au 31 mars 1999 et qui proviennent des tribunaux regroupés et d'autres organismes.

5. IMMOBILISATIONS

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement de bureau	148 426 $	3 559 $	144 867 $
Équipement de bureautique et d'informatique	907 775	112 591	795 184
Logiciels	279 991	9 598	270 393
	1 336 192 $	125 748 $	1 210 444 $

6. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 598 938 $.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent pas au RREGOP. En lieu de participation à ce régime, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 104 426 $.

Les obligations du Tribunal se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourraient nuire à la capacité du Tribunal d'exercer normalement ses activités.

Le Tribunal a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Tribunal administratif du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Roger Hakim
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 8 juin 1999

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, FCA

Québec, le 8 juin 1999